

RAPPORT MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2000

résolus à proclamer
à nouveau notre foi dans
les droits fondamentaux
de l'homme, dans la dignité
et la valeur de la personne
humaine, dans l'égalité
de droits des hommes
et des femmes ainsi que
des nations, grandes et petites

Droits de l'homme et
à développement humain

Toute société ayant à
améliorer les conditions
de vie de sa population
doit également s'attacher
à garantir l'ensemble
des droits et l'égalité
des droits pour tous

LIBERTÉ DE VIVRE SANS SOUFFRIR DE DISCRIMINATION

LIBERTÉ DE VIVRE SANS SOUFFRIR DE LA PEUR

LIBERTÉ D'EXPRIMER SON OPINION

LIBERTÉ DE VIVRE A L'ABRI DU BESOIN

LIBERTÉ DE DÉVELOPPER ET DE RÉALISER SES POTENTIALITÉS

LIBERTÉ DE VIVRE SANS SOUFFRIR D'INJUSTICE ET DE VIOLATIONS DE LA LÉGALITÉ

LIBERTÉ DE TRAVAILLER SANS ÊTRE EXPLOITÉ

Liste alphabétique des pays et territoires

CLASSEMENT
SELON L'IDH

103	Afrique du Sud	154	Côte d'Ivoire	73	Kazakhstan	166	Rép. centrafricaine
94	Albanie	49	Croatie	138	Kenya	140	Rép. dém. pop. lao
107	Algérie	56	Cuba	98	Kirghizistan	87	Rép. dominicaine
14	Allemagne	15	Danemark	36	Koweït	34	République tchèque
160	Angola	149	Djibouti	127	Lesotho	64	Roumanie
37	Antigua-et-Barbuda	51	Dominique	63	Lettonie	10	Royaume-Uni
75	Arabie saoudite	119	Égypte	82	Liban	62	Russie, Féd. de
35	Argentine	104	El Salvador	52	Lituanie	164	Rwanda
93	Arménie	45	Émirats arabes unis	17	Luxembourg	47	Saint-Kitts-et-Nevis
4	Australie	91	Équateur	69	Macédoine, ARYM	79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
16	Autriche	159	Érythrée	141	Madagascar	88	Sainte-Lucie
90	Azerbaïdjan	21	Espagne	61	Malaisie	121	Salomon, Îles
33	Bahamas	46	Estonie	163	Malawi	95	Samoa-Occidental
41	Bahreïn	3	États-Unis	89	Maldives	132	Sao Tomé-et-Principe
146	Bangladesh	171	Éthiopie	165	Mali	155	Sénégal
30	Barbade	66	Fidji	27	Malte	53	Seychelles
57	Bélarus	11	Finlande	124	Maroc	174	Sierra Leone
7	Belgique	12	France	71	Maurice	24	Singapour
58	Belize	123	Gabon	147	Mauritanie	40	Slovaquie
157	Bénin	161	Gambie	55	Mexique	29	Slovénie
142	Bhoutan	70	Géorgie	102	Moldova, Rép. de	143	Soudan
114	Bolivie	129	Ghana	117	Mongolie	84	Sri Lanka
122	Botswana	25	Grèce	168	Mozambique	6	Suède
74	Brésil	54	Grenade	125	Myanmar	13	Suisse
32	Brunéi Darussalam	120	Guatemala	115	Namibie	67	Suriname
60	Bulgarie	162	Guinée	144	Népal	112	Swaziland
172	Burkina Faso	131	Guinée équatoriale	116	Nicaragua	110	Tadjikistan
170	Burundi	169	Guinée-Bissau	173	Niger	156	Tanzanie, Rép.-Unie de
136	Cambodge	96	Guyana	2	Norvège	167	Tchad
134	Cameroun	150	Haïti	20	Nouvelle-Zélande	76	Thaïlande
1	Canada	113	Honduras	86	Oman	145	Togo
105	Cap-Vert	26	Hong Kong, Chine (SAR)	158	Ouganda	50	Trinité-et-Tobago
38	Chili	43	Hongrie	106	Ouzbékistan	101	Tunisie
99	Chine	128	Inde	135	Pakistan	100	Turkménistan
22	Chypre	109	Indonésie	59	Panama	85	Turquie
68	Colombie	97	Iran, Rép. islamique d'	133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	78	Ukraine
137	Comores	126	Iraq	81	Paraguay	39	Uruguay
139	Congo	18	Irlande	8	Pays-Bas	118	Vanuatu
152	Congo, Rép. dém. du	5	Islande	80	Pérou	65	Venezuela
31	Corée, Rép. de	23	Israël	77	Philippines	108	Viet Nam
48	Costa Rica	19	Italie	44	Pologne	148	Yémen
		72	Jamahiriya arabe libyenne	28	Portugal	153	Zambie
		83	Jamaïque	42	Qatar	130	Zimbabwe
		9	Japon	111	Rép. arabe syrienne		
		92	Jordanie				

Les sept libertés

Liberté de vivre sans souffrir de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, l'appartenance ethnique, l'origine nationale ou la religion

Liberté de vivre sans souffrir de la peur, de menaces sur sa sécurité personnelle, de la torture, d'une arrestation arbitraire et d'autres formes de violence

Liberté de participer à la prise de décision, d'exprimer son opinion et de former des associations

Liberté de vivre à l'abri du besoin, c'est-à-dire de bénéficier de conditions de vie correctes

Liberté de développer et de réaliser ses potentialités

Liberté de vivre sans souffrir d'injustice et de violations de la légalité

Liberté de travailler sans être exploité



RAPPORT MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2000

pnud

Publié pour le
Programme des Nations Unies
pour le développement (PNUD)
par



De Boeck
Université

Copyright © 2000
by the United Nations Development Program
1 UN Plaza, New York, New York, 10017, États-Unis

Publié par
De Boeck & Larcier s.a., 2000
Département De Boeck & Larcier
Paris, Bruxelles

ISBN 2-8041-3472-5
D 2000/0074/162

Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit,
et notamment par photocopie ou microfilm, est strictement interdite.

Maquette et couverture : Gerald Quinn, Quinn Information Design, Cabin John, Maryland

Préface

La lutte pour les droits de l'homme fait depuis toujours partie intégrante du mandat de l'ONU : c'est ce qu'énoncent à la fois la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, tout au long de la guerre froide, les débats sérieux sur les relations entre ce concept et la notion de développement ont trop souvent été faussés par le discours politique. Les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part, étaient alors considérés non comme les deux côtés d'une même médaille, mais comme deux visions concurrentes de l'avenir du monde.

Nous avons désormais dépassé ces antagonismes pour reconnaître, plus globalement, que ces deux catégories de droits sont inextricablement liées. Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, nous le rappelle souvent : il s'agit de réaliser tous les droits – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – pour tous les individus. L'accès à l'éducation de base, aux services de santé, au logement et à l'emploi est aussi essentiel à la liberté humaine que les droits politiques et civils. Voilà pourquoi la publication d'un ouvrage qui a pour objectif de présenter les relations complexes entre développement humain et droits de l'homme vient à point nommé.

Comme toutes les éditions précédentes, ce *Rapport mondial sur le développement humain* se distingue par sa totale indépendance d'esprit et par la hardiesse de sa pensée. Il souligne clairement que les droits de l'homme ne sont pas, malgré ce que certains affirment, une des retombées du développement, mais qu'ils sont indispensables à celui-ci. C'est seulement si les libertés politiques – c'est-à-dire le droit des hommes et des femmes de participer de manière égale à la société – sont garanties que les individus peuvent réellement tirer parti des libertés économiques. Et le pas le plus important vers le mode de croissance économique nécessaire à cette fin est l'instauration de dispositifs institutionnels et juridiques reposant sur la transparence, la responsabilité et l'efficacité. Pour se lancer à corps perdu dans le

développement, les individus doivent impérativement avoir le sentiment qu'ils ont la possibilité de participer et de s'exprimer. Dès lors qu'ils disposent de droits, ils sont de meilleurs acteurs économiques.

Bien entendu, il ne suffit pas de conférer droits économiques et sociaux sur le papier. La santé et l'emploi ne se décrètent pas : il faut une économie suffisamment dynamique pour les concrétiser, et donc des personnes qui prennent une part active à cette vie économique. Les individus sont prêts à travailler s'ils peuvent retirer des avantages de leur travail, notamment un salaire correct, l'instruction et l'accès de leur famille aux services de santé. Ils créent ainsi la richesse qui leur permettra de recevoir une rémunération. En revanche, privés des fruits de leur travail, ils perdront toute motivation. Les droits économiques et sociaux constituent ainsi à la fois le moteur et le résultat d'une économie forte.

Le développement humain durable passe donc par une conception large des droits de l'homme. Lorsque ces deux notions sont acceptées en pratique comme en théorie, elles créent un cercle vertueux. Ces dernières années, nombre de pays ont fait d'énormes progrès sur le plan des droits de l'homme. La plupart ont ratifié les principaux pactes et traités portant sur les droits politiques, économiques, sociaux et culturels, et s'efforcent aujourd'hui de mettre en oeuvre ces textes.

Pourtant, les avancées juridiques masquent une partie de la réalité : la pauvreté demeure indissociable de la vulnérabilité et de l'absence de pouvoir. La vie reste un parcours d'obstacles pour les enfants des bidonvilles dans le monde en développement, pour les réfugiés pris dans un conflit, pour les femmes vivant dans une société qui continue de leur refuser l'égalité des chances et la liberté. Chaque jour apporte ainsi son lot de menaces physiques et psychologiques. Sur les 1,2 milliard d'individus disposant de moins d'un dollar au quotidien, trop nombreux sont encore ceux qui n'ont même pas accès aux éléments essentiels pour la sécurité humaine. Alors que, depuis la fin de la

guerre froide, les droits de l'homme avancent à grands pas, rien n'a réellement changé pour ces gens : ces progrès n'ont toujours pas permis d'améliorer leur sort.

Même s'il cite et analyse maints exemples de violations patentées des droits de l'homme dans le monde, ce rapport n'a pas pour but d'établir un classement formaliste des pires exactions. Il vise avant tout à contribuer à l'adoption de mesures concrètes. Il s'agit d'intégrer résolument au programme d'action mondial une approche du dévelop-

pement humain et de l'éradication de la pauvreté qui soit fondée sur les droits de l'homme. Je pense que le *Rapport mondial sur le développement humain* a admirablement tenu son pari, et je tiens à féliciter chaudement ses auteurs, notamment Richard Jolly, qui l'a supervisé pour la dernière fois.

Mark Malloch Brown

Mark Malloch Brown

Les analyses et les recommandations exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les idées du Programme des Nations Unies pour le développement, de son conseil d'administration ou de ses Etats membres. Le Rapport mondial sur le développement humain est le fruit de la collaboration entre des consultants, des conseillers éminents et l'équipe du Rapport mondial sur le développement humain. Ces travaux ont été dirigés par Richard Jolly, conseiller spécial de l'Administrateur, et par Sakiko Fukuda-Parr, qui est à la tête du bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

**Membres de l'équipe chargée de l'élaboration du
Rapport mondial sur le développement humain 2000**

**Coordinateur principal
Richard Jolly**

**Directrice
Sakiko Fukuda-Parr**

Équipe du PNUD

Directeur adjoint : Selim Jahan

Membres : Christian Barry, Sarah Burd-Sharps, Haishan Fu, Petra Mezzetti, Laura Mourino-Casas, Omar Noman, Andreas Pfeil, Kate Raworth et David Stewart, avec la coopération de Håkan Björkman, Marixie Mercado, Nadia Rasheed et Gül Tanghe-Güllüova

Assistance éditoriale : Bruce Ross-Larson

Maquette : Gerald Quinn

Consultants

Philip Alston, Sudhir Anand, Abdullahi A. An-Na'im, Radhika Coomaraswamy, Meghnad Desai, Ayesha Dias, Cornelis Flinterman, Jayati Ghosh, Leo Goldstone, Savitri Goonesekere, Julia Häusermann, Nadia Hijab, Scott Leckie, Juan E. Mendez, Vitit Muntarbhorn, Makau Mutua, Kassie Neou, Roger Normand, Joseph Oloka-Onyango, Siddiq R. Osmani, Paulo Sergio Pinheiro, Pablo Rodas, Amartya Sen, A. K. Shiva Kumar et Darko Silovic

Remerciements

L'élaboration du présent rapport n'aurait pas été possible sans l'aide et les précieuses contributions d'un grand nombre de personnes et d'organismes.

L'équipe du *Rapport mondial sur le développement humain* souhaite notamment remercier Mary Robinson, Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et Bertrand Ramcharan, son adjoint, ainsi que leur équipe, et tout particulièrement Stefanie Grant et Sylvie Sadler. L'équipe exprime également sa gratitude à Amartya Sen qui, en tant qu'auteur du chapitre 1, a fourni le cadre conceptuel du rapport.

COMITÉ DE CONSULTANTS

Ce rapport a profité dans une très large mesure des conseils et orientations éclairés d'experts éminents réunis au sein d'un comité de consultants extérieurs : Shin-ichi Ago, Medea Benjamin, Charlotte Bunch, Antonio Cancado-Trindade, Clarence Dias, Mohammed Fayek, Thomas Hammarberg, Ann Christine Hubbard, Stephen Marks, Simon Maxwell, Malini Mehra, Solita Monsod, Aryeh Neier, Barney Pityana, Gita Sen, Arjun Sengupta, Paul Streeten, Laila Takla, Katarina Tomasevski et Danilo Türk. Un comité consultatif des statistiques rassemblait par ailleurs Jean-Louis Bodin, Paulo Garonna, Denise Lievesley, Angela Me, Darryl Rhoades, Alain Tranan et Willem de Vries.

CONTRIBUTIONS

Un grand nombre d'études de référence ont été rédigées sur des aspects spécifiques des droits de l'homme et du développement humain, et complétées par l'analyse d'initiatives nationales ou régionales. Les auteurs en sont M. M. Akash, Philip Alston, Sudhir Anand, Abdullahi A. An-Na'im, Radhika Coomaraswamy, Jorge Correa Sutil, Meghnad Desai, Ayesha Dias, Bahey El-Din Hassan, Cees Flinterman, Jayati Ghosh, Leo Goldstone, Felipe González Morales, Savitri Gonesekere, Maria Green, Julia Häusermann, Nadia Hijab, Asma Khader, Scott Leckie, Sandra Liebenberg, Juan E. Mendez, Mahbulul

Mokaddem, Vitit Muntarbhorn, Makau Mutua, Irina Nemirovsky, Kassie Neou, Roger Normand, Martha Olcott, Joseph Oloka-Onyango, Siddiq R. Osmani, Andrés E. Pérez, Paulo Sergio Pinheiro, Pablo Rodas, Rocio Rosero Garcés, Jean Rubaduka, Akmal Saidov, Johan Saravanamuttu, Amartya Sen, A. K. Shiva Kumar, Darko Silovic, Noël Twagiramungu et Polly Vizard.

De nombreuses institutions et entités ont généreusement partagé les résultats de leurs recherches et les informations dont elles disposaient. C'est le cas de la Banque mondiale, du Bureau du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique, du Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, de la Division de la population des Nations Unies, de la Division de statistique des Nations Unies, de la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds international pour le développement agricole, du Fonds monétaire international, de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, de l'Institut international d'études stratégiques, de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, d'*International Data Corporation*, de la *Luxembourg Income Study*, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisa-

tion internationale du travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida, du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, du *Stockholm International Peace Research Institute*, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Union interparlementaire et du *World Resources Institute*.

COMITÉ DE LECTURE ET DE CONSEIL DU PNUD

Des collègues au sein du PNUD ont également formulé des remarques et suggestions pertinentes à mesure de la rédaction du rapport. Les auteurs souhaiteraient en particulier exprimer leur gratitude à Adel Abdellatif, Dominique Aitouyahia-McAdams, Omar Bakhet, Jamal Benomar, Stephen Browne, Nilufer Cagatay, Edmund Cain, Nikhil Chandavarkar, Shabbir Cheema, Bertrand Copens, Djibril Diallo, Hans d'Orville, Elizabeth Fong, Walter Franco, Marit Gjelten, John Hendra, Noeleen Heyzer, Nay Htun, Abdoulie Janneh, Macharia Kamau, Inge Kaul, Normand Lauzon, Thierry Lemaesquier, José Carlos Libanio, Carlos Lopes, Kamal Malhotra, Abdoulaye Mar Dieye, Elena Martinez, Jan Mattsson, Saraswathi Menon, Hamed Mobarok, Jana Ricasio, Rebeca Rios-Kohn, Jordan Ryan, Mia Seppo, Nessim Shallon, Rosine Sori-Coulibaly, R. Sudarshan, Antonio Vigilante, Eimi Watanabe, David Whaley, Caitlin Wiesen-Antin, Kanni Wignaraja, Oscar Yujnovsky et Agostinho Zacarias.

CONSULTATIONS

Un grand nombre de spécialistes ont également participé à différentes réunions thématiques. Consultation avec *d'autres organismes des Nations Unies* : Gonzalo Abad, Françoise Belmont, Peter Crowley, Virginia Leary, Lars Ludvigsen, Themba N. Masuku, Steven Oates, Steven Olejas, Reynaldo Figueredo Planchart, Norman Scott, Lee Swepston, Andrew Whitley et Daniel Wikler. Consultations sur les *indicateurs des droits de l'homme* : Ignacio Aymerich, David Cieslikowski, Gerhard Haensel, Ellen Hagerman, Stephen Hansen, Aart Kraay, Richard Leete, Patrick Molutsi, Goro Onojima, Ali Piano, Hy Shellow, Massimo Tommasoli et Joann Vanek. Sur l'élaboration d'une étude commune des progrès du développement humain : Halis Akder, Robert Greener, Ricardo Henriques, Jong-Wha Lee, Osman M. Osman, Gustav Ranis et Frances Stewart. Sur la relation entre entreprises et droits de l'homme : Ron Berenbeim, Rainer Braun,

Johanna Breman, Jonathan Cohen, Amy Davidsen, Arvind Gamesan, Lauren Goldblatt, Scott Greathead, Elizabeth Howard, Kiku Loomis, David Lowry, Wendy Rhein, Bob Turner, Larry Walsh et Joanna Weschler.

De nombreuses personnes consultées pendant la rédaction de ce rapport ont fourni des avis, des informations et des données d'une valeur inestimable. Faute de place pour les citer toutes, nous aimerions exprimer notre gratitude toute particulière à Yasmin Ahmad, Özer Babakol, Shaïda Badiée, Maria Baquero, Hazel Bennett, Douglas Bettcher, Yonas Biru, Tom Boden, Adam Bouloukos, Brigitte Brandt, Ewa Brantley, Mathieu Brossard, Claude Cahn, Rolf Carrière, Vittoria Cavicchioni-Molcard, Shaohua Chen, Noam Chomsky, S. K. Chu, Alice Clague, Adam Cohen, Patrick Cornu, Carlos Correa, David Donat-Cattin, Marie-Therese Dupre, Graham Duffield, Julian Fleet, Julio Frank, Lisa Frederiksson, Judy Gearhart, Dorota Gierycz, Peter Gleick, Erlinda Go, Emmanuel Guindone, Kul Guntham, Björn Hagelin, Katherine Hagen, Brigitte Ham, Abrar Hasan, Michael Henriques, Bela Hovy, Kareen Jabre, Phil James, Bruce Jones, Gareth Jones, Urban Johnson, Alex Julca, Georg Kell, Alison Kennedy, Shulamith Koenig, Miloon Kothari, John Langmore, Todd Larson, Paul Gordon Lauren, Elisa Levy, Myriam Linster, Nyein Nyein Lwin, Sergueï Malanitchev, Carolyn McAskie, Caroline Michellier, Zafir Mirza, Roeland Monasch, Srdan Mrkic, Aimée Nichols, David Nyheim, Goro Onojima, Rosario Pardo, David Patterson, Rachel Pedersen, Tatjana Peric, Thomas Pogge, Kiernan Prendergast, Will Prince, Agnès Puymoyen, Sonya Rabeneck, Sadig Rasheed, Socarro Reyes, Wolfgang Rhomberg, Santiago Romero, Karl Sauvart, Bernhard Schwartländer, Simon Scott, Hy Shellow, Henry Shue, Elizabeth Sköns, Timothy Smeeding, Herbert Spierer, Louise Spierer, Petter Stålenheim, Elissavet Stamatopoulou-Robbins, Romila Sudhir, Eric Swanson, Kari Tapiola, Gordon Telesford, Jessica Vivian, Michael Ward, Tessa Wardlaw, Aurelie von Wartensleben, Kevin Watkins, Patrick Werguin, Siemon Wezeman, Robin White, Robert Wintemute, Mania Yannarakis et Anne Zarnit.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

Le secrétariat et l'assistance administrative nécessaires à l'établissement du rapport ont été assurés par Oscar Bernal, Wendy Chen, Renuka Coreal-Lloyd, Rekha Kalekar, Chato Ledonio-O'Buckley, Aida Liza-Mayor, Stephanie Meade, Maria Regina Milo et Emily White.

Le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies a également fourni à

l'équipe de rédaction un soutien administratif essentiel. Nous souhaitons en particulier remercier Oscar Hernandez, Liliana Izquierdo, Maarten Poolman et Ingolf Schuetz-Mueller.

Ce rapport a en outre bénéficié d'un travail très consciencieux de la part de stagiaires. Il convient ici de remercier Ana Budin, Ali Buzurukov, Hyung Go, Vivian Herrera, Claes Johansson, Hoster Lifalaza Bebi, Christopher Pinc et Danny Sriskandarajah.

TRADUCTION

La direction, l'organisation et la distribution des traductions ont été assurées, respectivement, par Elizabeth Scott Andrews, Maureen Lynch et Hilda Paqui, au PNUD à New York. La version française a été réalisée par Architexte (Nicolas Froeliger, Marielle Santoni, Martine Delibie, Marie-Paule Bonnafous) à Paris.



L'équipe de rédaction souhaite également exprimer sa gratitude sincère à Philip Alston, Anne Bayefsky, Radhika Coomaraswamy, Meghnad Desai, Stefanie Grant, Paul Hunt, Bruce Jenks, Barney Pityana, Rebeca Rios-Kohn, Jordan Ryan et Joanna Weschler qui, sous la houlette de l'administrateur du PNUD, ont relu et commenté la version finale du rapport.

La place d'honneur dans ces remerciements revient à Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD, pour l'envergure intellectuelle et l'engagement inconditionnel dont il a fait bénéficier la rédaction de ce rapport.

Les auteurs de ce nouveau rapport expriment leurs remerciements pour le soutien qui leur a été apporté et assument entièrement toutes les opinions qui y sont exprimées.

ABRÉVIATIONS

ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEI	Communauté des Etats indépendants
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ECOSOC	Conseil économique et social (Nations Unies)
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDH	Indicateur du développement humain
IPF	Indicateur de la participation des femmes
IPH	Indicateur de la pauvreté humaine
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTE	Pays pauvres très endettés
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la femme
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE

Droits de l'homme et développement humain au service de la liberté et de la solidarité 1

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME 14

MÉMENTO DES DROITS DE L'HOMME ET DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN 16

CHAPITRE 1

Droits de l'homme et développement humain 19

Une motivation commune et une compatibilité fondamentale 19

Ce que les droits de l'homme apportent au développement humain 21

Ce que le développement humain apporte aux droits de l'homme 23

Nature des devoirs liés aux droits de l'homme 24

**LA LUTTE POUR LES DROITS DE L'HOMME À L'ÉCHELLE MONDIALE :
HIER ET AUJOURD'HUI** 27

CHAPITRE 2

Combats pour les libertés humaines 29

Le combat continue 30

Liberté de vivre sans souffrir de discrimination, dans l'égalité pour tous 31

Liberté de vivre à l'abri du besoin, dans des conditions de vie correctes 33

Liberté de réaliser ses potentialités 34

Liberté de vivre à l'abri de la peur, sans craindre pour sa sécurité 35

Liberté de vivre sans souffrir d'injustice 37

Liberté de participation, d'expression et d'association 38

Liberté d'exercer un travail décent sans être exploité 40

De nouvelles questions relatives aux droits de l'homme 42

Annexe : un engagement croissant en faveur des droits de l'homme 44

CHAPITRE 3

La démocratie intégratrice, garantie des droits de tous 56

La relation entre droits de l'homme et démocratie 56

Comment et pourquoi certaines « démocraties » portent-elles atteinte aux droits de l'homme ? 59

Les solutions : faire progresser les droits de l'homme via une démocratie intégratrice 63

CHAPITRE 4

Des droits pour donner aux individus les moyens de lutter contre la pauvreté 73

Droits et potentialités : la fin et les moyens pour sortir de la pauvreté 74

Obligations et responsabilités de l'Etat... et au-delà 77

Ressources et croissance économique : deux instruments de réalisation des droits de l'homme 80

Justice mondiale : obligations et responsabilités de l'Etat et des autres acteurs dans l'instauration d'un système mondial favorable aux pauvres 82

Réaliser les droits de l'homme pour donner aux pauvres les moyens de sortir de leur condition 85

CHAPITRE 5

Le rôle des indicateurs 89

Responsabiliser 89

L'intérêt des statistiques 90

Créer des indicateurs : du développement aux droits 90

Respecter, protéger et réaliser les droits 93

Garantir les principes fondamentaux et des mesures adéquates 95

Garantir l'accès aux droits 101

Identifier les acteurs de la société 103

Aller de l'avant 105

Annexe : Evaluer les avancées des droits de l'homme et du développement humain 108

CHAPITRE 6

Un développement humain axé sur les droits 112

Priorités pour l'action nationale 112

Priorités pour l'action internationale 119

Résumé des actions à mettre en œuvre afin de concrétiser les ambitions pour le XXI^e siècle 126

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES 129

CONTRIBUTIONS SPÉCIALES

Droits de l'homme et intervention au XXI^e siècle *Kofi A. Annan* 31

Transition vers la démocratie et droits de l'homme *Olusegun Obasanjo* 57

Universalité et priorités *Mary Robinson* 113

ENCADRÉS

2.1 Le long combat des femmes pour leurs droits 32

2.2 Les progrès de la démocratie 38

2.3 Participation des plus pauvres : militantisme politique et mobilisation des populations 39

2.4 Evolution des droits internationaux des travailleurs 41

2.5 Le respect des droits de l'homme, élément essentiel de la lutte contre le VIH et le sida 42

3.1 Le pouvoir de faire honte : une arme pour les ONG défendant les droits de l'homme 58

3.2 Le racisme à l'encontre des immigrés et des autres minorités en Europe occidentale 60

3.3 La voix s'est tue, mais le message demeure 61

3.4 Inégalités horizontales et conflits 62

3.5 L'importance du rire et de l'oubli 63

3.6 Droits des minorités et inégalités horizontales : des réponses parlementaires en Belgique et en Suisse 64

3.7 Des « valeurs asiatiques » à la valeur de l'Asie 65

3.8	La réponse malaisienne aux émeutes raciales : combattre les inégalités horizontales	65
3.9	D'un passé brutal à une société ouverte : les exemples sud-africain et cambodgien	67
3.10	Renforcer le principe de légalité en Argentine et au Salvador	68
3.11	Appropriation de l'ajustement structurel en Inde : une approche fondée sur les droits	70
3.12	L'ajustement structurel à pas de velours, ou comment s'inspirer de John Le Carré pour les décisions économiques	70
4.1	Pauvreté, droits de l'homme et développement humain	73
4.2	Démocratie et prévention de la famine	74
4.3	Mettre les droits civils et politiques au service des droits économiques, sociaux et culturels	75
4.4	Développer les capacités pour garantir les droits de la prochaine génération	76
4.5	Insuffisances et parti pris dans les dépenses publiques consacrées aux services de santé élémentaires	79
4.6	La responsabilité des multinationales vis-à-vis des droits de l'homme	80
4.7	Les pays pauvres, en marge des bienfaits de l'économie mondiale	82
4.8	Justice mondiale : concilier l'intérêt collectif et individuel	83
4.9	La défense des droits de l'homme dans l'accord ADPIC	84
4.10	La clause sociale n'est pas la panacée	85
4.11	Commerce international, droits de l'homme et accords sur l'environnement	86
5.1	A manipuler avec précaution	90
5.2	Les indicateurs de liberté étaient-ils vraiment adaptés à leur époque ?	91
5.3	Des statistiques à lire entre les chiffres	92
5.4	Comment user et abuser de l'indicateur du développement humain	93
5.5	En finir avec les idées reçues sur la différence	93
5.6	Lorsque le silence en dit long	94
5.7	Des statistiques qui révèlent l'horreur, et incitent à la responsabilité	94
5.8	Des normes juridiques sous-tendent l'ensemble des droits	95
5.9	Les statistiques peuvent susciter un débat national	96
5.10	Démystifier les budgets	98
5.11	Se fixer des objectifs de référence pour s'accorder sur un rythme de progression approprié	99
5.12	L'indifférence face aux violences dont sont victimes les enfants des rues au Guatemala	101
5.13	Inspection chez Mattel : on ne joue pas avec les statistiques	105
5.14	Pour un indicateur de l'engagement international en faveur des droits de l'homme	107
6.1	Inégalité entre hommes et femmes devant le divorce : des avancées juridiques en Egypte	114
6.2	Une législation contre les meurtres « pour venger l'honneur familial » en Jordanie	114
6.3	Droits de l'enfant : passer des paroles aux actes	116
6.4	Des alliances pour faire respecter les droits de la femme	117
6.5	L'Organisation mondiale des personnes handicapées : une alliance pour les droits des individus ayant des besoins spécifiques	118
6.6	Faire pression sur l'Etat : un plan d'action national pour la défense des droits de l'homme au Brésil	118
6.7	Une entreprise privée prône l'enseignement primaire obligatoire	119
6.8	Le FEWER, un réseau de dispositifs d'alerte avancée	122
6.9	Les pays africains entreprennent d'appliquer les principes de la Cour pénale internationale	124
6.10	Des institutions européennes axées sur les droits de l'homme	125
6.11	Les bons, les brutes et les diamants : <i>Global Witness</i> s'insurge contre le non-respect des sanctions à l'encontre des rebelles angolais.	126

TABLEAU ENCADRÉ

5.14	Composantes d'un indicateur de l'engagement international en faveur des droits de l'homme	107
------	---	-----

TABLEAUX

2.1	Pauvreté monétaire dans quelques pays de l'OCDE	34
2.2	Durée moyenne des peines purgées pour viol dans quelques pays, 1990-94	35

2.3	Femmes agressées physiquement par leur partenaire	36
2.4	Ratification des principales conventions de l'Organisation internationale du travail (au 4 avril 2)	40
2.5	Emploi d'enfants comme domestiques, années quatre-vingt-dix	41
A2.1	Signature et ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme	48
A2.2	Signature et ratification des principales conventions sur les droits des travailleurs	52
A3.1	Commissions vérité et réconciliation : une liste non exhaustive	72
4.1	Rythme moyen de croissance du PNB par habitant et par an entre 1990 et 1998	81
4.2	Comparaison de la législation internationale dans trois domaines	87
5.1	Les collectivités locales cherchent-elles à favoriser l'accès à la culture ?	100
5.2	Retards de la justice, déni de justice ?	101
5.3	La réalisation du droit à la santé en Equateur : évaluation des obligations de l'Etat	102
5.4	Réaliser le droit à l'instruction primaire en Inde : les acteurs remplissent-ils leurs obligations ?	104

DIAGRAMMES

2.1	Discriminations ethniques : des difficultés accrues d'accès aux infrastructures pour les minorités	32
2.2	Disparités en fonction du revenu : les services publics profitent davantage aux riches	33
2.3	Disparités entre villes et campagnes : les services de santé et l'eau potable sont plus difficilement accessibles en zone rurale	33
2.4	L'espérance de vie varie selon l'appartenance ethnique	34
2.5	La pauvreté monétaire varie selon les régions	34
2.6	La mortalité infantile varie entre les riches et les pauvres	35
2.7	Le taux de scolarisation varie en fonction du sexe	35
2.8	Un taux de syndicalisation en baisse	41
4.1	Discrimination par le revenu : les plus pauvres reçoivent une part moindre des dépenses publiques et des subventions	78
4.2	Des lenteurs dans la progression des revenus	81
4.3	Croissance rapide des exportations et modification des parts de marché	83
5.1	Discrimination par la race : le cas de l'éducation en Afrique du Sud	97
5.2	La décomposition d'une moyenne nationale peut révéler l'existence de discriminations	97
5.3	Ressources et pauvreté humaine : une situation contrastée dans les pays industrialisés	97
5.4	Donner la priorité aux soins de santé et à l'éducation de base au Népal	97
5.5	La fixation d'objectifs de référence en Bolivie	99
5.6	Intolérance et actes de violence motivés par la haine aux Etats-Unis	101
5.7	Les violences envers les femmes sont rarement déclarées	106
6.1	Un réseau pour NILE : avantages comparatifs des pratiques axées sur les droits de l'homme	126

INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Note sur les statistiques du <i>Rapport mondial sur le développement humain</i>	141
Quels sont les enseignements des indicateurs du développement humain ?	147

I. MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX...		
1	Indicateur du développement humain	157
2	Indicateur sexospécifique du développement humain	161
3	Indicateur de la participation des femmes	165
4	La pauvreté humaine dans les pays en développement	169
5	La pauvreté humaine dans les pays de l'OCDE, d'Europe de l'Est et de la CEI	172
6	Comparaison des outils de mesure du développement humain	174
7	Tendances du développement humain et du revenu par habitant	178
8	Tendances du développement humain et de la croissance économique	182

II.	... VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ...	
9	De meilleures chances de survie	186
10	Santé	190
<hr/>		
III.	... ACQUÉRIR UN SAVOIR ET DES CONNAISSANCES...	
11	Enseignement et instruction	194
12	Accès aux flux d'information	198
<hr/>		
IV.	... ACCÉDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES...	
13	Paramètres économiques	202
14	Structure macroéconomique	206
15	Flux de ressources	210
16	Emploi des ressources	214
17	Flux d'aide en provenance des pays membres du CAD	218
18	Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire	219
<hr/>		
V.	... TOUT EN LES PRÉSERVANT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR...	
19	Tendances démographiques	223
20	Utilisations de l'énergie	227
21	Paramètres environnementaux	231
22	Gestion de l'environnement	235
<hr/>		
VI.	... VIVRE À L'ABRI DE L'INSÉCURITÉ...	
23	Sécurité alimentaire et nutrition	237
24	Sécurité de l'emploi	241
25	Vie politique	243
26	Criminalité et délinquance	247
27	Détresse et malheurs	251
<hr/>		
VII.	... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	
28	Populations féminine et masculine : la situation éducative	255
29	Activité économique des hommes et des femmes	259
30	Ecart dans la charge de travail et l'emploi du temps des hommes et des femmes	263
31	Participation des femmes à la vie politique	264
<hr/>		
32	Indicateurs essentiels relatifs aux autres Etats membres des Nations Unies	268
<hr/>		
	Note technique	269
	Références statistiques principales	274
	Définition de certains termes statistiques	277
	Classification des pays	283
	Index des indicateurs	287
	Pays et régions ayant publié des rapports sur le développement humain	290



Droits de l'homme et développement humain au service de la liberté et de la solidarité

Les droits de l'homme et le développement humain partagent une conception et un objectif communs : assurer la liberté, le bien-être et la dignité de tous les individus, partout dans le monde. Ils ont pour but de garantir :

- La liberté de vivre sans souffrir de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, l'appartenance ethnique, l'origine nationale ou la religion.
- La liberté de vivre à l'abri du besoin, c'est-à-dire de bénéficier de conditions de vie correctes.
- La liberté de développer et de réaliser ses potentialités.
- La liberté de vivre sans souffrir de la peur, de menaces sur sa sécurité personnelle, de la torture, d'une arrestation arbitraire et d'autres formes de violence.
- La liberté de vivre sans souffrir d'injustice et de violations de la légalité.
- La liberté de participer à la prise de décision, d'exprimer son opinion et de former des associations.
- La liberté de travailler sans être exploité.

Les progrès des droits de l'homme auront été l'une des réussites majeures du XX^e siècle. En 1900, plus de la moitié de la population mondiale ployait sous le joug colonial, et aucun pays n'avait encore accordé le droit de vote à tous ses ressortissants. Actuellement, les trois quarts des êtres humains vivent sous un régime démocratique. On constate en outre de grands progrès dans l'élimination des discriminations fondées sur la race, la religion et le sexe, ainsi que dans la conquête du droit à la scolarisation et aux services de santé élémentaires.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en 1948, confirmant pour la première fois dans l'histoire de l'humanité que les droits de l'homme relèvent de la responsabilité planétaire. Aujourd'hui, au moins 140 pays ont ratifié cinq des six principaux pactes et conventions sur les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Plus de 125 pays ont ratifié au moins six des sept principaux textes internationaux sur le travail. Le chemin qui reste à parcourir est certes encore long, mais les avancées sont spectaculaires.

L'interdépendance planétaire croissante qui signale l'entrée dans le XXI^e siècle ouvre une nouvelle ère. Des interactions politiques et économiques complexes, qui se conjuguent à la montée en puissance d'acteurs nouveaux, débouchent sur des opportunités inédites. Elles appellent également un engagement plus visionnaire, en vue de mettre en place les institutions, les lois et l'environnement économique propices à la garantie des libertés fondamentales de tous : l'objectif, c'est la réalisation de tous les droits de l'homme pour tous les habitants de tous les pays.

Individus, pouvoirs publics, organisations non gouvernementales (ONG), entreprises, décideurs, organisations multilatérales, tous ont un rôle à jouer pour transformer les ressources potentielles de la planète et les promesses de la technologie, du savoir-faire et des réseaux en dispositifs sociaux aptes à promouvoir véritablement les libertés fondamentales partout dans le monde, plutôt que de se contenter d'en parler.

De nombreux pays, riches et pauvres, font preuve d'un nouveau dynamisme dans leurs initiatives en faveur des droits de l'homme et du développement humain. Depuis la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a placé les droits de l'homme au centre de sa stratégie de développement, et le gouvernement est en train de mettre en place l'une des structures juridiques les plus ouvertes qui puissent exister. En Inde, dans la plus grande démocratie du monde, la cour suprême insiste sur le droit des citoyens à la gratuité de l'enseignement et des services de santé élémentaires. L'Union européenne fait, elle aussi, des droits de l'homme une composante essentielle de sa politique d'intégration, comme en témoignent les conceptions novatrices du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme.

On peut parler de civilisation lorsqu'il y a respect de la dignité et de la liberté. Toutes les religions, toutes les traditions culturelles célèbrent ces idéaux. Pourtant, tout au long de l'Histoire, ceux-ci ont été bafoués. Pas une société n'a échappé au racisme, au sexisme, à l'autoritarisme, à la xénophobie, avec pour effet de priver hommes et femmes de leur dignité et de leur liberté. Et toutes les

On peut parler de civilisation lorsqu'il y a respect de la dignité et de la liberté.

Le développement humain est essentiel à la réalisation des droits de l'homme, et les droits de l'homme sont essentiels à la réalisation du développement humain.

régions et cultures ont connu de longues luttes contre l'oppression, l'injustice et la discrimination. Ce combat continue aujourd'hui dans tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres.

La liberté est l'objectif et l'ambition communs des droits de l'homme et du développement humain. Les mouvements pour les droits de l'homme et le développement humain ont nourri des traditions et des stratégies distinctes. Unis au sein d'une large alliance, chacun peut néanmoins insuffler un regain d'énergie et de dynamisme à l'autre.

Les droits de l'homme et le développement humain partagent l'objectif de garantir les libertés fondamentales. Les droits de l'homme expriment l'idée audacieuse que tous les individus ont le droit d'accéder à des dispositifs sociaux les protégeant des pires abus et privations, et leur donnant la liberté de vivre dans la dignité.

De son côté, le développement humain vise à accroître les capacités humaines et à élargir les choix et les opportunités pour que chacun puisse vivre, dans le respect, une vie digne de ce nom. Lorsque développement humain et droits de l'homme progressent de concert, ils se renforcent mutuellement, améliorent les capacités des individus et protègent les droits et les libertés fondamentales.

Jusqu'à la dernière décennie, le développement humain et les droits de l'homme ont suivi des voies parallèles, tant dans leurs conceptions que dans leur action. Le premier intéressait principalement les économistes, les spécialistes en sciences politiques et les décideurs, tandis que les autres étaient l'affaire des militants, des juristes et des philosophes. Ces deux courants privilégiaient des stratégies d'analyse et d'action divergentes : progrès économique et social d'un côté, militantisme politique, réforme du droit et remise en cause éthique, de l'autre. Mais aujourd'hui, les deux mouvements convergent dans la pensée et dans l'action, et le fossé entre les priorités du développement humain et celles des droits de l'homme est en train de se combler. Chacun de ces deux mouvements bénéficie d'un soutien politique croissant, et les possibilités de partenariat et d'alliance sont de plus en plus nombreuses.

Les droits de l'homme peuvent apporter de la valeur ajoutée aux priorités du développement. Ce mouvement cherche à déterminer à qui il incombe de veiller au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'homme de tous les individus. Sa tradition a fait naître des outils juridiques et des institutions (les lois, le système judiciaire et les pro-

cédures devant les tribunaux) susceptibles de garantir les libertés et le développement humain.

Les droits apportent également une légitimité morale, ainsi que le principe de la justice sociale, au concept du développement humain. La perspective des droits contribue à donner la priorité aux plus démunis et aux exclus, et particulièrement à ceux qui manquent de tout en raison d'une discrimination. Elle attire également l'attention sur le fait qu'informer tous les individus et leur donner voix au chapitre relève du développement, et sur le fait que les droits civiques et politiques font partie intégrante du processus de développement.

A son tour, le développement humain apporte une perspective dynamique à long terme à la réalisation des droits. Il focalise les regards sur le contexte socioéconomique dans lequel ces droits peuvent se concrétiser, ou être menacés. Les concepts et les outils du développement humain offrent une évaluation systématique des limites économiques et institutionnelles à la réalisation des droits, ainsi que des ressources et des mesures disponibles pour surmonter ces obstacles. Le développement humain contribue ainsi à instaurer une stratégie à long terme pour la réalisation des droits.

En bref, le développement humain est essentiel à la réalisation des droits de l'homme, et les droits de l'homme sont essentiels à la réalisation du développement humain.

Au XX^e siècle, les droits de l'homme et le développement humain ont accompli des avancées sans précédent, mais le chemin qui reste à parcourir est encore long.

Les principales avancées des droits de l'homme et du développement humain ont fait suite aux horreurs de la deuxième guerre mondiale. La Charte des Nations Unies, en 1945, puis la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, ont inauguré une nouvelle ère d'engagement international en faveur des libertés humaines :

- En mettant l'accent sur l'universalité des droits, centrés sur l'égalité de tous les individus.
- En reconnaissant la réalisation des droits de l'homme comme un objectif commun à toute l'humanité.
- En déterminant un ensemble complet de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, applicables à tous.
- En créant un système international destiné à favoriser la réalisation des droits de l'homme, avec des institutions chargées de fixer des normes, d'instaurer un droit international et d'en surveiller l'application (sans

pour autant pouvoir sanctionner les manquements).

- En consacrant la responsabilité de l'Etat dans ses obligations au titre des droits de l'homme et dans ses engagements au titre du droit international.

Les travaux sur la législation internationale relative aux droits de l'homme ont continué par la suite. Mais, polarisée par la guerre froide, la rhétorique des droits de l'homme s'est réduite à une arme de propagande, au service des intérêts géopolitiques. L'Occident privilégiait les droits civils et politiques, montrant du doigt les pays socialistes qui les bafouaient. Les pays socialistes (et bon nombre de pays en développement) insistaient eux, sur les droits économiques et sociaux, et critiquaient les pays occidentaux riches, incapables de garantir ces droits à l'ensemble de leurs citoyens. Dans les années soixante, cette polarisation a abouti à deux conventions distinctes, l'une pour les droits civils et politiques, et l'autre pour les droits économiques, sociaux et culturels.

Les années quatre-vingt ont été celles du renouveau de l'engagement et de l'action internationaux, entraînés par les mouvements pour la défense des droits des femmes et des enfants ainsi que par l'activisme accru de la société civile. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (aussi connue sous son acronyme anglais : CEDAW) a été adoptée en 1979, et la Convention relative aux droits de l'enfant 10 ans plus tard.

La Déclaration sur le droit au développement a été adoptée en 1986. Par la suite, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en 1993, a donné lieu à de nouveaux engagements résolus. Cette conférence a été suivie par la création de la fonction de Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en 1994. Depuis, la lutte pour la défense des droits prend de l'ampleur, à l'échelon international, mais aussi à l'intérieur des pays.

La fin des années quatre-vingt-dix a apporté de nouveaux développements :

- Le Statut de Rome de 1998, visant la création de la Cour pénale internationale. En avril 2000, ce texte avait été signé par près d'une centaine de pays.
- La création de tribunaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Premières instances de ce type depuis les procès de Nuremberg et de Tokyo, ils ont pour mission de sanctionner la responsabilité individuelle dans les crimes de guerre.
- Le protocole facultatif de la CEDAW, permettant aux individus de faire appel auprès d'une juridiction internationale.

En 1990, 10 % des pays du globe avaient ratifié les six principaux instruments de

défense des droits de l'homme, mais en février 2000, soit en l'espace de dix ans, cette proportion avait fait un bond spectaculaire, passant à près de la moitié de tous les pays. De même, comme nous l'avons vu, cinq de ces instruments ont été entérinés par au moins 140 pays, tandis que plus de 125 pays ont ratifié six des sept principaux textes internationaux sur le travail.

La liberté de vivre sans souffrir de discrimination, dans l'égalité. Au XX^e siècle, ce sont les mouvements sociaux qui ont fait avancer l'humanité vers l'égalité, affranchie des considérations de sexe, de race, de religion, d'appartenance ethnique ou d'âge. L'un des plus significatifs est le mouvement pour les droits des femmes, dont les racines remontent à plusieurs siècles. La lutte contre la discrimination a également permis la diffusion des mouvements pour les droits civiques et contre le racisme dans le monde entier.

- Plus des quatre cinquièmes des pays du monde ont ratifié la CEDAW et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) : 165 pour la première et 155 pour la seconde.
- Des institutions nationales et des textes prônant les actions volontaristes d'intégration ont fait leur apparition en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, en Inde et en Nouvelle-Zélande, pays dans lesquels les minorités ethniques et les populations indigènes et tribales constituent une proportion significative de la population.

Cependant, les discriminations fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, la race et l'âge perdurent dans le monde entier.

- Au Canada, l'espérance de vie des hommes Inuits est de 58 ans, soit 17 ans de moins que celle du Canadien moyen (75 ans).
- En République de Corée, le salaire des femmes ne représente que les trois quarts de celui des hommes. De nombreux pays affichent des statistiques analogues.
- Les discriminations et les crimes motivés par la haine contre les immigrants se comptent par centaines en Finlande, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe.

La liberté de vivre sans souffrir de privations, et de bénéficier de conditions de vie décentes. L'humanité a fait des progrès considérables pour atténuer les privations et améliorer le niveau de vie de millions de personnes. Au total, 46 pays, soit plus d'un milliard d'êtres humains, bénéficient aujourd'hui d'un niveau de développement humain élevé.

- Entre 1970 et 1999, la malnutrition a considérablement reculé dans les pays en développement : le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale est passé

Polarisée par la guerre froide, la rhétorique des droits de l'homme s'était réduite à une arme de propagande, au service des intérêts géopolitiques.

Lorsque la loi n'est pas respectée et que la justice n'est pas rendue équitablement, les lois sur les droits de l'homme se réduisent à un chiffon de papier.

de 37 à 27 %, et celui des enfants présentant un retard de croissance de 47 à 33 %.

- Entre 1970 et 1999, dans les zones rurales des pays en développement, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable a été multiplié par plus de quatre, pour passer de 13 à 71 %.
- Certains pays ont fait des progrès spectaculaires dans la lutte contre la pauvreté monétaire. C'est notamment le cas de la Chine, où cette forme de misère touchait 33 % de la population en 1978, et seulement 7 % en 1998.

La liberté de développer et de réaliser ses potentialités. L'épanouissement du potentiel personnel des individus a atteint des sommets au XX^e siècle.

- Au cours des trois dernières décennies, l'espérance de vie s'est améliorée de 10 ans dans les pays en développement, passant de 55 ans en 1970 à 65 en 1998. Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté de moitié : il était de 48 % en 1970 et de 72 % en 1998. Parallèlement, le taux de mortalité infantile reculait de plus des deux cinquièmes, de 111 pour 1 000 naissances vivantes en 1970 à 64 en 1998.
- Le taux de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) est passé de 50 % en 1970 à 72 % en 1998.

Pourtant, on constate des inégalités dans ces avancées, d'une région à l'autre et entre des catégories de personnes au sein d'un même pays.

- Quelque 90 millions de garçons et de filles n'ont pas accès à l'école primaire.
- Fin 1999, près de 34 millions de personnes étaient infectées par le virus du sida, dont 23 millions en Afrique subsaharienne. Après avoir fait des pas de géant dans les années soixante-dix, l'espérance de vie est en train de perdre du terrain.
- Dans le monde, 1,2 milliard de personnes souffrent de pauvreté monétaire et vivent avec moins de 1 dollar par jour (en parités de pouvoir d'achat, ou PPA, de 1993).
- Dans les pays en développement, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et près de 2,4 milliards d'individus sont privés d'une infrastructure sanitaire correcte.

La liberté de vivre sans souffrir de la peur, ni de menaces sur sa sécurité personnelle. Aucun aspect de la sécurité humaine ne compte davantage que l'absence de violences physiques. Or, la vie humaine est mise en péril par la violence dans tous les pays, qu'ils soient pauvres ou riches. Depuis des années, les mouvements de la société civile, tout comme les organisations internationales, mobilisent l'opinion publique pour tenter de dissiper ces menaces. Le respect de la présomption d'innocence, instrument essentiel contre la détention arbitraire, prévaut

aujourd'hui dans de nombreux pays. Les sanctions pour viols sont devenues plus sévères. Les droits de l'homme ont manifestement fait des avancées significatives.

- Le nombre des cas de torture est en recul dans de nombreux pays. Au Honduras, le nombre des cas signalés au comité pour la défense des droits de l'homme (une ONG) est passé de 156 en 1991 à 7 en 1996.
- A l'échelle mondiale, le nombre des conflits armés – presque tous des guerres civiles – est passé de 55 en 1992 à 36 en 1998.
- La nomination d'un Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre la femme a grandement contribué à sensibiliser le public et à modifier l'opinion sur ce point.

Pourtant, dans le monde entier, la sécurité des personnes reste menacée, par les conflits armés, l'oppression politique et la montée de la délinquance et de la violence.

- Dans le monde, en moyenne, environ une femme sur trois a subi des violences de la part de son partenaire.
- Dans le monde, environ 1,2 million de femmes et de jeunes filles de moins de 18 ans sont envoyées de force à l'étranger pour être prostituées.
- On estime qu'environ 100 millions d'enfants vivent ou travaillent dans la rue.
- Dans les années quatre-vingt-dix, on comptait quelque 300 000 enfants engagés dans l'armée. Sur la même période, six millions d'enfants ont été blessés lors de conflits.

La liberté de vivre sans souffrir d'injustice. Lorsque la loi n'est pas respectée et que la justice n'est pas rendue équitablement, les lois sur les droits de l'homme se réduisent à un chiffon de papier. D'importants progrès ont néanmoins été accomplis sur le plan institutionnel.

- Dans les années cinquante et soixante, la Déclaration universelle des droits de l'homme a inspiré la constitution de nombreux pays venant d'accéder à l'indépendance, en Asie et en Afrique. Et, plus récemment, le Cambodge, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et la plupart des pays d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI) ont intégré des articles de cette Déclaration à leur nouvelle constitution. Après la Tunisie, l'Égypte est récemment devenue le deuxième pays arabe à accorder aux femmes un droit au divorce identique à celui des hommes. Quelque 66 pays ont en outre aboli la peine de mort.
- De nombreuses lois nationales ont été révisées pour améliorer la protection des droits des femmes. En 1995, au Botswana, un amendement à la loi sur la citoyenneté, citant l'engagement du pays à respecter la convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, a accordé aux enfants des femmes mariées à des étrangers

le droit de prendre la nationalité de leur mère.

- Les procès intentés dans l'intérêt général, pour défendre l'éducation et l'environnement, par exemple en Inde, jouent un rôle important pour le respect des droits économiques et sociaux des individus.
- Plus d'une dizaine de pays se sont dotés de médiateurs pour les droits de l'homme.

Pourtant, le chemin qui reste à parcourir est encore long. Dans de nombreux pays, la justice est loin d'être rendue équitablement, car les capacités institutionnelles nécessaires font défaut.

- Sur 45 pays pour lesquels des données sont disponibles, plus de la moitié comptent moins de 10 juges pour 100 000 habitants.
- La durée moyenne de détention préventive est de 60 semaines au Mexique, de 40 semaines en Hongrie et de 30 semaines en République tchèque.

La liberté de participer à la prise de décision, d'exprimer son opinion et de former des associations. Au XX^e siècle, les militaires assoiffés de sang, les régimes fascistes et les Etats à parti unique ont commis quelques-unes des pires violations des droits de l'homme dans l'Histoire. Mais, suite à des combats homériques, la plupart de ces régimes détestables ont cédé la place à des démocraties.

- En 1975, 73 pays avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; en 2000, ils sont 144.
- On estime qu'une personne sur cinq participe à une forme ou une autre d'organisation de la société civile. Les individus prennent part aux consultations nationales sur la pauvreté, aux associations d'agriculteurs, aux associations de personnes indigènes et aux commissions vérité et réconciliation lorsque le pays sort d'un conflit. A l'échelon local, ils font partie d'associations de locataires ou d'usagers de l'eau, de conseils d'administration d'écoles ou de patrouilles de police de quartier.
- Les individus exigent également davantage de transparence et de responsabilité, et, dans de nombreux cas, le cadre juridique les aide à obtenir gain de cause. La nouvelle constitution thaïlandaise permet ainsi de demander des comptes aux fonctionnaires soupçonnés de corruption ou de malversations, et, dès lors qu'une pétition concernant un parlementaire a recueilli 50 000 signatures, le cas de ce dernier est examiné. Au Brésil, la Cour des comptes fédérale, liée au pouvoir législatif, est habilitée à vérifier toutes les dépenses du gouvernement central.
- En 1900, aucun pays n'avait institué le suffrage universel pour tous les adultes. Aujourd'hui, presque tous l'ont fait.

- Entre 1974 et 1999, 113 pays sont passés d'un régime autoritaire à un système multipartite.

Voilà une énumération impressionnante d'avancées vers la liberté, mais il convient également de citer nombre de ses revers et des menaces qui planent sur elle.

- Une quarantaine de pays sont toujours dépourvus d'un système démocratique multipartite. Ailleurs, la démocratie reste fragile : dans les années quatre-vingt-dix, plusieurs pays ont replongé dans la dictature.
- A l'échelle planétaire, les femmes ne détiennent que 14 % des sièges parlementaires.
- En 1999, près de 90 journalistes et professionnels des médias ont été tués dans l'exercice de leur métier.

La liberté d'avoir un travail correct, sans se faire exploiter. Disposer de moyens de subsistance productifs et satisfaisants permet d'acheter des biens et des services. Les individus en retirent une autonomie sociale qui accroît leur dignité et leur estime de soi. Ces moyens de subsistance confèrent également aux personnes une autonomie politique, car ils donnent la possibilité d'influer sur la prise de décision, dans le monde du travail comme ailleurs.

- L'emploi sur le marché du travail formel a fait des progrès impressionnants depuis dix ans. En Chine, il a augmenté de 2,2 % par an, c'est-à-dire plus vite que la population active (1,5 %). En Inde, les chiffres correspondants sont de 2,4 et 2,2 %.
- Dans les pays en développement, l'expansion des entreprises du secteur informel, le microcrédit et les activités des ONG ont eux aussi multiplié les opportunités d'emplois.
- Plus de 140 pays ont ratifié quatre conventions internationales interdisant le travail forcé ou la discrimination dans l'emploi et la vie professionnelle.

Pourtant, de graves problèmes demeurent :

- Fin 1998, au moins 150 millions de travailleurs étaient privés d'emploi dans le monde. L'incidence du chômage varie en outre en fonction des groupes ethniques. En Afrique du Sud, en 1995, le chômage touchait 29 % des hommes noirs, soit sept fois plus que les hommes blancs (4 %).
- Les pays en développement comptent plus de 250 millions d'enfants contraints de travailler : 140 millions de garçons et 110 millions de filles.

Le XXI^e siècle s'ouvre sur de nouvelles menaces pour les libertés humaines.

A l'aube du XXI^e siècle, l'Histoire est passée à la vitesse supérieure. Des événements

Suite à des combats homériques, la plupart des régimes détestables ont cédé la place à des démocraties.

Au XXI^e siècle, l'humanité devra se battre contre les valeurs qui sèment la discorde, et contre l'opposition des détenteurs d'intérêts économiques et politiques.

récents ont déclenché une déferlante de changements, avec les progrès des technologies de l'information et des communications, les nouvelles règles et institutions mondiales et l'accélération de l'intégration économique planétaire. Depuis la fin de la guerre froide, le paysage politique, économique et social connaît une mutation rapide et radicale. Ce nouveau contexte ouvre des opportunités sans précédent, mais fait aussi apparaître des menaces inédites pour la sécurité et la liberté de l'homme.

Les guerres civiles. Le nombre des pays en conflit a culminé à 55 en 1992, et, contrairement à ce que l'on croit souvent, il a reculé par la suite. Malgré tout, 36 pays étaient en conflit en 1998. On estime que les guerres civiles ont causé 5 millions de morts dans les années quatre-vingt-dix. A l'échelle de la planète, en 1998, on dénombrait plus de 12 millions de réfugiés et 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Mais le nombre des décès et des personnes déplacées ne suffit pas, loin de là, à rendre compte des violations des droits de l'homme perpétrées lors de ces conflits, où viols et tortures sont monnaie courante.

Les transitions économiques et politiques. Les transitions vers la démocratie se sont traduites par des avancées pour de nombreux droits de l'homme, mais ces avancées sont aujourd'hui fortement menacées par des conflits ethniques, la montée de la pauvreté, l'aggravation des inégalités et les tensions sociales. Souvent, des gouvernements stables n'ont pas encore été mis en place ou sont considérablement affaiblis. La transition et l'effondrement économique ont fait disparaître la plupart des garanties qui existaient autrefois pour les droits économiques et sociaux.

Les inégalités planétaires et la marginalisation des pays et des individus pauvres. Au XX^e siècle, les inégalités de revenu à l'échelle planétaire se sont creusées dans des proportions sans précédent. Le rapport entre le revenu du pays le plus riche et le plus pauvre était d'environ 3 à 1 en 1820, puis de 35 à 1 en 1950, de 44 à 1 en 1973 et, enfin, de 72 à 1 en 1992. Une étude récente de la répartition mondiale du revenu des ménages révèle une forte progression des inégalités, le coefficient de Gini se dégradant de 0,63 en 1988 à 0,66 en 1999 (0 représentant l'égalité parfaite, et 1 l'inégalité absolue). Le fossé entre riches et pauvres se creuse dans de nombreux pays. En Russie, le coefficient de Gini est passé de 0,24 à 0,48 entre 1987-88 et 1993-95. En Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, il a augmenté de plus de 16 % dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Ce coefficient reste encore très élevé dans une grande partie de l'Amérique latine :

0,57 en Equateur, 0,59 au Brésil et au Paraguay. Pendant ce temps, la croissance économique stagne dans beaucoup de pays en développement. Entre 1990 et 1998, la progression annuelle moyenne du revenu par habitant a été négative dans 50 pays, dont un seul appartenait à la sphère OCDE.

Il faut adopter de nouvelles conceptions audacieuses pour garantir le respect de tous les droits de l'homme pour tous les individus et dans tous les pays au XXI^e siècle. Ces conceptions doivent être adaptées aux opportunités et à la réalité de la mondialisation, à ses nouveaux acteurs et à ses nouvelles règles planétaires.

Le XXI^e siècle doit avoir pour mission de réaliser les droits de tous dans tous les pays. La Déclaration universelle des droits de l'homme nourrissait déjà cette ambition il y a plus de 50 ans. Aujourd'hui, le monde dispose des informations, des ressources et des capacités nécessaires pour atteindre cet objectif à l'échelle planétaire.

Les libertés humaines ne progressent jamais toutes seules. A l'instar des siècles passés, pour avancer au XXI^e siècle, l'humanité devra se battre contre les valeurs qui sèment la discorde, et contre l'opposition des détenteurs d'intérêts économiques et politiques. Les mouvements populaires et les organisations de la société civile seront aux avant-postes, sensibilisant le public aux violations des droits et exhortant au changement dans la législation et l'action publique. Les technologies et les sociétés plus ouvertes d'aujourd'hui renferment de formidables opportunités pour le travail en réseau et la constitution d'alliances.

Pour élargir notre démarche en vue de garantir le respect des droits de l'homme, il faut veiller à sept principaux aspects.

1. Chaque pays doit renforcer ses mécanismes sociaux pour garantir le respect des droits de l'homme par des normes, des institutions, un cadre juridique et un environnement économique propice. La législation à elle seule ne suffit pas.

Les lois ne peuvent à elles seules garantir le respect des droits de l'homme. Le processus législatif doit s'appuyer sur des institutions, et il faut qu'une culture des normes sociales et de l'éthique viennent étayer les structures juridiques, et non les menacer. Il est également vital que l'environnement économique soit propice. En effet, il est extrêmement difficile de construire une structure garantissant les droits de l'homme de tous les citoyens dans un contexte de pauvreté extrême et de revenus très faibles. Néanmoins, de nombreuses organisations de la

société, ainsi que les pouvoirs publics, sont en mesure d'apporter leur pierre à l'édifice.

Les normes. Responsables de communauté, chefs religieux, dirigeants d'entreprise, parents, enseignants, tous ont un rôle à jouer dans l'élaboration des normes et la préservation des valeurs de respect pour la dignité humaine, de liberté et d'égalité. Et tous ont des droits et des devoirs. L'Etat doit aussi sensibiliser ses citoyens à ces aspects. De nombreux pays ont introduit des cours sur les droits de l'homme dans toutes les écoles. Et cette prise de conscience emprunte également bien d'autres voies. Les médias y contribuent souvent en se faisant l'écho des violations, des violences policières, des cas de disparition ainsi que du non-respect des normes de travail dans les entreprises. Plus positivement, la formation de la police au respect des droits de l'homme est parvenue à faire reculer les brutalités dans de nombreux pays, par exemple au Salvador.

Les institutions. Il est impossible de garantir le respect des droits des enfants en l'absence d'institutions puissantes et efficaces. Il faut pour cela non seulement des écoles et des dispensaires, mais aussi des tribunaux qui soient opérationnels et des services d'enregistrement des naissances. L'Etat doit veiller à mettre en place ces institutions, et la communauté internationale peut aider à renforcer les principales institutions et les capacités.

Des nouvelles institutions sont mises en place pour promouvoir les droits de l'homme et traiter les plaintes. Il s'agit notamment :

- Des commissions nationales indépendantes veillant à ce que la législation et la réglementation sur les droits de l'homme soient bien appliquées. Ces commissions jouent souvent un rôle de premier plan, comme en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.
- Des médiateurs, introduits pour la première fois en Suède, qui interviennent en cas de violations des droits par des agents de la fonction publique.
- Des commissions sur les droits de l'homme, qui existent aujourd'hui dans la moitié des parlements. Elles mobilisent les soutiens et fixent les normes pour la garantie des droits.

La reconnaissance juridique et l'application. La reconnaissance par la loi a tendance à conférer un poids juridique à l'impératif moral du respect des droits de l'homme, et met le système juridique au service de leur application. Tant que l'égalité de traitement n'est pas reconnue par le droit, une femme ne pourra pas demander réparation en cas de discrimination. Les Etats sont les premiers tenus à prendre part à l'éla-

laboration des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et à mettre en place les cadres juridiques nationaux adéquats. Mais les militants et les mouvements de défense des droits de l'homme peuvent également faire pression pour une réforme du système, en vue d'ouvrir l'accès des individus aux voies de recours juridiques par l'élimination des obstacles institutionnels.

Un environnement économique favorable. L'environnement économique doit faciliter l'accès à de nombreux droits, et non l'entraver. Des moyens économiques sont nécessaires pour rémunérer les enseignants et le corps médical, soutenir le travail des juges et satisfaire une large palette d'autres besoins. La croissance économique occupe donc une place primordiale pour les droits de l'homme, surtout dans les pays pauvres. Mais cette croissance doit être favorable aux pauvres et aux droits de l'homme. Elle doit également être durable.

2. La réalisation de tous les droits de l'homme passe par une démocratie intégratrice, c'est-à-dire protégeant les droits des minorités, assurant la séparation des pouvoirs et rendant compte de ses actions aux citoyens. Les élections à elles seules ne suffisent pas.

Les deux dernières décennies ont donné lieu à de grandes avancées de la démocratie et du multipartisme. Plus de 100 pays ont en effet tourné le dos à une dictature militaire ou à un régime de parti unique. Pour autant, les élections pluralistes ne suffisent pas. Cette transition vers la démocratie, encore fragile, n'est pas à l'abri d'un retour en arrière. Il convient donc d'adopter une vision plus large de la démocratie, intégrant cinq aspects majeurs :

- *L'intégration des minorités.* Pour garantir le respect des droits de tous, il faut que la démocratie soit intégratrice, et pas seulement majoritaire. Beaucoup de soi-disant démocraties organisent des élections pluralistes, mais excluent les minorités de nombreux domaines de la participation politique : du pouvoir législatif, des ministères, de l'armée. L'histoire récente, ainsi que des travaux de recherche, montrent que cette exclusion, associée aux inégalités horizontales, est à l'origine d'un nombre important de conflits qui ont fait rage pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Un plus grand souci d'équité peut empêcher ces conflits et favoriser la paix.
- *La séparation des pouvoirs.* Lorsque la justice n'est pas indépendante, les citoyens ne peuvent pas obtenir une protection juridique contre l'injustice et les violations de leurs droits. Dans les démocraties récentes, un pouvoir judiciaire opérationnel et indé-

Les deux dernières décennies ont donné lieu à de grandes avancées de la démocratie et du multipartisme.

Des conditions de vie décentes, une nutrition adaptée, la santé et l'instruction, un travail correct et la protection contre les catastrophes ne constituent pas seulement des objectifs du développement. Ce sont aussi des droits de l'homme.

pendant est essentiel pour que la démocratie soit intégratrice.

- *Une société civile ouverte et des médias libres et indépendants.* L'attention du public et la responsabilité de l'Etat sont certes primordiales, mais la société civile et les médias restent institutionnellement faibles dans beaucoup de pays. Dans 5 % des pays, les médias sont contrôlés par l'Etat. Chaque année, le *Toronto International Freedom of Expression Exchange* fait état de quelque 1 500 agressions de journalistes.

- *La transparence de l'action publique.* Elaborer la politique économique à huis clos est contraire au droit à la participation politique. C'est aussi risquer de céder à l'influence corruptrice du pouvoir politique et de l'argent. Cette pratique débouche sur un environnement défavorable, enclin aux manquements aux droits de l'homme. Un tel déficit de démocratie est très répandu dans les décisions économiques à l'échelon local, national et mondial, et transparaît dans les destructions de bidonvilles qui privent absurdement des individus de logement, dans les barrages qui ensevelissent les maisons et les exploitations agricoles, dans les dotations budgétaires qui favorisent l'alimentation en eau des classes moyennes urbaines au détriment des bidonvilles, dans l'exploitation forestière qui dégrade l'environnement et dans les puits de pétrole qui polluent les champs et les cours d'eau dont certains tirent leur subsistance.

- *La lutte contre le pouvoir corrompeur de l'argent.* Tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, stagnants, dynamiques ou en transition, doivent veiller à ce que la voix de leurs citoyens soit entendue derrière le brouhaha des communicateurs et face aux activités de lobbying des entreprises et des intérêts particuliers.

3. L'éradication de la pauvreté ne constitue pas seulement un objectif de développement, c'est aussi un défi central pour les droits de l'homme au XXI^e siècle.

L'opinion publique est capable de se révolter lorsqu'un individu est torturé. Et pourtant, le décès de plus de 30 000 enfants chaque jour, pour des raisons qui auraient pour l'essentiel pu être évitées, passe inaperçu. Pourquoi ? Parce que ces enfants sont les victimes invisibles de la pauvreté.

L'éradication de la pauvreté représente un défi majeur du combat pour les droits de l'homme au XXI^e siècle. Des conditions de vie décentes, une nutrition adaptée, la santé et l'instruction, un travail correct et la protection contre les catastrophes ne constituent pas seulement des objectifs de développement. Ce sont aussi des droits de l'homme.

Parmi les nombreux manquements aux droits de l'homme, la négation des droits économiques, sociaux et culturels est particulièrement répandue. Quelque 90 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire. Environ 790 millions de personnes souffrent de la faim et connaissent la précarité alimentaire, et environ 1,2 milliard d'individus vivent avec moins d'un dollar par jour (en PPA de 1993). Même dans les pays industrialisés, quelque 8 millions de personnes sont sous-alimentées. Rien qu'aux Etats-Unis, 40 millions d'individus ne sont pas couverts par une assurance maladie et un adulte sur cinq est illettré.

La politique des droits de l'homme et du développement comporte trois priorités :

- *Elle doit promouvoir les libertés civiles et politiques pour donner aux pauvres les moyens de revendiquer leurs droits sociaux, économiques et culturels.* Etant donné les interdépendances entre les différents droits de l'homme, ceux-ci peuvent se renforcer mutuellement et permettre aux pauvres de sortir de leur condition. La garantie du respect des droits civils et politiques ne constitue pas seulement une fin en soi : c'est aussi un bon moyen d'éradiquer la pauvreté. Veiller à la liberté des ONG, des médias et des organisations de travailleurs peut grandement contribuer à donner aux pauvres une place dans la vie politique, afin qu'ils puissent prendre part aux décisions qui les touchent directement.

Les années quatre-vingt-dix ont été marquées par l'essor des ONG et de leurs réseaux mondiaux : ces dernières étaient en effet au nombre de 23 600 en 1991, pour atteindre les 44 000 en 1999. Du Guyana à la Zambie, de l'Inde à la Russie, les individus se regroupent dans des organisations de la société civile et au sein des ONG, accumulent de l'expérience dans la défense contre les expulsions, demandent aux pouvoirs publics de construire des écoles, de s'occuper des conditions de vie des communautés et de la sensibilisation aux droits de l'homme et participent à d'innombrables autres luttes.

- *L'Etat a l'obligation de mettre en œuvre les mesures et les processus les mieux à même de garantir le respect des droits économiques, sociaux et culturels des plus démunis et de leur permettre de participer à la prise de décision.* Revendiquer le droit au logement ou à la santé, par exemple, ne revient pas à mendier des services gratuits ou à tendre la main en attendant la distribution. Il s'agit, bien au contraire, de réclamer des dispositifs et des politiques de nature à favoriser l'accès à ces services à la fois via le marché (logement) et l'Etat (gratuité de l'enseignement primaire).

- *Il faut investir les ressources économiques dans la lutte pour les droits de*

l'homme. Le coût des mesures en faveur des droits de l'homme peut être infime ou gigantesque. En effet, les budgets publics doivent financer les écoles, les enseignants et les juges, et les entreprises doivent mettre en place des conditions de travail respectant les normes essentielles. Cependant, il n'existe pas de relation directe entre les ressources et les droits. Un revenu élevé ne garantit pas aux pays riches qu'ils seront épargnés par les risques de graves violations des droits de l'homme, pas plus que la faiblesse de leur revenu n'empêche les pays pauvres de faire des avancées impressionnantes.

Les dépenses publiques consacrées aux droits économiques et sociaux sont partout insuffisantes et mal réparties. En Ethiopie, dans les années quatre-vingt-dix, les dépenses annuelles destinées aux services de santé élémentaires s'élevaient à 3 dollars par habitant, soit à peine un quart du minimum requis. A l'échelle planétaire, il manque aux pays en développement quelque 80 milliards de dollars par an pour assurer à tous les services de base. Le programme mondial 20-20 recommande d'affecter 20 % des budgets nationaux des pays en développement et 20 % des budgets d'aide à la satisfaction des besoins élémentaires de tous. Or, les dépenses consacrées à ces besoins sont souvent bien inférieures : 12 à 14 % en moyenne, pour les 30 pays qui ont fait l'objet d'une étude récente, et tout juste 4 % au Cameroun, 7,7 % aux Philippines et 8,5 % au Brésil. Globalement, seulement 8,3 % de l'aide des donateurs bilatéraux est dévolue à ces services.

Les pays pauvres ont besoin d'une croissance plus rapide afin de générer les ressources qui leur permettront de financer l'éradication de la pauvreté et la réalisation des droits de l'homme. Mais la croissance économique n'est pas tout. Elle doit s'accompagner de réformes visant à canaliser les fonds vers la lutte contre la pauvreté et le développement humain, et vers la création d'institutions, la formulation de normes et la réforme de la législation, le tout au service des droits de l'homme.

Négliger les droits économiques et sociaux risque de porter atteinte aux libertés civiles et politiques, tout comme négliger les droits civils et politiques risque de porter atteinte aux droits économiques et sociaux lors de catastrophes et en situation de précarité.

4. En période de mondialisation, les droits de l'homme appellent une justice mondiale. Il convient d'élargir le modèle de responsabilité centré sur l'Etat aux obligations des acteurs non publics et aux obligations des Etats par-delà les frontières.

L'intégration mondiale réduit le temps, raccourcit les distances et brouille les frontières nationales. Les individus sont de plus en plus interdépendants. L'autonomie de l'Etat est en train de s'éroder, à l'heure où de nouvelles règles commerciales mondiales limitent les possibilités de décision nationale et où de nouveaux acteurs mondiaux gagnent en influence. Avec l'avancée des privatisations, les entreprises privées pèsent de plus en plus lourdement sur les opportunités économiques des personnes. Compte tenu de cette interdépendance planétaire croissante, tant les Etats que les acteurs mondiaux voient leurs obligations s'accroître.

- *Les Etats :* les décisions des Etats, qu'il s'agisse de taux d'intérêt ou de ventes d'armes, ont des conséquences significatives sur la vie de nombreux individus par-delà les frontières nationales.

- *Les acteurs mondiaux :* l'Organisation mondiale du commerce, les institutions de Bretton Woods, les multinationales, les ONG ayant tissé des réseaux mondiaux, ainsi que les médias planétaires, tous ont des effets considérables sur la vie des êtres humains dans le monde entier.

- *Les règles mondiales :* les règles mondiales sont de plus en plus nombreuses dans tous les domaines, des droits de l'homme à l'environnement en passant par les échanges. Mais ces règles sont élaborées séparément, au risque de provoquer des conflits. Les engagements et les obligations concernant les droits de l'homme doivent donc se répercuter sur les règles commerciales, qui sont aujourd'hui les seules règles véritablement contraignantes pour la politique nationale, dans la mesure où leur non-respect peut être sanctionné.

Or, il n'y a pas grand chose dans l'ordre mondial actuel qui contraigne les Etats et les acteurs mondiaux à défendre les droits de l'homme à l'échelle planétaire. Nombre des pays les moins avancés n'ont pas accès aux opportunités croissantes offertes par la mondialisation. Alors que les exportations mondiales ont plus que doublé, la part des pays les moins avancés est passée de 0,6 % en 1980 à 0,5 % en 1990 et à 0,4 % en 1997. Et ces pays ont attiré moins de 3 milliards de dollars d'investissements directs étrangers. La communauté mondiale des abonnés à Internet connaît une croissance exponentielle : elle représente actuellement 26 % de la population aux Etats-Unis, mais moins de 1 % de celle de l'ensemble des pays en développement.

L'ordre mondial actuel souffre de trois déficits, concernant la motivation, les compétences et la participation.

- *Déficit de motivation.* Lors des négociations commerciales, les représentants des

Les pays pauvres ont besoin d'une croissance plus rapide afin de générer les ressources qui leur permettront de financer l'éradication de la pauvreté et la réalisation des droits de l'homme.

Le système de gouvernance mondiale doit être transparent et équitable, et donner la parole aux pays petits ou pauvres.

pays sont mandatés pour défendre leurs intérêts nationaux, et non les intérêts mondiaux.

- *Déficit de compétence.* Les traités sur les droits de l'homme sont difficiles à faire appliquer, tandis que les accords commerciaux sont appuyés par la menace – bien réelle – de sanctions commerciales. On observe donc des pressions visant à intégrer les droits de l'homme, ceux relatifs au travail, par exemple, dans les accords commerciaux. Cependant, les sanctions sont un instrument imprécis, qui fait pression sur la politique gouvernementale, mais ne change guère le comportement des employeurs.

Les entreprises mondiales peuvent exercer une énorme influence sur les droits de l'homme, dans leurs habitudes d'emploi, leur impact sur l'environnement, leur soutien aux régimes corrompus ou leur promotion du changement. Pourtant, le droit international retient la responsabilité des Etats, mais pas celle des entreprises. Certes, beaucoup d'entreprises ont édicté des codes de conduite et opté pour une politique socialement responsable – surtout en réaction aux pressions de l'opinion – ce qui constitue toujours une première étape. Mais elles sont encore trop nombreuses à ne pas respecter les normes relatives aux droits de l'homme, à ne pas avoir adopté de mesures d'application ou à ne pas faire procéder à des audits indépendants.

- *Déficit de participation.* D'une manière générale, les pays petits ou pauvres ne participent guère à la définition des règles économiques mondiales, pour tout un ensemble de raisons, à commencer par le coût de la participation et des recherches théoriques y afférentes.

Tout comme les pays ont besoin d'une démocratie intégratrice pour assurer le respect des droits de l'homme, le système de gouvernance mondiale doit être transparent et équitable, donner la parole aux pays petits ou pauvres et faire en sorte que ces derniers ne restent plus en marge des bienfaits de l'économie et de la technologie mondiale.

5. L'information et les statistiques constituent un instrument puissant pour forger une culture de la responsabilité et réaliser les droits de l'homme. Les militants, les juristes, les statisticiens et les spécialistes du développement ont besoin de coopérer avec la population et les communautés. L'objectif : produire des données et des preuves destinées à faire tomber les barrières de l'incrédulité et à inciter au changement des politiques et des comportements.

L'ère de l'information est une véritable bénédiction dans la lutte permanente pour la réalisation des droits. Les réseaux de la société civile constituent de nouvelles sour-

ces d'information dont Internet diffuse les constats à une échelle sans précédent. Aujourd'hui, on veille davantage à collecter et à utiliser des informations de qualité pour véhiculer les messages et les appels au changement.

Ces données aident certains pays à améliorer leur politique. Elles permettent au grand public de mieux comprendre les contraintes et les arbitrages, et favorisent donc le consensus social sur les priorités nationales et les résultats à escompter. Elles attirent également l'attention sur la négligence des droits de l'homme : dans de nombreux pays, après la publication de statistiques sur la violence conjugale, les crimes motivés par la haine, ou la situation des sans-abri, le silence a fait place au débat. En outre, ces données permettent d'identifier les acteurs qui influent concrètement sur la réalisation d'un droit, ce qui confère une certaine responsabilité à ces derniers.

Le cadre international des droits de l'homme qui est en train d'apparaître autorise l'élaboration d'indicateurs sur les obligations juridiques de l'Etat. Les évaluations quantitatives ajoutées à ce cadre sensibilisent les pouvoirs publics nationaux à leurs obligations et aux actions nécessaires pour remplir ces dernières. Elles donnent également à la société civile les moyens de saisir les tribunaux et de défendre son point de vue.

Ces indicateurs doivent davantage servir à mettre en lumière le rôle et l'impact des acteurs autres que les pouvoirs publics. Au niveau local, l'analyse doit se concentrer sur l'influence importante, tant positive que négative, qu'exercent les ménages, les communautés, les médias, le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics sur la réalisation des droits.

Au niveau international, des données sont nécessaires non seulement sur le rôle de l'Etat, mais aussi sur celui des entreprises et des organisations multilatérales. Des indicateurs sont également souhaitables sur l'impact des actions d'un pays hors de son territoire national, lorsque ce pays agit en qualité de donateur, de prêteur, de puissance commerciale, de négociateur, de vendeur d'armes ou de médiateur dans un conflit.

L'utilisation accrue d'indicateurs des droits de l'homme doit s'articuler autour de quatre priorités :

- Collecter des données officielles récentes et de qualité, et améliorer l'accès du public à ces données. Cet effort est encouragé par le mouvement en faveur du droit à l'information.
- Diversifier les sources d'information, pour s'adresser non seulement aux institutions nationales vouées aux droits de l'homme, mais aussi à la société civile et aux organisations communautaires, et accroître

la fiabilité et la crédibilité des informations ainsi obtenues.

- Déterminer des références pour l'évaluation des performances. Tous les pays ont besoin de dégager un consensus social sur les priorités et le rythme de progression possible en fonction de leurs spécificités.
- Renforcer les procédures permettant de rendre compte : avec des rapports officiels, des organes de suivi des traités et des rapports établis par les ONG ainsi que la surveillance indépendante des agissements des multinationales.

6. Au XXI^e siècle, la réalisation de tous les droits de tous les individus dans tous les pays passera par l'action et l'engagement des principaux acteurs de la société : ONG, médias et entreprises, autorités locales et nationales, parlementaires et autres leaders d'opinion.

Dans tous les pays, cinq priorités contribuent à l'action nationale :

- *Evaluer la situation nationale des droits de l'homme pour définir les actions prioritaires.* Des évaluations ont été recommandées par la Conférence de Vienne, mais seulement 10 pays ont élaboré de tels plans, dont l'Australie et le Brésil. Dans les faits, les évaluations sont souvent réalisées par des ONG internationales et des institutions basées dans les pays industrialisés. Et, comme on peut s'y attendre, ces rapports émanant de l'extérieur suscitent fréquemment hostilité et tensions.

Plutôt que de réagir aux critiques des autres pays et des ONG internationales, il est grand temps que les pays réalisent leurs propres évaluations nationales, en examinant leurs performances pour tous les droits élémentaires, en étudiant les besoins à satisfaire sur le plan opérationnel pour faire avancer la situation et en déterminant les prochaines étapes autorisées par la situation et les ressources disponibles. Ces évaluations gagneront à être confiées à un comité comptant également des représentants de la société civile, et pas uniquement des pouvoirs publics. Le rapport annuel de la commission pakistanaise sur les droits de l'homme en constitue un bon exemple. Beaucoup de pays élaborant déjà un rapport national sur le développement humain, cette évaluation des droits de l'homme pourrait facilement s'inscrire dans le cadre de l'actualisation de cette publication.

- *Examiner comment la législation nationale traite des principaux droits de l'homme reconnus par les textes internationaux afin de déterminer ce qu'il faut faire pour remédier aux déficits et aux contradictions.* Nombreux sont les pays qui ont déjà procédé à cet examen pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la

Convention sur les droits de l'enfant. Cette démarche doit aujourd'hui être élargie afin de supprimer tous les textes introduisant des discriminations à l'encontre des femmes ou violant les droits d'autres catégories de population. La Jordanie est en train de réviser sa législation afin de mettre un terme aux assassinats de femmes accusées d'avoir déshonoré leur famille. En Argentine, la population et les personnalités politiques collaborent pour revoir les lois et les obstacles institutionnels à l'accès à la justice, et surtout pour promouvoir l'accès à la justice des pauvres et des femmes.

- *Utiliser l'éducation et les médias pour promouvoir les droits de l'homme dans toute la société.* Il s'agit de forger une culture des droits de l'homme et d'engagement en faveur de ces droits. De nombreux pays font preuve d'imagination et intègrent à la scolarité cette sensibilisation aux droits de l'homme. Au Cambodge, 25 000 enseignants ont reçu une formation aux droits de l'homme, avant d'en faire profiter plus de 3 millions d'enfants. Pendant une semaine, la télévision équatorienne a expliqué les droits de l'homme aux citoyens et les enfants ont pu utiliser la logistique électorale pour voter pour les droits qui leur paraissaient les plus importants. Plusieurs pays d'Amérique latine ont intégré des cours sur les droits de l'homme à la formation des policiers et des travailleurs sociaux.

- *Former des alliances pour l'aide et l'action.* Les alliances destinées à faire avancer le développement humain se mondialisent. Nombre d'entre elles se sont constituées pour exercer des pressions en faveur des droits des femmes, des enfants, des minorités et des catégories présentant des besoins particuliers, telles que les handicapés ou les personnes atteintes par le sida. L'Organisation mondiale des personnes handicapées, aujourd'hui présente dans 158 pays, a contribué à des changements dans la loi et la politique, de l'Ouganda à l'Union européenne, en passant par le Zimbabwe. Des alliances se créent également autour d'autres types d'action, par exemple le réseau *FoodFirst Information and Action Network*. On peut également citer le cas des agriculteurs indiens, qui font cause commune avec les Brésiliens pour défendre leurs droits fonciers.

- *Promouvoir un environnement économique favorable.* L'Etat est le premier tenu de veiller à ce que la croissance soit favorable aux pauvres, aux droits de l'homme et qu'elle soit durable. Il doit pour cela adopter une politique appropriée et faire en sorte que les engagements et la défense de ces droits soient intégrés aux objectifs économiques. Le débat public doit être ouvert et transparent, dans la sphère politique et dans

Il s'agit de forger une culture des droits de l'homme et d'engagement en faveur de ces droits.

Un changement mondial d'attitude s'impose, afin d'adopter une conception positive de la défense des droits de l'homme, au lieu d'une conception punitive.

les médias. Il lui faut faire pression pour que les pouvoirs publics prennent des décisions responsables.

7. Les droits de l'homme et le développement humain pour tous supposent un renforcement de l'action internationale, particulièrement en faveur des pays et des individus défavorisés, et de la lutte contre les inégalités et la marginalisation croissantes à l'échelle planétaire.

La progression de la mondialisation ainsi que la pénurie désespérante de ressources et de capacités dans les pays pauvres soulignent à quel point il importe que la communauté internationale renforce son action en faveur des droits de l'homme. Un changement mondial d'attitude s'impose, afin d'adopter une conception positive de la défense des droits de l'homme, au lieu d'une conception punitive, s'attachant à désigner les coupables, à jeter l'opprobre sur eux et à conditionner l'aide.

L'action internationale doit répondre à cinq priorités :

- *Renforcer une conception fondée sur les droits, sans recourir à la conditionnalité.* La coopération pour le développement peut directement contribuer à la réalisation des droits de l'homme dans les pays pauvres, et cela de trois manières. La première consiste à accroître l'aide à la formation des capacités au service de la démocratie et des droits civils et politiques. La deuxième vise à accentuer l'aide pour l'éradication de la pauvreté monétaire et humaine. Enfin, la troisième s'attache à élaborer les programmes à partir d'une conception axée sur les droits.

Des éléments importants de cette conception ont déjà été adoptés avec succès en Australie, en Suède et au Royaume-Uni, ainsi que par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). La Norvège a récemment revu son aide aux initiatives de défense des droits de l'homme en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Cette expérience met en lumière l'efficacité d'une conception positive de l'aide. En revanche, stigmatiser les coupables engendre hostilité et méfiance, tandis que la conditionnalité est souvent inefficace et porteuse de confrontations.

L'aide, l'allègement de la dette, l'accès aux marchés et aux capitaux privés, ainsi que la stabilité de l'économie mondiale, sont les éléments indispensables à la réalisation complète des droits des pays les plus pauvres et les moins avancés.

- *Mobiliser les entreprises internationales en faveur des droits de l'homme.* Certains mouvements populaires cherchent à mobiliser l'opinion publique contre les multinationales qui bafouent les droits de l'homme. Dans de nombreux cas, les groupes ainsi incriminés – Shell, Nike ou General Motors, par exemple – réagissent en adop-

tant des codes de conduite. Les associations de défense des consommateurs, les programmes d'octroi de labels ou encore l'initiative *Ethical Trading*, au Royaume-Uni, incitent à l'amélioration des pratiques sociales et environnementales. Certaines entreprises, comme Benetton, orchestrent des campagnes publiques de défense des droits. Le programme mondial du Secrétaire général des Nations Unies encourage les entreprises à faire du respect des droits de l'homme une norme et une valeur du secteur privé. Ces diverses initiatives peuvent convaincre davantage d'entreprises à être plus exigeantes sur les droits de l'homme et à élaborer les nouveaux instruments leur permettant de rendre compte de leurs actes.

- *Renforcer les approches régionales.* De nombreuses initiatives régionales de défense des droits de l'homme se fondent sur les préoccupations et valeurs communes de pays voisins. C'est notamment le cas de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission africaine des droits de l'homme, de la Charte sociale européenne et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Il convient de renforcer ces initiatives et de les prolonger afin de concrétiser tout leur potentiel de partage d'expérience, d'engagement politique et d'aide financière.

- *Déployer de nouveaux efforts pour rechercher, instaurer et maintenir la paix.* Les conflits et la guerre donnent lieu à la pire des violations des droits de l'homme : les massacres en série, mais aussi les viols, la torture, la destruction des habitations et des écoles et la violence indicible, qui laisse des séquelles indélébiles dans les mémoires. Nombre d'idées nouvelles ont vu le jour après les tragédies des années quatre-vingt-dix : les systèmes d'alerte avancée et d'action préventive, le renforcement de la protection juridique des civils, avec notamment un statut pour les personnes déplacées, les efforts internationaux visant à poursuivre les criminels de guerre en justice, et tout l'agenda de la recherche, de l'instauration, du maintien de la paix et de la reconstruction. La prévention coûte toujours moins cher qu'une intervention tardive. Les pays doivent assimiler cette expérience et susciter le soutien politique nécessaire pour régler les conflits avant qu'ils ne dégèrent.

- *Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme.* Il convient de simplifier et d'accélérer les procédures existantes. Des propositions ont été déposées afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de ces mécanismes, d'alléger les règles de notification imposées aux pays et d'attirer davantage l'attention sur les mesures nécessaires. Le système des Nations Unies, Organisation internationale du travail

(OIT) comprise, fournit un cadre satisfaisant pour l'information, mais ne peut mettre en œuvre de mesures sanctionnant le non-respect.

Les innovations récentes visant à renforcer l'application du droit (la Cour pénale internationale, le protocole facultatif permettant aux individus de porter plainte et le recours au droit international dans les affaires nationales) sont prometteuses pour l'application des textes relatifs aux droits de l'homme. La participation de l'UNICEF et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) aux travaux des conventions sur les droits de l'enfant et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes témoignent de l'importance de l'aide opérationnelle aux pays participant à ces procédures internationales.

Différentes initiatives pourraient contribuer à une mobilisation mondiale au service des droits de l'homme :

- Lancer une campagne mondiale visant à obtenir la ratification par tous les pays des grandes conventions sur les droits de l'homme.
- Exhorter les 500 plus grandes entreprises mondiales répertoriées par le magazine américain *Fortune* à s'engager formellement à respecter, promouvoir et réaliser les droits de l'homme et les principales normes de travail, et à soutenir le programme mondial du Secrétaire général des Nations Unies.
- Faire en sorte que d'ici 2010, l'école primaire obligatoire soit inscrite dans toutes les constitutions.
- Réaliser le programme 20-20 pour tous les pays les moins avancés d'ici 2010.
- Mettre en place une commission mondiale sur les droits de l'homme dans la gouvernance mondiale. Cette instance serait chargée d'examiner les propositions pour renforcer l'appareil international de protection des droits de l'homme et les clauses de défense de ces droits incluses dans les accords économiques mondiaux. Elle veillerait également à ce que l'environnement économique mondial soit équitable.



Les droits de l'homme pourraient faire des progrès sans précédent au cours des 25 prochaines années. Les avancées du XX^e siècle autorisent l'audace de cette ambition. Mais pour les sociétés mondialisées et ouvertes du XXI^e siècle, nous devons prendre un engagement résolu en faveur d'un universalisme allié au respect de la diversité des cultures. Cela suppose de nous détourner de six attitudes héritées de la guerre froide, et qui ont longtemps marqué la pensée du XX^e siècle. Il faut donc passer :

- Des approches centrées sur l'Etat à des approches pluralistes et intégrant différents acteurs, la responsabilité n'incombant plus simplement à l'Etat, mais aussi aux médias, aux entreprises, aux écoles, aux ménages, aux communautés et aux individus.
- Des responsabilités nationales à des responsabilités internationales et mondiales, et passer des obligations internationales des Etats aux responsabilités des acteurs mondiaux.
- De la focalisation sur les droits civils et politiques à l'élargissement du champ à tous les droits, en veillant davantage aux droits économiques, sociaux et culturels.
- De l'éthique de la sanction à une attitude positive dans les pressions et l'aide internationales. Il faut cesser de montrer les coupables du doigt et se tourner vers une forme de soutien positif.
- De la focalisation sur les élections pluralistes à la participation de tous à des modèles de démocratie intégratrice.
- De l'éradication de la pauvreté vue comme un objectif de développement à l'éradication de la pauvreté considérée comme une question de justice sociale, concrétisant les droits et les responsabilités de tous les acteurs.

La communauté mondiale doit renouer avec la vision audacieuse de ceux qui ont rêvé des droits de l'homme et du citoyen et qui ont rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce nouveau millénaire constitue l'occasion de réaffirmer une telle ambition et de réitérer l'engagement à la concrétiser.

La communauté mondiale doit renouer avec la vision audacieuse de ceux qui ont rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

ARTICLE 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

ARTICLE 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

ARTICLE 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

ARTICLE 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

ARTICLE 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

ARTICLE 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

ARTICLE 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

ARTICLE 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

ARTICLE 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal

indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

ARTICLE 11

- (1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
- (2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

ARTICLE 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

ARTICLE 13

- (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
- (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

ARTICLE 14

- (1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
- (2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

ARTICLE 15

- (1) Tout individu a droit à une nationalité.
- (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

ARTICLE 16

- (1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
- (2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
- (3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

ARTICLE 17

- (1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
- (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

ARTICLE 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

ARTICLE 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

ARTICLE 20

- (1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
- (2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

ARTICLE 21

- (1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
- (2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
- (3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

ARTICLE 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

ARTICLE 23

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

ARTICLE 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

ARTICLE 25

- (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veu-

vage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

- (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

ARTICLE 26

- (1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
- (2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
- (3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

ARTICLE 27

- (1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent
- (2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

ARTICLE 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

ARTICLE 29

- (1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
- (2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
- (3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

ARTICLE 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un État, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Droits de l'homme

Les droits de l'homme sont les droits dont disposent toutes les personnes, en vertu de leur condition humaine, pour vivre libres et dans la dignité. Ces droits confèrent à chacun des créances morales sur le comportement des autres individus, ainsi que sur la structure des dispositifs sociaux. Ils sont universels, inaliénables et indivisibles. Les droits de l'homme expriment notre engagement le plus profond à assurer un accès universel aux biens et aux libertés nécessaires pour vivre dans la dignité.

Les droits de l'homme sont universels

Les droits de l'homme appartiennent à tous les individus, et tous les individus doivent être traités sur un pied d'égalité au regard de ces droits. Le non-respect des droits de l'homme a la même gravité quelle que soit la personne considérée, indépendamment du sexe, de la race, de l'appartenance ethnique, de la nationalité ou de toute autre distinction.

Les droits de l'homme sont inaliénables

Les droits de l'homme sont inaliénables : nul ne peut les supprimer ou y renoncer volontairement.

Les droits de l'homme sont indivisibles

Les droits de l'homme sont indivisibles à deux égards. Premièrement, il n'y a pas de hiérarchie entre les différents droits. Les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels sont tous aussi nécessaires les uns que les autres pour vivre dans la dignité. Deuxièmement, nul n'a le droit de supprimer certains droits pour en promouvoir d'autres. Ainsi, les droits civiques et politiques ne doivent pas être bafoués sous prétexte de faire avancer les droits économiques et sociaux.

Réalisation des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont réalisés dès lors que les individus jouissent des libertés conférées par ces droits et que cette jouissance est garantie. Les droits de l'homme ne sont réalisés que si et seulement si il existe des dispositifs sociaux suffisants pour protéger les personnes contre les menaces ordinaires qui pèsent sur la jouissance des libertés conférées par ces droits.

Devoirs et obligations

Les devoirs et obligations, termes utilisés de manière interchangeable dans ce rapport, constituent des normes. Les normes définissent la façon dont les individus et les autres acteurs de la société doivent se comporter. Certains devoirs et obligations exigent seulement de quelqu'un qu'il s'abstienne de faire quelque chose. D'autres exigent d'entreprendre une

action ou l'une des actions faisant partie d'un éventail d'actes admissibles.

Droits de l'homme et devoirs corrélés

Les droits de l'homme renvoient à des devoirs et obligations. Sont appelés débiteurs d'obligations les individus, groupes et entités collectivement responsables de la réalisation des droits de l'homme. Ce sont ces responsables qui doivent rendre des comptes si le droit en question n'est pas réalisé. Lorsqu'un droit est bafoué ou insuffisamment protégé, c'est forcément qu'une personne, ou une institution, a failli à son devoir.

Devoirs parfaits et imparfaits

Les devoirs parfaits, selon Kant, indiquent à la fois comment un devoir doit être accompli et au profit de qui. En revanche, les devoirs imparfaits ne précisent pas *comment* ce devoir peut être accompli ni *selon quel degré de contrainte* il doit l'être.

Traités, pactes et conventions internationales sur les droits de l'homme

Utilisés de manière interchangeable, les termes *traité*, *pacte* et *convention* désignent des accords juridiquement contraignants entre Etats. Ces accords définissent les devoirs des Etats parties au traité, au pacte ou à la convention concerné(e).

Etats parties

Les Etats parties à un accord international sont les pays qui ont ratifié celui-ci et qui sont, par conséquent, juridiquement tenus de mettre en oeuvre ses dispositions.

Ratification d'un traité

(d'un pacte, d'une convention)

La ratification d'un accord international représente la promesse d'un Etat donné de soutenir cet accord et de se conformer à ses dispositions.

Signature d'un traité

(d'un pacte, d'une convention)

La signature d'un traité, d'un pacte ou d'une convention représente la promesse d'un Etat donné d'adhérer aux principes et règles spécifiés dans le document concerné, sans que cet Etat soit encore juridiquement contraint de se conformer à ces principes et règles. La signature constitue la première étape d'un processus que des Etats lancent en vue de ratifier un accord et, par là même, de devenir parties à cet accord. Une signature présidentielle apposée sur un accord doit être ratifiée par le parlement pour que l'accord concerné devienne juridiquement contraignant.

Réserves formulées à l'égard d'un traité (d'un pacte, d'une convention)

Les réserves formulées à l'égard d'un traité indiquent qu'un Etat partie n'accepte pas de se conformer à l'une ou à plusieurs des dispositions de ce traité. Les réserves sont destinées, en principe, à n'être que temporaires et concernent une situation dans laquelle un Etat n'est pas en mesure de satisfaire à une disposition du traité, mais donne néanmoins son accord de principe à la disposition en question.

Organes de suivi des traités

Les organes de suivi des traités sont les comités créés officiellement par les principaux traités internationaux sur les droits de l'homme pour s'assurer que les Etats parties se conforment à ces traités. Ils ont été mis en place pour les six principaux traités des Nations Unies sur les droits de l'homme afin de suivre les efforts accomplis par les Etats parties pour mettre en œuvre les dispositions arrêtées.

Déclarations des droits de l'homme

Les déclarations des droits de l'homme énoncent des principes et des normes définis d'un commun accord. Ces documents ne sont pas en eux-mêmes juridiquement contraignants. Cependant, certaines déclarations, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont considérées comme instituant une norme commune, dans la mesure où leurs dispositions sont généralement reconnues comme s'imposant à tous les Etats.

Développement humain

Le développement humain est le processus d'élargissement des choix des individus, via l'expansion des capacités et des potentialités humaines. Par conséquent, il reflète les avancées dans ces deux domaines et représente à la fois un *processus* et une *finalité*.

Quel que soit le niveau de développement, trois capacités sont essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, s'instruire et avoir accès aux ressources nécessaires pour bénéficier de conditions de vie décentes. Cependant, le développement humain va plus loin. Il englobe d'autres facteurs auxquels les individus sont attachés : participation, sécurité, viabilité, droits de l'homme garantis... autant d'éléments qui permettent d'être créatif, productif, de vivre dans la dignité et d'avoir un sentiment d'appartenance à une communauté. Au bout du compte, le développement humain est le développement *des* individus, *pour* les individus et *par* les individus.

Potentialités, capacités et liberté

Les potentialités humaines désignent le champ des possibles dont disposent les individus (bénéficiaire d'une alimentation correcte, vivre longtemps et prendre part à la vie de la collectivité, par exemple). Les capacités représentent, elles, les différentes combinaisons des potentialités d'une personne. Elles reflètent par conséquent la liberté de réaliser des potentialités. En ce sens, développement humain et liberté procèdent des mêmes principes.

Pauvreté humaine et pauvreté monétaire

La pauvreté humaine est définie comme un ensemble de manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie de la collectivité. En revanche, la pauvreté monétaire est l'absence d'un seul élément : le revenu. On peut préférer ce critère parce qu'on estime qu'il renvoie à la seule forme de pauvreté qui importe ou que tout manque peut être réduit à un dénominateur commun. En revanche, le concept de pauvreté humaine considère l'absence d'un revenu approprié comme un facteur important de dénuement, mais non comme le seul. D'après ce concept, toutes les formes de pauvreté ne peuvent pas non plus être réduites au revenu. La vie humaine ne se résumant pas au revenu, l'insuffisance de revenu ne peut pas représenter la totalité des déficits dont souffrent les êtres humains..

Indicateur du développement humain (IDH)

L'IDH mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, la possibilité de s'instruire et la possibilité de bénéficier de conditions de vie décentes. Indicateur composite, l'IDH comprend donc trois variables : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (alphabétisation des adultes et taux brut de scolarisation combiné, tous niveaux confondus) et le PIB réel par habitant (mesuré en PPA, ou parités de pouvoir d'achat). Dans l'IDH, le revenu intervient à la fois pour représenter les conditions de vie et comme variable de substitution pour tous les choix qui ne sont pas reflétés dans les deux autres aspects.

Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

L'ISDH mesure les mêmes avancées et se fonde sur les mêmes variables que l'IDH, mais exprime en plus les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans les trois domaines considérés. Plus ces disparités sont fortes en termes de développement humain de base, moins l'écart séparant l'ISDH et l'IDH d'un pays, en valeur absolue, est élevé. L'ISDH n'est ni plus ni moins que l'IDH revu en baisse pour rendre compte des inégalités sociologiques entre les sexes.

Indicateur de la participation des femmes (IPF)

L'IPF indique si les femmes sont en mesure de prendre une part active à la vie économique et politique. Il mesure les inégalités sociologiques entre hommes et femmes en termes de représentation et de pouvoir de décision. Axé sur les opportunités offertes aux femmes dans les sphères économique et politique, l'IPF diffère donc de l'ISDH qui, lui, constitue un indicateur des inégalités touchant aux potentialités de base.

Indicateur de la pauvreté humaine (IPH)

L'IPH mesure les déficits sur le plan du développement humain. Alors que l'IDH exprime les avancées globales du développement humain dans un pays, l'IPH reflète la répartition de ces avancées et, par voie de conséquence, les carences qui subsistent. L'IPH est calculé pour les pays en développement (IPH-1) et pour les

pays industrialisés (IPH-2). Si un indicateur distinct a été élaboré pour ce second groupe, c'est à la fois parce que les formes du dénuement varient en fonction des conditions socio-économiques locales et parce qu'il est ainsi possible de tirer parti de la plus grande disponibilité des données relatives aux pays industrialisés.

IPH-1

L'IPH-1 se concentre sur les aspects essentiels déjà envisagés dans le cadre de l'IDH, mais en rend compte sous l'angle des manques. Il comprend plusieurs variables : le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de quarante ans, le pourcentage d'adultes analphabètes et le manque de services, publics et privés, procurés par l'économie dans son ensemble, ce manque étant exprimé par le pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé et à l'eau potable et par le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale.

IPH-2

L'IPH-2 se concentre sur les mêmes aspects du dénuement que l'IPH-1, et envisage en outre une quatrième forme de manque : l'exclusion. Il utilise les variables suivantes : le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de soixante ans, le pourcentage d'illettrés, le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté (correspondant à la demi-médiane du revenu disponible des ménages) et le pourcentage de la population en situation de chômage de longue durée (c'est-à-dire depuis au moins 12 mois).



Droits de l'homme et développement humain

Le principe qui sous-tend le développement humain – à savoir qu'il est essentiel d'améliorer la vie et d'accroître les libertés de chacun – présente de nombreux traits communs avec les préoccupations exprimées dans les différentes déclarations sur les droits de l'homme. La lutte pour le développement humain et la réalisation des droits de l'homme reposent, à bien des égards, sur une même motivation. Elles reflètent un engagement fondamental en faveur de la liberté, du bien-être et de la dignité des individus, dans toutes les sociétés. Ces préoccupations sous-jacentes sont défendues de diverses manières depuis longtemps (la déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen date de 1789), mais les travaux récents sur le développement humain et les droits de l'homme donnent une forme nouvelle à des aspirations et à des objectifs anciens.

Une large utilisation de ces deux modes de pensée normative, qui invoque respectivement le développement humain et les droits de l'homme, amène à se demander si l'on peut les considérer ensemble d'une manière plus intégrée, car ils gagnent à être regroupés pour former une vision plus globale. Pour répondre à cette question, il importe non seulement de comprendre clairement ce que recouvrent les concepts de développement humain et de droits de l'homme, mais aussi d'examiner leurs points communs et leurs dissemblances. Il est en effet nécessaire de se poser deux questions essentielles :

- Quelle est la compatibilité entre les préoccupations normatives exprimées dans les analyses axées sur le développement humain et celles axées sur les droits de l'homme ? Ces préoccupations sont-elles *suffisamment en harmonie* pour pouvoir se compléter, et non se desservir l'une l'autre ?
- Ces deux approches sont-elles suffisamment distinctes pour que chacune puisse apporter quelque chose de substantiel à l'autre ? Sont-elles *assez diverses* pour s'enrichir mutuellement ?

La réponse à ces deux questions fondamentales est clairement affirmative. En effet, le développement humain et les droits de l'homme ont des motivations et des préoccupations assez proches pour être compatibles

et harmonieux, et ils sont suffisamment différents dans leur stratégie et leur conception pour pouvoir se compléter de manière fructueuse. Une approche plus intégrée peut ainsi procurer des avantages significatifs et faciliter les efforts communs visant à faire progresser la dignité, le bien-être et la liberté des individus en général.

UNE MOTIVATION COMMUNE ET UNE COMPATIBILITÉ FONDAMENTALE

La notion de développement humain se concentre directement sur les avancées des conditions de vie et du bien-être des individus. Parce que le bien-être englobe le fait de disposer de libertés individuelles étendues, le développement humain participe directement du renforcement de certaines capacités, c'est-à-dire de l'éventail des possibilités offertes à un individu au cours de sa vie. Nous attachons une grande importance à la liberté de pouvoir vivre comme nous l'entendons, et même de choisir notre destinée.

CAPACITÉS ET LIBERTÉS

Les capacités peuvent varier, tant dans leur forme que dans leur contenu, même si elles sont souvent fortement corrélées. Elles incluent, bien évidemment, les libertés fondamentales liées à la satisfaction des besoins corporels : la possibilité de ne pas souffrir de famine ou de malnutrition, d'éviter certaines maladies ou d'échapper à une mort prématurée. Elles comprennent également les opportunités offertes, par exemple, par la scolarisation ou par la liberté et les moyens financiers de se déplacer et de choisir son domicile. Il existe également d'importantes libertés « sociales », telles que la capacité de participer à la vie de la collectivité, au débat public, à la prise de décisions politiques, et même la possibilité élémentaire « d'apparaître en public sans honte » (une liberté dont l'importance a été abondamment soulignée par Adam Smith dans son classique *La Richesse des nations*).

L'approche reposant sur le développement humain s'intéresse, en fin de compte, à l'ensemble des possibilités auxquelles les individus sont en droit d'être attachés. Alors que l'indicateur du développement humain rend compte des capacités les plus élémen-

La lutte pour le développement humain et la réalisation des droits de l'homme reposent sur une même motivation.

Une conception adéquate du développement humain ne peut négliger l'importance des libertés politiques et démocratiques.

taires, telles que vivre longtemps et en bonne santé, pouvoir s'instruire et bénéficier de conditions de vie décentes, les indicateurs, tableaux et débats plus approfondis présentés dans les différentes éditions du *Rapport mondial sur le développement humain* fournissent, eux, des informations sur d'autres potentialités importantes. En effet, la longévité en tant que telle permet d'accéder à d'autres capacités : comment accomplir quoi que ce soit si l'on est pas en vie ?

Qu'en est-il des droits de l'homme ? L'idée d'un droit individuel doit englober, directement ou indirectement, les droits-créances qu'une personne a sur autrui : individus, groupes, sociétés ou Etats. Ces droits peuvent revêtir diverses formes, comme l'ont étudié les théoriciens du droit, de John Austin et Jeremy Bentham à H.L.A. Hart et Stig Kanger. Certains prennent la forme d'une protection contre les actions néfastes d'autrui. Les libertaires, notamment, ont tendance à manifester un intérêt particulier pour ces droits. D'autres droits consistent en une demande d'attention et d'aide de la part d'autrui, afin d'être en mesure d'accomplir certaines choses. Les tenants de la protection sociale insistent généralement sur cette seconde catégorie.

Mais, malgré leur diversité, les droits permettent tous de réclamer l'aide d'autrui pour défendre des libertés individuelles concrètes. Ce droit à être aidé peut consister en une démarche positive, pour soutenir ou faciliter quelque chose, ou ne revêtir que la forme négative donnant l'assurance que personne ne se mettra en travers du chemin. Cependant, toutes ces créances ont pour but de protéger les libertés des personnes concernées (à faire ceci ou à être cela) d'une manière ou d'une autre. A cet égard, les droits de l'homme plongent également leurs racines dans la liberté humaine.

PRÉOCCUPATIONS SOCIALES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Du fait de cette relation fondatrice entre développement humain et droits de l'homme – qui passe en particulier par l'engagement de chacun à garantir les libertés fondamentales aux yeux des individus –, les notions de développement humain et de droits de l'homme sont à la fois compatibles et complémentaires. Si le développement humain se concentre sur le renforcement des capacités et des libertés dont jouissent les membres d'une communauté, les droits de l'homme constituent, eux, les créances que les individus ont sur le comportement des agents individuels et collectifs et sur la structure des dispositifs sociaux, en vue de facilit-

ter ou de garantir ces capacités et ces libertés.

Bien que ces deux approches soient compatibles, leur forme et leur orientation stratégiques sont assez dissemblables. On s'imagine parfois qu'elles divergent, car elles s'intéressent à des libertés différentes. La littérature consacrée aux droits de l'homme traite souvent principalement, voire exclusivement, des libertés politiques, des droits civils et des libertés démocratiques, qui ne figurent généralement pas dans les grands outils de mesure du développement humain, tels que l'indicateur du développement humain (IDH). Nous l'avons vu, ce dernier se focalise en effet sur la longévité, l'alphabétisation et d'autres aspects socio-économiques. Cependant, le domaine d'intérêt de l'approche du développement humain va bien au-delà de ce que mesure l'IDH. Les droits civils et politiques et la liberté démocratique ont également leur place dans cette approche, même s'ils sont nettement plus difficiles à quantifier. Les précédentes éditions du *Rapport mondial sur le développement humain* ne sont d'ailleurs pas parvenues à les mesurer à l'aide d'indicateurs composites.

Une conception adéquate du développement humain ne peut négliger l'importance des libertés politiques et démocratiques. En effet, celles-ci peuvent jouer un rôle capital dans le renforcement des capacités des pauvres. C'est le cas directement, car les pauvres ont de bonnes raisons de ne pas vouloir se faire exploiter par leur employeur ou par la classe politique, et indirectement, car les détenteurs du pouvoir ont intérêt à agir pour remédier à des manques flagrants lorsque les personnes démunies peuvent user de leur liberté politique pour protester, critiquer et s'opposer. L'approche (plus globale) du développement humain n'ignore pas ces préoccupations, qui figurent en bonne place dans la littérature traitant des droits de l'homme.

De même, cette littérature ne s'intéresse pas uniquement aux libertés politiques et civiles, mais aussi au droit à recevoir une instruction, des soins adaptés, et à d'autres formes de liberté qui ont été systématiquement analysées dans les différentes éditions du *Rapport mondial sur le développement humain*. Des textes récents, tels que la Déclaration sur le droit au développement et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, soulignent que les droits économiques, sociaux et culturels n'ont pas moins de poids que les droits civils et politiques. Le contraste entre les deux concepts – droits de l'homme et développement humain – ne tient donc pas à une différence thématique fondamentale.

CE QUE LES DROITS DE L'HOMME APPORTENT AU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Sachant que ces deux approches, qui ont des motivations et des objectifs communs, présentent aussi des différences majeures, il est important de déterminer si elles sont suffisamment distinctes pour se compléter et s'enrichir mutuellement. Néanmoins, il est encore plus important de savoir ce que les tenants de chacune espèrent retirer des analyses de l'autre partie. Comment la réalisation des objectifs de chacune peut-elle être favorisée par une intégration de ces approches ?

Disposer d'un droit particulier revient à détenir une créance sur d'autres personnes ou sur des institutions devant apporter une aide ou une collaboration pour permettre l'accès à telle ou telle liberté. Souligner l'existence d'une telle créance nous conduit au-delà de l'idée de développement humain. Bien entendu, dans la perspective du développement humain, le progrès social est considéré comme une très bonne chose, qui doit encourager à agir tous ceux qui peuvent contribuer à le préserver et à le promouvoir. Mais la relation normative entre objectifs louables et motivations à agir n'impose pas d'obligations spécifiques à d'autres individus, collectivités ou institutions sociales ni pour aboutir au développement humain ni pour garantir la réalisation d'un niveau spécifique de développement humain, ou de ses composantes.

C'est là que l'approche fondée sur les droits de l'homme peut offrir une dimension supplémentaire et très utile à l'analyse du développement humain. Elle relie cette dernière à l'idée que les autres ont des devoirs pour faciliter et faire avancer le développement humain. La forme précise que doit revêtir la relation entre droits et devoirs constitue, bien évidemment, une question différente – et, d'une certaine façon, ultérieure. Nous y reviendrons.

La première étape consiste à se rendre compte que l'évaluation du développement humain, si elle est combinée à l'approche fondée sur les droits de l'homme, peut renseigner sur les devoirs d'autrui, au sein de la société, en vue de renforcer le développement humain d'une manière ou d'une autre. La notion de devoir renvoie à une multitude d'autres préoccupations, telles que le fait de rendre des comptes, la culpabilité et la responsabilité. Ainsi, proclamer le droit des individus à un enseignement de base gratuit, ce n'est pas simplement dire qu'il serait bien que tout le monde accède à une instruction élémentaire, ni même que tout le monde *doive* y accéder. En affirmant ce droit, nous faisons en fait valoir que tous les individus

sont *en droit* de recevoir une instruction élémentaire gratuite, et que, si certains n'y ont pas accès, le coupable se trouve certainement quelque part dans le système social. Et rechercher ceux qui doivent rendre des comptes pour de telles carences peut fortement contribuer à la découverte de remèdes. Ce processus ouvre sans aucun doute la perspective, au-delà des revendications minimales du développement humain. L'analyse de ce dernier peut donc en tirer parti. Cette perspective élargie permet de se concentrer sur les actions, les stratégies et les efforts déployés par les différents débiteurs d'obligations afin de contribuer à la réalisation des droits de l'homme énoncés et aux avancées du développement humain qui en découlent. Elle conduit également à analyser les responsabilités des différents acteurs et institutions lorsque les droits sont bafoués.

Approfondissons un exemple donné plus haut : si une fillette n'est pas scolarisée parce que ses parents ne le veulent pas, la responsabilité – et le reproche correspondant – retombe sur les parents. Mais si elle ne peut pas être envoyée à l'école parce que l'Etat le lui interdit (comme c'est le cas, il faut le déplorer, dans certains pays), alors le reproche ne doit pas être adressé aux parents, mais à l'Etat. Le problème est parfois plus complexe, lorsque la fillette ne peut pas aller à l'école pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Les parents n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité, notamment.
- Les installations scolaires sont inadaptées : par exemple, l'école ne peut garantir la présence régulière des enseignants (les parents peuvent donc estimer qu'il n'est pas prudent que la fillette s'y rende).
- Les parents peuvent payer les frais de scolarité, mais en sacrifiant d'autres postes importants de leur budget (la poursuite du traitement médical pour un autre de leurs enfants, par exemple).

Le ciblage ou le partage des reproches peut alors revêtir une importance plutôt considérable. Il est en outre essentiel de comprendre la façon dont les conséquences de différentes carences sociales ont tendance à s'aggraver les unes les autres. Les parents sont moins enclins à faire des sacrifices pour la scolarisation de leurs enfants lorsqu'ils ont des raisons de douter des avantages que ceux-ci pourront en retirer. Dans toutes ces situations, le développement humain se trouve plus ou moins sacrifié, mais l'analyse des droits, des devoirs et des responsabilités est assez différente. A cet égard, les préoccupations relatives aux devoirs renforcent la manière de juger la nature et les exigences des progrès. On sait que le processus du développement humain passe souvent par d'âpres luttes. Dans ces conditions, les

L'approche fondée sur les droits de l'homme peut offrir une dimension supplémentaire et très utile à l'analyse du développement humain.

La pensée des droits de l'homme propose des instruments qui amplifient les préoccupations à l'égard du processus de développement.

moyens que procure le langage des devoirs et des obligations peuvent se révéler d'une grande utilité dans la pratique.

Les idées issues des droits de l'homme peuvent apporter d'autres outils importants à l'analyse du progrès social en termes de développement humain. La réflexion sur le développement se concentre traditionnellement sur les résultats de différents types de dispositifs sociaux. Même si l'approche du développement humain a toujours mis l'accent sur l'importance du processus de développement, nombre des outils qu'elle a élaborés mesurent les résultats des dispositifs sociaux sans tenir compte de la *façon* dont ils ont été obtenus. La pensée des droits de l'homme propose, pour sa part, des outils qui amplifient les préoccupations à l'égard du processus de développement et cela, de deux manières différentes :

- Les droits individuels donnent la limite des pertes que les individus peuvent accepter, y compris lorsqu'il s'agit de promouvoir des objectifs sociaux nobles. Ces droits protègent les individus et les minorités contre les actions qui sont censées profiter à la collectivité dans son ensemble, mais qui feront peser un lourd fardeau sur leurs épaules.
- La pensée des droits de l'homme opère une distinction entre la façon dont les institutions et les pouvoirs publics traitent les citoyens et celle dont ils influent sur leur vie. Le suivi des droits de l'homme porte principalement sur le comportement des représentants de l'Etat et sur les structures institutionnelles d'une société. Aussi restreinte soit-elle, cette perspective reflète quelque chose d'important. Même si des pratiques policières cruelles, telles que la torture et l'exécution sans jugement, réduisent le nombre des morts violentes au sein d'une société en terrorisant la population et en dissuadant les individus de commettre des actes délictueux, on ne peut encenser ces pratiques comme allant dans le sens du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. L'analyse des droits de l'homme s'attache donc en particulier aux menaces émanant de certaines instances officielles. L'idée sous-jacente est ici que les abus commis par ceux qui ont mission d'administrer la justice sont particulièrement inadmissibles.

Enfin, l'analyse fondée sur les droits de l'homme peut enrichir notre évaluation du progrès social, en nous familiarisant davantage avec les caractéristiques d'une société qui risquent d'échapper à la seule comptabilisation du développement humain. Les droits de l'homme sont réalisés lorsque les individus jouissent non seulement de certains biens et de certaines libertés, mais aussi lorsqu'il existe des mesures garantissant ces biens et libertés. L'analyse axée sur les droits de l'homme s'attache donc à déterminer dans quelle mesure il existe des institutions

et des normes sociales permettant la réalisation des objectifs du développement humain au sein d'une société.

Le développement humain ne progresse pas forcément de conserve avec la réalisation des droits de l'homme. Par conséquent, la seule comptabilisation des avancées sur le plan du développement humain risque de faire l'impasse sur la vulnérabilité de certains individus et groupes dans une société. La crise financière qui a frappé l'Asie de l'Est montre clairement que les sociétés qui ont enregistré d'excellents résultats à l'aune des indicateurs composites du développement humain dépendaient trop du dynamisme du marché. L'instabilité de l'économie, conjuguée à l'inadéquation des dispositifs sociaux, a mis en lumière la précarité des progrès observés dans cette partie du monde.

L'évaluation des droits de l'homme nécessite alors une réorientation de l'analyse factuelle, de manière à élargir et enrichir la mesure du développement humain. Ainsi, les évaluations portant sur la réalisation des droits de l'homme devraient s'intéresser non seulement à la nature des progrès réalisés, mais aussi au degré de protection dont bénéficient ces progrès contre les menaces potentielles. Le devoir d'aider chaque être humain à mener une vie meilleure et plus libre constitue une importance préoccupation dans la littérature des droits de l'homme. A l'évidence, cette préoccupation est pertinente pour analyser à la fois les façons et les moyens de promouvoir le développement humain.

CE QUE LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN APPORTE AUX DROITS DE L'HOMME

Nous l'avons vu, les droits de l'homme contribuent largement au développement humain. Réciproquement, le développement humain permet d'élargir la portée de l'approche axée sur les droits de l'homme. Comment ? Premièrement, il existe, dans l'analyse centrée sur le développement humain, une tradition de formulation et de délimitation de la problématique susceptible d'enrichir la littérature des droits de l'homme. Cette analyse est menée à plusieurs niveaux – qualitatif et quantitatif – et recourt à la fois à des statistiques spécifiques répertoriant les différents aspects du développement humain et à des indicateurs composites spéciaux exprimant le niveau de ce développement. Utilisés avec discernement, ces différents instruments peuvent conférer un caractère concret à l'analyse des droits de l'homme. Cependant, bien que cet effet puisse être significatif, le développement humain est aussi à même, au-delà des clarifications et des présentations,

d'apporter plusieurs autres éléments positifs à cette analyse.

Deuxièmement, pour promouvoir la réalisation d'un droit, il faut évaluer dans quelle mesure différentes options peuvent influencer sur les perspectives de cette réalisation. Étudier l'impact de divers choix sur les droits de l'homme nécessite à la fois un bilan des résultats probables de ces politiques en termes de développement humain et une mise en balance des revendications concernant plusieurs types de résultats, qui ne pourront pas tous être atteints du premier coup. Un tel exercice n'apparaît pas très différent de l'analyse axée sur le développement humain. Par exemple, un pays pauvre peut estimer impossible de garantir la réalisation de tous les droits de l'homme identifiés, notamment des droits sociaux et économiques. Les différents cas de figure qui portent sur la réussite ou l'échec de la protection de tel ou tel droit de l'homme peuvent être considérés comme des réalisations du développement humain. Chaque résultat est alors en relation avec un ensemble donné de décisions stratégiques et avec des modèles connexes de réalisation ou de non-réalisation des droits.

Les défenseurs des droits de l'homme font souvent valoir l'indivisibilité et l'importance de tous ces droits. Cette affirmation est valide si elle est appréhendée comme niant l'existence d'une hiérarchie entre les droits (économiques, civiques, culturels, politiques et sociaux). Cependant, force est de constater que la pénurie de ressources et les contraintes institutionnelles nous obligent fréquemment à nous soucier en priorité de certains droits, dans nos choix de politiques. L'analyse du développement humain nous aide à considérer ces choix selon des termes explicites et directs.

Troisièmement, même si les droits de l'homme relèvent en définitive du droit individuel, leur réalisation dépend de l'existence de conditions sociales appropriées. Le développement humain a pour but de créer un environnement propice à l'amélioration des potentialités et à l'élargissement des choix. En contribuant à ce processus, l'analyse fondée sur les droits de l'homme permet, d'une part, d'évaluer plus complètement ce qui est faisable au regard des contraintes sur les ressources et les institutions dans une société donnée et, d'autre part, de mieux cerner les méthodes et moyens aptes à élargir et à améliorer les possibilités de choix. Alors que la littérature des droits de l'homme analyse les devoirs, les ouvrages consacrés au développement humain n'ont cessé, eux, de souligner l'importance de la complémentarité des institutions et les contraintes liées aux ressources, ainsi que la nécessité d'une action publique pour remédier à ces contraintes. En

se focalisant sur les principales variables causales de nature institutionnelle et opérationnelle, la littérature du développement humain donne à la discussion et à l'analyse des droits de l'homme la possibilité de mieux comprendre les politiques les plus propices à la concrétisation de ces droits, dans un monde inévitablement pluraliste en termes de liens de cause à effet et d'interactions.

Quatrièmement, l'idée de développement humain implique celle de changement. En ce sens, elle renferme une dynamique, qui peut faire défaut à la pensée des droits de l'homme, plus normative dans sa globalité. Le développement humain inclut une aspiration constante au progrès, à une évolution positive. Insister sur l'aspect dynamique peut donc déboucher sur une créativité infiniment supérieure dans l'appréhension des droits de l'homme sur la durée. Un pays très pauvre risque de ne pas pouvoir réaliser tous les droits jugés importants, mais ce n'est pas une raison pour donner la priorité aux droits économiques par rapport aux droits civiques et politiques. Ceux-là ne doivent pas l'emporter sur ceux-ci, mais les compléter. Quel que soit le type de droit en question, les libertés fondamentales peuvent être intégrées, à des degrés variables, dans différentes formulations de chaque droit. En ce qui concerne le droit à la santé, par exemple, la liberté de recevoir des soins médicaux de base ou primaires doit être considérée comme plus fondamentale que celle de bénéficier d'actes chirurgicaux coûteux. Un pays pauvre doit s'attacher à fournir les premiers, mais peut normalement attendre d'être nettement plus riche pour assurer les seconds.

Il peut, de cette manière, y avoir progression (« développement ») des droits de l'homme qui ont la priorité, même si, en définitive, tous les droits sont précieux et importants. En intégrant la dimension « changement et progrès » à la théorie et à la pratique des droits de l'homme, le développement humain peut aider à approfondir la compréhension et à accroître l'utilité de l'approche axée sur les droits de l'homme. De fait, la vision dynamique inhérente à l'analyse du développement humain est déjà en partie incluse dans la pensée des droits de l'homme : ne dit-on pas que certains droits doivent être « progressivement réalisés » ? L'analyse du développement humain peut donner davantage d'ossature et de substance à cette idée.

NATURE DES DEVOIRS LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME

Quelle forme les devoirs liés aux droits de l'homme devraient-ils revêtir ? À qui ces devoirs s'appliquent-ils ? Selon quel degré

Le développement humain peut aider à approfondir la compréhension et à accroître l'utilité de l'approche axée sur les droits de l'homme.

Les droits de l'homme constituent des créances morales sur le comportement des agents individuels et collectifs.

d'obligation ? Nombre d'écrits – axés, avec une relative rigidité, sur les droits conférés par la loi – présument que les droits n'ont de sens que s'ils sont assortis de devoirs précis imposés – avec une rigueur absolue – à certaines personnes ou à certains agents chargés de s'assurer que ces droits sont réalisés. Tel droit d'une personne doit, alors, être rigoureusement associé au devoir qu'a une autre personne (ou un autre agent) de lui donner ce droit. Ce principe correspond à ce qu'Emmanuel Kant appelait « le devoir parfait », liant rigoureusement des droits à des devoirs précis, préalablement définis, de certains agents (dans la pratique, à l'intérieur d'un système éthique, les devoirs parfaits sont assez proches des devoirs conférés par la loi). A l'opposé, les devoirs imparfaits – concept également exploré par ce grand philosophe du XVIII^e siècle – désignent les devoirs généraux et dénués de contrainte des personnes qui peuvent fournir une aide. Il s'agit d'un système nettement moins rigide (comme Amartya Sen l'a récemment expliqué dans *The Reach of Consequential Evaluation*, voir bibliographie), car les devoirs imparfaits n'indiquent ni *comment* le devoir en question peut être rempli ni *selon quel degré de contrainte*. Néanmoins, la non-prise en compte des exigences d'un devoir imparfait se solde également par un grave manquement moral, ou politique.

Ceux qui soulignent la rigidité du lien entre droits et devoirs, sous la forme de devoirs parfaits, s'empressent généralement d'invoquer la rhétorique des « droits » sans spécifier des agents particuliers dont le devoir précisément défini (et inéluctable) consiste à s'assurer de la réalisation de ces droits. Il n'est pas surprenant que les mêmes critiquent très souvent l'utilisation du concept de « droits de l'homme » en l'absence de désignation exacte des agents responsables et des devoirs précis dont ils doivent s'acquitter pour la réalisation de ces droits. Les revendications en faveur des droits de l'homme peuvent alors apparaître, dans le cadre de ce raisonnement, comme des paroles en l'air.

Mais ce n'est pas le cas. En effet, si ce point de vue était totalement admis, la littérature consacrée au développement humain devrait, sur le plan analytique, rester distincte de l'approche axée sur les droits de l'homme – bien que les mérites du langage des droits de l'homme, en termes d'agit-prop et de rhétorique, puissent être facilement reconnus lorsqu'il s'agit d'exposer une problématique ou de « sensibiliser » à une question. Cependant, séparer la rhétorique du fond va totalement à l'encontre de la tradition de cette littérature, qui s'attache, depuis toujours, à mettre l'accent sur des concepts clairement définis et sur une argumentation

solide, plutôt qu'à utiliser un langage et des expressions faisant appel à l'émotion et non assortis d'une justification explicite.

*DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI
ET DROITS DE L'HOMME*

La question de la relation entre droits et devoirs doit être abordée sous un angle critique. Il a déjà été avancé que les droits et les devoirs doivent être liés d'une certaine manière, mais pourquoi insister sur la correspondance exacte de droits et de devoirs pré-définis devant être obligatoirement remplis par des agents particuliers ? On peut estimer qu'insister sur un lien aussi rigide entre droits et devoirs constitue simplement un reliquat de l'empire de la loi, par lequel toute invocation de droits – y compris dans l'éthique et la politique – finit par parasiter les concepts et les idées qui ont spécifiquement trait aux droits conférés par la loi.

Ce jugement relativement sévère s'accorde avec l'argument de Jeremy Bentham, selon lequel une « déclaration des droits serait bancale en l'absence d'une déclaration des devoirs ». Il s'accorde également avec le rejet que fait ce penseur du XVIII^e siècle des revendications éthiques de « droits naturels », qu'il considère comme « une ineptie », et du concept de « droits naturels et imprescriptibles », qu'il qualifie, avec une ironie mordante, d'« inepties montées sur des échasses ». Enfin, il renvoie au sentiment d'illégitimité en amenant l'idée de droits au-delà de ce que Bentham, et d'autres, estimait être le bon usage d'un concept essentiellement juridique.

Cette manière de concevoir les droits – essentiellement en termes juridiques ou quasi-juridiques – s'oppose toutefois à l'idée fondamentale que les individus disposent de créances sur autrui et sur la structure des dispositifs sociaux, quelles que soient les lois en vigueur. De fait, c'est à travers un engagement de fraternité et de solidarité, fort bien exprimé dans l'Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'est proclamée l'idée que tout un chacun a le devoir à la fois de s'abstenir de nuire à autrui et d'aider autrui. La Déclaration universelle demande que les individus soient protégés contre les lois et pratiques injustes car, indépendamment des lois, ils disposent de certains droits par le fait qu'ils sont des êtres humains, et non en vertu de leur citoyenneté ou d'éléments contingents relatifs aux lois du pays dont ils sont citoyens. Les droits de l'homme constituent des créances morales sur le comportement des agents, individuels et collectifs, et sur la structure des dispositifs sociaux. Ils sont réalisés lorsque les personnes concernées bénéficient d'un accès garanti aux libertés ou aux ressources (pro-

tection appropriée contre la maladie, liberté d'expression...) couvertes par le droit correspondant. Dans de nombreux cas, des droits conférés par la loi peuvent constituer le meilleur moyen de favoriser la réalisation des droits de l'homme. Il convient toutefois de ne pas confondre droits conférés par la loi et droits de l'homme – et de ne pas présumer que les premiers suffisent pour que les seconds soient réalisés.

C'est sous cet angle que les droits ont été jadis analysés par des théoriciens politiques tels que Thomas Paine, dans *Les Droits de l'Homme*, et Mary Wollstonecraft, dans *Revendication des droits de la femme* (deux ouvrages parus en 1792), et, avant cette date, par d'autres auteurs s'inscrivant dans la tradition du contrat social. Tous affirment que les êtres humains jouissent de droits avant même la mise en place de dispositifs sociaux limitant non seulement la conception des institutions, mais également le comportement d'autres individus. Souligner que le discours sur les droits ne peut sortir des limites des revendications légales ne rend absolument pas justice à l'esprit de solidarité et d'équité dans la vie sociale, engagements qui n'empiètent pas sur les lois exactes adoptées par une société.

DROITS DE L'HOMME ET DEVOIRS IMPARFAITS

Il existe toutefois un type de raisonnement différent amenant à insister sur le lien rigide entre droits et devoirs, sous la forme de « devoirs parfaits ». On peut alors se demander comment être certain que les droits pourront être réalisés s'ils ne sont pas assortis de devoirs qui assurent leur réalisation. Cet argument est invoqué pour suggérer que, pour être effectif, tout droit réel doit s'accompagner du devoir spécifique correspondant d'un agent particulier, qui veillera à la réalisation de ce droit.

Il est tout à fait plausible de supposer que l'exercice de devoirs parfaits aiderait grandement à la réalisation des droits. Mais pourquoi ne peut-il pas y avoir de droits *non réalisés*? Il n'est pas contradictoire d'affirmer (et même de déplorer) que « ces individus disposent de droits, mais, hélas, ceux-ci ne sont pas réalisés ». La question de la réalisation des droits doit être distinguée de celle de l'existence de ces droits (comme l'a explicité Amartya Sen). Nous ne devons pas passer d'une situation dans laquelle nous regrettons la *non-réalisation* de droits à une autre où nous nions l'existence – ou la pertinence – des droits eux-mêmes. Bien souvent, c'est précisément parce que les débiteurs d'obligations ont failli à leur devoir que les droits ne sont pas réalisés.

Dans le débat normatif, les droits de l'homme sont fréquemment mis en avant en tant que droits, pouvoirs ou protections bénéficiant à tous ceux à qui ils s'appliquent. Cependant, même si la réalisation universelle et sans faille des droits pose de grandes difficultés, leur formulation peut permettre de mobiliser de nombreuses personnes pour leur défense. Bien qu'aucun individu ou organisme particulier ne soit chargé de veiller à la réalisation des droits concernés, la formulation des devoirs imparfaits peut, elle, à la fois affirmer l'importance du discours normatif et appeler à une action responsable que d'autres devront mener. Ainsi, nous pouvons arguer qu'en tant qu'êtres humains, les femmes ont le droit d'être traitées sans discrimination fondée sur le sexe, que ce droit soit ou non protégé par des lois et des dispositifs sociaux. La discrimination fondée sur le sexe n'est pas seulement un crime commis par des individus qui enfreignent leurs devoirs parfaits envers telle ou telle femme. Elle constitue également une injustice, qui est enracinée dans les institutions et les normes de toutes les sociétés. Cette injustice trouve son expression dans les lois et dans d'autres normes sociales, ainsi que dans les discriminations informelles à l'encontre des femmes.

C'est au titre des droits de la personne humaine que les femmes peuvent réclamer qu'il soit mis un terme, par des réformes sociales, juridiques et institutionnelles, au droit de vote réservé aux hommes et à de nombreuses autres pratiques. Les devoirs corrélés à ce droit ne peuvent pas aisément être confiés à des débiteurs d'obligations particuliers, car la tâche qui consiste à réformer les pratiques injustes incombe au groupe dans son ensemble. Pourtant, les individus ont assurément des devoirs imparfaits corrélés à ce droit, et évoquer ce droit exprime clairement quelque chose qui revêt une grande importance normative.

Même si tel ou tel gouvernement ne dispose pas, à l'heure actuelle, des moyens (ou n'a pas la possibilité d'accroître les ressources) nécessaires pour assurer la réalisation de certains droits, au bénéfice de tous, il est essentiel de l'inciter à oeuvrer à leur concrétisation. On peut au moins reconnaître l'importance du degré de réalisation de ces droits. Cette manière de procéder peut permettre de concentrer l'attention sur ces droits de l'homme, et de promouvoir leur réalisation. Elle peut également améliorer la compréhension des processus qui font la réussite ou l'échec du développement humain. Le résultat obtenu par la combinaison de ces deux approches ne pourrait l'être avec une seule.

La question de la réalisation des droits doit être distinguée de celle de l'existence des droits.

La lutte pour les droits de l'homme à l'échelle mondiale : hier et aujourd'hui

Luttes et événements historiques

JUSQU'AU XVII^e SIÈCLE

De nombreux textes religieux soulignent l'importance de l'égalité, de la dignité et de la responsabilité envers autrui

Il y a plus de 3 000 ans : Les livres hindous *Véda*, *Agama* et *Upanishad* ; le texte judaïque de la Torah

Il y a 2 500 ans : Le canon bouddhique (*Tripitaka*), l'*Anguttara-Nikāya* ; les *Analectes*, la *Doctrine du Milieu* et la *Grande Étude* de Confucius

Il y a 2 000 ans : Le Nouveau Testament et, 600 ans plus tard, le Coran islamique

XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

1789 : Révolution française et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

1815 : Révoltes d'esclaves en Amérique latine et en France

Années 1830 : Mouvements en faveur des droits sociaux et économiques : Rāmakrishna en Inde, mouvements religieux en Occident

1840 : En Irlande, le Mouvement chartiste exige le suffrage universel et des droits pour les ouvriers et les pauvres

1847 : Révolution au Libéria

1861 : Abolition du servage en Russie

XX^e SIÈCLE

1900-1929

1900-15 : Les peuples colonisés se soulèvent contre l'impérialisme en Asie et en Afrique

1905 : Mouvements ouvriers en Europe, en Inde et aux États-Unis. A Moscou, 300 000 ouvriers descendent dans la rue

1910 : Les paysans se mobilisent pour les droits à la terre au Mexique

1914-18 : Première guerre mondiale

A partir de 1914 : Mouvements pour l'indépendance et affrontements en Europe, en Afrique et en Asie

1915 : Massacres d'Arméniens par les Turcs

1917 : Révolution russe

1919 : Vagues de protestations contre l'exclusion de l'égalité raciale du Pacte de la Société des Nations

Années 1920 : Campagnes d'Ellen Key, de Margaret Sanger et de Shizue Ishimoto pour les droits des femmes à être informées sur la contraception

Années 1920 : Grèves générales et affrontements armés entre les ouvriers et les propriétaires d'usines dans le monde industrialisé

1930-1949

1930 : En Inde, des centaines de personnes participent à la longue marche de protestation contre la taxe sur le sel, emmenées par Gandhi jusqu'à la ville de Dandi

1939-45 : Le régime nazi est responsable de la mort de 6 millions de Juifs, de la déportation dans des camps de concentration et de l'assassinat de gitans, de communistes, de syndicalistes, de Polonais, d'Ukrainiens, de Kurdes, d'Arméniens, d'handicapés, de Témoins de Jéhovah et d'homosexuels

Conférences, documents, déclarations

Codes de conduite : Ménès, Asoka, Hammourabi, Dracon, Cyrus, Moïse, Solon et Manu

1215 : Signature de la Grande Charte (*Magna Carta*), selon laquelle même un souverain n'est pas au-dessus des lois

1625 : Le juriste hollandais Hugo de Groot, dit Grotius, est qualifié de père du droit international

1690 : John Locke développe l'idée de droits naturels dans *Le Second Traité du gouvernement*

1792 : *Revendication des droits de la femme* de Mary Wollstonecraft

Années 1860 : Mirza Fath Ali Akhundzade, en Iran, et Tan Sitong, en Chine, se font les défenseurs de l'égalité des sexes

Années 1860 : Le périodique *La Camelia* de Rosa Guerra prône l'égalité entre hommes et femmes dans toute l'Amérique latine

Années 1860 : Au Japon, Toshiko Kishida publie l'essai *Je vous le dis, mes soeurs*

1860-80 : On compte plus de 50 traités bilatéraux sur l'abolition de la traite des esclaves, dans toutes les régions du monde

1900 : Premier Congrès panafricain à Londres

1906 : Convention internationale interdisant le travail de nuit pour les femmes dans l'industrie

1907 : La Conférence pour la paix en Amérique centrale donne aux étrangers le droit de faire appel auprès des tribunaux du pays où ils résident

1916 : Lénine aborde l'autodétermination dans *L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme*

1918 : L'autodétermination est abordée dans les *Quatorze Points* du président Wilson

1919 : Le Traité de Versailles souligne le droit à l'autodétermination et les droits des minorités

1919 : Le Congrès panafricain demande le droit à l'autodétermination dans les colonies

1923 : La Cinquième conférence des Républiques américaines, à Santiago du Chili, traite des droits de la femme

1924 : Déclaration de Genève des droits de l'enfant

1924 : Approbation par le Congrès américain du *Snyder Act*, qui accorde la citoyenneté pleine et entière à tous les Amérindiens

1926 : La Conférence de Genève adopte la Convention relative à l'esclavage

1930 : Convention de l'OIT concernant le travail forcé ou obligatoire

1933 : Convention internationale relative à la répression de la traite des femmes majeures

1941 : Le président américain Roosevelt identifie quatre libertés fondamentales : liberté d'expression, de culte, de ne pas vivre dans le dénuement et dans la peur

1945 : La Charte des Nations Unies met l'accent sur les droits de l'homme

Institutions

1809 : Création de l'institution du médiateur (ou ombudsman) en Suède

1815 : Comité sur la question de la traite internationale des esclaves, Congrès de Vienne

1839 : Société anti-esclavagiste (*Antislavery Society*) en Grande-Bretagne, suivie, dans les années 1860, par la *Confederação Abolicionista* au Brésil

1863 : Comité international de la Croix Rouge

1864 : Association internationale des ouvriers (*International Working Men's Association*)

1898 : Ligue des droits de l'homme, ONG créée en réaction à l'affaire Dreyfus

1902 : Alliance internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes

1905 : Les syndicats forment des fédérations internationales

1910 : Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames

1919 : Société des Nations et Cour de justice internationale

1919 : Organisation internationale du travail (OIT), pour faire avancer les droits humains figurant dans le droit du travail

1919 : Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté

1919 : Les ONG consacrées aux droits des femmes commencent à s'intéresser aux droits des enfants ; *Save the Children* (Royaume-Uni)

1922 : 14 ligues nationales de défense des droits de l'homme créent la Fédération internationale des ligues pour la défense des droits de l'homme et du citoyen

Années 1920 : Le *National Congress of British West Africa* se tient à Accra pour promouvoir l'autodétermination

1925 : Les représentants de huit pays en développement fondent *Coloured International* pour mettre fin à la discrimination raciale

1928 : Commission interaméricaine des femmes, pour que soient reconnus les droits civils et politiques des femmes

1933 : Organisation des réfugiés

1935-36 : Commission internationale pénale et pénitentiaire, oeuvre à la promotion des droits fondamentaux des prisonniers

1945 : Procès de Nuremberg et de Tokyo

1945 : Nations Unies

1946 : Commission des droits de l'homme des Nations Unies

1948 : Organisation des États américains

1949 : Conseil de l'Europe

Luttes et événements historiques

1942 : En France, René Cassin demande la création d'un tribunal international pour punir les crimes de guerre

1942 : Le gouvernement américain emprisonne quelque 120 000 Américains d'origine japonaise, pendant la deuxième guerre mondiale

1942-45 : Combats contre le fascisme dans de nombreux pays européens

1949 : Révolution chinoise

1950-59

Années 1950 : Guerres et révoltes pour la libération nationale en Asie ; certains pays africains obtiennent l'indépendance

1955 : Mouvements pour les droits politiques et les droits civiques aux États-Unis ; Martin Luther King est à la tête du boycottage des bus de Montgomery (381 jours)

1960-69

Années 1960 : 17 pays africains obtiennent le droit à l'autodétermination, de même que des pays situés sur d'autres continents

1962 : Le comité d'organisation des travailleurs agricoles unis *National Farm Workers (United Farm Workers of America)* vise à protéger les travailleurs émigrés aux États-Unis

Années 1960-1970 : Mouvements féministes pour l'égalité

1970-79

Années 1970 : Les questions liées aux droits de l'homme suscitent l'attention dans le monde entier – l'apartheid en Afrique du Sud, le traitement des Palestiniens dans les Territoires occupés, la torture des opposants politiques au Chili, la « sale guerre » en Argentine, le génocide au Cambodge

Années 1970 : Protestations populaires contre le conflit israélo-arabe, guerre du Viet Nam et guerre civile au Nigeria (Biafra)

1976 : Le Prix Nobel de la Paix est décerné à Amnesty International

1980-89

Années 1980 : Fin de la dictature en Amérique latine : Argentine, Bolivie, Paraguay, Uruguay

1988 : Aux Philippines, le mouvement pacifiste *People's Power* renverse la dictature de Marcos

1989 : Manifestations de la place Tiananmen

1989 : Chute du Mur de Berlin

1990-2000

Années 1990 : La démocratie gagne en Afrique. Nelson Mandela sort de prison et est élu président de l'Afrique du Sud

Années 1990 : Nettoyage ethnique en ex-Yougoslavie, génocide et violations massives des droits de l'homme au Rwanda

1998 : L'Espagne lance des mesures d'extradition à l'encontre du Général Pinochet (Chili)

1999 : Le Prix Nobel de la Paix est décerné Médecins sans Frontières

2000 : Au Sénégal, l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré est accusé de « torture et de barbarie » par le tribunal

Conférences, documents, déclarations

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme

1948 : Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical

1949 : Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective

1950 : Convention européenne des droits de l'homme

1951 : Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération

1957 : Convention de l'OIT concernant l'abolition du travail forcé

1958 : Convention de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession

1965 : Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

1966 : Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

1966 : Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

1968 : Première Conférence mondiale des droits de l'homme, à Téhéran

1973 : Convention internationale des Nations Unies sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

1973 : Convention de l'OIT sur l'âge minimum

1974 : Conférence mondiale de l'alimentation, à Rome

1979 : Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

1981 : Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

1984 : Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

1986 : Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement

1989 : Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

1990-96 : Conférences et sommets mondiaux des Nations Unies sur les questions de l'enfance, de l'éducation, de l'environnement et du développement, des droits de l'homme, de la population, des femmes, du développement social et des établissements humains

1998 : Statut de Rome prévoyant la création de la Cour pénale internationale

1999 : Protocole facultatif sur les plaintes individuelles de la CEDAW

1999 : Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants

Institutions

1950 : Commission d'enquête de l'OIT sur les violations des droits syndicaux

1951 : Comité sur la liberté syndicale (OIT)

1954 : Commission européenne des droits de l'homme

1959 : Cour européenne des droits de l'homme

1960 : La Commission interaméricaine des droits de l'homme tient sa première session

1961 : Amnesty International

1963 : Organisation de l'unité africaine

1967 : Commission pontificale pour la justice et la paix internationales

1970 : Premières commissions justice et paix au Paraguay et au Brésil

1978 : Helsinki Watch (Human Rights Watch)

1979 : Cour interaméricaine des droits de l'homme

1983 : Organisation arabe des droits de l'homme

1985 : Comité des Nations Unies des droits économiques, sociaux et culturels

1988 : Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

1992 : Premier haut commissaire pour les minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

1993 : Premier Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, nommé à la Conférence de Vienne

1993-94 : Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

1995 : Commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud

1995-99 : Dix pays lancent des plans d'action nationaux pour la protection et la promotion des droits de l'homme

Sources : Lauren, 1998 ; Ishay, 1997 ; ONU, 1997a et b ; An-Na'im, 2000 ; Olcott, 2000 ; Mendez, 2000 ; Šilovic, 2000 ; Pinheiro et Baluarte, 2000 ; Vizard, 2000 ; Akash, 2000.



Combats pour les libertés humaines

L'histoire des droits de l'homme se confond avec celle des combats de l'humanité. Certes, les hommes naissent avec certains droits fondamentaux, mais ni la réalisation ni la jouissance de ces derniers ne leur sont automatiquement acquises. L'Histoire nous enseigne que les hommes ont dû se battre pour les droits qui leur étaient dus. La pierre angulaire de la lutte pour les droits de l'homme a toujours été le militantisme politique et les mouvements populaires – mouvements de libération nationale, mouvements de paysans, mouvements féministes ou encore mouvements en faveur des droits des peuples indigènes. Bien souvent, c'est le désir ardent des hommes de se libérer et de jouir de leurs droits qui a été à l'origine de la lutte. La formalisation, la légalisation et l'institutionnalisation de ces droits ne sont advenues que beaucoup plus tard.

Les luttes pour la liberté humaine ont changé la face du monde. Au début du XX^e siècle, à peine 10 % de la population mondiale habitaient un pays indépendant. A la fin du même siècle, la grande majorité des hommes vivaient libres et assumaient leurs propres choix. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a constitué une avancée formidable. Elle a marqué l'avènement d'une ère nouvelle, caractérisée par la prise de conscience internationale que les droits de l'homme sont une affaire d'intérêt général et un objectif commun de l'humanité.

L'intégration des pays et des peuples à l'échelle du globe constitue une seconde avancée majeure : grâce à une évolution mondiale, l'universalité des droits de l'homme est aujourd'hui reconnue dans les normes des multiples cultures de la planète. Ainsi, un système international de droits de l'homme a-t-il émergé au cours du demi-siècle passé. Et ces dix dernières années ont vu une progression rapide des engagements à cet égard (annexe). En 1990, seuls deux des grands textes de ce système – la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes – avaient été ratifiés par plus de 100 pays. Aujourd'hui, cinq des six grands accords et conventions relatifs aux droits de

l'homme l'ont été par plus de 140 pays (l'exception étant la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants). Enfin, sept grandes conventions sur les droits du travail ont été ratifiées par 62 Etats – soit près d'un tiers des pays du monde (tableau annexe A2.1).

Des pays se regroupent à l'échelon régional pour réaliser les droits de l'homme, adopter des chartes régionales et établir des commissions et des tribunaux régionaux. Ainsi, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaît les droits collectifs et souligne le droit des peuples à lutter contre la domination coloniale. A l'échelon national, on assiste à la formation de commissions pour les droits de l'homme. Dix pays ont élaboré des programmes nationaux en faveur des droits de l'homme et d'autres, bien plus nombreux, ont désigné des médiateurs pour les droits de l'homme.

Sur le plan international, deux avancées très importantes sont intervenues dans les années quatre-vingt-dix. La première est la mise en place d'un système judiciaire international avec des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie (1993) et pour le Rwanda (1994) et le statut de Rome de 1998 sur la création d'une Cour pénale internationale susceptible d'établir la responsabilité pénale des personnes et de compléter le système existant de suivi des violations flagrantes des droits de l'homme commises par les pouvoirs publics. En outre, un protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes permet désormais aux individus et aux groupes de porter plainte en cas de discrimination liée à l'appartenance sexuelle.

Le nouveau débat sur les droits de l'homme met l'accent sur la pertinence de ces derniers dans tous les domaines de l'action publique. L'approche du développement fondée sur les droits de l'homme considère ceux-ci comme une partie intégrante des dispositifs et des processus liés au développement. Les gouvernements nationaux admettent de plus en plus la nécessité d'évaluer les objectifs et les politiques de développement en termes de droits de l'homme. Cette perspective revêt également une importance croissante dans la coopération

Les luttes pour la liberté humaine ont changé la face du monde.

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

(Déclaration de Rio, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992)

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont inhérents à tous les êtres humains. Leur promotion et leur protection se renforcent mutuellement.

(Déclaration de Vienne, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993)

Les principes de l'égalité entre les sexes et du droit des femmes aux soins d'obstétrique et de gynécologie sont essentiels au développement humain.

(Déclaration du Caire, Conférence internationale sur la population et développement, 1994)

L'élimination de la pauvreté dans le monde [est], pour l'humanité, un impératif éthique, social, politique et économique.

(Déclaration de Copenhague, Sommet mondial sur le développement social, 1995)

pour le développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale.

La place centrale des droits de l'homme dans la vie des individus a été réaffirmée lors des différentes conférences internationales des années quatre-vingt-dix. En 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a donné un nouvel élan à ce mouvement en définissant un programme international d'ensemble pour la promotion et la protection universelles de ces droits.

Les progrès en matière de développement humain ont ajouté à ces avancées. Ainsi, en comparaison avec les années soixante-dix, dans les pays en développement :

- Un nouveau-né peut espérer vivre dix ans de plus.
- Le taux de mortalité infantile a été réduit de près de deux cinquièmes.
- L'analphabétisme des adultes a reculé de près de la moitié et le taux d'inscription cumulé dans le primaire et le secondaire a augmenté d'environ 50 %.
- La proportion des familles rurales ayant accès à l'eau potable a plus que quintuplé pour passer de 13 % à environ 71 %.

A l'échelle mondiale, quelque 46 pays, représentant plus d'un milliard d'habitants, se classent aujourd'hui dans la catégorie du développement humain élevé. Chaque région du globe a certes enregistré des progrès sur le plan du développement humain, mais le niveau et le rythme de ces avancées ne sont pas uniformes. La mortalité infantile en Afrique subsaharienne reste de 106 pour 1 000 naissances vivantes : trois fois plus qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (32 pour 1 000). En Asie du Sud-Est, plus de 83 % des adultes savent lire et écrire : un pourcentage très supérieur aux 54 % enregistrés en Asie du Sud.

LE COMBAT CONTINUE

Les violations flagrantes des droits de l'homme se poursuivent, au vu et au su de tous ou en silence. C'est sous les yeux du monde qu'un million de personnes ont péri au Rwanda, qu'entre 150 000 et 250 000 autres sont mortes en Bosnie-Herzégovine. De nos jours, certaines des violations les plus graves des droits de l'homme se produisent au cours de guerres civiles, suscitant une opposition entre souveraineté nationale et intervention internationale. Dans un revirement majeur par rapport aux pratiques antérieures, la communauté internationale commence désormais d'intervenir dans ce type de conflits (voir la contribution spéciale de Kofi Annan).

D'autres atteintes sont passées sous silence : environ 790 millions d'individus ne reçoivent pas d'alimentation adéquate,

250 millions d'enfants sont utilisés comme main-d'œuvre bon marché, 1,2 million de femmes et de jeunes filles de moins de 18 ans sont envoyées de force à l'étranger pour être prostituées, plus de 130 millions d'êtres humains connaissent la pauvreté monétaire dans les pays de l'OCDE. Le monde reconnaît souvent les violations commises au grand jour, mais rarement celles qui s'effectuent dans l'ombre.

Le principe de l'indivisibilité des droits de l'homme est aujourd'hui accepté, ce qui contraste avec la dichotomie du temps de la guerre froide, entre droits civils et politiques d'un côté et droits économiques, sociaux et culturels de l'autre. Pourtant, une opposition latente demeure entre certains de ces droits. Et ce n'est pas la seule. On rencontre également un clivage entre universalité des droits de l'homme et spécificités culturelles, entre souveraineté nationale et surveillance internationale de l'application des droits de l'homme au sein des pays, entre indivisibilité des droits de l'homme et priorités imposées par la rareté des ressources, entre primauté du droit international et lois nationales, entre normes internationales et normes érigées par les systèmes de droits de l'homme régionaux et, enfin, entre la ratification des traités internationaux et leur mise en application par les pays.

Nombreux sont ceux qui persistent à considérer la lutte pour les droits de l'homme au sein de certains groupes – femmes, minorités ethniques, immigrés, pauvres... – comme une menace pour leurs propres valeurs ou intérêts. Ces dissensions sont sources d'opposition au principe des droits de l'homme pour tous. Même en période de grande prospérité, les sociétés ne parviennent pas à garantir la dignité à tous leurs membres. Qui plus est, elles affichent souvent indifférence ou hostilité à l'encontre d'autrui.

De graves formes de dénuement persistent encore. Dans les pays en développement, 1,2 milliard de personnes souffrent de pauvreté monétaire, un milliard sont analphabètes, 1 milliard n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2,4 milliards sont privées d'infrastructures sanitaires de base. Dans la zone OCDE, où l'espérance de vie atteint pourtant 76 ans, plus de 10 % des enfants qui naissent aujourd'hui n'atteindront pas l'âge de 60 ans. Dans certains de ces pays, enfin, un individu sur cinq est illettré.

On observe également des reculs et revirements. L'espérance de vie a certes progressé régulièrement dans presque tous les pays dans les années soixante-dix et quatre-vingt, mais ces gains ont été remis en cause dans les années quatre-vingt-dix par l'épidémie du sida. A chaque minute qui passe, 11 personnes contractent le virus VIH. Plus

de 12 millions d'Africains sont déjà morts du sida et le continent noir comptera 40 millions d'orphelins en 2010. Dans nombre de pays africains, l'espérance de vie a chuté de plus de 10 ans au cours de la dernière décennie. Plus de 30 pays, dans lesquels vivent plus d'un demi-milliard d'individus, ont actuellement un revenu par habitant inférieur à celui d'il y a vingt ans. En Europe de l'Est et dans la CEI, la transition a remis en cause d'importants acquis du développement humain. Des reculs préoccupants ont en outre été constatés en Asie de l'Est, suite à la crise financière de 1997-1998.

La coexistence de progrès impressionnants et de graves insuffisances en matière de droits de l'homme et de développement humain appelle à continuer le combat pour réaliser et garantir les libertés humaines dans sept directions :

- Liberté de vivre sans souffrir de discrimination, dans l'égalité pour tous.
- Liberté de vivre à l'abri du besoin, c'est-à-dire bénéficier de conditions de vie correctes.
- Liberté de réaliser son potentiel humain.
- Liberté de vivre à l'abri de la peur, sans craindre pour sa sécurité.

- Liberté de vivre sans souffrir d'injustice.
- Liberté de participation, d'expression et d'association.
- Liberté d'exercer un travail décent sans être exploité.

LIBERTÉ DE VIVRE SANS SOUFFRIR DE DISCRIMINATION, DANS L'ÉGALITÉ POUR TOUS

Le principe d'universalité requiert que tous les individus se considèrent comme égaux, et soient traités comme tels. Ce principe d'égalité est le moteur des droits de l'homme. C'est l'un des piliers du développement humain, qui souligne l'égalité des chances et des choix de toute personne dans la vie.

Les progrès enregistrés au XX^e siècle vers la réalisation de l'égalité, sans considération de sexe, de race, de religion, d'appartenance ethnique ou d'âge sont le résultat de mouvements sociaux, en particulier celui en faveur des droits des femmes, dont l'origine remonte à plusieurs siècles (encadré 2.1).

CONTRIBUTION SPECIALE

Droits de l'homme et intervention au XXI^e siècle

À l'aube du XXI^e siècle, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus essentiel que jamais dans la vie d'un nombre toujours croissant d'individus. Par notre travail dans les domaines du développement, du maintien de la paix, de l'environnement et de la santé, nous aidons les nations et les communautés à bâtir un avenir meilleur, plus libre et plus prospère. Mais avant tout, nous sommes au service d'une idée : aucun individu, quels que soient son sexe, son origine ethnique ou sa race, ne doit voir ses droits humains méconnus ou bafoués. Cette idée figure dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est notre plus riche source d'inspiration et le motif de nos plus grands efforts. Aujourd'hui, plus que jamais, nous savons que, sans le respect des droits de l'individu, aucune nation, aucune société, aucune communauté ne peut être réellement libre. Qu'il s'agisse de promouvoir le développement, de souligner l'importance des actions préventives, ou d'intervenir – y compris à l'intérieur des pays – pour mettre fin aux violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, l'individu est toujours au centre de nos préoccupations.

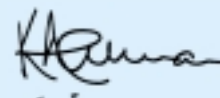
Les réalisations des Nations Unies en matière de droits de l'homme au cours des 50 dernières années plongent leurs racines dans l'acceptation mondiale des droits énumérés dans la Déclaration

universelle et dans le rejet croissant de pratiques que rien ne peut excuser, quelles que soient la culture ou les circonstances. Nous assistons aujourd'hui – lentement, mais je le crois, sûrement – à l'émergence d'une norme internationale prohibant les formes de répression violentes à l'encontre d'une catégorie ou d'un peuple. Cette norme doit prendre – et prendra – le pas sur les règles de souveraineté des Etats. Même si les Nations Unies ont pour membres des Etats, les droits et les idéaux qu'elles ont pour vocation de protéger sont ceux des peuples. Aucun gouvernement n'a le droit de s'abriter derrière le principe de la souveraineté nationale pour bafouer les droits ou les libertés fondamentales de sa population. Qu'un individu appartienne à une minorité ou à la majorité, ses droits humains et ses libertés fondamentales sont sacrés.

Nos réflexions sur ces questions cruciales découlent des multiples défis que nous devons aujourd'hui relever. De la Sierra Leone au Timor oriental, du Soudan aux Balkans et de l'Angola au Cambodge, en passant par l'Afghanistan, un très grand nombre d'individus attendent de la communauté internationale autre chose que de simples mots de sympathie. Ils ont besoin que cette communauté s'engage véritablement et durablement à les aider pour mettre fin à l'engrenage de la violence et trouver une voie sûre vers la prospérité. De même que nous avons appris que la

communauté mondiale ne peut s'effacer lorsque des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme sont perpétrées dans un pays, nous savons aussi désormais que, pour bénéficier durablement du soutien des populations, l'intervention doit être fondée sur des principes légitimes et universels.

Cette intervention, toutefois, n'est pas seulement l'affaire des Etats. Chacun d'entre nous, en tant qu'employé d'un Etat, d'une organisation internationale ou non gouvernementale, d'une entreprise privée ou des médias, ou simplement en tant qu'être humain, a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les droits de ses semblables, hommes et femmes, lorsque ceux-ci sont menacés. Chacun d'entre nous a le devoir de faire cesser – ou, mieux, d'empêcher – les souffrances infligées par autrui. C'est le minimum qui nous est demandé pour que les nobles idéaux des Nations Unies deviennent réalité.



Kofi A. Annan
*Secrétaire général
des Nations Unies*

Le combat contre la discrimination a aussi conduit à l'émergence de mouvements qui militent, de par le monde, pour les droits civils ou contre le racisme. Le principe de l'égalité a également été le fer de lance de tous les grands mouvements prônant l'autodétermination en Asie, en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les soulèvements paysans en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes exigeaient eux aussi qu'il soit mis un terme à la discrimination. Le mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, dans les années cinquante et soixante, a mis à bas la ségrégation légale des Afro-américains dans ce pays. Dans nombre de cas, ces luttes ont dépassé les frontières nationales pour acquérir une portée mondiale. En témoignent les mouvements des femmes et des travailleurs.

Toutes ces luttes ont favorisé l'égalité et réduit la discrimination dans les normes, les valeurs, les institutions et les règles. La tolérance est de plus en plus reconnue. La diversité est désormais perçue comme une force et non plus comme une faiblesse. La diversité culturelle et la solidarité humaine sont à l'honneur.

Il y a également des changements institutionnels :

- A l'échelle internationale, 165 pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et 156 pays la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Plus des trois-quarts des pays du globe ont ainsi entériné ces deux textes majeurs.

- Des institutions nationales et des normes légales relatives aux politiques volontaristes d'intégration ont vu le jour en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, en Inde et en Nouvelle-Zélande, autant de pays où les minorités ethniques

et les peuples autochtones et indigènes constituent une part non négligeable de la population.

- En Inde, les politiques volontaristes d'intégration dans les sphères économiques et politiques profitent aux castes et aux tribus à statut spécial.

- En Australie et en Nouvelle-Zélande, les droits des autochtones et des peuples Maori sont de mieux en mieux reconnus par la loi.

- Au Guatemala, des programmes de développement pour les populations indigènes ont été formulés et intégrés aux priorités nationales.

Pourtant, la discrimination fait encore partie de nos vies. Pourquoi ? Certes, les normes évoluent, mais pas suffisamment rapidement et pas dans tous les domaines importants. L'absence de discrimination et l'égalité ont beau être formellement reconnues par la loi, on constate toujours des discriminations dans les politiques, la répartition des ressources et la fourniture de services sociaux par l'Etat.

Ainsi, en dépit de ces nouvelles normes, la discrimination et l'inégalité restent omniprésentes dans presque tous les pays. Le droit à l'égalité en termes de salaires, d'emploi et de participation politique existe certes formellement, mais il reste encore bien souvent à l'appliquer. Conséquence, les écarts demeurent bien réels dans tous ces domaines pour les femmes, les minorités ethniques, les peuples autochtones et les indigènes. Sur toute la planète, en démocratie comme sous les dictatures, dans le monde industrialisé comme les pays en développement, les minorités restent victimes de discrimination en matière de droits (diagramme 2.1).

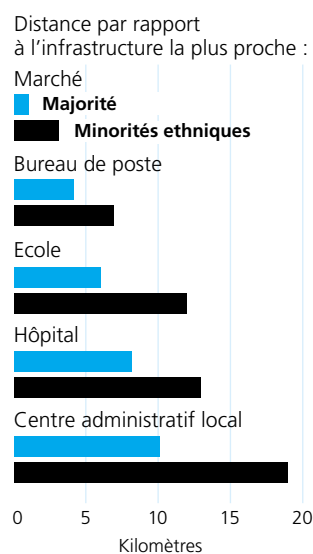
Voilà pourquoi le bilan du développement humain demeure aussi contrasté. Dans certains domaines, les résultats sont impressionnants. Dans les pays en développement, le taux d'alphabétisation des femmes adultes, qui représentait 72 % de celui des hommes en 1980, a atteint 80 % en 1992. La proportion des ménages ruraux ayant accès à l'eau potable est passée de 61 à 78 % de celle des ménages urbains. Aux Etats-Unis, le pourcentage d'élèves ayant passé quatre années dans l'enseignement secondaire était, en 1960, de 43 % pour les Blancs et 20 % pour les Afro-américains. Cet écart de 23 points a été réduit, en 1988, à 6 points (82 % et 76 %, respectivement, pour ces deux catégories). Au Guatemala, de 1995 à 1999 – soit en seulement quatre ans – la mortalité infantile chez les Mayas a diminué de près d'un sixième, passant de 94 à 79 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Dans d'autres domaines pourtant, les résultats sont déplorables. Au Népal, les intouchables ont une espérance de vie de 46 ans, soit 15 de moins que les Brahmanes.

DIAGRAMME 2.1

Discriminations ethniques : des difficultés accrues d'accès aux infrastructures pour les minorités

Viet Nam, 1992-93



Source : Van de Walle et Gunewardena, 1999.

ENCADRÉ 2.1

Le long combat des femmes pour leurs droits

En 1792, en publiant *Revendication des droits de la femme*, Mary Wollstonecraft affirmait que ce n'était pas de charité que manquait le monde, mais de justice. Cet ouvrage saisit l'essence du combat des femmes pour conquérir leurs droits.

Cette lutte est entrée dans une nouvelle phase au XIX^e siècle. C'est à cette époque que l'Inde a aboli la coutume de la sati (immolation de la veuve) et légalisé les mariages intercastes, que l'Angleterre a réformé son droit du mariage, que la France a reconnu le droit des femmes à demander le divorce et que la Chine a autorisé les femmes à occuper un office public. En 1893, la Nouvelle-Zélande était le premier pays à accorder le droit de vote aux femmes.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Dans les dix premières années du XX^e siècle, les mouvements féministes se sont renforcés dans plusieurs pays, dont la Chine, l'Iran, le Japon, la Corée, les Philippines, la Russie, Ceylan, la Turquie et le Viet Nam. Avant la fin des années quarante, les femmes avaient obtenu le droit de vote dans des pays aussi divers que l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas, Ceylan, la Turquie ou l'Uruguay.

Vers cette époque, Margaret Sanger aux Etats-Unis, Ellen Kelly en Suède et Shizue Ishimoto au Japon faisaient campagne pour défendre le droit des femmes aux soins de santé périnatale, en revendiquant en particulier l'accès de toutes les femmes à l'information sur la contraception.

Au Maroc, le taux d'analphabétisme des adultes en milieu rural s'élève à 75 %, deux fois plus qu'en milieu urbain (37 %). En Afrique du Sud, 98 % des Blancs vivent dans des maisons en dur alors que plus de 50 % des Noirs occupent des habitations traditionnelles ou des huttes de fortune. Dans les pays en développement, le taux d'activité économique des femmes est toujours inférieur d'un tiers à celui des hommes. En République de Corée, le salaire moyen des femmes ne représente que les trois cinquièmes de celui des hommes. A Madagascar, qu'elles soient scolarisées ou non, les filles passent trois fois plus de temps que les garçons à aller chercher de l'eau et à accomplir d'autres tâches ménagères. Enfin, dans les pays de l'OCDE, les femmes consacrent les deux tiers de leur temps à des activités non marchandes, soit près de deux fois plus que les hommes.

Concernant l'accès aux services, on constate – entre villes et campagnes et entre catégories de revenus – des disparités qui recouvrent peut-être une discrimination dans la répartition de l'action publique (diagrammes 2.2 et 2.3).

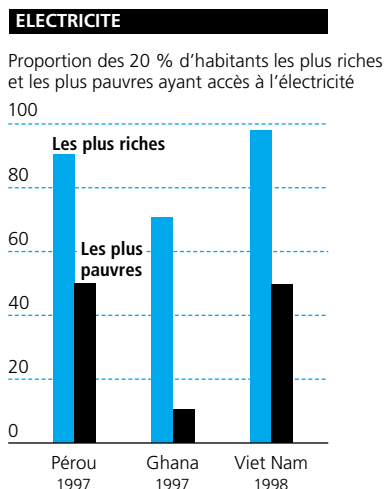
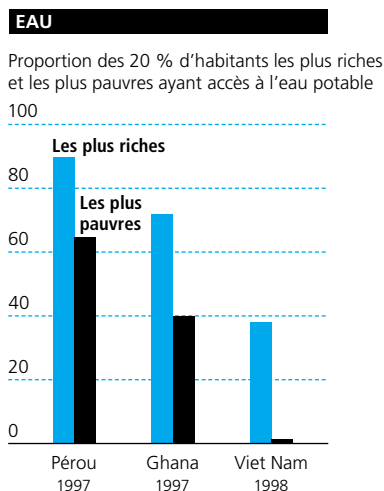
Les peuples indigènes sont toujours les plus démunis en matière de droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien dans les pays en développement tels que l'Inde que dans les pays de l'OCDE comme l'Australie, le Canada ou les États-Unis. Ainsi, en 1991, au Canada, l'espérance de vie à la naissance des Inuits de sexe masculin était de 58 ans et celle des nouveau-nés mâles ayant le statut « d'indien inscrit », de 62 ans, soit respectivement 17 et 13 ans de moins que la moyenne nationale pour la population masculine (diagramme 2.4). Dans l'Inde du début des années quatre-vingt-dix, le taux d'alphabétisation des femmes adultes appartenant à des tribus à statut spécial était de 24 %, contre 39 % pour l'ensemble des femmes indiennes. En Slovaquie, 80 % des enfants rom fréquentaient le jardin d'enfants en 1984. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 15 %. Les peuples indigènes font aussi l'objet de discriminations sur le plan des droits civils et politiques. En Malaisie, seuls deux Orang Asli (les « plus anciens occupants », en langue malaise) sur 10 000 détiennent des droits de propriété sur leur terre.

La discrimination fondée sur la préférence sexuelle reste par ailleurs toujours présente dans le monde entier. Les minorités sexuelles voient leurs droits civils et politiques bafoués dans les pays qui leur interdisent de se regrouper pour défendre leurs intérêts. Leurs droits économiques et sociaux sont foulés aux pieds lorsque leurs membres sont, par exemple, victimes de discriminations au travail ou dans l'accès au logement.

LIBERTÉ DE VIVRE A L'ABRI DU BESOIN, DANS DES CONDITIONS DE VIE CORRECTES

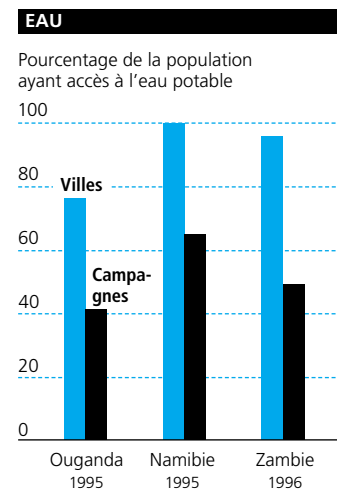
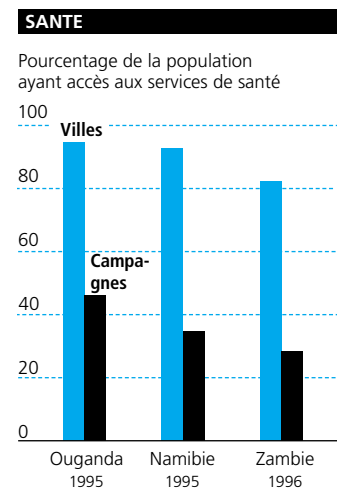
La pauvreté humaine constitue un obstacle majeur à l'obtention d'un niveau de vie décent et à la réalisation des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît à chacun le droit à un niveau de vie approprié pour sa santé et son bien-être, ainsi que le droit à l'éducation. Les conférences mondiales des années quatre-vingt-dix ont identifié l'éradication de la pauvreté comme un objectif essentiel, à intégrer aux programmes, politiques et stratégies nationales. Enfin, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été ratifié par quelque 142 pays.

DIAGRAMME 2.2
Disparités en fonction du revenu : les services publics profitent davantage aux riches



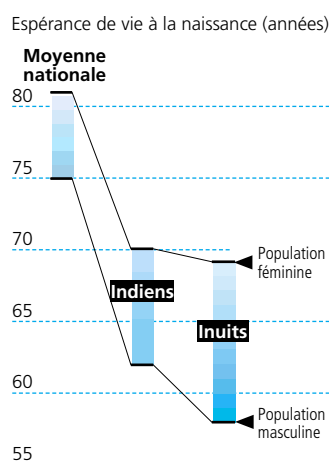
Source : Banque mondiale, 2000c.

DIAGRAMME 2.3
Disparités entre villes et campagnes : les services de santé et l'eau potable sont plus difficilement accessibles en zone rurale



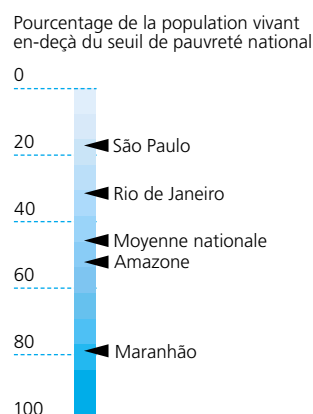
Sources : PNUD, 1998d, 1998e ; PNUD, FAO, UNESCO, FNUAP et UNICEF, 1998.

DIAGRAMME 2.4
L'espérance de vie varie selon l'appartenance ethnique
Canada, 1991



Source : First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee, 1999.

DIAGRAMME 2.5
La pauvreté monétaire varie selon les régions
Brésil, 1991



Source : Institut de recherche économique appliquée et al., 1998.

Au cours des années quatre-vingt-dix, le monde a beaucoup progressé dans sa lutte contre la pauvreté humaine. Entre 1990 et 1998, dans les pays en développement, la part des nouveau-nés risquant de décéder avant l'âge de 40 ans est passée de 20 à 14 % et celle des individus privés d'accès à l'eau potable est tombée de 32 à 28 %. L'analphabétisme des adultes a chuté de 35 à 28 %. Le taux de pauvreté monétaire, même ramené à un dollar par jour (en PPA de 1993), est passé de 29 à 24 %. Cette forme de pauvreté est en recul dans toutes les régions en développement, mais cette baisse varie de 11 % en Asie de l'Est à 0,3 % seulement en Afrique subsaharienne.

Certains pays ont enregistré des progrès spectaculaires. La Malaisie a ainsi vu son taux de pauvreté monétaire décroître de 60 % en 1960 à 14 % en 1993, la Chine de 33 % en 1978 à 7 % en 1994 et l'Inde de 54 % en 1974 à 39 % en 1994.

Pourtant, cette forme de pauvreté persiste à grande échelle. Quelque 1,2 milliard de personnes vivent en deçà du seuil de pauvreté (à 1 dollar par jour, en PPA de 1993) dans les pays en développement, dont près de la moitié en Asie du Sud. Ce fléau n'est d'ailleurs plus le triste apanage du Sud. Elle touche également les pays du Nord (tableau 2.1). En outre, au sein d'un même pays, l'incidence de la pauvreté monétaire varie selon les régions (diagramme 2.5).

Les inégalités de revenu sont en progression, tant à l'échelon national qu'au niveau international. Au Brésil, au Guatemala et en Jamaïque, les 20 % d'individus les plus riches de la population ont des revenus plus de 25 fois supérieurs aux 20 % les plus pauvres. Les pauvres supportent aussi une fiscalité disproportionnée par rapport à leurs revenus. Au Pakistan, le fardeau combiné de l'impôt sur le revenu, des tarifs douaniers, des accises et des taxes sur le chiffre d'affaires représente respectivement 10 % du revenu des individus dont le salaire mensuel est inférieur à 12 dollars et 4 % de celui des personnes gagnant plus de 40 dollars par mois.

La pénurie de logements constitue un autre problème majeur. Plus d'un milliard de

personnes vivent dans des habitations insalubres et l'on estime à 100 millions le nombre des sans-abri de par le monde. Des millions d'individus vivent dans des bidonvilles, à Calcutta, Lagos, Mexico ou Mumbay (anciennement Bombay). A Dublin, en Irlande, environ 7 000 personnes deviennent sans-domicile-fixe chaque année. Aux États-Unis, près de 750 000 personnes dorment chaque nuit dans la rue.

Les pauvres ont plus de difficultés à accéder aux ressources productives telles que la terre ou le crédit. Au Zimbabwe, le modèle de répartition de terres est très inégal : les fermiers blancs détiennent la plupart des 4 660 grandes exploitations à vocation commerciale (soit 11 millions d'hectares), alors que 30 % des ménages ruraux sont pratiquement sans terre. En Ouganda, près des deux tiers du microcrédit sont affectés aux zones urbaines et un tiers seulement aux zones rurales. Au Kenya, moins de 5 % des crédits bancaires vont au secteur informel.

LIBERTÉ DE RÉALISER SON POTENTIEL HUMAIN

Les droits à l'alimentation, à la santé, à l'éducation et au respect de la vie privée sont fondamentaux pour développer les potentialités de tout individu. Ils sont donc au cœur même de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et réaffirmés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces droits ont également été soulignés lors de conférences internationales telles que Santé pour tous à Alma-Ata, en 1978 ou Éducation pour tous, à Jomtien, en 1990.

La santé, la nutrition et l'éducation sont aujourd'hui considérées non plus seulement pour leur valeur intrinsèque, mais aussi pour leur impact positif, direct ou indirect, sur le capital humain, la productivité et les aptitudes à la participation et l'interaction sociales. Prenons les effets de l'enseignement. Pour une femme, le risque d'être victime de violence domestique n'est pas à mettre en relation avec ses années de mariage, son âge, son mode de vie ou l'éducation de son mari, mais bien avec son niveau d'éducation propre. Comme on peut l'observer en Inde, l'incidence de telles violences est inférieure de deux tiers sur les femmes ayant étudié au-delà du secondaire, par rapport aux autres. Quelle meilleure preuve que l'éducation donne aux femmes le pouvoir de maîtriser leur destinée ? La dynamique au sein du ménage s'en trouve modifiée, entraînant également un changement des normes.

TABLEAU 2.1
Pauvreté monétaire dans quelques pays de l'OCDE

Pays	Pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté
États-Unis (1997)	17
Italie (1995)	13
Australie (1994)	12
Canada (1994)	11
Royaume-Uni (1995)	11

Note : Le seuil de pauvreté correspond à la demi-médiane du revenu disponible des ménages.

Source : Smeeding, 2000.

Les pays en développement ont beaucoup progressé en matière d'alimentation, de nutrition, de santé et d'éducation. Entre 1980 et 1999, la malnutrition y a considérablement reculé : le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale est passé de 37 à 27 %, et celui des enfants connaissant un retard de croissance de 47 à 33 %. Parallèlement, la mortalité infantile chutait de plus des deux cinquièmes, pour passer de 168 à 93 décès pour 1 000 naissances vivantes. Aujourd'hui, dans ces pays, le taux de scolarisation est de 86 % dans le primaire et environ 60 % dans le secondaire.

Cependant, ces bons résultats ne doivent pas masquer les carences béantes qui subsistent encore dans ces domaines, dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. Un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition. Chaque année, quelque 18 millions de personnes meurent de maladies transmissibles et 30 millions, de maladies non transmissibles, la plupart de ces décès frappant les pays de l'OCDE. On compte près de 90 millions d'enfants non scolarisés dans le primaire et 232 millions dans le secondaire.

Considérons à présent les écarts au niveau des résultats. Les taux de mortalité infantile diffèrent de façon significative selon le niveau de consommation (diagramme 2.6). L'alphabétisation varie en fonction des groupes linguistiques. En Namibie en 1998, le taux d'alphabétisation des adultes germanophones était de 99 %, contre 16 % seulement pour les personnes parlant une langue à *clicks* (groupe khoisan). Le taux de scolarisation varie aussi selon le sexe (diagramme 2.7).

La plupart des reculs sur le plan sanitaire et éducatif sont enregistrés en Afrique, en Europe de l'Est et dans la CEI. Le principal responsable de ces reculs est le sida. Fin 1999, près de 34 millions de personnes étaient atteintes par le virus VIH, dont 23 millions en Afrique subsaharienne. Cette pandémie gagne également du terrain en Asie, avec plus d'un million de personnes récemment infectées en Asie du Sud et du Sud-Est et dans le Pacifique.

En Europe de l'Est et dans la CEI, la transition vers la démocratie a un prix en termes de développement humain. L'espérance de vie de la population masculine dans bon nombre des pays de cette région a ainsi chuté de cinq ans. Plusieurs de ces pays connaissent une menace inconnue jusqu'alors : l'analphabétisme. Le taux de scolarisation y est en effet souvent inférieur à son niveau de 1989 et des poches d'analphabétisme sont en train d'y apparaître. La forte dégradation des services sociaux y remet en cause l'accès des individus à leurs droits.

LIBERTÉ DE VIVRE A L'ABRI DE LA PEUR, SANS CRAINDRE POUR SA SÉCURITÉ

Les êtres humains aspirent à vivre sans crainte les uns des autres. Aucun aspect de la sécurité humaine n'est aussi important que de se sentir à l'abri de la violence physique. Mais que le pays soit riche ou pauvre, de multiples menaces pèsent sur la vie des personnes :

- Menaces émanant de l'Etat (torture physique, arrestation et détention arbitraires).
- Menaces provenant d'autres Etats (guerre, soutien de régimes oppresseurs).
- Menaces provenant d'autres groupes de personnes (conflits ethniques, crimes, violences urbaines).
- Menaces à l'encontre des femmes (viol, violence domestique).
- Menaces à l'encontre des enfants (maltraitance).

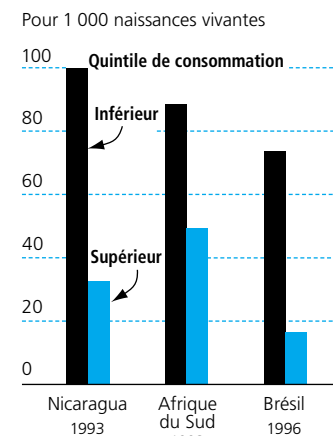
Depuis des années, les organisations de la société civile mobilisent l'opinion publique pour éliminer ces menaces. L'action internationale apporte là encore une contribution majeure. A l'échelon mondial, la Convention contre la torture, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiées respectivement par 119, 165 et 191 pays, visent à protéger les femmes et les enfants de la torture et à garantir leur sécurité. La désignation d'un Rapporteur spécial sur la violence contre la femme a également joué un rôle. Le respect de la présomption d'innocence, outil vital contre la détention arbitraire, prévaut de nos jours dans un grand nombre de pays. Les sanctions pour viols se sont durcies. Au milieu des années quatre-vingt-dix, la peine de prison moyenne encourue pour un tel acte était au minimum de cinq ans dans bon nombre de pays (tableau 2.2). Au Brésil, les droits des enfants ont fait l'objet, en 1996, d'une loi spécifique sur les enfants et les adolescents, et la constitution protège aujourd'hui les enfants des rues.

TABEAU 2.2
Durée moyenne des peines purgées pour viol dans quelques pays, 1990-94

Pays	Mois
Koweït	120
Maurice	96
Samoa-Occidental	84
Jamaïque	64
Suisse	64
États-Unis	64

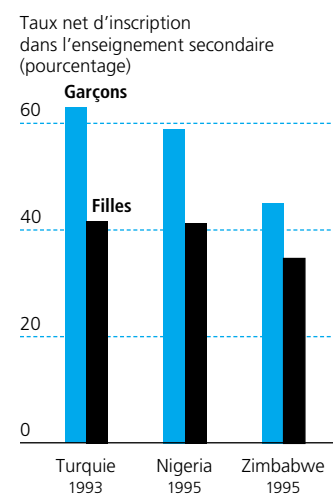
Note : Renvoie à l'une des années comprises entre 1990 et 1994.
Source : Réseau mondial d'information des Nations Unies sur la justice pénale, 1999.

DIAGRAMME 2.6
La mortalité infantile varie entre les riches et les pauvres



Source : Wagstaff, 2000.

DIAGRAMME 2.7
Le taux de scolarisation varie en fonction du sexe



Sources : PNUD, 1996a, 1996b ; PNUD, Poverty Reduction Forum, Institute of Development Studies et Université du Zimbabwe, 1998.

L'oppression politique menace encore des milliers et des milliers d'individus.

On assiste par ailleurs à des avancées significatives des droits de l'homme, notamment en faveur de la liberté de vivre à l'abri de la peur. La pratique de la torture est en baisse dans beaucoup de pays. Au Honduras, le nombre de cas de torture rapportés à la Commission pour la défense des droits de l'homme, une ONG influente, a chuté de 156 en 1991 à 7 en 1996. Entre 1993 et 1996, le nombre d'homicides a reculé en Estonie, en Lettonie et aux Pays-Bas, tandis que la criminalité liée à la toxicomanie reculait au Danemark et en Suède. Le nombre de conflits armés dans le monde a diminué de plus d'un tiers entre 1990 et 1998.

Pourtant, la sécurité personnelle des individus dans le monde est encore menacée par les conflits, l'oppression politique et, dans certains pays, par la montée de la criminalité et de la violence. Dans les années quatre-vingt-dix, les guerres et les conflits internes ont forcé 50 millions de personnes (1 être humain sur 120) à fuir leur domicile. Durant cette dernière décennie, les guerres civiles ont fait 5 millions de morts dans le monde. Fin 1998, on comptait plus de 10 millions de réfugiés, 5 millions de déplacés à l'intérieur de leur pays et 5 millions d'anciens réfugiés.

L'oppression politique menace encore des milliers et des milliers d'individus. Le nombre de personnes incarcérées sans procès équitable est parfois considérable. Bien souvent, l'Etat oppresseur utilise la police et l'armée pour réprimer ceux qui se battent pour leurs libertés et leurs droits. Entre 1996 et 1998, on a certes assisté à une baisse des dépenses militaires sur le plan mondial et régional, mais ces dépenses sont passées de 36 à 43 milliards de dollars dans les pays à faible revenu – ceux dont le revenu par habitant était inférieur ou égal à 760 dollars en 1998 (tous ces chiffres sont exprimés en dollars de 1995). Les objectifs de ces dépenses méritent d'être sérieusement examinés par les habitants des pays concernés. Et il n'est pas rare que l'augmentation des dépenses militaires et le soutien à l'oppression soient financés par des sources extérieures.

TABLEAU 2.3
Femmes agressées physiquement par leur partenaire

Pays	Pourcentage de femmes agressées au moins une fois
Bangladesh (1992)	47
Nouvelle-Zélande (1994)	35
Barbade (1990)	30
Nicaragua (1997)	28
Suisse (1994-96)	21
Colombie (1995)	19
Moldova, Rép. de (1997)	14
Afrique du Sud (1998)	13
Philippines (1993)	10

Source : Johns Hopkins University, 1999a.

Dans beaucoup de pays d'Europe de l'Est et de la CEI, la multiplication des crimes et délits, avec ou sans violence, renforce le sentiment d'insécurité. Au niveau mondial, la circulation des armes légères, environ 500 millions dont 100 millions de fusils, contribue à la recrudescence de la criminalité et de la violence. On enregistre plus de 80 homicides pour 100 000 habitants aux Bahamas, et presque autant en Colombie. Le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants s'élève à 574 pour 100 000 habitants en Suisse, 351 en Suède et 301 au Danemark.

Parmi les pires menaces à l'encontre des personnes figurent celles qui s'exercent sur les femmes. Le viol a ainsi été utilisé comme arme de guerre, en Yougoslavie et au Rwanda. La traite des femmes et des jeunes filles à des fins d'exploitation sexuelle a été aggravée par la mondialisation. Chaque année, 500 000 femmes quittent les pays d'Europe de l'Est et de la CEI par le biais de ce trafic. En Asie, on estime à 250 000 par an le nombre de personnes victimes des mêmes formes d'exploitation, surtout des femmes et des enfants. D'autre part, entre 85 et 115 millions de fillettes et de femmes ont subi une forme de mutilation des organes génitaux et souffrent des effets physiologiques et psychologiques de ces actes. On estime à 2 millions le nombre de fillettes qui endurent chaque année de telles mutilations.

La violence domestique est une grave menace pour les droits de la personne humaine dans toutes les sociétés, qu'elles soient riches ou pauvres, en développement ou industrialisées (tableau 2.3). A l'échelle de la planète, une femme sur trois en moyenne a subi des violences de la part d'un partenaire. Les femmes doivent aussi faire face aux crimes dits d'honneur. Au Pakistan, la Commission des droits de l'homme rapporte qu'en 1999, plus de 1 000 femmes ont été assassinées pour de tels motifs et en Jordanie, le ministère de l'Intérieur fait état de 20 meurtres de ce type en 1997.

La sécurité personnelle des enfants est également en jeu. Au niveau mondial, près de 100 millions d'enfants vivent ou travaillent dans les rues. Ils sont plus de 15 000 à Mexico et 5 000 dans la capitale guatémaltèque. Dans les années quatre-vingt-dix, près de 300 000 enfants ont été enrôlés comme soldats et 6 millions ont été blessés au cours de conflits armés. Dans des sondage effectués à la fin des années quatre-vingt-dix, de nombreux enfants et adolescents disaient avoir subi des abus sexuels : près de 20 % de filles en Suisse, 17 % à Oslo (Norvège) et plus de 14 % en Nouvelle-Zélande.

Les crimes motivés par la haine menacent la sécurité des membres de minorités ethniques, raciales, religieuses et sexuelles. En 1998, on a recensé aux Etats-Unis 7 755 cri-

mes motivés par la haine, et 4 321 par la haine raciale. Les agressions contre les homosexuels représentent aujourd'hui 16 % des crimes et délits motivés par la haine, contre 11 % en 1993.

LIBERTÉ DE VIVRE SANS SOUFFRIR D'INJUSTICE

Le respect de la légalité est étroitement lié à la liberté de vivre à l'abri de la peur, ainsi qu'à toutes les autres formes de liberté. Sans respect de la loi et sans administration équitable de la justice, les droits de l'homme ne sont que lettre morte. La justice est une notion à laquelle les hommes attachent une grande valeur. Comme l'indique un paysan pauvre du Bangladesh : « Je peux accepter la pauvreté, mais de me voir refuser la justice par la loi de mon propre pays, uniquement parce que je suis pauvre, cela, je ne peux pas le tolérer ».

Des progrès considérables ont été réalisés sur le front législatif. La Déclaration universelle des droits de l'homme a inspiré bon nombre de constitutions dans les jeunes nations d'Afrique et d'Asie devenues indépendantes dans les années cinquante et soixante. Plus récemment, le Cambodge, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et la plupart des pays d'Europe de l'Est et de la CEI ont eux aussi transposé des articles de cette déclaration à leurs constitutions respectives.

Conséquences : la reconnaissance, d'une part, des droits de l'homme dans les systèmes juridiques des pays concernés et, d'autre part, de la primauté des normes internationales en matière de droits de l'homme sur les lois nationales. Toutes ces constitutions reprennent en outre à leur compte la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Ces évolutions ont conduit à différentes réformes législatives. Ainsi l'Égypte est-elle récemment devenue le deuxième pays arabe, après la Tunisie, à garantir aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes en cas de divorce. Par ailleurs, 66 pays ont aboli la peine de mort.

Améliorer la protection des droits des femmes a nécessité la modification de bien des lois nationales. Pour cela, les législateurs se sont souvent inspirés de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et ont abrogé certaines lois nationales au profit de textes internationaux. En 1995, un amendement à la loi sur la citoyenneté au Botswana, faisant référence à l'engagement du gouvernement à respecter cette convention internationale, a accordé aux enfants de femmes mariées à des étrangers le droit d'acquérir la nationalité de leur mère. En Thaïlande aussi, une nouvelle loi garantit aux hommes et aux femmes l'égalité des droits pour l'obtention de la citoyenneté.

Des progrès sont également enregistrés sur le plan des institutions. Des médiateurs des droits de l'homme sont à l'œuvre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Hongrie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Pologne, en Roumanie et en Slovénie. De plus en plus de personnes invoquent avec succès leurs droits constitutionnels et juridiques. Lorsqu'une administration locale sud-africaine a coupé l'eau à une communauté, cette dernière a porté l'affaire en justice grâce au concours d'une ONG baptisée *Legal Resources Centre*, en se fondant sur la constitution sud-africaine. L'administration locale en question a dû admettre que le plaignant avait un droit constitutionnel à l'alimentation en eau, et celle-ci a été rétablie. Le système judiciaire contribue dans bon nombre de pays à protéger les droits de l'homme et les libertés. En Inde, les plaintes déposées dans l'intérêt général en matière d'enseignement et d'environnement ont constitué des jalons importants vers la garantie des droits économiques et sociaux des individus.

Beaucoup reste néanmoins à faire. Dans certaines sociétés, l'administration de la justice demeure inadaptée en raison du changement de normes et du manque de moyens institutionnels. Bien que la justice soit supposée être aveugle et absolue, l'argent et le pouvoir pèsent lourdement sur l'indépendance du système judiciaire de nombre de pays. Au Bangladesh, une enquête menée au cours des années quatre-vingt-dix par l'antenne locale de *Transparency International* a révélé qu'à l'échelon national, 63 % des personnes impliquées dans des litiges souloyaient les officiers de justice. En Tanzanie, 32 % des individus interrogés sur la même période pour les besoins d'une enquête similaire ont avoué avoir versé des pots-de-vin à ceux-là mêmes qui sont supposés dispenser la justice. Celle-ci devient ainsi un bien marchand que bien souvent les riches et les puissants sont seuls à pouvoir s'offrir.

L'impartialité du système judiciaire est remise en question dans de nombreux pays. L'iniquité mène à la discrimination au niveau de l'instruction judiciaire et à la disparité dans les jugements rendus. Dans certains pays, les femmes font encore l'objet de discrimination dans les droits à l'héritage. Souvent, le judiciaire n'est guère qu'un prolongement de l'exécutif, ce qui le prive de crédibilité aux yeux de la population. Dans de nombreux autres cas, l'exécutif intervient dans le système judiciaire, soit en démettant les magistrats de leurs fonctions de façon arbitraire, soit en entravant l'instruction des affaires. Rien de tout cela ne permet vraiment de sauvegarder les droits élémentaires des individus.

Dans certaines sociétés, l'administration de la justice demeure inadaptée en raison du changement de normes et du manque de moyens institutionnels.

Les individus réclament davantage de transparence et exigent des responsables qu'ils répondent de leurs actes.

L'efficacité et la compétence du système judiciaire sont aussi remis en cause dans beaucoup de sociétés. La pénurie de personnel qualifié et l'accumulation de retards dans les dossiers étrangle la légalité dans de nombreux pays. En Inde, on comptait en 1996 plus de 2 000 dossiers en souffrance par magistrat. Au Bangladesh, ils étaient plus de 5 000. En Indonésie et en Zambie, il n'y a même pas deux juges pour 100 000 habitants. A Panama, 157 personnes sur 100 000 sont en attente de procès ou de jugement. Les chiffres correspondants sont de 115 en Estonie et 100 à Madagascar. En 1994, la période de détention provisoire atteignait en moyenne, tous crimes et délits confondus, 60 semaines au Mexique, 40 semaines en Hongrie et 30 en République tchèque. Les salaires médiocres des juges et l'insuffisance de leur formation, y compris en matière de droits de l'homme, sont des contraintes majeures. Il en va de même pour le manque de moyens dont souffrent les tribunaux.

Dans bien des pays, ceux qui ont pour mission de rendre la justice sont parmi les premiers à bafouer la loi. La police est regardée avec hostilité en raison de ses méthodes brutales, de son rôle dans le trafic de drogue, des mauvais traitements qu'elle inflige aux prisonniers et de son incapacité à protéger ceux qui en ont le plus besoin. Des viols perpétrés par les gardiens, dans les prisons et ailleurs, sont signalés dans bon nombre de pays. Les conditions pénitentiaires sont bien souvent médiocres. Au Nicaragua, le budget par détenu était en 1998 de 3,00 dollars par jour, pour couvrir toutes les dépenses de nourriture et d'entretien, ainsi que les salaires du personnel pénitentiaire.

LIBERTÉ DE PARTICIPATION, D'EXPRESSION ET D'ASSOCIATION

Au XX^e siècle, les militaires assoiffés de sang, les régimes fascistes et les Etats à parti

unique ont commis quelques-unes des pires violations des droits de l'homme dans l'Histoire. Mais, suite à des combats homériques, la plupart de ces systèmes détestables ont cédé la place à des démocraties (encadré 2.2). Les luttes menées en faveur de sociétés plus ouvertes, dans lesquelles les individus puissent pleinement participer, s'exprimer et s'associer, ont créé un climat plus propice à la promotion des droits de l'homme. En 1975, 33 pays avaient ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En 2000, ils étaient 144.

Les individus ne veulent pas d'un simple rôle passif, qui se limiterait à placer de temps à autre un bulletin dans l'urne. Ils désirent prendre une part active dans les décisions et les événements qui déterminent leur existence. On estime qu'une personne sur cinq participe, sous une forme ou une autre, à une organisation de la société civile. Le récent sommet de l'Organisation mondiale du commerce, à Seattle, a montré le pouvoir que détiennent aujourd'hui les individus, ainsi que leur engagement dans les questions mondiales.

Les individus réclament davantage de transparence et exigent des responsables qu'ils répondent de leurs actes. Le cadre juridique y contribue d'ailleurs dans nombre de cas. Ainsi, la nouvelle constitution thaïlandaise permet de demander des comptes aux membres de la fonction publique pour corruption ou malversations et il suffit de réunir 50 000 signatures pour que soit lancée une enquête contre un parlementaire. Au Brésil, la cour des comptes fédérale, qui relève du pouvoir législatif, a pour mission de vérifier les comptes relatifs à toute dépense du gouvernement central.

Sur le plan institutionnel, il existe à présent 50 000 ONG en Hongrie et 45 000 en Pologne, phénomène qui aurait été impensable à l'époque du bloc soviétique. Les personnes participent aux consultations nationales sur la pauvreté, aux associations de paysans, aux groupements de défense des populations indigènes et, après les conflits, aux commissions vérité et réconciliation. A l'échelon local, ils se regroupent en collectifs de locataires, en conseils d'administration d'écoles, en associations d'usagers de l'eau ou de patrouilles de police de quartier. Des comités et des associations professionnelles de journalistes se sont formés dans plusieurs pays pour protéger la liberté de la presse et veiller aux intérêts de cette profession. Des réseaux internationaux, tels que Reporters sans frontière, dont le siège est en France, et le *Committee to Protect Journalists*, aux Etats-Unis, jouent un rôle non négligeable dans la protection des journalistes et la promotion de la liberté d'expression.

Le cadre juridique de bon nombre de pays est certes plus propice à la liberté de

ENCADRÉ 2.2

Les progrès de la démocratie

En 1900, le suffrage universel des adultes n'existait dans aucun pays. Tous les pays excluaient du vote des pans entiers de leur population, notamment les femmes et les minorités. En 2000, la majorité des pays du globe appliquent le suffrage universel de la population adulte et organisent des élections pluralistes. Entre 1974 et 1999, des systèmes électoraux multipartites ont été mis en place dans quelque 113 pays. C'est ce qui a fait qualifier les 25 dernières années par certains de « troisième vague » dans l'histoire de la démocratie.

Ce mouvement de démocratisation s'est répandu de région en région. Il a d'abord touché l'Europe méridionale, au milieu des années soixante-dix, puis l'Amérique latine et les Caraïbes, à la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingt, avant d'atteindre l'Europe de l'Est et les anciennes républiques soviétiques, ainsi que l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud, et enfin l'Amérique centrale à la fin des années quatre-vingt et pendant les années quatre-vingt dix.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

participation, d'expression et d'association, mais des restrictions considérables subsistent dans ce domaine. Les partis politiques à caractère ethnique sont ainsi interdits au Kazakhstan : ils ne peuvent être inscrits qu'en tant qu'associations, ce qui leur barre la route des élections. Les constitutions bulgare, croate et roumaine limitent explicitement le droit d'utiliser les langues minoritaires, bien que ces pays aient tous trois signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le droit de grève n'existe dans pratiquement aucun pays arabe.

On est de plus en plus conscient que des lois sont nécessaires pour abolir les obstacles à la liberté de participation, d'expression et d'association. Cependant, l'application concrète de ces lois demande des moyens. Supprimer la censure est certes une étape nécessaire vers la liberté d'expression, mais il faut aussi édifier une infrastructure garantissant le bon fonctionnement d'une presse indépendante.

Le militantisme politique joue un rôle crucial dans la conquête des droits. Au Brésil, le mouvement des paysans sans terre a ainsi permis à plus de 250 000 familles de devenir propriétaires d'un total de 6 millions d'hectares. Aux Etats-Unis également, les pauvres et les sans-abri ont entrepris de lutter ensemble pour la réalisation de leurs droits économiques (encadré 2.3). Lorsque les ONG réclament davantage de transparence et demandent des comptes aux responsables, on constate que les pouvoirs publics les suivent. En Inde, un organisme appelé *Mazdoor Kisan Sangrash Samiti* lance régulièrement des consultations publiques sur les ressources, les dépenses et les projets de développement de l'Etat. Le grand public peut demander à tout moment copie des documents officiels relatifs à ces questions, et l'administration est tenue de s'exécuter.

Que dire de la participation politique en général ? Entre 1974 et 1999, quelque 113 pays se sont dotés d'un système électoral pluriel. Dans presque tous les pays, les femmes ont le droit de vote et de candidature. Rappelons qu'en 1970, ce n'était pas le cas, par exemple, en Suisse (tableau 2.5). Quant au taux de participation, il est certes variable, mais sans que l'on puisse vraiment expliquer pourquoi (tableau indicateur 25).

Dans bon nombre d'anciennes colonies, l'héritage encombrant que constitue la fonction de commissaire de district, cumulant des fonctions judiciaires et exécutives, cède la place à des instances élues et plus proches des citoyens. En Inde, plus d'un million de femmes ont été élues dans les Panchayati Raj, ce qui reflète leur large participation à ces conseils locaux.

La liberté d'expression et d'association fait, elle aussi, des progrès. Aujourd'hui, le

monopole de l'Etat sur les médias ne perdure que dans 5 % des pays. On peut s'exprimer beaucoup plus librement dans les pays d'Europe de l'Est et de la CEI, anciennement à parti unique, où existent désormais des journaux indépendants, des chaînes de télévision et des stations de radio privées, ainsi qu'un accès libre aux médias du monde entier.

Les individus peuvent également utiliser plus librement les outils d'information et de communication. En Asie de l'Est, on comptait 158 téléviseurs pour 1 000 habitants en 1990 et 275 en 1996-98. Sur la même période, les pays arabes sont passés de 35 à 65 lignes téléphoniques d'abonnés pour 1 000 habitants. Plus spectaculaire, encore, seuls 21 ordinateurs de par le monde étaient reliés à Internet en 1981. En 1998, ils étaient 36 millions. Près de 30 000 ONG utilisent ce réseau des réseaux et la Chine compte plus de 10 millions d'internautes.

Ces chiffres sont autant de témoignages impressionnants des progrès de la liberté, mais il existe également beaucoup de reculs et de dangers. Aujourd'hui, quelque 40 pays ne disposent pas d'un système électoral multipartite. Les démocraties aussi demeurent fragiles. Au cours des années quatre-vingt-dix, plusieurs pays sont retombés dans des régimes non démocratiques. Un grand nombre d'élections se déroulent dans des conditions douteuses, ce qui remet en cause la légitimité des vainqueurs. Certains pays restreignent les activités des organisations non

On est de plus en plus conscient que des lois sont nécessaires pour abolir les obstacles à la liberté de participation, d'expression et d'association. Cependant, l'application concrète de ces lois demande des moyens.

ENCADRÉ 2.3

Participation des plus pauvres : militantisme politique et mobilisation des populations

La *Kensington Welfare Rights Union* (KWRU) a été fondée aux Etats-Unis en avril 1991, par six femmes qui se réunissaient chaque semaine dans la cave de l'église congrégationaliste de Kensington, à Philadelphie. La KWRU se décrit comme une organisation multiraciale, créée par et pour les pauvres et les sans-abri. Environ 4 000 personnes se disent aujourd'hui membres de ce mouvement de défense des droits économiques en pleine croissance. Utilisant le langage des droits de l'homme dans sa lutte contre la pauvreté, la KWRU a fait naître, dans tous les Etats-Unis, un militantisme comparable au mouvement pour les droits civiques, dans les années soixante.

La KWRU a mis au point cinq stratégies fondées sur son expérience de l'organisation : des équipes locales d'animateurs, une base opérationnelle, des lignes de communication, des réseaux de soutien mutuel et un noyau central d'individus engagés, disposant de compétences stratégiques et d'une culture politique. Elle se sert de six catégories d'in-

truments : un programme d'action, la manifestation, des projets d'organisation de la survie, un travail de presse, la formation politique et la préférence donnée aux projets sur les personnalités. Elle a également perfectionné un autre outil : la mise en place de vilages de toile.

La plus grande réussite de la KWRU réside dans la formation d'environ 3 000 responsables issus des populations pauvres. Ces responsables travaillent en réseau avec quelque 40 groupes représentant les plus démunis, et partagent leur expérience avec des organisations canadiennes ou latino-américaines. En 1997, la KWRU a lancé sur les routes un « Bus de la liberté », qui a sillonné 25 Etats américains pour diffuser son message et mobiliser de nouveaux responsables. Cette manifestation, à laquelle ont participé des milliers de personnes, a trouvé son point d'orgue au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York. La KWRU prévoit d'organiser en 2000 un sommet sur la pauvreté en Inde.

Source : Hijab, 2000.

gouvernementales. Comme le démontre l'indicateur de la participation des femmes, ces dernières sont encore victimes de discrimination en matière d'opportunités politiques et économiques (tableau indicateur 3). Les femmes occupent environ 14 % des sièges de parlementaires. Dans les pays arabes, la proportion tombe à 4 %. Enfin, beaucoup de pays refusent la participation à la vie politique des membres de certaines minorités ethniques ou raciales.

Dans de nombreuses parties du monde, des journalistes sont harcelés, arrêtés, battus et même assassinés parce qu'ils cherchent à révéler la vérité. En 1999, selon l'*International Press Institute*, 87 journalistes et professionnels des médias ont été tués dans l'exercice de leur métier.

LIBERTÉ D'EXERCER UN TRAVAIL DÉCENT SANS ÊTRE EXPLOITÉ

Gagner sa vie de façon productive et satisfaisante procure à l'individu les moyens d'acquiescer des biens et des services. Cela investit la personne d'un pouvoir social en renforçant sa dignité et son estime de soi. Cela peut aussi l'habiliter, sur le plan politique, à influencer sur les décisions prises sur son lieu de travail et ailleurs. Dans les pays industrialisés, la grande majorité de la main-d'œuvre travaille sur le marché formel ; dans les pays en développement, c'est hors de ce marché qu'on la trouve.

La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit au travail, celui de choisir librement son employeur et celui de travailler dans des conditions justes et favorables. Tous ces droits sont réaffirmés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui souligne également l'obligation des parties de préserver le droit au travail, de façon que chacun ait la possibilité de gagner sa vie. Par ailleurs, les conventions de l'Organisation

internationale du travail (OIT) ont pour objet de garantir les droits et la sécurité des travailleurs, et d'empêcher que ceux-ci soient victimes d'exploitation (tableau 2.4 et tableau annexe A2.2). Six des sept principaux textes sur les droits au travail ont été ratifiés par plus de 120 pays (le septième concerne l'âge minimum pour exercer un emploi). Et celles interdisant le travail forcé et la discrimination à l'embauche et dans l'exercice de toute profession l'ont été par plus de 140 pays.

L'emploi sur le marché formel a augmenté de façon spectaculaire depuis dix ans. En Chine, il a progressé de 2,2 % par an entre 1987 et 1996, soit un rythme plus rapide que la croissance de la population active (1,5 %). Les taux correspondants en Inde sont de 2,4 % et 2,2 %. Dans les pays de l'OCDE, l'emploi et la population active ont progressé de conserve entre 1987 et 1997, à un rythme annuel de 1,1 %. Quant à la productivité de la main-d'œuvre, elle est en hausse dans les pays de l'OCDE comme dans ceux en développement. Entre 1990 et 1995, elle s'est accrue de 14 % par an à Singapour, et de près de 10 % par an au Chili. Enfin, l'offre d'emplois dans les pays en développement se développe grâce à la multiplication des entreprises du secteur informel, au microcrédit et aux activités des ONG.

Mais même ainsi, la planète comptait, fin 1998, au moins 150 millions de chômeurs, tandis que le sous-emploi touchait 900 millions de personnes. Quelque 35 millions d'individus étaient au chômage dans les seuls pays de l'OCDE. La précarité de l'emploi est devenue une réalité courante dans nombre de pays. Au Royaume-Uni, 25 % des emplois étaient à temps partiel en 1997. L'emploi dans le secteur informel joue désormais un rôle dominant dans beaucoup de pays. Dans les années quatre-vingt-dix, il représentait 57 % des emplois dans les villes boliviennes, 56 % dans les tanzaniennes et 48 % dans les thaïlandaises. Ces emplois sont très souvent précaires, à faible productivité et à bas salaire. Le taux de chômage varie en outre selon les groupes ethniques. En Afrique du Sud en 1995, il touchait 29 % des hommes noirs, soit plus de sept fois le taux des blancs (4 %).

Les droits des travailleurs mettent l'accent non seulement sur la garantie de moyens de subsistance durables, mais aussi sur la protection contre la discrimination au travail et l'exploitation, ainsi que sur le versement de prestations sociales. Après d'âpres luttes, le principe du salaire égal à travail égal se répand aujourd'hui. Il en va de même du recours à la justice. Ainsi, en octobre 1999, les tribunaux ont convaincu le gouvernement canadien de verser 1,8 milliard de dollars d'arriérés de salaires et d'intérêts à quelque 230 000 fonctionnaires fédéraux, en

TABLEAU 2.4
Ratification des principales conventions de l'Organisation internationale du travail
(au 4 avril 2000)

Principe	Conventions	Nombre de pays
Liberté syndicale et protection du droit syndical et du droit d'organisation et de négociation collective	Convention 87 (1948)	128
	Convention 98 (1949)	146
Age minimum du travail	Convention 138 (1973)	88
Interdiction du travail forcé	Convention 29 (1930)	152
	Convention 105 (1957)	144
Droit à l'égalité de rémunération et condamnation de la discrimination dans l'emploi et la profession	Convention 100 (1951)	145
	Convention 111 (1958)	142

Source : OIT, 2000.

grande majorité des femmes, à la retraite ou encore en activité, en vertu de la loi sur la parité sociale.

Dans l'Histoire, le combat contre les conditions de travail inhumaines a revêtu des formes différentes : des révolutions visant à renverser un système économique aux luttes – plus courantes – pour protéger les droits des travailleurs par une augmentation des salaires et des prestations, pour garantir leur sécurité, pour obtenir des conditions de travail décentes et pour proscrire la discrimination. Divers événements et institutions ont donné corps, au fil du temps, aux droits des travailleurs (encadré 2.4). Les préoccupations concernant l'exploitation des travailleurs se reflètent dans le soutien apporté au commerce équitable et dans l'importance conférée aux codes déontologiques dans la conduite des affaires. A l'échelon national, le système tripartite – gouvernement, patronat et salariés – montre son efficacité dans la résolution des conflits sociaux.

Pourtant, de graves problèmes persistent en matière de droits des travailleurs et de droits de l'homme en milieu professionnel. La mondialisation et les pressions en faveur de la flexibilité du marché du travail mettent aujourd'hui en cause les revenus, les droits et les protections des travailleurs. Le système de sécurité sociale destiné à aux travailleurs est en déclin. Le taux de syndicalisation (hors agriculture) est en perte de vitesse à la fois dans les pays de l'OCDE et dans ceux en développement (diagramme 2.8). Une grande partie des 27 millions de personnes employées dans les 845 zones franches que compte la planète n'ont pas le droit de se syndiquer, en contradiction manifeste des droits des travailleurs et des droits de l'homme. Il arrive que les femmes employées dans le secteur de la confection soient enfermées à clé sur leur lieu de travail. Cette nouvelle violation, non moins flagrante, des droits des travailleurs se transforme en tragédie lorsque des centaines de femmes périssent parce qu'elles n'ont pas pu quitter leurs locaux en flammes. Les syndicats et leurs activités sont bannis de bien des sociétés, afin de couper court aux combats des travailleurs en faveur de leurs droits.

Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont attiré de nombreux immigrants. En 1995, leur nombre était estimé entre 26 et 30 millions rien qu'en Europe. Bien souvent, ces personnes font l'objet de discrimination sur le plan des salaires, mais aussi des conditions de vie. En Allemagne, les travailleurs immigrés turcs gagnent en moyenne 73 % du salaire des travailleurs allemands. Au Proche-Orient et dans le Golfe persique, 1,2 million de femmes travaillent comme employées de maison sans aucune protection sociale. Elles sont ainsi exposées à des horaires inhumains,

des sévices, des abus et d'autres discriminations. En Malaisie, d'où émigrent un grand nombre de personnes pour travailler en tant que domestiques, la révélation de ces abus a déclenché récemment un examen de conscience à l'échelle nationale.

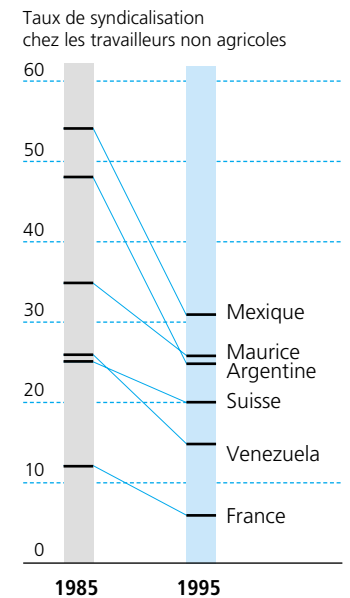
Quelque 250 millions d'enfants travaillent aujourd'hui dans le monde – 140 millions de garçons et 110 millions de filles ; 153 millions en Asie et 80 en Afrique. Des millions d'entre eux sont employés à domicile, ce qui les expose bien souvent à des mauvais traitements physiques et psychologiques (tableau 2.5).

TABLEAU 2.5
Emploi d'enfants à domicile,
années quatre-vingt-dix

Pays ou ville	Milliers
Philippines	766
Jakarta, Indonésie	700
Dhaka, Bangladesh	300
Haïti	250
Lima, Pérou	150
Sri Lanka	100

Note : Dernière année pour laquelle des informations sont disponibles.
Source : UNICEF, International Child Development Centre, 1999.

DIAGRAMME 2.8
Un taux de syndicalisation
en baisse



Source : BIT, 1997c.

ENCADRÉ 2.4

Evolution des droits internationaux des travailleurs

Les premiers mouvements ouvriers sont apparus en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Face à la pénibilité des conditions de travail de l'ère industrielle, des voix se sont élevées pour réclamer une réglementation internationale afin d'atténuer la pauvreté des ouvriers. Mais industriels et gouvernements craignaient que l'adoption unilatérale de mesures sociales augmente les coûts de production et favorise, de ce fait, leurs concurrents. Cette crainte a elle aussi motivé des appels à l'établissement de normes internationales, visant l'adoption simultanée de dispositions protégeant les travailleurs dans un grand nombre de pays.

L'industriel gallois Robert Owen fut le premier à lancer l'idée d'une action internationale, en proposant, en 1818, la création d'une commission sur le travail. Les premières propositions de réglementation internationale furent élaborées par un Anglais, Charles Hindley, un Belge, Edouard Ducpétiaux, et trois Français, J. A. Blanqui, Louis René Villarmé et, surtout, l'industriel Daniel Le Grand. A partir de 1844, ce dernier multiplia les appels et rédigea des projets destinés à « protéger la classe ouvrière contre le travail précoce et

pénible », qu'il adressa à de nombreux gouvernements.

Différentes propositions de réglementation internationale du travail furent alors soumises au Parlement en France, ainsi qu'en Autriche, en Belgique et en Allemagne. Elles émanaient en particulier des socialistes et des formations sociales chrétiennes. En 1890, l'Allemagne réunissait à Berlin une conférence intergouvernementale, qui fut le premier forum officiel à étudier la possibilité d'une législation internationale du travail.

Au cours de la première guerre mondiale, des organisations syndicales de plusieurs nationalités convinrent de la nécessité d'un mécanisme de réglementation internationale. Plusieurs Etats, en particulier la France et la Grande-Bretagne, proposèrent ensuite qu'une législation internationale du travail soit adoptée lors de la conférence de la paix.

Dans le cadre des négociations du traité de Versailles fut ainsi décidée la création de l'Organisation internationale du travail, dont la principale mission consistait à mettre en place un mécanisme international d'établissement de normes. Le traité, signé en 1919, intégrait ainsi des « clauses sociales » jetant les bases d'une législation mondiale du travail.

Source : Bartolomei de la Cruz, von Potobsky et Swepton, 1996.

DE NOUVELLES QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Nous vivons une époque de changements et de transitions spectaculaires. Sous l'action de nouvelles règles, de nouveaux outils et de nouveaux acteurs, le monde se transforme en un immense marché planétaire. Les libertés humaines sont exposées à des menaces nouvelles, liées à ces changements, aux conflits, à la xénophobie, à la traite de l'être humain et au fondamentalisme religieux. Partout dans le monde, les individus contaminés par le VIH et le sida sont confrontés à de graves menaces sur le plan des droits de l'homme (encadré 2.5). Parallèlement à ces préoccupations émergentes, la persistance de la pauvreté et le creusement des inégalités sont à présent traitées comme une négation de la personne humaine, et apparaissent par conséquent comme des défis permanents aux droits de l'homme.

- *Pauvreté et inégalités croissantes en matière de revenu, de développement*

humain et d'opportunités socio-économiques. La pauvreté humaine se fait partout sentir, et affecte un quart des habitants des pays en développement. Pire encore, ces inégalités s'aggravent sur de nombreux fronts : revenus et richesse, certes, mais aussi services sociaux et ressources productives. Ce phénomène menace des avantages durement acquis en termes de libertés civiles et politiques, particulièrement en Amérique latine et dans les économies en transition d'Europe de l'Est et de la CEI. La pauvreté et l'inégalité retirent aux personnes tout pouvoir, et les expose à la discrimination dans de nombreux aspects de leur vie, ainsi qu'à des violations supplémentaires de leurs droits (chapitre 4).

- *Violations flagrantes des droits de l'homme dans les guerres civiles.* Les conflits sont des foyers de violations manifestes des droits de l'homme. Ils illustrent clairement l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme. Les efforts déployés par le passé pour garantir le respect des droits de l'homme même en temps de guerre, ont conduit à la signature de quatre Conventions de Genève sur le traitement des prisonniers et la protection des civils dans les conflits internationaux. Mais aujourd'hui, la plupart des guerres ont lieu à l'intérieur de frontières nationales. Il est vrai que le Protocole additionnel II aux Conventions de Genève, ratifié par 149 États, s'applique uniquement aux conflits armés non internationaux et que l'article 3 de ces conventions concerne les conflits internes. Mais certaines des violations les plus manifestes des droits de l'homme ont précisément lieu dans ces situations. Elaborer des principes, des institutions, des normes et des réponses plus rapides pour s'attaquer à ces violations est donc un défi urgent lancé à la communauté internationale.

- *La transition vers la démocratie et l'économie de marché.* La transition démocratique est une voie périlleuse. Les nouvelles démocraties formelles n'ont pas mis un terme à la discrimination à l'égard des minorités ou des femmes. Dans de nombreux cas, ces discriminations sont même en progression. La transition qui s'est opérée en Europe de l'Est et dans la CEI a ainsi entraîné des reculs majeurs des droits économiques et sociaux. Le droit des femmes à l'égalité dans la vie professionnelle, le droit des enfants à l'éducation et le droit de tous aux soins de santé ont été gravement remis en cause. Des institutions et des normes sont nécessaires pour empêcher ces revirements. La transition vers la démocratie ne garantit pas les libertés et elle n'est guère durable sans fondements sociaux et institutionnels.

Ce qu'il faut, ce n'est pas une *démocratie timide*, mais une *démocratie intégratrice*,

ENCADRÉ 2.5

Le respect des droits de l'homme, élément essentiel de la lutte contre le VIH et le sida

La protection et la mise en œuvre des droits de l'homme sont essentielles à toute action efficace contre le VIH et le sida. Le respect des droits de l'homme contribue à réduire la vulnérabilité face à ce fléau, à garantir aux séropositifs et aux malades une vie digne et exempte de discrimination, et à atténuer l'impact de cette pandémie sur les individus et la société. A contrario, les violations des droits de l'homme sont de puissants facteurs de propagation du virus.

Le non-respect des droits civils et politiques rend impossibles la mobilisation à l'échelle de la société et le dialogue ouvert sur la prévention du VIH. En outre, la pauvreté et le dénuement contribuent à la progression de la maladie. Là où les individus manquent d'informations sur les risques de contamination et ne bénéficient pas d'une éducation adéquate, les efforts de prévention sont voués à l'échec et l'épidémie ne peut que s'étendre plus rapidement. Le virus a également toutes les chances de se propager plus vite dans les pays où le droit à la santé est ignoré. Marginalisées et sans emprise sur leur destinée, les femmes risquent davantage d'être infectées, ce qui exacerbe les effets de l'épidémie. La discrimination envers les personnes touchées suscite la honte, le silence et le rejet, qui favorisent à leur tour la propagation du mal.

En 1998, le Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) ont émis conjointement des Directives internationales con-

cernant le VIH/sida et les droits de l'homme. Ces textes constituent un cadre pour la double sauvegarde des droits de l'homme et de la santé publique. Ils mettent l'accent sur la synergie entre ces deux aspects et proposent des mesures concrètes pour protéger les droits de l'homme dans l'optique d'une action efficace contre ce fléau. Ils soulignent la responsabilité des pouvoirs publics en matière de coordination multisectorielle et de responsabilité vis-à-vis de leurs mandats. Ces directives appellent également à réformer les législations et les services d'assistance judiciaire afin de contribuer à la lutte contre la discrimination, de protéger la santé publique et d'améliorer la situation des femmes, des enfants et des catégories marginalisées. Enfin, elles recommandent d'encourager une participation accrue du secteur privé et de la communauté à la lutte contre la pandémie.

Réunie en 1999 pour sa 55^e session, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution demandant aux États de présenter, lors de la session de 2001, des rapports sur les mesures adoptées pour promouvoir et appliquer les directives. L'Afrique du Sud a déjà montré l'exemple, sa commission pour les droits de l'homme ayant approuvé ces directives et recommandé l'adoption par le parlement d'une charte sur le VIH/sida. La prise en compte et le respect des droits de l'homme constituent une étape essentielle de la lutte contre cette épidémie qui menace très gravement le développement humain.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

meilleure garantie de protection des droits de l'homme (chapitre 3).

• *La mondialisation économique, ses nouvelles règles, ses nouveaux acteurs.* Parce qu'elle crée de nouveaux schémas d'interaction entre les individus et entre les Etats, la mondialisation est une promesse d'opportunités sans précédent pour le progrès des libertés. Dans le même temps, elle menace d'aggraver bon nombre de défis posés à la communauté internationale. Elaboré au sein d'un monde fait d'Etats, le système international de protection des droits de l'homme convenait à la période d'après-guerre, pas à celle de la mondialisation. De nouveaux acteurs – multinationales, organisations multilatérales, ONG mondiales – exercent une influence considérable sur la vie sociale, économique et même politique. Quels sont leurs devoirs et leurs obligations ? Comment protéger les droits de l'homme dans le cadre du programme de l'Organisation mondiale du commerce, qui prévoit de poursuivre la libéralisation des échanges ? Comment faire pour que les multinationales répondent de leurs actes ? Quels sont les

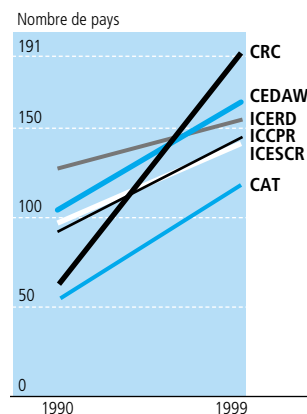
devoirs et les obligations des organismes des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale (chapitres 4 et 6) ?

Traiter des droits de l'homme et du développement humain, ainsi que des préoccupations anciennes et nouvelles y afférentes, requiert une bonne compréhension des liens susceptibles de concourir à leur renforcement réciproque (chapitre 1). Cela nécessite aussi des indicateurs permettant d'identifier les violations des droits de l'homme, d'évaluer les progrès et de demander des comptes aux principaux acteurs concernés (chapitre 5). Plus encore, cela réclame des actes : juridiques, politiques, sociaux et économiques. Et ceux-ci doivent être menés sur tous les fronts : local, national, régional et mondial. Le renforcement du développement humain et le respect des droits de l'homme font avant tout appel à une attitude fondamentale : la poursuite d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme. Il faut pour cela une refonte radicale des stratégies de développement à tous les niveaux (chapitre 6).

Dates d'adoption des principaux instruments de protection internationale des droits de l'homme

1948	Déclaration universelle des droits de l'homme
1965	Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
1966	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
1984	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
1989	Convention relative aux droits de l'enfant

Pays ayant ratifié les six grands textes relatifs aux droits de l'homme



Source : Bureau du Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Principaux instruments de protection des droits de l'homme

La Charte internationale des droits de l'homme

La Charte internationale des droits de l'homme regroupe la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux protocoles facultatifs. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît l'indivisibilité des droits de la personne humaine. Néanmoins, dans le contexte de la guerre froide, des textes distincts ont été rédigés par la suite sur les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part.

Déclaration universelle des droits de l'homme

S'appuyant sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, est le document de référence pour la définition des critères et normes en matière de droits de l'homme. Cette déclaration pose que l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité des droits de tous les individus sont les fondements de l'égalité, de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)

Adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976, ce texte définit un large éventail de droits civils et politiques s'appliquant à tous les individus. Cet instrument majeur de codification des droits et des libertés fondamentales dans ces deux domaines a été ratifié par 144 Etats parties.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR)

Egalement adopté en 1966 et entré en vigueur en 1976, ce pacte définit les droits économiques, sociaux et culturels. Il introduit un nouveau point de vue sur le développement : c'est la « perspective des droits ». Les Etats parties à ce pacte sont au nombre de 142.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD)

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée en 1965 et est entrée en vigueur en 1969, suite à la décolonisation, dans une période caractérisée par l'apartheid et les conflits raciaux et ethniques. Elle traite donc d'une forme particulière de discrimination : celle fondée sur la race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique. Cette convention a été ratifiée par 155 pays.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Adoptée en 1979 et entrée en vigueur en 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est le premier instrument international juridiquement contraignant qui condamne la discrimination à l'égard des femmes et qui impose aux Etats de prendre des mesures volontaristes afin de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. Ratifiée par 165 pays, cette convention est souvent appelée Charte internationale des droits des femmes.

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)

La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée en 1984 et entrée en vigueur en 1989, a ajouté un pilier important au dispositif international de protection des droits de l'homme. Ce texte, qui traite du droit de ne pas subir de tortures, définit les actions que les Etats doivent mettre en œuvre pour empêcher la torture et les autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants. Il a été ratifié par 116 pays.

Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)

Adoptée en 1989 et entrée en vigueur en 1990, la Convention relative aux droits de l'enfant affirme que des efforts spécifiques sont nécessaires pour protéger et promouvoir les droits et favoriser la croissance, le développement et l'accès des enfants au statut de citoyen du monde à part entière. Elle a été ratifiée par 191 Etats, ce qui lui confère un caractère pratiquement universel.

Note : Pour les besoins du diagramme ci-contre, nous avons indiqué les abréviations anglaises de ces différents textes. Celles-ci ne sont toutefois pas usitées en français.

Le système des Nations Unies pour le suivi du respect des droits de l'homme

PROCÉDURES FONDÉES SUR LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Commission des droits de l'homme (1946)

Fonctions

- Définit des normes relatives aux droits de l'homme.
- Organise un débat public annuel sur les cas de violation des droits de l'homme.
- Nomme des rapporteurs spéciaux, des représentants spéciaux, des experts et des groupes de travail pour étudier des situations par thème ou par pays. Il existe actuellement 16 procédures par pays et plus de 20 procédures par thème.

PROCÉDURES FONDÉES SUR LES SIX TRAITÉS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Organes de suivi des traités

- Comité des droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques).
- Comité des droits économiques, sociaux et culturels (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels).
- Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale).
- Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).
- Comité contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants).
- Comité des droits de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant).

Fonctions

- Reçoivent les rapports nationaux sur la situation des droits de l'homme et en débattent dans le cadre d'un dialogue constructif avec les Etats parties.
- Reçoivent des rapports parallèles, établis par des institutions de la société civile.
- Etablissent des synthèses sur la situation nationale des Etats parties en matière de droits de l'homme.
- Formulent des commentaires généraux ou des recommandations sur les droits couverts par les instruments internationaux.
- Etablissent des procédures pour l'audition de plaintes individuelles.
- Etablissent des procédures concernant les violations flagrantes ou systématiques des droits de l'homme.
- Reçoivent les plaintes déposées par un Etat partie contre un autre.

MÉCANISME TRIPARTITE CONCERNANT LA CONVENTION DE L'OIT SUR LA PROTECTION DES DROITS DES TRAVAILLEURS

- Etat, patronat et syndicats

AUTRES INSTANCES

Cour internationale de Justice (1946)

Fonctions

- Tranche en vertu du droit international les contentieux juridiques qui lui sont soumis par les Etats.
- Donne un avis consultatif sur les questions juridiques qui lui sont présentées par des organismes internationaux et des institutions spécialisées.

Cour pénale internationale

(création décidée en 1998, mais non encore concrétisée)

Fonctions proposées

- Inculpe les personnes accusées de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité.
- Elargit la responsabilité des Etats face aux violations des droits de l'homme.
- Contribue à l'instauration d'un ordre international imposant le respect des droits de l'homme.

Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (1993)

Fonctions

- Fournit aux Etats qui le demandent des services de conseil et d'assistance technique.
- Améliore la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme.
- Etablit un dialogue avec les gouvernements pour garantir le respect de l'ensemble des droits de l'homme.
- Prête assistance aux mécanismes existants des Nations Unies en matière de droits de l'homme.
- Favorise l'application concrète des normes sur les droits de l'homme.

Ratification des traités par les Etats parties

Nombre de pays (au 16 février 200)

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Ratification 144
Signature non suivie d'une ratification 3
Absence de signature et de ratification 46

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Ratification 142
Signature non suivie d'une ratification 5
Absence de signature et de ratification 46

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Ratification 155
Signature non suivie d'une ratification 5
Absence de signature et de ratification 33

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Ratification 165
Signature non suivie d'une ratification 3
Absence de signature et de ratification 25

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Ratification 119
Signature non suivie d'une ratification 9
Absence de signature et de ratification 65

Convention relative aux droits de l'enfant

Ratification 191
Signature non suivie d'une ratification 1
Absence de signature et de ratification 1

Instrumentes et institutions régionaux de protection des droits de l'homme

LE SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le Système interaméricain des droits de l'homme coexiste avec les dispositifs fondés sur les traités des Nations Unies, ainsi qu'avec différents dispositifs ne reposant pas sur des traités.

Principaux instruments

Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme (1948)

- Lie explicitement les droits et devoirs dans son préambule.
- Couvre un ensemble de droits économiques et sociaux, principalement liés au travail et rassemblés dans une Charte sociale.
- Associe droits de l'homme et démocratie.
- N'a pas force de loi, caractéristique qui a conduit à l'adoption de la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969)

- Constitue fondamentalement un traité relatif aux droits civils et politiques.
- Promeut la liberté d'expression selon une approche progressive.
- Expose explicitement les conditions de suspension de certains droits garantis en période de grave menace publique.
- Ratifiée par 24 des 35 membres de l'Organisation des Etats américains (OEA).

Autres instruments

Convention interaméricaine sur la disparition forcée des personnes (1994)

Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture (1985)

Convention pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes (1994)

Institutions et mécanismes d'application

Commission interaméricaine des droits de l'homme (1959)

- Membres élus par l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains.
- Double fonction de défense des instruments et de règlement des litiges.
- Conseille les Etats sur les points de droit touchant les droits de l'homme.

Cour interaméricaine des droits de l'homme (1979)

- Deux domaines de compétence : consultatif et contentieux.
- Rend des avis consultatifs sur l'interprétation des obligations imposées par les traités.
- Agit comme juridiction contentieuse pour traiter de litiges opposant la Commission et les Etats parties.

LE SYSTÈME EUROPÉEN DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le système européen de protection des droits de l'homme est de loin le plus complet des mécanismes régionaux dans ce domaine. Il se distingue par une préférence pour les approches judiciaires, et c'est celui qui va le plus loin dans l'élaboration de procédures à cet égard. Le système européen l'emporte également sur les autres en termes de respect, par ses Etats membres, des décisions qu'il adopte.

Principaux instruments

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950)

- Ce texte prévoit un mécanisme de contrôle et de sanction collective en cas de non-respect de certains droits civils et politiques.
- La Cour européenne des droits de l'homme est saisie des requêtes déposées par tout justiciable pour sanctionner les manquements aux droits de l'homme dont celui-ci s'estime victime.
- Les Etats parties s'engagent à garantir ces droits pour chaque individu.
- Des protocoles ultérieurs élargissent la liste initiale des droits concernés.
- Intégrée au droit national de la plupart des Etats parties.

Charte sociale européenne (1961, révisée en 1996)

- Garantit un ensemble de droits liés aux conditions d'emploi et la cohésion sociale.
- Comprend un mécanisme de contrôle faisant intervenir un Comité d'experts indépendants, le Comité gouvernemental et le Comité des ministres du Conseil de l'Europe.
- Permet de statuer sur les réclamations collectives.

Autres instruments

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

Institutions et mécanismes d'application

Cour européenne des droits de l'homme (1959)

- Compte autant de juges que d'Etats contractants.
- Examine les cas soumis par des individus ou des Etats contractants.
- Procédure publique et contradictoire.
- Rend des avis consultatifs sur des questions juridiques relatives aux conventions et aux protocoles.

LE SYSTEME AFRICAIN DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le système africain de protection des droits de l'homme est relativement récent. Il privilégie les approches judiciaire et parajudiciaire.

Instruments

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)

- Englobe à la fois les droits civils et politiques, et les droits économiques, sociaux et culturels.
- Énonce les droits collectifs des peuples et les devoirs des Etats et des individus.
- Inclut des dispositions limitant l'exercice des droits de l'homme au maximum autorisé par la législation nationale.

Institutions et mécanismes d'application

Commission africaine des droits de l'homme (1987)

- A davantage une fonction de défense que de protection de droits.
- Examine des rapports nationaux.
- Évalue les communications alléguant de violations des droits de l'homme.
- Interprète la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Cour africaine des droits de l'homme

(création décidée en 1998, mais non encore concrétisée)

- Onze juges nommés à titre personnel.
- Complète les travaux de la Commission africaine des droits de l'homme.
- Est davantage tournée vers la protection que vers la défense des droits.
- Compétences non limitées aux affaires ou aux litiges liés à l'application de la Charte africaine des droits de l'homme.

LE SYSTÈME ARABE DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le système arabe de protection des droits de l'homme a officiellement vu le jour en 1994, avec l'adoption par la Ligue arabe de la Charte arabe des droits de l'homme. Ce texte

- Instaure une Commission d'experts des droits de l'homme, chargée d'examiner les rapports soumis par les Etats parties et de livrer ses conclusions à cet égard à la Commission permanente des droits de l'homme (Ligue arabe).
- Interdit la négation de tous les droits fondamentaux de l'homme, tout en prévoyant des limites et restrictions pour tous ces droits pour des raisons ayant trait à la sécurité nationale, à l'économie, à l'ordre public, aux droits d'autrui, etc.
- Ne soumet la validité d'une déclaration d'état d'urgence à aucune condition et prévoit seulement le maintien d'un petit nombre de droits – interdiction de la torture et garantie de jugement équitable – lorsque cet état d'urgence est en vigueur.
- Ne comporte aucun droit d'organisation en parti politique et de participation à la vie politique.

A2.1 Signature et ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme

	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative au statut des réfugiés 1989
Afghanistan	●	●	●	○	●	●
Afrique du Sud	●	●	○	●	●	●
Albanie	●	●	●	●	●	●
Algérie	●	●	●	●	●	●
Allemagne	●	●	●	●	●	●
Andorre				●		●
Angola		●	●	●		●
Antigua-et-Barbuda	●			●	●	●
Arabie saoudite	●				●	●
Argentine	●	●	●	●	●	●
Arménie	●	●	●	●	●	●
Australie	●	●	●	●	●	●
Autriche	●	●	●	●	●	●
Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●
Bahamas	●			●		●
Bahreïn	●				●	●
Bangladesh	●		●	●	●	●
Barbade	●	●	●	●	●	●
Bélarus	●	●	●	●	●	●
Belgique	●	●	●	●	●	●
Belize		●		●	●	●
Bénin	○	●	●	●	●	●
Bhoutan	○			●		●
Bolivie	●	●	●	●	●	●
Bosnie-Herzégovine	●	●	●	●	●	●
Botswana	●			●		●
Brésil	●	●	●	●	●	●
Brunéi Darussalam						●
Bulgarie	●	●	●	●	●	●
Burkina Faso	●	●	●	●	●	●
Burundi	●	●	●	●	●	●
Cambodge	●	●	●	●	●	●
Cameroun	●	●	●	●	●	●
Canada	●	●	●	●	●	●
Cap-Vert	●	●	●	●	●	●
Chili	●	●	●	●	●	●
Chine	●	○	○	●	●	●
Chypre	●	●	●	●	●	●
Colombie	●	●	●	●	●	●
Comores				●		●
Congo	●	●	●	●		●
Congo, Rép. dém. du	●	●	●	●	●	●
Corée, Rép. de	●	●	●	●	●	●
Corée, Rép. dém. pop. de		●	●			●
Costa Rica	●	●	●	●	●	●
Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●
Croatie	●	●	●	●	●	●
Cuba	●			●	●	●
Danemark	●	●	●	●	●	●
Djibouti				●		●

A2.1 Signature et ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme

	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative au statut des réfugiés 1989
Dominique		●	●	●		●
Égypte	●	●	●	●	●	●
El Salvador	●	●	●	●	●	●
Émirats arabes unis	●					●
Équateur	●	●	●	●	●	●
Érythrée				●		●
Espagne	●	●	●	●	●	●
Estonie	●	●	●	●	●	●
États-Unis	●	●	○	○	●	○
Éthiopie	●	●	●	●	●	●
Fidji	●			●		●
Finlande	●	●	●	●	●	●
France	●	●	●	●	●	●
Gabon	●	●	●	●	○	●
Gambie	●	●	●	●	○	●
Géorgie	●	●	●	●	●	●
Ghana	●			●		●
Grèce	●	●	●	●	●	●
Grenade	○	●	●	●	●	●
Guatemala	●	●	●	●	●	●
Guinée	●	●	●	●	●	●
Guinée équatoriale		●	●	●		●
Guinée-Bissau			●	●		●
Guyana	●	●	●	●	●	●
Haïti	●	●		●		●
Honduras		●	●	●	●	●
Hongrie	●	●	●	●	●	●
Iles Cook						●
Iles Marshall						●
Inde	●	●	●	●	○	●
Indonésie	●			●	●	●
Iran, Rép. islamique d'	●	●	●	●		●
Iraq	●	●	●	●		●
Irlande	○	●	●	●	○	●
Islande	●	●	●	●	●	●
Israël	●	●	●	●	●	●
Italie	●	●	●	●	●	●
Jamahiriya arabe libyenne	●	●	●	●	●	●
Jamaïque	●	●	●	●	●	●
Japon	●	●	●	●	●	●
Jordanie	●	●	●	●	●	●
Kazakhstan	●			●	●	●
Kenya		●	●	●	●	●
Kirghizistan	●	●	●	●	●	●
Kiribati						●
Koweït	●	●	●	●	●	●
Lesotho	●	●	●	●		●
Lettonie	●	●	●	●	●	●
Liban	●	●	●	●		●
Libéria	●	○	○	●		●

A2.1 Signature et ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme

	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative au statut des réfugiés 1989
Liechtenstein		●	●	●	●	●
Lituanie	●	●	●	●	●	●
Luxembourg	●	●	●	●	●	●
Macédoine, ARYM	●	●	●	●	●	●
Madagascar	●	●	●	●		●
Malaisie				●		●
Malawi	●	●	●	●	●	●
Maldives	●			●		●
Mali	●	●	●	●	●	●
Malte	●	●	●	●	●	●
Maroc	●	●	●	●	●	●
Maurice	●	●	●	●	●	●
Mauritanie	●					●
Mexique	●	●	●	●	●	●
Micronesie, Etats féd. de						●
Moldova, Rép. de	●	●	●	●	●	●
Monaco	●	●	●		●	●
Mongolie	●	●	●	●		●
Mozambique	●	●		●	●	●
Myanmar				●		●
Namibie	●	●	●	●	●	●
Nauru						●
Népal	●	●	●	●	●	●
Nicaragua	●	●	●	●	○	●
Niger	●	●	●	●	●	●
Nigeria	●	●	●	●	○	●
Nioué						●
Norvège	●	●	●	●	●	●
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	●
Oman						●
Ouganda	●	●	●	●	●	●
Ouzbékistan	●	●	●	●	●	●
Pakistan	●			●		●
Palaos						●
Panama	●	●	●	●	●	●
Papouasie-Nouvelle-Guinée	●			●		●
Paraguay		●	●	●	●	●
Pays-Bas	●	●	●	●	●	●
Pérou	●	●	●	●	●	●
Philippines	●	●	●	●	●	●
Pologne	●	●	●	●	●	●
Portugal	●	●	●	●	●	●
Qatar	●				●	●
Rép. arabe syrienne	●	●	●			●
Rép. centrafricaine	●	●	●	●		●
Rép. dém. pop. lao.	●			●		●
Rép. dominicaine	●	●	●	●	○	●
République tchèque	●	●	●	●	●	●
Roumanie	●	●	●	●	●	●
Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●

A2.1 Signature et ratification des instruments internationaux de protection des droits de l'homme

	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1965	Pacte international relatif aux droits civils et politiques 1966	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 1966	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 1979	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 1984	Convention relative au statut des réfugiés 1989
Russie, Féd. de	●	●	●	●	●	●
Rwanda	●	●	●	●		●
Saint-Kitts-et-Nevis				●		●
Saint-Siège	●					●
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	●	●	●	●		●
Sainte-Lucie	●			●		●
Salomon, Îles	●		●			●
Samoa-Occidental				●		●
San Marin		●	●			●
Sao Tomé-et-Principe		○	○	○		●
Sénégal	●	●	●	●	●	●
Seychelles	●	●	●	●	●	●
Sierra Leone	●	●	●	●	○	●
Singapour				●		●
Slovaquie	●	●	●	●	●	●
Slovénie	●	●	●	●	●	●
Somalie	●	●	●		●	
Soudan	●	●	●		○	●
Sri Lanka	●	●	●	●	●	●
Suède	●	●	●	●	●	●
Suisse	●	●	●	●	●	●
Suriname	●	●	●	●		●
Swaziland	●					●
Tadjikistan	●	●	●	●	●	●
Tanzanie, Rép.-Unie de	●	●	●	●		●
Tchad	●	●	●	●	●	●
Thaïlande		●	●	●		●
Togo	●	●	●	●	●	●
Tonga	●					●
Trinité-et-Tobago	●	●	●	●		●
Tunisie	●	●	●	●	●	●
Turkménistan	●	●	●	●	●	●
Turquie	○			●	●	●
Tuvalu				●		●
Ukraine	●	●	●	●	●	●
Uruguay	●	●	●	●	●	●
Vanuatu				●		●
Venezuela	●	●	●	●	●	●
Viet Nam	●	●	●	●		●
Yémen	●	●	●	●	●	●
Yugoslavie	●	●	●	●	●	●
Zambie	●	●	●	●	●	●
Zimbabwe	●	●	●	●		●
Nombre total d'Etats parties	155	144	142	165	119	191
Signatures non suivies d'une ratification	5	3	5	3	9	1
Absence de ratification et de signature	33	46	46	25	65	1

● Ratification, adhésion, approbation, notification ou succession, acceptation ou signature définitive.

○ Signature non encore suivie d'une ratification.

Note : Situation au 16 Février 2000.

Source : ONU 2000e.

A2.2 Signature et ratification des principales conventions sur les droits des travailleurs

	Droit d'organisation et de négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
Afghanistan				●	●	●		
Afrique du Sud	●	●	●	●	●	●	●	
Albanie	●	●	●	●	●	●	●	
Algérie	●	●	●	●	●	●	●	
Allemagne	●	●	●	●	●	●	●	
Angola		●	●	●	●	●		
Antigua-et-Barbuda	●	●	●	●		●	●	
Arabie saoudite			●	●	●	●		
Argentine	●	●	●	●	●	●	●	
Arménie					●	●		
Australie	●	●	●	●	●	●		
Autriche	●	●	●	●	●	●		
Azerbaïdjan	●	●	●		●	●	●	
Bahamas		●	●	●				
Bahreïn			●	●				
Bangladesh	●	●	●	●	●	●		
Barbade	●	●	●	●	●	●	●	
Bélarus	●	●	●	●	●	●	●	
Belgique	●	●	●	●	●	●	●	
Belize	●	●	●	●	●	●	●	●
Bénin	●	●	●	●	●	●		
Bolivie	●	●		●	●	●	●	
Bosnie-Herzégovine	●	●	●		●	●	●	
Botswana	●	●	●	●	●	●	●	●
Brésil		●	●	●	●	●		●
Bulgarie	●	●	●	●	●	●	●	
Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	●	
Burundi	●	●	●	●	●	●		
Cambodge	●	●	●	●	●	●	●	
Cameroun	●	●	●	●	●	●		
Canada	●			●	●	●		
Cap-Vert	●	●	●	●	●	●		
Chili	●	●	●	●	●	●	●	
Chine					●		●	
Chypre	●	●	●	●	●	●	●	
Colombie	●	●	●	●	●	●		
Comores	●	●	●	●	●			
Congo, Rép. dém. du		●	●		●			
Congo	●	●	●	●	●	●	●	
Corée, Rép. de					●	●	●	
Costa Rica	●	●	●	●	●	●	●	
Côte d'Ivoire	●	●	●	●	●	●		
Croatie	●	●	●	●	●	●	●	
Cuba	●	●	●	●	●	●	●	
Danemark	●	●	●	●	●	●	●	
Djibouti	●	●	●	●	●			
Dominique	●	●	●	●	●	●	●	
Égypte	●	●	●	●	●	●	●	
El Salvador			●	●		●	●	
Émirats arabes unis			●	●	●		●	

A.2.2 Signature et ratification des principales conventions sur les droits des travailleurs

	Droit d'organisation et de négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
Équateur	●	●	●	●	●	●		
Érythrée	●	●	●	●	●	●		
Espagne	●	●	●	●	●	●	●	
Estonie	●	●	●	●	●			
États-Unis				●				●
Éthiopie	●	●		●	●	●	●	
Fidji		●	●	●				
Finlande	●	●	●	●	●	●	●	●
France	●	●	●	●	●	●	●	
Gabon	●	●	●	●	●	●		
Gambie								
Géorgie	●	●	●	●	●	●	●	
Ghana	●	●	●	●	●	●		
Grèce	●	●	●	●	●	●	●	
Grenade	●	●	●	●	●			
Guatemala	●	●	●	●	●	●	●	
Guinée équatoriale					●		●	
Guinée-Bissau		●	●	●	●	●		
Guinée	●	●	●	●	●	●		
Guyana	●	●	●	●	●	●	●	
Haïti	●	●	●	●	●	●		
Honduras	●	●	●	●	●	●	●	
Hongrie	●	●	●	●	●	●	●	
Inde			●		●	●		
Indonésie	●	●	●	●	●	●	●	●
Iran, Rép. islamique d'			●	●	●	●		
Iraq		●	●	●	●	●	●	
Irlande	●	●	●	●	●	●	●	●
Islande	●	●	●	●	●	●	●	
Israël	●	●	●	●	●	●	●	
Italie	●	●	●	●	●	●	●	
Jamahiriya arabe libyenne		●	●	●	●	●	●	
Jamaïque	●	●	●	●	●	●		
Japon	●	●	●		●			
Jordanie		●	●	●	●	●	●	
Kazakhstan						●		
Kenya		●	●	●			●	
Kirghizistan	●	●	●	●	●	●	●	
Koweït	●		●	●		●	●	
Lesotho	●	●	●		●	●		
Lettonie	●	●		●	●	●		
Liban		●	●	●	●	●		
Libéria	●	●	●	●	●	●		
Lituanie	●	●	●	●	●	●	●	
Luxembourg	●	●	●	●	●		●	
Macédoine, ARYM	●	●	●		●	●	●	
Madagascar	●	●	●		●	●		
Malaisie		●	●	■	●		●	
Malawi	●	●	●	●	●	●		●
Mali	●	●	●	●	●	●		

A2.2 Signature et ratification des principales conventions sur les droits des travailleurs

	Droit d'organisation et de négociation collective		Élimination du travail forcé et obligatoire		Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
Malte	●	●	●	●	●	●	●	
Maroc		●	●	●	●	●	●	
Maurice		●	●	●			●	
Mauritanie	●		●	●		●		
Mexique	●		●	●	●	●		
Moldova, Rép. de	●	●		●		●		
Mongolie	●	●			●	●		
Mozambique	●	●		●	●	●		
Myanmar	●		●					
Namibie	●	●						
Népal		●			●	●	●	
Nicaragua	●	●	●	●	●	●	●	
Niger	●	●	●	●	●	●	●	
Nigeria	●	●	●	●	●			
Norvège	●	●	●	●	●	●	●	
Nouvelle-Zélande			●	●	●	●		
Oman			●					
Ouganda		●	●	●				
Ouzbékistan		●	●	●	●	●		
Pakistan	●	●	●	●		●		
Panama	●	●	●	●	●	●		
Papouasie-Nouvelle-Guinée		●	●	●				
Paraguay	●	●	●	●	●	●		
Pays-Bas	●	●	●	●	●	●	●	
Pérou	●	●	●	●	●	●		
Philippines	●	●		●	●	●	●	
Pologne	●	●	●	●	●	●	●	
Portugal	●	●	●	●	●	●	●	
Qatar			●			●		
Rép. arabe syrienne	●	●	●	●	●	●		
Rép. centrafricaine	●	●	●	●	●	●		
Rép. dém. pop. lao.			●					
Rép. dominicaine	●	●	●	●	●	●	●	
République tchèque	●	●	●	●	●	●		
Roumanie	●	●	●	●	●	●	●	
Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●		●
Russie, Féd. de	●	●	●	●	●	●	●	
Rwanda	●	●		●	●	●	●	
Saint-Kitts-et-Nevis								
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		●	●	●				
Sainte-Lucie	●	●	●	●	●	●		
Salomon, Îles			●					
San Marin	●	●	●	●	●	●	●	●
Sao Tomé-et-Principe	●	●			●	●		
Sénégal	●	●	●	●	●	●	●	
Seychelles	●	●	●	●	●	●	●	●
Sierra Leone	●	●	●	●	●	●		
Singapour		●	●	■				
Slovaquie	●	●	●	●	●	●	●	●
Slovénie	●	●	●	●	●	●	●	

A.2.2 Signature et ratification des principales conventions sur les droits des travailleurs

	Droit d'organisation et de négociation collective		Elimination du travail forcé et obligatoire		Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession		Abolition du travail des enfants	
	Convention 87 ^a	Convention 98 ^b	Convention 29 ^c	Convention 105 ^d	Convention 100 ^e	Convention 111 ^f	Convention 138 ^g	Convention 182 ^h
Somalie			●	●		●		
Soudan		●	●	●	●	●		
Sri Lanka	●	●	●	●	●	●		
Suède	●	●	●	●	●	●	●	
Suisse	●	●	●	●	●	●	●	
Suriname	●	●	●	●				
Swaziland	●	●	●	●	●	●		
Tadjikistan	●	●	●	●	●	●	●	
Tanzanie, Rép.-Unie de		●	●	●			●	
Tchad	●	●	●	●	●	●		
Thaïlande			●	●	●			
Togo	●	●	●	●	●	●	●	
Trinité-et-Tobago	●	●	●	●	●	●		
Tunisie	●	●	●	●	●	●	●	●
Turkménistan	●	●	●	●	●	●		
Turquie	●	●	●	●	●	●	●	
Ukraine	●	●	●	●	●	●	●	
Uruguay	●	●	●	●	●	●	●	
Venezuela	●	●	●	●	●	●	●	
Viet Nam					●	●		
Yémen	●	●	●	●	●	●		
Yougoslavie	●	●	●		●	●	●	
Zambie	●	●	●	●	●	●	●	
Zimbabwe		●	●	●	●	●		
Total sur 174 pays	128	146	152	144ⁱ	145	142	88	13

● Ratification.

■ Ratification, puis dénonciation.

Note : Situation au 4 avril 2000.

a. Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948). b. Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949). c. Convention concernant le travail forcé ou obligatoire (1930). d. Convention concernant l'abolition du travail forcé (1957). e. Convention sur l'égalité de rémunération (1951). f. Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession (1958). g. Convention sur l'âge minimum (1973). h. Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999). Non encore en vigueur. i. Exclut la possibilité de dénonciation après ratification.

Source : BIT 2000.



La démocratie intégratrice, garantie des droits de tous

Le sens premier de la démocratie est que tous ceux qui auront à supporter les conséquences d'une décision doivent être en droit de participer à cette décision, directement ou par l'intermédiaire de représentants qu'ils auront choisis... Exclure les groupes qui ont perdu [une élection] de la prise de décision nuit de toute évidence à la démocratie au sens premier du terme.

Arthur Lewis, premier lauréat du Prix Nobel en économie du développement

La démocratie est la seule forme de régime politique respectueuse des cinq catégories de droits existants : les droits économiques, sociaux, politiques, civils et culturels.

Aujourd'hui, la vague démocratique qui déferle sur le monde donne un tour plus pacifique aux transitions. Pour citer un exemple parmi les plus remarquables, rappelons qu'au Sénégal, en février 2000, la défaite électorale du président Abdou Diouf a mis fin à quatre décennies d'hégémonie d'un même parti. Le Sénégal a ainsi rejoint le groupe des pays africains – encore très restreint jusqu'à récemment – à connaître une alternance démocratique. Cependant, malgré ses bienfaits indubitables, la transition reste, dans beaucoup de pays, délicate, précaire et mal assurée. Les indéniables progrès de la démocratie ne doivent pas occulter les défis et les dangers qui accompagnent ce processus.

LA RELATION ENTRE DROITS DE L'HOMME ET DÉMOCRATIE

La démocratie est la seule forme de régime politique respectueuse des cinq catégories de droits existants : les droits économiques, sociaux, politiques, civils et culturels. Mais cette démocratie ne s'arrête pas aux élections. En effet, diverses formes d'intervention politique sont nécessaires pour donner consistance à ces différents droits au sein d'un régime démocratique.

LA DÉMOCRATIE SE DÉFINIT PAR LES DROITS DE L'HOMME

La réalisation de certains droits suppose des mécanismes de protection contre l'État. D'autres nécessitent *a contrario* une intervention active de l'État.

Quatre des caractéristiques essentielles de la démocratie plongent leurs racines dans les droits de l'homme :

- L'organisation d'élections libres et équitables contribue à donner corps au droit à la participation politique.
- La liberté et l'indépendance des moyens d'information participent des droits à la liberté d'expression, de pensée et de conscience.
- La séparation des pouvoirs aide à protéger les citoyens contre la violation de leurs droits civils et politiques.

- L'encouragement d'une société civile ouverte concourt à transformer en réalité le droit de réunion et d'association. Voilà qui, aux côtés de la séparation des pouvoirs, ajoute une importante dimension participative au combat en faveur des droits.

Ces droits se renforcent mutuellement : les progrès de chacun bénéficient presque toujours aux autres, individuellement ou collectivement. Ainsi, la liberté des médias va souvent de pair avec le développement des institutions de la société civile.

La démocratie n'est pas pour autant d'une pratique homogène. A partir de ses divers modèles, les pays qui choisissent cette voie en concoctent différentes versions, selon les circonstances et les besoins qui sont les leurs. Pour simplifier, nous distinguons deux grandes catégories de démocraties : majoritaires ou intégratrices. En démocratie majoritaire, le pouvoir appartient aux plus nombreux, et le rôle d'opposition est dévolu aux minorités. Dans les sociétés plurielles, ce régime peut entraîner l'exclusion, la discrimination et la marginalisation durables de certaines minorités, puisque ces travers n'affectent pas les chances de succès électoral des partis formant la majorité. Voilà qui conduit à la violence dans plus d'un système démocratique.

Dans le modèle démocratique libéral, chaque individu peut afficher en toute liberté sa loyauté envers l'État, sans que ses allégeances privées – religieuses, ethniques ou régionales – entrent en ligne de compte. C'est le droit de la majorité à décider qui prime. Lorsque des communautés de taille inégale cohabitent au sein d'une démocratie sans que leurs intérêts se confondent ou se recoupent, les antagonismes menacent.

De tels dangers sont manifestes au Nigeria, pays qui connaît de vives flambées de violence depuis son retour à la démocratie. Dans sa contribution spéciale, le président Olusegun Obasanjo insiste sur ces difficultés.

Les démocraties majoritaires sont souvent fragilisées par la peur qu'ont les minorités d'être opprimées. Si, en 1947, le sous-continent sud-asiatique a été scindé en deux pays, c'est notamment parce que les musul-

mans habitant l'Empire britannique des Indes craignaient que l'instauration d'une démocratie majoritaire selon le modèle west-minstérien les place sous la coupe de l'écrasante majorité hindoue. Ces inquiétudes faisaient écho à celles des catholiques d'Irlande du Nord, qui ont dû subir un gouvernement protestant, démocratiquement élu, de 1921 à 1972. Dans les deux cas, les conséquences ont été violentes.

Prenons maintenant une *démocratie intégratrice*. Celle-ci repose sur le principe que le pouvoir politique est dispersé et partagé de différentes manières, avec pour effet de protéger les minorités et de garantir la participation et la liberté d'expression de tous. Dans la démocratie intégratrice, la qualité de la représentation s'obtient par la recherche du consensus et de la participation, et non par la force de frappe électorale de la majorité. Une démocratie intégratrice est aussi consciente de la nécessité d'encourager les organisations de la société civile, la liberté des médias, les politiques économiques favorisant la réalisation des droits, et la séparation des pouvoirs. Elle crée des mécanismes par lesquels la majorité rend des comptes aux minorités.

Après les premières élections organisées dans la nouvelle Afrique du Sud, Nelson Mandela a invité l'un des principaux responsables de l'opposition à siéger au conseil des

ministres, alors même que le Congrès national africain disposait d'une confortable majorité. Cette main tendue à une minorité menacée – et potentiellement dangereuse – est riche d'enseignements pour les autres démocraties. L'opposition est certes une composante non négligeable des démocraties, et les gouvernements de coalition sont parfois d'un maniement difficile, mais le prix de l'exclusion est bien souvent supérieur. On le constate en particulier lorsque ce choix débouche sur une guerre civile.

LES ÉLECTIONS LIBRES FAVORISENT LA PARTICIPATION ET FONT RECULER LA DISCRIMINATION

Reconnaître les individus comme un élément important d'un système revient à les responsabiliser et les incite à faire des efforts pour préserver et améliorer ce système. Le droit de vote leur donne la possibilité de choisir leur gouvernement, et la confiance dans le processus électoral confère leur légitimité aux institutions chargées de gouverner. Ce droit fondamental à la participation, comme ceux qui lui sont liés, est récemment devenu une réalité dans d'anciennes colonies ou d'anciens pays satellites situés en Afrique, en Europe et en Asie. La démocratie fait des progrès remarquables en Asie centrale, notamment au Kirghizistan et en Mongolie. Ces

CONTRIBUTION SPECIALE

Transition vers la démocratie et droits de l'homme

Pendant les années sombres qu'a récemment traversées le Nigeria, la vie politique et sociale y a été marquée par une multiplication des mouvements de défense des droits de l'homme. Plus le régime se faisait tyrannique, plus les individus prenaient conscience de ce qu'ils perdaient en termes de liberté d'expression et de droit à choisir leur mode de gouvernement. De fait, la défense des droits de l'homme était devenue la seule forme d'expression politique. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que l'ensemble de ces groupes aient été rassemblés sous l'appellation générale de « mouvements en faveur de la démocratie ».

Ces mouvements se sont regroupés en forces déterminées à chasser du pouvoir le général Sani Abacha. Rétrospectivement, ils avaient de grandes chances de remporter une victoire inédite dans l'histoire du pays, si une intervention du ciel [le décès du général Abacha] n'avait pas permis une transition sans confrontation violente.

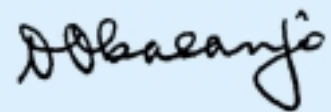
Dans les années qui ont immédiatement précédé la transition, la société nigériane a connu un mode de gouvernement catastrophique. Cette expérience était tellement traumatisante que la transition ne pouvait à elle seule tout résoudre.

C'est pour cette raison que notre gouvernement a, dès son installation, mis sur pied une commission pour examiner toutes les plaintes pour violation des droits de l'homme pendant la dictature. Cette instance n'a pas encore rendu ses conclusions, mais il semble que certains des effets souhaités soient déjà là : bon nombre de citoyens se sentent soulagés simplement parce qu'ils ont pu exprimer leurs doléances et soumettre leur cas à des personnes disposées et surtout formées à les écouter.

La transition au Nigeria a été rapide à tous points de vue, et nous remercions le ciel qu'elle ne se soit jusqu'à présent accompagnée d'aucune crise majeure. Cependant, la rapidité de cette libéralisation revient à soulever brusquement le couvercle d'une bouilloire en ébullition. Après des années d'oppression et de répression, de nombreux clivages ont soudain pu s'exprimer en public. En outre, certaines organisations militantes n'ont pas encore perdu les habitudes de confrontation en vigueur sous les régimes dictatoriaux et antidémocratiques. Une partie d'entre elles sont même tombées sous la coupe d'individus animés d'intentions coupables.

Nous acceptons pleinement le défi qui consiste à convaincre tous les Nigériens d'admettre que cette transition est un processus long et non un événement ponctuel, qui aurait abouti le 29 mai 1999. Dans ce processus, tous les citoyens doivent se sentir libres d'apporter leurs doléances légitimes à la table des négociations. Ils y seront écoutés de manière rationnelle, avec impartialité et dans le respect de la constitution. Telle est la beauté de l'avantage unique que possède la démocratie sur les autres formes de gouvernement.

Notre gouvernement ne s'est pas seulement pleinement engagé sur la voie de la démocratie. Dans ce processus de transition, notre cri de guerre est le suivant : « Plus jamais ce pays ne replongera dans l'abîme de son passé récent, avec ses violations systématiques des droits de l'homme ! »



Olusegun Obasanjo
Président du Nigeria

deux pays se distinguent ainsi de leurs voisins le Turkménistan, où règne un président à vie, et l'Ouzbékistan, où l'Union interparlementaire et d'autres observateurs ont émis des inquiétudes au sujet du processus électoral.

Ce ne sont pas les seules évolutions dignes d'intérêt. Ainsi, en République islamique d'Iran, les élections législatives de février 2000 – qui représentent une voie démocratique porteuse de changements révolutionnaires – constituent un exemple de changement structurel, affectant tout un système, grâce à la souveraineté populaire.

L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS, CONDITION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté des individus de débattre ouvertement et de critiquer politiques et institutions est un rempart contre les violations des droits de l'homme. L'indépendance des médias ne favorise pas seulement les libertés civiles et politiques : elle contribue souvent aux droits économiques et sociaux. Les appels à la conscience du public et les pressions pour amener les instances décisionnaires à agir donnent parfois d'excellents résultats (encadré 3.1).

On ne compte plus les exemples d'action sensibilisatrice des médias aux violations des droits. Qu'on se souvienne des multiples reportages consacrés aux enfants du tiers monde fabriquant des tapis et des ballons de football, ou aux conditions régnant dans les usines de certaines multinationales. Dans la plupart des cas, des ONG se sont alliées aux médias pour faire publiquement honte à ceux qui bafouaient les droits des plus vulnérables.

LA SÉPARATION DES POUVOIRS, CONDITION DE L'ÉTAT DE DROIT

Parler de droits de l'homme, c'est automatiquement parler de l'État : celui-ci se rend coupable de violations ou protège contre celles-ci, il est en position de juge, d'accusateur ou d'accusé. Il doit bien souvent accepter d'agir contre lui-même, par exemple lorsque sa police commet des exécutions extrajudiciaires ou des tortures. Un État démocratique ne peut remplir ses obligations envers les droits de l'homme qu'à condition de garantir l'état de droit. À cet égard, différentes institutions servent à mettre un frein à l'exercice arbitraire du pouvoir : un parlement élu démocratiquement, un système judiciaire indépendant et un exécutif raisonnablement indépendant dans l'application des textes et des politiques. Ces éléments clefs de la gouvernance démocratique trouvent leur expression dans la séparation des pouvoirs. Grâce à eux, l'État est mieux à même de rendre de compte de son action. Sans que le monde y prête grande attention, un certain nombre de pays ont entrepris d'aller dans ce sens, avec des répercussions profondes sur les droits civils et politiques des individus. La Chine n'est pas la dernière à emprunter cette voie. Dans ce pays, en effet, un ensemble de réformes fondamentales ont été intégrées à la constitution, une révision de grande ampleur du code pénal introduit le principe de la présomption d'innocence et un nouveau code civil énonce le principe des droits et de la dignité des individus. D'autres réformes visent à accroître l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport à l'exécutif. Enfin, au sein de ce pouvoir judiciaire, les fonctions de juge, de procureur et d'avocat ont été séparées, chacune disposant de son code de déontologie.

UNE SOCIÉTÉ CIVILE OUVERTE, CONDITION POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LA RESPONSABILITÉ

L'État est responsable devant ses citoyens. Mais un espace public neutre est nécessaire pour que ceux-ci puissent le contraindre à remplir ses obligations. C'est la fonction des

ENCADRÉ 3.1

Le pouvoir de faire honte : une arme pour les ONG défendant les droits de l'homme

Faire honte est souvent la seule arme dont disposent un grand nombre d'organisations de la société civile. Mais cette arme peut être redoutable.

Brésil

En février 1989, quelque 50 prisonniers étaient enfermés dans une cellule de haute sécurité dépourvue de ventilation du commissariat n° 42 de São Paulo. Dix-huit d'entre eux sont morts d'asphyxie. Des ONG ont alors adressé une pétition de protestation à la Commission inter-américaine des droits de l'homme. Face à ces pressions, le gouvernement fédéral et l'État de São Paulo, ont fini, en 1997, par dédommager les familles des prisonniers et par fermer les cellules de haute sécurité dans les commissariats. C'est notamment à la suite de ce drame que le Brésil a mis en place des principes directeurs sur le traitement des prisonniers directement inspirés des textes des Nations Unies.

Hongrie

En 1997, la municipalité de Szekesfehervar a entrepris d'évacuer les habitants – principalement des familles rom – d'un immeuble insalubre situé sur la « rue de la Radio » pour les reloger dans une rangée de baraquements qui avaient servi à abriter des soldats stationnés

en Hongrie pendant la guerre de Bosnie. Ces baraquements étaient situés hors des limites de la ville. Plusieurs ONG ont alors formé un comité anti-ghetto, qui a organisé des manifestations et exercé des pressions sur le gouvernement du pays. Pour finir, la municipalité a accepté d'acheter des appartements en ville pour reloger ces familles.

Nigeria

Afin de résister aux violations des droits de l'homme perpétrées par la compagnie pétrolière Shell en 1990, la population locale a formé le Mouvement pour la survie du peuple ogoni, organisation pacifique dirigée par l'écrivain Ken Saro-Wiwa. Même si Shell a suspendu ses activités dans la région ogoni en 1993, la compagnie a continué d'extraire du sol nigérian plus de 250 000 barils de pétrole par jour, soit près de 12 % de sa production internationale. Suite à l'exécution de Kan Saro-Wiwa, en 1994, de nombreuses ONG et organisations prônant le commerce équitable ont lancé une campagne contre Shell. Les pertes financières et la dégradation de l'image qu'a alors subies cette compagnie l'ont contrainte à reconnaître publiquement ses erreurs et à adopter un code de respect des droits de l'homme.

Sources : Neve et Affonso, 1995 ; Cahn, 1999, Coalition against Dictatorship, 1995, Rapport annuel de Shell, 1999.

audits indépendants menés par des associations comme l'union populaire pour les libertés civiles (*People's Union for Civil Liberties*) en Inde, ou par des ONG internationales, comme *Amnesty International* ou *Human Rights Watch*. Ces pressions visent à faire avancer la liberté de la presse, d'expression et d'association. En effet, un pays qui ne dispose pas d'une société civile ouverte peut avoir signé tous les traités relatifs aux droits de l'homme sans se sentir lié par ses engagements.

En résumé, ce que l'on appelle la gouvernance démocratique fournit le cadre politique idéal pour la concrétisation des droits de l'homme. Pourquoi ? Parce que ce concept suppose l'essor des droits civils et politiques, notamment celui de participer à la vie politique. Et parce qu'elle donne voix au chapitre dans les décisions politiques, elle peut donner corps à d'autres droits. La démocratie bâtit ainsi les institutions nécessaires à la réalisation des droits de l'homme.

COMMENT ET POURQUOI CERTAINES « DÉMOCRATIES » PORTENT-ELLES ATTEINTE AUX DROITS DE L'HOMME ?

Nombreuses sont néanmoins les démocraties qui s'abstiennent de protéger ou de promouvoir les droits de l'homme. Le mouvement mondial de démocratisation constitue évidemment un progrès, mais la situation ne devient pas idyllique par le simple fait qu'un système électif remplace un régime autoritaire. Car cette transition soulève de complexes problèmes de droits de l'homme. Dans les cas extrêmes de démocratie majoritaire intolérante, le sort de certaines composantes de la société peut même empirer. Il arrive aussi que la communauté mondiale se montre trop indulgente face aux violations des droits de l'homme au sein d'une démocratie.

Les pays en transition vers la démocratie et soucieux de faire avancer les droits de l'homme doivent généralement relever quatre défis.

- Il faut premièrement *intégrer les minorités* et réduire les inégalités horizontales entre groupes ethniques ou zones géographiques. Les discriminations contre les minorités et l'aggravation des inégalités horizontales sont peut-être le point faible le plus tenace des démocraties majoritaires.
- Il faut deuxièmement mettre fin à une autre grande faiblesse : *l'exercice arbitraire du pouvoir*. Les dérives autoritaires des pouvoirs élus privent souvent ces derniers de leur légitimité et du soutien populaire. Lorsque des élites bafouent les lois ou que des élus congédient des juges ou des fonctionnaires

selon leur bon plaisir, la confiance dans les institutions démocratiques faiblit.

- Il importe de ne pas négliger une troisième faiblesse : *la dimension économique des droits de l'homme*. De nombreuses démocraties font en effet l'impasse sur les droits économiques et sociaux de pans entiers de leur société, généralement parce que cela n'affecte en rien les perspectives électorales des gouvernants.

- Quatrièmement, il faut affronter *l'héritage d'un passé autoritaire* faute de quoi la violence peut reprendre et la démocratie être renversée.

Les droits de l'homme pâtissent gravement de chacune de ces situations : minorités opprimées, enfants affamés et condamnés à l'ignorance, intimidation des journalistes, menaces contre les juges, opposants torturés et militants des droits de l'homme éliminés. Et il n'est pas rare que l'élection démocratique des gouvernants n'y change rien.

L'EXCLUSION ET LA MARGINALISATION DES MINORITÉS

Exclusion et marginalisation des minorités sont le talon d'Achille des démocraties majoritaires. Bien sûr, l'ampleur et la gravité des discriminations diffèrent, mais l'histoire de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Inde, d'Israël, du Nigeria, de l'Ouganda, du Royaume-Uni, de la Russie, du Sri Lanka et de la Turquie, pour ne citer que quelques pays, témoigne des profondes discriminations qui peuvent frapper les minorités.

Les droits sont des moyens de protection contre les injustices. Les droits des minorités servent à prémunir les groupes contre les menaces découlant des processus de décision majoritaires. Quelles sont les menaces les plus répandues ?

- *Exclusion du champ de la participation* – c'est la manipulation des droits politiques et des moyens de communication pour accroître le pouvoir de la majorité. Une illustration : le charcutage électoral.
- *Non-respect de l'Etat de droit* – c'est par exemple l'instauration de la loi martiale en période de graves dissensions sociales. Cette mesure vise souvent des minorités que la majorité soupçonne de manque de loyauté. La question des droits des minorités en démocratie comporte deux volets. Quels sont les droits prévus par la constitution pour protéger ces minorités et dans quelle mesure le système politique protège-t-il réellement ces droits ?
- *Oppression* – c'est le fait, courant dans de nombreuses sociétés, de contraindre des minorités à certaines pratiques sociales. Ainsi, la langue et la culture des minorités sont souvent prosrites, interdites ou margi-

Nombreuses sont les démocraties qui s'abstiennent de promouvoir ou de protéger les droits de l'homme.

La violence à l'encontre des minorités est un sujet politique brûlant dans le monde entier.

nalisées. Aujourd'hui, la montée de l'intolérance religieuse dans plusieurs pays contraint des populations minoritaires à adopter des pratiques culturelles qui leur sont étrangères. Enfin, certaines sociétés bafouent le droit à la liberté d'expression par leur intolérance envers ceux qui souhaitent pratiquer leur religion.

• *Paupérisation* – c'est la conséquence des actions de la majorité pour accroître ses intérêts économiques au détriment des minorités, par exemple en forçant ces dernières à quitter les zones riches en ressources qu'elles occupent.

La violence à l'encontre des minorités est un sujet politique brûlant dans le monde entier. Même lorsqu'elles sont théoriquement protégées par les textes constitutionnels, les minorités peuvent être sérieusement menacées. Ainsi, en Europe occidentale, les minorités immigrées sont constamment exposées à la violence et au racisme (encadré 3.2).

L'ABSENCE D'INTÉGRATION : LE CAS EXTRÊME DE LA GUERRE CIVILE

On estime que 5 millions d'individus ont péri lors des guerres civiles qui ont endeuillé les vingt-cinq dernières années. L'effondrement de la confiance et l'échec de la conciliation politique interne découlent souvent d'inégalités horizontales et d'une absence de processus démocratique pour le règlement des

différends. C'est le paradoxe de l'ex-Yougoslavie et du Sri Lanka : deux pays où une progression raisonnable des revenus s'est accompagnée de violations des droits de l'homme. Il y a bien sûr pléthore d'autres exemples. Ce paradoxe est certes en partie dû à une situation de guerre civile. Mais pourquoi ces sociétés sont-elles en guerre ? La réponse tient à la qualité de la démocratie, et particulièrement à l'exclusion dont sont victimes les minorités.

Dans les années quatre-vingt, la Yougoslavie était une fédération où cohabitaient communautés ethniques et religieuses, chaque ensemble disposant, comme au Kosovo, d'une large autonomie locale. Mais ce pays – modèle de dynamisme par ses coopératives ouvrières, d'intégration ethnique et de socialisme non soviétique – a fini par sombrer dans les horreurs du nettoyage ethnique. Résultat : le premier génocide commis en Europe depuis les crimes de l'Allemagne nazie.

Au Sri Lanka, deux importantes communautés – de langues cinghalaise et tamoule – cohabitaient au départ dans un cadre démocratique garantissant les droits tous. Dans cette société plurielle, les Cinghalais étaient nettement plus nombreux que les Tamouls. En 1956, cette majorité parvenait à imposer, par voie législative, une langue nationale unique : la sienne.

Aujourd'hui, après des décennies d'affrontements, elle a admis que la reconstruction de la nation sri-lankaise passait par la reconnaissance d'une forme de parité entre les deux communautés. Cependant, en juillet 1999, soit quelques mois avant un attentat contre la présidente du pays, l'assassinat d'un avocat connu pour son combat envers les droits de l'homme est venu rappeler de manière macabre les obstacles qui restent à surmonter (encadré 3.3).

Malgré une progression des revenus, l'échec à intégrer les minorités peut donc conduire à des violations des droits de l'homme et à la guerre. La démocratie se doit d'être intégratrice et de mettre en pratique le principe de la dissémination et du partage du pouvoir. Les multiples strates sur lesquelles se forment l'identité et la loyauté des individus – ethnique, religion, région, Etat – doivent être reconnues et intégrées dans les institutions démocratiques. Faute de quoi, elles finissent par entrer en conflit (encadré 3.4).

L'ARBITRAIRE

Ces derniers temps, la démocratie a subi des revers en Equateur, au Pakistan et en Sierra Leone : des gouvernements élus y ont été chassés au mépris de la constitution. De façon plus insidieuse, des régimes élus peuvent aussi prendre un tour autoritaire.

ENCADRÉ 3.2

Le racisme à l'encontre des immigrés et des autres minorités en Europe occidentale

Dans une étude approfondie publiée en 1998, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes a confirmé que le racisme et la xénophobie sont une réalité dans chacun des 15 États membres de l'Union européenne, avec toutefois des différences entre les pays.

Ce document fait état d'agressions délibérées, de cas d'intimidation et de discrimination à l'encontre d'étrangers, d'immigrés et de groupes ethniques dans plusieurs pays en 1998, tout en mettant l'accent sur le petit nombre de cas effectivement déclarés. Le nombre des actes de violence xénophobes officiellement enregistrés est de 430 en Allemagne, de 143 en Espagne, principalement contre des Gitans, et de 191 en France, dus en particulier à l'antisémitisme. On recense

591 « actes dirigés contre des groupes ethniques » en Suède, et 194 cas de délinquance raciale, principalement contre des immigrés et les Rom. Cette étude observe que le racisme n'est pas toujours lié à la marginalisation. Un grand nombre d'actes motivés par la haine sont perpétrés par des membres de partis et d'organisations d'extrême droite, mais aussi par des simples citoyens ou par des policiers.

Ces manifestations d'intolérance constituent une menace pour les droits de l'homme des minorités dans de nombreuses parties du monde. Refuser le silence en rassemblant des informations sur ces phénomènes et en informant les médias est un premier pas dans la lutte contre le racisme. Il s'agit ici de sensibiliser la population et de l'amener à réagir.

Source : Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 1998.

La crise économique peut contribuer à l'impopularité d'un régime élu. Mais l'exercice arbitraire du pouvoir est source de déceptions bien plus graves. De nombreux pays ont vu la démocratie reculer lorsque des gouvernements civils s'y sont comportés comme leurs prédécesseurs militaires. Sortis des urnes à l'occasion d'un effondrement des institutions, ces gouvernements n'ont institué aucune séparation des pouvoirs : les bras judiciaire, législatif et administratif s'étaient peu ou prou mués en un instrument unique de l'arbitraire, et concentrés entre les mains du plus haut responsable de l'exécutif. Aucun mécanisme efficace ne venait limiter l'exercice du pouvoir. Tel était souvent l'héritage de longues périodes de pouvoir militaire et colonial. Et plutôt que de lancer de grandes réformes institutionnelles – pour rééquilibrer les différents pouvoirs, et donc protéger les droits – les gouvernements civils qui se sont succédé dans ces pays ont continué de pratiquer l'arbitraire. Dans ces démocraties fragiles, la participation est un des nombreux droits qui n'ont pas été respectés.

LA PERSISTANCE DE LA PAUVRETÉ ET LA MONTÉE DES INÉGALITÉS

Malgré un demi-siècle de démocratie, l'Inde n'est pas encore parvenue à fournir une instruction primaire à tous ses enfants. La constitution de ce pays ne précise pas que l'enseignement primaire obligatoire est un droit pour tous les futurs citoyens. Et ce n'est pas qu'un problème de moyens. En effet, des pays disposant de ressources analogues – la Chine, par exemple – ont institué des garanties légales concernant ce droit économique et en ont fait une réalité.

La pauvreté massive, en particulier lorsqu'elle se conjugue à des inégalités verticales ou horizontales, conduit souvent à des troubles sociaux. S'ils ont donc une origine économique, les problèmes d'ordre public qui en résultent viennent saper les droits civils et politiques. Parce qu'elles sont porteuses de dissensions sociales, la persistance de la pauvreté et la montée des inégalités mettent fréquemment à mal les libertés civiles. Des progrès durables des droits de l'homme sont ainsi improbables en l'absence d'un développement équilibré des droits économiques et politiques. Le chapitre 4 y reviendra plus en détail.

L'HÉRITAGE PÉRILLEUX D'UN RÉGIME AUTORITAIRE

Afrique du Sud, Cambodge, Chili, Guatemala, Indonésie, Nigeria, Russie : voilà quelques-uns des pays qui doivent aujourd'hui bâtir une démocratie sur les ruines d'un passé tourmenté. Panser des blessures profondes,

mettre au pas des institutions répressives, modifier des attitudes violentes nées du conflit et créer une culture du consensus : voilà les chantiers essentiels de la démocratisation.

Quelle est la meilleure manière de convertir un Etat militariste ou fasciste en démocratie ? Cette question appelle trois réponses :

- Un pays peut accepter des institutions démocratiques sous la pression de l'extérieur, lorsqu'il a été vaincu militairement et qu'on lui promet une importante aide économique. C'est ce qui s'est passé en Allemagne et au Japon après la seconde guerre mondiale. Paradoxalement, les institutions démocratiques ainsi « imposées » de l'extérieur ont pris racine, et prospèrent depuis cinquante ans.
- Un consensus interne se forme dans un pays sur la voie démocratique comme système de l'avenir. Ce choix est souvent étayé par des incitations provenant d'institutions régionales et par la mise en exergue de figures aptes à symboliser l'unité du pays pendant cette période de changement radical. Pourquoi l'Espagne a-t-elle résolu de ne pas

ENCADRÉ 3.3

La voix s'est tue, mais le message demeure

Neelan Tiruchelvam a été sauvagement assassiné le 29 juillet 1999. Militant des droits de l'homme, député sri-lankais, universitaire et constitutionnaliste, il était une des grandes voix dans le débat sur les relations entre communautés et sur les droits de l'homme au Sri Lanka. Il avait notamment apporté aux efforts de paix sur cette île sa rigueur intellectuelle, son inspiration et ses talents de médiateur. Il a en particulier contribué à la démocratisation et au règlement de conflits dans son pays et à l'extérieur, en jouant un rôle d'intermédiaire dans la recherche d'accords de paix, en rédigeant des propositions de révision constitutionnelle et des projets de loi sur l'égalité des chances, la lutte contre la discrimination et la mise en place, par la société civile, d'institutions au service des droits de l'homme.

Pour faire face à la politique fondée sur les clivages ethniques et la guerre, il faut des individus décidés, capables d'affronter les responsables de toutes les formes de discrimination, de l'extrémisme nationaliste, de violations des droits de l'homme et de toutes les injustices. Et cette lutte doit se faire à tous les niveaux : judiciaire, constitutionnel, politique, intellectuel et moral.

Membre d'une des minorités du Sri Lanka, Neelan Tiruchelvam était l'avocat de la tolérance, de la diversité et du pluralisme, dans un environnement où il serait possible de demander à l'Etat comme aux individus de répondre de leurs actes. Il a consacré sa vie

entière à ces idéaux et à leur mise en pratique. Sa disparition laisse un grand vide dans un monde où les voix de la modération, de la négociation, de l'autodétermination et des libertés sont souvent menacées par la violence.

Le 31 janvier 2000, jour où il aurait dû fêter son 56^e anniversaire, des défenseurs des droits de l'homme, des universitaires, des juristes, des dirigeants politiques et des amis venus du monde entier se sont réunis pour rendre hommage à sa mémoire et à son œuvre. Des messages de Kofi Annan et Mary Robinson ont été lus à cette occasion. Pour reprendre le dernier discours de Neelan Tiruchelvam devant le parlement sri-lankais, le 15 juin 1999 :

Nous ne pouvons pas glorifier la mort, pas plus sur le champ de bataille qu'ailleurs. Nous devons au contraire célébrer la vie, et nous sommes absolument déterminés à protéger et à préserver le caractère sacré de cette vie, qui est la valeur la plus fondamentale, sans laquelle tous les autres droits et toutes les autres libertés perdent tout sens.

Nous ne pouvons qu'espérer que tous les individus et toutes les institutions que cette figure a subjugués et inspirés, au Sri Lanka comme dans le reste du monde, feront progresser son œuvre et la vision qui s'en dégage.

Source : Wignaraja, 2000.

revenir sur un passé sombre pour les droits de l'homme ? C'est en partie parce que toutes les tendances politiques étaient favorables à l'instauration de la démocratie et en partie faute de menace sérieuse de retour à un gouvernement militariste et autoritaire. C'est dans le cadre de ce consensus que les principaux partis sont convenus de confier un rôle symbolique à la monarchie. Celle-ci a ainsi concouru à la transition vers un régime pleinement démocratique.

- Enfin, de nombreux pays ont eu recours à ce que l'on appelle des commissions vérité et réconciliation pour panser leurs blessures. Il s'agit ici de débattre librement des violations passées des droits de l'homme, afin de reconnaître les souffrances endurées et de placer les responsables et les coupables sur la défensive.

Les commissions vérité et réconciliation ont formellement été créées en Amérique

latine, dans les années quatre-vingt (tableau annexe 3.1). Depuis lors, on a constaté qu'elles permettaient habilement de faire la part des choses entre deux nécessités divergentes : la guérison et la justice. Dans certains pays, du moins, car il arrive aussi que ce choix se révèle un exercice futile et superficiel.

Après son élection, en 1983, le président argentin Raúl Alfonsín a nommé une Commission nationale sur les disparitions, présidée par l'écrivain Ernesto Sabato. En 1984, cette instance publie un rapport intitulé *Nunca Más* (Jamais plus), description glacée de la mécanique de mort mise en place par la dictature militaire. Dans la foulée, les tribunaux argentins jugeaient les membres des trois juntas militaires qui se sont succédés entre 1976 et 1982. Ce procès historique s'est terminé par la condamnation de personnalités puissantes qui, quelques années auparavant, tenaient tous les rênes du pouvoir. Par la suite, l'effervescence suscitée chez les militaires par la continuation des poursuites a conduit le président du pays à gracier la quasi-totalité des officiers condamnés.

Suite à cette expérience, le nouveau gouvernement démocratique du Chili a lui aussi créé une commission vérité et réconciliation, ouverte à un large éventail de partis politiques. Plutôt que de décrire les modèles et la structure de la répression, comme l'avait fait la commission argentine, la commission chilienne a préféré informer la famille de chaque victime du sort que celle-ci avait connu. Dans la mesure, bien sûr, où il lui était possible de reconstituer les faits.

C'est toutefois par l'Afrique que les commissions vérité et réconciliation ont acquis une notoriété mondiale. Les profondes plaies physiques et psychologiques laissées par l'apartheid en Afrique du Sud ont ainsi été exposées aux yeux de tous, avec la participation de chacun et dans une émotion intense. Face à leurs bourreaux d'hier, les victimes ont pu rappeler les actes inhumains commis à leur encontre, mais aussi, généreusement, exprimer leur pardon pour ces crimes imparadonnables.

Voilà que soudain, l'Afrique, dont l'image avait été si ternie par ses dictateurs, montrait la voie au monde par la sagesse de ses prix Nobel, parmi lesquels le président Nelson Mandela et l'archevêque Desmond Tutu. La commission vérité et réconciliation sud-africaine n'est toutefois pas la première du continent. Un précédent avait en effet été établi par le président Yoweri Museveni en Ouganda, pour pouvoir tirer un trait sur les actes de terreur commis par ses prédécesseurs Idi Amin Dada et Milton Obote. Le Rwanda a fait de même, en confiant une mission de ce type à des ONG. L'exemple significatif le plus récent pour l'Afrique est celui du

ENCADRÉ 3.4

Inégalités horizontales et conflits

Afrique

Dans plusieurs pays africains, la vie politique est dominée par l'existence de conflits entre communautés (conflits horizontaux) plutôt qu'entre classes. Ces clivages amènent généralement une majorité à priver les minorités de l'accès aux moyens politiques et économiques. C'est ce qui a entraîné les affrontements qu'ont connus ou que connaissent le Nigeria, le Rwanda ou l'Ouganda, notamment. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe doivent faire face au problème inverse : il leur faut protéger des minorités qui exerçaient naguère un pouvoir répressif sur la majorité. Ces problèmes complexes doivent être traités dans le cadre de la démocratie intégratrice que s'efforcent de mettre en place certains des pays africains.

Europe de l'Est et CEI

Les menaces qui pesaient sur la minorité albanaise de Serbie ont remis en mémoire les massacres dont ont été victimes les musulmans de Bosnie-Herzégovine, et débouché sur l'intervention internationale au Kosovo. La forme qu'a pris cette intervention, menée par les forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a soulevé des questions complexes et inédites de droit international et de souveraineté, concernant en particulier les droits des minorités et les obligations de la communauté internationale.

D'autres minorités souffrent de discrimination dans les pays nouvellement démocratiques. Ainsi, en Bulgarie, en Hongrie, en République tchèque et en Roumanie, les Rom d'origine asiatique sont victimes de violences, de discriminations légales et de préjugés. L'Estonie et la Slovaquie doivent relever le défi que pose l'intégration de leurs minorités de langues russe et hongroise. Enfin, l'Armé-

nie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sont ou ont été le théâtre de graves affrontements ethniques, dans lesquels sont souvent impliqués d'autres pays.

Amérique latine

Les constitutions récemment adoptées en Amérique latine comportent des dispositions sur la protection et la défense des droits des communautés indigènes. Il s'agit d'une tentative de dissiper l'héritage de l'indigénisme, officiellement institué en 1940, après le Congrès indigéniste interaméricain de Patzcuaro, au Mexique. Ce courant de pensée avait deux grands objectifs : accélérer et consolider l'intégration nationale des pays latino-américains, d'une part, et favoriser le développement socio-économique afin de surmonter les « retards séculaires » des communautés indigènes et de les intégrer au modèle de l'Etat-nation. Ces sociétés nationalistes, dominées par les classes moyennes blanches et métisses établies dans les villes, étaient opposées à la diversité culturelle et ne voulaient en aucune manière reconnaître les éléments indigènes de leur culture. En pratique, l'indigénisme conférait aux Indiens un statut juridique comparable à celui des mineurs. Au lieu de les résoudre, il a exacerbé les problèmes liés à la grande pauvreté, à la marginalisation et à la reconnaissance des terres ancestrales.

La libéralisation politique commence d'inverser la tendance à la discrimination juridique formelle à l'encontre des populations indigènes. Cependant, dans certains pays d'Amérique latine, ces avancées s'accompagnent d'un creusement des inégalités économiques et de la marginalisation sur le plan social.

Sources : Mendez, 2000 ; Olaka-Onyango, 2000 ; Silovic, 2000 ; Stewart, à paraître.

Nigeria, en 1999, après que l'élection du président Obasanjo a marqué le retour du pays à la démocratie.

Une telle procédure n'est toutefois pas indispensable pour faire progresser la cause des droits de l'homme lors d'une transition démocratique. On peut notamment s'en passer lorsqu'il existe un consensus, dans la société, sur la direction que doit prendre cette transition, et lorsque aucun retour à la dictature ne menace. On a pu le constater dans de nombreux pays qui se sont ouverts au multipartisme (encadré 3.5).

Cependant, les commissions vérité et réconciliation ne servent pas seulement à mettre au jour les détails sordides du passé : elles permettent aussi de faire publiquement honte aux coupables. Dans certains cas, ces tentatives ont néanmoins été de pure forme, avec des résultats insignifiants. Pour les sceptiques, bien souvent, ces commissions n'ont guère permis de faire justice et n'ont révélé qu'une petite partie de la vérité, face à l'énormité des crimes perpétrés.

Certains pays ont déjà connu un retour à un régime militaire, ou craignent la résurgence de l'autoritarisme. Lorsque ces forces ne manifestent aucun désir de repentir, il est tout indiqué de mettre sur pied une commission vérité et réconciliation pour contraindre leurs représentants à la défensive. En effet, mieux vaut débattre ouvertement de leur rôle dans les actes de brutalité perpétrés contre la société et dans la mise à mal des institutions que de chercher à se les concilier en dissimulant des vérités gênantes. Certains gouvernants qui ont choisi de protéger leurs forces armées en évitant de lancer le débat sur les violations commises par celles-ci envers les droits de l'homme l'ont payé très cher : par un retour des militaires au pouvoir.

L'expérience des commissions vérité et réconciliation laisse paradoxalement à penser qu'elles ne peuvent réussir que si elles sont tournées vers l'avenir. Elles ne doivent pas apparaître comme un substitut à la création d'institutions judiciaires. Elles doivent au contraire se présenter comme un moyen de faciliter la création d'institutions justes et indépendantes, par un retour sur le passé. Ces commissions sont un succès lorsque la société voit en elles un effort destiné, non seulement à faire respecter et reconnaître ce qu'ont enduré les victimes, mais aussi à garantir que l'État n'encouragera plus jamais les violations des droits de l'homme.

LES SOLUTIONS : FAIRE PROGRESSER LES DROITS DE L'HOMME VIA UNE DÉMOCRATIE INTÉGRATRICE

La solution aux nombreux dilemmes de la démocratie n'est pas le retour à un gouverne-

ment autoritaire. Elle ne se trouve pas non plus uniquement dans les organisations de la société civile. La recherche d'un progrès raisonnable suppose un cadre politique propice aux droits de l'homme. Et ce cadre est loin de se limiter à la tenue d'élections. En effet, celles-ci peuvent parfaitement porter au pouvoir des gouvernements qui tolèrent de graves violations des droits de l'homme – voire qui s'en rendent directement responsables.

La bonne voie passe par un programme d'action en quatre volets, destiné à instaurer une démocratie intégratrice.

PROTÉGER LES DROITS DES MINORITÉS ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS HORIZONTALES

Des comparaisons internationales soulignent que la présence de graves inégalités horizontales dans l'accès aux ressources politiques et économiques mène souvent au conflit. Ces analyses identifient également quelque 267 minorités particulièrement menacées à l'échelle du globe.

Les inégalités horizontales se traduisent généralement par des discriminations à l'encontre des groupes minoritaires, et par la marginalisation de ces derniers. Le manque

ENCADRÉ 3.5

L'importance du rire et de l'oubli

Dans *Le Livre du rire et de l'oubli*, Milan Kundera observe que « le passé est plein de vie et son visage irrite, révolte, blesse, au point que nous voulons le détruire ou le repeindre. On ne veut être maître de l'avenir que pour pouvoir changer le passé. » La relation entre passé et avenir a été pervertie par le totalitarisme qui a longtemps étouffé la Tchécoslovaquie. Nombreux sont les régimes communistes qui ont utilisé le passé comme un outil manipulable à l'envi pour justifier le présent. L'exemple le plus grossier de ces pratiques consistait à faire disparaître des photographies officielles des personnages tombés en disgrâce. Tel fut le sort de Léon Trotski en URSS. En Tchécoslovaquie, le ministre des Affaires étrangères Vladimir Clementis a ainsi été gommé d'une photographie célèbre représentant le dirigeant communiste Klement Gottwald, lors d'un discours historique, à Prague en février 1948.

L'escamotage photographique du camarade Clementis n'est pas dépourvu d'ironie. La journée était glaciale, et le ministre des Affaires étrangères avait généreusement prêté sa toque de fourrure au chef du gouvernement. De ce fait, le couvre-chef de Clementis est resté sur la photographie et est ainsi devenu un symbole – pour des hommes tels que Václav Havel – des manipulations du

passé si typiques des sociétés totalitaires. La République tchèque instaurée dans les années quatre-vingt-dix, sous la présidence de Václav Havel, s'est réconciliée avec son passé d'une manière remarquablement ouverte. Cette attitude a contribué à ce qui est peut-être le divorce le plus pacifique survenu dans l'histoire du monde : la scission volontaire de la Tchécoslovaquie en deux pays indépendants.

Des pays comme les Républiques tchèque et slovaque illustrent à quel point le développement humain et les droits de l'homme dépassent certains des indicateurs que l'on utilise pour en rendre compte. Même un outil composite, comme l'indicateur du développement humain (IDH), qui mesure les progrès en fonction de critères plus larges que le produit national brut, n'a pas la prétention d'évaluer l'étendue des droits civils et politiques. En son temps, la Tchécoslovaquie se classait plus haut en termes de développement humain que de produit national brut, signe d'une répartition des ressources économique plus juste que dans nombre d'autres pays ayant le même niveau de revenu. Cependant, cet indicateur ne mesure pas la dimension politique des droits – domaine dans lequel un grand nombre de pays à parti unique faisaient preuve de graves déficiences.

Sources : Kundera, 1978 ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

d'appartenance favorise l'aliénation par rapport au système politique et économique contrôlé par la majorité. Or, l'intégration des communautés minoritaires nécessite une vision plus éclairée du partage des ressources – économiques et politiques – que celle découlant de la simple démocratie majoritaire. Pour éviter violences et guerre civile, il importe donc de promouvoir le cadre institutionnel et les valeurs de la démocratie intégratrice.

Est-ce à dire que les minorités sont mieux traitées par les régimes autoritaires ? Certainement pas. Les « nettoyages ethniques » de la dernière décennie n'ont pas été commis par des démocraties. Certains des pires actes perpétrés contre les minorités l'ont au contraire été par des dictatures. Cependant, la transition démocratique ne peut améliorer les choses que si l'Etat intervient publiquement pour protéger les minorités. C'est tout à fait différent que de s'imaginer automatiquement protégé par l'existence des urnes.

Plusieurs pays reconnaissent que des actions supplémentaires sont nécessaires pour intégrer des communautés susceptibles d'être laissées pour compte par une démocratie majoritaire au sens étroit du terme. Ainsi, la Belgique et la Suisse ont adopté des mesures et un cadre institutionnel prévoyant des instances représentatives pour ces groupes (encadré 3.6). D'autres pays font de même. L'Allemagne, par exemple, possède un système de représentation parlementaire croisée, qui donne à l'opposition la présidence d'un grand nombre de commissions

au *Bundestag*. En outre, lorsque la chambre haute du parlement (le *Bundesrat*) bloque un projet de loi, un mécanisme de conciliation se met en place pour rechercher un compromis acceptable par tous.

Aujourd'hui deux grandes démocraties naissantes ont à relever de graves défis en ce qui concerne les minorités et les inégalités horizontales. Il s'agit de l'Indonésie et du Nigeria. Ces pays pourraient utilement s'inspirer de l'expérience malaisienne dans la lutte contre les inégalités horizontales, tandis que la Malaisie elle-même a beaucoup à apprendre de certains de ses voisins dans la promotion des droits de l'homme. Elle pourrait notamment regarder vers la Thaïlande, où la nouvelle constitution et les mesures qui l'accompagnent sont porteuses d'avancées considérables sur ce plan (encadré 3.7). Non contente de sortir en ce moment de la crise économique, une grande partie de l'Asie de l'Est le fait dans le cadre d'une liberté politique accrue.

La politique adoptée par la Malaisie dans les années soixante-dix contre les inégalités horizontales a inévitablement suscité la controverse, mais aussi l'admiration de beaucoup. Il faut rappeler qu'en 1969, le pays avait été secoué par des émeutes à caractère racial. Il a réagi par un programme ambitieux s'attaquant aux graves inégalités à l'origine de ces violences. L'encadré 3.8 reprend les principaux éléments de ce programme.

D'autres pays n'ont pas fait preuve d'autant de bienveillance dans le rééquilibrage des ressources au bénéfice de la majorité. Cependant, des mesures volontaristes d'intégration sont inévitables lorsque la majorité arrive au pouvoir dans un pays où un héritage d'inégalités horizontales favorise une minorité. C'est le dilemme qu'affrontent l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Dans de telles situations, la politique publique doit savoir s'attaquer aux inégalités tout en préservant le dynamisme de secteurs économiques traditionnellement dominés par la minorité.

On en sait aujourd'hui beaucoup sur la nécessité de s'attaquer aux inégalités horizontales d'ordre économique afin de prévenir les conflits politiques. Les gouvernements doivent par exemple éviter de nationaliser le patrimoine économique des minorités relativement prospères. Les pouvoirs publics doivent en revanche favoriser l'accroissement des biens et des revenus des minorités pauvres par des mesures ciblées : incitations aux petites entreprises et luttes contre les discriminations sur le marché du travail. Quant aux quotas d'emplois dans le secteur public, ils ne donnent généralement de bons résultats que lorsque l'économie affiche une croissance rapide. La stagnation économique et une fonction publique pléthorique ne sont en effet guère propices à la discrimination positive sur le marché du travail.

ENCADRÉ 3.6

Droits des minorités et inégalités horizontales : des réponses parlementaires en Belgique et en Suisse

Le système politique helvétique a été conçu de façon à intégrer les trois principales communautés – germanophone, francophone et italianophone – que compte le pays. Chacune est ainsi représentée au Conseil fédéral, l'organe exécutif national, depuis 1959. Ces critères de représentation restent toutefois informels. En Belgique, en revanche, la constitution de 1970 énonce le principe d'égalité de représentation pour les Flamands néerlandophones et les Wallons francophones. Cette règle s'applique également au sein du gouvernement, que celui-ci soit formé d'un ou de plusieurs partis.

L'intégration est aussi garantie par l'octroi aux minorités d'une représentation spéciale à la deuxième chambre du parlement. En Suisse, le Conseil national constitue la chambre basse, élue au suffrage direct. La chambre haute, appelée Conseil des Etats, se caractérise par une représentation favorisant les petits cantons. Ses pouvoirs ne sont pas

négligeables. Par ailleurs, les cantons sont dotés d'une considérable autonomie.

Si le fédéralisme suisse est essentiellement territorial, la Belgique a introduit un fédéralisme « non territorial », afin de protéger certains droits culturels. Ainsi les communautés flamande et wallonne disposent-elles chacune d'un conseil culturel, dont les membres proviennent des deux chambres et qui a autorité sur les questions de culture et d'éducation relatives à la communauté qu'elle représente.

Les partis politiques de ces pays tendent naturellement à refléter une mosaïque de climats ethniques, religieux et socio-économiques. Une trame aussi complexe de divisions horizontales et verticales pourrait aisément conduire à la négligence et la marginalisation des minorités. C'est pour y parer que les systèmes politiques en question ont été créés. D'autres pays, l'Allemagne, par exemple, ont aussi mis en place des mécanismes institutionnels favorisant le consensus par rapport au choc frontal des grands blocs politiques.

Sources : Donnely, 1989 ; Lijphart, 1999.

PARTICIPATION ET POSSIBILITÉS D'EXPRESSION ACCRUES

Le droit d'élire ses représentants est une condition *sine qua non* de la mise en place d'une démocratie intégratrice. Bien souvent, la fraude électorale vient toutefois saper la légitimité des gouvernements élus. Au Bangladesh, des doutes sur l'indépendance de la commission de surveillance des élections ont amené les partis politiques à s'entendre pour instaurer, en période électorale, un régime intérimaire, le temps d'organiser le scrutin. Cette disposition empêche l'immixtion des militaires dans le processus électoral tout en garantissant la légitimité des résultats. C'est donc un progrès important dans une démocratie nouvelle. Là où la confiance et les institutions autonomes font défaut, le résultat des urnes peut aussi être protégé par une commission électorale indépendante et par le recours à des observateurs internationaux.

L'existence d'un cadre légal protégeant le droit à la participation et la liberté d'expression représente un autre aspect essentiel à l'approfondissement de la démocratie intégratrice. Les organisations de la société civile et la liberté des moyens d'information sont vitaux pour rendre compte des infractions. A cet égard, l'implication dans les institutions locales telles que les conseils d'administration des écoles, profite autant à la démocratie que la participation aux élections ou à des partis politiques à proprement parler.

La Jordanie montre ainsi comment des organisations de la société civile peuvent contribuer à une meilleure reconnaissance des droits dans un pays en transition graduelle vers la démocratie. En effet, plusieurs membres de la famille royale y ont non seulement contribué directement à créer des ONG vouées aux droits de la personne humaine, mais aussi encouragé l'instauration d'un environnement propice aux organisations de base de la société civile luttant en faveur de ces droits, notamment ceux de la femme.

La *démocratie interne aux partis politiques* compte aussi beaucoup dans le principe de la participation. Trop fréquemment, la structure des partis engagés dans le combat démocratique est tout sauf participative. Or, des partis qui ne pratiquent ni l'ouverture ni la transparence sont moins souvent démocratiques dans leurs engagements politiques. En l'absence de démocratie interne, ils deviennent le fief d'individus ou de familles. Il est donc vital de faire éclore une culture de la démocratie dans les partis. Cela passe au minimum par l'élection ouverte et pluraliste du chef de parti.

Au Panama, l'armée a été supprimée lors d'une refonte totale de la structure politique. Parmi ses caractéristiques démocratiques,

cette réforme compte en particulier l'instauration, en 1995, d'un code électoral imposant aux partis politiques d'élire démocra-

ENCADRÉ 3.7

Des « valeurs asiatiques » à la valeur de l'Asie

Les signes de reprise économique en Asie, si peu de temps après la crise financière qui a ébranlé l'Asie de l'Est en 1997-1998, sont une preuve supplémentaire des fondements solides sur lesquels peut s'appuyer le développement économique de cette région. Mais peut-être le changement le plus remarquable constaté aujourd'hui concerne-t-il les droits civils et politiques, dont la négligence aura été mise en lumière par la crise.

Une évolution majeure s'est ainsi produite en Thaïlande, où les droits de l'homme et le principe du développement humain sont désormais garantis par la première constitution démocratique du pays, adoptée en 1997. Ce texte énonce en effet que la « dignité humaine » constitue le fondement des droits de l'homme. En découlent l'égalité entre les individus et entre les sexes, la présomption d'innocence, la liberté de culte, la liberté d'association et d'expression, le droit à la vie, le respect de la vie privée, le droit à douze années de scolarité, le droit à la propriété, le droit à la santé, les droits des enfants face à la violence et l'injustice, le droit d'accès à l'information concernant l'action de l'Etat, le droit de poursuivre les autorités publiques en justice et des mécanismes d'action pacifiques à l'encontre de ceux qui violent la constitution.

Sources : de Barry, 1998 ; Saravanamuttu, 2000 ; Muntarhorn, 2000.

Les violations de la constitution peuvent être contestées devant les tribunaux. Contrairement aux droits mentionnés dans les constitutions passées, dont la plupart ne trouvaient d'application concrète qu'à condition de faire l'objet d'une loi, bon nombre de ces nouvelles dispositions sont directement applicables. Et à la différence des constitutions antérieures, l'exercice de ces droits n'est plus subordonné à certains intérêts supérieurs, tels que la sécurité nationale.

D'autres sociétés asiatiques enregistrent des avancées analogues. On note ainsi des ouvertures notables en Indonésie, en République de Corée et dans la province chinoise de Taïwan, avec une reconnaissance croissante des progrès nécessaires sur le plan des droits civils et politiques. L'Indonésie constitue à cet égard un cas de figure complexe. Ce pays s'est en effet doté d'un gouvernement civil, mais le nouveau régime doit affronter l'héritage encombrant du Timor-Oriental.

Ce nouveau discours sur les progrès de l'Asie en matière de droits de l'homme et de démocratie tranche nettement avec les affirmations douteuses du passé, selon lesquelles les manquements aux droits civils et politiques auraient été justifiés par de prétendues « valeurs asiatiques ».

ENCADRÉ 3.8

La réponse malaisienne aux émeutes raciales : combattre les inégalités horizontales

Contrairement à bon nombre de pays, la Malaisie s'est abstenue de nationaliser les biens de sa plus riche minorité. Cette retenue a permis l'adoption d'un cadre économique libéral efficace, tout en rassurant la minorité en question, d'origine chinoise. Quant au pouvoir politique, il est principalement exercé par les *bumiputra* (les fils du sol), de langue malaise, qui forment la majorité de la population. Les revendications légitimes de ces derniers ont en grande partie été satisfaites par des interventions d'envergure dans le secteur public, avec notamment des programmes volontaristes d'intégration en matière d'éducation, de technologie et d'emploi.

Lors des émeutes raciales de 1969, le revenu par habitant des Chinois d'origine était le double de celui des Malais. Deux décennies plus tard, l'une et l'autre de ces communautés s'étaient substantiellement enrichies, mais l'écart entre elles s'était

Source : Yoke et Leng, 1992.

réduit : en 1990, le revenu moyen des Malais atteignait les deux tiers de celui des Chinois. Ce résultat s'explique par un environnement économique favorable à une croissance rapide, qui a permis une répartition plus équitable des richesses.

Les critiques du système malaisien dénoncent ses multiples contrôles touchant la presse, les partis politiques et le système judiciaire. Ses défenseurs soulignent en revanche le sens pratique manifesté par le pays dans bien des domaines, en particulier la décision iconoclaste d'instaurer un contrôle temporaire sur les mouvements de capitaux, au beau milieu de la crise financière est-asiatique. Et d'affirmer que cette approche pragmatique conduira à un approfondissement de la démocratie dans ce pays, comme l'ont d'ailleurs récemment montré les élections présidentielles.

Dans le monde entier, des barrières sociales et structurelles empêchent les femmes de participer à la vie politique.

tiquement leurs candidats à la présidence du pays.

Outre la démocratie interne, les partis politiques des démocraties nouvelles doivent donner l'exemple par un comportement tolérant. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale de Stockholm propose ainsi un code de conduite à l'intention des formations politiques, afin de favoriser un climat de tolérance dans le débat public.

Ce code énonce des principes à l'attention des partis et de leurs adhérents, concernant leur participation aux campagnes électorales démocratiques. Dans l'idéal, les partis sont censés adhérer volontairement à ces principes et s'entendre sur un texte s'en inspirant, et qui pourra ensuite être intégré à la loi.

Les principales recommandations des codes de ce type sont les suivantes :

- *Organisation des campagnes* : toutes les formations sont en droit de faire campagne et de diffuser leurs idées politiques, dans le respect de la liberté de la presse.
- *Processus électoral* : les scrutins doivent être pacifiques et les partis doivent coopérer avec les observateurs et accepter le résultat du vote.
- *Bonne conduite* : les formations s'engagent à éviter tout langage diffamatoire, toute atteinte aux images représentant les autres partis et toute intimidation des électeurs et des personnes chargées d'organiser les scrutins.
- *Sanctions légales* : on peut par exemple invalider une élection en cas de pratiques corruptrices, telles que la proposition de sommes d'argent pour inciter certaines personnes à voter, à se présenter ou à retirer leur candidature.

L'élargissement de la participation nécessite également des dispositions spéciales pour intégrer les communautés sous-représentées par suite de préjugés et de discriminations hérités du passé. Rappelons que, dans le monde entier, des barrières sociales et structurelles empêchent les femmes de participer à la vie politique. Si, dans bien des pays, celles-ci sont aujourd'hui mieux représentées, c'est parce qu'elles ont su sensibiliser l'opinion, faire pression pour l'instauration de quotas dans les partis et les parlements et aider logiquement les députées. La parité aux élections constitue souvent un premier pas, qui permettra ensuite une participation politique accrue à tous les niveaux.

A Trinité-et-Tobago, un réseau d'ONG a organisé des ateliers de formation pour quelque 300 candidates potentielles aux élections locales de 1999. Sur ce groupe, 91 femmes se sont présentées et 28 ont été élues, ce qui a pratiquement doublé le nom-

bre de sièges occupés par des femmes depuis le scrutin précédent, en 1996.

C'est la Suède qui a élu le plus important pourcentage de femmes parlementaires. Ce phénomène n'a pas une cause unique, mais le système de quotas auquel se sont ralliés les partis de la majorité – les verts entre 1983 et 1990, le Parti de la gauche (ex-communiste) entre 1990 et 1993, et les sociaux-démocrates depuis 1993 – y a en tout état de cause contribué.

En Afrique du Sud, après la fin de l'apartheid, le Congrès national africain a lui aussi favorisé la participation des femmes au parlement par des quotas. Selon l'Union interparlementaire, ce pays figure aujourd'hui à la neuvième place mondiale pour la proportion de femmes parlementaires (avec 119 femmes sur 499 membres). En 1994, il se classait au 141^e rang.

L'Inde a instauré des quotas de femmes dans ses collectivités locales, les *panchayats* ou conseils de district, remettant ainsi en cause les structures traditionnelles de l'action politique. En 1993, la fédération a voté le *Panchayat Raj Act*, qui fixe à 33 % le seuil de représentation des femmes dans ces conseils. Les élections locales de 1998 ont montré l'efficacité de cette décision dans la plupart des Etats de l'Union indienne : les femmes y ont remporté entre 33 et 40 % des sièges.

Aux Philippines, il apparaît tout aussi important d'améliorer la qualité de la participation féminine au processus législatif que d'accroître le nombre de femmes élues. C'est la mission du *Centre for Legislative Development*, qui procure aux élues, en particulier à l'échelon local, les compétences techniques nécessaires à leur fonction. Cela passe notamment par une formation à la rédaction de programmes législatifs, à la formulation de propositions de loi et à l'art de la délibération. Au titre de ses activités de communication, ce centre contribue également à l'établissement de relations entre les élues et les associations féminines.

Accroître la participation des catégories victimes de discrimination – minorités, femmes ou autres – passe par une modification des normes et des valeurs. L'instillation d'une culture démocratique à tous les niveaux de la société constitue un processus radical : il remet en cause les valeurs, les inégalités et les injustices existantes. Cette entreprise est encore plus délicate dans les pays qui portent encore les traces de la violence. Parmi les sociétés qui luttent pour édifier une culture démocratique sur les ruines d'un passé tourmenté, il faut citer le Cambodge et l'Afrique du Sud (encadré 3.9).

A cet égard, l'existence d'une presse indépendante a fortement contribué aux progrès enregistrés ces dernières années en

Europe de l'Est. Le Réseau des journalistes indépendants géré par l'agence de presse Stina, en Croatie, fait vigoureusement campagne pour l'obtention de libertés dont la région de Balkans a longtemps été privée.

L'élargissement de la participation comporte plusieurs autres aspects. Même les démocraties solidement établies ont en permanence besoin de réformes pour s'adapter aux évolutions de la société et pour corriger leurs carences. Les changements institutionnels survenus au Royaume-Uni visent ainsi à pallier les insuffisances du modèle westminsterien. C'est l'aboutissement d'un débat qui a duré plusieurs décennies.

À l'heure où la Thaïlande rédigeait sa première constitution démocratique, le gouvernement travailliste britannique s'est lancé dans un ensemble de réformes profondes touchant l'architecture institutionnelle du Royaume-Uni, fondée sur une constitution non écrite. Il s'est notamment agi de confier davantage de pouvoirs aux assemblées régionales, en particulier au parlement écossais. Outre une centralisation excessive, l'une des failles institutionnelles du pays résidait dans la transmission héréditaire du pouvoir de siéger à la Chambre des Lords (la chambre haute du parlement), davantage synonyme de privilège que d'intégration. Les réformes ont modifié la composition et les critères de sélection des Lords, afin de réduire l'influence de ce privilège acquis par héritage. Parmi les autres changements prévus, il faut enfin mentionner un projet de loi sur la liberté de l'information.

Liées à la mise en conformité du droit britannique à la législation européenne sur les droits de l'homme, ces réformes ont modernisé la démocratie britannique. Un grand nombre d'entre elles répondent au principe de la subsidiarité et de la décentralisation en vigueur dans l'Union européenne : le pouvoir est d'autant mieux à même de répondre de ses actes qu'il est proche de ses administrés. Une partie des décisions y restent toutefois évidemment confiées aux instances supérieures (nationales ou européennes), lorsque prime la recherche de la cohérence et de règles communes à l'ensemble des États membres.

SÉPARER LES POUVOIRS

Lorsque des dirigeants élus se comportent comme des dictateurs militaires, on se trouve dans une situation d'*arbitraire*. Celle-ci contredit le principe de base de la démocratie et les mécanismes d'équilibre essentiels au principe du gouvernement démocratique. C'est lorsque l'exercice du pouvoir s'affranchit des règles que les droits de l'homme sont les plus vulnérables. Un gouvernant élu doit trouver face à lui des gardes-fou institutionnels qui limitent les possi-

bilités d'arbitraire. La majorité des pays actuellement en transition vers la démocratie sont encore aux prises avec ce défi.

La restriction de l'arbitraire n'est pas quelque chose de simple. L'élu d'un pays nouvellement démocratique s'installe généralement dans un environnement marqué par l'autoritarisme. Ce dirigeant et le parti dont il est le chef se voient confier la mission de bâtir des institutions destinées à limiter leur pouvoir. Dans de telles situations, les gouvernants visionnaires sont rares : les civils ont bien souvent tendance à se comporter de la même manière que leurs prédécesseurs militaires ou coloniaux. Voilà pourquoi une coalition de forces est nécessaire pour créer une culture de la responsabilité chez les dirigeants civils. Cette coalition doit fédérer une presse indépendante, des partis d'opposition, des institutions nationales de la société civile et des organisations internationales de défense des droits de l'homme.

Cette coalition doit mettre en place des freins à l'arbitraire. Sur le plan institutionnel, il lui faut notamment faire pression pour la séparation des pouvoirs. Un pays où les différends ne peuvent pas être tranchés devant les tribunaux, où la corruption sape la légalité et où l'élite est au-dessus des lois n'est

ENCADRÉ 3.9

D'un passé brutal à une société ouverte : les exemples sud-africain et cambodgien

Cette constitution est un pont historique entre le passé d'une société profondément divisée, déchirée par les dissensions, les conflits, des souffrances et des injustices indicibles, et un avenir fondé sur la reconnaissance des droits de l'homme, de la démocratie, de la cohabitation pacifique, ainsi que sur l'égalité des chances pour tous les Sud-Africains, sans considération de couleur, de race, de classe sociale, de croyance ou de sexe.

Cette citation, tirée de la constitution intérimaire sud-africaine de 1993, dessine un cadre de valeurs et d'institutions propice aux droits de l'homme et au développement. Ce texte énonce des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Cependant le fossé qui sépare les promesses constitutionnelles et la réalité vécue par des millions de Sud-africains pauvres demeure un grave problème. La constitution et les nouvelles lois visent à relever ce défi. Le plan d'action national en faveur des droits de l'homme fixe le cadre de cette action. Il permet au gouvernement d'évaluer ses résultats en matière de droits de l'homme, de définir des objectifs et des priorités selon un échéancier raisonnable, d'élaborer des stratégies et d'affecter des moyens à la défense des droits

Sources : Neou, 2000 ; Liebenberg, 2000.

de l'homme. Ce plan peut également être utilisé par les ONG et les médias pour amener l'État à rendre compte de ses engagements en faveur des droits de l'homme, en s'attachant à l'impact des politiques, de la législation et de l'action publique.

Le Cambodge, dans son passé récent, a connu encore plus de violences que l'Afrique du Sud, avant d'adopter à son tour une constitution respectueuse des droits de l'homme, suite aux accords de Paris, en 1991. Mais en 1997, l'écart entre les idéaux prônés par la constitution et la réalité a donné lieu à une vive altercation entre Thomas Hammerberg, émissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et les dirigeants cambodgiens.

On enregistre toutefois des améliorations depuis trois ans. Une coalition de 17 ONG s'est constituée en Comité d'action pour les droits de l'homme. D'autres ONG se sont regroupées sous le nom de Coalition pour des élections libres et équitables. La fondation de l'Institut khmer pour la démocratie, le vif regain d'intérêt pour le bouddhisme et l'apparition de journaux relativement indépendants sont autant d'avancées. Nombre de problèmes graves demeurent toutefois, tandis que le Cambodge poursuit sa lente remontée du cœur des ténèbres.

pas à même de faire respecter les droits de ses citoyens. La mise en place d'un cadre institutionnel sain et favorable est donc essentielle à toute concrétisation sérieuse de ces droits.

Le rôle du pouvoir judiciaire constitue un aspect important de la séparation des pouvoirs. A cet égard, l'Argentine et le Salvador fournissent des exemples de réformes importants et prometteurs (encadré 3.10).

Outre l'indépendance du pouvoir judiciaire, les démocraties ont besoin que leur fonction publique soit protégée contre les injonctions arbitraires émanant de la sphère politique. Dans le même temps, les agissements des fonctionnaires doivent aussi pouvoir être surveillés par le public. Il existe différents mécanismes institutionnels pour mettre un frein à l'arrogance bureaucratique. Généralement institués pour examiner les abus de pouvoir commis par les représentants de l'administration publique, les médiateurs administratifs (ou ombudsmen) sont devenus l'un des plus populaires. Quant à la

protection des fonctionnaires contre l'immixtion arbitraire du pouvoir politique, elle passe par la création de commissions de recrutement véritablement indépendantes, qui soient également responsables de l'avancement et de la discipline. A cela doivent s'ajouter des procédures ouvertes permettant aux fonctionnaires de porter plainte contre les élus qui leur demanderaient de commettre des actes illégaux.

Ces procédures nécessitent à leur tour un pouvoir judiciaire indépendant : là encore, une séparation véritable des pouvoirs suppose des règles pour organiser le jeu des institutions. La constitution des Etats-Unis, et les réformes des droits civiques qui s'en sont inspirées, fournissent ici un modèle classique de séparation des pouvoirs.

Au sein de la fonction publique, la police a bien sûr un rôle essentiel à jouer sur le plan des droits de l'homme. Aux Etats-Unis, des tirs mortels de la part de la police de New York ont récemment suscité l'inquiétude de la minorité afro-américaine, dont certains membres réclament la mise sous tutelle fédérale de cette administration locale.

Dans le monde entier, des journalistes d'investigation font état de viols en prison, d'exécutions extrajudiciaires, de tortures et de bien d'autres violations des droits de l'homme par la police et les forces de l'ordre. Ces journalistes jouent un rôle vital dans la sensibilisation du public en contribuant à faire naître une culture de l'indignation face aux abus.

Conscients de l'urgence de réformer la police pour faire avancer les droits de l'homme, plusieurs pays ont pris des mesures résolues dans ce sens. Ainsi, le Luxembourg forme ses policiers à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Au Honduras, la réforme de la police s'inspire d'un corps de principes englobant démantèlement, soumission à l'autorité civile, respect des droits de l'homme, contrôle par les citoyens et aptitude à rendre compte. Ce pays a en outre institué un ministère de la Sécurité afin d'inculquer cette nouvelle déontologie à des forces de police naguère considérées comme dangereuses et porteuses d'instabilité.

Comme dans les autres cas de séparation des pouvoirs, la réforme de la police doit répondre à une double injonction. Il faut, d'une part, protéger les forces de l'ordre contre les diktats de la sphère politique et, d'autre part, défendre la population contre les abus de la police. On peut alors charger un médiateur de détecter ces abus et de recevoir les plaintes. De plus, les ONG oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme doivent avoir suffisamment de marge de manœuvre politique pour contrôler les prisons, et pour rendre compte de tout acte illégal d'origine policière.

ENCADRÉ 3.10

Renforcer le principe de légalité en Argentine et au Salvador

L'accès à la justice est un ressort important du principe de légalité. A cet effet, l'action concertée de l'Etat, de la société civile et des organismes internationaux de développement peut permettre la mise en œuvre de réformes judiciaires, avec des résultats tangibles et rapides. Deux exemples prometteurs témoignent des initiatives entreprises de par le monde à cet effet : la ville de Buenos Aires et le Salvador.

En vertu de la constitution adoptée pour la capitale fédérale en 1996, la sphère politique et les citoyens doivent collaborer à la création d'institutions aptes à améliorer l'accès à la justice. Tous les textes de loi utilisés par les tribunaux doivent ainsi être compilés et analysés. Experts, juges et simples citoyens sont appelés à débattre des obstacles institutionnels qui entravent l'accès à la justice et à proposer des solutions. Il s'agit d'élaborer de nouvelles lois, de mettre en place de nouvelles institutions et de donner une nouvelle formation aux magistrats. De l'avis même du président argentin Fernando De la Rúa, qui a lancé ce processus alors qu'il était maire de Buenos Aires, « l'objectif clé de ce nouveau système judiciaire consiste à promouvoir et à faciliter l'accès à la justice, notamment pour les pauvres et les femmes ».

Au Salvador, la réforme judiciaire découle de l'accord de paix de 1992. Elle associe le gouvernement, la société civile et les organismes internationaux de développement. Depuis ses balbutiements, pendant les années de guerre, elle a été menée et revendiquée

par des Salvadoriens œuvrant de concert avec les experts internationaux. Son financement a été assuré par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que par les banques de développement présentes dans la région. Cette activité a amené à reformuler les lois, à réorganiser le système judiciaire, à réformer la police ainsi que le ministère public et à lancer des campagnes de sensibilisation.

Ces exemples suscitent plusieurs réflexions :

- Un système judiciaire efficace et de qualité suppose un engagement social, économique et politique. La mise en place d'institutions visant à protéger les droits entraîne d'importants investissements et s'accompagne de risques politiques substantiels, en particulier lorsque la population a une mauvaise opinion des partis politiques et du système judiciaire.
- Pour réussir, les pays concernés ont besoin de conseils internationaux, ainsi que d'une volonté politique nationale et d'une participation de la société.
- Pour éviter les échecs et les obstacles, la réforme doit être globale. Les instances judiciaires doivent être rendues crédibles et les lois conformes à la constitution et aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Pour garantir l'accès à la justice, les barrières institutionnelles doivent tomber, l'information sur les droits et leur exercice doit être librement accessible et la qualité du service public de la justice améliorée.

Source : Yujnovsky, 2000.

Des mécanismes permettant par exemple de porter plainte dans l'intérêt général, qui impliquent souvent un recours devant la Cour suprême, peuvent responsabiliser les décideurs vis-à-vis de la population. Des organisations de défense utilisent aussi ces instruments pour en appeler à d'autres branches de l'Etat. En Hongrie, le médiateur parlementaire chargé des droits des minorités enregistre régulièrement des plaintes de groupes de citoyens contre des employeurs refusant d'embaucher des Rom du fait de leur origine ethnique. Après enquête, le bureau de ce médiateur a recommandé que le ministère des Affaires sociales et de la famille publie une brochure informant les chômeurs de leurs droits et que les agences pour l'emploi fassent état de tous les cas de discrimination dont elles sont informées. Il a également demandé au ministère de la Justice de simplifier les procédures pour les actions en discrimination et au ministère de l'Intérieur d'exhorter son personnel à faire état de ces cas.

En Italie, en 1993, la fédération regroupant les associations d'hémophiles a porté plainte contre le ministère de la Santé au nom de 385 malades infectés par le VIH suite à des transfusions de sang contaminé. Aucune suite judiciaire n'ayant été donnée à cette action, certains des malades ont fait appel en mai 1998 devant la Cour européenne des droits de l'homme contre l'Etat italien pour non-respect de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Selon cette disposition, toute personne a en effet droit à un jugement équitable et public « dans un délai raisonnable ». En novembre 1998, cette affaire – qui remonte donc à 1993 – était tranchée en faveur des plaignants. Enfin, en juillet 1999, la Commission européenne imposait à l'Etat italien d'indemniser les victimes de ses négligences.

INTÉGRER LES DROITS DE L'HOMME À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les décisions économiques destinées à promouvoir le développement humain doivent respecter les droits à la participation et à la liberté d'expression. Trois conséquences pratiques : la définition de la politique économique doit être ouverte et transparente, permettre le débat sur les différentes solutions envisageables et confier à des représentants élus la responsabilité de la décision finale.

Les mesures économiques ont des répercussions considérables sur les droits des individus. Les personnes qui pourraient être touchées par une décision ont le droit d'être informées – et de participer aux débats et discussions. Elles ne doivent pas pour autant pouvoir y mettre leur veto. En

effet, bien des décisions économiques défavorables à un petit nombre se justifient néanmoins par des motifs de répartition efficiente des ressources, de réduction des inégalités horizontales ou, tout simplement, de développement humain. Mais en tout état de cause, les personnes qui auront à en pâtir doivent être entendues et, si c'est justifié, indemnisées.

Le cas de l'Inde montre combien il importe de conférer aux individus un sentiment durable de participation lorsqu'on entreprend de modifier les structures économiques. Dans ce pays, l'organisation de débats ouverts a contribué à intégrer les décisions adoptées au discours national (encadré 3.11). L'opposition demeure et son existence est évidemment souhaitable, mais l'Inde a pu débattre beaucoup plus ouvertement des options qui se présentaient que ne l'ont fait la plupart des pays ayant entrepris des réformes analogues.

Or, le processus par lequel les institutions internationales prêtent aux pays en développement en contrepartie de mesures économiques souffre souvent d'un déficit démocratique. Il ne fait pas l'objet d'un vaste débat, parlementaire, par exemple. On peut donc trouver paradoxal, mais sûrement pas surprenant, que la communauté internationale entonne si souvent le refrain du « manque de sentiment de propriété » dont souffrent les programmes en question (encadré 3.12). Ce phénomène a constitué l'un des points faibles des politiques d'ajustement des années quatre-vingt, lorsque les institutions financières internationales et les autorités financières nationales avaient pris l'habitude de s'entendre sur des mesures dans le plus grand secret et à huis clos.

Les décisions économiques destinées à promouvoir le développement humain doivent respecter les droits à la participation et à la liberté d'expression.

ENCADRÉ 3.11

Appropriation de l'ajustement structurel en Inde : une approche fondée sur les droits

A la fin des années quatre-vingt, tout le monde convenait que les performances de l'économie indienne étaient, depuis l'indépendance, en deça des possibilités du pays. Des changements majeurs étaient nécessaires. La plupart, voire la totalité des organismes internationaux étaient du même avis.

Plutôt que de signer dans le plus grand secret un accord d'ajustement structurel avec des institutions financières internationales, l'Inde a alors engagé un débat ouvert sur la politique à suivre. Sans faire taire les critiques féroces de ceux qui s'opposaient aux réformes, ce processus ouvert et participatif, permettant à tous de s'exprimer, a produit deux résultats considérables.

Tout d'abord, malgré une instabilité politique persistante et la fragilité des gouverne-

ments de coalition, le large consensus recueilli sur la nécessité de réformer la politique économique a survécu. Tous les grands partis politiques se sont ralliés à un programme dont l'appropriation par l'ensemble du pays n'a donc pas été l'enjeu d'affrontements électoraux.

Ensuite, c'est à la faveur de ces réformes que l'Inde a connu la croissance la plus rapide de son histoire, avec un doublement de rythme par rapport à la période antérieure. Ces résultats ont souligné l'importance de ces mesures et conduit à un débat public sur la façon de répartir les fruits de cette croissance entre les régions, les communautés et les classes sociales.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

L'indépendance de la justice est la clef de voûte d'un système d'équilibre des pouvoirs susceptible de protéger contre l'arbitraire.

Les processus participatifs peuvent favoriser l'efficacité et la viabilité des actions économiques, en particulier celles qui font intervenir la collectivité. C'est ce que confirment de nombreuses études consacrées à l'adduction d'eau et à l'assainissement, ou à l'éducation et la santé. Ces processus ne se justifient donc pas uniquement par le respect des droits à la participation, aussi importants soient ces derniers.

La population doit également avoir voix au chapitre dans la détermination des résultats économiques recherchés. En effet, tous les droits économiques et sociaux des individus ne peuvent pas être immédiatement réalisés, faute de moyens et d'institutions adéquates. Une approche économique axée sur ces droits doit par conséquent commencer par reconnaître leur existence. Cela signifie que les citoyens sont fondés à voir ces droits se concrétiser – et que certains devoirs peuvent leur incomber dans cet objectif.

Un grand nombre des droits de l'homme ne peuvent devenir réalité que progressivement. Une politique économique axée sur les droits suppose l'organisation d'un débat national sur les choix et les priorités. Ainsi,

les citoyens d'un pays pauvre peuvent estimer que l'Etat pourra plus facilement satisfaire à son obligation d'assurer une éducation de base à tous qu'à celle de fournir à chacun un toit.

Toute décision économique passe par des choix difficiles, avec des arbitrages complexes, en raison de la rareté des ressources. Intégrer les droits de l'homme à la politique économique ne fait pas disparaître ces contraintes. Cependant, cette approche reconnaît l'importance de certains droits, selon l'ordre des priorités retenu. Elle admet également que tout choix doit déboucher sur des résultats qui reflètent les prétentions des individus à atteindre un certain niveau de développement humain. Par là, elle honore la dimension économique des droits de l'homme qui sont ceux de ces individus.



La mise en œuvre des quatre réformes institutionnelles intrinsèquement liées que nous avons décrites dans ce chapitre contribuera fortement à créer une démocratie intégratrice, fondée sur la notion de droits. Mais cette entreprise n'a rien d'un exercice technocratique et dépolitisé. Ce programme se heurtera à de vives oppositions internes, car il existe des groupes dont le pouvoir, les valeurs et les intérêts sont menacés par la perspective de tels changements. Leur concrétisation nécessitera de ce fait une coalition résolue des médias, des mouvements populaires et des organisations de la société civile, parmi lesquelles les associations professionnelles de juristes et les défenseurs des droits de l'homme. Enfin, de telles réformes ne sont possibles qu'avec la participation active des partis politiques démocratiques.

D'autres réformes, susceptibles d'accompagner les quatre premières, permettraient d'approfondir la démocratie par une meilleure participation. C'est le cas de la décentralisation. Prise isolément, celle-ci peut être impuissante à faire progresser les droits, mais alliée aux quatre piliers porteurs de la réforme, elle est à même de renforcer la gouvernance démocratique.

L'ensemble de ces considérations débouche sur un programme en dix points pour la démocratie intégratrice :

- L'indépendance de la justice est la clef de voûte d'un système d'équilibre des pouvoirs susceptible de protéger contre l'arbitraire. La formation et la nomination des juges, ainsi que l'appareil judiciaire dans son ensemble, doivent mettre un frein aux excès d'autorité, et non y succomber. Le recours direct des organisations populaires au système judiciaire, par le mécanisme permettant de porter plainte dans l'intérêt général, contribue également à la protection des droits.

ENCADRÉ 3.12

L'ajustement structurel à pas de velours, ou comment s'inspirer de John Le Carré pour les décisions économiques

L'ajustement structurel suscite bien des passions. Ses partisans arguent que les mauvais résultats sont dus à de mauvaises politiques, et soulignant l'inanité d'investir dans de grands projets lorsque le contexte politique n'est pas sain. Quant à ses détracteurs, ils mettent en avant les graves conséquences sociales de cette approche, ainsi que sa manière de procéder à l'emporte-pièce, au mépris des spécificités nationales.

Ce débat fait souvent l'impasse sur un défaut crucial dans le processus de négociation et de mise en application de ces programmes : l'ensemble est entouré d'un climat de secret digne des plus brillants auteurs de romans d'espionnage, y compris John Le Carré lui-même. Des mesures économiques qui vont affecter profondément la vie de tant de citoyens sont en effet souvent élaborées à huis clos, entre ministres des Finances et représentants des organismes financiers internationaux. Une telle absence de publicité serait considérée scandaleuse dans les pays de bon nombre des responsables en question.

Ce processus clandestin est absolument contraire à une approche de la politique économique fondée sur les droits. Quels que soient les mérites du programme envisagé, ce procédé tourne le dos au principe de respon-

sabilité de l'Etat devant les citoyens. Cette lacune est d'autant plus grave que les individus tenus à l'écart du débat sont bien souvent ceux-là mêmes qui devront supporter le lourd fardeau imposé par le remboursement des dettes.

Les représentants des institutions financières internationales reconnaissent toutefois de plus en plus la nécessité d'une transparence accrue. Joseph Stiglitz, chef des économistes de la Banque mondiale de 1996 à 2000, s'est ainsi ému d'un procédé qui laisse « un héritage de doutes et de suspensions. Les détracteurs du principe de conditionnalité dans l'aide au développement y voient un avatar des liens coloniaux... et les négociations conditionnant l'aide à l'adoption de certaines politiques sont largement perçues comme néfastes pour la transparence et la participation. »

La recherche d'un cadre de décision favorable et la mise en avant de conditions compatibles avec cet objectif sont deux aspects importants de la gestion économique. Cependant, s'il s'agit d'amener les gouvernements et les pays à rendre compte de leurs actes grâce à un sentiment national d'appropriation des programmes, il est primordial que ce processus respecte les droits les plus importants.

Sources : Stiglitz 1999a ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

- La réforme de la police comporte deux volets. D'un côté, les forces de l'ordre doivent être à l'abri des injonctions arbitraires de la sphère politique. De l'autre, il faut protéger les individus contre les abus commis par la police. Cela suppose de contrôler les actions de la police, et de prendre différentes mesures pour favoriser le respect des droits de l'homme par ces forces.
- La lutte contre la discrimination à l'égard des femmes en politique nécessite différentes formes d'intervention, parmi lesquelles l'instauration de quotas pour le parlement national comme à d'autres niveaux de représentation, en particulier local.
- La participation des minorités aux structures de décision doit être encouragée par l'attribution à ces groupes d'un poids spécifique dans les procédures législatives et l'accession de représentants des minorités à la présidence de commissions parlementaires.
- La réduction des inégalités horizontales passe par des mesures économiques. Les pays doivent ici réfléchir à ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Il leur faut, par exemple, éviter de nationaliser les biens des minorités nanties, tout en recourant à des dispositions économiques ciblées pour contribuer à la constitution d'un patrimoine et aux opportunités de revenu des minorités démunies.
- Le caractère sacré du vote doit être protégé par des commissions électorales autonomes, des observateurs étrangers et, si nécessaire, l'instauration de gouvernements provisoires, chargés uniquement de transférer le pouvoir d'un régime élu à un autre.
- Les partis politiques doivent pratiquer la démocratie interne. Les chefs de partis doivent être élus et congédiés via des processus transparents et ouverts à la pluralité des candidatures. Les partis doivent adopter des codes de conduite propices à la démocratie

interne et le respect de l'autre pendant les campagnes électorales.

- Les pays qui ont déjà connu un retour à un régime militaire – ou qui craignent la résurgence de forces autoritaires – seraient bien inspirés d'instituer une commission vérité et réconciliation afin de dessiner un cadre propice à la démocratie et au respect des droits de l'homme.
- L'Etat doit mettre en place un espace politique et encourager les partenariats aptes à surveiller la situation des droits de l'homme et à soutenir les progrès à cet égard. Au bout du compte, la liberté des médias et des institutions de la société civile profite à l'Etat comme aux individus. Et ces conditions sont favorables aux alliances visant à établir des normes et à responsabiliser tous les intervenants aux questions liées aux droits de l'homme.
- Des mesures de développement humain favorables aux pauvres – ainsi qu'une répartition raisonnable des fruits de la croissance économique – sont des compagnons essentiels des progrès juridiques et institutionnels des droits de l'homme. Le *processus* de décision économique doit respecter les droits à la participation et à l'expression. Et le *contenu* des mesures en faveur des pauvres doit chercher à accroître les ressources et à améliorer la situation des couches les plus vulnérables de la population (voir chapitre 4).

La démocratie, nous l'avons dit, n'est pas quelque chose d'homogène. Elaborer un cadre institutionnel adapté à la structure et aux conditions d'un pays donné nécessite des actions respectueuses de la diversité. Fort heureusement, les pays du globe n'ont plus à choisir entre autoritarisme et démocratie. Le défi qu'ils ont à relever au XXI^e siècle consiste à approfondir et à enrichir des démocraties encore fragiles.

TABLEAU ANNEXE 3.1

Commissions vérité et réconciliation : une liste non exhaustive

Pays	Année de création	Principales caractéristiques
Bolivie	1982	Cette commission s'est concentrée sur la mise au jour des disparitions qui ont eu lieu sous le régime militaire et la collecte d'informations à ce sujet, grave question posée dans les pays d'Amérique latine en transition vers la démocratie.
Argentine	1983	Établie par le président Raúl Alfonsín, cette commission rassemblait des écrivains, des magistrats, des journalistes et des parlementaires. Son rapport traite de 9 000 disparitions survenues pendant le régime militaire.
Philippines	1986	Mise en place par la présidente Corazon Aquino avec d'importants pouvoirs et la mission de faire la lumière sur l'époque Marcos, cette instance n'a pas publié de rapport final.
Chili	1990	Dirigée par le sénateur Raul Rettig, cette commission est revenue sur deux décennies de violations des droits de l'homme survenues sous Pinochet.
Tchad	1992	Présidée par le procureur général du pays, cette commission a examiné des cas de violation des droits de l'homme et de corruption.
El Salvador	1992	Cet organisme avait pour particularité de comprendre un grand nombre d'étrangers, avec notamment un ancien président colombien, un ex-premier ministre vénézuélien et un professeur de droit de l'université George Washington, aux États-Unis. Son rapport, intitulé <i>From Madness to Hope</i> (De la Folie à l'espoir), a été publié par les Nations Unies en 1993.
Allemagne	1992	Présidée par un parlementaire est-allemand, cette commission s'est penchée sur 40 années de violations des droits de l'homme commises sous le régime communiste en Allemagne de l'Est.
Rwanda	1993	La commission vérité et réconciliation rwandaise est un modèle du genre. Elle a été créée, financée et pleinement soutenue par des ONG internationales, en réponse à la demande d'une coalition d'associations rwandaises de défense des droits de l'homme. Elle s'est attachée à la période de la guerre civile, de 1990 à 1993. Son rapport a été largement diffusé au Rwanda.
Guatemala	1994	Cette commission réputée a été établie suite à un accord de paix mettant fin à 36 années de guerre civile. Son rapport, intitulé « La Mémoire du silence », a été présenté au gouvernement et aux organismes internationaux lors d'une cérémonie publique organisée à Guatemala, la capitale du pays. Cette commission était composée de juristes guatémaltèques et étrangers.
Haïti	1994	Mise en place par le président Jean-Bertrand Aristide et dirigée par un sociologue, cette instance était, elle aussi, ouverte aux étrangers. Il lui a fallu 14 mois pour achever ses travaux.
Ouganda	1994	Créée par le président Yoweri Museveni et dotée de six membres, cette commission a été établie un an avant la commission sud-africaine. Elle disposait d'un mandat explicitement tourné vers l'avenir : il s'agissait d'empêcher la répétition des atrocités qui avaient traumatisé le pays sous les dictatures de Milton Obote et d'Idi Amin Dada.
Afrique du Sud	1995	Cette commission vérité et réconciliation, l'une des plus connues, a été créée par le parlement, en 1995. Dirigée par l'archevêque Desmond Tutu, cette instance de 17 membres a fait la lumière sur 25 années de violations des droits de l'homme. Elle s'est en particulier distinguée par l'organisation d'auditions publiques à grande échelle. Elle a présenté son rapport au président Nelson Mandela en 1998.
Nigeria	1999	Cette commission, établie en juin 1999 par le président Olusegun Obasanjo, est dirigée par un haut magistrat et couvre près de deux décennies. Peu de temps après sa création, elle croulait déjà sous les témoignages.
Sierre Leone	1999	Mise en place un mois après la commission nigériane, cette instance a des pouvoirs étendus en matière d'amnistie, qui lui permettent d'accorder le pardon et l'immunité aux coupables. Elle constitue un cénacle dans lequel victimes et coupables peuvent évoquer en public les horreurs du passé.

Sources : Hayner, 1994 ; United States Institute of Peace, 2000 ; Garton Ash, 1998.



Des droits pour donner aux individus les moyens de lutter contre la pauvreté

« C'est la justice, et non la charité, qui fait défaut dans ce monde »
(Mary Wollstonecraft, *Revendication des droits de la femme*, 1792)

L'opinion publique est capable de se révolter lorsqu'un individu est torturé – et pourtant, le décès de plus de 30 000 enfants par jour pour des raisons qui auraient, pour l'essentiel, pu être évitées, passent inaperçus. Pourquoi ? Parce que ces enfants sont les victimes invisibles de la pauvreté. Comme l'a montré le chapitre 1, l'éradication de la pauvreté n'est pas seulement un des grands enjeux du développement : c'est aussi l'affaire des droits de l'homme.

Parmi les nombreux manquements aux droits de l'homme dans le monde d'aujourd'hui, ceux qui touchent aux domaines économique, social et culturel sont particulièrement répandus, à l'échelle internationale et à l'intérieur des pays. Ils touchent notamment au droit à un niveau de vie décent, à la nourriture, à la santé, à l'éducation, à un travail acceptable, au logement, à une part du progrès scientifique et à la protection contre les catastrophes.

Bien que les pauvres soient également privés d'un large éventail de droits civils et politiques, ce chapitre se concentre sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui revêtent une importance cruciale pour l'éradication de la pauvreté (encadré 4.1). Il délivre deux principaux messages :

- Premièrement, les différents types de droits de l'homme – civils, politiques, sociaux et culturels – entretiennent une relation causale et sont donc en mesure de se renforcer mutuellement. Ils peuvent créer des synergies permettant aux pauvres d'obtenir leurs droits, d'accroître leurs potentialités et d'échapper à leur sort. Du fait de ces complémentarités, il ne faut pas dissocier la lutte pour les droits économiques et sociaux de celle visant à instaurer les droits civils et politiques. Les deux doivent être mises en oeuvre simultanément.
- Deuxièmement, un niveau de vie décent, une alimentation appropriée, l'accès aux structures sanitaires et d'autres facteurs socio-économiques ne sont pas seulement des objectifs du développement, mais font partie des droits de l'homme inhérents à la liberté et à la dignité humaines. Pour autant, ces droits ne sont pas quelque chose que l'on distribue : ils constituent des créances sur un ensemble de dispositifs sociaux –

institutions, normes, lois, environnement économique – qui doivent être les plus aptes à assurer leur jouissance. L'Etat et d'autres ont pour mission d'agir pour instaurer ces dispositifs. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il est par ailleurs essentiel de reconnaître les obligations des instances mondiales qui, dans leur quête de justice à l'échelle planétaire, doivent mettre en place des mécanismes favorisant l'éradication de la pauvreté sur toute la surface du globe.

Dans cette perspective, ce chapitre examine :

- *Les liens de cause à effet entre différents droits* : comment ces droits peuvent-ils se renforcer mutuellement ?

ENCADRÉ 4.1

Pauvreté, droits de l'homme et développement humain

La pauvreté restreint les libertés humaines et prive l'individu de sa dignité. C'est ce que proclament la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration sur le droit au développement et un grand nombre de textes relatifs à la défense des droits de l'homme. Ainsi, la Déclaration de Vienne, adoptée lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, affirme que « l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale constituent une violation de la dignité humaine ».

Le *Rapport mondial sur le développement humain* considère que la pauvreté ne se limite pas à une insuffisance de revenu, et recouvre des manques bien plus divers. En effet, la vie humaine ne se résumant pas au revenu, l'insuffisance de revenu ne peut pas représenter la totalité des déficits dont souffrent les êtres humains. Le *Rapport mondial sur le développement humain 1997*, consacré à la pauvreté, la définissait comme la privation de certaines ou de toutes les potentialités humaines d'un individu. Le terme *pauvreté humaine* a été créé pour distinguer cette privation au sens large du con-

cept plus réduit de *pauvreté monétaire*, qui désigne plus classiquement le manque de revenu ou de moyen de consommation.

Le développement humain a pour vocation d'élargir les potentialités primordiales de chacun, ces potentialités dont l'absence exclut toute possibilité de choix. La pauvreté humaine met l'accent sur l'absence de ces potentialités, comme celle de mener une vie longue et créative, de s'instruire, de bénéficier d'un niveau de vie décent, de jouir de sa dignité, ainsi que du respect de soi et de celui des autres.

Comment fuir la pauvreté ? Les liens entre les différentes facettes de la pauvreté, entre les formes de privation de potentialités et de droits, peuvent se renforcer mutuellement pour déboucher sur un engrenage infernal. Cependant, il est possible de mettre ces relations au service d'un cercle vertueux et d'une dynamique permettant de sortir de la pauvreté. L'élargissement des potentialités humaines et le respect des droits de l'homme peuvent ainsi fournir aux plus démunis un moyen d'échapper à la pauvreté.

Source : Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

- *Les obligations et responsabilités attachées à ces droits* : qui assume la responsabilité et de quoi ? Comment les responsabilités dépassent-elles le modèle centré sur l'État, dans le contexte d'une intégration économique mondiale qui voit apparaître de nouveaux acteurs et de nouvelles règles ?
- *La nécessité d'accroître les ressources et de mettre fin aux injustices* : comment instaurer les mécanismes nécessaires à la réalisation des droits ?
- *Le besoin de justice à l'échelle mondiale* : comment le système mondial peut-il créer un environnement plus propice à l'éradication de la pauvreté sur toute la surface du globe ?

DROITS ET POTENTIALITÉS : LA FIN ET LES MOYENS POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Les droits de l'homme ont une valeur intrinsèque : ils sont une fin en soi, mais ils ont aussi une valeur instrumentale. Il existe des liens de cause à effet entre la réalisation d'un droit et celle d'un autre droit : droit à l'alimentation, à la liberté d'expression, à l'instruction, notamment. Ces droits accroissent directement les libertés et le développement humain. Ils peuvent en outre se compléter et se renforcer mutuellement. Qui plus est, lorsque les droits de l'homme sont garantis par la loi, les pauvres peuvent faire appel à la justice pour en obtenir la jouissance.

Un développement humain qui crée des capacités, par exemple celle de pouvoir

s'instruire, a lui aussi une valeur intrinsèque. Cependant, l'instruction a également une valeur instrumentale, car c'est un moyen de créer d'autres capacités, comme celle d'être en bonne santé. Et ces deux dimensions se renforcent, en concourant à faire sortir les individus de la pauvreté.

Ces liens ne se mettent pas automatiquement en place, mais leur établissement peut procéder d'une réflexion stratégique. Investir dans les capacités de base et inscrire les droits dans la loi constitue une puissante combinaison, qui confère aux pauvres les moyens de mener un combat pour échapper à leur condition.

On constate des liens importants entre les deux grands ensembles de droits – droits civils et politiques, d'un côté, droits économiques, sociaux et culturels, de l'autre – ainsi qu'entre les droits économiques, sociaux et culturels.

DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les études font ressortir d'importants liens de causalité entre certains droits, à la participation et à la libre expression, notamment, et le fait de vivre à l'abri de la discrimination et de la pauvreté. La meilleure illustration est que la libre expression et la participation à la vie politique permettent d'éviter des catastrophes sociales. Amartya Sen souligne ce phénomène dans son classique consacré aux effets des famines dans le monde entier. Cet auteur, et d'autres avec lui, montre qu'à l'époque contemporaine, la famine a reculé dans les pays, riches ou pauvres, dotés d'un gouvernement démocratique et d'une presse relativement libre (encadré 4.2). En effet, les revendications exprimées tout haut par la *vox populi*, via les processus politiques et les médias, poussent les pouvoirs publics à agir pour mettre un terme à la famine et à d'autres calamités.

Autre illustration, les femmes sont victimes de discriminations juridiques et sont souvent, de ce fait, moins bien loties en ce qui concerne l'alimentation et l'accès aux structures sanitaires. La comparaison internationale indique qu'en Asie de l'Est, le taux de malnutrition et le taux anormalement élevé d'insuffisance pondérale néonatale ne s'expliquent pas uniquement par les déterminants habituels – revenu, accès aux dispositifs sanitaires, instruction, alphabétisation et âge des femmes au moment du mariage. Une partie de l'explication réside dans la discrimination dont souffrent les femmes en ce qui concerne la répartition de la nourriture et des soins à l'intérieur du ménage, et qui tient à ce que, dans les sociétés patriarcales, les femmes ont des droits sociaux et culturels moindres.

ENCADRÉ 4.2

Démocratie et prévention de la famine

Sous le régime colonial, l'Inde a connu de nombreuses famines, comme celle de 1943, qui a fait deux à trois millions de victimes au Bengale. Mais après l'indépendance du pays, l'arrivée d'un gouvernement démocratique s'est traduite par la disparition immédiate des famines.

A l'époque coloniale, malgré l'adoption de mesures visant à protéger de la famine les catégories de population les plus vulnérables, ces dernières étaient privées de moyens d'expression politique, et étaient dans l'impossibilité d'exiger l'application de ces mesures. Ce n'est qu'après l'instauration de la démocratie que l'Inde a pu vaincre la famine. En effet, aucun gouvernement ne peut rester inactif face aux pressions populaires, relayées par les médias, à une société civile active et à

un système politique démocratique et pluraliste.

A l'époque contemporaine, les pires famines, y compris en Afrique, sont souvent survenues sans qu'une chute catastrophique de l'offre alimentaire ait été enregistrée. En réalité, ce sont des catégories spécifiques de la population qui ont perdu l'accès à la nourriture pour diverses raisons, tandis que des pans entiers étaient épargnés. Dans un régime démocratique, soutenu par une presse libre et une société civile active, qui sert de porte-voix aux catégories vulnérables, ne serait-ce que dans la perspective d'élections prochaines, il est en revanche quasiment impossible pour les pouvoirs publics et les autres décideurs de ne pas agir rapidement.

Sources : Sen, 1999b ; Osmani, 2000.

Il arrive également que l'absence de droits civils et politiques empêche l'accès aux droits sociaux, économiques et culturels. Ainsi, lorsque les travailleurs ne disposent pas du droit d'association et de libre expression, d'autres droits leur sont souvent inaccessibles. Dans six pays d'Amérique latine, les travailleurs interrogés pour les besoins d'une étude des codes de conduite des entreprises ont répondu avec constance que ces codes ne leur semblaient utiles que dans le cadre de contrats d'emploi en bonne et due forme et de la liberté syndicale, faute de quoi toute revendication ne pourrait mener qu'au licenciement.

Le même constat vaut pour la déclaration des naissances. Sans certificat de naissance, il peut être impossible d'avoir accès aux services d'enseignement et de santé, y compris lorsque ceux-ci sont bien établis et garantis par la constitution. L'UNICEF estime que, chaque année, à l'échelle de la planète, quelque 40 millions de naissances ne sont pas déclarées. Ce sont souvent les enfants des familles pauvres et marginalisées qui viennent au monde privés de ce droit civil fondamental, et, par conséquent, de nombreux autres droits sociaux et économiques. Les disparités régionales sont parfois criantes. Ainsi, en Turquie, le taux de déclaration est de 84 % dans la partie ouest du pays, mais de seulement 56 % dans la partie est. En Indonésie, il faut un certificat de naissance pour s'inscrire à l'école et pour se marier, mais 30 à 50 % des naissances ne sont pas déclarées. Au Kenya, les enfants ont également besoin d'un certificat de naissance pour être vaccinés et scolarisés, mais moins de la moitié des naissances sont déclarées. Pour sa part, bien que l'Afrique du Sud ne dispose pas de statistiques sur la déclaration des naissances, il y faut un certificat pour se faire soigner ou s'inscrire à l'école. Dans certains pays, les taux de déclaration diminuent, notamment là où les effectifs de l'administration publique sont moins nombreux, comme au Tadjikistan.

UTILISATION STRATÉGIQUE DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES ET DES INSTRUMENTS JURIDIQUES POUR ÉMANCIPER LES PAUVRES

Dans toutes les régions du monde, des groupes de citoyens s'appuient sur les droits civils et politiques – droit de participation, d'association, de libre expression et d'information – pour élargir l'espace politique et faire pression pour l'instauration de droits économiques et sociaux.

Ces actions montent en puissance, aux niveaux local et national, souvent avec des réseaux de soutien mondiaux. Ainsi, en Inde, un groupe défendant les intérêts de groupes tribaux et des travailleurs forestiers tire parti

du droit à l'information pour réclamer que les budgets prennent mieux en compte ces minorités. En Thaïlande, une ONG utilise le droit de réunion pour attirer l'attention sur le coût humain des barrages, des aménagements fonciers, de l'exploitation forestière, de l'élimination des bidonvilles et des investissements privés. En Russie, une association de femmes régionale demande des mesures pour faire face aux conséquences sanitaires dévastatrices de cinquante années d'incurie dans le secteur nucléaire. Comment ces mouvements s'y prennent-ils ? En appliquant des méthodes qui, plus traditionnellement, sont destinées à obtenir droits politiques et civils : protestations, recours aux médias, assemblées publiques et actions en justice (encadré 4.3).

Les ONG font avancer une bonne partie de ces actions civiques. Leur essor et leur

ENCADRÉ 4.3

Mettre les droits civils et politiques au service des droits économiques, sociaux et culturels

Dans le monde entier, des mouvements sociaux capitalisent sur la liberté d'expression et d'association et exercent leur droit de participation pour protéger les droits économiques, sociaux et culturels tout en contribuant au développement humain.

Initialement créé pour surveiller les élections de 1986 aux Philippines, le mouvement *Concerned citizens of Abra for Good Governance* s'est transformé en programme d'action de lutte contre la corruption dans les marchés publics. Ce mouvement aide les communautés à revendiquer leurs droits en les informant sur les droits de l'homme et en les défendant.

En Inde, le droit d'accès aux documents publics et aux informations budgétaires facilite grandement la demande de rallonges pour les personnes défavorisées ainsi que pour la lutte contre une corruption qui détourne une grande partie des ressources publiques, déjà réduites, des programmes anti-pauvreté. Ainsi, des représentants des populations tribales et des travailleurs forestiers du Gujarat ont lancé des initiatives pour le développement de l'action sociale et humanitaire afin de dénoncer le faible niveau de développement de leurs communautés. Malgré leur manque de formation dans les affaires budgétaires, ils ont passé en revue les comptes publics et présenté au parlement de l'Etat un rapport prouvant l'insuffisance des dépenses consacrées à leurs communautés. Suite à cette action, la part de ces dépenses est passée de 12 % à 18 % du budget total.

En Thaïlande, l'Assemblée des pauvres réunit des personnes dont le mode de vie est menacé par des projets de barrage, des litiges concernant les terres et les forêts, des projets de travaux publics, des problèmes dans les bidonvilles ou l'exploitation patronale. Cette

assemblée organise des manifestations pacifiques exhortant les pouvoirs publics locaux ou nationaux à rendre compte de leurs actes. Et elle remporte des victoires tangibles, comme le montre l'abandon de plusieurs projets gouvernementaux inacceptables, par exemple la construction d'un barrage et ou d'une installation de retraitement de déchets dangereux. En outre, les populations vivant dans les forêts ont participé à la rédaction d'un projet de loi les concernant, et les agriculteurs à l'élaboration du huitième plan de développement économique et social. Enfin, cette assemblée a obtenu des indemnités pour les travailleurs, ainsi que la mise en place d'un organisme destiné à veiller à leur hygiène et sécurité.

En Russie, des femmes de Tcheliabinsk, où se trouve l'une des usines d'armements nucléaires de l'ex-URSS, ont créé le Mouvement pour la sûreté nucléaire, dans le but de s'attaquer aux graves problèmes de santé et d'environnement résultant de cinquante années d'incurie. Grâce à la récente libéralisation de la presse, elles ont organisé une campagne médiatique pour alerter l'opinion nationale et mondiale et dénoncer l'insuffisance de la réaction des autorités. Elles se sont ensuite lancées dans une entreprise de grande envergure, alliant actions en justice et mesures de développement.

Lorsque, au Honduras, plusieurs ouvriers ayant créé un syndicat dans une usine ont été licenciés, les détaillants américains ont suspendu leurs commandes en signe de protestation. Finalement, un observateur indépendant a été désigné et un accord a été signé entre le nouveau syndicat et la direction de l'usine. Quant aux ouvriers renvoyés, ils ont pu reprendre le travail.

Sources : Hijab, 2000 ; Pérez, 2000.

travail en réseau, sur l'ensemble du globe, s'inscrivent dans le cadre des processus de transition vers la démocratie, d'édification de sociétés ouvertes et de diffusion de la solidarité mondiale en faveur des droits de l'homme, trois composantes de la mondialisation en cours depuis vingt ans.

Les individus s'appuient également davantage sur la loi, et notamment sur les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme, pour faire valoir leurs droits économiques et sociaux. Dans de nombreux pays, les tribunaux jouent un rôle moteur dans la promotion du droit au logement, par exemple. Ainsi, en Inde, dans le cadre d'une série de procès désormais célèbres, ils ont statué que le logement était nécessaire au droit à la vie garanti par la constitution, et partant offre une protection contre les expulsions dès lors qu'aucun autre logement n'est prévu. Au Nigeria, le Centre d'action pour les droits économiques et sociaux (*Social and Economic Rights Action Centre*) a déposé plusieurs plaintes auprès du Comité d'inspection de la Banque mondiale (*World Bank Inspection Panel*) pour empêcher des expulsions massives dans le cadre d'un projet de drainage et d'assainissement à Lagos. En République dominicaine, plus de 70 000 habitants de bidonvilles ont été autorisés à

rester dans les lieux, en dépit d'un décret présidentiel, après que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a condamné cette expulsion programmée.

En Argentine, un groupe d'ONG a adressé une pétition au ministère de la Santé pour lui reprocher de ne pas fournir des soins et des médicaments appropriés aux séropositifs et aux malades du sida. Si ces ONG ont pu mener une telle action, c'est parce que la constitution argentine affirme le droit des citoyens à demander la protection de l'Etat s'ils sont privés des droits garantis par cette constitution, par un traité ou par une loi nationale.

De plus en plus d'ONG qui, autrefois, se concentraient sur les droits civils et politiques, élargissent à présent leurs activités aux droits économiques, sociaux et culturels, et en particulier ceux des plus démunis. En outre, un nombre croissant d'ONG spécialisées dans le développement font désormais leurs stratégies et les principes des droits de l'homme, pour lancer notamment des protestations et des actions en justice. Ces stratégies ne passent pas forcément par la confrontation. Au Cambodge, des ONG s'occupent à la fois de sensibiliser aux droits de l'homme et de suivre les activités de développement au niveau local. Optant pour une stratégie qui associe une approche non conflictuelle et la promotion de la philosophie des droits de l'homme, elles mettent l'accent sur les valeurs culturelles traditionnelles du bouddhisme.

LIENS ENTRE DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX : SANTÉ, INSTRUCTION, LOGEMENT ET NUTRITION

Nombre d'études traitent des liens de causalité entre alimentation, nutrition, logement, assainissement, santé et instruction. Ainsi, un individu en bonne santé a des exigences moindres en termes d'alimentation et assimile mieux la nourriture qu'il reçoit. De même, un niveau d'instruction élevé exerce un effet complémentaire analogue en améliorant la satisfaction des besoins nutritionnels.

Renforcer les capacités d'une génération constitue un moyen de réaliser les droits économiques et sociaux de la génération suivante, et d'éradiquer à terme la pauvreté. De multiples travaux montrent que, plus une mère est instruite, meilleur est l'état nutritionnel de ses enfants. Des études menées en Asie de l'Est indiquent ainsi que le taux de dénutrition des enfants de femmes ayant fréquenté l'école primaire est inférieur de 20 % à celui des enfants dont la mère est analphabète (encadré 4.4).

Un meilleur niveau d'instruction peut également encourager une action politique visant à réclamer davantage de droits sociaux

ENCADRÉ 4.4

Développer les capacités pour garantir les droits de la prochaine génération

À sa naissance, l'enfant dépend entièrement de sa mère et d'autrui pour être alimenté, soigné et pour son bien-être. C'est une bonne illustration des droits de l'enfant et de l'obligation qui incombe aux autres de réaliser ces droits. En démontrant le rôle primordial de la nutrition, de l'éducation, de la santé et de la socialisation dans l'accomplissement des potentialités humaines, l'analyse du développement humain confère à ces droits une justification scientifique. En effet, ce sont de ces potentialités dont dépend le développement humain des personnes et de la société lorsqu'il s'agit d'opter pour la liberté et le choix et d'éradiquer la pauvreté.

Malgré cette obligation de mettre en place les fondements humains de la vie, les statistiques sur les déficits humains dressent un bilan honteux, montrant à quel point cette obligation est négligée, même dans certains des pays les plus riches.

- Sur les quelque 130 millions d'enfants nés chaque année, environ 30 millions souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance.
- Dans les pays en développement, environ un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition, les taux les plus élevés étant

enregistrés en Afrique de l'Est et en Asie du Sud.

- Plus d'un tiers des enfants des pays en développement voient leur croissance physique et mentale compromise par des carences en fer, en iode et en vitamine A.
- Dans les pays développés, les enfants comptent souvent parmi les catégories les plus menacées : en Italie, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, un sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté.

La pauvreté entraîne à long terme des conséquences graves, car les carences de la petite enfance se répercutent d'une génération sur l'autre. La malnutrition de l'enfant à naître se traduit par une insuffisance pondérale à la naissance. Cette dernière fait augmenter les taux de mortalité infantile et post-infantile tout en aggravant le risque d'insuffisance pondérale, de retard de croissance et de développement mental et social plus lent. De plus, des études viennent de mettre en évidence de nouvelles conséquences graves à long terme pour l'homme et la femme. En effet, les personnes ayant souffert de malnutrition avant la naissance et jusqu'à l'âge de deux ans présentent un risque beaucoup plus élevé de souffrir d'une maladie cardiaque, de diabète ou d'un cancer, même après l'âge de soixante ans.

Sources : Bradbury et Jäntti, 1999 ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

et économiques. Ainsi, au Sri Lanka, des universitaires ont souligné que le dispositif social de base avait été renforcé pour répondre aux besoins d'un électorat instruit, après que la constitution de Donoughmore a accordé le droit de vote à tous les adultes en 1931. En Inde, dans l'Etat du Kerala, un niveau d'instruction et une conscience politique supérieures ont permis une amélioration considérable des conditions sanitaires. Aujourd'hui, celles-ci sont même meilleures que dans d'autres Etats du pays où les dépenses de santé et le nombre de lits d'hôpital par habitant sont plus élevés.

Les complémentarités entre ces potentialités montrent comment les droits à l'alimentation, à la santé, à un logement et à l'instruction se renforcent mutuellement.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT... ET AU-DELÀ

Qui dit droits, dit possibilité de revendiquer auprès des autres (de personnes, de groupes, d'entreprises, de la communauté ou de l'Etat) une aide pour réaliser ces droits. Le chapitre 1 explique la nature de ces devoirs et obligations. Les droits-créances des individus, tels que le droit à l'alimentation, au logement ou à la santé, imposent des obligations à autrui. Ces obligations peuvent être imparfaites, c'est-à-dire que la responsabilité de l'absence d'un droit ne peut pas être rejetée sur un agent précis. Il s'agit néanmoins de droits pour la réalisation et la préservation desquels il convient que tous les individus et la société fassent leur possible, et pour lesquels ceux qui ont des obligations à remplir doivent rendre des comptes. Certains droits revêtent la forme d'une protection contre l'action néfaste d'autrui, alors que d'autres concernent l'attention et l'aide d'autres personnes. Parmi les nombreux droits économiques, sociaux et culturels les plus essentiels à l'éradication de la pauvreté – droit à l'alimentation, à l'instruction, à la santé, à un logement, au travail –, ceux qui ont pour effet d'aider, de faciliter ou d'encourager sont particulièrement prioritaires et importants.

On en déduit parfois (à tort) que l'Etat doit simplement se transformer en distributeur : de nourriture, de logements et d'autres biens de première nécessité. Mais, à l'évidence, une telle attitude n'est pas économiquement viable. En fait, le droit à bénéficier de ces biens de première nécessité passe par un droit d'accès à des dispositifs sociaux adéquats.

Prenons l'exemple du logement. Les conclusions du Rapporteur spécial sur les droits au logement, en 1995, donnent une orientation claire : l'Etat n'est pas tenu de construire gratuitement et immédiatement des logements pour toute la population, et il n'y

a pas lieu ni de recourir entièrement à un marché libre et non réglementé ni de s'en remettre entièrement à l'Etat pour cela. En 1996, un groupe d'experts des Nations Unies a défini des priorités pour l'Etat en matière de logement : assurer le maintien dans les lieux, empêcher la discrimination, interdire les expulsions illégales et massives, donner un toit aux sans-abri et promouvoir la participation des individus et des familles sans logement. Il a également reconnu que, dans certains cas, une aide directe pouvait être nécessaire, par exemple aux victimes de catastrophes anthropiques ou naturelles et aux plus démunis.

Tous les droits sociaux et économiques ne peuvent pas être réalisés dès à présent, notamment dans les pays à faible niveau de développement humain et à faible revenu. Il faut donc créer les conditions d'une réalisation progressive, via le progrès social et économique à long terme. Par exemple, pour une multitude de raisons financières, institutionnelles et sociales, le Mali ne peut pas réduire du jour au lendemain son taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, qui est actuellement de 239 pour 1 000 naissances vivantes, contre 143 en Tanzanie ou 19 au Sri Lanka.

Cependant, le Mali peut et doit aller dans cette direction. Les débiteurs d'obligations doivent, alors, faire tout leur possible pour promouvoir le progrès, au plus vite. Leur responsabilité doit être jugée non seulement à l'aune du degré de réalisation d'un droit donné, mais également à l'aune de l'efficacité des politiques élaborées et mises en œuvre, ainsi que des avancées réalisées. A cet égard, Ronald Dworkin fait une distinction utile entre « droits abstraits » et « droits concrets » : une personne dispose de droits concrets à bénéficier de politiques adéquates, et non de droits à l'alimentation, au logement, etc., qui relèvent, eux, de l'abstrait.

LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT : METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES PLUS DÉMUNIS

En tant que principal débiteur d'obligations, l'Etat est tenu de faire de son mieux pour éradiquer la pauvreté par des stratégies appropriées. Sa responsabilité doit être définie en termes d'actions concrètes.

Le dosage exact des politiques visant à vaincre la pauvreté et à protéger les droits de l'homme dépend de la situation d'un pays à un moment donné. Dans des éditions précédentes du *Rapport mondial sur le développement humain* (1992, 1993, 1996 et 1997), les analyses des stratégies de développement humain, d'éradication de la pauvreté et de croissance économique en faveur des pau-

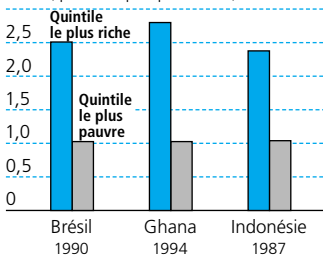
La responsabilité des débiteurs d'obligations doit être jugée à l'aune de l'efficacité des politiques mises en œuvre et des avancées réalisées.

DIAGRAMME 4.1

Discrimination par le revenu : les plus pauvres reçoivent une part moindre des dépenses publiques et des subventions

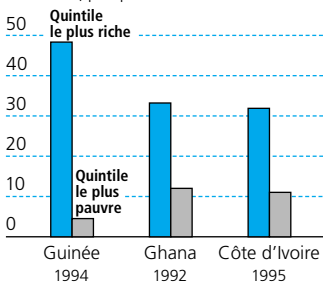
SANTÉ

Répartition des dépenses publiques de la santé, par quintile
Indice (quintile le plus pauvre = 1)



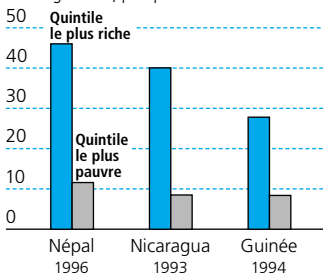
SUBVENTIONS A LA SANTE

Pourcentage des subventions au secteur de la santé, par quintile



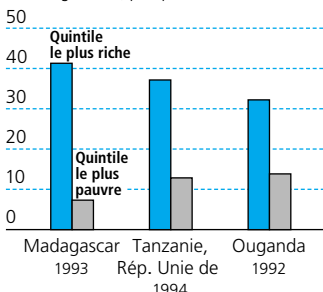
ENSEIGNEMENT

Pourcentage des dépenses publiques d'enseignement, par quintile



SUBVENTIONS A L'ENSEIGNEMENT

Pourcentage des subventions à l'enseignement, par quintile



Sources : Filmer, Hammer et Pritchett, 1998 ; Castro-Leal et al., 1999 ; Li et al., 1999.

vres font ressortir, parallèlement aux préoccupations exprimées à l'égard des droits de l'homme, six domaines d'action essentiels pour accélérer l'élimination de la pauvreté et réaliser les droits de l'homme :

1. *Créer les conditions d'une croissance économique en faveur des pauvres.* Les pays à faible revenu ont besoin d'accélérer leur croissance, mais cette croissance doit être orientée sur la réduction de la pauvreté économique et humaine.

2. *Restructurer les budgets.* Pour que des dépenses adéquates soient consacrées à la satisfaction des besoins essentiels de tous, et notamment aux services sociaux de base, il faut revoir les priorités et éliminer toute discrimination à l'encontre des plus démunis.

3. *Garantir la participation.* Les pauvres sont en droit d'être consultés sur des décisions qui les concernent directement, ce qui nécessite d'élargir l'espace politique, de manière à permettre aux pauvres et à leurs représentants, notamment les ONG, les médias indépendants et les associations de travailleurs, de faire entendre leur voix.

4. *Protéger les ressources environnementales et le capital social des communautés pauvres.* L'environnement naturel et les réseaux sociaux constituent en effet des ressources sur lesquelles peuvent s'appuyer les pauvres pour assurer leur existence et sortir de la pauvreté.

5. *Éliminer la discrimination* notamment. Des réformes sociales sont nécessaires pour supprimer toutes les formes de discrimination.

6. *Garantir les droits de l'homme par la loi.* La législation est une composante clé des droits de l'homme, et les obligations juridiques à cet égard doivent se refléter dans les politiques, notamment économiques.

La plupart des pays devraient adopter des stratégies en faveur des pauvres et des droits de l'homme, afin d'accélérer l'éradication de la pauvreté et la réalisation des droits. Dans nombre d'entre eux, de profondes réformes économiques sont nécessaires pour faire cesser la discrimination à l'égard des pauvres, malgré les puissants intérêts politiques et économiques en place. Dans certains cas, il faut restructurer les budgets de façon à accroître les dépenses sociales prioritaires et à supprimer les discriminations à l'encontre des groupes les plus démunis (diagramme 4.1 et encadré 4.5).

LES DEVOIRS DE L'ÉTAT : METTRE EN PLACE UN PROCESSUS PARTICIPATIF POUR LA PRISE DES DÉCISIONS

Nombre des mouvements sociaux qui défendent aujourd'hui les droits économiques, sociaux et culturels agissent pour protester contre des décisions de l'État qui mettent à mal les moyens d'existence des pauvres. C'est le cas des déplacements de populations motivés par la construction de barrages, ou encore des nuisances environnementales dues au déboisement. Bien souvent, la population n'est guère informée des décisions de l'État ou des grandes entreprises porteuses de profondes répercussions sur leur vie : construction d'écoles, de routes, de réseaux d'adduction d'eau et de systèmes d'irrigation, ou implantation d'activités créatrices d'emplois ou polluantes.

Pour vivre, les pauvres dépendent de l'État, des ressources de l'environnement naturel et de l'emploi. Or, ils sont les moins à même d'obtenir des informations sur l'action publique et les projets importants, et les moins à même d'exprimer leur point de vue. L'État a donc l'obligation d'instaurer des processus décisionnels transparents et propices au dialogue, notamment avec les individus et les communautés pauvres. Dans le cadre de son engagement à rendre des comptes, il doit *accepter* d'assumer la responsabilité de ses décisions qui influent sur la vie de la population, *coopérer* en informant et en écoutant ce que pense celle-ci de ses propositions, et *réagir* de manière appropriée (pour plus de détails, voir chapitre 5).

Comme le souligne le *Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000*, élaboré par le PNUD, « obliger les pouvoirs publics à rendre des comptes constitue l'une des conditions de base d'une bonne gouvernance ». Pour cela, il faut que les individus soient organisés, informés et capables de revendiquer un espace politique. Il faut également transférer des pouvoirs aux collectivités locales et garantir la transparence de l'utilisation de l'argent public.

Nombre de pays prennent des initiatives pour faciliter cette participation et cette transparence. Ainsi, aux Philippines, l'Office national du développement économique (*National Economic Development Authority*) sélectionne des représentants de la société civile pour suivre de près les programmes gouvernementaux. En Inde, plusieurs organismes mettent à disposition des statistiques officielles et organisent des consultations publiques pour institutionnaliser la coopération.

LES ACTEURS NON ÉTATIQUES, ET NOTAMMENT LES INSTANCES MONDIALES

L'Etat ne peut en aucun cas se dessaisir de sa responsabilité dans l'éradication de la pauvreté. Cependant, il n'est pas le seul responsable. Dans une économie de marché et une société ouverte, le progrès socioéconomique apte à mettre fin à la pauvreté dépend des actions d'agents privés, opérant dans le monde des entreprises et la société civile : communautés, familles, syndicats, employeurs, médias, organisations non gouvernementales, groupes religieux, entre autres. Cette évolution transparait dans la part croissante du secteur privé dans l'investissement brut intérieur des pays en développement à revenu faible ou moyen : sur la période 1980-1997, cette part est passée de 54 à 72 % en Asie du Sud, de 70 à 84 % en Amérique latine et aux Caraïbes, de 52 à 68 % en Afrique subsaharienne et de 51 à 55 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique.

A mesure que progresse l'intégration économique mondiale, l'Etat dispose de moins en moins d'autonomie dans l'élaboration de la politique. Il doit en effet compter avec l'existence d'accords multilatéraux, la nécessité de préserver la compétitivité nationale sur le marché mondial et, pour les nombreux pays pauvres dépendant de financements externes, des accords passés avec les créanciers. Par conséquent, les acteurs mondiaux, ainsi que les pays qui agissent collectivement dans le cadre d'institutions mondiales, ont aujourd'hui des responsabilités élargies pour contribuer à la réalisation des droits économiques et sociaux des pauvres, dans les pays riches et pauvres. Ainsi :

- L'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut définir des règles commerciales mondiales qui accroissent les possibilités d'exportation et réduisent les coûts d'importation pour les pays pauvres.
- Les institutions financières internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale et autres banques et donateurs multilatéraux) peuvent promouvoir des politiques macroéconomiques en faveur des pauvres, par les conditions dont sont assortis leurs prêts.
- Les entreprises mondiales, dont les décisions d'investissement ont un impact énorme sur la croissance économique, les conditions d'emploi et l'environnement, peuvent contribuer à l'expansion des opportunités de travail et au renforcement des capacités des pauvres. En 1998, les multinationales et leurs filiales étrangères ont généré 25 % de la production mondiale, et les 100 plus grands groupes (par leurs actifs à l'étranger) ont vendu au total pour 4 000 milliards de dollars de biens et de services. D'un autre côté, ces entreprises peuvent également provoquer des dégâts considérables

en détruisant les moyens d'existence par des activités qui font disparaître des forêts, déciment les réserves halieutiques, aboutissent au déversement de produits dangereux et polluent les lacs et cours d'eau qui fournissaient auparavant de l'eau et des poissons. Elles peuvent aussi priver les pauvres de moyens et de dignité par des conditions de travail dangereuses et inhumaines. Leur influence peut même aller jusqu'au soutien de régimes répressifs ou, à l'inverse, de réformes politiques (encadré 4.6).

- Les secteurs des médias, de l'information et des loisirs, qui, grâce à leurs moyens considérables, sont présents dans le monde entier, peuvent puissamment aider à éradiquer ou à faire reculer la pauvreté. Ils façonnent non seulement l'information et les loisirs, mais aussi une culture et des valeurs nouvelles. Nous avons besoin de valeurs qui tolèrent la diversité culturelle et respectent la dignité des pauvres, afin de renforcer la solidarité avec ces derniers et de mobiliser les individus, les communautés, les entreprises, et d'autres encore, contre la pauvreté.
- Les réseaux mondiaux d'ONG, dont l'émergence est l'un des événements majeurs des années quatre-vingt-dix, peuvent élaborer des stratégies face aux problèmes de pauvreté à l'échelle planétaire, telles que

ENCADRÉ 4.5

Insuffisances et parti pris dans les dépenses publiques consacrées aux services de santé élémentaires

La réalisation des droits économiques et sociaux exige un rééquilibrage et une augmentation des budgets consacrés aux services sociaux élémentaires. Dans une récente publication, l'UNICEF estime qu'il manque chaque année 80 millions de dollars (aux prix de 1995) pour assurer la satisfaction des besoins élémentaires de tous, le total jugé nécessaire étant compris entre 206 et 216 millions de dollars, contre des dépenses effectives de 136 millions de dollars seulement.

L'écart entre besoins et dépenses réelles a donc été multiplié par deux depuis le *Sommet mondial sur le développement social* de 1995, date à laquelle il avait été estimé à 40 milliards de dollars. Une étude récente couvrant trente pays a montré que, dans la plupart de ces cas, les services sociaux élémentaires représentent 12 % à 14 % du budget national. Mais cette part est nettement plus faible dans un petit nombre de pays, comme le Cameroun (4,0 %), les Philippines (7,7 %) ou le Brésil (8,5 %).

Très souvent, ces dépenses sont loin de couvrir les besoins minimaux. Ainsi, les dépenses de santé par habitant s'élèvent à 5 dollars au Nigeria, soit 42 % seulement du minimum requis, et à 3 dollars en Ethiopie (25 % du minimum).

On constate en outre de graves discriminations dans la répartition des dépenses publiques de santé et d'éducation. Les plus riches en sont en effet les principaux bénéficiaires, alors que les besoins des plus démunis sont bien plus criants. Un parti pris très prononcé existe également dans le versement des subventions (diagramme 4.1).

En 1998, la contribution des donateurs bilatéraux en faveur des services de santé primaire, de l'enseignement de base, de l'accès à l'eau potable et de l'infrastructure d'assainissement ne représentait que 8,3 % de l'aide publique au développement, soit moins de la moitié des 20 % visés par le programme 20-20. Selon l'OCDE, les parts les plus élevées de l'aide bilatérale en faveur des services sociaux de base ont été apportées par le Luxembourg (25,7 %), l'Allemagne (14,1 %), l'Autriche (13,1 %) et l'Australie (12,9 %). Les contributions les plus faibles à ces services ont été versées par le Canada (1,8 %) et l'Italie (3,1 %). En ce qui concerne l'aide multilatérale, la Banque mondiale consacre aux services de santé primaire, à l'enseignement de base, à l'accès à l'eau potable et aux structures d'assainissement environ 8 % de son aide, contre 5 % pour les banques régionales de développement

Sources : UNICEF et PNUD, 1998 ; Mehrotra Vandemoortele et Delamonica, (à paraître) ; Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2000.

la réduction de la dette des pays pauvres. Le nombre d'ONG est passé de 23 600 en 1991 à près de 44 000 en 1999. En présence de régimes autoritaires, les ONG constituent souvent une force d'opposition politique. Dans les démocraties ouvertes, elles peuvent mener une action plus constructive, en tant que médiateurs établissant la confiance entre l'Etat et la population. Par ailleurs, dans de nombreux pays, elles assurent des services que l'Etat ne peut ou ne veut pas fournir.

Tous ces acteurs ont une obligation morale, qui plonge ses racines dans les droits de l'homme : déployer tous les efforts possibles pour mettre en œuvre des politiques favorables aux pauvres et faciliter la réalisation des droits économiques et sociaux. Parallèlement, l'Etat est tenu de veiller à ce que tous les acteurs mondiaux soient au moins respectueux des droits de l'homme. Quant aux pays, ils négocient des accords multilatéraux dans le cadre de l'OMC, et constituent les organes directeurs des institutions de Bretton Woods. Ils doivent renforcer leur coopération, dans l'intérêt général.

RESSOURCES ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE : DEUX INSTRUMENTS DE RÉALISATION DES DROITS DE L'HOMME

La croissance économique est un facteur du bien-être humain, et d'accroissement des

libertés. Elle n'est pas une fin en soi, et n'a pas de valeur intrinsèque. Les véritables finalités sont la réalisation des droits de l'homme et le progrès du développement humain.

ABSENCE DE LIEN AUTOMATIQUE ENTRE RESSOURCES ÉCONOMIQUES ET DROITS DE L'HOMME

Le manque de ressources économiques est fréquemment invoqué pour justifier l'absence de progrès dans la réalisation des droits de l'homme. Cependant, les liens entre ressources économiques et droits de l'homme sont bien plus complexes, et nullement automatiques.

1. *Les mesures destinées à promouvoir la réalisation des droits de l'homme sont des plus diverses : certaines ne coûtent rien, d'autres sont inabornables.* Nombre de mesures ne pèsent guère sur le budget de l'Etat ou de tout autre acteur. Ainsi, une législation qui protège la main-d'œuvre contre les abus ou qui interdit la discrimination dans l'accès au logement ne nécessite que des ressources modestes. En revanche, il revient plus cher de faire appliquer cette législation et de modifier les comportements. Pour réaliser les droits, les sociétés ont besoin de normes, d'institutions, d'un cadre juridique et d'un environnement économique propice : autant d'éléments qui nécessitent des ressources. En outre, même si l'on a longtemps pensé que seuls les droits économiques et sociaux exigeaient des ressources, on admet désormais que c'est aussi le cas des droits civils, politiques et culturels. La garantie universelle des droits de l'homme ne coûte pas forcément une fortune, mais il faut des ressources supplémentaires substantielles pour assurer l'accès de tous à un enseignement de base gratuit, l'accès de toutes les femmes à des services de gynécologie et d'obstétrique, le versement d'un traitement raisonnable aux juges et la mise en place de mécanismes judiciaires aptes à décourager la corruption. Beaucoup de pays manquent non seulement des ressources financières pour inscrire les droits de l'homme dans la loi, mais également des capacités requises. Cependant, même ainsi, une plus grande volonté politique permettrait de mobiliser de nombreux moyens d'action.

2. *L'existence de ressources ne garantit pas les droits.* On constate une certaine corrélation entre le niveau de revenu et le degré de réalisation des droits économiques et sociaux. Néanmoins, dans le détail, les disparités sont énormes : des pays ayant le même revenu peuvent enregistrer des résultats très différents dans la lutte contre les principaux fléaux sociaux, tels que l'analphabétisme ou la mortalité infantile due à des causes évitables. Et *vice versa* : considérons le contraste

ENCADRÉ 4.6

La responsabilité des multinationales vis-à-vis des droits de l'homme

La société n'accepte plus que la conduite des entreprises multinationales relève uniquement de la législation du pays d'implantation. Ces multinationales doivent endosser la responsabilité qui découle de leur influence et de leur puissance mondiales et contribuer à la mise en place de normes rigoureuses sur les droits de l'homme : respect des droits des travailleurs, protection de l'environnement et refus de soutenir, voire condamnation, des régimes coupables de violations des droits de l'homme.

En s'appuyant sur les régimes répressifs pour instaurer un climat de sécurité favorable aux affaires, les multinationales peuvent provoquer indirectement des violations des droits de l'homme. Mais elles peuvent également contribuer à un changement positif : nul ne peut plus ignorer leur influence économique.

Bien qu'ils se multiplient, les codes volontaires de bonne conduite adoptés par les multinationales présentent encore deux types de lacunes. Premièrement, ils font rarement référence à des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et préfèrent généralement mentionner non pas les dispositions de

l'Organisation mondiale du travail, mais les législations nationales, de hiérarchie inférieure. Deuxièmement, ils ne prévoient ni mécanismes d'application ni procédures d'audit et de surveillance extérieure.

Certaines initiatives importantes vont néanmoins au-delà de ces codes volontaires, cherchant à élaborer une panoplie de normes mondiales plus cohérente. Par exemple, le *Council for Economic Priorities* (Conseil pour les priorités économiques) a créé le certificat d'audit indépendant *Social Accountability 8000*, qui repose sur des normes bien définies, ainsi que sur les conventions et procédures détaillées d'application de l'OIT. En outre, l'appel du Parlement européen à l'adoption d'un code européen à l'intention des multinationales, les principes directeurs de l'OCDE et le programme mondial du Secrétaire général des Nations Unies exhortent les entreprises à prendre les devants pour faire respecter les principes élémentaires des droits de l'homme.

Rappelons enfin qu'il appartient aussi aux Etats-nations de réglementer la conduite des acteurs privés et de veiller au respect des droits de l'homme.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

frappant qui existe entre l'Afrique du Sud, dont le revenu par habitant s'élève à 3 310 dollars, et le Viet Nam, où ce revenu s'établit à 350 dollars. La mortalité infantile est de 60 pour 1 000 naissances vivantes en Afrique du Sud, contre 31 au Viet Nam. Le taux d'alphabétisation des adultes atteint 84,6 % dans le premier pays, mais 92,9 % dans le second.

Les droits de l'homme continuent en outre d'être bafoués même dans les pays les plus prospères. C'est le cas des droits civils et politiques, mais aussi des droits économiques et sociaux. Ainsi, aux Etats-Unis, malgré une économie florissante, il y a toujours des sans-abri et des personnes souffrant de malnutrition ou n'ayant pas accès au système de santé. Dans le monde, les écarts entre hommes et femmes en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de participation politique témoignent de discriminations les plus diverses, à niveau de revenu équivalent.

3. *Il n'existe pas de lien automatique entre croissance économique et progrès du développement humain et des droits de l'homme.* La croissance économique fournit d'importantes ressources pour la réalisation des droits économiques et sociaux et pour le renforcement des potentialités humaines de base. Cependant, comme le prouve, dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1996*, l'analyse de la relation entre croissance économique et développement humain, un tel lien n'est pas automatique. Certains pays enregistrent une croissance rapide sans parvenir réellement à améliorer leur développement humain, d'autres affichent une croissance faible, mais de meilleurs résultats sur le plan du développement humain. De même, le *Rapport mondial sur le développement humain de 1997* a montré que l'impact de la croissance économique sur l'éradication de la pauvreté dépendait du rythme et du modèle de croissance économique.

Des stratégies ciblées sont nécessaires pour que le modèle de croissance soit

bénéfique aux pauvres et pour que les ressources générées soient investies dans les potentialités humaines. La croissance ne suffit pas. Seule, elle peut être *sans égards* (les perdants se retrouvent dans une misère noire), *sans emplois* (quasiment aucun emploi n'est créé), *sans participation* (les individus ne sont pas associés aux processus décisionnels), *sans avenir* (l'environnement des générations futures est détruit) et *sans racines* (l'histoire et les traditions culturelles disparaissent).

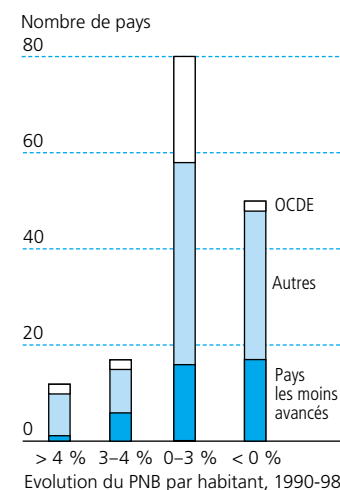
4. *Il faut opérer des choix difficiles dans la répartition des ressources.* Les pays pauvres ont des ressources limitées et doivent donc prendre des décisions délicates pour fixer les priorités. Pour autant, cela ne justifie pas de négliger les moyens de protéger les droits de l'homme. De plus, beaucoup de pays consacrent des ressources substantielles à des institutions qui ne vont pas vraiment dans le bon sens, telles que les services secrets, pour censurer la presse et éliminer l'opposition politique et les syndicats. Ce sont les droits de l'homme et les engagements juridiques correspondants qui doivent avoir la priorité, quelles que soient les limites financières.

DEUX FAUX RAISONNEMENTS ET DEUX IMPÉRATIFS

Il est tentant de chercher une explication économique au non-respect des droits de l'homme. Cependant, ce n'est ni le niveau ni la croissance du revenu par habitant qui déterminent le degré de réalisation des droits de l'homme. A revenu égal, les résultats en termes de droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi de droits civils et politiques, peuvent varier considérablement.

Il est également tentant de négliger l'importance des moyens permettant la réalisation complète des droits. Les ressources et la croissance économiques sont bel et bien des facteurs importants. Même s'il est possible de prendre des mesures peu coûteuses et de restructurer les dépenses, il faut de

DIAGRAMME 4.2
Des lenteurs dans la progression des revenus



Source : Banque mondiale, 2000b.

TABLEAU 4.1
Rythme moyen de croissance du PNB par habitant et par an entre 1990 et 1998

Taux de croissance du PNB 1990-98	Nombre total de pays	OCDE	PMA	Faible développement humain	Faibles revenus	Afrique subsaharienne	Amérique latine et Caraïbes	Asie de l'Est	Asie du Sud	Asie du Sud-Est et Pacifique	Europe de l'Est et CEI	Pays arabes
> 4 %	12	2	1	0	2	1	4	2	0	2	0	1
3 - 4 %	17	2	6	5	6	3	4	0	4	3	1	1
0 - 3 %	80	22	16	15	22	20	21	1	4	5	1	6
< 0 %	50	2	17	13	25	19	3	1	0	4	18	4
Total	159	28	40	33	55	43	32	4	8	14	20	12

Note : Le total des pays n'est pas la somme des entrées de la ligne correspondante, certains pays se classant dans plusieurs catégories. Tous les pays de toutes les catégories ne sont pas inclus dans le tableau en raison du manque de données.

Source : Tableau des indicateurs 13.

toute façon disposer de moyens supplémentaires pour faire progresser les droits de l'homme. De surcroît, l'absence de croissance économique dans les pays pauvres constitue un énorme obstacle à la réalisation de tous les droits. Une étude portant sur les 159 pays pour lesquels on dispose des chiffres du PIB entre 1990 et 1998 montre que, sur 33 pays à faible niveau de développement humain, 5 seulement ont atteint un taux de croissance moyen supérieur à 3 % par habitant et par an. Pour 13 autres, la croissance était au contraire négative (tableau 4.1 et figure 4.2).

Voilà pourquoi l'accélération de la croissance économique dans les pays pauvres est

essentielle pour avancer vers la réalisation universelle de tous les droits. Néanmoins, comme nous l'avons vu, la croissance à elle seule n'est pas suffisante : il faut en outre élaborer des politiques liant croissance et droits. La répartition des ressources et le modèle de croissance économique doivent être orientés sur les pauvres, sur le développement humain et sur les droits de l'homme. Les fruits de la croissance doivent servir à l'éradication de la pauvreté, au développement humain et à la réalisation des droits de l'homme. De plus, comme nous l'avons fait observer, pour que ces politiques et cette croissance se concrétisent, il faut non seulement que l'Etat agisse, mais également qu'un environnement international propice soit en place.

JUSTICE MONDIALE : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT ET DES AUTRES ACTEURS DANS L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME MONDIAL FAVORABLE AUX PAUVRES

Plus les interdépendances s'accroissent à l'échelle du globe, plus les pays (via leurs actions qui ont des répercussions sur d'autres pays) et les autres acteurs mondiaux se doivent de créer un environnement propice à la réalisation des droits économiques et sociaux. Les individus sont toujours plus menacés par des fléaux mondiaux, sur lesquels un pays à lui seul n'a aucune prise : excès de volatilité sur les marchés des capitaux, changements climatiques, criminalité internationale, notamment. Les décisions des pays, que ce soit à propos des taux d'intérêt ou des ventes d'armes, ont des conséquences significatives sur la vie des individus, au-delà des frontières nationales. Malgré les intérêts personnels et l'obligation morale de concevoir des politiques économiques et sociales en faveur des pauvres, les dispositifs actuels de gouvernance mondiale contiennent peu d'éléments contraignant ou incitant les gouvernements nationaux, les entreprises, les médias et les autres acteurs mondiaux à agir dans ce sens. Il est clair que la marginalisation des pays pauvres dans les échanges et les investissements planétaires constitue un échec pour ces politiques mondiales (encadré 4.7).

Si l'éradication de la pauvreté sur l'ensemble du globe constitue à la fois une obligation morale et un enjeu public mondial, pourquoi les efforts déployés ne sont-ils pas suffisants ? A cause d'un déficit de motivation, de compétence et de participation, qui se trouve à l'origine de nombreuses carences en termes de biens publics ? C'est ce que montre selon une récente étude du PNUD intitulée *Les Biens publics à l'échelle mondiale*.

ENCADRÉ 4.7

Les pays pauvres, en marge des bienfaits de l'économie mondiale

A l'heure où l'intégration économique mondiale crée des opportunités pour tous les individus, de profondes disparités demeurent entre les pays concernant le développement des échanges, les flux d'investissement et l'utilisation des nouvelles technologies. Nombre des pays les plus pauvres sont en effet laissés de côté par ces nouvelles opportunités mondiales, en plein essor. Et l'écart de revenu par rapport aux pays les plus riches ne cesse de se creuser.

Les échanges. Entre 1990 et 1998, les exportations mondiales de biens et de services sont montées en flèche, passant de 4 700 à 7 500 milliards de dollars (prix de 1995). Vingt-cinq pays (dont le Bangladesh, le Mexique, le Mozambique, la Turquie et le Viet Nam) ont connu une croissance moyenne de leurs exportations supérieure à 10 % par an. En revanche, le Cameroun, la Jamaïque et l'Ukraine ont vu leurs exportations chuter. En 1998, les pays les moins avancés, qui représentent 10 % de la population mondiale, n'ont réalisé que 0,4 % des exportations mondiales, contre 0,5 % en 1990 et 0,6 % en 1980. La part des pays d'Afrique subsaharienne a également reculé, retombant à 1,4 %, contre 1,6 % en 1990 et 2,3 % en 1980 (diagramme 4.3). Bien que les tarifs douaniers soient en moyenne plus élevés dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, nombre de pays pauvres demeurent pénalisés par des barrières tarifaires particulièrement élevées et des droits de douanes progressifs dans les secteurs clés comme l'agriculture, l'industrie de la chaussure et du cuir.

L'investissement direct étranger. En 1998, les flux d'investissement direct étranger ont explosé, pour atteindre plus de 600 milliards de dollars. Ils restent toutefois très concentrés. Ainsi, vingt pays, dont la Chine, le Brésil, le Mexique et Singapour, ont attiré 83 % des 177 milliards de dollars destinés aux pays en développement et en transition, tandis que les 43 pays les moins avancés se sont partagé

moins de 3 milliards de dollars en 1998, soit 0,4 % du total.

Les technologies de communication et de l'information. La communauté mondiale des utilisateurs d'Internet s'est rapidement accrue, passant de 16 millions en 1995 à 304 millions d'utilisateurs en mars 2000. L'accès à Internet reste toutefois inégal selon les régions. Ainsi, en 1998, plus de 26 % des habitants des Etats-Unis pouvaient surfer sur Internet, contre 0,8 % de ceux de la région Amérique Latine et Caraïbes, 0,1 % des habitants de l'Afrique subsaharienne et 0,04 % de ceux de l'Asie du Sud.

Inégalités de revenu. Sur 159 pays pour lesquels on dispose de données utilisables, entre 1990 et 1998, 50 ont enregistré une croissance annuelle négative de leur PNB par habitant, tandis que seuls quatre pays d'Afrique subsaharienne et sept des pays les moins avancés affichaient une croissance supérieure à 3 %, taux minimum requis pour doubler le revenu en une génération (diagramme 4.2 et tableau 4.1).

Dans une récente étude de la Banque mondiale, Branco Milanovic examine la répartition du revenu en se fondant, et c'est une première, sur des données sur les ménages fournies par 91 pays. Il en ressort une forte aggravation des inégalités de revenu dans le monde, avec un coefficient de Gini passé de 0,63 en 1988 à 0,66 en 1993 (0 représentant l'égalité parfaite et 1 l'inégalité absolue). Cette évolution résulte davantage du creusement des disparités entre les pays que d'une montée des inégalités à l'intérieur des pays.

Les très grosses fortunes. Sur la même période, les individus les plus riches du monde se sont encore enrichis. En 1999, la fortune cumulée des 200 personnes les plus riches a atteint 1 135 milliards de dollars, contre 1 042 milliards en 1998. A titre de comparaison, les 582 millions d'habitants des pays les moins avancés ont totalisé un revenu cumulé de 146 milliards de dollars.

Sources : Milanovic, 1999 ; CNUCED, 1999b ; Banque mondiale, 1999b ; *Forbes Magazine*, 2000 ; NUA, 2000.

DÉFICIT DE MOTIVATION

Lorsqu'ils négocient des politiques mondiales, les pays sont avant tout chargés de défendre leurs intérêts, et non l'intérêt collectif. Voilà pourquoi ils ne prennent pas de mesures en faveur des pauvres (encadré 4.8). Lorsque le cycle d'Uruguay s'est achevé, on a estimé que les nouveaux accords sur les échanges aboutiraient à une augmentation du revenu mondial comprise entre environ 212 et 510 milliards de dollars, mais aussi à une perte nette de 600 millions de dollars par an pour les pays les moins avancés, et de 1,2 milliard de dollars pour l'Afrique subsaharienne. D'après une récente étude de la CNUCED, si les principaux produits exportés par les pays en développement (textiles, vêtements, cuir, notamment) bénéficiaient de meilleures conditions d'accès au marché, ces pays pourraient engranger 700 milliards de dollars de recettes supplémentaires à l'horizon 2005, soit quatre fois leurs entrées annuelles moyennes au cours des années quatre-vingt-dix. L'intégration au marché mondial se poursuit à un rythme rapide, mais seuls les pays du Nord et du Sud les plus dynamiques et les plus puissants en profitent (figure 4.3). Les petits pays à revenu faible ne bénéficient guère de ce processus, et nombre d'entre eux sont tenus à l'écart de l'économie et de la concurrence mondiales.

La technologie mondiale pourrait grandement contribuer à l'éradication de la pauvreté, en donnant aux pauvres l'accès à des semences à haut rendement pour leurs cultures vivrières ou aux médicaments d'importance vitale. Or, l'Accord de 1994 sur les aspects des droits de propriété intellectuelle

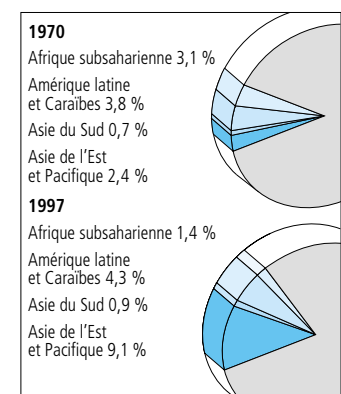
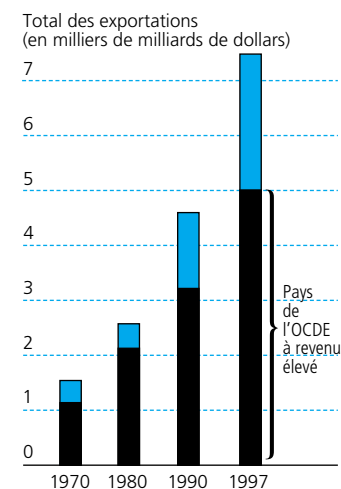
qui touchent au commerce (ADPIC) renforce la protection des brevets et des droits d'auteur et d'invention, ce qui favorise les entreprises qui élaborent et commercialisent les technologies plutôt que les intérêts de la société envers une large diffusion des nouvelles technologies. En outre, cet accord suscite des préoccupations concernant la santé publique et l'accaparement du savoir traditionnel et collectif des populations autochtones (encadré 4.9).

Lutter contre la pauvreté est peut-être dans l'intérêt collectif des entreprises, mais pas forcément dans leur intérêt individuel. Les actions qui touchent à la réputation d'une entreprise, telles que les campagnes médiatiques dénonçant des violations des droits de l'homme, ou à ses résultats, tels que les boycotts par les consommateurs et les règles d'étiquetage, peuvent contribuer à combler ce déficit de motivation. Ce sont des moyens de façonner les normes sociales et de créer une incitation à promouvoir la réalisation des droits de l'homme.

DÉFICIT DE COMPÉTENCE

Les obligations relatives aux droits de l'homme sont codifiées dans des traités. La plupart de ceux-ci sont ratifiés par la majorité des pays, mais les mécanismes d'application demeurent insuffisants. En effet, ces textes se bornent à énumérer les mesures que les parties contractantes doivent prendre, sans aborder la question de ces mécanismes. Une partie du problème tient au fait que les textes internationaux sur les droits de l'homme s'appliquent seulement aux pays, et non aux entreprises, et ils sont

DIAGRAMME 4.3
Croissance rapide
des exportations et modification
des parts de marché



Note : Les classifications régionales sont celles utilisées par la Banque mondiale (2000b).
Source : Banque mondiale, 2000b.

ENCADRÉ 4.8

Justice mondiale : concilier l'intérêt collectif et individuel

Les droits de l'homme reposent sur le principe audacieux selon lequel chacun peut exiger que la vie soit organisée de manière à le protéger des abus et privations les plus graves et à lui garantir les libertés nécessaires pour vivre dans la dignité.

Changer les normes en faveur des droits de l'homme représente l'un des plus vieux défis, car nous considérons inévitablement le monde sous deux angles.

- Chacun de nous peut admettre qu'il n'est qu'un individu parmi une multitude et que notre bien-être, comme celui de nos proches, n'est pas intrinsèquement plus important que celui des autres. Cela nous conduit à considérer le monde avec impartialité, en accordant la même valeur à tous les êtres humains et en manifestant une préoccupation égale à l'égard des abus et de la misère, indépendamment de celui qui en souffre.
- Nous voyons également le monde comme le réseau de nos propres intérêts, des causes auxquelles nous nous identifions et de nos engagements. D'une certaine manière, cela paraît légitime. Chacun de nous doit vivre sa vie, et ce sont bien souvent la famille, les amis, une cause à défendre ou des engagements à respecter qui constituent notre raison de vivre.

Bien que compatibles, ces perspectives peuvent s'accompagner de tiraillements. L'idée d'organiser les choses « sur un pied d'égalité »,

métaphore insistant sur la possibilité de veiller conjointement aux intérêts individuels et collectifs dans un environnement social équitable, est une des conséquences de ces tiraillements.

Les études sur le développement soulignent depuis longtemps l'importance de réduire l'égoïsme individuel et collectif. On sait désormais qu'une mauvaise gouvernance et la corruption, deux phénomènes qui résultent souvent d'un souci excessif des agents publics pour leurs intérêts propres, constituent un grave obstacle au développement. Mais à l'échelon international, on observe également un excès de partialité, qui est plus souvent encouragé que condamné.

Dans les pays développés ou en développement, nombreuses sont les personnes qui estiment légitime, voire louable, la volonté prédominante de préserver et d'accroître leurs avantages. Or, si l'on condamne ceux qui cherchent à détourner les politiques nationales en leur faveur, comment approuver ceux qui agissent de même à l'échelon international, défendant presque exclusivement leurs intérêts nationaux lors des négociations internationales et de l'élaboration des législations et institutions ?

Au XXI^e, l'humanité devra relever un grand défi : concevoir et réformer les institutions internationales dans le sens des valeurs morales communes, au lieu de se livrer à un marchandage entre intérêts nationaux divergents.

Sources : Nagel, 1991 ; Pogge, 1993 ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

axés sur les initiatives nationales. Ils négligent donc les répercussions transfrontalières. Enfin, dans de nombreux pays, la législation nationale ne reflète pas les dispositions des traités internationaux sur les droits de l'homme. Il n'est donc pas étonnant que certains demandent de plus en plus instamment qu'un lien soit établi entre droits de l'homme et échanges, afin que des mécanismes d'application plus stricts des règles commerciales puissent être mis en œuvre. Cependant, cette approche est susceptible de biaiser les effets de principes *a priori* bien intentionnés. Les sanctions commerciales constituent un instrument brutal, qui pénalise un pays dans son ensemble, et pas uniquement ceux qui bafouent les droits. Elles peuvent se solder par des pertes d'emplois ou faire payer à la population les conséquences d'un recul économique. De

plus, elles ne s'attaquent pas aux causes profondes de la violation des droits. Le travail des enfants, par exemple, prend racine dans la pauvreté, situation que les sanctions commerciales risquent d'aggraver (encadré 4.10).

Il faut également se préoccuper davantage de l'impact potentiel des accords économiques internationaux sur la réalisation des droits économiques et sociaux. Lors des négociations au sein de l'OMC, il convient que les délégations nationales posent les trois questions suivantes :

- Quels sont les effets bénéfiques du projet d'accord concerné, en termes de croissance et d'équité ?
- Quels sont les garde-fous contre les répercussions négatives du projet sur les droits de l'homme ?

ENCADRÉ 4.9

La défense des droits de l'homme dans l'accord ADPIC

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle répondent à deux préoccupations sociales contradictoires. D'une part, ils protègent les droits des inventeurs de technologies en limitant les conditions de diffusion commerciale, et d'autre part, ils autorisent l'accès au progrès scientifique ainsi que le partage de ce dernier.

L'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) constitue l'un des principaux piliers des accords de l'Uruguay Round. C'est aussi l'un des plus controversés. Cet accord renforce les droits de propriété intellectuelle du créateur. Il introduit également une norme mondiale ayant force exécutoire en associant les droits de propriété intellectuelle au commerce. Les droits de propriété intellectuelle deviennent ainsi obligatoires et les procédures de l'OMC peuvent servir à les faire respecter.

Mais, dans ces conditions, les intérêts de la société, les droits à la santé et les droits des populations autochtones sont-ils bien protégés ?

- **Accès aux services de santé.** Certaines dispositions limitent l'effet des politiques publiques d'accès aux services de santé. Jusqu'à présent, la législation nationale de nombreux pays en développement excluait intentionnellement les médicaments du brevetage des produits (seuls les procédés pouvaient être brevetés) afin d'encourager la production locale de médicaments génériques et de permettre de commercialiser ces derniers à des prix abordables. Avec l'accord ADPIC, qui autorise aussi le brevetage des produits pharmaceutiques, les entreprises locales n'ont plus beaucoup de possibilités de produire des répliques bon marché de médicaments essentiels, comme ceux utilisés dans le traitement contre le cancer et le sida. Les prix de la production indienne restent néanmoins inférieurs à ceux des pays voisins. Par exemple, cent comprimés de flucanazole (150 milligrammes), utilisé dans le traitement contre le sida, coûtent 55 dollars en Inde, contre 697 dollars en Malaisie, 703 en Indonésie et 817 aux Philippines.

- **Savoir traditionnel et accès aux ressources des populations autochtones.** Les biotechnologies appliquées à la sélection des végétaux et à la pharmacie ont conféré une valeur économique considérable aux matériaux génétiques, variétés végétales et autres ressources biologiques. Jusqu'à présent, le vivant, c'est-à-dire les végétaux et les animaux, ne pouvait pas être breveté. Or, désormais, l'accord ADPIC contraint tous les pays membres de l'OMC à autoriser les brevets sur les micro-organismes et les procédés microbiologiques et non biologiques. Il en résulte une prolifération de la « bioprospection », pratique par laquelle des chercheurs « réinventent » puis brevètent des produits ou des procédés recourant à un savoir traditionnel que des communautés se transmettent depuis la nuit des temps. Ont ainsi été brevetées certaines propriétés curatives du curcuma, les propriétés pes-

ticides du margousier à feuilles de frêne ainsi que d'autres propriétés de certains végétaux, toutes inscrites dans le savoir traditionnel. En l'occurrence, ces brevets ont été contestés et annulés.

L'accord ADPIC bénéficie avant tout aux pays technologiquement avancés. Selon les estimations, les pays industrialisés détiennent 97 % des brevets, et les multinationales 90 % de l'ensemble des brevets de technologie et d'invention. En raison de leurs faibles capacités de recherche et développement, les pays en développement ne profitent guère du renforcement de la protection instauré par l'accord ADPIC. Rappelons que les coûts de recherche et développement d'un nouveau médicament sont estimés entre 150 et 200 millions de dollars, alors que dans aucun pays en développement les ventes de produits pharmaceutiques n'atteignent les 400 millions de dollars. Jusqu'à présent, rien ne permet d'affirmer que le brevetage a stimulé les activités de recherche et développement dans les pays pauvres ou au bénéfice de ces derniers, ni qu'il puisse le faire.

L'accord ADPIC soulève également des questions de compatibilité avec la législation sur les droits de l'homme et les accords sur l'environnement. La Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaissent le droit au partage des progrès scientifiques. La Convention sur la biodiversité engage les États à protéger et promouvoir les droits des communautés, des agriculteurs et des populations autochtones sur l'utilisation des ressources biologiques et les systèmes de savoir. Elle prévoit également le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation commerciale des ressources biologiques des communautés et du savoir local.

Des garde-fous relatifs aux droits de l'homme pourraient être introduits dans l'accord ADPIC et prévus pour son application. Le groupe des pays africains de l'OMC a proposé de réviser l'accord de manière à protéger les savoirs indigènes. De son côté, l'Inde suggère l'adoption d'amendements en faveur du transfert des technologies respectueuses de l'environnement.

Le nouvel environnement mondial exige de renforcer les politiques nationales dans le sens des intérêts de la société. Les licences obligatoires et l'importation parallèle, prévus dans l'accord ADPIC, peuvent rendre les médicaments de base plus abordables. Ces dispositions devraient être intégrées aux législations nationales, comme en Argentine, en Inde, en Afrique du Sud et en Thaïlande. De plus, les savoirs indigènes pourraient être mieux protégés si des banques génétiques nationales et un contrôle des exportations de matériel génétique étaient mis en place, comme en Inde.

Sources : Correa, 1999 ; OMS, 1999e ; Dutfield, 2000 ; Ghosh, 2000.

- Le projet d'accord en question est-il compatible avec les obligations énoncées dans les textes internationaux traitant des droits de l'homme ?

Il convient de poser les mêmes questions au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Il faut aussi vérifier que les dispositions des accords de l'OMC sont compatibles et cohérentes avec les lois internationales relatives aux droits de l'homme, et notamment avec le volet « droits de l'homme » des accords multilatéraux sur l'environnement (encadré 4.11 et tableau 4.2).

DÉFICIT DE PARTICIPATION

Tout comme la démocratie intégratrice au niveau national est nécessaire pour faire participer les minorités (chapitre 3), la démocratie intégratrice au niveau mondial doit permettre à tous les pays, qu'ils soient petits ou grands, puissants ou non, de faire entendre leur voix dans la prise des décisions. La participation est nécessaire en tant que droit et pour créer une économie mondiale dotée de règles équitables et justes. La gouvernance économique de la planète est soumise à des rapports de force, économiques et politiques extrêmement déséquilibrés. Les différents participants ne sont pas à armes égales, car les équipes de négociation sont loin de disposer des mêmes ressources, des mêmes compétences et du même pouvoir. Par exemple, le coût de la participation à l'OMC est trop élevé pour les pays petits et pauvres. Quatorze de ces pays ont donc un seul représentant, ou aucun, à Genève. Ils ont difficilement accès à des conseils juridiques et économiques appropriés et n'ont pas les moyens de bien se défendre en justice en cas de litige.

La communauté des Etats doit par conséquent instaurer des procédures assurant une participation et une transparence accrues dans la prise de décision au niveau mondial. On reproche vivement à l'OMC, notamment, de ne pas satisfaire à ces deux critères et de recourir davantage à un consensus informel qu'à des processus formels. Il convient donc que le réexamen approfondi de la prise de décision au sein des organisations internationales se concentre sur deux aspects : premièrement, la participation des pays petits et peu puissants aux négociations et au règlement des différends et, deuxièmement, celle de la société civile, en particulier les entreprises, les syndicats et les réseaux mondiaux d'ONG, à une tribune permettant un débat franc, au lieu de manœuvrer en coulisse ou de descendre dans la rue.

RÉALISER LES DROITS DE L'HOMME POUR DONNER AUX PAUVRES LES MOYENS DE SORTIR DE LEUR CONDITION

L'Histoire montre que, même lorsqu'une partie des droits civils et politiques fait défaut, les droits économiques, sociaux et culturels peuvent progresser rapidement. Pour autant, empêcher la concrétisation de droits civils et

ENCADRÉ 4.10

La clause sociale n'est pas la panacée

L'accroissement des échanges et des investissements entre le Nord et le Sud est certes une bonne chose, mais soulève nombre de préoccupations. Assistant au déplacement de la production vers les pays à main-d'œuvre bon marché, certains travailleurs de l'hémisphère nord redoutent un nivellement des salaires par le bas, tandis que les consommateurs commencent à s'inquiéter des conditions de fabrication des produits qu'ils achètent. Mais, à mesure que la pression monte en faveur d'une clause sociale dans les traités commerciaux multilatéraux, on observe dans les pays en développement une forte opposition de la part des gouvernements et de nombreuses organisations de la société civile, qui y voient une mesure protectionniste à peine déguisée. Les pays développés adoptent pour leur part des positions variées et nuancées.

L'introduction d'une clause sociale est loin de constituer la panacée pour la protection des droits des travailleurs dans les deux hémisphères, car les problèmes qui en découlent sont complexes et les effets incertains.

- L'analyse économique et la recherche des liens entre les échanges et les normes du travail ne donnent pas de résultats convaincants.
- Les sanctions commerciales pourraient se révéler contre-productives, pénalisant les travailleurs des pays pauvres au lieu de les aider. De plus, toute forme de pénalité réduirait davantage l'accès des pays sanctionnés aux marchés mondiaux.
- Les clauses sociales ne s'appliquent qu'aux secteurs d'exportation, qui, dans la plupart des pays, ne représentent qu'un faible pourcentage de l'emploi. Ainsi, les activités exportatrices concentrent moins de 5 % du travail des enfants. De plus, les plus graves violations des droits des travailleurs n'ont pas toujours lieu dans ces secteurs.
- Les sanctions ne contribueraient pas à enrayer la pauvreté, à l'origine de nombreux problèmes relatifs aux droits des travailleurs, comme celui des enfants contraints par leur famille à travailler.
- Une clause sociale peut constituer un instrument puissant pour un grand pays riche, mais pas pour un petit pays pauvre. Les sanctions commerciales peuvent avoir un effet

beaucoup plus néfaste sur un petit pays n'exportant que quelques matières premières. En effet, la procédure de règlement du différend est très coûteuse, car elle nécessite une expertise juridique internationale. En outre, il est fort probable qu'aucun pays pauvre ne s'attaquera à un pays plus grand par crainte de conséquences sortant de la sphère commerciale, et touchant notamment l'aide et les allègements de la dette ou encore les crédits à l'exportation.

Améliorer la situation des droits des travailleurs dans les pays en développement nécessite des investissements et une croissance économique créateurs d'emplois, un renforcement de la législation nationale et de son application, ainsi que le relèvement des normes de la part du secteur privé et des entreprises étrangères implantées dans les pays. Les sanctions, voire la simple menace d'une clause sociale, peuvent certes inciter un Etat à modifier sa politique. Mais les droits des travailleurs sont tributaires du comportement de chaque employeur, qu'il s'agisse d'une multinationale comme Nike et Rio Tinto ou d'une famille employant des domestiques. Et tout cela dépend en définitive de l'application de la loi.

Quelles sont les autres solutions possibles ?

- Des mesures sanctionnant le non-respect des normes de travail énoncées par l'Organisation internationale du travail.
- Des programmes en faveur des droits des travailleurs impliquant le patronat et les pouvoirs publics. Les programmes de l'OIT contre le travail des enfants, qui s'appuient sur les succès au Bangladesh et au Pakistan, dans le développement de l'enseignement.
- Des initiatives pour renforcer la responsabilité des entreprises, telles que l'adoption de codes de conduite respectant les principales normes de travail et prévoyant un dispositif de contrôle et d'application indépendant.
- Des actions de consommateurs, pour obtenir, par exemple, un étiquetage spécial ou appeler au boycottage, afin d'inciter le marché à appliquer des normes de travail plus strictes.

Sources : Belsler, 1999 ; Khor, 1999 ; Panayotou, 1999 ; Ghosh, 2000 ; Rodas-Martini, 2000.

politiques n'aide en rien ces avancées car ce sont ces droits qui donnent aux pauvres les moyens de revendiquer leurs droits économiques et sociaux : à l'alimentation, à un logement, à la santé, à un travail décent et à la protection sociale. En effet, ces droits leur permettent de demander des comptes : pour des services publics, pour des politiques publiques favorables aux pauvres, pour un processus participatif transparent par lequel ils puissent s'exprimer. A leur tour, de telles conditions favorisent une politique publique dynamique, au profit d'un développement équitable et d'une accélération du développement humain.

Par ailleurs, faire l'impasse sur les droits économiques et sociaux peut saper les libertés publiques et politiques, et donc entraîner des retours en arrière. La stagnation de l'activité économique, un taux de chômage élevé, la limitation des opportunités économiques pour les jeunes des villes, le creusement des écarts entre riches et pauvres, l'argent de la mafia internationale, tous ces facteurs font peser d'énormes tensions sur les fragiles démocraties en transition, dans une bonne partie de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique.

Considérons la peur et l'insécurité dans les villes, un sentiment partagé dans le monde entier, de Bogota à Nairobi, de Moscou à Manille. Les politiques économiques et sociales qui accentuent les inégalités, particulièrement en période de stagnation et de chômage, favorisent la criminalité et compliquent le fonctionnement du système judiciaire. Les carences qui en résultent dans l'administration de la justice conduisent à des méthodes d'investigation extra-juridiques, à des violations des garanties constitutionnelles et au recours à des pouvoirs coercitifs par la police. Les communautés finissent par être confrontées à un faux dilemme : elles croient devoir choisir entre le respect des droits de l'homme et la lutte contre la criminalité. Il se crée ainsi un cercle vicieux, qui oppose les communautés, notamment les plus pauvres, à la police et à la justice.

En résumé, on progressera d'autant mieux vers une société démocratique respectueuse des droits de l'homme que les lois et les institutions protégeant les droits civils et politiques s'accompagneront d'investissements accélérant le développement humain et l'éradication de la pauvreté. La reprise économique et une répartition équitable des

ENCADRÉ 4.11

Commerce international, droits de l'homme et accords sur l'environnement

La législation internationale relative au commerce, aux droits de l'homme et à l'environnement repose sur une multitude de cadres juridiques ayant évolué chacun de son côté (tableau 4.2). L'étendue du champ conflictuel entre ces cadres est clairement apparue lors des houleux débats sur l'incompatibilité éventuelle entre les règles de l'Organisation mondiale du commerce et les accords multilatéraux sur l'environnement.

Les accords multilatéraux relatifs au commerce et à l'environnement

Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme craignent de plus en plus que, dans son rôle d'arbitre, l'OMC risque de traiter les questions relatives aux échanges et à l'environnement non pas comme un problème environnemental mettant en jeu l'intérêt général, mais comme n'importe quel conflit commercial. C'est ce qui a été ressenti lorsque le Canada et les États-Unis ont porté devant l'instance d'arbitrage de l'OMC l'affaire des hormones de croissance qui les opposait à l'Union européenne. En l'occurrence, l'OMC a tranché en faveur des plaignants, jugeant l'affaire comme un problème d'accès au marché, alors qu'elle avait des implications dans les domaines de l'innocuité des aliments et de la santé humaine.

Sur les quelque 200 accords multilatéraux en vigueur relatifs à l'environnement, vingt contiennent une forme de mesure commerciale. Bien que l'OMC n'ait pas encore été amenée à statuer sur cette question, les spécialistes du commerce comme ceux de l'environnement admettent les risques de conflit, en particulier au regard du Protocole de Kyoto et de la Convention sur la biodiversité. En effet, nul n'est en mesure de dire si ce sont les règles commerciales ou les règles environnementales qui s'appliqueraient, et de nombreux spécialistes appellent à clarifier la question dès maintenant, avant que l'OMC ne la tranche de manière irrévocable. En guise de solution, un texte propose de ne soumettre à l'OMC aucun cas impliquant un accord multilatéral sur l'environnement, tandis qu'un autre suggère d'instituer la primauté des dispositions environnementales sur celles de l'OMC en cas de conflit.

Source : Mehra, 1999.

Les récentes négociations de Montréal sur le Protocole sur la biosécurité (janvier 2000) représentent une avancée capitale en direction d'une approche plus cohérente. Ce protocole, qui régit la circulation et les échanges d'organismes génétiquement modifiés, se fonde sur la version du principe de précaution la plus élaborée à ce jour. Ainsi, en cas d'incertitude scientifique et de conséquences potentiellement très néfastes pour l'environnement, les pouvoirs publics devront orienter leur action de manière à avoir plus de chances de pêcher par excès plutôt que par insuffisance de protection. De plus, les dispositions du protocole ne sont subordonnées à aucun accord international, bien que certaines ambiguïtés demeurent à ce sujet. Mais avant tout, ce protocole fournit à l'OMC un cadre opérationnel pour l'interprétation du principe de précaution appliqué au commerce dans le cadre de la procédure de règlement des différends.

Besoin de cohérence à l'échelon international entre cadres juridiques, règles et normes

La mondialisation a rendu capitale l'élaboration d'un ensemble cohérent de cadres juridiques, règles et normes internationaux dans les domaines du commerce, des droits de l'homme et de l'environnement. Si le commerce est reconnu comme un moyen d'améliorer le bien-être humain, les intérêts commerciaux ne doivent pas l'emporter sur la protection des droits et libertés fondamentaux de la personne. Le cadre juridique des échanges, incarné par des organisations comme l'OMC, devra se développer en conformité avec les normes sociales et environnementales. La relation, en pleine évolution, entre les dispositions de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement (comme en témoignent les accords d'interprétation commune) ouvre d'ores et déjà la voie à un système mieux harmonisé.

Jusqu'à présent, la communauté des droits de l'homme est restée à l'écart de ces débats, mais des conflits avec les accords commerciaux devraient bientôt apparaître (notamment autour de la question du travail forcé). Aussi la vigilance reste-t-elle de rigueur.

gains économiques sont indispensables aux avancées constitutionnelles.

La politique publique doit ainsi se concentrer sur quatre aspects :

- Il existe un lien direct entre les politiques économiques et sociales équitables et le soutien aux libertés publiques et politiques. Il est urgent que tous les pays s'attachent à relever un défi majeur : atteindre l'objectif, fixé dans le Programme mondial 20-20, d'un accroissement des dépenses consacrées aux priorités humaines, notamment aux soins de santé primaires et à l'instruction, en restructurant les budgets nationaux et l'aide, ou en

protégeant ces priorités par un rééquilibrage des dépenses.

- Les libertés publiques et politiques donnent des pouvoirs aux pauvres en favorisant le progrès social et économique et en réduisant la pauvreté et les inégalités économiques et sociales. Soutenir l'action de la société civile, en particulier des ONG, des syndicats et des médias indépendants, aidera les sociétés dynamiques à réaliser les droits de l'homme. La suppression des règles archaïques qui restreignent les activités des ONG et qui censurent les médias constitue donc une priorité.

TABLEAU 4.2
Comparaison de la législation internationale dans trois domaines

Accords multilatéraux	Echanges	Droits de l'homme	Environnement
Applicabilité / Compétence	Accords applicables aux parties contractantes (pays membres de l'OMC, dans le cas des accords du GATT/OMC)	Accords n'engageant que les pays qui les ont ratifiés (Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, CEDAW, Convention contre la torture, Convention relative aux droits de l'enfant), excepté la Déclaration universelle des droits de l'homme, considérée comme une norme internationale commune, qui consacre les règles et normes relatives aux droits de l'homme	Accords n'engageant que les pays qui les ont ratifiés (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, Protocole de Kyoto, Convention sur la Biodiversité). Les principes de Rio et le programme « Action 21 », énoncés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'ont pas force obligatoire, mais énoncent des règles et normes environnementales universellement acceptées
Principes	Centrés sur les Etats Clause de la nation la plus favorisée (pas de discrimination entre les partenaires commerciaux) Non-discrimination entre les biens considérés comme des « produits » sur la base des méthodes et procédés de fabrication	Centrés sur les Etats et les individus Primauté des droits de l'homme Impossibilité pour les Etats d'annuler, d'atténuer ou de retirer leurs obligations relatives aux droits de l'homme et les mesures d'application Droit de trouver un recours approprié auprès d'une instance compétente Droit de participation des catégories et individus concernés Discrimination positive/politique volontariste d'intégration	Centrés sur les Etats, les individus et les communautés Principe de précaution Principe du pollueur-payeur Responsabilité commune mais distincte des Etats Responsabilité vis-à-vis des générations futures
Organes d'application et de surveillance	A force obligatoire, avec possibilité de sanctions commerciales et pénalités financières (indemnisation)	A force obligatoire si l'accord est repris dans la législation nationale (ou régionale, dans le cas de l'Union européenne) Dispositifs de surveillance pour la Charte des Nations Unies et les accords rattachés à tel ou tel traité	A force obligatoire (Protocoles de Kyoto et de Montréal) ou non (programme « Action 21 ») Dispositif d'application faible ou inexistant à l'échelon international Interdictions commerciales sur des produits comme les substances chimiques dangereuses et les espèces menacées, en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de la Convention de Bâle et du protocole de Montréal Les secrétariats font office d'organe de surveillance <i>ad hoc</i> , mais sans mandat précis
Règlement des différends	Dispositif de règlement des différends de l'OMC	Aucun	Aucun

Source : Mehra, 2000.

- Les institutions publiques et d'autres acteurs de premier plan sont tenus de mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres et des processus décisionnels garantissant le droit de participation des pauvres.
- Les acteurs mondiaux (étatiques et autres) doivent, quant à eux, mettre en place des mécanismes institutionnels et juridiques mondiaux propices à l'éradication de la pauvreté.

Dans le monde entier, les sociétés sont de plus en plus ouvertes et plurielles. La démocratisation et l'émergence d'organisations non gouvernementales sont les deux grandes évolutions qui ont marqué les années quatre-vingt-dix. Il est essentiel de s'appuyer sur les droits qui se renforcent mutuellement (liberté d'expression, d'association, de participation, droit à l'alimentation et à la santé, notamment) pour que les pauvres puissent échapper à leur condition.



Le rôle des indicateurs

Les indicateurs statistiques représentent une arme puissante dans la lutte pour les droits de l'homme. Ils permettent en effet aux individus comme aux organisations, du militant de base et de la société civile aux Nations Unies et aux pouvoirs publics, d'identifier les principales parties prenantes et de les amener à répondre de leurs actes. Aussi l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs constituent-elles aujourd'hui deux éléments clés de la défense des droits de l'homme. Œuvrant ensemble, l'Etat, les militants, les juristes, les statisticiens et les spécialistes du développement innovent en mettant les statistiques au service du changement, que ce soit des mentalités, des stratégies ou sur le terrain. Les indicateurs contribuent notamment à :

- améliorer les politiques et suivre l'évolution des progrès ;
- définir les effets indésirables des lois, politiques et activités ;
- identifier les acteurs qui influent sur la réalisation des droits ;
- déterminer si ces acteurs remplissent leurs devoirs ;
- alerter suffisamment tôt sur les éventuels cas de violation, en incitant à l'action préventive ;
- promouvoir le consensus social sur des arbitrages délicats en raison de ressources limitées ;
- mettre au jour des aspects jusque-là négligés ou passés sous silence.

RESPONSABILISER

Depuis deux décennies, on demande de plus en plus aux acteurs de premier plan de rendre compte de leurs activités, dans tous les domaines de la vie publique, ce qui a conduit à instaurer de nouvelles procédures. La responsabilité formelle est donc en train de voir le jour, de différentes manières : pour que les parties prenantes *acceptent* d'assumer les conséquences de leur action ou de leur inaction sur le plan des droits de l'homme, *coopèrent* en informant et en dialoguant, et *répondent* de manière appropriée aux revendications exprimées.

Au niveau national, les procédures de responsabilisation sont renforcées dans de nombreux pays grâce à la reconnaissance, par la constitution, des droits de l'homme et à la

création d'institutions nationales spécialisées ainsi que de dispositifs spécifiques, tels que des médiateurs et des responsables de la lutte contre les discriminations. Sur la scène internationale, les Etats sont également de plus en plus tenus de rendre compte de leurs activités dans le cadre de mécanismes mis en place à l'échelle régionale ou par les Nations Unies, sur la base de traités ratifiés et par le biais de procédures particulières de portée générale, telles que celles mises en œuvre par les rapporteurs spéciaux, conformément à la Charte des Nations Unies.

Cependant, la responsabilisation ne passe pas uniquement par ces règles formelles. Tout un éventail de moyens se constitue progressivement en vue d'accroître la reconnaissance de la responsabilité d'autres acteurs, dont les entreprises, les ONG et les acteurs multilatéraux, tels que la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et les institutions spécialisées des Nations Unies.

A mesure que ces procédures de responsabilisation sont mises en place, elles élargissent considérablement les possibilités de collecte d'informations. Les Etats qui ratifient un traité sur les droits de l'homme s'engagent à fournir des rapports décrivant dans quelle mesure les droits concernés par ce traité sont réalisés au niveau national. Pour ce qui est des six grands traités sur les droits de l'homme, les ONG sont elles aussi invitées à soumettre des rapports parallèles, ce qui leur donne une excellente occasion de compléter les documents officiels. Pour leur part, en acceptant de respecter des codes de conduite et d'accueillir des inspecteurs extérieurs dans leurs locaux, les entreprises autorisent l'accès à un nombre considérable de données détaillées sur leurs activités.

Outre ces procédures, les droits de l'homme sont de plus en plus utilisés comme critères pour concevoir et évaluer les politiques, engendrant ainsi une demande croissante d'indicateurs. Certains pays, dont l'Afrique du Sud, ont placé les droits de l'homme au centre de leurs stratégies nationales. Ils ont donc besoin d'instruments leur permettant d'orienter et d'évaluer l'impact de leurs politiques. De même, certains pays donateurs, tels que l'Australie ou la Norvège,

L'élaboration et l'utilisation d'indicateurs constituent aujourd'hui deux éléments clés de la défense des droits de l'homme.

se réfèrent aux droits de l'homme pour l'aide qu'ils apportent au développement, et dont ils doivent estimer les retombées. Par ailleurs, les organisations internationales commencent à affirmer leur engagement envers des objectifs précis, tels que ceux résultant des conférences des Nations Unies organisées dans les années quatre-vingt-dix. Or, pour réaliser ces objectifs, il faut obtenir des informations sur les progrès accomplis et savoir si les efforts des participants sont suffisants.

L'INTÉRÊT DES STATISTIQUES

Les statistiques ne rendront jamais pleinement compte des droits, car les problèmes dépassent largement ce que peuvent refléter les chiffres (encadré 5.1). Il en va d'ailleurs de même pour toutes les utilisations des statistiques. Néanmoins, en tant qu'outil d'analyse, les statistiques peuvent élargir les

perspectives, au-delà des généralités, et contribuer à identifier les grands enjeux sociaux.

Certes, la collecte et l'analyse de données exigent beaucoup de temps, de minutie et de précision, ce qui semble leur conférer un caractère théorique éloigné de l'action. Cependant, une fois que les données ont été soigneusement rassemblées, analysées et interprétées, une fois que les résultats ont été publiés et transformés en messages, on dispose d'un instrument d'envergure pour promouvoir les droits de l'homme. De plus, à l'ère des réseaux et des groupes d'intérêts, l'élaboration et la diffusion d'une information précise permet d'attirer rapidement l'attention du plus grand nombre sur un problème donné.

L'évaluation des droits ne se limite toutefois pas à l'avis des spécialistes et au débat international. La montée en puissance de la société civile élargit les possibilités d'analyse, en particulier au niveau local, et ce sont souvent les organisations de la société civile qui trouvent des approches innovantes. En l'absence de statistiques, on utilise parfois, pour mesurer les avancées des droits de l'homme, des classements et des estimations fournis par des experts juridiques et politiques qui sèment souvent la discorde, au lieu de favoriser le dialogue, entre ceux qui prônent le changement et ceux qui font l'objet de l'évaluation (encadré 5.2). Or, de nos jours, ce sont les informations factuelles, et non les opinions, qui donnent le pouvoir d'agir.

Avec la convergence des droits de l'homme et du développement humain, l'attention se porte davantage sur les méthodes quantitatives utilisées en statistique. Cette tendance confère aux informations recueillies un degré de sérieux et de crédibilité supérieur, et montre que nombre des estimations qualitatives antérieures peuvent être remplacées par des données quantitatives plus détaillées, qui sont à même de passer avec succès un examen approfondi et d'abattre les remparts de l'incrédulité.

CRÉER DES INDICATEURS : DU DÉVELOPPEMENT AUX DROITS

Voilà de nombreuses années que des indicateurs statistiques sont utilisés dans le domaine du développement, tant pour défendre ce concept que pour concevoir des mesures ciblées. Autrefois centré sur les indicateurs économiques, l'intérêt s'est élargi à d'autres aspects depuis le premier *Rapport mondial sur le développement humain*, daté de 1990. Les éditions successives de ce rapport ont présenté des indicateurs composites — l'IDH, l'IPH, l'ISDH et l'IPF — qui ont retenu l'attention des décideurs et suscité

ENCADRÉ 5.1

A manipuler avec précaution

Les statistiques ne doivent pas être utilisées aveuglément. Elles sont une grande source de clarté, mais aussi de distorsion. Lorsqu'ils reposent sur des recherches et une méthode minutieuses, les indicateurs contribuent à établir des preuves incontestables, à instaurer le dialogue et à accroître la responsabilité. A condition toutefois d'être :

- *politiquement pertinents* : pour délivrer des messages sur des thèmes pouvant être influencés directement ou indirectement par l'action politique ;
- *fiables* : pour permettre à différentes personnes de les utiliser en obtenant des résultats cohérents ;
- *valides* : c'est-à-dire s'appuyant sur des critères identifiables qui mesurent ce qu'ils sont supposés mesurer ;
- *mesurables sur la durée* : caractéristique indispensable s'ils sont censés suivre les avancées et la réalisation des objectifs fixés ;
- *décomposables* : pour s'appliquer à des catégories sociales, des minorités ou des individus donnés ;
- *conçus pour dissocier autant que possible le responsable et l'objet du contrôle* : pour limiter les conflits d'intérêts qui surviennent lorsqu'un acteur contrôle ses propres performances.

Lorsque les droits sont menacés, il est capital de présenter les faits correctement. Compte tenu de son puissant retentissement, l'utilisation des statistiques doit se plier aux quatre précautions suivantes :

- *Sur-utilisation* : A elles seules, les statistiques ne peuvent pas rendre une image complète des droits et doivent donc s'accom-

pagner d'autres moyens d'évaluation. Toute analyse statistique doit s'intégrer dans une interprétation faisant appel à une analyse politique, sociale et contextuelle plus large.

- *Sous-utilisation* : Il est rare que l'on collecte volontairement les informations qui touchent à des sujets compromettants, embarrassants ou simplement méconnus. Dans les années quatre-vingt, un travailleur social européen qui déplorait le manque d'informations sur les sans-abri a observé : « Tout le reste est comptabilisé : chaque vache, chaque poulet et chaque plaque de beurre. » Même lorsque des données existent, il peut s'écouler plusieurs années avant qu'elles ne soient rendues publiques. Et encore, des pressions politiques peuvent alors s'exercer sur les médias pour empêcher la publication des conclusions.

- *Utilisation à mauvais escient* : On collecte plus volontiers des données sur les institutions et les rapports officiels, ainsi que les événements qui ont effectivement eu lieu, en négligeant ce qui ne s'est pas produit ou ce qui a été évité. Mais ce n'est pas parce que les données manquent que les occurrences sont moindres. La répression structurelle est invisible lorsque la peur dissuade les individus de protester, de porter plainte ou de s'exprimer librement.

- *Abus politiques* : Les indicateurs peuvent être manipulés à des fins politiques dans l'intention de discréditer certains pays ou acteurs. En les utilisant comme critères pour les relations commerciales ou l'aide internationale, on ne fait qu'inciter davantage à la manipulation de l'information.

Sources : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ; Jabine et Claude, 1992 ; Spiner, 2000

des discussions sur les stratégies au service du développement humain.

Les indicateurs du développement humain et ceux des droits de l'homme présentent trois caractéristiques communes. Premièrement, ils visent tous à produire des informations fournissant des signaux sur les actions permettant d'améliorer les libertés humaines — c'est-à-dire la possibilité de s'affranchir de la misère, de la peur et de la discrimination. Deuxièmement, ils s'appuient sur l'évaluation des moyens utilisés et des résultats obtenus, en se concentrant non seulement sur le taux d'alphabétisation et de mortalité infantile, mais aussi sur le nombre d'élèves par enseignant et le taux de vaccination. Troisièmement, ils utilisent des mesures portant à la fois sur des moyennes et des composantes particulières, à l'échelle mondiale et locale, afin de produire des informations à de nombreux niveaux. En revanche, trois aspects les séparent :

- **Fondements conceptuels.** Les indicateurs du développement humain s'attachent à l'accroissement des potentialités humaines. Les indicateurs des droits de l'homme, eux, évaluent si les individus vivent dans la dignité et la liberté, et dans quelle mesure les principales parties prenantes s'acquittent de leurs devoirs pour créer et préserver les dispositifs sociaux nécessaires.

- **Centre d'intérêt.** Les indicateurs du développement humain sont avant tout axés sur les performances et les facteurs humains, soulignant les inégalités et les souffrances inacceptables. Les indicateurs des droits de l'homme portent également sur les aspects humains, mais éclairent sous un jour nouveau les politiques et les activités des entités juridiques et administratives, ainsi que le comportement de la fonction publique.

- **Informations supplémentaires.** L'évaluation des droits de l'homme nécessite des données supplémentaires, non seulement sur les violations perpétrées, telles que les tortures et les disparitions, mais aussi sur le déroulement de la justice, notamment les institutions et le cadre juridiques, ainsi que des sondages d'opinion sur les normes sociales. En outre, elle met davantage l'accent sur la décomposition des données en fonction du sexe, de l'appartenance ethnique, de la race, de la religion, de la nationalité, de la naissance, de l'origine sociale et de toute autre distinction pertinente.

Les indicateurs du développement humain ont depuis longtemps révélé que les droits économiques et sociaux étaient une réalité lointaine pour des millions de personnes. L'indicateur de la pauvreté humaine se concentre sur l'absence des capacités économiques et sociales de base : vivre longtemps et en bonne santé, s'instruire, disposer de moyens suffisants pour bénéficier de condi-

tions de vie décentes, être intégré dans la vie de la société et de la communauté.

Une fois ajustées au contexte des pays en développement et des pays industrialisés, les composantes de l'IPH indiquent non seulement l'étendue du dénuement humain dans le monde, mais aussi l'existence de déficits dans tous les pays, quel que soit leur degré de développement (voir « Quels sont les enseignements des indicateurs du développement humain ? »). En constituant des mesures synthétiques des déficits, les indicateurs du développement humain jouent un rôle crucial dans la dénonciation des manques criants dont souffre une multitude d'individus dans le monde, et fournissent des outils importants pour la défense des droits de l'homme.

Néanmoins, pour rendre compte des autres aspects des droits de l'homme et créer des outils visant à définir des moyens d'action et de pression, nous avons besoin d'indicateurs susceptibles de faire naître une culture de la responsabilité. L'émergence de cette culture nécessite d'explorer dans quelle mesure les différents acteurs de la

ENCADRÉ 5.2

Les indicateurs de liberté étaient-ils vraiment adaptés à leur époque ?

Introduit par le *Rapport mondial sur le développement humain 1990*, l'indicateur du développement humain a immédiatement attiré l'attention sur les performances économiques et sociales des pays. Mais nombreux sont ceux qui ont demandé pourquoi il faisait l'impasse sur les libertés politiques et civiles, pourtant inhérentes au concept de développement humain. Pour rééquilibrer le point de vue, les deux rapports suivants se proposèrent d'ajouter les libertés civiles et politiques à l'IDH.

Le *Rapport mondial sur le développement humain 1991* introduisit l'indicateur de la liberté humaine, découlant de 40 critères répertoriés par le Professeur Charles Humana dans son ouvrage intitulé *World Human Rights Guide*. Suite à un examen et un débat critiques sur cette source et cette méthode, le *Rapport mondial sur le développement humain 1992* a élaboré l'indicateur de la liberté politique. Centré sur cinq libertés et faisant appel à l'opinion d'un ensemble d'experts, cet indicateur note les pays de 1 à 10. Pourquoi ces deux indicateurs n'ont-ils pas été repris par la suite ?

- L'indicateur de la liberté humaine comme l'indicateur de la liberté politique étaient fon-

dés sur des appréciations qualitatives, et non sur des données empiriques quantifiables.

- Ces deux indicateurs avaient pour but d'analyser des aspects complexes au moyen de réponses sommaires : soit oui ou non, soit une note de 1 à 10. Mais en l'absence de statistiques et d'exemples, ces indicateurs ne permettaient pas au lecteur de comprendre les évaluations.

- Si l'IDH montre clairement les changements à opérer via les données afférentes à ses composantes, en revanche, ni l'indicateur de la liberté humaine ni l'indicateur de la liberté politique n'étaient en mesure de révéler pourquoi un pays se voyait attribuer un oui plutôt qu'un non ou la note de 4 plutôt que de 5, par exemple. Par conséquent, les évaluations ne pouvaient pas être traduites en arguments.

Toute évaluation des libertés humaines sera inévitablement contestée. Raison de plus pour adopter une méthode transparente et reproductible par tous et pour canaliser les divergences d'opinion en un débat plutôt qu'en un conflit exacerbé. Les enseignements tirés de ces indicateurs de liberté doivent au contraire éclairer le processus d'élaboration des indicateurs des droits de l'homme.

Sources : Humana, 1992 ; Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

société œuvrent à la réalisation des droits et de déterminer s'ils remplissent ou non leurs obligations dans ce domaine. Concernant l'Etat, ces obligations sont définies par le droit international, qui fournit un cadre pour l'élaboration d'indicateurs de la responsabilité juridique. Cependant, étant donné qu'il faut prendre en compte les conséquences complexes de l'intervention d'autres acteurs, à l'échelle locale et mondiale, nous devons construire des indicateurs dont la portée dépasse les obligations juridiques actuelles.

L'analyse des droits à travers le prisme des statistiques requiert un large éventail d'informations, allant de mesures synthétiques (indicateurs du développement humain et performances moyennes nationales, notamment) à des données détaillées propres à un contexte particulier. L'accroissement de l'espérance de vie ou de l'apport

calorique moyen dans un pays constitue certes un pas important vers la concrétisation des droits, mais, en même temps, des données bien plus précises et décomposées sont nécessaires pour déterminer si les droits de tous sont réalisés. L'utilisation des statistiques pour aller au fond des problèmes peut permettre de débusquer les disparités que masquent les moyennes observées, et d'attirer l'attention sur les mesures à prendre pour y remédier (encadré 5.3).

De nombreux acteurs de la société participent à la construction de ces pyramides de données. Ainsi, le Haut commissaire aux droits de l'homme encourage les initiatives destinées à concevoir des indicateurs pertinents à l'échelle mondiale. Les organismes de suivi des traités sur les droits de l'homme ont, eux, défini des lignes directrices pour les statistiques que les Etats parties doivent inclure dans leurs rapports afin de montrer dans quelle mesure ils respectent, protègent et réalisent les droits. De leur côté, certaines entreprises se sont mises à communiquer davantage de données sur leurs activités et leur influence, même si une telle transparence suscite encore bien des réticences. Enfin, les organisations de la société civile (des groupes de militants de base aux observatoires de politiques) collectent et analysent les informations locales pour mieux comprendre les obstacles à surmonter au niveau de leur pays, des municipalités et des communautés.

En dépit de multiples similitudes, les indicateurs des droits de l'homme et ceux du développement humain ne mettent pas tous l'accent sur les mêmes aspects, ce qui montre clairement qu'un bon classement sur le plan du développement humain ne garantit pas une situation irréprochable en matière de droits de l'homme. La réalisation des droits va nettement au-delà de la performance nationale moyenne, et les pays qui réussissent le mieux en termes de développement humain doivent tout autant rendre compte que les autres de la réalisation des droits (encadré 5.4).

Les indicateurs des droits de l'homme doivent être examinés selon quatre angles qui se recoupent :

- *Déterminer si les pays respectent, protègent et réalisent les droits* : c'est le cadre principal dans lequel s'inscrit la responsabilité de l'Etat.
- *Veiller à ce que les principes relatifs aux droits soient satisfaits* : en observant si les droits sont réalisés sans discrimination, avec des progrès suffisants, la participation de la population et des recours et protections efficaces.
- *Garantir l'accès aux droits* : au travers des normes, des institutions, des lois et d'un environnement économique favorable qui

ENCADRÉ 5.3

Des statistiques à lire entre les chiffres

Prenons le cas d'un pays dans lequel 87 % des enfants fréquentent l'enseignement secondaire. Que nous apprend ce chiffre sur le droit des enfants à l'instruction ? De toute évidence, que l'objectif fixé, à savoir l'accès de tous à l'instruction secondaire, n'a pas été atteint. Mais toutes les parties prenantes ont-elles rempli leurs obligations ? Afin de répondre à cette question, il faut regarder au-delà de ce résultat statistique, pour aller au cœur du problème.

Si nous découvrons que seulement 77 % des filles sont scolarisées, contre 97 % des garçons, cela signifie que l'échec est essentiellement lié à un problème de discrimination. Les sondages d'opinion révèlent-ils que les parents attachent moins d'importance à l'instruction des filles ? Alors, c'est que les parents ne respectent pas le droit de leurs filles à être instruites, et le gouvernement manque à son devoir de sensibiliser le grand public et de changer les habitudes. Autre cas de figure, les sondages mettent en évidence des insuffisances dans l'infrastructure scolaire, notamment l'absence de salles de classe distinctes pour les filles ou le manque de femmes enseignantes. Dans ce cas, c'est le gouvernement qui s'abstient de promouvoir le droit des filles à un accès à l'instruction.

Supposons maintenant qu'il y ait égalité sociologique entre les sexes, mais qu'une législation discriminatoire consacre l'apartheid et fournisse un nombre scandaleusement insuffisant d'écoles destinées aux écoliers de l'ethnie opprimée, qui ne sont que 40 % à être scolarisés. Cette situation constituerait un manquement du gouvernement à respecter les droits de tous les individus sans discrimination aucune, qui impose une modification immédiate de la législation, mais aussi des institutions et des normes en vigueur.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Autre cas : on n'observe aucune discrimination, mais toutes les écoles manquent de moyens et ne sont pas en mesure de dispenser une instruction de qualité. L'Etat accorde-t-il suffisamment d'attention à l'enseignement ? Tout dépend des ressources disponibles. Dans un pays consacrant deux fois plus d'argent à l'armée et aux palais présidentiels qu'à l'enseignement secondaire, la réponse serait « non », et le gouvernement serait coupable de ne pas réaliser convenablement les droits de la population. En revanche, dans un pays allouant 0,5 % de son revenu à la sécurité nationale et 8 % à l'enseignement secondaire, la réponse différerait sensiblement : c'est le manque de ressources, et non une mauvaise perception des priorités, qui constitue le facteur limitant.

Mais dans quel sens évolue la situation ? Si un pays a augmenté le taux de scolarisation de 50 à 87 % en cinq ans, on considérera qu'il avance rapidement vers la réalisation des droits. En revanche, si la proportion d'enfants scolarisés a chuté de 95 à 87 %, ce pays aura régressé.

Si les moyens manquent, à quoi servent les pays donateurs et la communauté internationale ? A combien se monte l'aide au développement qu'ils apportent ? Quel pourcentage est affecté à l'enseignement ?

A l'évidence, les statistiques ne suffisent pas à donner des réponses définitives. Néanmoins, elles contribuent réellement à poser des questions clés. Aussi doivent-elles s'intégrer à une analyse approfondie des parties prenantes et de leurs obligations. Si les statistiques peuvent indiquer si ces obligations sont remplies ou non, elles contribuent à l'émergence d'un sentiment de responsabilité et, au final, à la réalisation des droits.

transforment les résultats obtenus (besoins satisfaits) en droits réalisés.

- *Identifier les principaux acteurs non étatiques* : en mettant en lumière les autres acteurs qui influent sur la réalisation des droits et en montrant la nature de cette influence.

On entend souvent dire que les droits civils et politiques requièrent une approche différente, lorsqu'il s'agit de concevoir des indicateurs, de celle des droits économiques, sociaux et culturels. Mais la plupart de ces différences ne sont que des idées reçues (encadré 5.5). Un même cadre peut être adapté à la définition d'indicateurs, pour tous les droits de l'homme.

RESPECTER, PROTÉGER ET RÉALISER LES DROITS

Évaluer la responsabilité juridique de l'État consiste à déterminer si ce dernier respecte, protège et réalise les droits, tout en tenant compte des contraintes liées à ses moyens, de son histoire et de ses conditions naturelles.

- *Respecter les droits*, c'est s'abstenir de s'immiscer dans les droits des individus, que ce soit par la torture ou l'arrestation arbitraire, par l'expulsion d'individus hors de leur logement ou par l'application de tarifs qui rendent les soins médicaux inaccessibles aux personnes pauvres.

- *Protéger les droits*, c'est empêcher les violations par d'autres intervenants, qu'il s'agisse de vérifier que les employeurs satisfont aux normes élémentaires de travail, d'interdire le monopole des médias ou d'empêcher les parents de tenir leurs enfants à l'écart du système scolaire.

- *Réaliser les droits*, c'est prendre des mesures, notamment législatives, budgétaires et juridiques, par exemple instaurer une loi qui, à travail égal, prévoit un salaire égal, ou augmenter les dépenses consacrées aux régions les plus défavorisées.

RESPECTER LES DROITS

Les statistiques permettent de mettre en lumière les violations des droits. Les données sur la torture, les expulsions, la fraude électorale et les blocus alimentaires à l'origine de famines sont autant de moyens de pression pour exiger des responsables qu'ils répondent de leurs actes. Dans ces conditions, la collecte d'éléments statistiques constitue un défi de taille, en raison du retentissement énorme de ces données et du fait que les données officielles sont souvent la source d'information la plus pauvre. Peu de pays rendraient publics, de leur propre chef, des informations sur les actes les plus abjects. Cette incapacité prévisible à rendre compte du manquement de l'État à respecter les droits nécessite certaines précautions avant

ENCADRÉ 5.4

Comment user et abuser de l'indicateur du développement humain

L'Ontario est l'unique province du Canada à financer intégralement les écoles confessionnelles d'une seule communauté : les catholiques. Alors que 8 % de la population appartiennent à des minorités religieuses (juive, sikh ou musulmane pour la plupart), l'État ne participe nullement au soutien de leurs écoles. Aussi, 42 000 élèves de l'Ontario fréquentent un établissement religieux privé, pour un coût moyen annuel de plus de 5 000 dollars par enfant.

En 1976, le Canada a pourtant ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui comporte un engagement de non-discrimination pour des motifs religieux. L'un des parents issu d'une minorité religieuse a porté son cas devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, en remettant en cause la politique de l'Ontario, qui ne finance que les écoles d'une seule religion. En 1999, le Comité a décidé qu'il s'agissait d'un cas de discrimination religieuse, laissant au Canada 90 jours pour y remédier de manière efficace et applicable.

En février 2000, le gouvernement canadien a fait savoir au Comité qu'aucune solu-

tion ne serait apportée parce que l'enseignement relevait de la compétence de chaque province, et que les autorités de l'Ontario refusaient de se soumettre à la décision. L'une des raisons invoquées par le chef du gouvernement de l'Ontario était que le Canada arrivait en tête du classement pour l'indicateur du développement humain : « Si [les Nations Unies] estiment que notre pays offre la meilleure qualité de vie au monde... je suppose que cela inclut également notre système éducatif, ainsi que la manière dont nous traitons les minorités religieuses. »

Or, le classement selon l'IDH ne constitue pas une telle garantie. L'IDH se contente de refléter les performances moyennes, au niveau national, pour les aspects les plus fondamentaux, dont le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation. Les scores élevés obtenus par le Canada pour ces deux critères n'excluent pas qu'il y ait une discrimination religieuse dans l'accès à l'enseignement public et ne sauraient en aucun cas dispenser l'Ontario de remédier au problème.

Sources : Bayefsky, 2000 ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ; Ontario Parents for Equality in Education Funding, 2000 ; CFRB 1010, 1999.

ENCADRÉ 5.5

En finir avec les idées reçues sur la différence

On oppose souvent les droits civils et politiques, d'une part, aux droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part, et on se sert ensuite de cette opposition pour justifier les approches très différentes utilisées pour évaluer les uns et les autres. Cependant, nombre de ces oppositions ne sont que des idées reçues.

Idee reçue 1 : Les droits civils et politiques sont tous des droits négatifs, alors que les droits économiques, sociaux et culturels sont tous positifs. Il n'en est rien. Il existe des devoirs positifs et négatifs à assumer pour respecter, protéger et réaliser ces deux types de droits. Garantir le droit à un procès équitable consiste à prendre les mesures nécessaires à l'instauration d'une magistrature indépendante dotée d'une formation et d'une rémunération à même de préserver l'intégrité des juges. Assurer le droit au logement revient notamment à ne pas compromettre l'accès des individus au logement, c'est-à-dire s'abstenir de les expulser.

Idee reçue 2 : Les droits civils et politiques sont réalisés instantanément, tandis que les droits économiques, sociaux et culturels le sont progressivement. Ce n'est pas vrai. Même si les actes de torture doivent cesser immédiatement, certains pays auront besoin de temps et de moyens pour veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas, en formant les officiers de police, en installant des systèmes de surveillance des prisonniers et en réexaminant les cas portés devant les tribu-

naux. En revanche, même si l'augmentation du taux de scolarisation dans le secondaire est souvent une question de moyens, les lois qui introduisent une discrimination entre les garçons et les filles ou entre les religions ou les races dans l'enseignement doivent être abrogées sans délai.

Idee reçue 3 : Les droits civils et politiques ne coûtent rien, alors que les droits économiques, sociaux et culturels nécessitent tous un investissement. Ce n'est pas le cas. Organiser des élections libres et démocratiques peut revenir cher. À l'inverse, abroger une législation discriminatoire sur le logement ou la santé ne coûte rien.

Idee reçue 4 : Tous les indicateurs des droits civils et politiques correspondent à des descriptions qualitatives, ceux des droits économiques, sociaux et culturels à des statistiques quantitatives. Faux. Les statistiques revêtent une grande importance dans l'évaluation de l'ampleur de la torture, des conditions de détention et de la participation politique. Et les descriptions qualitatives peuvent se révéler utiles pour juger de la capacité d'une loi à protéger les droits des locataires, par exemple.

Une fois que ces idées reçues sont dissipées, on entrevoit les similitudes entre les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, ce qui justifie une approche commune dans la définition des nouveaux indicateurs.

Sources : Green, 2000 ; Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

d'établir des comparaisons entre les pays ou au fil du temps à l'intérieur d'un pays.

Il est bien connu que ce type de statistiques est forcément aléatoire et fait souvent

défait. Si des données permettent d'établir le nombre de cas de torture, et, ainsi, de condamner les agissements d'un pays, l'absence de telles données ne justifie aucunement de fermer les yeux sur la situation. Parfois, le manque d'informations est même révélateur (encadré 5.6). Il arrive aussi que des données officielles tenues secrètes soient divulguées, ce qui met au jour une quantité d'informations inespérée — et certainement davantage que les coupables ne le souhaiteraient. Par exemple, au Guatemala, un dossier récemment découvert montre clairement qu'au début des années quatre-vingt, le pouvoir politique de ce pays a organisé un régime de terreur. On a ainsi pu remonter jusqu'au sommet de la hiérarchie pour trouver les responsables de toutes les morts et disparitions au cours de cette période (encadré 5.7).

Au niveau de la collecte de données, la séparation entre celui qui contrôle et celui qui est contrôlé contribue à supprimer cette distorsion, mais place souvent dans une position dangereuse ceux qui tentent de démontrer que tel ou tel droit est bafoué. Les organisations internationales et les associations locales pour les droits de l'homme affrontent courageusement ces risques pour rassembler des informations, notamment sur la torture, la répression des médias, la manipulation électorale et les disparitions anciennes, tout en reconnaissant que la description qui en résulte est imparfaite.

Compléter cette description prend parfois de nombreuses années. En Afrique du Sud, la commission Vérité et réconciliation a attaché une grande importance à la collecte et l'analyse des données, recueillant 21 300 déclarations et identifiant 37 700 violations flagrantes des droits de l'homme, qui ont formé la plus grande base de données structurée sur les droits de l'homme jamais élaborée. En fournissant des détails sur l'âge et le sexe des victimes, leur opinion politique, ainsi que la nature et la date des abus commis à leur encontre, celle-ci a permis aux chercheurs de faire le bilan des violations des droits de l'homme dans ce pays. Ces résultats ont étayé les conclusions de la commission, en mettant clairement en lumière l'étendue des violences passées, ce qui a permis de mieux adapter les mesures de réparation.

PROTÉGER LES DROITS

Pour protéger les individus de la violation de leurs droits par des acteurs privés, l'Etat doit identifier ces derniers. Par exemple, il arrive que des entreprises polluent l'environnement et nuisent à la santé publique, ou que des propriétaires sans scrupules menacent le droit à un logement décent de locataires sans défense. La violence familiale représente également un danger pour la sécurité et la santé des personnes, en particulier des femmes et

ENCADRÉ 5.6

Lorsque le silence en dit long

Un gouvernement communiquera rarement de son propre chef et ouvertement des données compromettantes sur les pires violations des droits. En Argentine, les statisticiens et les économistes furent parmi les premiers à « disparaître » en 1976-1977, ce qui témoignait des craintes du gouvernement militaire de voir divulguées des informations révélatrices. Mais même en l'absence de statistiques, on peut trouver des indices. Une brusque rupture ou une modification dans une série de données peut en dire long. Ceux qui bafouent les droits laissent souvent des empreintes dans les statistiques ainsi que de puissants motifs de suspicion. Lorsqu'ils se livrent à l'analyse des données relatives aux droits de l'homme, les statisticiens sont capables d'identifier des schémas prévisibles et systématiques en lisant entre les chiffres.

Absence de données sur un phénomène connu. Après la catastrophe de Tchernobyl, dans l'ancienne Union soviétique, de nombreux rapports non officiels ont montré que les médecins avaient reçu l'ordre de ne pas diagnostiquer les maladies liées à la radioactivité, comme le cancer, la leucémie et l'anémie. Alors que les données auraient dû traduire une augmentation du nombre des cas, le silence imposé s'est soldé par une diminution aussi nette que suspecte.

Interruption soudaine d'une série de données. Le kwashiorkor est une maladie

infantile grave qui apparaît suite à une malnutrition prolongée. En 1968, sous le régime de l'apartheid, des données collectées en Afrique du Sud ont révélé que cette maladie affectait 300 fois plus les Noirs que les Blancs. Plutôt que de s'attaquer aux causes de ce mal, le gouvernement sud-africain a tout simplement choisi de cesser de recueillir des informations sur cette affection, dans le but manifeste de dissimuler le problème.

Trop beau pour être vrai. Toutes les données brutes affichent des variations et des fluctuations aléatoires. Lorsque celles-ci disparaissent et qu'une série devient très régulière, voire témoigne d'une amélioration au fil du temps ou se rapproche considérablement des objectifs fixés, il y a de fortes raisons de suspecter que ces données ont été forgées de toutes pièces pour masquer la réalité.

De brusques progressions dans d'autres catégories de données. En Argentine, pendant la dictature militaire des années soixante-dix, les corps des individus exécutés en prison ont été dissimulés dans la catégorie statistique des obsèques *nigun nombre* (« sans nom »). Une enquête portant sur la période de 1970 à 1984 a révélé un véritable bond en avant du nombre d'enterrements *nigun nombre* au plus fort de la dictature, indiquant ainsi où étaient passés les disparus.

Source : Samuelson et Spiner, 1992.

ENCADRÉ 5.7

Des statistiques qui révèlent l'horreur, et incitent à la responsabilité

Personne au Guatemala ne peut prétendre qu'il n'a pas été au courant des disparitions survenues au début des années quatre-vingt : plusieurs ONG de premier plan, ainsi que la commission du Guatemala sur les droits de l'homme, ont fait tout leur possible pour alerter l'opinion sur le sort de nombreux scientifiques, étudiants, médecins et ingénieurs.

Mais des archives militaires découvertes en 1998 ont révélé que les forces armées avaient conservé le détail des opérations de leurs escadrons de la mort. En reconstituant les données à partir de ces documents, on a pu mettre en évidence une initiative politique résolue prise à la fin de l'année 1983 : la stratégie de terreur menée sans distinction dans les campagnes, tuant essentiellement les paysans, a fait place à une série de disparitions

extrêmement ciblées de personnes, principalement dans la capitale.

Les conséquences ? Le passage d'un mode de terreur à l'autre, si bien rendu par les données, a été tellement spectaculaire, total et soudain qu'il a dû faire l'objet d'une excellente coordination. Qui détenait le pouvoir de faire cesser les massacres dans les zones rurales pour procéder à une série d'assassinats sélectifs dans les villes ? Personne, à l'exception du haut commandement militaire guatémaltèque. La responsabilité ne s'arrête pas à ceux qui ont appuyé sur la détente ou rédigé le rapport sur les escadrons de la mort. La preuve statistique peut la faire remonter jusqu'à ceux qui se sont servi de l'assassinat comme stratégie politique ultime.

Source : Ball, 1999.

des enfants. Comment déterminer dans quelle mesure un pays protège sa population contre ce type de menaces ?

- *En mesurant directement les activités nocives* : polluants chimiques déversés dans un cours d'eau, salaires inférieurs aux minima payés par une entreprise, mauvais traitements infligés aux femmes au sein de la famille, évolution significative du taux de délinquance et de criminalité à l'échelle locale, etc.

- *En mesurant l'action gouvernementale destinée à empêcher ou à mettre un terme à ces activités nocives*. La législation constitue la première arme dont dispose l'Etat en cas de violation des droits de l'homme par d'autres parties prenantes. Mais quels efforts l'Etat déploie-t-il pour faire respecter ces droits ? Ces efforts pourraient être évalués, par exemple, à l'aune de la fréquence des inspections dans les entreprises qui polluent ou qui instaurent des conditions de travail inférieures aux normes, ainsi qu'à l'aune de l'ampleur des sanctions appliquées. Il faut également déterminer les obstacles qui empêchent les enfants d'aller à l'école, tels que l'attitude des parents ou les règles établies par les employeurs, et les mesures que prend le gouvernement pour venir à bout de ces obstacles.

RÉALISER LES DROITS

La réalisation des droits passe par la définition et la mise en œuvre de mesures garantissant à chaque individu ses droits et le meilleur accès à ses droits. Ce type de mesure concerne tous les droits, mais il n'existe pas de formule unique pour toutes les situations. Chaque pays doit élaborer les mesures et les dispositifs sociaux appropriés pour que les droits de l'ensemble de sa population soient réalisés.

Quelles en sont les conséquences ? Vérifier que l'Etat remplit ses obligations concernant la réalisation des droits exige un examen approfondi du contexte. L'analyse du développement, notamment les conclusions des *Rapports mondiaux sur le développement humain*, constitue là un outil de choix. Il s'agit de comprendre les relations entre les choix de politique et ce qui en résulte sur les plans économique et social, dans des situations très différentes et à divers niveaux de développement. Cependant, quel que soit le contexte, des indicateurs sont nécessaires pour veiller à ce que :

- ces choix respectent les principes fondamentaux relatifs aux droits (non-discrimination et participation réelle) ;
- des mesures soient prises pour permettre des progrès suffisants et des recours et protection efficaces ;

- les droits soient garantis par des normes, des institutions et des lois sociales, ainsi que par un environnement économique favorable.

GARANTIR LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DES MESURES ADÉQUATES

Pour chaque droit, des principes fondamentaux doivent être respectés et des actions entreprises, à savoir :

- Éliminer la discrimination, afin de garantir un traitement équitable pour tous ;
- Accomplir des progrès suffisants, afin de concentrer les moyens et les efforts sur les droits ;
- Assurer une participation réelle, afin que les individus soient associés aux décisions qui concernent leur vie ;
- Instaurer des recours et des protections efficaces, afin de permettre une réparation lorsque les droits sont bafoués.

Profondément enracinés dans les concepts de justice sociale, ces principes et ces appels à l'action sont largement renforcés par les lois internationales sur les droits de l'homme, qui représentent de puissants outils juridiques (encadré 5.8). C'est souvent en évaluant si ces principes se retrouvent dans les stratégies et la pratique que les organisations de la société civile ont remporté le plus de victoires grâce à l'utilisation d'indicateurs pour affirmer les droits.

ÉLIMINER LA DISCRIMINATION

La discrimination peut être de droit, c'est-à-dire intégrée dans les politiques via la législation ou des institutions qui favorisent certai-

ENCADRÉ 5.8

Des normes juridiques sous-tendent l'ensemble des droits

Les principaux documents du droit international des droits de l'homme insistent sur les principes et les obligations d'agir imposés par la réalisation des droits :

- **Non-discrimination.** « Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. » (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 2[1]).
- **Progrès adaptés.** « Alors que le plein exercice des droits considérés peut n'être assuré que progressivement, les mesures à prendre à cette fin doivent l'être dans un délai raisonnablement bref à compter de l'entrée

en vigueur du Pacte pour les Etats concernés. Ces mesures doivent avoir un caractère délibéré, concret et viser aussi clairement que possible à la réalisation des obligations reconnues dans le Pacte » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 3, paragraphe 2).

- **Participation réelle.** « Les Etats doivent encourager dans tous les domaines la participation populaire, qui est un facteur important du développement et de la pleine réalisation de tous les droits de l'homme » (Déclaration sur le droit au développement, article 8[2]).

- **Recours effectif.** « Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la Constitution ou par la loi » (Déclaration universelle des droits de l'homme, article 8).

Sources : ONU ; 1948, 1966a, 1966b, 1986, 1990.

nes personnes et en marginalisent d'autres. Mais elle peut également être de fait, c'est-à-dire visible dans les répercussions des politiques, suite à une injustice, qui, elle, n'apparaît plus au grand jour. Il est donc nécessaire d'éliminer ces deux sortes de discrimination pour réaliser les droits. La discrimination à dessein, telle qu'elle est pratiquée dans le cadre d'une législation donnée, peut être supprimée assez rapidement, car son maintien ne se justifie absolument pas. En revanche, la discrimination qui se manifeste au niveau des conséquences des mesures mises en œuvre nécessite du temps et des efforts supplémentaires pour disparaître. Cependant, elle revêt autant d'importance dans la mesure où une injustice passée peut facilement devenir d'actualité et perdurer si le problème n'est pas résolu.

Les données chiffrées comptent parmi les outils les plus performants pour révéler la discrimination de fait, souvent lorsqu'on ne se rend pas compte ou lorsqu'on ne veut pas croire que cette discrimination existe. C'est précisément dans ce cas que les statistiques peuvent venir à bout des idées reçues, dévoiler des distorsions jusqu'alors ignorées et dénoncer le *statu quo* comme étant inacceptable. Ainsi, les statistiques font largement apparaître la discrimination fondée sur la race

ou le sexe, ce qui améliore la prise de conscience des problèmes au niveau national.

La discrimination en matière de dépenses éducatives, et donc de niveau d'instruction, telle que pratiquée en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid, en constituait une illustration parfaite (diagramme 5.1). Il subsiste aujourd'hui d'importants écarts dans ce domaine, mais le gouvernement actuel prend des dispositions pour les réduire. De plus, les mesures des disparités sociologiques entre les sexes, telles que l'ISDH et l'IPF, révèlent l'existence d'une discrimination envers les femmes dans tous les pays. Dans les pays en développement, les femmes analphabètes sont encore 80 % plus nombreuses que les hommes dans cette situation. Par ailleurs, à l'échelle mondiale, les femmes n'occupent que 14 % des sièges parlementaires. Les enquêtes sur l'utilisation du temps et le travail indiquent inmanquablement que les femmes sont moins payées, à travail égal, et passent un nombre d'heures bien supérieur à effectuer des tâches non rémunérées.

À l'échelle nationale, la décomposition des éléments du développement humain par région, sexe et appartenance ethnique donne une première image saisissante de l'identité des individus défavorisés ou victimes de discrimination concernant leurs droits économiques et sociaux. Certes, l'indicateur composite du développement humain exprime d'une manière générale les performances moyennes en termes d'espérance de vie, d'alphabétisation, de scolarisation et de moyens garantissant des conditions de vie décentes. Mais c'est l'indicateur de la pauvreté humaine qui reflète le mieux le dénuement et la discrimination, car il s'attache non pas au progrès moyen, mais à la proportion de personnes n'atteignant pas un niveau minimum.

Dans les rapports nationaux sur le développement humain, de nombreux pays utilisent à présent leurs statistiques officielles pour décomposer ces indicateurs par région, sexe, appartenance ethnique et catégorie de revenu. Le contraste entre les différents résultats apparaît ainsi immédiatement (diagramme 5.2). Au Brésil, deux cellules de réflexion gouvernementales ont élaboré, avec le concours du PNUD, une base de données détaillée, composée de statistiques sur le développement humain. Cette base de données fait apparaître les différences de résultats entre communes. Les conséquences en sont considérables, tant pour la prise de conscience collective que pour le recentrage direct de l'action publique (encadré 5.9).

Les pouvoirs publics doivent agir pour contrer les effets cumulés de ces résultats divergents. Néanmoins, certains continuent de concentrer leurs moyens et leurs capacités sur les individus déjà privilégiés. Dans un grand nombre de pays, les dépenses publi-

ENCADRÉ 5.9

Les statistiques peuvent susciter un débat national

Si l'indicateur du développement humain ne peut pas rendre toute la complexité et la richesse du concept de développement humain, il donne tout de même une image précise de l'essentiel des conditions de vie des individus, tout en informant le public, en lui donnant les moyens de débattre et en recentrant la politique.

Au Brésil, deux cellules de réflexion gouvernementales, l'Institut de recherche économique appliquée (IPEA) et la Fondation João Pinheiro, ont élaboré en 1998, avec le soutien du PNUD, l'*Atlas du développement humain au Brésil*. En décomposant l'indicateur du développement humain à l'échelle locale, elles ont créé une base de données sur CD-ROM concernant les 4 500 communes des 27 États, fournissant des informations précises sur l'enseignement, la survie et la santé, le logement et le revenu sur tout le territoire, pour chaque commune, État et région.

La portée locale de cet atlas a attiré l'attention de la presse nationale et régionale, enflammant les débats dans les médias et au niveau des autorités locales : pourquoi des communes voisines étaient-elles si éloignées dans les classements relatifs au développement humain ? De plus, l'installation de la base de données dans les bibliothèques muni-

cipales a contribué à susciter un intérêt extraordinaire de la part de la population.

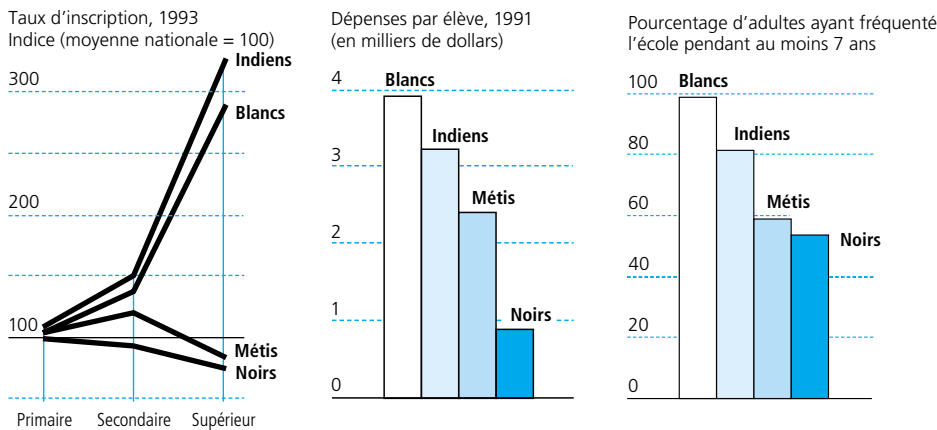
À l'échelle des États, les statistiques ont permis de redéfinir la politique. Dans l'État du Minas Gerais, le gouvernement s'est fondé sur ces données pour redistribuer les recettes issues de la taxe sur les ventes entre les différentes communes, favorisant celles qui présentaient des performances de développement humain médiocres et celles qui investissaient dans la santé, l'enseignement, l'assainissement, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Enfin, au niveau fédéral, les statistiques ont révélé que, même si le dénuement frappe essentiellement le nord-est du pays, la pauvreté humaine se rencontre également à São Paulo, l'État le plus riche. Le ministère de l'Intégration nationale s'est servi de cet atlas pour mieux cibler l'aide à apporter dans tout le pays.

Les répercussions de cet atlas témoignent du formidable potentiel des statistiques, notamment pour épanouir les communautés, responsabiliser les individus et réorienter la politique. Pareil succès doit inciter fortement à améliorer la collecte et l'utilisation des données statistiques.

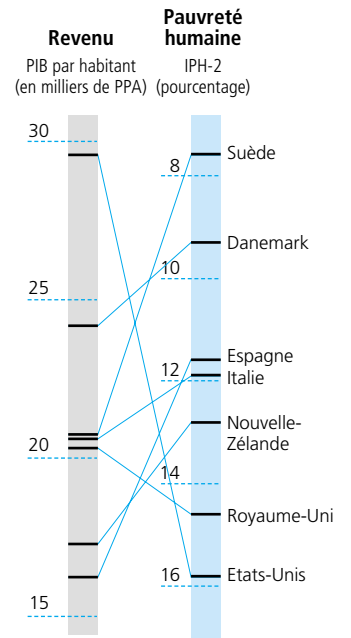
Sources : Libanio, 2000 ; Institut de recherche économique appliquée du Brésil *et al.*, 1998.

DIAGRAMME 5.1
Discrimination par la race : le cas de l'éducation en Afrique du Sud



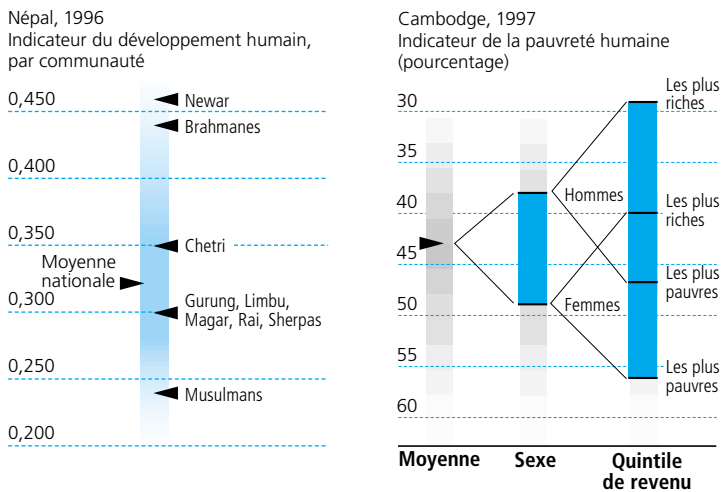
Sources : Castro-Leal, 1996 ; Buckland et Fielden, 1994 ; Central Statistical Services, Afrique du Sud, 1994.

DIAGRAMME 5.3
Ressources et pauvreté humaine : une situation contrastée dans les pays industrialisés



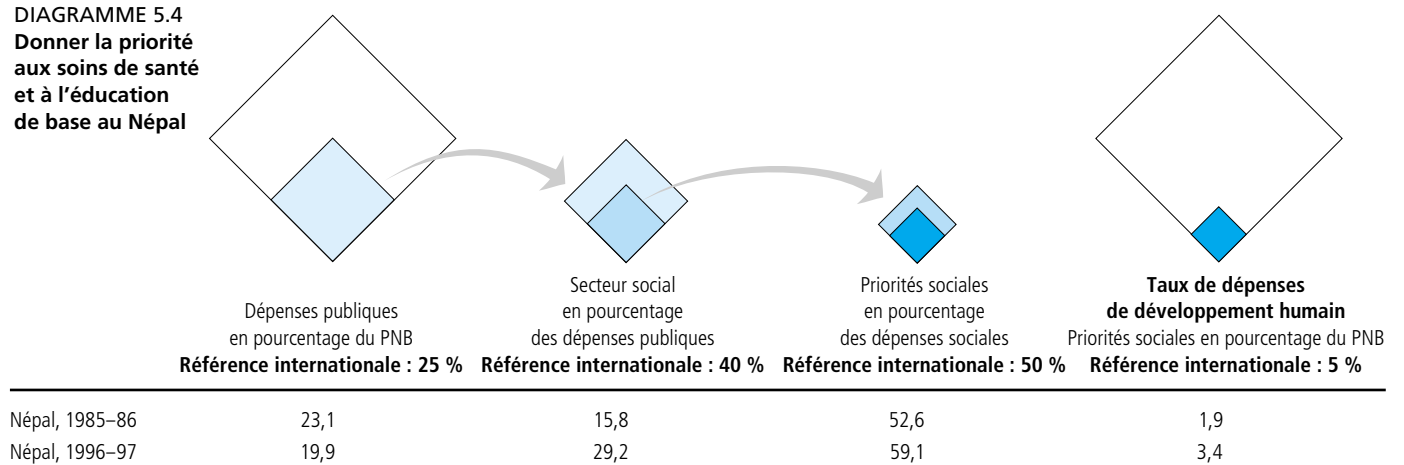
Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

DIAGRAMME 5.2
La décomposition d'une moyenne nationale peut révéler l'existence de discriminations



Sources : PNUD, 1998a et 1998b.

DIAGRAMME 5.4
Donner la priorité aux soins de santé et à l'éducation de base au Népal



Source : PNUD 1998b.

ques de santé et d'éducation sont traditionnellement orientées sur les plus aisés, ce qui creuse encore le fossé. Or, selon les principes des droits, il est impératif de réorienter les moyens vers les laissés-pour-compte afin que cessent ces discriminations anciennes et systémiques.

Dans de nombreux pays, les organisations de la société civile axent de plus en plus leurs actions sur le suivi des processus budgétaires nationaux et locaux, de manière à évaluer la répartition des fonds publics en fonction des besoins des différents groupes sociaux et à vérifier ensuite l'emploi réel de cet argent. En analysant les budgets national et régional, elles démystifient le processus, suscitent un débat dans les médias, voire contribuent à éclairer leurs représentants politiques sur les conséquences de leurs décisions (encadré 5.10).

ACCOMPLIR DES PROGRÈS SUFFISANTS

Rien ne justifie le non-respect des droits. Ni la torture ni les disparitions, pas plus que les blocus alimentaires ou les expulsions d'individus hors de leur logement ne peuvent être tolérés, quel que soit le niveau de développement. Néanmoins, la protection et la réalisation des droits nécessitent des moyens et du temps. Modifier la législation ne coûte peut-être rien, mais faire appliquer une loi suppose, d'une part, d'investir pour étendre les services et renforcer les capacités des ins-

titutions publiques et, d'autre part, d'informer la population et de former les agents de la fonction publique. Les lois internationales sur les droits de l'homme exigent de la part des États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qu'ils consacrent le maximum de leurs moyens à la réalisation de ces droits, afin d'enregistrer des progrès suffisants. Mais il faut également débloquer des moyens appropriés pour la protection et la réalisation des droits civils et politiques, c'est-à-dire créer les capacités institutionnelles qui empêcheront que des violations des droits se produisent ou se reproduisent.

Bien évidemment, les pays ne disposent pas tous de moyens équivalents pour garantir les droits : à l'échelle mondiale, le revenu national par habitant varie de 30 000 à 500 dollars (PPA) à peine. Le même niveau de dépenses par élève pourrait représenter la somme maximale des moyens engagés par un pays à revenu faible, mais refléter au contraire un manque d'engagement manifeste de la part d'un pays à revenu élevé. Comment faire la part des choses ?

Les évaluations sont facilitées lorsque l'on connaît les résultats obtenus ailleurs, ce qui amène à se demander pourquoi une réalisation possible dans tel pays ne l'est pas dans un autre. Les indicateurs du développement humain permettent depuis longtemps ces comparaisons. L'indicateur de la pauvreté humaine classe les pays industrialisés en fonction du degré auquel perdurent, dans ces sociétés prospères, l'analphabétisme, une espérance de vie réduite, l'exclusion et la pauvreté monétaire. Enfin, le revenu national par habitant peut fournir une première approximation des moyens disponibles, puisque c'est à partir de cette base que l'État est susceptible d'augmenter ses recettes en vue d'éradiquer la pauvreté. La comparaison entre l'indicateur de la pauvreté humaine et le revenu moyen par habitant d'un pays montre que certains pays industrialisés accordent davantage la priorité que d'autres à la réduction de la pauvreté (diagramme 5.3).

Les pays avancent-ils dans la réalisation des droits ? On peut évaluer leurs efforts sous deux angles :

- en s'intéressant aux évolutions des moyens mis en œuvre, tels que les dépenses d'enseignement ou le nombre d'élèves par enseignant, ou
- en s'intéressant aux évolutions des résultats, tels que la baisse du taux d'analphabétisme ou de la malnutrition infantile.

Le suivi de l'évolution des moyens, notamment des dotations budgétaires, peut permettre de déterminer comment les priorités sont reformulées. Le *Rapport mondial sur le développement humain 1991* se penchait sur les 4 grands ratios de dépenses

ENCADRÉ 5.10

Démystifier les budgets

A ma grande surprise, j'ai trouvé les documents sur le budget national et régional passionnants. Il ne s'agit pas simplement de chiffres : ces documents témoignent de l'intention avouée du gouvernement, de ses mesures et de l'affectation des ressources financières, qui introduisent des disparités de richesse entre les régions et les catégories de personnes à l'intérieur du pays.

— M.D. Mistry, fondateur de DISHA, *Development Initiatives for Social and Human Action* (Initiatives de développement pour l'action sociale et humanitaire).

DISHA est une ONG fondée à Gujârât, en Inde, pour promouvoir le développement des populations tribales, ainsi que des travailleurs de la forêt, de la mine et du bâtiment. Rapidement, l'organisation s'est rendu compte que pour évaluer le développement des populations tribales, il fallait avant tout se concentrer sur le budget : c'est le meilleur moyen d'appréhender les priorités du gouvernement, de contrôler si ses objectifs sont réalisés et de s'assurer que l'affectation des ressources contribue à réduire, et non à exa-

cerber, les disparités entre communautés. En publiant des synthèses sur la manière dont les dotations budgétaires influent sur divers aspects, qu'il s'agisse de l'enseignement, du maintien de l'ordre, du logement rural, du salaire minimal ou de la situation des femmes et des communautés tribales, DISHA a informé le grand public des priorités et des axes du budget, leur indiquant comment les recettes sont réparties, si elles sont vraiment dépensées comme prévu, et au profit de qui.

Ses travaux ont retenu l'attention des médias et accru l'intérêt du public pour le processus budgétaire. Comme le déclare l'un des membres de DISHA : « Avec l'analyse du budget, je souhaite faire valoir le droit des pauvres et des populations tribales à savoir ce que fait le gouvernement des ressources publiques et à juger son action année après année. » Grâce à ses analyses, l'ONG a remis en question les dotations insuffisantes aux régions et aux populations défavorisées et a pu demander justification pour les dotations promises et jamais débouquées.

Sources : *Foundation for Public Interest*, 1997 ; Mistry, 1999 ; *The International Budget Project*, 1999.

publiques qui déterminent dans quelle mesure la priorité va aux questions essentielles. Les données sur la restructuration budgétaire au Népal, par exemple, révèlent l'importance croissante qui est aujourd'hui accordée aux dépenses de santé et d'éducation de base (diagramme 5.4). Entre 1985-86 et 1996-97, la part du PNB réservée aux dépenses publiques a diminué, mais les dépenses sociales consacrées aux priorités (soins de santé primaires, éducation de base, adduction d'eau et développement local) ont, elles augmenté pour se rapprocher progressivement des 20 %, c'est-à-dire de la norme internationale proposée par le Programme 20-20.

Le suivi de l'évolution des résultats constitue l'objectif premier des indicateurs du développement humain. Cependant, les moyennes nationales globales, notamment le taux d'alphabétisation des adultes et l'espérance de vie, se modifient très lentement et ne sont influencés ni par le progrès à court terme ni par la façon dont différentes catégories profitent des avancées moyennes. Une nouvelle approche est donc nécessaire pour évaluer les progrès du développement humain. Cette approche doit refléter davantage les principes relatifs aux droits et décomposer les résultats par catégorie sociale, afin de se concentrer tout particulièrement sur les retombées pour les plus démunis (voir annexe).

Lorsqu'un pays enregistre des évolutions positives, qui est apte à juger si ce rythme de progression est suffisant ? Les réalisations dépendent du contexte : moyens, contraintes historiques, choix de politiques et priorités concurrentes. En même temps, il faut s'entendre sur des normes, car admettre que les progrès prennent du temps n'est pas une excuse pour ne pas avancer.

Un instrument utile pour s'accorder sur un rythme de progression suffisant consiste à fixer des objectifs de référence. Les pays définissent souvent des objectifs généraux : par exemple, éradiquer l'analphabétisme féminin le plus rapidement possible. Or, il est nettement préférable qu'ils œuvrent conjointement avec la société civile pour fixer des objectifs de référence : par exemple, ramener de 30 à 15 % le taux d'analphabétisme féminin à l'horizon 2010. Ce processus transforme un objectif, certes estimable mais irréaliste, en un but précis dont l'on peut suivre l'évolution. Ainsi, en Bolivie, l'État a consulté la société civile et les partis d'opposition pour élaborer un plan d'action pour la période 1997-2002, en déterminant des objectifs annuels sur la base de 17 indicateurs dont l'évolution est facile à suivre. Il s'agit, entre autres, de la proportion des naissances en présence d'un personnel médical compétent et de la proportion des fillettes

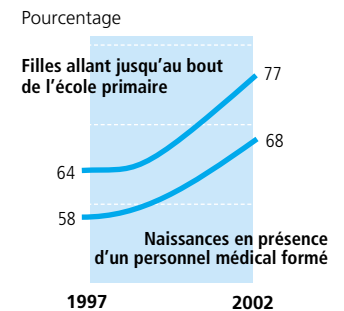
fréquentant l'école primaire (diagramme 5.5).

Fixer des objectifs de référence permet à la société civile et à l'État de parvenir à un consensus sur le rythme de progression approprié (encadré 5.11). Plus la base du dialogue national est solide, plus l'engagement envers cet objectif sera résolu. Le débat démocratique et l'information du public sont des nécessités évidentes. Pour que les objectifs de référence contribuent à définir les responsabilités, et pas seulement à servir les discours regorgeant de promesses caduques, ils doivent être :

- spécifiques, limités dans le temps et vérifiables ;
- établis avec la participation des individus dont les droits sont en jeu, afin de permettre une définition conjointe du rythme de progression approprié et empêcher que la cible ne soit fixée trop bas ;
- réévalués de façon indépendante une fois l'échéance atteinte, pour rendre compte des résultats obtenus.

Pour renforcer ce processus, plusieurs acteurs peuvent montrer l'exemple. Ainsi, les organismes gouvernementaux peuvent se servir des objectifs de référence comme des objectifs intermédiaires pour leurs propres activités. Les pouvoirs publics, les gouvernements, les observatoires de politiques et les ONG nationales peuvent, eux, évaluer ce qui a été fait dans des pays comparables, afin de mieux définir ce qui est réalisable. Enfin, les

DIAGRAMME 5.5
La fixation d'objectifs de référence en Bolivie



Source : UDAPE, 2000.

ENCADRÉ 5.11

Se fixer des objectifs de référence pour s'accorder sur un rythme de progression approprié

Les objectifs de référence offrent l'avantage d'apporter aux discussions nationales des précisions statistiques. Ils sont de plus en plus utilisés pour fixer des objectifs spécifiques, assortis d'une échéance, concernant les progrès à réaliser. En Thaïlande, entre 1992 et 1996, plus de 30 objectifs de référence ont été déterminés pour la réalisation des droits de l'enfant dans le cadre du septième plan national de développement social et économique, dont :

- Ramener avant 1996 la mortalité maternelle à 30 pour 100 000 naissances vivantes, et la mortalité infantile et post-infantile respectivement à 23 et 35 pour 1 000 naissances vivantes.
- Faire en sorte qu'au moins 70 % des nouveau-nés pèsent plus de 3 kilogrammes à la naissance, et qu'au moins 93 % d'entre eux pèsent plus de 2,5 kilogrammes, avant 1996.
- Prolonger l'éducation de base de l'âge de six ans à l'âge de neuf ans et veiller à ce qu'avant 1996, un minimum de 73 % des élè-

ves achevant l'école primaire poursuivent dans l'enseignement secondaire.

Ces objectifs de référence prennent en compte les propositions du Bureau national pour la jeunesse ainsi que celles de la société civile, mais reflètent également les objectifs généraux fixés lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990. La participation de la population à la définition des objectifs en accentue la légitimité, tout en encourageant les ONG participantes à suivre les résultats.

Comme tout instrument, la fixation d'objectifs de référence a ses limites. Les pressions qui s'exercent pour que ces objectifs soient atteints risquent parfois de conduire à une manipulation des résultats dans le sens des attentes. Moralité : il faut séparer les autorités de contrôle et l'entité contrôlée, sous peine de voir les objectifs de référence produire leur effet surtout sur les statistiques, mais pas sur la réalité.

Sources : Hunt, 1998 ; Muntarbhorn et Taylor, 1994.

institutions nationales qui œuvrent pour les droits de l'homme peuvent utiliser les objectifs de référence pour suivre les progrès – non seulement en termes de réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi en termes d'élimination des discriminations, d'amélioration de l'efficacité des procédures judiciaires et d'accroissement de la participation. Enfin, le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pourrait aider les pays à élaborer leurs propres méthodes de définition et de suivi des objectifs de référence.

ASSURER UNE PARTICIPATION RÉELLE

La participation joue un rôle important dans la réalisation des droits. Les pays sont juridiquement tenus de permettre à leur population de prendre part aux décisions qui la concernent directement, notamment en lui communiquant des données, en autorisant d'autres personnes à collecter et utiliser ces informations et en conférant aux individus les moyens de s'impliquer dans les décisions. Des indicateurs sont nécessaires pour vérifier que le processus se déroule bien ainsi.

Premièrement, dans quelle mesure les individus sont-ils conscients de leurs droits ? Les sondages d'opinion en disent long sur ce qui est connu comme sur ce qui ne l'est pas. Qui plus est, l'étendue et l'impact de la sensibilisation aux droits de l'homme – que cette sensibilisation soit assurée par l'État dans les écoles et les établissements publics, ou par les entreprises informant leurs salariés des droits du travail et de leur propre code de conduite – peuvent renseigner sur l'efficacité des efforts visant à susciter une prise de conscience collective.

Deuxièmement, quel volume d'informations est effectivement collecté et rendu public ? La disponibilité des statistiques sur les droits de l'homme constitue une bonne indication de l'engagement à agir de manière

transparente. A quel point les acteurs clés sont-ils disposés à consigner et à publier des informations sur leur comportement et leur influence ? Non seulement l'État, mais aussi les entreprises, les donateurs et les institutions multilatérales subissent des pressions croissantes pour collecter davantage d'informations et les mettre à la disposition du public, mais quel est le volume de données collectées ? De données communiquées à la population ? Chaque exemple, positif ou négatif, figurant dans ce rapport, a au moins le mérite de rompre le silence, car les informations ainsi présentées attirent l'attention du public et contribuent à promouvoir le changement. Tous les pays sont confrontés aux problèmes illustrés ici. Cependant, en l'absence de données pour identifier ces problèmes, la réalisation des droits représente un défi encore plus grand.

Troisièmement, la population peut-elle prendre part, de diverses manières, à des consultations ? Cette participation peut revêtir de nombreuses formes : réunions municipales, référendums, débats dans les médias, audiences publiques. FACTUS, une base de données sur les tendances et les pratiques culturelles en Europe, recueille des informations sur les villes de 37 pays européens. Les questionnaires révèlent les différences entre municipalités concernant la décentralisation des moyens et la consultation du public (tableau 5.1). Évidemment, un indicateur aussi sommaire ne peut refléter ni la qualité ni l'étendue de la participation, mais montre si un gouvernement local donné associe activement ses administrés à la défense des droits culturels. Des données plus détaillées, portant, par exemple, sur la part du budget décentralisé, le nombre d'organisations et d'individus consultés ainsi que sur les sommes consacrées à ces mesures, seraient un début pour présenter un tableau plus complet du niveau de participation.

INSTAURER DES RECOURS ET PROTECTION EFFICACES

Lorsqu'un droit est bafoué, un recours ou une protection doit exister. Les recours ne sont pas uniquement juridiques. Ils peuvent aussi être de nature administrative, voir garantir officiellement que le droit concerné ne sera plus bafoué. Des indicateurs sont nécessaires pour déterminer l'existence de ces recours. On peut évaluer ceux-ci en étudiant l'efficacité du système judiciaire prévu pour les appliquer. Combien d'affaires sont portées devant les tribunaux ? Combien de temps leur est consacré en moyenne ? Combien y a-t-il de dossiers en souffrance par juge ? Les statistiques provenant d'Asie du Sud révèlent une grave incapacité des tribunaux de cette région à mettre en œuvre des

TABLEAU 5.1
Les collectivités locales cherchent-elles à favoriser l'accès à la culture ?

Ville ou région	Existe-t-il des politiques de décentralisation des responsabilités et des moyens à l'échelle locale ?	Existe-t-il des politiques permettant au grand public, aux artistes et aux associations de participer aux décisions dans le domaine culturel ?
Prague, République tchèque	●	●
Catalogne, Espagne	●	●
Timisoara, Roumanie	●	●
Naples, Italie	●	●
Istrie, Croatie	●	●
Cork, Irlande	●	●
Helsinki, Finlande	●	○
Nicosie, Chypre	○	●
Mafra, Portugal	○	○
Göteborg, Suède	○	○

Politiques en vigueur, 1996-99
 ● Politique officielle
 ● Politique informelle
 ○ Aucune politique

Source : Interarts Observatory, 1999.

recours et des protections opportuns (tableau 5.2). Parmi les plaintes déposées, combien ne font jamais l'objet d'un jugement ? Et lorsque les affaires passent devant le tribunal, dans combien de cas la victime gagne-t-elle ? Les statistiques peuvent mettre en lumière des résultats qui soulèvent d'importantes questions. Ainsi, une ONG d'Amérique centrale, Casa Alianza, a minutieusement enquêté sur certains procès pour montrer qu'il y avait peu (ou pas) de recours pour les enfants des rues qui sont maltraités, torturés ou assassinés par des civils ou des membres des services de sécurité (encadré 5.12).

Il est possible de réunir tous ces aspects de la réalisation des droits pour évaluer dans quelle mesure un Etat remplit ses obligations juridiques de respecter, protéger et réaliser les droits, sans discriminations, avec des progrès suffisants, une participation réelle et des recours et protections efficaces. Ce sont les organisations de la société civile qui montrent le chemin, confirmant la richesse de la description qui peut ainsi être obtenue. C'est, par exemple, ce qu'a montré une analyse du droit à la santé, effectuée en 1998, en Equateur, par le Centre pour les droits économiques et sociaux (tableau 5.3).

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS

Garantir les droits ne se limite pas à s'intéresser aux résultats sur le plan humain. L'absence de pauvreté ou de torture ne signifie pas forcément que les droits sont réalisés. Les résultats doivent en fait être garantis par des normes, des institutions et des lois sociales, ainsi que par un environnement économique favorable. Les statistiques relatives à chacun de ces aspects peuvent permettre d'évaluer dans quelle mesure cet accès aux droits est garanti, tout en soulevant des questions dans chaque pays.

NORMES SOCIALES

Si les normes sociales sont destinées à garantir l'accès aux droits, elles doivent favoriser ces droits, et non les mettre en péril. Les sondages d'opinion peuvent mesurer cette réalité, malgré la possibilité d'un décalage entre déclarations et opinions réelles. Des enquêtes réalisées dans le monde entier sur l'attitude vis-à-vis de la violence envers les femmes montrent l'importance de faire évoluer les normes et les mentalités, aussi bien des hommes que des femmes, pour protéger le droit de celles-ci à la sécurité de leur personne. Selon une étude sur l'enseignement primaire, effectuée en Inde en 1996, 98 % des parents pensent qu'il est important que les garçons reçoivent une instruction, contre 89 % seulement pour les filles. Par ailleurs, plus de 7 700 crimes motivés par la haine

ont été répertoriés aux Etats-Unis en 1998, ce qui reflète la persistance de l'intolérance face à la différence, un sentiment de menace éprouvé par les habitants de nombreux pays (figure 5.6). Ces statistiques révèlent non seulement les menaces nées de l'intolérance et de la discrimination ancrées dans les normes sociales, mais indiquent également où il faut agir pour modifier ces normes grâce à l'éducation, la responsabilisation et la prise de conscience.

INSTITUTIONS

La qualité des institutions est-elle à même de garantir l'accès aux biens et services qu'elles sont censées procurer ? C'est une question ardue et complexe, qui amène à axer les indicateurs non plus sur la notion de résultats (en étudiant, par exemple, le taux de mortalité des femmes en couches), mais sur celle d'accès aux services (disponibilité et accessi-

TABLEAU 5.2
Retards de la justice, déni de justice ?
1996

Pays	Dossiers en attente, pour 1 000 habitants	Nombre d'habitants pour un juge	Dossiers en attente, par juge
Bangladesh	53	95 000	5 150
Inde	23	91 000	2 150
Pakistan	5	85 000	450
Népal	4	85 000	300

Source : Mahbub ul Haq, Human Development Centre, 1999.

ENCADRÉ 5.12

L'indifférence face aux violences dont sont victimes les enfants des rues au Guatemala

Au Guatemala et au Honduras voisin, plus de 15 000 enfants vivent dans les rues des centres urbains : fugueurs ou exclus, ils sont souvent considérés par l'opinion comme de la « vermine » néfaste pour le quartier. L'indifférence du gouvernement comme de la société face à leur situation dramatique les met à la merci des mauvais traitements, voire de la torture et du meurtre, perpétrés par des membres des services de sécurité aussi bien que par des civils.

Afin de dénoncer les violations des droits de ces enfants, Casa Alianza/Convent House Latin America, ONG œuvrant à la défense et à la réinsertion des enfants des rues, a constitué un dossier sur chaque cas connu, et a choqué l'opinion avec ses preuves irréfutables. Mais Casa Alianza ne s'est pas arrêtée là : l'organisation a exercé des pressions pour que la justice soit rendue par les tribunaux, et recueilli les informations sur les résultats obtenus pour élaborer des statistiques révélant un immobilisme saisissant.

Sources : Casa Alianza, 1999 ; Harris, 2000.

Entre mars 1990 et septembre 1998, 392 cas concernant des enfants des rues ont été portés devant les tribunaux guatémaltèques. Au cours de cette période, 47 % des affaires ont été classées pour enquête insuffisante et 44 % étaient menacées du même sort ; 4 % des dossiers ont été fermés pour manque de preuves. Seuls 5 % des cas, soit un total de 17, ont été jugés et Casa Alianza a obtenu gain de cause pour 15 d'entre eux.

Qu'en est-il des accusés ? Environ 220 membres des forces de sécurité ont été accusés dans le cadre de ces procès, mais seulement 10 % ont été sanctionnés.

Porter ces affaires au grand jour a attiré l'attention du public sur un problème jusqu'alors ignoré. Mais Casa Alianza estime que l'incapacité du système judiciaire à remédier à la violence exercée contre les enfants des rues constitue une carence dans la protection de leurs droits, doublée d'une approbation muette de la poursuite des violences, en toute impunité.

TABLEAU 5.3
La réalisation du droit à la santé en Equateur : évaluation des obligations de l'Etat

Obligation de l'Etat	Evaluation	Indicateurs disponibles ou souhaitables
<p><i>Respecter les droits</i> L'Etat interfère-t-il directement avec la capacité des individus de réaliser leurs droits ? Existe-t-il une régression évitable des niveaux actuels de santé ou d'accès aux soins ?</p>	<p>Les compagnies pétrolières d'Etat déversent des métaux lourds et des substances cancérigènes dans les sources d'eau des communautés d'Amazonie équatorienne.</p> <p>Des coupes non indispensables sont effectuées dans les programmes et les subventions, en l'absence de plans d'urgence adaptés pour les plus vulnérables.</p>	<p><i>Données souhaitées : Volume annuel des polluants chimiques rejetés par les compagnies pétrolières d'Etat.</i></p> <p>En 1990, on estimait à 50 % la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition. Entre 1990 et 1994, la couverture des programmes alimentaires est tombée de 11 à 4 %.</p>
<p><i>Protéger les droits</i> Les individus souffrent-ils des répercussions systématiques et nuisibles à leur santé des activités des acteurs privés ? Par quelles mesures l'Etat les protège-t-il ?</p>	<p>Les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants par les conjoints et les membres de la famille constituent une grave menace pour leur santé.</p> <p>Malgré la récente loi contre la violence à l'égard des femmes et de la famille, l'Etat n'aide ni ne protège suffisamment les victimes par le biais du système judiciaire.</p> <p>Rien n'empêche les compagnies pétrolières privées de déverser des métaux lourds et des substances cancérigènes dans les sources d'eau des communautés d'Amazonie.</p>	<p>En 1998, 88 % des femmes de Guayaquil, la plus grande ville du pays, ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de violence domestique.</p> <p>Entre 1989 et 1992, sur 1 920 plaintes relatives à des abus sexuels contre des femmes et des filles de Guayaquil, seules 2 % ont donné lieu à des condamnations.</p> <p>A la fin des années quatre-vingt, les compagnies pétrolières privées déversaient chaque jour près de 17 millions de litres de déchets toxiques dans l'Amazone.</p>
<p><i>Réaliser les droits</i> Le gouvernement prend-il les mesures appropriées pour attaquer les problèmes sanitaires du pays à la racine ?</p>	<p>En 1996, les recherches des pouvoirs publics ont conclu que plus de 80 % des décès pouvaient être évités à condition de donner la priorité à la prévention primaire et secondaire.</p> <p>Les programmes de nutrition ont une couverture insuffisante par rapport à ceux d'autres pays d'Amérique latine.</p>	<p>En 1995, seulement 17 % du budget de la santé étaient consacrés aux soins primaires, et seulement 7 % à la prévention.</p> <p>Au milieu des années quatre-vingt-dix, les programmes de nutrition ne couvraient que 4 % de la population, contre 40 % en Bolivie et 85 % au Pérou.</p>
<p><i>Non-discrimination</i> Les actions de l'Etat ou leur résultat engendrent-ils une discrimination ?</p>	<p>En dépit des inégalités criantes et de l'extrême dénuement des populations rurales, pauvres et indigènes, le gouvernement consacre la plupart de ses dépenses et moyens aux catégories urbaines et aisées.</p>	<p>En 1997, 84 % des citoyens avaient accès aux services de santé, contre seulement 10 % des ruraux. De même, plus de 80 % des professionnels de la santé étaient concentrés dans les villes.</p> <p><i>Données souhaitées : des données sur l'accès aux services de santé, décomposées en fonction de l'appartenance ethnique et des niveaux de revenu et d'instruction.</i></p>
<p><i>Progrès adapté</i> L'Etat a-t-il suffisamment progressé, dans son action et ses aboutissements, vers le respect de ses obligations ?</p>	<p>En 1970, l'Etat s'est fixé des objectifs de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à l'eau potable pour 80 % de la population urbaine et 50 % de la population rurale. • L'accès à l'infrastructure d'assainissement pour 70 % de la population urbaine et 50 % de la population rurale. <p>Depuis la fin des années quatre-vingt, les gouvernements successifs ont réduit les dépenses de santé pour rembourser la dette et accroître les dépenses militaires.</p>	<p>Entre 1980 et 1990, la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 88 à 78 % en ville, et est restée inférieure à 25 % dans les campagnes. La proportion des ménages ayant accès à l'infrastructure d'assainissement est passée de 46 à 38 % en ville, et de 15 à 10 % dans les campagnes.</p> <p>En 1998, 4 % du budget national étaient consacrés à la santé, et 45 % au service de la dette.</p>
<p><i>Participation</i> La population est-elle informée et consciente de ses droits ?</p> <p>Des mécanismes sont-ils prévus pour permettre aux communautés d'exercer une plus grande influence et de participer davantage à la politique de la santé ?</p>	<p>Il n'existe pas de programme national de sensibilisation du public au droit à la santé, et l'information de la population sur la santé est très limitée.</p> <p>Le système d'affectation des ressources est extrêmement centralisé et bureaucratique, ce qui limite les possibilités de participation.</p>	<p><i>Données souhaitées : pourcentage des personnes conscientes de leur droit à la santé. Pourcentage des personnes conscientes des normes sanitaires de base.</i></p> <p><i>Données souhaitées : pourcentage du budget de la santé distribué à l'échelle locale. Pourcentage des programmes de santé conçus après consultation de la population.</i></p>
<p><i>Recours efficace</i> L'Etat prévoit-il un recours efficace contre les violations du droit à la santé ?</p>	<p>L'inefficacité, la corruption et le manque de moyens dressent de nombreux obstacles aux poursuites judiciaires.</p>	<p>Alors que cela fait 25 ans que les compagnies pétrolières, privées et publiques, nuisent gravement à la santé des communautés amazoniennes, seules une poignée de plaintes ont été déposées, et aucun plaignant n'a obtenu gain de cause.</p>

Note : Ce tableau s'appuie sur une étude de cas réalisée par le Centre pour les droits économiques et sociaux en 1998.

Source : Centre pour les droits économiques et sociaux, 1998.

bilité des services de santé prénataux, proportion de naissances en présence d'un personnel médical, notamment).

- Il faut donc évaluer à la fois les institutions qui créent le cadre de l'ensemble des droits (justice, bureaux de médiation, structures nationales œuvrant en faveur des droits de l'homme, etc.) et les institutions qui sont chargées de fournir des droits spécifiques (services de santé et écoles, commissions électorales et prisons, notamment).

S'interroger sur ce que signifie la garantie de l'accès revient à mettre en évidence les données nécessaires. Par exemple :

- Les postes sanitaires garantissent-ils l'accès aux services de santé ? Pour le savoir, il faut d'abord déterminer combien de personnes un poste sanitaire dessert-il, et à quelle distance il se trouve. Quelles sont les capacités du personnel médical face aux maladies qui surviennent ? En étudiant le niveau des stocks de médicaments essentiels, on définit par ailleurs l'ampleur et la fréquence des pénuries, ainsi que les vulnérabilités qu'elles entraînent.
- Une instance de médiation est-elle réellement apte à gérer les doléances ? Il faut chercher à savoir si son budget est approprié et son personnel qualifié, analyser le nombre de cas enregistrés, leur nature, le temps passé à les traiter et les résultats obtenus.

LÉGISLATION

Il peut être difficile de déterminer si une législation menace ou renforce des droits. La constitution nationale peut inclure les meilleurs principes sans que ceux-ci soient pour autant mis en pratique ou utilisés de façon cohérente en faveur ou à l'encontre d'un seul groupe social. Par conséquent, l'évaluation doit-elle porter sur la loi telle qu'elle est écrite ou telle qu'elle est appliquée ? Sur les deux.

Existe-t-il une loi adaptée ? Dans de nombreux pays, la législation n'énonce pas le droit à un logement décent. À l'évidence, ce droit n'est alors pas juridiquement garanti. Dans le cas où il existe une législation, comment celle-ci est-elle appliquée ? A-t-elle déjà été invoquée et, si oui, avec succès ? A-t-on constaté des distorsions dans son utilisation ? Un rapport élaboré par Amnesty International sur la peine de mort aux États-Unis présente un exemple précis. Si, dans ce pays, les Noirs et les Blancs sont victimes d'un nombre sensiblement égal d'assassinats, 82 % des prisonniers exécutés depuis 1977 avaient été inculpés pour le meurtre d'un Blanc. Dans quelle mesure la population connaît-elle la loi ? La loi est-elle facilement accessible ? Disponible dans les différentes langues parlées dans le pays ? Résumée en langage non juridique, de sorte que chacun puisse la compren-

dre ? Peut-on consulter un conseiller juridique ? Existe-t-il une assistance juridique pour ceux qui ne peuvent pas s'offrir un procès ? Les services fournissant des conseils juridiques sont-ils faciles d'accès et proches des grands centres urbains ?

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

FAVORABLE

L'importance des moyens se retrouve à tous les niveaux de l'analyse de la garantie de l'accès aux droits. Qu'il s'agisse de l'échelle macroéconomique – la stabilité de l'économie – ou microéconomique – la vulnérabilité des dépenses des ménages – les données peuvent servir à établir si la structure de l'environnement économique favorise ou empêche la réalisation du droit en question. Même lorsqu'un pays en pleine expansion voit s'accroître l'ensemble de ses recettes, s'il ne dispose pas d'un système de protection sociale officiel ou informel, les conditions de vie laissent à désirer. De même, à l'échelle microéconomique, l'analyse de la part du budget des ménages consacrée à la nourriture montre que les familles à faible revenu sont vulnérables face aux fluctuations du prix des aliments. Qu'il s'agisse de prendre sur son temps de travail, et donc sur son revenu, pour aller voter – si le bureau de vote est très éloigné – ou d'acheter des fournitures scolaires, dont le prix augmente alors que ce matériel devrait être gratuit, les données sur les coûts peuvent révéler à quel point un droit n'est pas garanti à ceux qui doivent payer pour l'obtenir.

IDENTIFIER LES ACTEURS

DE LA SOCIÉTÉ

L'importance traditionnellement accordée à l'État en tant que principal débiteur d'obligations est largement renforcée par des obligations juridiques. Cependant, pour faire avancer les droits de l'homme, les pouvoirs publics, les familles, les entreprises, les communautés et les organisations internationales doivent être partenaires. Au bout du compte, les dispositifs sociaux sont créés et soutenus par des individus agissant isolément ou regroupés en communautés, associations, entreprises, institutions ou gouvernements. Les évolutions, positives ou négatives, de la situation des droits de l'homme dans un pays donné peuvent provenir non seulement de l'État, mais aussi de ces autres acteurs essentiels. Leurs rôles et devoirs font l'objet d'une attention de plus en plus grande.

Voilà plus de 50 ans que la Déclaration universelle des droits de l'homme a reconnu la nécessité de se concentrer sur l'influence des systèmes internationaux sur les droits. Selon l'article 28, « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan

Pour faire avancer les droits de l'homme, les pouvoirs publics, les familles, les entreprises, les communautés et les organisations internationales doivent être partenaires.

international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. » Aujourd'hui, en raison de l'interaction entre les acteurs, à l'échelle locale et mondiale, il faut donc analyser l'ordre social et international de plus en plus complexe qui étend les limites des obligations juridiques. Pour cela, des indicateurs sont nécessaires. Ils permettent d'identifier les acteurs qui exercent le plus d'influence sur la réalisation des droits, depuis l'échelon communautaire jusqu'à l'échelon mondial, en mettant au jour les problèmes et en montrant la marche à suivre pour les atténuer.

Au niveau national, l'évaluation du rôle et de l'impact des différents acteurs contribue à donner une image bien plus précise des raisons pour lesquelles des droits ne sont pas réalisés. Elle indique également les mesures à prendre, qui nécessitent parfois une intervention locale, et non uniquement une action de la part de l'Etat. Ainsi, en Inde, 30 % des enfants âgés de 6 à 14 ans, soit environ 23 millions de garçons et 36 millions de filles, n'étaient pas scolarisés en 1992. En 1996, une équipe indépendante de chercheurs indiens a entrepris une étude dans le

nord du pays pour comprendre les raisons de cette situation. A l'issue d'enquêtes dans les villages et les ménages, elle a élaboré une vaste base de données qui a dévoilé certains motifs non apparents : la plupart des acteurs – des parents et des enseignants aux responsables politiques et aux médias – avaient failli à leur devoir. Cette défaillance sociale collective appelait non seulement une intervention de l'Etat, mais également des solutions de la part de la communauté locale (tableau 5.4).

Au niveau international, la mondialisation et la libéralisation des marchés engendrent une interdépendance sans précédent, qui accroît l'influence des différents acteurs sur la réalisation des droits de l'homme, sur l'ensemble du globe. Plus les acteurs sont nombreux, plus la situation est complexe. Dans le cas d'une entreprise employant des citoyens du pays dans lequel elle est implantée, l'évaluation est relativement simple, car c'est l'entreprise qui est directement responsable du versement des salaires et de la sécurité de son personnel. En revanche, lorsqu'il s'agit d'une multinationale, la sous-traitance rend les droits des travailleurs toujours plus difficiles à vérifier, sans parler de les garantir. Par exemple, Mattel, fabricant mondial de

TABLEAU 5.4
Réaliser le droit à l'instruction primaire en Inde : les acteurs remplissent-ils leurs obligations ?

Acteur	Obligation	Mesure	Résultat
Parents	Accepter d'envoyer leurs enfants à l'école.	Proportion des parents qui estiment qu'il est important que leurs enfants soient instruits.	<ul style="list-style-type: none"> • 89 % pour les filles, 98 % pour les garçons.
Etat	Prévoir des écoles faciles d'accès.	Distance de l'école à la maison.	<ul style="list-style-type: none"> • 92 % de la population rurale disposent d'une école primaire dans un rayon d'un kilomètre. • 49 % de la population rurale disposent d'une école primaire incluant les grandes classes dans un rayon d'un kilomètre.
	Apporter des moyens suffisants.	Nombre de professeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • 12 % des écoles primaires n'ont qu'un seul professeur en poste. • 21 % n'avaient qu'un seul professeur présent au moment de l'enquête.
		Etat des installations.	<ul style="list-style-type: none"> • 58 % des écoles possèdent au moins deux salles de classe. • 60 % présentent des fuites dans le toit. • 89 % ne disposent pas de toilettes en état de marche. • 59 % n'ont pas l'eau potable.
		Présence et activités d'un enseignant-directeur.	Le jour de la visite de l'école : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des enseignants-directeurs donnaient un cours. • 42 % se livraient à des activités hors enseignement. • 33 % étaient absents.
Communauté	Soutenir l'école, les professeurs et les parents.	Débats publics.	<ul style="list-style-type: none"> • 49 % des comités éducatifs des villages ne s'étaient pas réunis au cours de l'année écoulée.
Médias	Informers sur les insuffisances de l'éducation de base.	Proportion d'articles de presse sur l'éducation de base.	Nombre d'articles parus en un an dans les journaux : <ul style="list-style-type: none"> • 8 550 sur les investissements étrangers • 3 430 sur le commerce extérieur • 2 650 sur la défense • 990 sur l'éducation • 60 sur l'enseignement primaire dans les campagnes.

Note : L'échantillon était constitué de 188 villages, 1 200 ménages et 236 écoles, dans quatre Etats du nord de l'Inde, en 1996.

Source : PROBE, 1999.

jouets, a instauré un code de conduite, ainsi qu'une commission indépendante chargée de surveiller l'application de ces règles (encadré 5.13). Des indicateurs sont également nécessaires pour évaluer les répercussions de l'action, ou de l'inaction, des organisations multilatérales sur la réalisation des droits. Ce principe concerne notamment les institutions financières internationales, l'Organisation mondiale du commerce et nombre d'agences spécialisées des Nations Unies.

Il faut également utiliser des indicateurs pour évaluer l'impact de l'action des pays – qu'ils soient donateurs, prêteurs, commerçants, négociateurs, marchands d'armes ou pacificateurs – au-delà des frontières nationales. Les crimes des dictateurs sont largement connus, mais, en général, on ne se préoccupe pas suffisamment du soutien que ces régimes reçoivent d'autres pays. La politique étrangère influe sur les droits de l'homme via les ventes d'armes, l'entraînement de troupes rebelles ou anti-rébellion, des sanctions, des programmes d'aide extérieure et des droits de douane et quotas sur les importations. Ce sont les puissants acteurs non gouvernementaux et les représentants des pays qui façonnent les lois et les politiques, au niveau national et international, par l'intermédiaire de groupes d'intérêts, par le financement de candidats aux élections ou par d'autres moyens de pression.

Négliger ces influences majeures donnerait une image restreinte des droits de l'homme et des informations permettant d'évaluer leur réalisation. Même si les explications aux problèmes des droits de l'homme sont parfois centrées sur les facteurs nationaux, il reste nécessaire de déterminer comment les interactions internationales, en premier lieu, contribuent à modeler ces facteurs. L'un des grands défis consistera à élaborer des indicateurs, et d'abord à recueillir les informations requises, pour mettre en évidence les influences complexes de ces différents acteurs sur les droits de l'homme.

ALLER DE L'AVANT

La collecte de statistiques fiables sur les droits de l'homme est une tâche herculéenne, qui est aujourd'hui facilitée par différents facteurs :

- *L'émergence de nouveaux acteurs.* La montée en puissance de la société civile et de centres nationaux de documentation sur les droits de l'homme a accru la prise de conscience collective et la compréhension des droits, et donné naissance à des milliers de nouveaux points de collecte de données potentiels, dans le monde entier.
- *Un plus large accès à l'information.* Dans nombre de pays, une plus grande

liberté d'expression et d'information, conjuguée à une transparence accrue, permet à davantage d'individus de participer, et de faire surgir la vérité. Du Guatemala et de l'Indonésie à l'Afrique du Sud et aux anciennes républiques soviétiques, un vent de liberté souffle sur les organisations de la société civile. De plus, les médias favorisent et élargissent considérablement le dialogue public.

- *L'essor des technologies de l'information.* L'expansion phénoménale des nouvelles technologies, en particulier d'Internet, simplifie et accélère spectaculairement la gestion des données. Les données peuvent désormais être enregistrées, regroupées et diffusées bien plus rapidement et largement.
- *Une information plus fiable sur les droits.* Beaucoup d'efforts ont été déployés pour améliorer la fiabilité des données répertoriées. Des cours de formation, des présentations normalisées et des principes directeurs diffusés en ligne accroissent les compétences de ceux qui recueillent des informations sur les droits de l'homme.

Comment ces opportunités peuvent-elles être mises à profit pour renforcer la transparence via des indicateurs ? Il existe quatre possibilités : collecter des données officielles plus nombreuses et de meilleure

ENCADRÉ 5.13

Inspection chez Mattel : on ne joue pas avec les statistiques

Avec ses grosses unités de production en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Mexique et en Thaïlande, Mattel est le plus gros fabricant de jouets au monde. Cette multinationale a compris l'importance de la réputation. Les attaques contre Nike, dont on a beaucoup parlé, dénonçant des conditions de travail ne respectant pas les normes dans les usines asiatiques, ont incité Mattel à prendre les mesures nécessaires pour ne pas être confronté à de telles accusations. Ainsi, en 1997, le groupe a instauré de son propre chef un code de conduite interne plus exigeant que les normes moyennes du secteur, et créé le Conseil de suivi indépendant de Mattel (MIMCO), chargé de vérifier le respect de ce code.

La surveillance se déroule en quatre étapes, dont chacune vérifie et complète les informations réunies dans le cadre de la précédente. Les directeurs de chaque usine constituent des dossiers sur les salaires, les conditions de travail, l'environnement et la sécurité. La concordance de ces dossiers avec les données financières est ensuite contrôlée. Des entretiens confidentiels avec les employés, sur site, permettent aux inspecteurs de se faire une opinion sur des aspects

tels que le travail des enfants, les salaires, la sécurité, le harcèlement, les syndicats et les sanctions. Enfin, les inspecteurs visitent les sites pour prendre connaissance de l'environnement de travail. Le MIMCO compare alors les résultats entre les différentes usines et émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration de Mattel. Six mois plus tard, l'équipe retourne dans chaque usine pour s'assurer que les mesures préconisées ont été mises en place.

Le conseil souligne combien il importe de traduire les principes du code de conduite, par exemple qualité de l'air et conditions de travail satisfaisantes, en critères quantifiables. Même si aucun accord ne définit précisément ces critères, il est au moins possible de savoir ce qui est mesuré. Enfin, le MIMCO tient à publier ses conclusions sans restrictions de la part de Mattel et encourage les ONG à les étudier de près.

En qualité de premier fabricant mondial de jouets, Mattel a fait preuve de courage en adoptant cette approche. Un exemple que nombre d'entreprises influentes feraient bien de suivre.

Sources : MIMCO, 2000 ; Sethi, 2000.

qualité, diversifier les sources d'information de la collectivité, élargir l'accès aux informations officielles et consolider les procédures par lesquelles les responsables doivent rendre compte de leurs actions.

COLLECTER DES DONNÉES OFFICIELLES PLUS NOMBREUSES ET DE MEILLEURE QUALITÉ

Les données à recueillir pour évaluer les droits doivent révéler les devoirs non remplis, la précarité des droits et porter sur tous les individus. Il s'agit notamment d'informations sur les laissés-pour-compte et les personnes démunies, qui sont souvent omis par les statistiques officielles, d'informations recueillies par d'autres sources afin de distinguer les acteurs et les responsables du suivi, et de données décomposées par région, sexe, appartenance ethnique, niveau de revenu et autres critères. Une nouvelle approche est donc nécessaire. Le renforcement des moyens statistiques est rarement considéré comme une priorité, alors même que l'information est un outil essentiel pour la conception et l'évaluation d'une politique. A cette fin, les instituts nationaux de la statistique et les Nations Unies doivent coopérer beaucoup plus étroitement. Aujourd'hui encore, nombre des composantes de base du développement se limitent à des ensembles de données incomplets.

DIVERSIFIER LES SOURCES D'INFORMATION

Les statistiques officielles sont importantes pour l'auto-surveillance et l'évaluation d'un pays donné. Cependant, le tableau d'ensemble qu'elles procurent peut être enrichi, ou au contraire contredit, par d'autres sources. Par exemple, les cas de violence contre les femmes sont loin d'être tous répertoriés, car les statistiques ne se fondent que sur les rapports de police, en particulier dans les pays où les femmes redoutent cette dernière ou l'idée d'un jugement public (figure 5.7). Il serait bon de compléter ces chiffres par les informations émanant d'associations ou de centres d'accueil des femmes. De même, l'analyse des activités d'une entreprise est certainement bien plus crédible si elle est menée par une entité indépendante.

Que peut faire la collectivité ? Des enquêtes par sondage peuvent vérifier la fiabilité des données officielles et explorer les problèmes locaux sous-jacents. Les écoles, les hôpitaux, les bibliothèques, le marché constituent autant de sources d'information sur la vie des individus, les opinions et la conscience collective. Mais, si les organisations de la société civile veulent apporter de nouvelles informations, leurs données doivent être crédibles. Or, cette caractéristique faisait souvent défaut par le passé, ce qui permet-

tait aux représentants officiels de rejeter purement et simplement les affirmations de ces organisations. Depuis de nombreuses années, le programme *Human Rights Information and Documentation Systems* (HURIDOCs) renforce la fiabilité des données non gouvernementales en élaborant des définitions et des formats normalisés pour la collecte des données et en proposant des formations à cette activité à l'intention des enquêteurs et des analystes.

Il faut également veiller à ce que les informations sensibles soient conservées en lieu sûr. Lorsque des organisations assument l'obligation morale de se mettre au service des victimes, des survivants et des témoins de violations de droits, elles s'engagent également à respecter la confidentialité des données, en ne faisant pas apparaître l'identité des personnes concernées sur les documents et en utilisant des programmes de cryptage communément répandus et peu onéreux pour assurer la sécurité des témoins.

CONCRÉTISER LE DROIT À L'INFORMATION

Fournir des informations sur les besoins nationaux et les priorités de l'Etat peut permettre au public de mieux comprendre des arbitrages délicats et, par là-même, favoriser le consensus social face à des moyens limités et à des demandes multiples. Néanmoins, lorsque la population ne dispose pas d'un accès suffisant à l'information sur les mesures et les pratiques qui la concernent directement, les coûts supplémentaires sont nombreux :

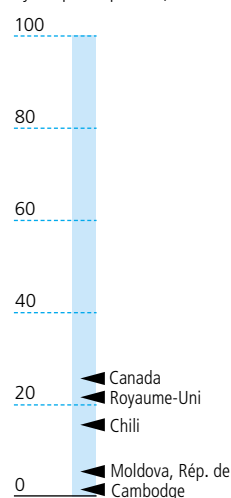
- A l'abri des regards de la société, la corruption règne.
- La liberté de la presse est compromise lorsque les journalistes décident de fermer les yeux sur les agissements de certains responsables, en échange de révélations et d'un accès privilégié à des informations secrètes.
- Des acteurs privés influents peuvent acheter le silence, y compris lorsque les informations en jeu révèlent de graves menaces pour la santé et la sécurité publiques.

L'existence d'une loi autorisant l'accès à l'information ne suffit pas. Des mesures encourageant la transparence dans la vie publique sont également nécessaires pour que les données soient à la portée de tous. Dans certains cas, les chiffres officiels sont rendus publics, mais ne sont disponibles que dans les grandes villes et uniquement accessibles aux personnes disposant du savoir, du temps et de la détermination nécessaires. Certes, Internet élargit considérablement ces possibilités, mais encore faut-il pouvoir se connecter. La mobilisation pour le droit à l'information montre que l'axe, la qualité et les résultats de la prise de décision peuvent évoluer lorsque les individus réclament que l'information leur soit communiquée, et mettent ensuite ces données à profit.

DIAGRAMME 5.7

Les violences envers les femmes sont rarement déclarées

Pourcentage de femmes maltraitées ayant porté plainte, 1993-97



Note : Les données se rapportent à une année quelconque comprise entre 1993 et 1997.

Source : Johns Hopkins University, 1999b.

RENFORCER LES PROCÉDURES PERMETTANT DE RENDRE COMPTE DE SES ACTES

L'appel à la responsabilisation concerne actuellement tous les acteurs influents, et les oblige à remplir leurs obligations, à coopérer avec les instances de suivi et à répondre aux recommandations. Les acteurs non gouvernementaux doivent renforcer leurs engagements. Les codes de conduite des entreprises doivent être transformés en normes quantifiables, avec des inspecteurs indépendants chargés de collecter les données sur leur mise en œuvre. De même, un examen approfondi de l'impact des organisations multilatérales s'impose. La Banque mondiale, notamment, a donné l'exemple en mettant sur pied un comité d'inspection qui permet à la société civile de présenter des évaluations parallèles de l'impact de projets. D'autres organisations multilatérales, comme l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et de nombreuses agences spécialisées des Nations Unies, devraient en faire autant.

Conformément à l'article 55 de la Charte des Nations Unies, tous les membres de l'ONU s'engagent à promouvoir « le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction [...] ». De plus, en ratifiant les traités sur les droits de l'homme, ils prennent des engagements juridiques supplémentaires. Cependant, à quel point mettent-ils ceux-ci en pratique ? On pourrait imaginer de créer un indicateur pour évaluer dans quelle mesure les membres des Nations Unies peuvent être tenus pour responsables à l'échelle internationale. Les données sont disponibles et vérifiables, mais c'est seulement à partir de maintenant, suite au bond en avant de la participation au système international des droits de l'homme, qu'un tel indicateur prendrait toute sa signification (encadré 5.14).



Une ONG indienne explique comment l'utilisation de statistiques a fait évoluer son action pour la défense des droits : « Nous n'étions plus seulement une organisation vouée à lutter et à scander des slogans. Nous possédions des capacités intellectuelles pour faire entendre notre cause en utilisant la terminologie du gouvernement. L'État n'a donc eu d'autre choix que d'accepter nos conclusions, puisqu'elles reposaient sur ses propres faits et chiffres. » Disposer de tels moyens est inestimable, autant que nécessaire, pour toutes les parties prenantes déterminées à promouvoir la réalisation des droits de l'homme. Pour que la justice soit assurée, il est indispensable que les différents acteurs de la société assument la responsabilité des consé-

quences humaines de leurs décisions et de leurs activités. En ce sens, l'utilisation d'indicateurs est de plus en plus reconnue comme un rouage essentiel de ce processus.

ENCADRÉ 5.14

Pour un indicateur de l'engagement international en faveur des droits de l'homme

Pour rendre des comptes sur leur respect des droits de l'homme, les pays membres des Nations Unies doivent :

- **Accepter.** Tous les pays ayant ratifié ou signé les principaux traités internationaux sur les droits de l'homme s'engagent par cet acte à autoriser l'examen par la communauté internationale de leur attitude face aux droits de l'homme.
- **Coopérer.** Tous les Etats ratifiant un traité relatif aux droits de l'homme s'engagent à soumettre, dans les deux années suivant la ratification, un premier rapport sur la situation des droits visés dans le traité, qui sera suivi de rapports périodiques. Cependant, peu d'entre eux se conforment à cette obligation. Pour les six principaux traités, près de 250 rapports initiaux étaient encore en souf-

rance au 1^{er} janvier 1999. Même les Etats n'ayant pas ratifié les traités sont invités à coopérer dans le cadre des requêtes émises par les rapporteurs spéciaux et des autres procédures spéciales, en conviant les rapporteurs à se rendre sur place.

- **Répondre.** En signant un traité, tout Etat accepte de coopérer avec l'organe de suivi du traité, en répondant à ses conclusions et positions finales. De plus, en devenant membres des Nations Unies, les pays acceptent de coopérer avec l'organisation, ce qui englobe aujourd'hui les procédures spéciales relatives aux droits de l'homme.

Il faudrait donc élaborer un indicateur reflétant les engagements dans chacun de ces domaines (tableau encadré 5.14).

Source : Alston, 2000.

TABLEAU 5.14

Composantes d'un indicateur de l'engagement international en faveur des droits de l'homme

Objectif	Base des composantes
Accepter : reconnaissance fondamentale de la responsabilité internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification ou adoption • Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) • Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) • Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ICERD) • Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) • Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) • Convention relative aux droits de l'enfant • Les quatre Conventions de Genève de 1949 • Ratification des procédures de plainte individuelle prévues par l'ICCPR, l'ICERD, la CEDAW, la CAT et les Conventions de Genève
Coopérer : participation aux procédures internationales établies	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission dans les délais des rapports dus aux organes de suivi des traités • Communication des informations requises par les rapporteurs spéciaux et les missions thématiques • Coopération avec les missions de suivi • Coopération avec les personnes chargées par les Nations Unies de surveiller les élections • Coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge dans le cadre des visites des prisons
Répondre : réponses adéquates aux requêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse adéquate aux recommandations des organes de suivi des traités • Réponse adéquate aux positions finales adoptées en relation avec les procédures de communication • Réponse adéquate aux recommandations émanant des rapporteurs nationaux et des mécanismes thématiques

ANNEXE : UN ENGAGEMENT CROISSANT EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Depuis que j'ai pris mes fonctions, il y a trois ans, j'ai mis en œuvre des politiques en faveur du développement humain, ainsi que plusieurs nouveaux programmes. Comment se fait-il alors que notre pays occupe toujours le même rang dans le classement selon l'indicateur du développement humain ?

— Un président élu, 1999.

Depuis son lancement en 1990, l'indicateur du développement humain (IDH) attire l'attention des pouvoirs publics, des médias et de la société civile. Chacun compare le classement de son pays à celui de ses voisins et se demande bien souvent pourquoi ce qui a été accompli ailleurs ne l'a pas été chez lui. L'outil que constitue l'IDH acquiert ainsi un attrait supplémentaire pour l'évaluation des progrès dans la réalisation de certains droits économiques et sociaux.

Cependant, on risque également de faire un usage abusif de cet indicateur. En effet, lorsqu'un pays voit sa place dans le classement progresser d'une année sur l'autre, le gouvernement peut être tenté de s'en attribuer le mérite, en soulignant l'efficacité de ses politiques récentes. En revanche, dans le cas d'un recul ou d'une stagnation, les médias et l'opposition sont susceptibles d'en rejeter la responsabilité sur ces politiques. Or, l'IDH n'est pas à même de rendre compte de telles répercussions à court terme, car deux de ses composantes – l'alphabétisation des adultes et l'espérance de vie – sont lentes à évoluer. De plus, bien que les taux bruts de scolarisation combinés et le revenu moyen puissent varier davantage d'une année sur l'autre, dès lors qu'ils sont exprimés en moyennes nationales, ils ne reflètent pas véritablement les politiques visant à relever le taux de scolarisation des analphabètes ou à réduire la pauvreté monétaire des plus démunis.

C'est le *Rapport mondial sur le développement humain 1999* qui a présenté les premières données sur les tendances à long terme concernant l'IDH, pour les

Cadre d'évaluation des progrès

Période	Moyenne nationale	Dénuement	Inégalités
Une période	Quelle est la moyenne nationale ?	Qui sont les plus démunis ? Par : • Quintile de revenu • Sexe • Région • Zone urbaine ou rurale • Groupe ethnique • Niveau d'instruction	Quelles sont les disparités ? Entre : • Quintiles de revenu supérieur et inférieur • Hommes et femmes • Régions les plus prospères et les plus défavorisées • Zones urbaines et rurales • Groupes ethniques les plus aisés et les plus nécessiteux • Individus non scolarisés et individus ayant fréquenté l'enseignement supérieur
Sur la durée	Quelle est l'évolution de la moyenne nationale ?	Quelle est la progression des catégories sociales les plus démunies ?	Comment les disparités entre catégories sociales ont-elles évolué : se sont-elles accentuées ou réduites ?

années 1975-97. Le diagramme ci-dessous montre clairement que, même sur une période de 22 ans, les progrès sont graduels à chaque niveau du développement. Mais ni l'Etat ni le grand public ne peuvent attendre 20 ans pour savoir si les politiques mises en œuvre ont réussi à favoriser le développement humain et contribué à réaliser les droits de l'homme. Des indicateurs sont donc nécessaires pour exprimer les effets à court terme de ces politiques et refléter les priorités et les principes des droits. Ces indicateurs doivent :

- Montrer qui sont les plus démunis et comment les mesures prises influent directement sur leur vie. Pour ce faire, il est impératif de décomposer les données, afin d'identifier les catégories sociales qui obtiennent les plus mauvais résultats, de manière à suivre leurs progrès.

- Refléter les disparités, notamment entre hommes et femmes, ethnies, régions, zones d'habitation (urbaines ou rurales), pour repérer les discriminations passées ou actuelles et montrer si les politiques engagées réduisent ou accentuent les écarts.

- Analyser les politiques afin de contribuer à l'évaluation des résultats obtenus par les pays. Ce processus exige l'utilisation de variables significatives pour le court terme, par exemple le taux d'alphabétisation des 15-19 ans plutôt que le taux d'alphabétisation des adultes. Malheureusement, le manque de données est très fréquent dans ce domaine. Par ailleurs, il faut

disposer de données fournies régulièrement, au moins tous les cinq ans, mais, bien souvent, cette exigence est également impossible à satisfaire.

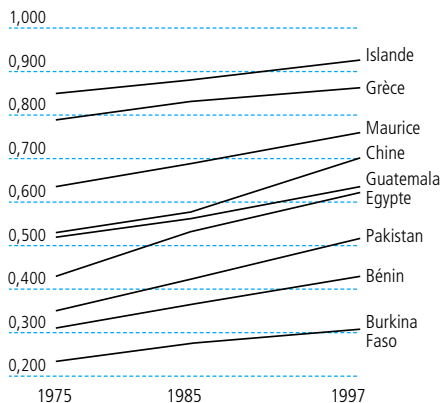
Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire d'examiner simultanément la situation selon trois angles :

1. *La moyenne nationale*, pour faire apparaître les avancées à l'échelle nationale.
2. *Les manques*, pour montrer les progrès accomplis par les catégories les plus mal loties.
3. *Les inégalités*, pour mettre au jour la réduction des inégalités.

Ce cadre d'analyse, présenté dans le tableau ci-dessus, peut s'appliquer à chaque pays à condition d'utiliser les variables les plus pertinentes pour montrer les problèmes nationaux les plus urgents. Mais il faut pour cela des données décomposées. Un nombre croissant de ces données, décomposées par sexe, appartenance ethnique, zone d'habitation (urbaine ou rurale), niveau d'instruction et autres caractéristiques clés, sont collectées au niveau national.

Les exemples émanant du Bénin, de l'Égypte, du Guatemala et de l'Inde montrent que, lorsque des données sont disponibles sur plusieurs périodes, la combinaison des trois angles d'étude offre de nouveaux éclairages. En révélant qui sont les plus démunis, et s'ils profitent ou non des progrès réalisés à l'échelle nationale, ces analyses permettent d'évaluer les avancées des droits de l'homme et du développement humain.

Indicateur du développement humain



Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

TROIS ANGLES D'ÉTUDE DES PROGRÈS : LE CADRE GÉNÉRAL

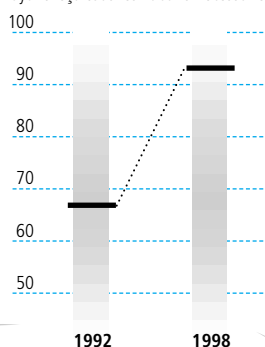
Cet exemple sur la vaccination des nourrissons en Egypte illustre clairement la profondeur de l'analyse mise en évidence par la combinaison des trois catégories de données : la moyenne nationale, les manques et les inégalités.

MOYENNE NATIONALE

En 1992, en Egypte, seulement 67 % des nourrissons âgés de 12 à 23 mois avaient reçu tous les vaccins nécessaires. En 1998, ce taux est passé à 93 %, comme l'indique le diagramme à droite. Les progrès sont donc impressionnants dans l'ensemble, mais quels sont les écarts, en termes de pourcentage d'enfants vaccinés, entre les catégories sociales ? Quelles étaient les catégories les plus défavorisées et dans quelle mesure ont-elles profité de ces avancées ?

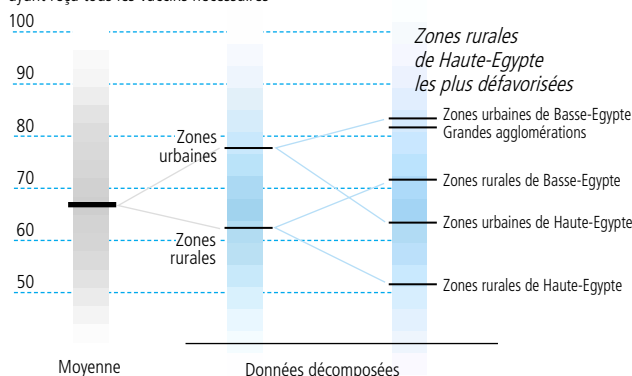
Taux de vaccination en Egypte

Pourcentage des nourrissons de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins nécessaires



1992

Pourcentage des nourrissons de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins nécessaires

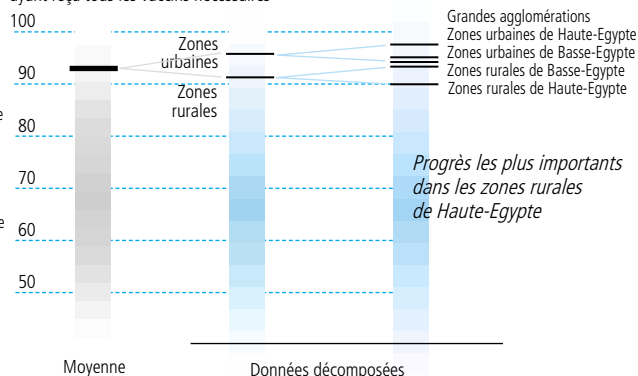


Moyenne

Données décomposées

1998

Pourcentage des nourrissons de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins nécessaires



Moyenne

Données décomposées

Grandes agglomérations
Zones urbaines de Haute-Egypte
Zones urbaines de Basse-Egypte
Zones rurales de Basse-Egypte
Zones rurales de Haute-Egypte

Progrès les plus importants dans les zones rurales de Haute-Egypte

MANQUES

La décomposition de la moyenne nationale en 1992 met en lumière les disparités initiales dans le pays, entre zones urbaines et rurales, d'une part, et entre trois régions : les grandes agglomérations, la Haute-Egypte et la Basse-Egypte. Les diagrammes ci-dessus révèlent un contraste frappant : la couverture vaccinale varie de 83 % dans les villes de Basse-Egypte à 52 % dans les campagnes de Haute-Egypte.

Comment les zones les plus défavorisées (campagnes et villes de Haute-Egypte) ont-elles bénéficié des améliorations sur le plan national en 1998 ? La couverture vaccinale des enfants a été portée à 90 %, voire plus, dans chaque zone considérée, avec une progression particulièrement forte dans ces deux zones, ainsi que dans les campagnes de Haute-Egypte,

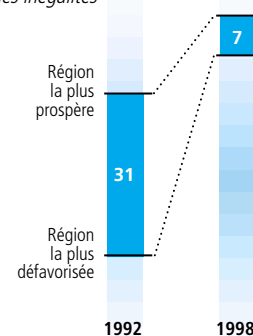
où le pourcentage des enfants vaccinés est passé de 52 à 90 %.

INÉGALITÉS

Quels sont les effets des progrès sur les inégalités ? L'accélération des avancées observée parmi les plus démunis a réduit spectaculairement les inégalités entre régions. Le diagramme à droite montre que l'écart entre la première et la dernière région du classement a diminué des trois quarts entre 1992 et 1998, passant de 31 à 7 points de pourcentage.

En Inde, cette approche pourrait contribuer à relever le défi de l'alphabétisation pour tous. En 1991, 52 % de la population âgée d'au moins 7 ans savaient lire et écrire. Cependant, la ventilation des données par sexe, par communauté ou par zone d'habitation (urbaine ou rurale)

Recul spectaculaire des inégalités

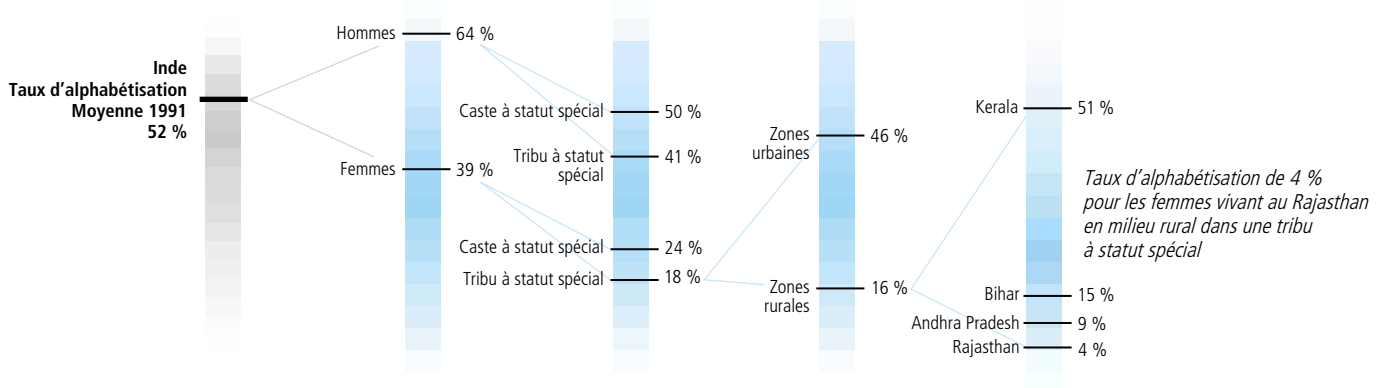


1992

1998

QUI SONT LES PLUS DÉMUNIS ? LA RÉALISATION DES DROITS DE L'HOMME DOIT ÊTRE AXÉE SUR EUX

Les avancées dans la réalisation des droits de l'homme nécessitent de veiller particulièrement à en faire bénéficier les catégories sociales les moins favorisées. La première étape consiste à identifier ces dernières. Lorsqu'elles sont disponibles, les données faisant apparaître les disparités permettent aux décideurs d'élaborer des programmes ciblant les plus démunis.

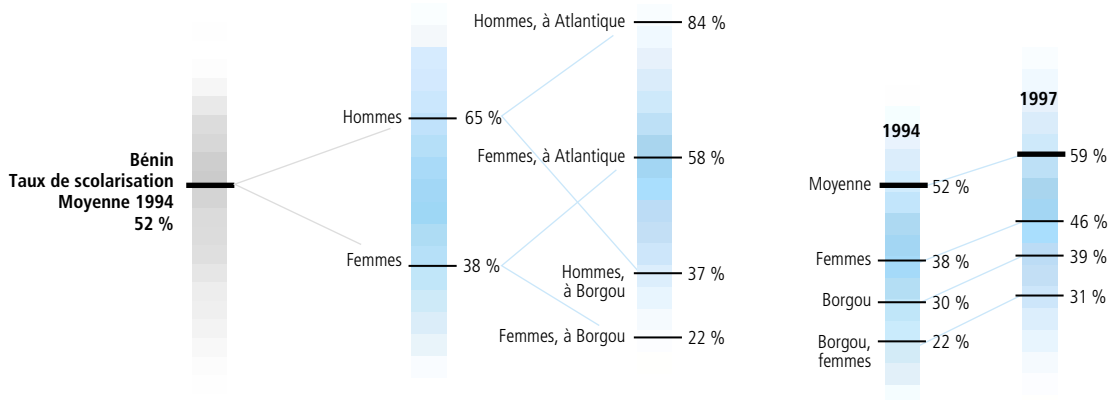


révèle que les femmes faisant partie de tribus répertoriées vivant dans les campagnes sont très défavorisées sur ce plan, avec un taux d'alphabétisation de seulement 16 %. En se concentrant sur ce groupe, par décomposition des données recueillies dans les différents États du pays, on obtient un tableau très contrasté. Ainsi, au Kerala, le taux d'alphabétisation de ces femmes était de

51 % en 1991, soit pratiquement la moyenne nationale. En revanche, dans plusieurs autres États, il était inférieur à 15 % et n'atteignait que 4 % au Rajasthan. Pour concrétiser les droits de l'homme, il faut donc déployer des stratégies s'attaquant à l'extrême dénuement de ces populations.

QUELLE PART DES PROGRÈS POUR LES PLUS DÉMUNIS ?

Une fois que les catégories sociales les plus nécessiteuses ont été identifiées, les données peuvent indiquer si elles bénéficient des avancées nationales ou si elles en sont exclues.



Au Bénin, il existait en 1994 de fortes disparités, au niveau de la scolarisation, tant entre les sexes qu'entre les régions administratives. A l'échelle nationale, le taux net moyen de scolarisation dans le primaire s'établissait à 52 %, mais n'atteignait que 38 % pour les filles, contre 65 % pour les garçons. En outre, on observait des écarts importants entre régions, avec 71 % d'enfants scolarisés dans la province d'Atlantique, mais seulement 30 % dans la province de Borgou. Il était donc nécessaire de se concentrer sur l'accroissement du taux de scolarisation des filles dans tout le pays, et du taux de scolarisation global dans les régions les plus pauvres. En 1997, le taux de scolarisation moyen national a atteint

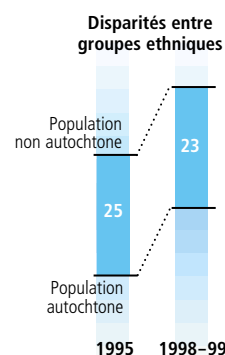
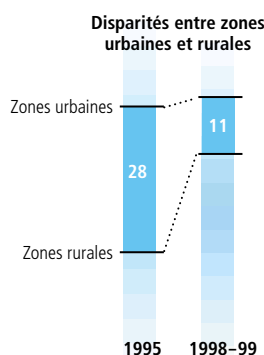
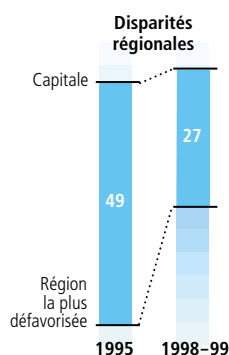
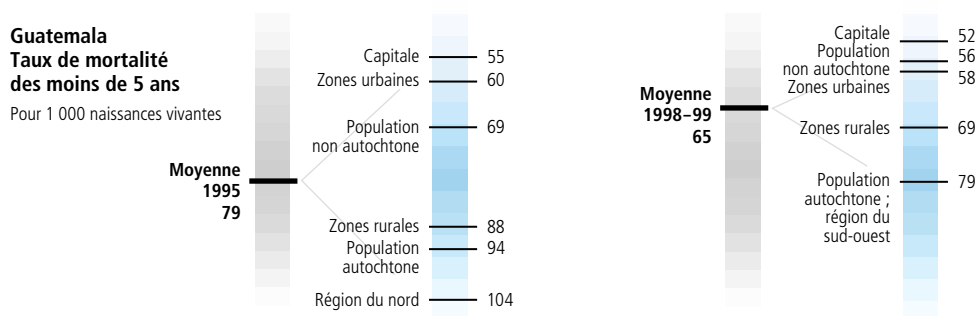
59 %, soit une progression de 7 points de pourcentage. Dans quelle mesure les plus démunis en ont-ils bénéficié ? A l'échelon national, le taux de scolarisation des filles a augmenté de 8 points de pourcentage pour passer à 46 %. Dans la province de Borgou, le taux de scolarisation global s'est amélioré de 9 points pour atteindre 39 % et le taux de scolarisation des filles a gagné 9 points pour monter à 31 %. On constate que les catégories les plus démunies ont enregistré des améliorations légèrement plus rapides que la moyenne nationale. Elles ne sont donc pas restées à la traîne. Elles n'ont toutefois pas réussi à progresser suffisamment pour réduire leur retard sur les autres catégories sociales.

S'ATTAQUER AUX INÉGALITÉS ET VENIR À BOUT DES DISCRIMINATIONS

Comment le progrès enregistré par les différentes catégories sociales peut-il influencer sur les inégalités générales à l'échelle d'un pays ? La réduction des disparités entre catégories sociales peut mettre fin aux discriminations dues à des politiques ou à des préjugés antérieurs.

Guatemala Taux de mortalité des moins de 5 ans

Pour 1 000 naissances vivantes



Au Guatemala, l'évolution de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, dans les différentes catégories sociales, est révélatrice de diverses répercussions des progrès sur les inégalités. En 1995, la moyenne nationale, établie sur les dix années précédentes, était de 79 décès pour 1 000 naissances vivantes. Cependant, on observait de nettes disparités entre catégories sociales — entre zones urbaines et rurale, entre autochtones et non-autochtones et entre régions.

En 1998-99, toutes les catégories ont enregistré des progrès, mais comment les inégalités ont-elles évolué ? C'est l'écart entre les régions les plus performantes et les moins performantes qui a le plus diminué : de 49 à 27. Il demeure toutefois trop important et nécessite la poursuite des efforts. Les disparités entre les zones rurales et urbaines ont diminué de plus de moitié, passant de 28 à 11. En revanche, le fossé entre ethnies s'est très peu réduit, de 25 à 23, ce qui montre qu'il est indispensable de redoubler d'efforts dans ce domaine.

Ces études mettent en lumière trois priorités :

- Il faut utiliser des données décomposées pour évaluer les avancées du développement humain et des droits de l'homme. L'élaboration de statistiques montrant les différences par sexe, région, ethnie et autre caractéristique sociale est le premier pas pour identifier les domaines dans lesquels les progrès sont les plus urgents. Cette démarche s'inscrit dans une approche fondée sur les principes des droits de l'homme.

- Il faut cibler les plus démunis. Les données sur les avancées pour les plus mal lotis donnent un tout autre tableau que l'impression laissée par les seules moyennes nationales.
- Il faut se concentrer sur l'élimination des inégalités. Les données relatives aux progrès au sommet et au bas de l'échelle sociale indiquent si les disparités et les discriminations sont en train d'être éliminées ou au contraire accentuées.

Ces méthodes permettent aux pouvoirs publics et à la société civile de mesurer les avancées, dans chaque pays. Les

instituts nationaux des statistiques reconnaissent de plus en plus l'importance des données décomposées par catégorie sociale. Fournir ce type de données constitue un pas essentiel pour évaluer les progrès du développement humain, suivre la réalisation des droits et concevoir des politiques ciblant les plus nécessiteux. Enfin, à l'échelon national, les rapports sur le développement humain peuvent jouer un rôle de premier plan en intégrant ces études détaillées.

Sources : Osman et El Leithy, 2000 ; Shiva Kumar, 2000 ; Rodas-Martini et Pira, 2000 ; Institut national des statistiques et de l'analyse économique du Bénin, 1999 ; Sori-Coulibaly, 2000.



Un développement humain axé sur les droits

Notre génération devra se repentir non point tant du mal commis par les méchants que pour le silence révoltant des honnêtes gens.
— Martin Luther King

Il est temps que les promesses universelles cèdent la place aux actes.

L'objectif de ce siècle devrait être d'aboutir au respect de tous les droits pour tous les êtres humains sur l'ensemble du globe. La Déclaration universelle des droits de l'homme a formulé cette ambition globale il y a maintenant plus d'un demi-siècle et, aujourd'hui, le monde a atteint un niveau de conscience, de ressources et de moyens suffisant pour la concrétiser à l'échelle planétaire. Il est donc temps que les promesses universelles cèdent la place aux actes. De nombreuses actions sont déjà engagées, à l'échelle nationale et internationale.

Les avancées seront lentes et le parcours semé d'embûches, car bien qu'universels, les droits de l'homme ne sont pas encore universellement acceptés. Malgré les progrès considérables réalisés depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme, de nouvelles menaces planent à l'horizon. Le combat diffère selon la nature du droit menacé et de l'adversaire. Ainsi, dans le cas de l'exploitation des êtres humains, la violation des droits peut être le fait d'individus, de groupes ou d'entreprises, mais également d'un Etat, dont les représentants bafouent les droits des personnes.

Ceux qui refusent les droits de l'homme invoquent souvent un ensemble de raisons, en se retranchant derrière les traditions culturelles ou le contexte politique, ou encore en justifiant leur inaction par un manque de moyens.

En réalité, les droits de l'homme constituent une menace pour un grand nombre de groupes, généralement aux commandes du pays ou en situation de supériorité, car ils entrent en contradiction avec les intérêts établis. C'est le cas, par exemple, du développement équitable. A long terme, pourtant, chacun sera gagnant, car les droits de l'homme et le développement humain contribuent à l'édification d'une société respectueuse du droit, prospère et stable.

La participation des individus et de la communauté restera, comme par le passé, un facteur décisif de l'avancée des droits et du développement humain. Mais celle des dirigeants, et de bien d'autres acteurs, n'en demeure pas moins capitale. En effet, les pouvoirs publics conservent une responsabilité particulière, tandis que les ONG, le secteur privé, les travailleurs indépendants et

beaucoup d'autres institutions de la société civile jouent un rôle important en obligeant l'Etat à rendre compte de ses actes en matière de droits de l'homme.

PRIORITÉS POUR L'ACTION NATIONALE

Tous les droits ne peuvent pas être réalisés simultanément, mais il ne faut pas pour autant établir une liste de droits « prioritaires ». A cet égard, le Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, souligne dans sa contribution spéciale l'importance de l'universalité et de l'action sélective.

L'application des principes NILE (normes, institutions, législation et environnement économique favorable, soulignés dans la vue d'ensemble) à tous les pays nécessite la mise en place d'un programme d'action en cinq étapes au niveau national :

- Etablissement de rapports nationaux et indépendants sur la situation des droits de l'homme.
- Mise en conformité des lois nationales avec les normes et engagements internationaux sur les droits de l'homme.
- Promotion des normes relatives aux droits de l'homme.
- Renforcement du réseau des institutions œuvrant pour les droits de l'homme.
- Instauration d'un environnement économique favorable aux droits de l'homme.

ETABLISSEMENT DE RAPPORTS NATIONAUX ET INDÉPENDANTS SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

Chaque pays constituant un cas particulier, il est indispensable que toute analyse des politiques et institutions nationales repose sur un compte rendu factuel de la situation, qui expose les principales avancées et lacunes. Ce compte rendu fera, par exemple, apparaître si la torture est une pratique courante ou non, si le système judiciaire respecte ou non les droits de l'homme et si la question prioritaire est l'absence de liberté d'expression ou le manque de nourriture.

Au lieu de réagir aux critiques de l'extérieur, les pays doivent, de leur propre initiative, produire leurs propres évaluations annuelles. Cela permettrait, par la même

occasion, de réduire les tensions avec les organisations officielles et non gouvernementales installées dans les pays industrialisés et qui publient chaque année des rapports sur les droits de l'homme dans les pays en développement. En effet, nombre de pays sont, pour diverses raisons, bonnes et mauvaises, irrités par ces rapports extérieurs.

Malgré la fin de la guerre froide et l'adoption supposée d'une approche intégrant tous les droits de la personne, ces rapports s'intéressent, à quelques exceptions près, aux droits civils et politiques, et ignorent les droits économiques et sociaux. La réalité sur la lutte pour les droits de l'homme menée sur l'ensemble de la planète par des groupes, des institutions et des individus risque de s'en trouver faussée et transformée en guerre de « l'Occident contre le reste du monde ». Ce n'est aucunement le but recherché, la plupart des rapports étant élaborés en étroite collaboration avec les institutions nationales. Il faut néanmoins passer à la vitesse supérieure : des comptes rendus nationaux et indépendants.

Les rapports nationaux devraient dépasser l'approche actuelle, trop étroite, pour apporter une connaissance plus approfondie des droits de l'homme et améliorer la

procédure d'observation des progrès et reculs. Ils devraient également s'approprier le cadre pour l'avancement des droits au profit du développement humain, afin de couvrir non pas les seuls droits civils et politiques, mais l'intégralité des droits.

L'indépendance de ces évaluations annuelles est primordiale. Les gouvernements portés au pouvoir à la suite d'élections démocratiques, devraient encourager la production de ces rapports au lieu de les redouter. L'absence de rapports indépendants sur la situation des droits de l'homme peut en effet être très révélatrice.

De tels rapports nationaux et indépendants existent déjà dans plusieurs pays. Au Pakistan, le rapport annuel de la commission des droits de l'homme recense les violations des droits civils, culturels et politiques tout en s'intéressant aux droits économiques et sociaux. La présidente de cette commission, Asma Jehangir, y souligne les liens entre la pauvreté extrême, les affrontements pour des raisons religieuses et les atteintes aux droits civils. Au cours des années quatre-vingt-dix, les gouvernements successifs de ce pays ont encouragé la rédaction de ces rapports indépendants, largement commentés par la presse écrite. Le Brésil a, lui aussi, récemment élaboré un rapport national sur

CONTRIBUTION SPECIALE

Universalité et priorités

Enoncée en termes simples, l'universalité des droits de l'homme signifie que ces droits doivent être les mêmes partout et pour tous. De par sa condition humaine, chaque individu dispose de droits et de libertés inaliénables. Ces droits fondent la dignité et l'importance de la personne humaine, et garantissent le bien-être de celle-ci.

Certains se demandent si les droits de l'homme sont réellement universels, ce qui revient à poser que les droits énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ne s'appliquent pas à certains pays ou à certaines sociétés. Or, cette Déclaration est bel et bien rédigée dans des termes universels. En effet, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits », « chacun » peut se prévaloir de droits sans distinction de race, de sexe ou autre, « chacun » a droit à une alimentation, à des soins médicaux, à un logement, à l'éducation. L'expérience montre que la Déclaration universelle des droits de l'homme se situe au confluent d'un grand nombre de convictions culturelles, juridiques et religieuses. Depuis sa rédaction, il y a 50 ans, ses idéaux ne cessent d'être réaffirmés. Ainsi, en 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a fait valoir l'universalité,

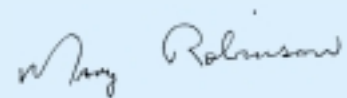
l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme.

L'universalité est-elle la négation de la diversité culturelle ? Les droits de l'homme sont-ils incompatibles avec les croyances religieuses ? Sont-ils une notion occidentale imposée pour favoriser la mondialisation des marchés ? Qui peut nier que nous aspirons tous à vivre dans un monde sans crainte, sans discrimination, sans famine, sans torture ? Avons-nous jamais entendu quelqu'un s'exprimer librement pour demander qu'il soit mis fin à sa liberté ? Un esclave a-t-il jamais prôné l'esclavage ? La conférence de 1993 a observé qu'il « est du devoir des États, indépendamment de leurs systèmes politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme ».

Les droits de l'homme sont également indivisibles. Autrement dit, les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part, doivent être considérés sur un pied d'égalité. Aucun de ces deux ensembles ne prime sur l'autre. Même si, à tout moment, chaque pays doit fixer des priorités pour l'utilisation de ses ressources, il ne s'agit pas de choisir certains droits plutôt que d'autres. Nous ne devons pas nous montrer sélectifs, car

ces droits sont interdépendants. Le fait de ne pas souffrir de la peur et ne pas vivre dans le dénuement est inextricablement lié à la liberté d'expression et de culte. De même, le droit à l'éducation est en relation avec le droit à la santé, et on constate un lien très net entre le niveau d'instruction d'une mère et l'état de santé de ses jeunes enfants.

Tout débat sur l'universalité des droits de l'homme est une nouvelle occasion perdue pour la concrétisation de l'ensemble des droits de l'homme. L'universalité est l'essence même de ces droits. Chaque individu peut se prévaloir de ceux-ci, chaque pays doit les respecter, et chaque partie prenante – Etat et acteurs de la société civile – doit les défendre. L'objectif ultime n'est rien moins que de garantir leurs droits à tous les individus.



Mary Robinson
*Haut Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme*

les droits de l'homme utilisant les indicateurs du développement humain, qui dresse le bilan des progrès et les violations des droits dans chacun de ses États. De plus, ce pays met actuellement en place des observatoires locaux des droits de l'homme, instruments de surveillance comprenant des ONG, une université et un secrétariat national aux droits de l'homme. Ces exemples ne peuvent qu'encourager la diffusion de rapports nationaux indépendants.

**ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES
EN VUE D'UNE MISE EN CONFORMITÉ DES
LOIS NATIONALES AVEC LES NORMES
INTERNATIONALES**

Un grand nombre de pays disposent de lois transgressant les droits de certains individus, des minorités, des femmes ou d'autres groupes. Le caractère discriminant de certaines de ces lois est flagrant. Les institutions luttant

contre la discrimination, comme les commissions nationales des droits de l'homme et les observatoires des politiques, devraient dresser la liste de ces textes, la présenter au Parlement et susciter des débats dans les médias, en vue d'un changement.

Le combat contre les lois « scélérates » a déjà plusieurs victoires à son actif. Ainsi, le cas de l'Égypte montre comment une alliance novatrice peut conduire à l'abolition du traitement discriminatoire des femmes dans les cas de divorce (encadré 6.1). Des avancées du même ordre ont été obtenues dans les pays arabes, comme en Jordanie, où il a été proposé de proscrire, dans la législation, l'assassinat de femmes pour venger l'honneur de la famille (encadré 6.2).

D'autres actions sont nécessaires pour abroger les lois discriminantes et renforcer l'efficacité du système judiciaire dans la défense des droits de la personne humaine.

- *Intégrer les droits de l'homme dans les constitutions nationales.* L'adoption dans la constitution des droits de l'homme universels, qui acquièrent dès lors une valeur exécutoire, fournit à la population une arme juridique pour lutter contre la violation de ses droits. Une décision de justice contre la discrimination a un fort impact politique. En Israël, une famille arabe a ainsi porté plainte contre la législation discriminatoire qui l'a empêchée d'emménager dans un quartier juif. En mars 2000, la Cour suprême israélienne lui a donné raison : « Nous n'acceptons pas la conception selon laquelle les valeurs de l'État d'Israël en tant qu'État juif justifient la discrimination entre les citoyens sur la base de la religion ou de la nationalité. » Suite à des décisions de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme reconnaissant la discrimination pour des raisons fondées sur le sexe, l'Afrique du Sud, suivie par l'Équateur et Fidji, ont intégré cet aspect dans les articles de leur constitution portant sur la non-discrimination.

- *Recourir à des procès dans l'intérêt public.* Dans certains cas, les dysfonctionnements du système judiciaire peuvent être palliés par des procès dans l'intérêt public, lors desquels un tribunal spécial examine les requêtes contre des mesures administratives, jugées arbitraires, discriminatoires et contraires aux droits. Des procès de ce type ont été organisés par la Cour suprême de l'Inde, lorsque certains droits, comme celui à l'éducation, avaient été bafoués.

- *Donner les moyens au système judiciaire d'être efficace.* Une recrudescence des procès liés aux droits de l'homme est susceptible d'engendrer des difficultés si les tribunaux compétents sont trop peu nombreux ou si les juges, magistrats et avocats sont mal payés. En outre, les déceptions sont inévitables dès lors que les plaignants doivent atten-

ENCADRÉ 6.1

**Inégalité entre hommes et femmes devant le divorce :
des avancées juridiques en Égypte**

En ce début du XXI^e siècle, les défenseurs des droits de la femme ont remporté une grande victoire en Égypte, grâce à l'adoption, au mois de février 2000, d'une loi autorisant la femme à divorcer sans le consentement de son époux. Cette loi habilite en outre les tribunaux à prélever une pension alimentaire sur le salaire du conjoint si celui-ci est mauvais payeur. « Toute société a besoin d'un électrochoc... Celui-ci était nécessaire et prévisible depuis longtemps », déclare l'auteur progressiste de cette loi, vice-ministre de la Justice.

Ce texte est le résultat d'une alliance dynamique et déterminée entre juges de tribunaux

civils, groupements pour les droits de la femme, juristes et religieux musulmans progressistes. S'ils ont remporté cette victoire, c'est en partie parce qu'ils ont su utiliser les arguments culturels adéquats. Ils ont, par exemple, souligné les aspects de l'Islam qui confèrent aux femmes les mêmes droits sociaux qu'aux hommes, ainsi que des épisodes de l'histoire musulmane, tels que celui du prophète Mahomet autorisant l'épouse malheureuse à quitter son mari.

Cette coalition entre organismes publics, institutions de la société civile et entreprises privées a mis en déroute les attaques acharnées des traditionalistes.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

ENCADRÉ 6.2

**Une législation contre les meurtres
« pour venger l'honneur familial » en Jordanie**

Selon le *Jordan Times*, 22 Jordaniennes ont été assassinées au nom de l'honneur familial en 1998, et plus de 14 dans la première moitié de 1999. Une coalition de mouvements pour les droits de la femme, de journalistes, de juristes, d'ONG et d'autres groupes de soutien a fait circuler une pétition demandant l'annulation de l'article 340 du code pénal jordanien. Celui-ci prévoit en effet une peine réduite pour les hommes ayant assassiné une parente « pour défendre l'honneur de la famille ». En juillet 1999, un comité émanant

du ministère de la Justice s'est prononcé en faveur de la suppression de cet article.

En février 2000, le rapport sur la Jordanie élaboré par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes indiquait que « plusieurs dispositions du code pénal continuent d'être discriminatoires envers les femmes. Le comité vise en particulier l'article 340 du code pénal jordanien, qui couvre tout homme ayant tué ou blessé son épouse ou une parente prise en flagrant délit d'adultère. »

Sources : Equality Now, 1999 ; Hamdan, 1999 ; Hijab, 2000.

dre des années, voire des décennies, avant que leur cas soit entendu. Si, comme le souligne le chapitre 3, le système judiciaire doit impérativement être indépendant, son efficacité est également fondamentale. Or, l'instauration d'un système judiciaire indépendant et efficace nécessite des moyens importants et un processus de décentralisation afin de rapprocher la justice de la population.

METTRE L'ACCENT SUR LES NORMES DES DROITS DE L'HOMME

Changer les mentalités est certainement le plus difficile, en raison des préjugés profondément ancrés et de l'injustice omniprésente dans l'enseignement, les valeurs et les normes.

Les normes sociales peuvent être modifiées de trois manières : par l'éducation de la population, la sensibilisation des autorités et la mobilisation de l'opinion publique, à travers les médias.

- *Enseigner les droits de l'homme à la population.* Comme l'affirme la Déclaration universelle des droits de l'homme, chaque école devrait enseigner ces droits en mettant en avant leur universalité. Le Cambodge utilise actuellement l'enseignement primaire pour modifier ces normes sociales. Depuis 1994, 25 000 instituteurs cambodgiens ont reçu une formation sur les droits de l'homme et ont déjà enseigné cette discipline à plus de trois millions d'enfants, investissement qui devrait s'avérer capital pour l'avenir du pays.

La radio, la télévision et la vidéo — tout comme les chansons traditionnelles, les sketches, les pièces de théâtre, les spectacles de marionnettes — sont utilisées pour expliquer plus particulièrement aux analphabètes certains aspects des droits de l'homme. En 1995, l'Institut cambodgien des droits de l'homme a adopté une approche novatrice pour enseigner ces droits au grand public : les jeux télévisés. En 1997, y ont participé des membres des forces militaires et de police. Ces émissions ont également été diffusées sur la radio nationale, première source d'information. En Bulgarie, une commission parlementaire travaille avec la télévision. Il se sert des programmes de variétés pour inculquer les normes protectrices.

- *Sensibiliser les autorités à la question des droits de l'homme.* Il est indispensable d'éduquer les dirigeants, l'armée et la police, entre autres, pour fonder une véritable culture des droits de l'homme. L'Equateur a été l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention sur les droits de l'enfant. Peu après, les enfants ont pu voter sur les dispositions les concernant. Pendant la semaine précédant ce vote, la convention a été expliquée à la télévision. Résultat : près de

200 000 enfants ont exprimé leur suffrage et la part des adultes informés sur ce texte est montée en flèche, pour approcher 90 %. D'autres pays ont lancé une politique de sensibilisation aux droits de l'enfant et de la femme en formant des travailleurs sociaux et familiaux. Ainsi, au Guatemala, le conseil national des veuves de guerre guatémaltèques, Conavigua, effectue un travail d'information et de sensibilisation sur les traités de paix.

- *Mobiliser l'opinion publique à travers les médias.* Les médias sont en mesure de mobiliser l'opinion publique en diffusant l'information sur les politiques relatives aux droits de l'homme et en révélant les violations. Dans de nombreux pays, ils représentent une force considérable, car ils sont susceptibles de faire circuler l'information et de demander des comptes, comme le montrent les exemples repris dans le présent rapport. Autre instrument de poids : Internet. Les réseaux en ligne permettent d'attirer l'attention sur les droits et de diffuser l'information sur les modèles à suivre, ainsi que sur les violations des droits.

Partout dans le monde, Internet est utilisé pour alerter et diffuser l'information sur les exemples de bonne conduite et les violations : en Afrique, un groupement d'ONG pour la défense du droit à l'alimentation et à la sûreté alimentaire communique et échange ses expériences en ligne ; le *Third World Network* fait circuler des informations sur les droits de l'homme et la conduite à adopter ; en Inde, le site *Dalit and Tribal People's Electronic Resource* tire le signal d'alarme sur l'exclusion des 250 millions de membres des castes inférieures et de hors-castes.

RENFORCER LE RÉSEAU DES INSTITUTIONS ŒUVRANT POUR LES DROITS DE L'HOMME

Nombre d'institutions ne se considèrent pas comme des organisations de défense des droits de l'homme bien qu'elles s'occupent de la question. Seul le regroupement d'un grand nombre d'agences gouvernementales, d'organisations de la société civile, des médias et du secteur privé pourra renforcer l'impact des actions de revendication et de responsabilisation.

- *Nouer des partenariats autour d'une cause.* Les partenariats entre groupes luttant pour une même cause sont sources de puissance et de solidarité. La Convention sur les droits de l'enfant a incité nombre d'organisations à se rassembler dans une multitude de pays (encadré 6.3). Le même scénario s'est déroulé à l'échelle nationale pour la défense des droits de la femme (encadré 6.4). Dans toute société, certains groupes ont des besoins particuliers du fait de leur identité

Les médias sont en mesure de mobiliser l'opinion publique en diffusant l'information sur les politiques relatives aux droits de l'homme et en révélant les violations.

Droits de l'enfant : passer des paroles aux actes

La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, est entrée en vigueur, en tant que loi internationale sur les droits de l'homme, moins d'un an plus tard. Elle est rapidement devenue le traité sur les droits de l'homme le plus ratifié : en moins de dix ans, 191 pays y ont en effet souscrit, les deux exceptions étant la Somalie et les États-Unis. Et ce texte a déjà des répercussions chez nombre de ses signataires.

Cette convention s'inspire de plusieurs déclarations et événements :

- La première Déclaration des droits de l'enfant, rédigée en 1923 par Eglantyne Jebb, fondatrice de l'ONG *Save the Children*. L'année suivante, elle est complétée et adoptée par la Société des Nations. Elle affirme que « l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur ».
- La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, qui s'applique de manière égale à tous les enfants ainsi qu'aux adultes.
- La Déclaration des droits de l'enfant, adoptée à l'unanimité en 1959 par l'Assemblée générale des Nations Unies, donne une définition plus complète et plus précise de ces droits.
- L'Année internationale de l'enfant (1979), pendant laquelle il a été recommandé que les Nations Unies élaborent un traité détaillé s'imposant aux États.

La Convention de 1989 fournit une approche globale, qui intègre tous les droits de l'homme : civils, politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels. Son esprit est résumé dans quatre articles qui énoncent ses principes essentiels :

- Les enfants ne doivent en aucun cas être victimes de discrimination.
- Dans toute question concernant les enfants, c'est l'intérêt de ces derniers qui prime.
- Tout enfant a droit à la vie, à la survie et au développement.
- Tout enfant est en droit d'exprimer librement son point de vue sur toutes les questions qui le concernent.

En vertu de cette convention, les États sont tenus de prendre toutes les mesures appropriées (de nature législative, administrative, sociale, économique, budgétaire, éducative ou autre) et d'allouer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Ce texte reconnaît également les obligations des autres parties prenantes : parents et famille, société civile, communauté internationale. Le fait qu'un enfant dépend entièrement d'autrui au cours de ses premières années souligne l'importance de ces obligations. Les besoins des très jeunes enfants doivent être immédiatement satisfaits, qu'il s'agisse d'attention, de nourriture et de chaleur ou d'affection, d'éducation de base et de soins médicaux.

Normes

La Convention relative aux droits de l'enfant encourage ceux-ci à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits. Ainsi, en Colombie, le mouvement des enfants pour la paix, sélectionné pour le prix Nobel de la paix, a organisé un rassemblement national, lors duquel 2,7 millions d'enfants ont participé à un référendum symbolique portant sur les droits des mineurs. En Équateur et au Mexique, des millions d'enfants ont également voté pour leurs droits.

Dans les années quatre-vingt-dix, les droits de l'enfant sont devenus un point clé de toutes les grandes conférences des Nations Unies. La Convention de 1989 a inspiré d'autres instruments juridiques internationaux, tels que la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. La nouvelle convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants en constitue un autre exemple. Enfin,

plusieurs instruments régionaux se fondent sur la Convention relative aux droits de l'enfant, tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant a débouché sur l'élaboration de deux protocoles facultatifs, destinés, d'une part, à relever l'âge minimum pour le service militaire et la participation aux conflits armés et, d'autre part, à mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, notamment par un renforcement de la coopération internationale.

Institutions

Nombre de pays ont nommé un médiateur ou un commissaire chargé des enfants, dans le cadre d'une nouvelle institution indépendante ou d'un système de défense des droits de l'homme déjà en place. La Norvège a été le premier pays à prendre une telle mesure. Elle a été suivie par le Costa Rica, l'Autriche, la Russie et l'Australie. De son côté, le Honduras a instauré des mécanismes visant à favoriser une politique intégrée en faveur des enfants, à assurer la coordination entre les organismes et les services compétents et à suivre les progrès de la mise en œuvre de la Convention.

Législation

La Convention a ouvert la voie à la reconnaissance et à la protection des droits de l'enfant à l'échelle nationale :

- A l'heure actuelle, au moins 22 pays reconnaissent les droits de l'enfant dans leur constitution. C'est notamment le cas de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Équateur et de l'Éthiopie.
- Plus de 50 pays ont engagé un processus de révision de leur législation, afin de veiller à la compatibilité avec les dispositions de la Convention.
- La Bolivie, le Brésil et le Nicaragua soutiennent l'adoption d'un code sur les droits des enfants et des adolescents.
- D'autres pays ont défini des grands domaines réclamant une évolution de leur législation : travail des enfants (Inde, Pakistan, Portugal), protection des enfants contre l'exploitation sexuelle (Allemagne, Australie, Belgique, Suède, Thaïlande), justice des mineurs (Brésil, Costa Rica, Salvador) et adoption internationale (Paraguay, Roumanie, Royaume-Uni).
- De plus, certains pays ont pris d'importantes mesures législatives pour favoriser un changement de mentalité et interdire les pratiques incompatibles avec l'esprit de la Convention : interdiction des mutilations des organes génitaux des femmes (dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso et au Sénégal), interdiction des châtiments corporels pour les enfants à l'école et au sein de la famille (Autriche, Chypre et pays nordiques).

Un environnement économique favorable

- En Afrique du Sud, au Brésil et au Sri Lanka, le parlement a voté une législation et des budgets pour mieux définir les dépenses consacrées aux enfants.
- La Norvège a récemment ajouté à son budget annuel une annexe sur les enfants, qui est régulièrement soumise au parlement.
- En Belgique, le parlement a présenté un rapport sur la situation des enfants. Ce document d'impact fait le point sur la politique gouvernementale en ce qui concerne le respect des droits de l'enfant.
- En Suède, le parlement a adopté une loi qui permettra de prendre davantage en compte le point de vue des enfants dans les décisions, et a demandé que soient analysées les conséquences des décisions budgétaires et de la législation pour les enfants.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

ou de leur situation : malades du sida, handicapés, réfugiés, homosexuels... Pour faire valoir leurs droits, il est souvent nécessaire de réunir les forces. L'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) en est un bon exemple (encadré 6.5).

Le groupement mondial Information et réseau d'action pour le droit à se nourrir (FIAN) s'occupe des problèmes complexes de la politique foncière et agricole. Son objectif est d'obtenir auprès des autorités publiques, non pas une distribution directe de nourriture pour les plus démunis, mais l'adoption de politiques instaurant des conditions économiques plus favorables pour les pauvres. En signe de solidarité, les paysans indiens sans terre se sont joints au FIAN devant l'ambassade du Brésil à New Delhi pour soutenir les droits à la terre des paysans brésiliens se trouvant dans le même cas. A l'heure de la mondialisation, un tel dynamisme peut faire naître une solidarité pour la défense de droits spécifiques, à l'échelle nationale et mondiale.

• **Recourir aux commissions nationales des droits de l'homme.** Dans certains pays, les commissions nationales des droits de l'homme s'efforcent de veiller à l'application des lois et règlements relatifs à ces droits. Elles sont chargées de recevoir et d'examiner les plaintes concernant les atteintes aux droits de l'homme, d'y répondre par un règlement amiable et une procédure d'arbitrage, de contrôler les politiques gouvernementales et de veiller à l'application des pactes internationaux ratifiés. Ainsi, la commission mexicaine est très active dans la défense des droits des personnes handicapées, celle de Nouvelle-Zélande dans l'éducation sur les droits de l'homme et celle d'Afrique du Sud dans la défense des droits économiques et sociaux.

• **Nommer un médiateur pour les droits de l'homme.** Dans le monde entier, les médiateurs chargés des droits de l'homme ont la mission vitale de protéger les individus contre les atteintes commises par les autorités ou des institutions gouvernementales. En Slovénie, le médiateur présente chaque année au parlement un rapport sur les droits de l'homme. Celui de 1998 fait état d'une recrudescence des plaintes contre la puissance publique. Le nombre de ces plaintes est passé à 3 448, contre 2 352 en 1995. En 1998, la plus grande partie des cas incriminaient les procédures d'audience et de police, mais ce sont les atteintes au droit du travail et les limitations des libertés individuelles qui ont le plus fortement augmenté.

• **Instaurer des organes parlementaires chargés des droits de l'homme.** Selon l'Union interparlementaire, près de la moitié des 120 parlements nationaux existants disposent d'organes officiels chargés des droits

de l'homme. Bien que leurs mandats s'inscrivent dans un contexte national, leur tâche consiste à veiller à l'intégration dans la loi, et à l'application, des normes énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes et autres dispositifs juridiques.

En République de Moldova, le Parlement a chargé trois « défenseurs » d'examiner les

ENCADRÉ 6.4

Des alliances pour faire respecter les droits de la femme

Adoptée en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) contribue à la réalisation des droits de la femme dans le monde entier. Il existe trois principaux cas dans lesquels ces droits sont bafoués :

- Discrimination économique, politique et sociale.
- Inégalité au sein de la famille, avec, en particulier, l'interdiction faite aux femmes de choisir leur mari et de décider librement du moment d'avoir des enfants.
- Violence domestique, dans la communauté, perpétrée par l'État ou encore lors de conflits armés.

Grâce à la solidarité et au combat mené, le cadre juridique sanctionnant les violations des droits de la femme évolue dans de nombreuses régions du monde. En effet, de nouvelles politiques et lois reconnaissent et font avancer les droits de la femme. Mais il existe un profond fossé entre la théorie et la pratique.

Pour que leurs droits ne soient plus bafoués, les femmes doivent pouvoir maîtriser leur destinée, ce qui passe par une plus grande autonomie financière, ainsi que par une capacité de décision accrue sur leur corps et leur vie. Cette stratégie comporte les étapes suivantes :

• **Faire évoluer les normes sociales.** La mentalité et les traditions patriarcales comptent parmi les principaux obstacles à la reconnaissance des droits de la femme. Certains gouvernements et mouvements religieux invoquent des motifs culturels pour justifier la mutilation des organes génitaux, la lapidation des femmes et l'auto-immolation des veuves. Pour contrer ces pratiques, il est nécessaire de faire prendre conscience de l'importance des droits de la personne, de nouer des partenariats et d'exercer des pressions à l'intérieur même des pays. Dans les territoires palestiniens occupés, une coalition d'ONG progressistes combat de façon efficace l'orthodoxie religieuse. Au Cambodge et au Kirghizistan, des ONG forment des journalistes à identifier et à modifier toute image déformée de la femme véhiculée par les médias et susceptible d'engendrer des violences à l'encontre de celle-ci.

• **Faire évoluer les lois et réformer le système pénal.** Amender la loi permet d'instaurer des droits, à l'échelle nationale comme à

l'échelle internationale. Ainsi, la ratification par la Tanzanie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a permis aux tribunaux d'abolir une loi traditionnelle interdisant aux femmes de ce pays de vendre les terres qu'elles héritent. Mais, dans bien des cas, il faut instituer par écrit ou modifier une législation nationale, notamment pour protéger les femmes contre la violence, assurer leur égalité économique et sociale, garantir leurs droits à la propriété et à l'héritage. Au Brésil, des forces de police spéciales sont formées pour aider les femmes victimes de violences, et contribuent ainsi à faire évoluer les mentalités et les pratiques.

• **Faire appliquer les accords internationaux.** La convention est à l'origine d'amendements de la constitution en Afrique du Sud, en Colombie et en Ouganda, ainsi que de nouvelles lois en Chine, au Costa Rica et au Japon. En outre, certains tribunaux, en Australie, au Népal et en Zambie, ont décidé de son application obligatoire. Bien que la convention des Nations Unies ne traite pas explicitement de la violence à l'encontre des femmes, une recommandation générale y a été adjointe en 1991. Celle-ci condamne toute forme de violence à l'égard des femmes perpétrée par l'État, par des individus ou par des groupes. A travers la Déclaration de Vienne, signée en 1993, les Nations Unies ont reconnu pour la première fois les droits de la femme en tant que partie indivisible et intégrale des droits universels de la personne humaine.

Le nouveau protocole facultatif annexé à la convention, qui date de 1994, contient des procédures spécifiques permettant aux individus de demander réparation en cas de violation des droits énoncés dans cette convention. De plus, il donne aux ONG la possibilité d'établir des rapports parallèles, qui complètent les rapports gouvernementaux. Ainsi, en Croatie, après avoir présenté un rapport parallèle en 1998, une coalition d'ONG pour la défense des droits de la femme dans ce pays a formé une alliance avec la Commission croate pour l'égalité.

De nombreux États ont ratifié la CEDAW, mais beaucoup d'autres se sont abstenus. Il faudra donc vaincre ces résistances pour que les dispositions de ce précieux document soient appliquées dans tous les pays.

Sources : Coomaraswamy, 2000 ; Womenwatch, 2000 ; Landsberg-Lewis, 1998.

plaintes individuelles et de lancer les procédures juridiques correspondantes. Ces défenseurs ont également pour mission d'améliorer le cadre législatif des droits de l'homme au moyen d'études et de recommandations. En 1998, ils ont mis en place le Centre pour les droits de l'homme, institution indépendante, qui chaque année présente au parlement un rapport sur les droits de l'homme.

Au Nicaragua, le comité pour les droits de l'homme et la paix, fondé en 1981, réunit, en collaboration avec des ONG, des informations et des documents sur les actions des autorités publiques. Au Brésil, le comité sur les droits de l'homme reçoit et analyse les requêtes, dans le but de mettre un terme aux menaces pesant sur ces droits. Chaque

année, il organise une conférence nationale, réunissant plus de 400 représentants de groupes de la société civile. Il a également participé à l'élaboration du plan national des droits de l'homme, dont il est chargé de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre (encadré 6.6).

Toutes ces institutions nationales doivent s'intégrer à une alliance pour la défense des droits de l'homme. La réunion de tous leurs avantages et mandats particuliers permettra de faire appliquer les droits et de lutter contre les coalitions freinant les avancées en la matière.

INSTAURER UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE À L'EXERCICE DES DROITS

Dans tous les pays, les autorités publiques ont la mission importante de mettre en place des conditions favorables à la population et à la réalisation des droits humains, en fournissant, si besoin est, des moyens d'accompagnement. C'est sur ce point que se rejoignent nombre de politiques relatives aux droits de l'homme et au développement humain.

Pour générer les moyens et opportunités nécessaires à la réalisation des droits de l'homme, la politique gouvernementale doit viser une croissance économique efficiente et durable. Elle doit également veiller à ce qu'une partie des ressources soit consacrée à la réalisation des droits politiques et économiques.

Comment créer de telles conditions économiques ? Quatre stratégies sont envisageables. Premièrement, le secteur public doit se concentrer sur ce qu'il peut faire, et laisser le reste aux autres acteurs, comme en témoigne l'évolution mondiale de ces vingt-cinq dernières années. Ainsi, le secteur privé est généralement plus à même de gérer les banques et l'industrie. Si on lui confie ces secteurs, non seulement l'efficacité de l'économie s'en trouve renforcée, mais l'Etat peut mieux se concentrer sur les services et les institutions que le secteur privé ne peut pas fournir.

Deuxièmement, cette division du travail laisse aux pouvoirs publics le champ libre pour garantir directement un grand nombre de droits économiques, sociaux et civils. La mission première de l'Etat est de développer les potentialités des pauvres, par le biais des soins de santé primaire, de la nutrition et de l'éducation. En ce qui concerne les droits civils, il appartient aux gouvernements de financer le système judiciaire de sorte qu'il protège les droits et améliore les conditions de vie dans les prisons.

Troisièmement, les principaux ministères chargés des questions économiques, tels que

ENCADRÉ 6.5

L'Organisation mondiale des personnes handicapées : une alliance pour les droits des individus ayant des besoins spécifiques

L'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) constitue un bon exemple de réussite dans le domaine de la protection des droits des personnes particulièrement vulnérables. Ce réseau a été mis sur pied en 1980 pour donner la parole à ceux qui souffrent de tous types de handicaps. Dès sa création, l'OMPH s'est intéressée aux droits de l'homme. Elle est aujourd'hui présente dans 158 pays, dont plus de la moitié en développement.

La principale stratégie de l'OMPH consiste à sensibiliser aux problèmes et aux droits des

handicapés. L'OMPH participe aussi à des programmes de développement et a joué un grand rôle dans l'élaboration de règles sur le handicap. Ces dernières ont servi de référence à l'Organisation des Etats américains pour l'adoption, en juillet 1998, d'une convention visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des handicapés.

L'OMPH contribue également à des réformes législatives ou politiques dans certains pays, tels que l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Zimbabwe, ainsi que dans l'Union européenne.

Source : Hijab, 2000.

ENCADRÉ 6.6

Faire pression sur l'Etat : un plan d'action national pour la défense des droits de l'homme au Brésil

Le plan d'action brésilien en faveur des droits de l'homme, lancé en 1996 par un mouvement regroupant des organisations de la société civile, est le premier programme d'Amérique latine visant à protéger et à promouvoir ces droits. En collaboration avec ces organisations, l'Etat a édité des cartes indiquant les régions dans lesquelles les droits de l'homme sont bafoués, conçu plusieurs programmes destinés à protéger les témoins et les victimes de ces violations et entrepris de dispenser des cours sur les droits de l'homme à 5 000 membres de la police militaire. En décembre 1999, le Brésil a officiellement reconnu l'autorité de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

De 1997 à 1999, les résultats de ce plan d'action ont été évalués aux niveaux local, régional et national. Le gouvernement fédéral s'étant mis à promouvoir les droits de l'homme plutôt que de les ignorer ou d'encourager leur violation, des tensions sont apparues avec les collectivités et les organismes régionaux qui ne respectent pas ces droits.

En janvier 2000, le Centre pour l'étude de la violence de l'université de São Paulo a publié un rapport national sur la situation des droits de l'homme au Brésil. Il déplore notamment que ce plan soit trop axé sur les droits civils et politiques, au détriment des droits économiques, sociaux et culturels.

Source : Pinheiro et Baluarte, 2000.

celui des finances et de la planification, doit prendre en compte les droits dans le processus de la politique économique. Ainsi, les autorités publiques pourraient évaluer les lacunes dans la réalisation de ces droits et concevoir des solutions pour y remédier dans la limite des moyens disponibles. Cette approche permettrait également d'identifier les besoins pour assurer, par exemple, la scolarisation primaire obligatoire. Le concept de « devoir imparfait », défini au chapitre 1, trouve ici sa pertinence. Les pouvoirs publics doivent reconnaître les droits économiques et sociaux de la population, mais il est vain d'exiger la réalisation immédiate de ces droits dans les pays pauvres.

Enfin, le secteur privé est, lui aussi, responsable de l'édification d'un environnement économique favorable. C'est pourquoi les chambres de commerce et autres entités commerciales devraient participer au processus, non seulement sur le lieu du travail, mais aussi en lançant des politiques de défense des droits de l'homme. Un grand nombre d'entreprises prônent déjà la réduction du travail des enfants par le biais de la scolarisation primaire obligatoire (encadré 6.7). Les entreprises devraient, en outre, communiquer entre elles pour savoir ce qui est pratiqué dans le monde en matière de droits de l'homme. Enfin, il faudrait les inciter, par des récompenses nationales prestigieuses, à adopter des mesures favorables à l'avancée des droits.

Le secteur privé devrait également intégrer la question des droits de l'homme aux « principes de surveillance du marché » avec l'aide des organisations patronales. L'objectif serait notamment d'éviter la discrimination sur le marché du travail, d'interdire le travail des enfants et d'autoriser la libre association ainsi que les négociations collectives. Concernant les droits des consommateurs et la défense contre les abus du marché, les organisations à but non lucratif sont les plus compétentes.

PRIORITÉS POUR L'ACTION INTERNATIONALE

Les pays pauvres ont besoin d'une politique internationale éclairée et responsable pour avancer dans la réalisation de tous les droits. Cette aide ne se résume pas à de simples transferts de ressources, mais passe davantage par l'instauration d'un environnement mondial facilitant le développement des pays les plus pauvres.

Pour cela, la communauté internationale doit agir en cinq grandes étapes :

- Réduire les inégalités et la marginalisation mondiales.

- Prévenir les conflits meurtriers par la mise en place de systèmes d'alerte avancée.
- Renforcer le système international de défense des droits de l'homme.
- Aider les institutions régionales à promouvoir les droits de l'homme.
- Obtenir l'engagement des multinationales.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET LA MARGINALISATION MONDIALES

Un grand nombre de nations sont blessées dans leur dignité par la pauvreté et la marginalisation croissantes qu'elles connaissent. Plusieurs d'entre elles ont le sentiment d'être rejetées par la communauté internationale du fait de leur faible participation à l'élaboration de connaissances nouvelles et aux institutions internationales.

Pour mettre en place un environnement mondial propice à la promotion des droits de l'homme, plusieurs actions paraissent incontournables.

- *Prendre en compte les droits dans la distribution de l'aide.* A l'origine, l'aide ne reposait pas sur une conception intégrée des droits de l'homme. Elle était en réalité généralement dictée par la politique étrangère. Dans certains cas, elle a été distribuée, avec un mépris cynique, à des régimes dictatoriaux, oppresseurs des droits civils et politiques. Mais désormais, il n'est plus possible de justifier ce type d'aide en arguant qu'elle contribue au moins à l'avancée de certains droits économiques et sociaux.

ENCADRÉ 6.7

Une entreprise privée prône l'enseignement primaire obligatoire

L'Asie du Sud compte un plus grand nombre d'enfants non scolarisés que l'ensemble des autres régions du monde, d'où un terrain particulièrement propice au travail des enfants. Le Pakistan, par exemple, s'est attiré les critiques de la communauté internationale car il employait des enfants pour fabriquer des ballons de football à Sialkot et recourait au travail forcé dans ses briqueteries. Dans les cas où elles ont réagi, les entreprises mises en cause ont commencé de faire accéder leur jeune main-d'œuvre à l'instruction ou décidé de renvoyer les enfants en dessous d'un certain âge.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Une entreprise, Sayyed Engineers a même été jusqu'à mener campagne en faveur de l'enseignement primaire obligatoire. En collaboration avec l'Unité de recherche sur la politique économique, groupe de réflexion indépendant sur les stratégies politiques, elle a lancé, avec d'autres, une enquête nationale sur le travail des enfants et l'enseignement primaire. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport, dont l'avant-propos est rédigé par Imran Khan, le très populaire capitaine de l'équipe nationale de cricket. Cette étude, ce rapport, ainsi que la réalisation de calendriers sur le thème du travail des enfants, ont été entièrement financés par le secteur privé.

L'environnement mondial actuel entrave l'utilisation, l'adaptation et le développement des inventions récentes par les pays pauvres.

Les exemples de mauvaise distribution sont légion, d'où le scepticisme de l'opinion publique à l'égard de l'administration de l'aide. Il est donc nécessaire que les habitants des pays donateurs communiquent directement avec ceux des pays pauvres. Ces échanges doivent se traduire par des décisions sur l'utilisation de l'aide en faveur de la réalisation des droits économiques, sociaux et civils.

Certains pays donateurs sont d'ores et déjà à la tête du mouvement d'intégration des droits civils et politiques, dans le cadre de leurs efforts de promotion de la bonne gouvernance. Ainsi, l'Allemagne, l'Australie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse figurent parmi les pays où l'aide au développement prend en compte les droits. La Norvège a récemment analysé les résultats de son aide en faveur de l'avancée des droits de l'homme en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe. Le rapport final conclut que les institutions de la société civile et les médias sont mieux à même de désigner les contrevenants et leur faire honte. La coopération technique s'est montrée plus utile pour soutenir les institutions œuvrant pour les droits de l'homme.

- *Elaborer des programmes pour la réalisation progressive des droits.* Les programmes mondiaux pour les droits fondamentaux constituent un autre instrument de choix. Financés par la restructuration des budgets nationaux et par une majoration de l'aide internationale, ils invitent les pays à s'engager à réaliser certains droits économiques et sociaux de base, comme l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Ils se rapprochent du Programme 20-20, mentionné pour la première fois dans l'édition de 1992 du *Rapport mondial sur le développement humain*. Aujourd'hui, certains pays en développement remplissent leur part du contrat, consacrant 20 % de leur budget aux services sociaux de base. Cependant, aucun donateur n'alloue, comme convenu, 20 % de son aide publique au développement à ces mêmes services. Si chacun agissait comme il se doit, il serait possible de dégager, à l'échelon national et international, les 70 à 80 milliards de dollars nécessaires chaque année pour fournir à tous des services sociaux de base.

- *Effacer la dette.* La dette continue d'être un frein au développement humain et à la réalisation des droits de l'homme. Certains donateurs bilatéraux, tels que la France, ont annulé une partie de ce qui leur était dû, mais il est nécessaire que d'autres pays leur emboîtent le pas. L'initiative d'annuler le service de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) n'a jusqu'ici eu qu'un impact limité. En décembre 1999, sur 40 PPTE, seuls la Bolivie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le

Guyana, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda avaient terminé les négociations d'allègement du service de leur dette. De nouvelles mesures, introduites en 1999, cherchent à fournir un allègement plus rapide et plus important en visant la réduction de la pauvreté. L'allègement de la dette reste toujours loin derrière les intentions et les promesses. Il est urgent que la mise en place de ces programmes s'accélère dans tous les pays et que de nouvelles initiatives soient mises en œuvre pour que la réduction de la dette ait une incidence sur le développement humain.

- *Accélérer le développement des technologies pour éradiquer la pauvreté humaine.* L'environnement mondial actuel entrave l'utilisation, l'adaptation et le développement des inventions récentes par les pays pauvres cherchant à relever leur économie et le niveau de vie de leur population. Pourquoi ? Parce que les priorités de la recherche se concentrent sur les problèmes des riches, ce qui explique en partie l'insuffisance des biens publics.

Certaines fondations privées, comme celle de Bill et Melinda Gates, ont récemment soutenu la recherche de vaccins contre les maladies menaçant les plus démunis. Aux États-Unis, un programme d'allègements fiscaux destiné aux laboratoires pharmaceutiques, annoncé au début de l'année 2000, utilise les incitations du marché pour recentrer les efforts de recherche. Ces prêts encouragent la recherche de vaccins contre la tuberculose, le paludisme et le sida, qui font plus de cinq millions de victimes par an dans les pays pauvres. Au cours des dix prochaines années, les dépenses devraient atteindre un milliard de dollars, soit l'équivalent du coût des programmes de vaccination de l'UNICEF. Ce type de partenariat entre secteurs public et privé doit favoriser l'émergence de nouveaux programmes de recherche et de technologie s'attaquant à d'autres problèmes que connaissent les populations pauvres.

Des propositions ont également été formulées pour établir des centres technologiques régionaux, chargés de faire profiter les populations pauvres des résultats de la recherche, par l'intermédiaire d'Internet et autres moyens de télécommunications peu coûteux. Les nouvelles technologies permettent ainsi à plusieurs pays pauvres de réaliser des progrès considérables dans certains secteurs. Ainsi, la Chine, l'Inde et d'autres pays asiatiques sont devenus des acteurs à part entière de la révolution technologique.

Ces résultats encourageants doivent maintenant être consolidés par la communauté internationale et par une collaboration Sud-Sud, afin de résoudre d'autres problèmes : l'agriculture en sols arides, la dégradation de l'environnement et les dangers pour la santé des plus démunis.

- *Faciliter l'accès des pays en développement aux marchés d'exportation.* L'accès aux marchés devrait doper la croissance des revenus et de l'emploi dans nombre de pays en développement, comme cela a été le cas pour la plupart des pays d'Asie de l'Est. Mais les termes de l'échange des produits agricoles sont de moins en moins favorables pour quelques pays parmi les plus marginalisés. Ceux-ci ont encore grand besoin de réformes politiques, d'assistance technique et d'aide financière pour diversifier leur économie.

La mondialisation réduit les distances entre les pays, alors que le fossé se creuse entre les plus riches et les plus pauvres. Ceux qui y participent vivent dans un cercle vertueux de prospérité, tandis que les laissés-pour-compte sont prisonniers du cycle infernal pauvreté-marginalisation.

Considérer la justice mondiale comme un droit pour les plus démunis et les exclus passe par un engagement moral et par un appel à la modification radicale des comportements et mentalités, à l'échelon international et national. Notre vision de l'humanité doit dépasser les frontières de l'Etat-nation pour que la préoccupation à l'égard des droits de l'homme soit la même, où que ce soit dans le monde.

Le coût de l'inaction est élevé, comme l'ont admis les dirigeants des pays riches et pauvres. Le Président des Etats-Unis, Bill Clinton, a souligné le « gouffre croissant entre les nantis et les démunis » et recommandé « d'œuvrer davantage pour traiter la misère à la racine avant qu'elle ne se transforme en haine ». Le Président Mandela, qui a personnellement fait l'expérience de la haine, a insisté sur « l'ampleur des inégalités mondiales en cette fin de siècle, ainsi que les opportunités et les récompenses ».

PRÉVENIR LES CONFLITS MEURTRIERS

Certaines des préoccupations modernes à l'égard des droits de l'homme sont nées de la lutte pour la protection des personnes et pour le respect des droits en temps de guerre. La Déclaration universelle des droits de l'homme a en partie été inspirée par l'horreur de l'holocauste, ainsi que par les massacres et les destructions survenus pendant la deuxième guerre mondiale. Les récents événements en Afghanistan, en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cachemire, au Kosovo, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie, en Tchétchénie, au Timor oriental, notamment, ont conduit à repenser la prévention des conflits et les façons d'aboutir à la paix.

La prévention et la minimisation des conflits a deux conséquences importantes pour les droits de l'homme. La première a pour effet *direct* de réduire une source première de violation des droits de l'homme. La

deuxième a pour effet *indirect* de libérer des moyens, de manière que la communauté internationale puisse passer d'opérations de maintien de la paix au développement humain. Les initiatives visant à rassembler divers acteurs, au niveau national, et à diagnostiquer les causes de conflit ont abouti dans certains pays, et offrent de bonnes possibilités de transposition dans d'autres.

La Commission Carnegie sur la prévention des conflits meurtriers a estimé à 200 milliards de dollars le coût, pour la communauté internationale, des sept principales guerres menées dans les années quatre-vingt-dix, sans compter le conflit au Kosovo. Cette somme représente quatre fois le montant annuel de l'aide au développement. Il n'est donc pas surprenant que le volume de cette aide ait sensiblement reculé au cours de la décennie. La réorientation des ressources au détriment du développement devrait même contribuer à la naissance de nouveaux conflits. On remarque, par exemple, que l'aide est retirée au moment où elle devient nécessaire pour éviter l'aggravation des conflits.

Au vu des sommes astronomiques dépensées après l'éclatement des conflits, la répartition actuelle de l'aide internationale est loin d'être rationnelle. Le principal défi consiste à éviter les conflits par l'intermédiaire des institutions internationales – en particulier, les Nations Unies, dont c'est l'objectif initial. L'enjeu en termes de vies sauvées et de développement humain est trop élevé pour que l'on accepte plus longtemps l'immobilisme.

Les populations pauvres sont certainement déconcertées de voir que les flux mondiaux de richesse ne contribuent guère à l'instauration d'un environnement favorable aux droits de l'homme. En effet, les pays pauvres versent aux pays riches des sommes considérables au titre du remboursement de leur dette. De leur côté, les pays riches consacrent des fonds non moins importants aux opérations de « maintien de la paix » une fois que les conflits ont éclaté, réduisant dans le même temps les ressources destinées à l'aide au développement.

Pour orienter l'action et les moyens sur la prévention des conflits, il faut avant tout chercher à résoudre les causes sous-jacentes de ces derniers. La promotion d'une démocratie mondiale nécessite également d'abandonner la voie militariste pour se concentrer sur le développement humain. Deux types d'instruments politiques sont indispensables à cet égard : les systèmes d'alerte avancée et le désarmement au profit du développement.

- *Le déploiement de systèmes d'alerte avancée.* Si la communauté mondiale est décidée à adopter des mesures préventives, elle se doit de faire preuve d'une plus grande

Notre vision de l'humanité doit dépasser les frontières de l'État-nation.

inventivité dans l'utilisation des systèmes d'alerte avancée.

Le déploiement d'une force de prévention dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine est un exemple d'opération réussie. L'Organisation de l'unité africaine a elle aussi souligné l'importance de renforcer les systèmes d'alerte avancée afin de prévenir les conflits meurtriers. En Afrique, de tels

systèmes sont mis en oeuvre pour prévenir les famines et les catastrophes naturelles. Cela a notamment été le cas en Afrique du Sud, au Botswana et au Zimbabwe. Lors de catastrophes imputables à l'action humaine, leur emploi s'avère plus complexe, mais l'enjeu mérite qu'on soutienne ces dispositifs pour permettre les actions préventives (encadré 6.8).

L'alerte avancée nécessite une capacité de réaction rapide. Les missions de négociation, avec un leadership international de haut rang, peuvent jouer un grand rôle en matière de diplomatie préventive.

- *Le désarmement au service du développement.* Les guerres civiles peuvent durer des dizaines d'années, comme en témoignent les cas de l'Afghanistan, du Guatemala, du Liban, du Mozambique, de la Somalie et du Soudan. Les armes dévastatrices employées dans ces affrontements ne sont pas des bombes nucléaires ou des armes chimiques, qui attirent l'attention, mais les mines et les armes légères, plus « banales ». L'abondance de l'offre s'explique en partie par la faiblesse des prix : dans certains pays africains, un AK-47 coûte 6 dollars, soit le prix d'un repas chez McDonald's.

La circulation des armes génère un climat d'inquiétude et d'insécurité qui décourage les investissements et déprime les marchés. Le désarmement peut contribuer au rétablissement de conditions favorables à la reprise économique. En 1997, durant les troubles en Albanie, la population civile a dévalisé les arsenaux gouvernementaux. Alarmés par l'éventualité d'une mise en circulation de 600 000 armes, les autorités albanaises, les Nations Unies et plusieurs donateurs internationaux ont financé dans la région de Gramsh, un projet « Armes contre développement » : en échange de la restitution de 6 000 armes et munitions, cette région a reçu une aide pour la reconstruction de l'infrastructure détruite pendant les troubles.

Les organismes d'aide bilatérale devraient, avec l'appui des médias et des ONG, dénoncer l'impact nuisible des actions d'autres ministères de leur pays. Ils devraient notamment mettre l'accent sur les atteintes aux droits de l'homme qui découlent des accords de vente d'armes légères et de mines, si répandues dans les guerres civiles. De plus, les entreprises commercialisant du matériel de torture devraient être mises à l'index.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'efforce, en coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes, d'enrayer la prolifération des armes légères. Dès lors que l'échange « armes contre développement » parvient à réduire les tensions et les risques de conflit, la reprise

ENCADRÉ 6.8

Le FEWER, un réseau de dispositifs d'alerte avancée

Le Forum sur les dispositifs d'alerte avancée et de réaction rapide (*Forum for Early Warning and Early Response*: FEWER) est un consortium indépendant regroupant des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des universités. Il vise à fournir aux décideurs des informations et des analyses pour détecter d'éventuels conflits, ainsi que des solutions pour des interventions rapides.

Le FEWER travaille en collaboration avec les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations, afin d'élaborer une stratégie d'alerte et de réaction avancées dans des régions telles que le Caucase, l'Asie centrale, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest et les Grands Lacs d'Afrique centrale.

La mise en place d'un tel mécanisme nécessite d'étudier de nombreuses sources d'information et d'instaurer des procédures d'assurance qualité. L'analyse de fond exige non seulement une compréhension des faits, mais aussi des différentes opinions et sensibilités culturelles, qui sont souvent tout aussi importantes. Elle suppose également une méthodologie détaillée et un format normalisé pour l'élaboration de rapports et la corroboration des faits. Une analyse rigoureuse, menée par des experts nationaux, régionaux et internationaux, a ainsi permis une anticipation relativement précise des troubles survenus en République démocratique du Congo, et du conflit au Daghestan et en Tchétchénie.

La stratégie consiste, premièrement, à évaluer la capacité des différents acteurs régionaux à prévenir les conflits et à fédérer les volontés (pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, communautés locales) et, deuxièmement, à s'entendre sur les quatre points suivants : l'origine du conflit, les objectifs de paix à long terme, les éléments (faits et per-

sonnes) susceptibles de faire échouer le processus de paix et les outils disponibles pour mener à bien un programme de prévention et de règlement du conflit.

Cette alerte avancée a permis d'intervenir dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine. En 1999, le Haut commissaire aux minorités nationales de l'OSCE a émis un signal d'alerte puissant et efficace sur les conséquences d'une éventuelle propagation en Macédoine des tensions au Kosovo. Cet avertissement a permis à l'aide internationale de réagir assez vite, dans une région sensible où les enjeux politiques sont nombreux.

Pour aider efficacement la communauté internationale dans la prévention des conflits et des violations des droits de l'homme, les dispositifs d'alerte avancée ne doivent pas perdre de vue les aspects suivants :

- Volonté politique et alerte avancée sont interdépendantes. Sans volonté politique, comme cela a été le cas au cours des deux années précédant la crise zairoise, l'alerte avancée reste lettre morte. Mais, en l'absence d'un véritable dispositif d'alerte reposant sur des informations précises et appropriées, une analyse détaillée et systématique et une proposition de solution concrète et adaptée, toute la volonté politique du monde n'aboutira à aucune mesure probante. Par ailleurs, l'alerte avancée est essentielle à l'émergence d'une volonté politique, ce qui exige du temps et de la confiance. Ainsi, une réelle anticipation du génocide perpétré au Rwanda aurait probablement permis de mobiliser la volonté politique et d'intervenir efficacement.

- La manière dont les informations sont recueillies et analysées reflète souvent les intérêts de ceux qui sont chargés de ces tâches. Voilà pourquoi il faut des moyens d'alerte avancée indépendants, accompagnés d'un programme d'instauration de la paix.

Sources : Adelman, 1999 ; FEWER, 1999 ; van der Stoep, 1999.

économique est envisageable. Ces échanges peuvent aussi rater leur cible, mais, lorsqu'ils fonctionnent, comme en témoignent des expériences aux quatre coins du monde, la reconstruction et les projets de travaux publics créent un cadre favorable à la reprise économique.

Est-il possible de protéger les droits de l'homme pendant une guerre civile ? Tout cynisme est ici déplacé. Les lois de la guerre, qui ont changé beaucoup de choses, sont nées de la réflexion du fondateur de la Croix Rouge. Il paraît désormais nécessaire d'étendre ces règles internationales aux conflits intérieurs. Comment ? La réponse n'est pas simple, mais, tout en faisant preuve de prudence et en tenant compte des différences, la communauté internationale s'efforce, progressivement, de trouver des solutions. Le Conseil de sécurité recherche actuellement un consensus pour renforcer la protection juridique des populations civiles. Certains pays n'ont toujours pas ratifié les principaux pactes internationaux. Nombre d'entre eux peuvent faire bien davantage pour que les forces armées et la police soient préparées à agir conformément aux normes internationales relatives à la guerre.

RENFORCER LE SYSTÈME INTERNATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Dans sa forme actuelle, le mécanisme international de défense des droits de l'homme découle de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ses vingt à trente premières années d'existence ont été caractérisées par quelques actions, beaucoup d'inaction et des résultats limités, en raison notamment de la guerre froide. Ces dix dernières années, en revanche, l'application des normes internationales s'est accélérée (voir chapitre 2).

Depuis le début des années quatre-vingt, les procédures d'établissement de rapports et les stratégies d'observation mises en œuvre par les organes de suivi des traités ont été renforcées. Ainsi, les ONG participent davantage à l'élaboration des rapports, fournissant généralement des comptes rendus parallèles complétant l'information officielle. Les organes de suivi des traités, dont l'activité repose sur le dialogue constructif, aident les pays à s'acquitter de leurs obligations. Bien que leur pouvoir soit manifestement limité, ils soulèvent généralement des questions sensibles et identifient les problèmes les plus urgents en matière de droits de l'homme.

Cependant, le processus d'examen est lent et manque cruellement de moyens. Ce phénomène est lié au nombre de pays représentés ainsi qu'au large éventail de questions et de faits sur lesquels les Etats sont tenus de fournir des informations. En

outre, les experts indépendants élus dans les comités disposent d'un temps d'action très limité.

En guise de solution, il a été proposé de modifier la composition des rapports et d'intensifier l'engagement public. Il a également été suggéré de fonder les six comités de supervision en un seul, et de doter celui-ci de ressources financières et humaines plus importantes, afin de renforcer ses pouvoirs. L'élimination des inefficiences est une priorité. Sans une réforme de fond et des moyens supplémentaires, il sera difficile de faire respecter les règles du jeu fixées dans les traités.

Le Statut de Rome, visant la création d'une Cour pénale internationale, annonce une ère nouvelle, caractérisée par une action efficace contre les plus graves atteintes aux droits de la personne à l'intérieur des Etats-nations. Cette instance doit accroître la responsabilité des Etats concernant la protection des droits de l'homme et contribuer à un ordre international exigeant le respect de ces droits.

L'affaire Pinochet a créé un précédent en matière de responsabilité vis-à-vis des droits de l'homme. En l'occurrence, un pays, l'Espagne, a demandé l'extradition depuis un autre pays, le Royaume-Uni, d'une personne accusée de torture et de crimes alors que cette personne était à la tête d'un troisième pays, le Chili. Certains Etats africains utilisent également les dispositions qui seront celles de la Cour pénale internationale. Cela illustre les actions rendues réalisables par un cadre rendu plus favorable aux droits de l'homme, par l'appui international (encadré 6.9). Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, juger l'ensemble des crimes commis pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et au Kosovo.

Désormais, les efforts devraient se concentrer non pas sur la création d'institutions nouvelles, mais sur le renforcement des organismes existants. L'UNICEF a ainsi adopté, dans ses programmes, une approche fondée sur les droits et travaille désormais avec de nombreux pays pour mettre cette dernière en œuvre. Elle collabore également avec des groupes de la société civile pour défendre les droits de l'enfant. En outre, sa campagne en faveur d'un changement des normes sociales et la condamnation des assassinats de femmes pour venger l'honneur de la famille met toujours l'accent sur la discrimination économique, sociale et politique dont sont victimes les femmes.

Le travail de l'UNIFEM sur certains aspects de la convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur les domaines connexes est unique en son genre et très vaste. Pour sa part, l'UNESCO dispose d'une procédure de dépôt de plain-

L'affaire Pinochet a créé un précédent en matière de responsabilité vis-à-vis des droits de l'homme.

tes individuelles pour les atteintes aux droits à l'éducation, à l'information, à la langue et à la culture. De son côté, l'Organisation internationale du travail a, dès son origine, énoncé des normes et mis en place des mécanismes de protection des droits des travailleurs et de défense de leur bien-être. Ses procédures de contrôle favorisent les partenariats entre pouvoirs publics, patronat et syndicats en faveur des droits de l'homme et du bien-être des travailleurs.

Le PNUD intègre les préoccupations pour les droits de l'homme dans ses activités au profit du développement humain. Son réseau de bureaux extérieurs a par ailleurs recours à un ensemble innovant de moyens de pression et d'assistance technique pour mettre sur pied des institutions œuvrant pour les droits de l'homme. Le PNUD est également en train de créer un instrument de revendication unique en son genre : un réseau édifié autour des rapports mondiaux et nationaux sur le développement humain. Rédigés par des institutions nationales, nombre de ces rapports ont déjà analysé la situation des droits de l'homme dans un pays donné et formulé des recommandations. Là

où il est possible de les réaliser, ces rapports constituent souvent la première évaluation nationale indépendante des droits de l'homme. Les programmes d'assistance technique du PNUD viennent en aide aux institutions de gouvernance et organisent des séances de formation ainsi que des ateliers. Tous ces efforts résultent d'une étroite collaboration entre les bureaux extérieurs et le Haut commissariat aux droits de l'homme.

Sachant que les institutions de l'ONU ne travaillent généralement pas toutes sur les mêmes aspects des droits de l'homme, une approche mieux coordonnée et mieux intégrée devrait permettre de renforcer l'efficacité et l'efficacité.

AIDER LES INSTITUTIONS RÉGIONALES À PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

La plupart des régions du monde ont pris des initiatives en faveur des droits de l'homme, encourageant leurs pairs et alliés à agir de même. Ces initiatives présentent l'avantage d'inscrire l'avancée des droits de l'homme universels dans un débat tenant compte des différences culturelles. Le danger existe toutefois, qu'au nom du pragmatisme, elles édulcorent les normes internationales et les objectifs initiaux afin de parvenir à un consensus.

Les organisations régionales pour les droits de l'homme reflètent à la fois les réalisations et les dysfonctionnements en cette affaire (encadré 6.10). Le Conseil de l'Europe, créé en 1949, s'emploie activement à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Depuis son origine, il inclut dans ses objectifs « la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». L'un de ses principes de base est l'universalité des droits de l'homme, auquel s'ajoute la promotion de « normes communes dans tous les Etats membres, pour le bénéfice de tous, qui qu'ils soient et d'où qu'ils viennent ».

La Charte arabe des droits de l'homme a soulevé une interrogation : représente-t-elle un progrès ou diminue-t-elle les obligations internationales ? Elle n'en constitue pas moins un grand pas vers la reconnaissance des droits dans cette région du monde, en les intégrant dans les traditions culturelles qui déterminent la vie des individus.

En Asie, les ONG ont pris l'initiative de rédiger une charte régionale des droits de l'homme, projet ambitieux du fait qu'il s'agit de la région la plus peuplée et la plus hétérogène au monde. En effet, aucun autre continent ne compte autant de religions dominantes, côtoyant des Etats explicitement laïcs, ni autant de nations riches et pauvres. La Charte asiatique ne bénéficie pas du soutien des pays, et est davantage destinée à

ENCADRÉ 6.9

Les pays africains entreprennent d'appliquer les principes de la Cour pénale internationale

La création d'une Cour pénale internationale en tant qu'instrument de justice permanent fait progresser le principe de la responsabilité individuelle, dans le monde entier, pour des crimes tels que le génocide, le crime contre l'humanité et les graves violations des lois et des usages de la guerre. Le texte portant création de cette instance, adopté lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Rome en 1998, a permis d'atteindre plusieurs objectifs clés. Il étend les compétences de cette cour aux conflits internationaux et consacre la définition moderne du crime contre l'humanité, reconnaissant que la répression de toutes les violences de grande ampleur commises sur une population ne peut se limiter aux exactions commises en temps de guerre. Cette définition élargie met tous les pays en garde contre les conséquences éventuelles de violences à l'encontre de leur propre population.

Pour de nombreux pays en transition vers la démocratie, le cadre juridique et politique fourni par la Cour pénale internationale a des conséquences immédiates concrètes. Cer-

tains Etats africains ouvrent la marche : le 3 février 2000, un tribunal sénégalais a ainsi mis en examen l'ancien dictateur tchadien Hissène Habré pour « torture et actes de barbarie ». Depuis 1990, année de sa fuite, Hissène Habré, président du Tchad de 1982 à 1990, vivait dans une banlieue huppée de Dakar.

Le Sénégal est le premier pays à se référer aux conventions internationales autorisant la traduction en justice de crimes contre l'humanité dans un pays autre que celui dans lequel ils ont été perpétrés. Il est également le premier à avoir ratifié le Statut de Rome, au mois de février 1999.

Le Ghana n'a pas tardé à suivre l'exemple sénégalais. En novembre 1999, son parlement a voté à l'unanimité la ratification du Statut de Rome, affirmant par là-même l'importance, pour les autres pays d'Afrique, de se familiariser avec les dispositions de ce texte, afin de pérenniser le mouvement de démocratisation sur ce continent. Cette initiative parlementaire a été largement soutenue par les organisations de la société civile ghanéenne.

Sources : Action mondiale des parlementaires, 2000 ; Bassiouni, 1999 ; The Economist, 2000.

mobiliser les institutions de la société civile à l'intérieur d'un cadre de valeurs humaines communes.

OBTENIR L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Les mouvements populaires ont galvanisé l'opinion publique contre les entreprises multinationales bafouant les droits de l'homme. Des campagnes de protestation ont fortement nuit à la réputation de ces entreprises, et les boycotts à la consommation ont réduit leurs bénéfices. Très souvent, les entreprises incriminées ont réagi en adoptant un code de bonne conduite imposant à l'ensemble de leurs activités des principes directeurs favorables aux droits de l'homme.

Les détracteurs de ces codes soulignent la nécessité de confier la surveillance des activités à un organe de régulation : un secteur d'activité, une ONG ou une organisation gouvernementale. En revanche, les partisans de ces codes mettent en avant le besoin d'étendre le champ d'application de ceux-ci aux sous-traitants et filiales nationales, qui commettent une grande partie des violations en question.

L'entreprise de prêt-à-porter italienne Benetton est allée plus loin que ces codes volontaires en militant publiquement pour la défense des droits, indépendamment de ses activités. L'une de ses campagnes prônait, par exemple, l'abolition de la peine capitale.

De telles actions marquent une évolution notable, voire décisive, de l'engagement des entreprises privées envers la défense des droits. Cet engagement social pourrait se révéler un vecteur de changement bien plus efficace que les actions liées au fonctionnement de l'entreprise. Il est intéressant de mentionner qu'une société privée a annoncé son refus de participer aux ventes de diamants destinées au financement de conflits (encadré 6.11).

Une autre innovation digne d'intérêt est le partenariat noué entre les entreprises et les organisations de la société civile pour dénoncer les violations de certains droits. Les entreprises Liz Claiborne, Bell Atlantic et American Express se sont ainsi associées à des syndicats, agences gouvernementales et organismes à but non lucratif, tels que *Victim Services in Manhattan*, qui s'occupe des violences domestiques. Elles encouragent leur personnel à signaler les abus et conseillent les salariés qui en sont victimes.

De nombreuses autres s'efforcent de réparer les erreurs passées. Ainsi, suite au

battage médiatique autour des poursuites engagées par des salariés issus de minorités contre la discrimination menée en son sein, le groupe Coca-Cola a défini des objectifs quantitatifs pour promouvoir la diversité. « Ce qui est chiffrable est réalisable, remarque son directeur général, Douglas Daft, la diversité des salariés est un impératif commercial... même mon salaire sera mis à contribution afin d'atteindre ces objectifs de diversité. »

ENCADRÉ 6.10

Des institutions européennes axées sur les droits de l'homme

Plusieurs initiatives régionales étendent les mécanismes de promotion des droits de l'homme au-delà des frontières nationales.

Le Conseil de l'Europe

Le génocide et les souffrances qu'a connus l'Europe dans la première moitié du XX^e siècle ont entraîné la création d'institutions régionales. Celles-ci ont pour mission d'empêcher, par la reconnaissance et la réalisation des droits et des libertés, que de tels événements se reproduisent. Aujourd'hui composé de 41 Etats, le Conseil de l'Europe continue d'œuvrer pour ces idéaux démocratiques. Par la promotion de normes communes à tous ses membres, il veille à garantir l'universalité des droits de l'homme.

L'un de ses organes, la Cour européenne des droits de l'homme, a traité quelque 4 000 dossiers depuis sa création. Elle a notamment condamné des pays dans différents cas : recours à des écoutes sans réel motif de sécurité nationale, manquement à protéger des enfants maltraités par leurs parents, expulsion de ressortissants étrangers non conforme au droit d'avoir une vie de famille.

Le Conseil de l'Europe adopte des résolutions portant sur des aspects liés aux droits de l'homme, dont la réglementation de l'utilisation des données privées par la police, la protection des droits des objecteurs de conscience et des prisonniers étrangers, ainsi que la sensibilisation aux droits de l'homme dans les écoles européennes.

Le Conseil de l'Europe vote des recommandations touchant différents domaines des droits de l'homme, tels que les droits des personnes atteintes du sida et l'abolition de la peine capitale.

Sources : Conseil de l'Europe, 2000 ; Cour européenne de justice et Tribunal de première instance, 2000 ; OSCE, 1996, 1998 et 1999.

L'Union européenne

L'Union européenne joue elle aussi un rôle essentiel en élaborant et en mettant en œuvre des politiques sur les droits de l'homme. L'un de ses organes, la Cour européenne de justice, basée à Luxembourg, gagne en importance. En 1989, un Tribunal de première instance a été créé au sein de cette cour pour entendre les plaintes déposées par des entreprises ou des particuliers, et qui portent habituellement sur des litiges commerciaux. Depuis lors, la Cour européenne de justice statue sur les questions juridiques qui se posent dans les Etats membres de l'Union européenne.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

En janvier 1993, Max van der Stoep a été nommé premier Haut commissaire aux minorités nationales pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La création de ce mandat, défini comme « un instrument de prévention des conflits, le plus tôt possible » a été largement motivée par le conflit yougoslave. En effet, certains craignaient de voir ce type de conflit se répéter dans une autre région d'Europe, et plus particulièrement dans les pays en voie de démocratisation.

Trois séries de recommandations ont été émises pour aider les Etats-nations à respecter les droits de leurs minorités : la recommandation de La Haye sur les droits à l'éducation des minorités nationales (1996), la recommandation d'Oslo sur leurs droits linguistiques (1998) et la recommandation de Lund sur leur participation effective à la vie publique (1999).

En revanche, les institutions multilatérales européennes n'ont pas réussi à empêcher les violations massives des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine.

ENCADRÉ 6.11

**Les bons, les brutes et les diamants :
Global Witness s'insurge contre le non-respect
des sanctions à l'encontre des rebelles angolais.**

En Angola, Jonas Savimbi et son groupe de rebelles, l'UNITA, ont repris les armes en 1992. Contestant le résultat d'une élection à laquelle ils avaient participé et dont ils étaient sortis perdants, ils ont relancé ce qui constitue probablement la plus longue guerre civile au monde. Par la suite, les Nations Unies ont sanctionné la vente de diamants angolais par l'UNITA, qui servait à financer ses achats d'armes et de pièces détachées. Cependant, soutenus par certains pays et aidés par des entreprises opérant à Anvers, plaque tournante du commerce des diamants, les rebelles ont échappé aux conséquences de ces sanctions.

Un groupe de défense des droits de l'homme, *Global Witness*, a alors révélé la

complicité de de Beers, conglomérat sud-africain contrôlant le marché mondial du diamant. A la suite de ces révélations, de Beers s'est engagé officiellement à ne pas acheter de diamants auprès des rebelles angolais. Il a en outre pris des mesures en conséquence, initiative applaudie par les autres groupes oeuvrant pour les droits de l'homme.

Un rapport des Nations Unies, publié en mars 2000, demande que de sévères sanctions soient prises à l'encontre des pays ou des entités privées qui aident les rebelles à éviter les sanctions visant à empêcher que la vente de diamants finance l'achat de mines antipersonnel.

Sources : Secrétaire général des Nations Unies, 2000 ; Global Witness, 1998.

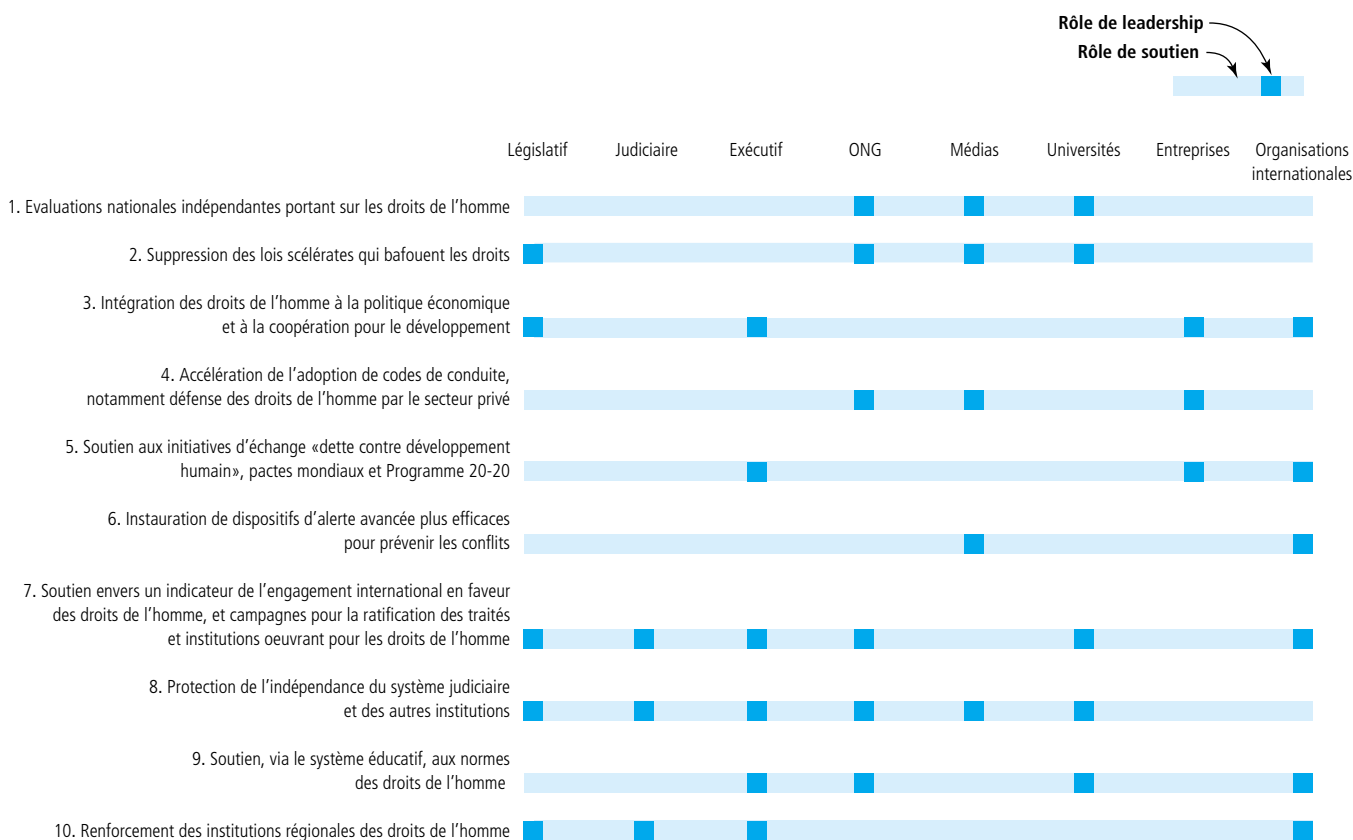
**RÉSUMÉ DES ACTIONS À METTRE EN
ŒUVRE AFIN DE CONCRÉTISER LES
AMBITIONS POUR LE XXI^E SIÈCLE**

Toute stratégie doit commencer par la définition des avantages comparés des différentes institutions (diagramme 6.1). En effet, la plupart ont des missions multiples et se chevauchant. Mais, chacune étant dotée d'atouts particuliers, la mobilisation de ces forces peut les rendre plus efficaces, en particulier si d'autres institutions se voient confier certaines missions concernant la défense et l'application des droits.

Quel intérêt y a-t-il à dénoncer les violations des droits de l'homme ? Vaut-il mieux soutenir les pays en reconnaissant leurs avancées et en les aidant à renforcer leurs institutions ? L'une et l'autre de ces approches sont, bien sûr, nécessaires. La dénonciation des violations s'inscrit dans le processus de reconnaissance des responsabilités, tandis que le soutien des bonnes volontés passe par la mise en œuvre d'actions destinées à modifier les lois et à doter les institutions de moyens d'application. Certains acteurs, tels

DIAGRAMME 6.1

Un réseau pour NILE : avantages comparatifs des pratiques axées sur les droits de l'homme



Note : Pour une analyse des principes NILE – normes, institutions, législation et environnement économique favorable – se reporter à la vue d'ensemble.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

que les ONG, sont mieux placés que d'autres pour mettre le doigt sur les problèmes. En revanche, les organismes intergouvernementaux sont plus à même d'instaurer des programmes de promotion des droits de l'homme et du développement.

L'intégration des droits de l'homme et du développement humain, développée dans le chapitre 1, sert un objectif commun : la liberté politique, économique et sociale. Tout comme ils ont celui de ne pas être torturés, les individus ont le droit de ne pas mourir de faim. Les dispositifs sociaux ne doivent pas se contenter de garantir la liberté d'expression, mais doivent également combattre la malnutrition. Les libertés civiles et politiques sont certes capitales, mais pas moins que le droit à des conditions de vie décentes, qui donnent aux individus la possibilité de vivre dans la dignité. Enfin, les droits économiques sont tout aussi essentiels que les droits politiques, bien que leur promotion appelle la mise en place de stratégies et d'instruments très différents.

UNE AMBITION POUR LE XXI^e SIÈCLE

Le XXI^e siècle devrait être celui de la diffusion des libertés dans le monde entier. Tous les individus ont le droit de jouir de sept libertés fondamentales : vivre sans souffrir de discrimination, de privation, de menaces sur sa sécurité personnelle et de l'injustice, liberté de participer à la prise de décision, d'avoir un développement personnel et d'occuper un emploi productif. La réalisation de chacune de ses libertés passe par l'union des forces des pays du monde entier. Et cette ambition mondiale repose sur l'universalité des droits de l'homme.

- Les femmes et les minorités raciales et ethniques sont victimes de violentes discriminations. Leur combat contre les préjugés et pour la liberté est certes ponctué de victoires, mais la lutte continue pour les milliards d'êtres humains qui souffrent encore de discrimination. Les défenseurs des droits de l'homme et du développement humain vont poursuivre le combat pour faire changer les lois, les normes et les institutions, qui doivent libérer les victimes de discriminations.

- Les famines ont fait des millions de morts tout au long du XX^e siècle. Le plus souvent, elles ne sont pas imputables à la nature, mais à l'homme. Aujourd'hui, ce type de détresse gravissime est rare, mais l'absence de privation reste un rêve inaccessible pour des millions d'individus. Au XXI^e siècle, les systèmes économiques nationaux et internationaux doivent respecter leurs devoirs envers tous ceux qui sont humiliés par la misère. Le but ultime de la croissance économique mondiale est de rendre aux individus leur dignité, aspect majeur de la philosophie du développement humain.

- Le nombre élevé des cas de torture dans l'Histoire montre combien le cœur des hommes peut être mauvais. C'est pourquoi l'élimination de la torture et des poursuites nationales et internationales à l'encontre de ceux qui la pratiquent doivent être au centre du combat pour la liberté de vivre sans souffrir de menaces sur sa sécurité personnelle. Ce point en recouvre d'autres : par exemple, beaucoup de femmes violées ont honte et se trouvent face à des systèmes juridiques empreints de préjugés masculins. Des alliances mondiales doivent donc se former pour faire changer les lois, les institutions et les valeurs allant à l'encontre de la dignité et de la protection des femmes.

- Les avancées mondiales de la démocratie sont très récentes. Le XXI^e siècle doit, pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, conférer aux individus le droit de choisir leur gouvernement et la liberté de participer aux décisions qui influencent leur vie. Les libertés politiques fondamentales seront renforcées par une participation active aux institutions civiques, ainsi que par un meilleur accès à l'information et au savoir.

- L'impuissance des plus faibles a toujours été accentuée par l'arbitraire du pouvoir en place. Lorsque celui-ci se réclamait du droit divin, le roi n'avait aucun besoin de légitimer son pouvoir par une quelconque conception de la justice. La lutte contre l'injustice a alors consisté à faire reposer les dispositifs sociaux sur la légitimité, l'acceptation et le respect de la loi. Au XXI^e siècle, la réalisation de la liberté de vivre sans souffrir de l'injustice nécessitera l'instauration de structures qui protégeront les individus au moyen de règles transparentes et appliquées à tous de manière égale.

- Tous les adultes peuvent prétendre à la liberté de travailler sans être humiliés ou exploités. Et tous les enfants devraient être non pas au travail, mais à l'école. Beaucoup a déjà été fait pour la protection des enfants et l'amélioration des conditions de travail des adultes. La plupart des individus jouissent de la liberté d'occuper un emploi productif. Cependant, ils sont encore plusieurs millions à subir des conditions de travail inhumaines ou à se sentir exclus de la société en raison de leur inactivité. Au XXI^e siècle, l'engagement d'abolir l'exclusion et l'exploitation sur le lieu de travail devra être pris pour redonner la dignité aux personnes.

Ces aspirations sont ambitieuses, mais guère nouvelles. En effet, la recherche de ces libertés a, tout au long de l'Histoire, constitué la motivation des peuples et soudé l'humanité, par delà les cultures et les races. La particularité du XXI^e siècle résidera dans le fait que ces aspirations peuvent devenir une réalité pour tout le monde.

Le XXI^e siècle devrait être celui de la diffusion des libertés dans le monde entier.

Références

Documents de base, études par pays, études régionales et notes de référence utilisés pour la rédaction du *Rapport mondial sur le développement humain 2000*

Documents de base

- Akash, M.M. 2000. « Right-Based Approach to Development and Right to Land. »
- Alston, Philip. 2000. « Towards a Human Rights Accountability Index. »
- Anand, Sudhir et Amartya Sen. 2000. « Human Development Progress Indicators. »
- Coomaraswamy, Radhika. 2000. « Women's International Human Rights. »
- Desai, Meghnad. 2000. « Rights and Obligations : A Framework for Accountability. »
- Dias, Ayesha. 2000. « Human Rights, Environment and Development : with Special Emphasis on Corporate Accountability. »
- Flinterman, Cees et J. Gutter. 2000. « The United Nations and Human Rights : Achievements and Challenges. »
- Ghosh, Jayati. 2000. « Rules of Economic Integration and Human Rights. »
- Gooneseckere, Savitri. 2000. « Human Rights Systems in the UN. »
- Green, Maria. 2000. « Human Rights Indicators : An Overview of the Field. »
- Häusermann, Julia et Emma Morely. 2000a. « Successful Grassroots Strategies and Multi-Agency Initiative. »
- 2000b. « TNC's, Codes of Conduct, Self-Imposed Codes and Human Rights. »
- Hijab, Nadia. 2000. « Human Rights and Human Development : Learning from Those Who Act. »
- Leckie, Scott. 2000. « Housing Rights. »
- Muntarbhorn, Vitit. 2000. « Child Rights : A Decade of the Convention on the Rights of the Child and Beyond. »
- Normand, Roger. 2000. « Separate and Unequal : Trade and Human Rights Regimes. »
- Osmani, Siddiq R. 2000. « Human Rights to Food, Health and Education. »
- Pinheiro, Paulo Sergio et David Carlos Baluarte. 2000. « Study on National Strategies—Human Rights Commissions, Ombudsmen, Specialized Agencies and National Action Plans. »
- Rodas-Martini, Pablo. 2000. « The Debate on Labour Standards and International Trade : Technically Inconclusive and Politically Explosive. »
- Rodas-Martini, Pablo, Fabriola Rivera et Luis Gerardo Cifuentes. 2000. « Labour Conditions in the EPZ's : A Brief Survey and a Case Study. »
- Sen, Amartya et Sudhir Anand. 2000. « Human Rights and Human Development. »
- Shiva Kumar, A.K. 2000. « Measuring Progress in Human Development : Tracking Inputs, Assessing Efforts, Evaluating Outcomes. »
- Vizard, Polly. 2000. « The Evolution of the Idea of Human Rights in Western and Non-Western Thought. »

Études par pays et études régionales

- An-Na'im, Abdullahi A. 2000. « Human Rights in the Arab World—A Regional Perspective. »
- Hassan, Bahey El-Din. 2000. « Egypt Human Rights Report. »
- Khader, Asma. 2000. « Human Development and Human Rights—A Country Study of Jordan. »
- Liebenberg, Sandra. 2000. « A Country Study of South Africa—Human Development and Human Rights. »
- Mendez, Juan E. 2000. « Human Rights in Latin America and the Caribbean—A Regional Perspective. »
- Muntarbhorn, Vitit. 2000. « Human Rights and Human Development : Thailand—A Country Study. »
- Mutua, Makau. 2000. « The African Human Rights System : A Critical Evaluation. »
- Neou, Kassie. 2000. « Country Study—Cambodia. »
- Olcott, Martha Brill. 2000. « Regional Study on Human Development and Human Rights—Central Asia. »
- Oloka-Onyango, Joseph. 2000. « Human Rights and Sustainable Development in Contemporary Africa—A New Dawn or Retreating Horizon ? »
- Pérez, Andres E. 2000. « Honduras : The Birth of Citizenship and State Conscience. »
- Rosero, Rocio. 2000. « Human Rights and Human Development in Ecuador. »
- Rubaduka, Jean et Noël Twagiramungu. 2000. « Droits de la Personne et Développement au Rwanda : 1984–1999. Bilan et Perspectives. »
- Saidov, Akmal. 2000. « Regional Study on Human Development and Human Rights in Uzbekistan. »
- Saravanamuttu, Johan. 2000. « Country Study—Report of Human Rights in Malaysia. »
- Sarkar, Lotika. 2000. « Country Study—India. »
- Silovic, Darko. 2000. « Regional Study on Human Development and Human Rights in Central and Eastern Europe. »
- Sutil, Jorge Correa et Felipe González Morales. 2000. « Développement humain et droits de l'homme au Chili » (Desarrollo Humano y Derechos Humanos en Chile).

Notes de référence

- Goldstone, Leo. 2000. « Proposals for Human Rights Benchmarks. »
- Mehra, Malini. 2000. « A Comparison of International Trade, Human Rights and Environmental Agreements. »
- Mirza, Zafar. 2000. « A Note on TRIPS. »
- Osman, Osman M. et Heba El Leithy. 2000. « Human Development Progress : The Case of Egypt. »
- Rodas-Martini, Pablo et Juan Pablo Pira. 2000. « Short-Term Indicators : The Guatemalan Experience. »
- Sori-Coulibaly, Rosine. 2000. « Taking into Account Short-Term Changes in Measuring Human Development : Case Study of the HDI of Benin. »
- Transparency International. 2000. « Justice et corruption. »

Notes bibliographiques

Le chapitre 1 s'inspire des documents suivants : Bentham, 1996 ; Dworkin, 1978 ; Hart, 1961 ; Kanger, 1985 ; Kant, 1956 ; Nussbaum et Sen, 1991 ; O'Neill, 1996 ; Pogge, 1992 ; Sen, 1985 ; 1999a ; 1999b et 1999c ; Sen et Anand, 2000 ; Sengupta, 1999 et Shue, 1980.

Le chapitre 2 s'inspire des documents suivants : Amnesty International, 1998 ; An-Na'im, 2000 ; Banque mondiale, 2000c ; Bartolomei de la Cruz, von Potobsky et Swepston, 1996 ; Brooke, 1998 ; Brown *et al.*, 2000 ; Brown, Renner et Flavin, 1998 ; Cairncross, 2000 ; Coomaraswamy, 2000 ; Donnelly, 1999 ; First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee, 1999 ; Flinterman et Gutter, 2000 ; Goldberg, Mourinho et Kulke, 1996 ; Goonesekere, 2000 ; Hamblin et Reid, 1993 ; Hassan, 2000 ; Häusermann et Morley, 2000a ; HCNUDH et ONUSIDA, 1998 ; HCNUDH, 1996, 1997, 1999a et 1999b ; Hijab, 2000 ; International Gay and Lesbian Human Rights Commission, 1999 ; International IDEA, 1997 ; Korea Institute for Health and Social Affairs et PNUD, 1998 ; Lauren, 1998 ; Leckie, 2000 ; Liebenberg, 2000 ; Lowry, 1997 ; Mahbub ul Haq Human Development Centre, 1999 ; Mann et Tarantola, 1996 ; Mendez, 2000 ; Muntarhorn, 2000 ; Mutua, 2000 ; National Alliance to End Homelessness, 1998 ; Neou, 2000 ; Neubeur, 1998 ; BIT, 1997c et 1998c ; Olcott, 2000 ; Oloka-Onyango, 2000 ; ONU, 1996a ; ONUSIDA et OMS, 2000a et 2000b ; ONUSIDA et PNUD, 1998 ; ONUSIDA, 2000 ; Osmani, 2000 ; Pérez, 2000 ; Pinheiro et Baluarte, 2000 ; PNUD ; PNUD, 1996a, 1996b, 1997a, 1998b, 1998c, 1998d, 1998e et 1999a ; PNUD, FAO, UNESCO, FNUAP et UNICEF, 1998 ; Poverty Reduction Forum, Institute of Development Studies and University of Zimbabwe, 1998 ; Prusher, 1998 ; SAPES, 1998 ; Saravnamuttu, 2000 ; Sarkar, 2000 ; Shelter, 1998 ; Shiva Kumar, 2000 ; Silovic, 2000 ; Simon Community of Ireland, 1995 ; Smeeding, 2000 ; Transparency International, 2000 ; UNCJIN, 1999 ; UNICEF, 1997b et 1998 ; UNICEF International Child Development Centre, 1999 ; US Census Bureau, 2000 ; USAID, 1999 ; van de Walle et Gunewardena, 1999 ; Vizard, 2000 et Wagstaff, 2000.

Le chapitre 3 s'inspire des documents suivants : An-Na'im, 2000 ; CAD, 1995 ; Cahn, 1999 ; de Barry, 1998 ; Desai, 2000 ; Diamond, 1999 ; Donnelly, 1989 ; ECRI, 2000 ; Federazione Italiana delle Associazioni Emofilici, 2000 ; Garton Ash, 1998 ; Gurr *et al.*, 1999 ; Hassan, 2000 ; Hayner, 1994 ; International IDEA, 1999 ; Khader, 2000 ; Kundera, 1980 ; Liebenberg, 2000 ; Lijphart, 1999 ; Mendez, 2000 ; Muntarhorn, 2000 ; Mutua, 2000 ; Neou, 2000 ; Neve et Affonso, 1995 ; Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 1998 ; Olcott, 2000 ; Oloka-Onyango, 2000 ; Pérez, 2000 ; Reyes, 2000 ; Roma Rights, 1999a, 1999b et 1999c ; Saravnamuttu, 2000 ; Sarkar, 2000 ; Shell – rapport annuel, 1999 ; Silovic, 2000 ; Stewart, à paraître ; Stiglitz, 1999a ; United States Institute of Peace, 2000 ; Wignaraja, 2000 ; Yoke et Leng, 1992 et Yujnovsky, 2000

Le chapitre 4 s'inspire des documents suivants : Banque mondiale, 2000b et OMS, 1999 ; Belser, 1999 ; Bradbury et Jäntti, 1999 ; Cameron et Campbell, 1998 ; Cancado-Trindade, 1995 et

1999 ; CNUCED, 1999a et 1999b ; Correa, 1999 ; Dias, 2000 ; Dreze et Sen, 1995 ; Dumoulin, 1997 ; Dutfield, 2000 ; FAO, 1998 ; Finger et Schuknecht, 2000 ; Forbes Magazine, 2000 ; Ghosh, 2000 ; Häusermann et Morely, 2000a ; Hijab, 2000 ; Holmes et Sunstein, 1999 ; ICFU, 1999 ; Khader, 2000 ; Khor, 1999 ; Leckie, 2000 ; Lobo et Velasquez, 1998 ; Mehra, 1999 ; Mehrotra ; Michalopoulos, 1999 ; Milanovic, 1999 ; Mirza, 2000 ; Nagel, 1991 ; Neou, 2000 ; Normand, 2000 ; OCDE, 1996 et 1999a ; OCDE, Comité d'aide au développement, 1999 ; BIT, 1997c ; OMS, 1999e ; Osmani, 2000 ; Panayotou, 1999 ; Pérez, 2000 ; PNUD, 1999b ; PNUE, 1999 ; Pogge, 1993 ; Posey, 1996 ; Rivera et Cifuentes, 2000 ; Rodas-Martini ; Rodas-Martini, 2000 ; Sen, 1999b et 1999c ; Tansey, 1999 ; UNICEF et PNUD, 1998 ; US Census Bureau, 2000 ; Vandemoortele et Delamonica, à paraître ; WIPO, 1998 et Women Working Worldwide, 1999

Le chapitre 5 s'inspire des documents suivants : Afrique du Sud, Services statistiques nationaux, 1994 ; Alston, 2000 ; Amnesty International, 1998 ; Ball, 1999 ; Bayefsky, 2000 ; Benin ; Buckland et Fielden, 1994 ; Casa Alianza, 1999 ; Castro-Leal, 1996 ; CESR, 1998 ; CFRB 1010 Toronto, 1999 ; FFC, 1998 ; Foundation for Public Interest, 1997 ; Green, 2000 ; Harris, 2000 ; HCNUDH, 1999a et 1999b ; Human Rights Campaign, 1998 ; Humana, 1992 ; Hunt, 1998 ; HURIDOCS, 2000 ; Institute of Applied Economic Research *et al.*, 2000 ; Interarts Observatory, 1999 ; International Budget Project, 1999 ; Jabine et Claude, 1992 ; Leckie, 1998 ; Libanio, 2000 ; Mahbub ul Haq Human Development Centre, 1999 ; MIMCO, 2000 ; Mistry, 1999 ; Muntarhorn et Taylor, 1994 ; National Institute of Statistics and Economic Analysis, 1999 ; O'Sullivan, à paraître ; Ontario Parents for Equality in Education Funding, 2000 ; ONU, 1948, 1966a, 1966b, 1986, 1987, 1990 et 1991 ; Osman et El Leithy, 2000 ; PNUD, 1991, 1992, 1998a et 1998b ; PROBE Team, 1999 ; Rodas-Martini et Pira, 2000 ; Samuelson et Spirer, 1992 ; Sethi, 2000 ; Shiva Kumar, 2000 ; Sorli-Coulibaly, 2000 ; Tomasevski, 1995 et UDAPE, 2000.

Le chapitre 6 s'inspire des documents suivants : Adelman, 1999 ; An-Na'im, 2000 ; Asian Human Rights Charter, 1998 ; Bassiouni, 1999 ; Brown et Rosencrance, 1999 ; Conseil de l'Europe, 2000 ; Coomaraswamy, 2000 ; Cour européenne de justice et tribunal de première instance, 2000 ; DFID, 2000 ; Equity Now, 1999 ; FEWER, 1999 ; Flinterman et Gutter, 2000 ; Global Witness, 1998 ; Hamdan, 1999 ; Hassan, 2000 ; Häusermann et Morely, 2000a ; Hijab, 2000 ; Human Rights Watch, 1997, 1998 et 1999 ; Mendez, 2000 ; Muntarhorn, 2000 ; Mutua, 2000 ; Neou, 2000 ; Noman, 1999 ; BIT, 1998c ; Oloka-Onyango, 2000 ; OMS, 1997, 1998 et 1999a ; OSCE, 1996, 1998 et 1999 ; Action mondiale des parlementaires, 2000 ; Pinheiro et Baluarte, 2000 ; PNUD, Bureau régional pour l'Europe et la CEI, 1998 ; Sarkar, 2000 ; Secrétaire général de l'ONU, 1999 et 2000 ; Selbervik, 1999 ; Slovénie, médiateur pour les droits de l'homme, 1998 ; *The Economist*, 2000 ; UIP, 1998 ; UNICEF, 1997a, 1998 et 1999a ; UNIFEM, 1997, 1998 et 1999 ; van der Stoep, 1999 ; Wallensteen et Sollenberg, 1999 et Weiner et Noman, 1995.

Sources

- Action mondiale des parlementaires. 2000. Dossier sur la ratification par le Ghana du Statut de la Cour pénale internationale. New York. [<http://www.pgaction.org/>]. 14 avril 2000.
- Adelman, H. 1999. « Early Warning and Humanitarian Intervention in Zaire : March–December 1996. » Forum on Early Warning and Early Response. [<http://www.fewer.org/pubs/index.htm>]. 15 mars 2000.
- Afrique du Sud, Central Statistical Services. 1994. *October Household Survey*. Pretoria : service des publications officielles du gouvernement.
- Alston, Philip. 1999. « Governance, Human Rights, and the Normative Areas. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- Amnesty International. 1998. « USA : Selected Statistics on Human Rights Violations in USA. » [<http://www.amnesty-usa.org/news/1998/25106398.htm>]. 9 février 2000.
- Asian Human Rights Charter. 1998. « Asian Human Rights Charter—A People's Charter. » [<http://www.ahrchk.net/charter/declaration.htm>]. 11 novembre 1999.
- Austin, John. 1954. *The Province of Jurisprudence Determined*. New York : Noonday Press.
- Ball, Patrick. 1999. « Statement by the American Association for the Advancement of Science on the Release of the Guatemalan Death Squad Dossier. » [<http://hrdata.aaas.org/gdsd>]. 1^{er} février 2000.
- Banque mondiale. 1998. *Indicateurs sur le développement dans le monde 1998*. Washington, D.C.
- 1999a. Correspondance sur des données de la Banque mondiale non publiées, concernant le PIB par habitant (en PPA) pour 1997. Development Economics Data Group. Février. Washington, D.C.
- 1999b. *Indicateurs du développement dans le monde 1999*. Washington, D.C.
- 2000a. Correspondance sur des données non publiées de la Banque mondiale, concernant le PIB par habitant (en PPA) pour 1998. Development Economics Data Group. Février. Washington, D.C.
- 2000b. *Indicateurs du développement dans le monde 2000*. CD-ROM. Washington, D.C.
- 2000c. *Rapport sur le développement dans le monde 1999/2000 : le développement au seuil du XXI^e siècle*. New York : Oxford University Press.
- Bardhan, Kalpana et Stephen Klasen. 1999. « UNDP's Gender-Related Indices : A Critical Review. » *World Development* 27 (6), pp. 985–1010.
- Bartolomei de la Cruz, Héctor, Geraldo von Potobsky et Lee Swepston (sous la direction de). 1996. *The International Labour Organization : The International Standards System and Basic Human Rights*. Boulder, Colorado : Westview Press.
- Bassiouni, Cherif (sous la direction de) 1999. *ICC Ratification and National Implementing Legislation*. Bordeaux : Association Internationale de Droit Pénal.
- Bayefsky, Anne. 2000. Correspondance personnelle sur Waldman v. Canada. 25 février. Ontario.
- Beitz, Charles. 1989. *Political Equality*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Belser, Patrick. 1999. « Globalisation, International Labour Standards, and Multilateral Institutions. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Programme des Nations Unies pour le développement, bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- Benin, Institut national d'analyse statistique et économique. 1999. « Tableau de bord social : Profil social et indicateurs du développement humain. » Projet BEN/96/001/PRCIG. Cotonou.
- Bentham, Jeremy. 1996. *Works*. Oxford : Clarendon Press.
- Bhagwati, Jagdish. 1998. *A Stream of Windows : Unsettling Reflections on Trade, Immigration, and Democracy*. Cambridge, Massachusetts : MIT Press.
- BIT (Bureau international du travail). 1996. *Estimates and Projections of the Economically Active Population, 1950–2010*. 4^e édition. Disquette. Genève.
- 1997a. *Rapport annuel*. Genève.
- 1997b. *Children at Work—Health and Safety Risks*. Genève.
- 1997c. *Le travail dans le monde 1997/98- Relations professionnelles, démocratie et cohésion sociale*. Genève.
- 1997d. *Annuaire des statistiques du travail 1997*. Genève.
- 1998a. *Rapport annuel*. Genève.
- 1998b. « Protecting the Most Vulnerable of Today's Workers. » [<http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/papers/protvul/index.htm>]. 14 avril 2000.
- 1998c. *L'emploi dans le monde 1998–99*. Genève.
- 1998d. *Annuaire des statistiques du travail 1998*. Genève.
- 1999a. *Rapport annuel*. Genève.
- 1999b. « Ratification of ILO Conventions. » [<http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/enviro/backgrnd/raticore.htm>]. 14 avril 2000.
- 1999c. *Annuaire des statistiques du travail 1999*. Genève.
- 2000. Base de données du BIT sur les normes internationales du travail (ILOLEX) [<http://ilo-lex.ilo.ch:1567/public/english/50normes/infleg/iloeng/index.htm>]. Avril 2000.
- Bradbury, Bruce et Markus Jäntti. 1999. « Child Poverty across Industrialized Nations. » Innocenti Occasional Papers, Economic and Social Policy Series, no. 71. Document présenté lors de la 15^e conférence plénière de l'International Association for Research in Income and Wealth, 23–29 août, Cambridge.
- Brooke, James. 1998. « Equity Cases in Canada as Redress for Women. » *New York Times*. 19 novembre.
- Brown, Lester R., Christopher Flavin, Hilary French, Janet Abramovitz, Seth Dunn, Gary Gardner, Ashley Mattoon, Anne Platt, Molly O'Meara, Michael Renner, Chris Bright, Sandra Postel, Brian Halweil et Linda Starke. 2000. *The State of the World*. The Worldwatch Institute. New York : W.W. Norton and Company.
- Brown, Lester R., Michael Renner et Christopher Flavin. 1998. *Vital Signs 1998*. The Worldwatch Institute. New York : W.W. Norton and Company.
- Brown, Michael, et Richard Rosencrance (sous la direction de). 1999. *The Costs of Conflict : Prevention and Cure in the Global Arena*. New York : Carnegie Commission on Preventing Deadly Conflicts.
- Buckland, P. et J. Fielden. 1994. *Public Expenditure on Education in South Africa, 1987/8 to 1991/2 : An Analysis of the Data*. Johannesburg : Centre for Education Policy Development et Banque mondiale.
- CAD (*Coalition against Dictatorship*). 1995. « Nigerian Casefile : The Ken Saro-Wiwa-Ogoni Handbook. » Committee Report, Paris. [<http://www.hartford-hwp.com/archives/34a/023.html>]. 12 avril 2000.
- Cahn, Claude. 1999. Correspondance sur des exemples de luttes ayant permis une meilleure reconnaissance des droits des Rom et sur le recours à l'arme de la honte par une ONG nationale. European Roma Rights Center. 12 décembre. Budapest.
- Cairncross, Sandy. 2000. « Access to Water and Sanitation. » London School of Hygiene and Tropical Medicine Note. Londres.
- Camargo, Jose Marcio et Francisco H.G. Ferreira. 1999. « The Poverty Reduction Strategy of the

- Government of Brazil : A Rapid Appraisal. » Contribution au PNUD, Rapport mondial sur la pauvreté 2000 : Surmonter la pauvreté humaine. A paraître. New York.
- Cameron, James et Karen Campbell (sous la direction de). 1998. *Dispute Resolution in the World Trade Organization*. Londres : Cameron May-Elster.
- Cancado-Trindade, A.A. 1995. « Relations between Sustainable Development and Economic, Social and Cultural Rights : Recent Developments. » In A. Al Naouimi et R. Meese (sous la direction de), *International Legal Issues Arising under the UN Decade of International Law*. La Haye : Kluwer Law International.
- 1999. « Sustainable Human Development and Conditions of Life as a Matter of Legitimate International Concern : The Legacy of the UN World Conferences. » In Nisuke Ando (sous la direction de), *Japan and International Law Past, Present and Future*. La Haye : Kluwer Law International.
- Casa Alianza. 1999. « Guatemala : Graphical Data about Criminal Cases. » [<http://www.casalianza.org/EN/index-en.shtml>], 14 février 2000.
- Castro-Leal, F. 1996. « The Impact of Public Health Spending on Poverty and Inequality in South Africa ». PSP Discussion Paper Series. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Castro-Leal, F., Julia Dayton, Lionel Demery et Kalpana Mehra. 1999. « Public Social Spending in Africa : Do the Poor Benefit ? » *World Bank Research Observer* 14 (1) : pp. 49–72.
- CDIAC (Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique). 1999. « CO₂ Emissions. » [<http://cdiac.esd.ornl.gov/ftp/ndp030/global96.ems>]. Février 1999.
- CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe). 1999a. Correspondance sur les accidents de la circulation routière. Mars. Genève.
- 1999b. *Trends in Europe and North America 1998–99*. Genève.
- 2000. Correspondance sur les estimations du chômage réalisées par le Secrétariat sur la base des statistiques nationales. Mars. Genève.
- CESR (Centre for Economic and Social Rights). 1998. *From Needs to Rights : Realising the Right to Health in Ecuador*. Quito : Genesis Ediciones.
- CFRB 1010 Toronto. 1999. Transcript of « Free For All. » 15 novembre 1999.
- Child Info. 2000. « Child Mortality : Mongolia. » [<http://www.childinfo.org/cmr/cmrmgl.html>]. Mars 2000.
- CISL (Confédération internationale des syndicats libres). 1999. *Ancrer les droits fondamentaux des travailleurs dans l'économie mondiale*. Bruxelles.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1999a. *Rapport sur le commerce et le développement*. Genève.
- 1999b. *Rapport sur l'investissement dans le monde 1999 — L'Investissement étranger direct et le défi du développement*. Genève.
- Conseil de l'Europe. 2000. « Protecting Human Rights and Fundamental Freedoms. » [<http://www.dhdirh.coe.fr/Intro/eng/GENERAL/intro.htm>]. 14 avril 2000.
- Correa, Charles. 1999. « Intellectual Property Rights and the Use of Compulsory Licenses : Options for Developing Countries. » Centre du Sud, Genève.
- Cour européenne de justice et Tribunal de première instance. 2000. « Une Juridiction pour l'Europe. » [<http://curia.eu.int/fr/pres/jeu.htm>]. 12 mars 2000.
- Danieli, Yael, Elsa Stamatopoulou et Clarence J. Dias. 1999. *The Universal Declaration of Human Rights : Fifty Years and Beyond*. Amityville, N.Y. : Baywood.
- de Barry, Theodore. 1998. *Asian Values and Human Rights*. Cambridge, Massachussets : Harvard University Press.
- DFID (Department for International Development). 2000. « Strategies for Achieving the International Development Targets : Human Rights for Poor People. » Consultation document. Strategies for Achieving the International Development Targets Series. Londres.
- Diamond, Larry. 1999. *Developing Democracy : Toward Consolidation*. Baltimore, Maryland : Johns Hopkins University Press.
- Donnelly, Jack. 1989. *Universal Human Rights in Theory and Practice*. Ithaca, N.Y. : Cornell University Press.
- 1998. *International Human Rights*. Boulder, Colorado : Westview Press.
- 1999. « Non-Discrimination and Sexual Orientation : Making a Place for Sexual Minorities in the Global Human Rights Regime. » In Peter Baehr, Cees Flintermann et Mignon Senders (sous la direction de), *Innovation and Inspiration : Fifty Years of the Universal Declaration of Human Rights*. Amsterdam : Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences.
- Dreze, Jean et Amartya Sen. 1995. *Political Economy of Hunger*. Oxford : Clarendon Press.
- Dumoulin, Jérôme. 1997. « La mesure des conséquences économiques des accords du GATT de 1994 sur le secteur pharmaceutique des pays en développement. Communication présentée lors du séminaire du Centre international de l'enfance et de la famille, 12–14 novembre, Paris.
- Dutfield, Graham. 2000. *Intellectual Property Rights, Trade and Biodiversity*. World Conservation Union. Londres : Earthscan Publications.
- Dworkin, Ronald. 1995. *Prendre les droits au sérieux*. Presses universitaires de France.
- ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance). 2000. « Combattre le racisme et l'intolérance : Exemples de bonnes pratiques. » [<http://www.ecri.coe.int/fr/04/01/e04010001.htm>]. 14 avril 2000.
- Elster, Jon. 1992a. « On Doing What One Can : An Argument against Restitution and Retribution as a Means of Overcoming the Communist Legacy. » *East European Constitutional Review*. [<http://home.sol.no/~hmelberg/elartich.htm>]. 10 février 2000.
- 1992b. « On Majoritarianism and Rights. » *East European Constitutional Review*. [<http://home.sol.no/~hmelberg/elartich.htm>]. 10 février 2000.
- EMEP (Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe). 1999. « Tables of Anthropogenic Emissions in the ECE Region. » [http://www.emep.int/emis_tables/tab1.html]. Novembre 1999.
- Equality Now. 1999. « Words and Deeds : Holding Governments Accountable in the Beijing + 5 Review Process. » [http://www.equalitynow.org/action_eng_16_3.html]. 10 avril 2000.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1998. *The Right to Food in Theory and Practice*. Rome.
- 1999. « Bilans alimentaires ». [<http://www.fao.org/es/ess/list.htm>]. Octobre 1999.
- 2000. « Aide alimentaire ». [<http://www.fao.org/waicent/faostat/agricult/foodaid-f.htm>]. Février 2000.
- Federazione Italiana delle Associazioni Emofilici. 2000. « Cosa dicono i Giornali. » [<http://www.espero.it/emofilia/attualita/news.htm>]. 15 avril 2000.
- FEWER (Forum on Early Warning and Early Response). 1999. « Conflict and Peace Analysis/Response Manual. » [<http://www.fewer.org/pubs/index.htm>]. 10 mars 2000.
- FFC (Financial and Fiscal Commission Secretariat). 1998. *Public Expenditure on Basic Social Services in South Africa*. Rapport à l'attention du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme des Nations Unies pour le développement. Johannesburg : Financial and Fiscal Commission.
- Filmer, Deon, Jeffrey Hammer et Lant Pritchett. 1998. « Health Policy in Poor Countries : Weaker Links in the Chain. » Policy Research Working Paper 1878. Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C.
- Finger, Michael et Ludger Schuknecht. 2000. « Market Access Advances and Retreats : The Uruguay Round and Beyond. » Policy Research Working Paper 2232.

- Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C. [<http://www.worldbank.org/research/workingpapers/>]. 7 février 2000.
- First Nations and Inuit Regional Health Survey National Steering Committee. 1999. *First Nations and Inuit Regional Health Survey : National Report 1999*. St. Régis, Québec.
- Forbes Magazine*. 2000. « A Decade of Wealth. » [<http://www.forbes.com>]. 15 mars 2000.
- Foundation for Public Interest. 1997. *Budget Analysis and Advocacy Work of DISHA*. Ahmedabad.
- Freeman, Kathleen. 1965. *If Any Man Build : The History of the Save the Children Fund*. Londres : Hodder and Stoughton.
- Garton Ash, Timothy. 1998. « The Truth about Dictatorship. » *New York Review of Books* 45 (3). [<http://www.nybooks.com/nyrev/WWWarChdis-play.cgi?19980219035F>]. 12 avril 2000.
- Global Witness. 1998. *A Rough Trade : The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict*. Londres. [<http://www.oneworld.org/globalwitness/reports/Angola/title.htm>]. 8 janvier 2000.
- Goldberg, A., D. Mourinho et U. Kulke. 1996. *Labour Market Discrimination against Foreign Workers in Germany*. IMP 7. Genève : Organisation internationale du travail.
- Goldschmidt-Clermont, Luisella et Elisabetta Pagnossin Aligisakis. 1995. « Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- Gurr, Ted Robert, Betty Brown, Pamela L. Burke, Michael Dravis, Jonathan Fox, Michael L. Haxton, Mizan Khan, Deepa Khosla, Monty G. Marshall, Beáta Kovás Nás, Anne Pitsch et Marion Recktenwald. 1999. *Peoples versus States : Minorities at Risk in the New Century*. College Park, Maryland : University of Maryland. [<http://www.bsos.umd.edu/cidcm/mar/trgpvs.html>]. 10 mars 2000.
- Hamblin, Julie et Elizabeth Reid. 1993. *Women, the HIV Epidemic and Human Rights : A Tragic Imperative*. Document thématique 8. Programme des Nations Unies pour le développement, Programme sur le VIH et le développement, New York.
- Hamdan, Dima. 1999. « Amendment to Article 340 on Honour Crimes Faces Opposition in Parliament. » *Jordan Times*. 17 novembre.
- Harris, Bruce. 2000. Correspondance sur Casa Alianza et les enfants des rues en Amérique centrale. 9 mars. San Jose, Costa Rica.
- Hart, H.L.A. 1980. *Le Concept de droit*. Publications des facultés universitaires de Saint-Louis.
- Harvey, Andrew S. 1995. « Market and Non-Market Productive Activity in Less Developed and Developing Countries : Lessons from Time Use. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- Hayner, Priscilla. 1994. « Fifteen Truth Commissions—1974 to 1994 : A Comparative Study. » *Human Rights Quarterly* 16 (4), pp. 597–655.
- HCNUDH (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). 1994. Communication 488/1992, présentée par Nicholas Toonen à l'encontre de l'Australie. Document de l'ONU CCPR/C/50/D/488/1992, 4 avril 1994. [<http://www.unhchr.ch/tbs/doc/nsf/MasterFrameView/d22a00bcd1320c9c80256724005e60d5?Opendocument>]. 14 avril 2000.
- 1996. « Women and violence—The Work of the Special Rapporteur ». [<http://www.un.org/rights/dpi1772e.htm>]. 12 mars 2000.
- 1997. « Over 1 Billion People in Inadequate Housing ». [<http://www.unhchr.ch/html/menu6/2/fs21.htm>]. 12 mars 2000.
- 1999a. « Civil and Political Indicators in the United Nations Context : A Workshop Concept Paper ». Projet. Genève.
- 1999b. « The Dignity Measure : Selected Human Rights Indicators ». Projet de document de travail. Genève.
- HCNUDH (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) et ONUSIDA (Programme commun co-parrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida). 1998. *International Guidelines on HIV/AIDS and Human Rights*. Deuxième consultation internationale sur le VIH/sida et les droits de l'homme, 23-25 septembre 1996, Genève. New York et Genève : ONU.
- HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 1999a. Correspondance sur les réfugiés, par pays d'origine. Décembre. Genève.
- 1999b. « Humanitarian Assistance and Assistance to Refugees ». [<http://www.un.org/ha/general/html>]. 12 avril 2000.
- 1999c. *Refugees and Others of Concern to UNHCR : 1998 Statistical Overview*. Genève.
- Held, David. 1995. *Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford, Californie : Stanford University Press.
- Heston, Alan et Robert Summers. 1999. Correspondance sur les données relatives au PIB par habitant (en PPA). Université de Pennsylvanie, département d'économies, Philadelphie. Mars.
- Holmes, Stephen et Cass Sunstein. 1999. *The Cost of Rights*. New York : W.W. Norton and Company.
- Human Rights and Equal Opportunity Commission. 2000. « Aboriginal and Torres Strait Islander Social Justice. » [http://www.hreoc.gov.au/social_justice/statistics/index.html]. 9 février 2000.
- Human Rights Campaign. 1998. « Gays, Lesbians and Bisexuals Rank Third in Reported Hate Crimes—1998. » [<http://www.hrc.org/issues/hate/stats98.html>]. 10 février 2000.
- Human Rights Watch. 1997. *Human Rights Watch World Report 1997*. New York.
- 1998. *Human Rights Watch World Report 1998*. New York.
- 1999. *Human Rights Watch World Report 1999*. New York.
- Humana, Charles. 1992. *World Human Rights Guide*. New York : Oxford University Press.
- Hunt, Paul. 1998. « State Obligations, Indicators, Benchmarks and the Right to Education. » *Human Rights Law and Practice* 4, pp. 109-15.
- HURIDOCS (Human Rights Information and Documentation Systems, International). 2000. « General Information Brochure. » [<http://www.huridocs.org/brocheng.htm>]. 20 février 2000.
- Hurley, Susan et Stephen Shute (sous la direction de). 1993. *On Human Rights*. New York : Basic Books.
- IIESS (Institut international d'études stratégiques). 1999. *The Military Balance 1999–2000*. Oxford : Oxford University Press.
- Institut coréen pour la santé et les affaires sociales et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1998. Corée : Rapport sur le développement humain 1998. Séoul.
- Institut de recherche économique appliquée, Fondation João Pinheiro, Office brésilien des statistiques et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) Brésil. 1998. *Atlas of Human Development in Brazil*. Brasilia : Programme des Nations Unies pour le développement Brésil.
- Interarts Observatory. 1999. FACTUS. Barcelone.
- International Budget Project. 1999. « A Guide to Budget Work. Appendix 2 : Sample History of the Work of Two Groups : DISHA, India and the Budget Information Service of IDASA, South Africa. » [<http://www.internationalbudget.org/resources/guide/guide-07.htm>]. 7 mars 2000.
- International Gay and Lesbian Human Rights Commission. 1999. « Sexual Orientation and the Human Rights Mechanisms of the United Nations : Examples and Approaches. » San Francisco.

- International IDEA (*Institute for Democracy and Electoral Assistance*). 1997. *Voter Turnout from 1945 to 1997: A Global Report*. Stockholm.
- 1998. *Democracy and Deep-Rooted Conflict: Options for Negotiators*. Stockholm.
- 1999. *Code of Conduct: Political Parties Campaigning in Democratic Elections*. Stockholm.
- Ishay, Micheline R. (sous la direction de) 1997. *The Human Rights Reader: Major Political Writings, Essays, Speeches, and Documents—From the Bible to the Present*. New York: Routledge.
- Jabine, Thomas B. et Richard P. Claude. 1992. *Human Rights and Statistics: Getting the Record Straight*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.
- Johns Hopkins University. 1999a. « Physical Assault on Women by an Intimate Partner. » Tableaux compilés pour *Population Reports*. Center for Health and Gender Equality. [<http://www.jhuccp.org/pr/l11/l11tables.stm>]. 27 janvier 2000.
- 1999b. *Population Reports*. School of Hygiene and Public Health, Center for Communication Programs. Series L, no. 11. [<http://www.jhuccp.org/pr/>]. 27 janvier 2000.
- Kaldor, Mary. 1999. *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*. Stanford, Californie: Stanford University Press.
- Kanger, Stig. 1985. « On Realization of Human Rights. » *Acta Philosophica Fennica* 38.
- Kant, Emmanuel. 1956. *Critique de la raison pratique*. Traduit de l'allemand par Luc Ferry et Heinz Wismann, Gallimard (1989).
- Kaul, Inge, Isabelle Grunberg et Marc A. Stern, (sous la direction de) 1999. *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*. New York: Oxford University Press.
- Khor, Martin. 1999. *A Comment on Attempted Linkages between Trade and Non-Trade Issues in the WTO*. Penang, Malaisie: Third World Network.
- Kundera, Milan. 1978. *Le livre du rire et de l'oubli*. Paris, Gallimard.
- Landsberg-Lewis, Llana, (sous la direction de) 1998. *Bringing Equality Home—Implementing the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*. New York: Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
- Lauren, Gordon Paul. 1998. *The Evolution of International Human Rights: Visions Seen*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.
- Leckie, Scott. 1998. « Another Step towards Indivisibility: Identifying the Key Features of Violations of Economic, Social, and Cultural Rights. » *Human Rights Quarterly* 20, pp. 81-124.
- Li et al. 1999. « Distribution of Government Education Expenditures in Developing Countries—Preliminary Estimates. » Banque mondiale, *Education Sector Thematic Group*, Washington, D.C.
- Libanio, Jose Carlos. 2000. Correspondance électronique sur l'Atlas du développement humain au Brésil. 1^{er} février 2000. Rio de Janeiro.
- Lijphart, Arend. 1999. *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*. New Haven, Connecticut: Yale University Press.
- LIS (Luxembourg Income Study). 2000. « Population below Income Poverty Line. » [<http://lissy.ceps.lu/lim.htm>]. Janvier 2000.
- Lobo, Felix et Manuel G. Velasquez. 1998. *Medicines and the New Economic Environment*. Madrid: Civitas.
- Lowry, Christopher. 1997. « Street Children in the Developing World: Political and Social Policies Division. » Ottawa: Agence canadienne de développement international.
- Mahbub ul Haq Human Development Centre. 1999. *Human Development in South Asia: The Crisis of Governance*. Karachi: Oxford University Press.
- Mann, Jonathan et Daniel Tarantola, (sous la direction de). 1996. *AIDS in the World II*. New York: Oxford University Press.
- Mazdoor Kisan Shakti Sangathan. 1996. *The Right to Know, the Right to Live: People's Struggle in Rajasthan and the Right to Information*. Rajasthan.
- Mehra, Malini, (sous la direction de). 1999. *Human Rights and Economic Globalisation—Directions for the WTO*. Uppsala, Suède: Global Publications Foundation.
- Mehrotra, Santosh, Jan Vandemoortele et Enrique Delamonica. A paraître. « Basic Services for All? Public Spending and the Social Dimensions of Poverty. » Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.
- Michalopoulos, Constantine. 1999. « Trade Policy and Market Access Issues for Developing Countries: Implications for the Millennium Round. » Policy Research Working Paper 2214. Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C. [<http://www.worldbank.org/research/workingpapers/>]. 28 janvier 2000.
- Milanovic, Branko. 1998. *Income, Inequality and Poverty during the Transition from Planned to Market Economy*. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- 1999. « True World Income Distribution, 1988 and 1993: First Calculations Based on Household Surveys Alone. » Policy Research Working Paper 2244. Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C.
- MIMCO (Mattel Independent Monitoring Council). 2000. « Audit Report 1999: Executive Summary. » [<http://www.mattel.com/corporate/company/responsibility/index.asp?section=mim>]. 1^{er} mars 2000.
- Mistry, M.D. 1999. « The Beginnings of DISHA and Its Budget Training Work in India. » [<http://www.internationalbudget.org/>]. 7 mars 2000.
- Muntarbhorn, Vitit et Charles Taylor. 1994. *Roads to Democracy: Human Rights and Democratic Development in Thailand*. Montréal: Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.
- Nagel, Thomas. 1977. « Poverty and Food: Why Charity Is Not Enough. » In Peter Brown et Henry Shue, (sous la direction de), *Food Policy: The Responsibility of the United States in Life and Death Choices*. New York: Free Press.
- 1991. *Equality and Partiality*. New York: Oxford University Press.
- National Alliance to End Homelessness. 1998. « Facts about Homelessness in Washington, D.C. » [<http://www.endhomelessness.org/back/factsdc.htm>]. 14 avril 2000.
- Neubeur, Rita. 1998. « Justice behind Bars. » *Choices*. (décembre), pp. 24-25.
- Neve, Cristina et Beatriz Affonso. 1995. « Report on a Mass Murder: Death of 18 Prisoners at the 42nd Police Station, Parada de Lucas, São Paulo » (Relato de uma chacina. Morte de 18 detentos na 42a DP, Parada de Lucas, São Paulo). In Center for the Study of Violence and University of São Paulo and Teotônio Vilela Commission, *Human Rights in Brazil* (Os Direitos Humanos no Brasil), São Paulo.
- Noman, O. 1999. *Democracy and Human Development in Asia*. New York: Oxford University Press.
- NUA. 2000. « How Many On Line? » [<http://www.nua.ie/>]. 14 avril 2000.
- Nussbaum, Martha et Amartya Sen (sous la direction de). 1991. *The Quality of Life*. Oxford: Oxford University Press.
- O'Neill, Onora. 1986. *Faces of Hunger*. Londres: Allen Unwin.
- 1989. *Constructions of Reason*. Cambridge: Cambridge University Press.
- 1996. *Towards Justice and Virtue*. Cambridge: Cambridge University Press.
- O'Sullivan, Gerald. A paraître. « The South African Truth and Reconciliation Commission: Database Representation. » In P. Ball, Herbert Spierer et Louise Spierer, (sous la direction de), *Making the Case: Information Management Systems and Analysis for Human Rights—Case Histories of Information Management Systems for Large-Scale Violations of Human Rights*. Washington, D.C.: American Association for the Advancement of Science.
- Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes. 1998. *Rapport annuel 1998: Par-*

- tie 2 — *Faire face aux réalités*. Vienne. [<http://www.eumc.at/publications/annualreport/report1998.htm>]. 14 avril 2000.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 1996. *Le commerce, l'emploi et les normes du travail : une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international*. Paris.
- 1999a. *Perspectives économiques*. Paris.
- 1999b. *Perspectives de l'emploi* 1999. Paris.
- 1999c. *Données OCDE sur l'environnement : Compendium édition 1999*. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), Comité d'aide au développement. 1999. *Coopération pour le développement — Rapport 1998*. Paris.
- 2000. *Coopération pour le développement — Rapport 1999*. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et Statistique Canada. 2000. *Literacy in the Information Age—Final Report on the IALS*. Paris.
- OFDA (Office of US Foreign Disaster Assistance) et CRED (Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres). 2000. Base de données EM-DAT de l'OFDA/CRED Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique. [<http://www.md.ucl.ac.be/cred/>]. Mars 2000.
- Office central d'information et de statistique et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1999. *Rapport sur le développement humain et l'indicateur du développement humain au Venezuela*, 1999 (Informe Sobre : Índice y entorno del desarrollo humano en Venezuela 1999). Caracas : CDB Publications.
- OMC (Organisation mondiale du commerce). 1999. *Rapport annuel*. Volumes 1 et 2. Genève.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). 1998. « Intellectual Property and Human Rights ». Minutes d'une table ronde, 9 novembre, Genève.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1997. *Rapport annuel 1997*. Genève.
- 1998. *Rapport annuel 1998*. Genève.
- 1999a. *Rapport annuel 1999*. Genève.
- 1999b. Correspondance sur les taux de suicide. Décembre. Genève.
- 1999c. *Global Tuberculosis Control : WHO Report 1999*. Genève.
- 1999d. *Weekly Epidemiological Record* 74 : pp. 265-272. [<http://www.who.int/>]. Août 1999.
- 1999e. « WHO Globalization and Access to Drugs, Perspectives on the WTO/TRIPS Agreement ». Health Economics and Drugs DAP, série n° 7. Genève.
- 2000a. Correspondance sur la consommation de cigarettes par adulte. Février. Genève.
- 2000b. « WHO Estimates of Health Personnel ». [<http://www.who.int/whosis/>]. Mars 2000.
- Ontario Parents for Equality in Education Funding. 2000. « Press Release on Fair Funding Rally, February 5, 2000. » [<http://www.jppeef.org/opeeef.htm>]. 25 février 2000.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1966a. *Pacte international sur les droits civils et politiques*. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1966b. *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels*. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1986. *Déclaration sur le droit au développement*. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1987. *Principes de Limburg*. Document des Nations Unies E/CN.4/1987/17. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1990. *La Nature des obligations des Etats parties* (Art. 2, par. 1) *Observation générale* 3. [<http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/>]. 4 mai 2000.
- 1991. *Revised General Guidelines Regarding the Form and Contents of Reports to Be Submitted by States Parties under articles 16 et 17 of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*. Document des Nations Unies E/C.12/1001/1. [<http://www.unhchr.ch/html/intlinst.htm>]. 4 mai 2000.
- 1995a. Impact of Armed Conflict on Children—Rapport de Graca Machel, experte auprès du Secrétaire général des Nations Unies. [<http://www.unicef.org/graca/>]. 14 avril 2000.
- 1995b. *World Urbanization Prospects : The 1994 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 1996a. *Second International Consultation on HIV/AIDS and Human Rights*. Conseil économique et social, Commission des droits de l'homme, 53^e session, point 9 (a) de l'ordre du jour provisoire, 23-25 septembre, Genève.
- 1996b. *World Urbanization Prospects : The 1996 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 1997a. *Droits de l'homme : recueil des instruments internationaux*. Vol. 1, Instruments universels. New York.
- 1997b. *Droits de l'homme : recueil des instruments internationaux*. Vol. 2, Instruments régionaux. New York.
- 1998a. « Droits de l'homme et conflits ». *Les droits de l'homme aujourd'hui*. Document d'information des Nations Unies. [<http://www.un.org/french/hr/HRToday>]. 14 avril 2000.
- 1998b. « Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses. (Revision 1). » Statistical Papers Series M, No. 67/Rev. 1. Division de statistique. New York.
- 1998c. *World Population Prospects 1950–2050 : The 1998 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 2000a. Correspondance sur les naissances chez les femmes de moins de 20 ans. Division de statistique. Janvier. New York.
- 2000b. Correspondance sur les femmes membres du gouvernement. Secrétariat des Nations Unies et département des affaires économiques et sociales, Division pour la promotion de la femme. Mars. New York.
- 2000c. *Annuaire des statistiques de l'énergie* 1997. New York.
- 2000d. *Fifth United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems*. Bureau des Nations Unies à Vienne, Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Vienne. [<http://www.uncjin.org/>]. Mars 2000.
- 2000e. « Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. » [<http://untreaty.un.org/>]. Février 2000.
- ONU (Organisation des Nations Unies) Secrétaire général. 1999. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'organisation. [A/54/1] [<http://www.un.org/french/aboutun/unsgf.htm>]. 14 avril 2000.
- 2000. « *Nous les peuples* » : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle. New York : Organisation des Nations Unies. [<http://www.un.org/french/millenaire/sg/report/full.htm>]. 10 mars 2000.
- ONUSIDA (programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida). 2000. « AIDS Now Greatest Threat to Development, Says UNAIDS Chief. » Communiqué de presse, 11 février. [<http://www.unaids.org/whatsnew/press/eng/stockholm110200.html>]. 14 avril 2000.
- ONUSIDA (programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida) et OMS (Organisation mondiale de la santé). 2000a. « *AIDS Epidemic Update : December 1999*. » UNAIDS/99.53E ; WHO/CDS/CSR/EDC/99.9 ; WHO/FCH/HSI99.6. Genève.
- 2000b. *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic*. [http://www.who.int/emc-hiv/global_report/index.html]. Mars 2000.
- ONUSIDA (programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida) et PNUD (Pro-

- gramme des Nations Unies pour le développement). 1998. *HIV/AIDS and Human Development : South Africa*. Pretoria : Amabukha Publications.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 1996. « The Hague Recommendation Regarding the Education Rights of National Minorities. » [http://www.osce.org/inst/hcnm/]. 14 avril 2000.
- 1998. « The Oslo Recommendation Regarding the Linguistic Rights of National Minorities. » [http://www.osce.org/inst/hcnm/]. 14 avril 2000.
- 1999. « The Lund Recommendations on the Effective Participation of National Minorities in Public Life. » [http://www.osce.org/inst/hcnm/]. 14 avril 2000.
- Panayotou, Theodore. 1999. « Globalisation and Environment. » Document de base pour le PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1991. *Rapport mondial sur le développement humain 1991*. Paris : Economica.
- 1992. *Rapport mondial sur le développement humain 1992*. Paris : Economica.
- 1996a. *Human Development Report 1996* : Turquie. Ankara.
- 1996b. *Nigerian Human Development Report 1996*. Lagos.
- 1997a. *Ghana Human Development Report 1997*. Accra.
- 1997b. *Human Development Report for Peru : Indices and Indicators* (Informe Sobre El Desarrollo Humano del Peru : Indices e Indicadores). Lima.
- 1997c. *Swaziland Human Development Report 1997—Sustainable Human Development : The Road Ahead*. Mbabane.
- 1998a. *Cambodia National Human Development Report*. Phnom Penh.
- 1998b. *Human Development Report of Nepal 1998*. Katmandou.
- 1998c. *National Human Development Report of Sri Lanka 1998 : Regional Dimensions of Human Development*. Colombo.
- 1998d. *Uganda Human Development Report 1998*. Kampala.
- 1998e. *Zambia Human Development Report 1998*. Lusaka.
- 1999a. *China Human Development Report 1999 : Transition and the State*. Beijing : China Finance and Economic Publishing House.
- 1999b. *Rapport mondial sur le développement humain 1999*. Paris : De Boeck & Larcier.
- 2000. *Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000 : Vaincre la pauvreté humaine*. New York.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), Bureau régional pour l'Europe et la CEI. 1998. *The New Yalta : Commemorating the 50th Anniversary of the Declaration of Human Rights in RBEC Region*. Ankara.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et cellule de politique sociale lithuanienne. 1999. *Lithuanian Human Development Report 1999*. Vilnius.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et gouvernement du Botswana. 1997. *Botswana Human Development Report 1997 : Challenges for a Sustainable Human Development—A Long-Term Perspective*. Gaborone : TA Publications.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et HCR (Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 1998. « Affaires humanitaires – Aide aux réfugiés ». [http://www.un.org/french/ha/frahabc.htm]. 14 avril 2000.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1998. *Namibia Human Development Report 1998*. Windhoek.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), Poverty Reduction Forum, Institute of Development Studies and University of Zimbabwe. 1998. *Human Development Report 1998 : Zimbabwe*. Harare.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 1999. « The Relationship between Intellectual Property Rights and the Relevant Provisions of the Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (TRIPS agreement) and the Convention on Biological Diversity. » Convention sur la biodiversité. 11 octobre. Montréal.
- Pogge, Thomas. 1989. *Realizing Rawls*. Ithaca, N.Y. : Cornell University Press.
- 1992. « O'Neill on Rights and Duties. » *Grazer Philosophische Studien* 43, pp. 223-47.
- 1993. « The Bounds of Nationalism. » *Canadian Journal of Philosophy* 22 (supplément).
- 1995. « How Should Human Rights Be Conceived ? » *Jahrbuch für Recht und Ethik* 3, pp. 103-20.
- Posey, Darrell. 1996. Traditional Resource Rights. Union mondiale pour la nature, Programme sur la biodiversité, Gland, Suisse.
- PROBE (Public Report on Basic Education in India) Team. 1999. *Public Report on Basic Education in India*. New Delhi : Oxford University Press.
- Prusher, Ilene R. 1998. « Brutality in the Name of Honour. » *In Choices* (décembre).
- Psacharopoulos, George et Zafiris Tzannatos, (sous la direction de). 1992. *Case Studies on Women's Employment and Pay in Latin America*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- Reyes, Socorro. 2000. « Seeking Gender Balance : Women Strategize for Change. » Women's Environment and Development Organization, New York.
- Roma Rights. 1999a. « Bulgarian Roma Rights Organisation Scores Political Victory. » *Roma Rights Quarterly*. [http://errc.org/rr_nr1_1999/snap02.shtml]. 12 mars 2000.
- 1999b. « Local Government in Hungary Taken to Court by Roma. » [http://errc.org/rr_nr1_1999/snap11.shtml]. 12 mars 2000.
- 1999c. « Ombudsman Investigates Discrimination in Employment in Hungary. » [http://errc.org/rr_nr1_1999/snap23.shtml]. 12 mars 2000.
- Samuelson, Douglas A. et Herbert F. Spier. 1992. « Use of Incomplete and Distorted Data in Inference about Human Rights Violations. » *In* Thomas B. Jabine et Richard P. Claude, (sous la direction de), *Human Rights and Statistics : Getting the Record Straight*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- SAPES (South African Political Economy Series Trust). 1998. *SADC Human Development Report 1998 : Governance and Human Development in Southern Africa*. South African Regional Institute for Policy Studies. Harare : Programme des Nations Unies pour le développement.
- Selbervik, Hilde. 1999. « Aid and Conditionality, The Role of the Bilateral Donor : A Case Study of the Norwegian-Tanzanian Aid Relationship. » Evaluation Report 6.99. Ministère norvégien des affaires étrangères, Oslo. [http://odin.dep.no/ud]. 14 avril 2000.
- Sen, Amartya. 1985. *Commodities and Capabilities*. Amsterdam : Pays-Bas.
- 1992. *Inequality Reexamined*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press.
- 1999a. « Consequential Evaluation and Practical Reason. » Trinity College, Department of Economics, Cambridge.
- 1999b. *Development as Freedom*. New York : Alfred Knopf.
- 1999c. « Human Rights and Economic Achievements. » *In* Joanne Bauer et Daniel Bell, (sous la direction de), *The East Asian Challenge for Human Rights*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Sengupta, Arjun. 1999. « Study on the Current State of Progress in the Implementation of the Right to Development Pursuant to Commission Resolution 1998/72 and General Assembly Resolution 53/155. » Document des Nations Unies E/CN.4/1999/WG.18/2. New York.
- Sethi, Prakash. 2000. Correspondance personnelle sur le conseil de suivi indépendant de Mattel. 17 février. New York.
- Shell Report. 1999. « People, Planet and Profits—An Act of Commitment. » Houston, Texas. [http://www.shell.com/royal-en/]. 14 avril 2000.
- Shelter. 1998. « National Campaign for Homeless People. » Londres. [http://www.shelter.org.uk/]. 14 avril 2000.
- Shue, Henry. 1980. *Basic Rights : Subsistence, Affluence, and U.S. Foreign Policy*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Simon Community of Ireland. 1995. « Homeless in Dublin. » [http://indigo.ie/~simonnat/homeless.html]. 4 avril 2000.
- SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). 2000. *SIPRI Yearbook 2000—Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.
- Slovénie. Médiateur sur les droits de l'homme. 1998. *Annual Report 1998*. [http://www.varuh-rs.si/index-eng.htm]. 1^{er} mars 2000.
- Smeeding, Tim. 1997. « Financial Poverty in Developed Countries : The Evidence from the Luxembourg Income Study. » In PNUD, *Human Development Papers 1997 : Poverty and Human Development*. New York.
- 2000. Correspondance sur la pauvreté monétaire dans les pays industrialisés. 20 janvier. New York.
- Spirer, Herbert. 2000. Correspondance sur les propriétés des indicateurs des droits de l'homme. 18 mars. New York.
- Standard & Poor's. 2000. « Sovereign Long-Term Debt Ratings. » [http://www.standardandpoors.com/ratings/sovereigns/index.htm]. Février 2000.
- Stewart, Frances. A paraître. « The Root Causes of Humanitarian Emergencies. » In E. Wayne Nafziger, Frances Stewart et Raimo Vayrynen, (sous la direction de), *The Origins of Humanitarian Emergencies : War and Displacement in Developing Countries*. New York : Oxford University Press.
- Stiglitz, Joseph. 1998. « The Role of International Financial Institutions in the Current Global Economy. » [http://www.worldbank.org/knowledge/chiefecon/stiglitz.htm]. 19 octobre 1999.
- 1999a. « Democratic Development as the Fruits of Labor. » [http://www.worldbank.org/knowledge/chiefecon/stiglitz.htm]. 2 décembre 1999.
- 1999b. « On Liberty, the Right to Know, and Public Discourse : The Role of Transparency in Public Life. » [http://www.worldbank.org/knowledge/chiefecon/stiglitz.htm]. 2 décembre 1999.
- 1999c. « Participation and Development Perspectives from the Comprehensive Development Paradigm. » [http://www.worldbank.org/knowledge/chiefecon/stiglitz.htm]. 2 décembre 1999.
- Système des Nations Unies au Guatemala. 1999. *Guatemala : The Rural Profile of Human Development* (Guatemala : el rostro rural del desarrollo humano). Ciudad Guatemala.
- Tansey, Geoff. 1999. « Trade, Intellectual Property, Food and Biodiversity. » Quaker Peace and Service, Londres.
- The Economist. 2000. « Africa's Many Pinochets-in-Waiting. » 12 février.
- Tomasevski, Katarina. 1995. « Indicators. » In Asbjorn Eide, Catarina Krause et Allan Rosas, (sous la direction de), *Economic, Social and Cultural Rights : A Textbook*. Dordrecht : Martinus Nijhoff Publishers.
- Tuck, Richard. 1979. *Natural Rights Theories*. Cambridge : Cambridge University Press.
- UDAPE (Unidad de Analisis de Political Sociales y Economicas). 2000. « Internal Aide Memorandum. » La Paz.
- UIP (Union interparlementaire). 1995. Les femmes dans les parlements : 1945-1995 : *Etude statistique mondiale*. Genève.
- 1998. *Répertoire mondial des instances parlementaires pour les droits de l'homme*. Genève.
- 2000a. Correspondance relative aux dates des dernières élections, aux partis politiques représentés et au taux de participation. Mars. Genève.
- 2000b. Correspondance sur l'année où les femmes ont obtenu le droit de vote et de se présenter aux élections, ainsi que sur l'année où la première femme a été élue ou nommée au parlement. Mars. Genève.
- 2000c. Base de données Parline [http://www.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp]. Mars 2000.
- 2000d. « Les femmes dans les parlements » [http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm]. Février 2000.
- UIT (Union internationale des télécommunications). 1998. *Indicateurs des télécommunications mondiales*. Base de données. Genève.
- UNCJIN (United Nations Crime and Justice Information Network). 1999. « Data on Crime and Justice. » [http://www.uncjin.org/Statistics/WCTS/WCTS5/wcts5.html]. 14 avril 2000.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1999a. Correspondance sur les taux de scolarisation par groupe d'âge. Février. Paris.
- 1999b. Correspondance sur l'inscription de la population féminine dans les filières scientifiques de l'enseignement supérieur. Décembre. Paris.
- 1999c. *Annuaire statistique de l'Unesco 1999*. Paris.
- 2000a. Correspondance sur les taux d'alphabétisation des adultes. Janvier. Paris.
- 2000b. Correspondance sur les étudiantes. Février. Paris.
- 2000c. Correspondance sur les taux bruts de scolarisation. Février. Paris.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1997a. *Rapport annuel 1997*. New York : Oxford University Press.
- 1997b. *Le Progrès des nations 1997*. New York : Oxford University Press.
- 1997c. *La Situation des enfants dans le monde 1997*. New York : Oxford University Press.
- 1998. *La Situation des enfants dans le monde 1999*. New York : Oxford University Press.
- 1999a. *Rapport annuel 1999*. New York : Oxford University Press.
- 1999b. *Le Progrès des nations 1999*. New York : Oxford University Press.
- 1999c. *La Situation des enfants dans le monde 2000*. New York : Oxford University Press.
- 2000. Correspondance sur la mortalité infantile et sur les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Février. New York.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1998. « Country Experiences in Assessing the Adequacy, Equity and Efficiency of Public Spending on Basic Social Services ». Document de travail. Réunion à Hanoi consacrée à l'Initiative 20-20, 27-29 octobre, Hanoi.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), International Child Development Centre. 1999. *Child Domestic Work*. Innocenti Digest 5. Florence.
- UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour la femme). 1997. *Rapport annuel 1997*. New York : Oxford University Press.
- 1998. *Rapport annuel 1998*. New York : Oxford University Press.
- 1999. *Rapport annuel 1999*. New York : Oxford University Press.
- United States Institute of Peace. 2000. *Truth Commissions*. [http://www.usip.org/library/truth.html]. 10 mars 2000.
- US Census Bureau. 2000. « Poverty Estimates for 1998 ». [http://www.census.gov/hhes/povty98.html]. 14 avril 2000.
- US Office of Management and Budget. 2000. *Budget of the United States Government*. [http://w3.access.gpo.gov/usbudget/fy2001/pdf/budget.pdf]. 1^{er} avril 2000.

- USAID (US Agency for International Development). 1999. *Gender Matters Quarterly* 1 (février). Office of Women in Development. Washington, D.C.
- van de Walle, Dominique et Dileni Gunewardena. 1999. « Causes of Ethnic Inequality in Viet Nam ». Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C.
- van der Stoep, Max. 1999. « Early Warning and Early Action : Preventing Inter-Ethnic Conflict. » Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Allocution prononcée au Royal Institute of International Affairs, Londres. [<http://www.osce.org/>]. 10 mars 2000.
- Wagstaff, Adam. 2000. « Socio-economic Inequalities in Child Mortality : Comparisons across Developing Countries ». *Bulletin of the World Health Organization* (Janvier). Genève.
- Waldron, Jeremy. 1993. *Liberal Rights*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Wallensteen, Peter et Margareta Sollenberg. 1999. « Armed Conflict, 1988-1998 ». Université d'Uppsala, département de recherche sur la paix et les conflits, et Institut international de recherche sur la paix, Oslo.
- Weiner, M. et Omar Noman. 1995. *The Child and the State in India and Pakistan*. New York : Oxford University Press.
- Werquin, Patrick. 2000. Courriers électroniques sur les taux d'illettrisme décomposés des adultes. Organisation de coopération et de développement économiques. 17 février. Paris.
- Wignaraja, Kanni. 2000. Courriers électroniques sur le Sri Lanka. 18 février. New York.
- Will, George F. 2000. « AIDS Crushes a Continent ». *Newsweek*. 10 janvier.
- Women Working Worldwide. 1999. *Women Workers and Codes of Conduct*. Manchester.
- Womenwatch. 2000. « The UN Internet Gateway on the Advancement and Empowerment of Women ». [<http://www.un.org/womenwatch/>]. 14 avril.
- WRI (World Resources Institute). 1999. *World Resources 1998-99*. New York : Oxford University Press.
- 2000a. Correspondance sur les grandes zones protégées. Février. Washington, D.C.
- 2000b. Correspondance sur les ressources en eau. Février. Washington, D.C.
- Yoke, Teh Hoe et Goh Kim Leng, sous la direction de. 1992. *Malaysia's Economic Vision. Issues and Challenges*. Malaisie : Pelanduk Publications.
- Yujnovsky, Oscar. 2000. Courriers électroniques sur les réformes judiciaires en Amérique latine. 15 février. New York.



INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Note sur les statistiques 141

Quels sont les enseignements des indicateurs du développement humain ? 147

I. MESURER LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN : ACCROÎTRE LES CHOIX...

- 1 Indicateur du développement humain 157
- 2 Indicateur sexospécifique du développement humain 161
- 3 Indicateur de la participation des femmes 165
- 4 La pauvreté humaine dans les pays en développement 169
- 5 La pauvreté humaine dans les pays de l'OCDE, d'Europe de l'Est et de la CEI 172
- 6 Comparaison des outils de mesure du développement humain 174
- 7 Tendances du développement humain et du revenu par habitant 178
- 8 Tendances du développement humain et de la croissance économique 182

II. ...VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTÉ...

- 9 De meilleures chances de survie 186
- 10 Santé 190

III. ... ACQUÉRIR UN SAVOIR ET DES CONNAISSANCES...

- 11 Enseignement et instruction 194
- 12 Accès aux flux d'information 198

IV. ... ACCÉDER AUX RESSOURCES PERMETTANT DES CONDITIONS DE VIE DÉCENTES...

- 13 Paramètres économiques 202
- 14 Structure macroéconomique 206
- 15 Flux de ressources 210
- 16 Emploi des ressources 214
- 17 Flux d'aide en provenance des pays membres du CAD 218
- 18 Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire 219

V. ... TOUT EN LES PRÉSERVANT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR...

- 19 Tendances démographiques 223
- 20 Utilisations de l'énergie 227
- 21 Paramètres environnementaux 231
- 22 Gestion de l'environnement 235

VI. ... VIVRE À L'ABRI DE L'INSÉCURITÉ...

- 23 Sécurité alimentaire et nutrition 237
- 24 Sécurité de l'emploi 241
- 25 Vie politique 243
- 26 Criminalité et délinquance 247
- 27 Détresse et malheurs 251

VII. ... ET PARVENIR À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

- 28 Populations féminine et masculine : la situation éducative 255
- 29 Activité économique des hommes et des femmes 259
- 30 Ecart dans la charge de travail et l'emploi du temps des hommes et des femmes 263
- 31 Participation des femmes à la vie politique 264

32 INDICATEURS ESSENTIELS RELATIFS AUX AUTRES ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES 268

Note technique 269

Les statistiques apportent à la fois des informations objectives sur les tendances du développement humain et des données permettant l'analyse de questions essentielles posées à l'action publique. Voilà pourquoi, même si le *Rapport mondial sur le développement humain* n'est pas une publication à caractère statistique, il fournit un large éventail d'indicateurs renseignant sur divers domaines intéressant le développement humain.

Ce rapport vise avant tout à évaluer l'état du développement humain à l'échelle du globe, en se livrant chaque année à l'analyse critique d'un nouveau thème. Pour le lecteur, il est précieux de disposer d'un ouvrage qui se concentre sur le bien-être humain plutôt que sur les tendances économiques, et qui conjugue études thématiques de l'action des Etats et données nationales détaillées, le tout dans une présentation qui facilite la consultation.

Les indicateurs utilisés dans le *Rapport mondial sur le développement humain* reflètent la richesse des informations disponibles à l'échelle internationale. Les informations ici reprises ont été rassemblées grâce aux efforts collectifs d'un grand nombre d'individus et d'organismes. Les sources initiales vont des enquêtes et recensements nationaux aux séries de données internationales, collectées et harmonisées par des organisations internationales. Le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* tient à remercier chaleureusement, pour leur collaboration, les nombreux organismes qui ont ainsi rendu possible la publication des données les plus récentes sur le développement humain (encadré 1).

Pour faciliter la comparaison entre pays et entre périodes, tous les tableaux statistiques du rapport se fondent sur des données normalisées à l'échelle internationale, qui ont été collectées et traitées par d'autres organisations internationales ou, dans un petit nombre de cas, par d'autres organismes. Qu'elles aient collecté ces données auprès de sources nationales ou dans le cadre de leurs propres enquêtes, ces organisations s'attachent à harmoniser les définitions et les méthodes de collecte, afin de permettre une comparaison aussi poussée que possible entre les pays. Si les données ainsi publiées par ces organisations diffèrent parfois de celles diffusées par les sources nationales, c'est donc souvent du fait des corrections apportées par souci d'harmonisation. Dans un petit nombre de cas, pour les données qui ne sont pas disponibles auprès d'organisations internationales, – en particu-

lier concernant les indicateurs du développement humain – d'autres sources ont également été utilisées. Celles-ci sont clairement référencées dans les tableaux concernés.

Quant au texte du rapport, il puise son inspiration à d'autres sources très variées – travaux de commande, articles de la presse spécialisée, publications scientifiques, documents publics, rapports d'ONG ou d'organisations internationales, rapports nationaux sur le développement humain... Là où de telles informations sont utilisées dans les encadrés ou les tableaux de la partie texte, la source en est indiquée de manière succincte, les références précises étant rassemblées à la rubrique *Bibliographie et références*.

NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES STATISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

On n'insistera jamais assez sur l'importance de renforcer la collecte et la communication des informations à l'échelon national et international. Malgré les efforts considérables des organisations internationales pour collecter, traiter et diffuser des statistiques économiques et sociales, d'une part, et pour normaliser les définitions et les méthodes de collecte des informations, d'autre part, d'importantes limitations demeurent dans la couverture, la cohérence et la comparabilité des données entre plusieurs années ou différents pays. C'est un obstacle majeur au suivi national et mondial des évolutions du développement humain.

Les données figurant dans ce rapport attestent, d'un côté, la richesse des informations disponibles, mais, de l'autre, un grand nombre de lacunes sur des aspects essentiels du développement humain. Ainsi, les informations font-elles souvent défaut pour les 57 indicateurs principaux sélectionnés dans le cadre de l'Évaluation commune de pays de l'ONU. Ainsi, pour plus de 90 pays, il n'existe pas de données sur l'alphabétisation des jeunes. Pour 66 pays en développement, on ne dispose pas de données récentes quant au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire à 1 dollar par jour (en PPA de 1993). Enfin, on ne connaît le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale que pour 117 pays. Un grand nombre des indicateurs de l'évaluation commune des pays de l'ONU servent également à mesurer les avancées vers les objectifs de développement fixés à l'échelle internationale.

ENCADRÉ 1

Principales sources des données utilisées dans le *Rapport mondial sur le développement humain*

C'est en nous autorisant généreusement à partager leurs données que les organisations suivantes ont permis au *Rapport mondial sur le développement humain* de publier les précieuses statistiques liées développement humain qui figurent dans les tableaux des indicateurs.

Banque mondiale La Banque mondiale établit des statistiques sur les tendances économiques, ainsi que sur un large éventail d'autres sujets. Ses *Indicateurs du développement dans le monde* sont la source principale d'un certain nombre des indicateurs présentés dans ce rapport.

Bureau international du travail (BIT) Le BIT gère un vaste programme de publications statistiques, parmi lesquelles l'*Annuaire des statistiques du travail* constitue le recueil le plus complet des données sur la main-d'œuvre. Le BIT est la source des données sur l'emploi et les salaires, de projections sur les taux d'activité et d'informations sur la ratification des conventions sur les droits des travailleurs.

Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique (CDIAC) Centre de collecte et d'analyse statistique dépendant du ministère américain de l'Énergie, le CDIAC se concentre sur l'effet de serre et les changements climatiques planétaires. C'est de lui que proviennent les données sur les émissions de dioxyde de carbone.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) Cette institution régionale des Nations Unies collecte et publie un large éventail de données économiques et sociales sur ses pays membres. Les informations reprises dans ce rapport comprennent des indicateurs sur le chômage et la détresse humaine.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) La CNUCED livre des statistiques sur les échanges et l'économie par l'intermédiaire d'un grand nombre de ses publications, notamment le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, d'où proviennent les données publiées ici sur les flux d'investissement. La CNUCED est aussi à l'origine des données sur les échanges communiquées au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par d'autres organismes.

Division de la population des Nations Unies Ce bureau spécialisé des Nations Unies établit des statistiques internationales sur les tendances démographiques. Le *Rapport mondial sur le développement humain* s'appuie sur deux de ses publications, *World Population Prospects* et *World Urbanization Prospects*, pour ses estimations d'ordre démographique.

Division de statistique des Nations Unies La Division de statistique des Nations Unies fournit une vaste palette d'indicateurs et de services statistiques à destination de ceux qui établissent et utilisent les statistiques dans le monde. Elle contribue également à un grand nombre de séries statistiques communiquées au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par d'autres organismes. Le rapport de cette année utilise des données de cette division sur la consommation d'électricité et la détresse humaine.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) L'UNICEF s'attache au bien-être des enfants et publie un large éventail de données dans ce domaine. Le présent rapport utilise des données provenant de sa publication intitulée *La Situation des enfants dans le monde*.

Fonds monétaire international (FMI) Le FMI a mis en place un vaste programme d'élaboration et de compilation de statistiques sur les transactions financières internationales et les balances des paiements nationales. Une grande partie des données économiques fournies au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* par d'autres organismes trouvent leur origine au FMI.

Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Cette institution spécialisée des Nations Unies fournit des données sur son domaine de compétence dans une publication intitulée *Refugees and Others of Concern to UNHCR (Statistical Overview)*, disponible en anglais uniquement.

Institut international d'études stratégiques (IIES) Ce centre indépendant de recherche, d'information et de réflexion sur les conflits et les aspects connexes exploite une importante base de données militaires. Les données sur les forces armées sont tirées de sa publication intitulée *The Military Balance*.

Luxembourg Income Study (LIS) Cet organisme de recherche commun à 25 pays se concentre sur les questions de pauvreté et d'action publique. Les estimations de la pauvreté monétaire dans un grand nombre de pays de l'OCDE proviennent de la *Luxembourg Income Study*.

Office of US Foreign Disaster Assistance/Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (OFDA/CRED) L'OFDA/CRED tient à jour la *Base de données internationale sur les désastres*, qui comporte des informations sur plus de 12 000 catastrophes, et sur leurs conséquences, de 1900 à nos jours. C'est de cette source que proviennent les estimations du nombre de personnes tuées lors de catastrophes naturelles et technologiques.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) L'OCDE publie des données sur les tendances socio-économiques dans ses pays membres, ainsi que sur les flux d'aide. C'est la source des statistiques sur l'aide, l'emploi et l'illettrisme.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) La FAO collecte, analyse et diffuse des informations et des données sur l'alimentation et l'agriculture dans le monde. C'est d'elle que proviennent les statistiques sur l'aide alimentaire, ainsi que sur la production et l'offre de denrées.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Cet organisme spécialisé des Nations Unies est la source des données du rapport sur l'enseignement et l'éducation. Nous nous sommes pour cela inspirés de son *Annuaire statistique* et de différents *Rapports mondiaux sur l'éducation*, ainsi que d'informations communiquées directement par l'UNESCO.

Organisation mondiale de la santé (OMS) Cet organisme spécialisé tient à jour un grand nombre de séries statistiques sur les questions sanitaires. C'est de là que proviennent les indicateurs liés à la santé figurant dans le rapport.

Programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Ce programme commun surveille la propagation du virus VIH et du sida, et publie régulièrement un état de la situation. Son rapport, intitulé *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic* (disponible en anglais uniquement), est la principale source d'informations du *Rapport mondial sur le développement humain* sur ce sujet.

Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) Cette institution spécialisée de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU/CEE) collecte et analyse des données sur la pollution atmosphérique à l'attention des Etats membres de l'ONU/CEE. C'est la source des données sur les émissions de dioxyde de soufre.

Service de la prévention du crime et de la justice pénale (Nations Unies) C'est de cet organisme des Nations Unies que proviennent les informations publiées par le rapport sur la criminalité et la délinquance, ainsi que sur les systèmes judiciaires. Il met à jour et développe la base de données des Nations Unies sur ces questions, grâce à des enquêtes sur ces sujets.

Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (Section des traités des Nations Unies) Le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* compile ses informations sur la situation des principaux textes internationaux liés aux droits de l'homme en s'aidant de la base de données tenue à jour par cet organisme des Nations Unies.

Union internationale des télécommunications (UIT) Cette institution spécialisée des Nations Unies tient à jour un large éventail de statistiques sur les communications et les moyens d'information. Les données révélatrices des tendances des communications sont extraites de sa base de données, *Indicateurs des télécommunications mondiales*.

Union interparlementaire (UIP) Cette organisation fournit des données sur les tendances de la participation à la vie politique et sur les structures de la démocratie. Le *Rapport mondial sur le développement humain* fait appel à l'UIP pour les informations sur la représentation des femmes dans la vie politique et pour d'autres aspects en rapport avec les élections.

World Resources Institute Cette organisation non gouvernementale exploite une importante base de données sur les questions d'environnement. Sa publication semestrielle *World Resources*, très riche en informations, est la source d'une partie des données du rapport sur la protection et les ressources de l'environnement.

Le manque de données est un obstacle de taille au suivi des évolutions en matière d'égalité sociologique entre les sexes et d'éradication de la pauvreté. L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ne couvre ainsi que 143 pays, l'indicateur de la participation des femmes (IPF) seulement 70 pays et les deux variantes de l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1 et IPH-2), 103 pays. Concernant les salaires, le Bureau international du travail ne publie des données sexospécifiques que pour 46 pays. La couverture de certains aspects critiques de la pauvreté humaine est, là encore, limitée. Ainsi, les estimations réalisées par l'UNICEF de la population privée d'accès à l'eau potable sont cantonnées à 130 pays, ce qui en laisse 58 autres de côté.

Les données sur l'alphabétisation des adultes sont une bonne illustration des problèmes de cohérence et de comparabilité posés par ce type d'exercice (encadré 2). Il en va de même pour les données sur la criminalité et la délinquance, publiées par le Service de la prévention du crime et de la justice pénale (Nations Unies). Ces informations sont extraites de la cinquième étude des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des appareils de justice criminelle (*Fifth United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems, 1990-94*). L'existence et la fiabilité de ces données sur la criminalité dépendent très largement de l'appareil judiciaire et des offices statistiques nationaux. Il faut donc tenir compte de ces facteurs au moment de procéder à des comparaisons, même lorsque les données en question ont fait l'objet d'une normalisation internationale.

Autre source de difficulté dans les comparaisons, on constate des variations et des ruptures significatives dans les séries statistiques. C'est notamment le cas lorsque les offices et organismes de recherche statistique s'offrent de mettre à jour ou d'améliorer leurs estimations grâce à de nouvelles sources de données – recensements ou enquêtes, par exemple. Dans le même ordre d'idées, le processus de transition dans les pays d'Europe de l'Est et de la CEI est à l'origine d'un hiatus dans la plupart des séries statistiques de ces pays. Les données relatives à ces dernières années posent de ce fait des problèmes de fiabilité, de cohérence et de comparabilité internationale, et doivent souvent être révisées.

La collecte des données est également remise en cause dans les pays en guerre ou connaissant de graves troubles intérieurs.

Dans de tels cas, il a été décidé de ne pas intégrer ces pays aux principaux tableaux statistiques, et les informations qui restent disponibles sur les indicateurs essentiels du développement humains sont reprises dans un tableau spécial, placé à la suite. C'est cette année le cas pour l'Afghanistan, le Libéria, la République populaire démocratique de Corée et la Somalie. D'autres pays, comme le Rwanda, sont en revanche réintégrés à mesure que les données les concernant redeviennent disponibles.

L'état des statistiques sur le développement humain est en définitive une question de priorités. Pourquoi doit-on publier au début de chaque mois des données sur la

ENCADRÉ 2

Des difficultés de mesurer l'alphabétisation

Le concept d'alphabétisation renvoie à un ensemble d'aptitudes à la lecture et à l'écriture, auxquelles s'ajoutent bien souvent des compétences arithmétiques de base (ce qu'on appelle la capacité au calcul) et des connaissances élémentaires pratiques. Le taux d'alphabétisation indique dans quelle mesure l'enseignement primaire et les programmes d'alphabétisation des adultes sont parvenus à inculquer ces compétences fondamentales à la population. Parce qu'il est nécessaire de collecter des données qui soient comparables à l'échelle internationale, le concept d'alphabétisation est souvent réduit à sa définition la plus simple : aptitude à lire et écrire en comprenant une phrase simple concernant la vie de tous les jours.

Le mode de collecte des statistiques sur l'alphabétisation diffère selon les pays. La plupart d'entre eux s'appuient sur les recensements de la population, entrepris tous les 5 ou 10 ans, ou bien sur des enquêtes démographiques réalisées, notamment, auprès des ménages ou de la population active. Certains procèdent à des enquêtes consacrées exclusivement à cette question, afin de collecter des données plus détaillées. Enfin, à l'échelon international, on utilise des données complémentaires extraites de publications et rapports nationaux, ou d'enquêtes ciblées sur ce sujet, afin de compléter les statistiques disponibles.

Dans l'idéal, la détermination du taux d'alphabétisation devrait consister à mesurer l'aptitude à lire, écrire et compter de toute personne dans son contexte social. Cependant, organiser de telles mesures lors de recensements nationaux peut prendre trop de temps et se révéler trop coûteux et trop complexe. Certains pays demandent alors à leurs agents de recensement de procéder à un

test rapide, consistant à demander à chaque membre d'un foyer de lire un texte simple, choisi à l'avance. Ces agents déterminent toutefois généralement le niveau d'alphabétisation selon leurs propres critères ou selon ce qu'en dit le chef du ménage. Voilà qui peut susciter des inquiétudes quant à la fiabilité des données – et donc quant à leur comparabilité.

Certains pays peuvent considérer analphabète toute personne n'ayant jamais été à l'école, ou d'autres juger alphabétisé quiconque a fréquenté l'école pendant au moins quatre ans, ou l'ayant fréquentée tout court. Cependant, les dernières recommandations des Nations Unies en matière de recensements mettent en garde contre l'attitude consistant à supposer un lien quelconque entre alphabétisation, d'une part, et fréquentation du milieu scolaire ou niveau d'étude, d'autre part (ONU, 1998b).

Les estimations et projections les plus récentes de l'UNESCO sur l'alphabétisation proviennent d'une évaluation publiée en février 2000 et couvrant 134 pays, dont 116 en développement. Ayant atteint un niveau élevé d'alphabétisation, un grand nombre de pays développés ont cessé de collecter des statistiques sur ce sujet dans le cadre de leurs recensements nationaux, et ne figurent donc plus dans les données de l'UNESCO. Pour quelque 78 pays ayant fourni des statistiques sur l'alphabétisation issues de recensements effectués en 1990, la qualité et la fiabilité des estimations sont relativement élevées. Pour 30 autres, ayant procédé à des recensements en 1980, les estimations et projections sont acceptables. Elles sont complétées par des estimations de moindre qualité, fondées sur des statistiques collectées avant 1980 ou déduites d'indicateurs voisins.

Source : UNESCO, 2000a.

balance commerciale du mois précédent alors qu'il faut souvent des années pour produire les données sur la malnutrition des enfants ou sur la scolarisation – et qui sont autant d'années perdues pour les enfants exclus ?

Améliorer les statistiques du développement humain est une tâche complexe. On peut néanmoins discerner trois grandes priorités. Il faut tout d'abord accroître les capacités de collecte et de traitement à l'échelon national. Il faut ensuite une meilleure coordination entre les organismes statistiques nationaux et internationaux. En effet, les offices statistiques nationaux offrent souvent au Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* des données qui s'écartent de celles communiquées par leurs équivalents internationaux. Même si nous ne sommes pas en situation d'utiliser ou de commenter ces informations, l'existence de telles différences montre qu'un effort de communication est nécessaire entre instances nationales et internationales. Enfin, il faut améliorer la communication entre organismes statistiques internationaux, afin de garantir une plus grande efficacité dans la collecte des statistiques et dans la mise en place de compétences statistiques nationales.

Chacun de ces progrès profiterait bien sûr aux statistiques internationales dans leur ensemble, mais il convient néanmoins de mettre l'accent sur l'amélioration des statistiques du développement humain.

DONNÉES UTILISÉES DANS L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indicateur du développement humain (IDH) est calculé à partir des données internationales disponibles lors de l'élaboration du rapport.

Espérance de vie à la naissance. Les estimations de l'espérance de vie publiées dans ce rapport proviennent de la version 1998 de la base de données *World Population Prospects*, concernant les perspectives démographiques mondiales (ONU, 1998c). Responsable de cette base de données, la Division de la population des Nations Unies établit deux fois par an des estimations et prévisions à partir des recensements les plus récents, complétés par les résultats d'enquêtes nationales. Des corrections significatives ont été apportées dans la version de 1998, afin de mieux rendre compte de l'impact démographique du VIH et du sida. Cette pandémie est en effet responsable de variations substantielles de l'espérance de vie dans un certain nombre de pays, en particulier en

Afrique subsaharienne. D'autres corrections visent à refléter les grands mouvements migratoires, l'augmentation rapide du nombre de réfugiés en Afrique et dans d'autres parties du monde et l'évolution de la démographie dans les pays d'Europe de l'Est et de la CEI (ONU, 1998c).

Les estimations de l'espérance de vie publiées par la Division de la population des Nations Unies sont des moyennes quinquennales. Celles pour 1998 figurant au tableau 1 (calcul de l'IDH) ont été obtenues par interpolation linéaire, à partir de ces moyennes quinquennales. Tandis que les indicateurs composites du développement humain nécessitent des estimations annuelles, d'autres tableaux, tels que celui sur les chances de survie (tableau 9) présentent les moyennes quinquennales sans modification. Enfin, les chiffres postérieurs à 1995 découlent de projections établies en fonction des évolutions moyennes.

Alphabétisation des adultes. Les taux d'alphabétisation des adultes figurant dans le présent rapport découlent de nouvelles estimations provenant de l'évaluation de l'alphabétisation publiée par l'UNESCO en février 2000. Par rapport à l'évaluation précédente, l'UNESCO a répercuté les nouvelles estimations démographiques réalisées par la Division de la population des Nations Unies, ainsi que des statistiques récentes fournies par les recensements nationaux. Cette organisation a également amélioré récemment ses procédures d'estimation.

Taux brut de scolarisation combiné. Le taux brut de scolarisation pour 1998 repris dans le présent document découle d'estimations provisoires de l'UNESCO. Le taux brut de scolarisation pour chaque niveau est défini comme le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement donné et la population totale du groupe d'âge correspondant. Ce calcul est donc tributaire, d'une part, des estimations établies par la Division de la population des Nations Unies pour les différentes classes d'âge et les deux sexes et, d'autre part, de la méthodologie utilisée et de la période considérée par les registres administratifs, les recensements et les enquêtes menées dans le secteur de l'enseignement à l'échelon national. En outre, l'UNESCO révisé périodiquement les méthodes d'établissement de ses propres estimations et prévisions relatives à la scolarisation. Enfin, pour 13 des pays pris en compte dans les principaux tableaux statistiques, l'absence d'estimations de l'UNESCO nous a amenés à réaliser nos propres estimations.

Les taux bruts de scolarisation peuvent en outre masquer d'importants écarts entre pays du fait de différences dans les classes d'âge correspondant à un niveau d'enseignement et dans la durée des cursus scolaires. D'autres distorsions peuvent provenir, par exemple, des redoublements. Pour le calcul de l'IDH, le taux *net* de scolarisation, déterminé en fonction de l'âge, année par année, serait mieux à même de représenter l'accès au savoir. En effet, parce qu'il ne mesure les taux d'inscription que pour un groupe d'âge particulier à la fois, il serait d'une synthèse plus aisée et plus fiable, ce qui faciliterait les comparaisons internationales. Malheureusement, ces données nettes sont disponibles pour trop peu de pays pour pouvoir être utilisées dans le calcul de l'IDH.

PIB par habitant (en PPA). Les données en parités de pouvoir d'achat (PPA) utilisées dans ce rapport sont fournies par la Banque mondiale et s'appuient sur l'enquête la plus récente du Programme de comparaison internationale (PCI). Cette enquête couvre 118 pays, soit plus qu'aucune des précédentes. La Banque mondiale établit par ailleurs des estimations au moyen de la même méthodologie pour 44 pays supplémentaires.

Les enquêtes en question ont été effectuées région par région. Sachant que les données régionales en découlant sont exprimées en unités de compte différentes et qu'elles peuvent se fonder sur des classifications ou des formules d'agrégation différentes, elles ne sont pas rigoureusement comparables d'une région à l'autre. Les statistiques de prix et de dépenses provenant des enquêtes régionales ont été fusionnées sur la base d'un programme de classification normalisé destiné à assurer la comparabilité internationale des données en parités de pouvoir d'achat. L'année de référence pour ces données en PPA est 1996. Les données relatives à 1998 ont donc été extrapolées à partir des variations relatives des prix sur ces deux années entre chaque pays et les États-Unis, pays de référence pour les calculs en PPA. Pour les pays qui ne sont pas couverts par les travaux de la Banque mondiale, nous avons utilisé les estimations des PPA établies par Alan Heston et Robert Summers (1999), de l'Université de Pennsylvanie.

DONNÉES, MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les chiffres figurant dans le rapport de cette année reflètent un effort permanent, depuis

le premier rapport de cette série, pour publier les meilleures données disponibles et pour améliorer la présentation et la transparence de ces dernières. Dans la foulée des améliorations apportées en 1999, nous sommes cette année parvenus à ramener à deux ans l'écart entre la date de référence d'un certain nombre d'indicateurs supplémentaires et la date de publication de ce rapport.

La partie *Définition de certains termes statistiques* a été révisée et complétée, afin d'intégrer davantage d'indicateurs se prêtant à des définitions succinctes et parlantes. Nous avons également continué d'accroître la transparence des sources. Lorsqu'un organisme publie des données collectées auprès d'une autre source, l'une et l'autre sources sont indiquées. Cependant, lorsque des organismes statistiques internationaux s'inspirent des travaux d'un grand nombre de contributeurs, seule la source finale est mentionnée. Tous les calculs effectués par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* renvoient en outre aux sources des données originales, ce qui garantit une reproductibilité aisée.

CLASSIFICATION DES PAYS

Le rapport de cette année envisage les pays du globe selon quatre grands modes de classement : par grands groupes à l'échelle mondiale, par région ainsi qu'en fonction du niveau de développement humain, ainsi que du revenu (voir la partie *Classification des pays*).

Ces classements ne constituent pas nécessairement un jugement quant au stade atteint par un pays ou une région particulière dans le processus de développement. Il s'agit simplement de classifications utilisées par différentes organisations pour des raisons pratiques. Enfin, le terme *pays*, lorsqu'il est utilisé dans le corps du texte ou dans les tableaux, peut le cas échéant faire référence à un territoire ou à une subdivision géographique.

Grands groupes mondiaux. Cette année, la rubrique *Pays industrialisés* est remplacée par les *Pays de l'OCDE*, pour des raisons de clarté dans la définition. Les autres grands ensembles mondiaux sont les *Pays en développement*, d'une part, et l'*Europe de l'Est et la CEI*, d'autre part. Un pays donné peut appartenir à un ou plusieurs de ces ensembles. La rubrique *Monde* renvoie aux 174 pays pris en compte dans le rapport.

Classifications régionales. Le groupe des pays en développement est par ailleurs sub-

divisé en sept régions : Afrique subsaharienne, Amérique latine et Caraïbes (Mexique compris), Asie de l'Est, Asie du Sud, Asie du Sud-Est et Pacifique, Europe du Sud et enfin pays arabes. Cette classification correspond à l'organisation des bureaux régionaux du PNUD. Il faut ajouter un autre ensemble : celui des *Pays les moins avancés*, défini par les Nations Unies.

Classification par niveau de développement humain. Les pays du globe sont ici regroupés en trois catégories, selon leur niveau de développement humain : les pays à développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800), ceux à développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799) et ceux à faible développement humain (IDH inférieur à 0,500).

Classification par niveau de revenu. Tous les pays sont également répartis par niveau de revenu, selon la classification de la Banque mondiale (valable jusqu'en juillet 2000) : revenu élevé (PIB par habitant supérieur ou égal à 9 361 dollars en 1998), revenu moyen (de 761 à 9 361 dollars) et revenu faible (jusqu'à 760 dollars).

DONNÉES SYNTHÉTIQUES ET TAUX DE CROISSANCE

Données synthétiques. Des données synthétiques sont présentées à la fin de la plupart des tableaux, pour les différentes classifications mentionnées ci-dessus. Celles représentant un total pour l'ensemble de la rubrique concernée (la population, par exemple) sont repérées par un T. Dans tous les autres cas, il s'agit de moyennes pondérées.

Sauf indication contraire, nous ne mentionnons de résultat synthétique pour une rubrique que lorsque des données sont disponibles pour au moins les deux tiers des pays et représentent au moins les deux tiers de la grandeur considérée dans cette rubrique. En l'absence de données, le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* se refuse à combler les vides pour procéder à ses agrégations. En d'autres termes, la synthèse indiquée pour chaque classification représente exclusivement les pays pour lesquels des données sont disponibles et figurent dans les tableaux.

Aucun chiffre synthétique n'est indiqué lorsque nous ne disposons pas de procédures de pondération appropriées. Les agrégats concernant les indicateurs et les taux de croissance reprennent uniquement les pays pour lesquels nous disposons de données à toutes les dates considérées. A la rubrique *Monde*, qui renvoie seulement aux 174 pays

des tableaux statistiques, il arrive qu'aucun chiffre synthétique ne soit indiqué, lorsque les informations correspondantes font défaut pour une ou plusieurs régions. Les données synthétiques figurant dans le *Rapport mondial sur le développement humain* ne sont pas toujours conformes à celles d'autres publications, du fait de différences dans la classification des pays ou la méthodologie choisie.

Taux de croissance. Les taux de croissance sur plusieurs années prennent la forme d'un taux de variation annuel cumulé. Seule la première et la dernière année sont prises en compte dans le calcul de ce taux. Les taux de croissance entre deux années consécutives sont quant eux exprimés sous la forme d'un pourcentage de variation annuel.

PRÉSENTATION

Dans les tableaux des indicateurs, les pays et les territoires sont classés par ordre décroissant d'IDH. Pour situer un pays dans ces tableaux, le lecteur est invité à consulter la *Liste alphabétique des pays et territoires* (sur le rabat de la couverture, en fin de rapport), qui indique le classement de chacun d'entre eux selon l'IDH.

Une indication succincte de chaque source figure à la fin de chaque tableau, et renvoie aux sources détaillées de la partie *Références statistiques principales*, qui suit les tableaux statistiques et la note technique. La définition de la plupart des indicateurs est fournie dans la partie *Définition de certains termes statistiques*. Toutes les autres informations nécessaires sont données dans les notes situées en bas de chaque tableau.

Faute de données comparables, tous les pays du globe n'ont pas pu être intégrés dans les tableaux des indicateurs. Un tableau séparé présente les paramètres essentiels du développement humain pour les Etats membres des Nations Unies non pris en compte dans le reste des tableaux des indicateurs.

En l'absence des mentions *valeur annuelle*, *taux annuel* ou *taux de croissance*, un tiret placé entre deux années indique que les données ont été recueillies durant l'une des deux années mentionnées : 1993-97, par exemple. Une barre de fraction entre deux années indique que le chiffre présenté est une moyenne des deux années en question : 1996/97, par exemple. Les symboles suivants ont par ailleurs été utilisés :

- .. Donnée non disponible
- (.) Moins de la moitié de l'unité indiquée
- < Inférieur à
- Non pertinent
- T Total.



Quels sont les enseignements des indicateurs du développement humain ?

Publié pour la première fois en 1990, le *Rapport mondial sur le développement humain* est à l'origine de plusieurs indicateurs composites mesurant différentes composantes du développement humain.

L'indicateur du développement humain (IDH) est calculé chaque année depuis 1990 afin de déterminer les avancées générales des aspects fondamentaux du développement humain à l'aide d'un indicateur comprenant plusieurs éléments et de procéder ainsi à un classement des pays.

Introduits dans l'édition 1995 du *Rapport mondial sur le développement humain*, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont eux aussi des instruments composites qui reflètent quant à eux les inégalités entre hommes et femmes en termes de développement humain. Tandis que l'ISDH évalue les avancées du développement humain de base corrigées des inégalités entre hommes et femmes, l'IPF mesure les inégalités entre hommes et femmes sur le plan des opportunités économiques et politiques.

Par la suite, le *Rapport mondial sur le développement humain 1997* a lancé le concept de pauvreté humaine, exprimé par une nouvelle mesure à plusieurs composantes, l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH). Si l'IDH jauge les avancées moyennes dans les composantes élémentaires du développement humain, l'IPH se concentre, lui, sur les déficits et les manques dans ces mêmes éléments.

Le tableau 1 présente ces composantes élémentaires du développement humain dont rendent compte les indicateurs du développement humain, ainsi que les critères utilisés pour les mesurer.

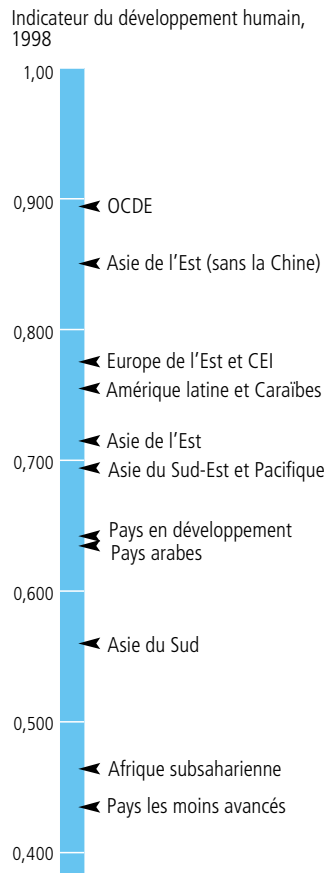
Le concept de développement humain est nettement plus profond et plus riche que ce qu'en restituent n'importe quel indicateur composite ou même une série détaillée d'indicateurs statistiques. Pourtant, des outils simples sont indispensables pour suivre l'évolution du développement humain. L'IDH, l'ISDH, l'IPF et l'IPH apportent tous des informations élémentaires sur le développement humain dans un pays donné.

TABLEAU 1
IDH, ISDH, IPH-1 et IPH-2 : les mêmes composantes, mais des outils de mesure différents

Indicateur	Longévité	Savoir	Conditions de vie	Participation ou exclusion
IDH	Espérance de vie à la naissance	1. Taux d'alphabétisation des adultes 2. Taux de scolarisation combiné	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (en PPA)	
ISDH	Espérance de vie à la naissance des populations féminine et masculine	3. Taux d'alphabétisation des hommes et des femmes adultes 4. Taux brut de scolarisation combiné des populations masculines et féminines	Revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat (en PPA), sur la base des parts des hommes et des femmes dans le revenu du travail	
IPH-1 Pour les pays en développement	Pourcentage d'individus risquant de décéder avant 40 ans	Taux d'analphabetisme des adultes	Déficit de moyens économiques, mesuré par : 1. le pourcentage de la population privé d'accès à l'eau potable 2. le pourcentage de la population privé d'accès aux services de santé 3. le pourcentage des enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale	
HPI-2 Pour les pays industrialisés	Pourcentage d'individus risquant de décéder avant 60 ans	Taux d'illettrisme des adultes	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire (correspondant à la demi-médiane du revenu individuel disponible)	Chômage de longue durée (12 mois ou plus)

Source : Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

DIAGRAMME 1
Le développement humain varie d'une région à l'autre



Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Deux points méritent d'être précisés. Premièrement, la vie humaine ne se résumant pas au revenu, l'insuffisance de revenu ne peut pas représenter la totalité des manques dont souffrent les êtres humains. Par conséquent, en s'intéressant à des domaines dépassant le simple revenu, et en traitant celui-ci comme une mesure supplétive d'un niveau de vie décent, l'IDH et l'IPH apportent une mesure plus complète du bien-être humain que la simple constatation d'un revenu suffisant ou d'un déficit de revenu. Deuxièmement, les indicateurs composites ne fournissent pas, par eux-mêmes, une image complète du développement humain, et leurs résultats doivent être précisés par d'autres indicateurs du développement humain.

L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Après normalisation des différentes variables qui le composent, l'IDH s'échelonne entre 0 et 1. (La méthode d'élaboration de l'IDH est expliquée en détail dans la note technique.) La valeur de l'IDH pour un pays montre le chemin que ce dernier a déjà parcouru vers le maximum théorique de 1 et permet également les comparaisons internationales. La différence entre la valeur obtenue par un pays et le maximum théorique révèle la distance qui reste à couvrir. Chaque pays doit trouver les moyens de raccourcir cette distance (appelée déficit d'IDH).

QUE RÉVÈLE L'IDH DE 2000 ?

Etat du développement humain selon l'IDH :

- Sur les 174 pays pour lesquels l'IDH a été calculé cette année, 46 présentent un niveau

de développement humain élevé (avec un IDH supérieur ou égal à 0,800), 93 un niveau moyen (de 0,500 à 0,790) et 35 un niveau faible (moins de 0,500). Vingt pays voient leur développement humain reculer depuis 1990 sous l'effet de la pandémie du sida (surtout en Afrique subsaharienne), de la stagnation économique ou des conflits (en Afrique subsaharienne, en Europe de l'Est et dans la CEI).

- Le Canada, la Norvège et les Etats-Unis arrivent en tête du classement selon l'IDH, tandis que la Sierra Leone, le Niger et le Burkina Faso occupent le bas de la liste (tableau 2). Des disparités considérables persistent dans le développement humain à l'échelle de la planète. A 0,935, l'IDH du Canada est près de quatre fois supérieur à celui de la Sierra Leone (0,252). Ainsi, le Canada se caractérise par un déficit de développement humain d'environ 7 % seulement, contre 75 % pour la Sierra Leone.

- Les disparités entre les régions peuvent être substantielles, certaines régions ayant une distance plus longue que d'autres à couvrir pour combler leur déficit (diagramme 1). Ainsi, le chemin qu'il reste à parcourir à l'Afrique subsaharienne est plus de deux fois supérieur à celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, et l'Asie du Sud a presque trois fois plus de distance à couvrir que l'Asie de l'Est (Chine non comprise).

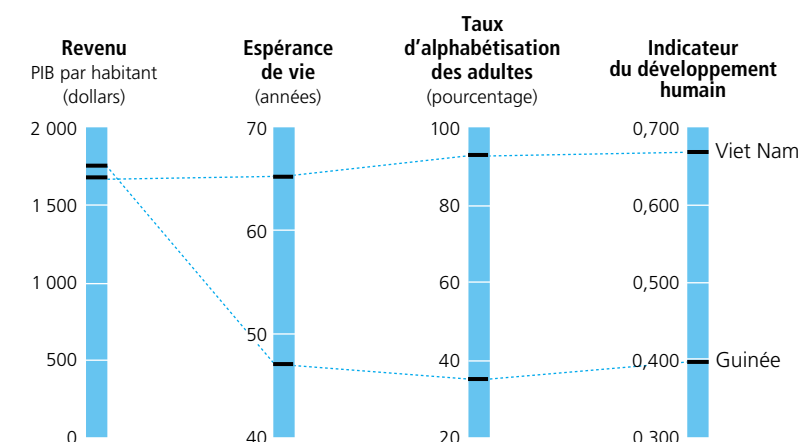
- Les disparités peuvent aussi être importantes à l'intérieur des régions. Dans la région Asie du Sud-Est et Pacifique, l'IDH s'échelonne entre 0,484 en République démocratique populaire lao et 0,881 à Singapour. Parmi les pays arabes, il va de 0,447 pour Djibouti à 0,836 pour le Koweït.

- Le lien entre la prospérité économique et le développement humain n'est ni automatique ni évident. Deux pays enregistrant un revenu par habitant identique peuvent afficher un IDH très différent. Inversement, des pays avec des IDH très proches peuvent présenter des niveaux de revenu par habitant très dissemblables (diagramme 2, tableau 3). Sur les 174 pays considérés, 97 obtiennent un meilleur classement selon l'IDH que selon le PIB par habitant (en PPA), ce qui laisse à penser que ces pays transforment efficacement leurs performances économiques en développement humain. Cependant, 69 pays se classent moins bien selon l'IDH que selon le PIB par habitant (en PPA). Ces pays réussissent donc moins bien à transformer leur prospérité économique en amélioration des conditions de vie de leur population.

TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN, 1975-1998

Sur les 101 pays pour lesquels les tendances de l'IDH entre 1975 et 1998 sont disponibles, tous, à l'exception de la Zambie, présentent un IDH plus élevé en 1998 qu'en

DIAGRAMME 2
Similitude de revenu, disparités dans le développement humain, 1998



Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

TABLEAU 2
Classement selon l'IDH, 1998

1	Canada	45	Émirats arabes unis	88	Sainte-Lucie	131	Guinée équatoriale
2	Norvège	46	Estonie	89	Maldives	132	Sao Tomé-et-Principe
3	États-Unis	47	Saint-Kitts-et-Nevis	90	Azerbaïdjan	133	Papouasie-Nouvelle-Guinée
4	Australie	48	Costa Rica	91	Équateur	134	Cameroun
5	Islande	49	Croatie	92	Jordanie	135	Pakistan
				93	Arménie	136	Cambodge
6	Suède	50	Trinité-et-Tobago			137	Comores
7	Belgique	51	Dominique	94	Albanie		
8	Pays-Bas	52	Lituanie	95	Samoa-Occidental	138	Kenya
9	Japon	53	Seychelles	96	Guyana	139	Congo
10	Royaume-Uni	54	Grenade	97	Iran, Rép. islamique d'	140	Rép. dém. pop. laos
				98	Kirghizistan	141	Madagascar
11	Finlande	55	Mexique			142	Bhoutan
12	France	56	Cuba	99	Chine		
13	Suisse	57	Bélarus	100	Turkménistan	143	Soudan
14	Allemagne	58	Belize	101	Tunisie	144	Népal
15	Danemark	59	Panama	102	Moldova, Rép. de	145	Togo
				103	Afrique du Sud	146	Bangladesh
16	Autriche	60	Bulgarie			147	Mauritanie
17	Luxembourg	61	Malaisie	104	El Salvador		
18	Irlande	62	Russie, Féd. de	105	Cap-Vert	148	Yémen
19	Italie	63	Lettonie	106	Ouzbékistan	149	Djibouti
20	Nouvelle-Zélande	64	Roumanie	107	Algérie	150	Haïti
				108	Viet Nam	151	Nigeria
21	Espagne	65	Venezuela			152	Congo, Rép. dém. du
22	Chypre	66	Fidji	109	Indonésie		
23	Israël	67	Suriname	110	Tadjikistan	153	Zambie
24	Singapour	68	Colombie	111	Rép. arabe syrienne	154	Côte d'Ivoire
25	Grèce	69	Macédoine, ARYM	112	Swaziland	155	Sénégal
				113	Honduras	156	Tanzanie, Rép.-Unie de
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	70	Géorgie			157	Bénin
27	Malte	71	Maurice	114	Bolivie		
28	Portugal	72	Jamahiriyah arabe libyenne	115	Namibie	158	Ouganda
29	Slovénie	73	Kazakhstan	116	Nicaragua	159	Érythrée
30	Barbade	74	Brésil	117	Mongolie	160	Angola
				118	Vanuatu	161	Gambie
31	Corée, Rép. de	75	Arabie saoudite			162	Guinée
32	Brunéi Darussalam	76	Thaïlande	120	Guatemala	163	Malawi
33	Bahamas	77	Philippines	121	Salomon, Îles	164	Rwanda
34	République tchèque	78	Ukraine	122	Botswana	165	Mali
35	Argentine	79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	123	Gabon	166	Rép. centrafricaine
						167	Tchad
36	Koweït	80	Pérou	124	Maroc		
37	Antigua-et-Barbuda	81	Paraguay	125	Myanmar	168	Mozambique
38	Chili	82	Liban	126	Iraq	169	Guinée-Bissau
39	Uruguay	83	Jamaïque	127	Lesotho	170	Burundi
40	Slovaquie	84	Sri Lanka	128	Inde	171	Éthiopie
						172	Burkina Faso
41	Bahreïn	85	Turquie	129	Ghana		
42	Qatar	86	Oman	130	Zimbabwe	173	Niger
43	Hongrie	87	Rép. dominicaine			174	Sierra Leone
44	Pologne						

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

1975. La Zambie a réussi à améliorer son IDH entre 1975 et 1985, mais a ensuite reperdu du terrain, essentiellement en raison de l'impact du sida sur l'espérance de vie.

Bien que pratiquement tous les pays pour lesquels des données sont disponibles aient amélioré les potentialités élémentaires de leur population entre 1975 et 1998, le rythme de cette évolution peut varier fortement d'un pays à l'autre.

• Le rythme d'évolution est différent d'un pays à l'autre (tableau 4). Dans chacune des trois catégories classant les pays en fonction de leur développement humain – élevé, moyen et faible –, on constate des cas de progression rapide et des cas de progression lente. L'amélioration du développement humain n'est pas qu'une question de progrès à long terme. Il faut aussi que les décideurs

TABLEAU 3
Similitude de l'IDH, disparité des revenus, 1998

Pays	Valeur de l'IDH	PIB par habitant (PPA)
Luxembourg	0,908	33 505
Irlande	0,907	21 482
Arabie saoudite	0,747	10 158
Thaïlande	0,745	5 456
Afrique du Sud	0,697	8 488
El Salvador	0,696	4 036

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

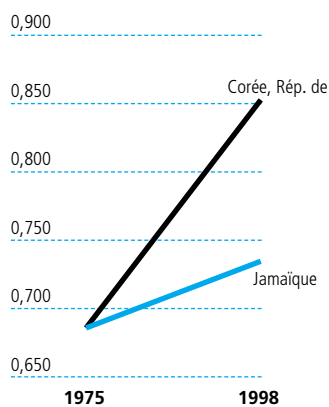
et les défenseurs du développement humain suivent les progrès à court terme (cette question est abordée au chapitre 5).

• Des pays partis d'un niveau de développement humain analogue en 1975 peuvent aboutir à des résultats très différents en 1998. Inversement, il est aussi possible que des pays

DIAGRAMME 3 Disparités dans les progrès de l'humanité

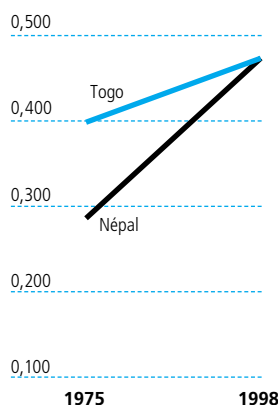
Un même point de départ,
mais des résultats différents

Indicateur du développement humain



Un même résultat
par des voies différentes

Indicateur du développement humain



Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

TABLEAU 4
Progrès les plus rapides et les plus lents du développement humain, 1975-98
Pour 101 pays pour lesquels les données sont disponibles

Pays	1975 IDH	1998 IDH	Réduction du déficit 1975-98
En partant d'un développement humain élevé (0,800-1,000)			
<i>Progrès les plus rapides</i>			
Irlande	0,805	0,907	0,102
Luxembourg	0,818	0,908	0,090
Australie	0,841	0,929	0,088
<i>Progrès les plus lents</i>			
Nouvelle-Zélande	0,843	0,903	0,060
Danemark	0,859	0,911	0,052
Suisse	0,870	0,915	0,045
En partant d'un développement humain moyen (0,500-0,799)			
<i>Progrès les plus rapides</i>			
Tunisie	0,511	0,703	0,192
Chine	0,518	0,706	0,188
Algérie	0,508	0,683	0,175
<i>Progrès les plus lents</i>			
Zimbabwe	0,519	0,555	0,036
Guyana	0,676	0,709	0,033
Roumanie	0,750	0,770	0,020
En partant d'un développement humain faible (0-0,499)			
<i>Progrès les plus rapides</i>			
Indonésie	0,456	0,670	0,214
Égypte	0,430	0,623	0,193
Népal	0,291	0,474	0,183
<i>Progrès les plus lents</i>			
Rép. centrafricaine	0,332	0,371	0,039
Congo, Rép. dém. du	0,416	0,430	0,014
Zambie	0,444	0,420	0,024

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

partant de niveaux de développement humain très dissemblables présentent des IDH similaires treize ans plus tard (diagramme 3). Ces différences résultent d'une combinaison de facteurs, mais les mesures prises par les pays pour accroître le bien-être de leur population sont toujours déterminantes.

- Entre 1985 et 1998, sept pays d'Afrique subsaharienne – le Botswana, le Burundi, le Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe – ont dû renoncer à une partie des avancées réalisées au cours de la décennie précédente (1975-1985) concernant les possibilités humaines élémentaires. Cette inversion de tendance s'explique en grande partie par le recul de l'espérance de vie due au sida. On constate une situation analogue en Afrique du Sud, en Namibie et en République centrafricaine entre 1990 et 1998. L'Ouganda est le seul pays qui ait réussi à inverser la tendance. Son IDH a baissé entre 1985 et 1990 sous l'effet du sida, mais s'est de nouveau amé-

lioré en 1998, et dépasse aujourd'hui les chiffres de 1985.

- Six pays d'Europe de l'Est et de la CEI – la Bulgarie, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Lettonie, la République de Moldova et la Roumanie – ont vu reculer leur IDH entre 1985 et 1998, ce qui reflète les coûts de la transition pour le développement humain. Sept pays de cette région – l'Albanie, la Biélorussie, le Kazakhstan, la Lituanie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et l'Ukraine – pour lesquels des données ne sont disponibles que pour les années 1990 et 1998, ont vu, eux aussi, reculer leur IDH sur cette période. Pour la plupart d'entre eux, la stagnation économique est en partie responsable. Dans certains cas, comme au Tadjikistan, les conflits ont également joué un rôle.

PAUVRETÉ HUMAINE ET DÉNUEMENT

L'indicateur de la pauvreté humaine mesure le dénuement au niveau de quatre grands

aspects de la vie humaine : la capacité de vivre longtemps et en bonne santé, le savoir, les moyens économiques et la participation à la vie sociale. Ces éléments sont les mêmes pour tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement. Seuls les critères les mesurant varient, pour tenir compte des différences dans les réalités de ces pays et en raison des limites imposées par les données.

Pour les pays en développement, la pauvreté humaine est mesurée par l'IPH-1. Le déficit de capacité à vivre longtemps et en bonne santé se mesure par le pourcentage des personnes risquant de décéder avant 40 ans, le déficit de savoir par l'analphabétisme et le déficit de moyens économiques par le pourcentage d'individus qui sont privés d'accès aux services de santé et à l'eau potable ainsi que par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou aiguë.

Ces éléments appellent deux observations. Premièrement, dans les pays en développement, l'aide publique pèse d'un plus grand poids dans les moyens économiques que le revenu privé. Dans le même temps, plus des quatre cinquièmes du revenu privé sont consacrés à l'alimentation. Ainsi, dans ces pays, le manque d'accès aux services de santé et à l'eau potable, associé à la malnutrition, traduisent le déficit de moyens économiques de manière plus concrète que d'autres critères. Deuxièmement, en l'absence d'un outil de mesure acceptable et des données nécessaires, l'indicateur de la pauvreté humaine ne peut pas restituer le déficit de participation à la vie sociale dans les pays en développement.

Dans les pays industrialisés, la pauvreté humaine est mesurée par l'IPH-2. Le déficit de capacité à vivre longtemps et en bonne santé se mesure par le pourcentage des personnes risquant de décéder avant 60 ans, le déficit de savoir par l'illettrisme, le déficit de moyens économiques par la pauvreté monétaire (le revenu privé constituant la première source de moyens économiques) et le déficit de participation à la vie sociale par le chômage de longue durée.

Les composantes et les résultats de l'IPH-1 et de l'IPH-2 sont présentés dans les tableaux des indicateurs 4 et 5. La note technique propose une analyse détaillée de la méthode d'élaboration de chacun de ces deux indicateurs.

QUE NOUS APPREND L'IPH-1 ?

Calculé pour 85 pays, l'IPH-1 nous apporte les enseignements suivants (tableau 5) :

- La pauvreté humaine dans les pays en développement s'échelonne entre 3,9 % de la population en Uruguay et 64,7 % au Niger. Neuf pays affichent un IPH-1 inférieur à 10 % : Bahreïn, le Chili, le Costa Rica, Cuba, Fidji, la Jordanie, Panama, Trinité-et-Tobago et l'Uruguay. Ces pays en développement ont réussi à surmonter une profonde pauvreté.
- Pour 29 pays (soit plus d'un tiers des pays pour lesquels l'indicateur a été calculé), l'IPH-1 est supérieur à 33 %, ce qui signifie qu'au moins un tiers des habitants y souffrent de pauvreté humaine. D'autres ont un chemin encore plus long à parcourir pour réduire cette pauvreté. L'IPH-1 dépasse en effet les 50 % au Burkina Faso, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Mali, au Mozambique,

TABLEAU 5
Classement des pays selon l'IPH-1, 1998

1 Uruguay	23 Paraguay	45 Swaziland	66 Cameroun
2 Costa Rica	24 Turquie	46 Indonésie	67 Ouganda
3 Cuba	25 Pérou	47 Viet Nam	68 Pakistan
4 Chili		48 Botswana	69 Malawi
5 Trinité-et-Tobago	26 Équateur	49 Guatemala	70 Bangladesh
	27 Bolivie	50 Tanzanie, Rép.-Unie de	
6 Fidji	28 Émirats arabes unis	51 Kenya	71 Haïti
7 Jordanie	29 Thaïlande	52 Zimbabwe	72 Côte d'Ivoire
8 Panama	30 Chine	53 Myanmar	73 Sénégal
9 Bahreïn		54 Congo	74 Bénin
10 Guyana	31 Iran, Rép. islamique d'	55 Égypte	75 Gambie
	32 Rép. arabe syrienne		
11 Colombie	33 Afrique du Sud	56 Iraq	76 Yémen
12 Mexique	34 El Salvador	57 Comores	77 Mauritanie
13 Liban	35 Sri Lanka	58 Inde	78 Guinée-Bissau
14 Maurice		59 Ghana	79 Mozambique
15 Venezuela	36 Tunisie	60 Soudan	80 Népal
	37 Cap-Vert		
16 Jamaïque	38 Oman	61 Rwanda	81 Mali
17 Qatar	39 Honduras	62 Nigeria	82 Rép. centrafricaine
18 Malaisie	40 Lesotho	63 Togo	83 Éthiopie
19 Jamahiriya arabe libyenne		64 Zambie	84 Burkina Faso
20 Rép. dominicaine	41 Nicaragua	65 Maroc	85 Niger
	42 Algérie		
21 Brésil	43 Maldives		
22 Philippines	44 Namibie		

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

au Népal, au Niger et en République centrafricaine.

- Une comparaison des valeurs de l'IDH et de l'IPH-1 donne une idée de la répartition des avancées du développement humain. Celui-ci peut être réparti plus équitablement – cas des pays affichant un IPH-1 relativement bas par rapport à un IDH donné – ou moins équitablement – comme dans les pays ayant un IDH relativement bas pour un IPH-1 donné (diagramme 4). Les mesures prises par les pays jouent un rôle important dans la répartition des progrès du développement humain.

QUE NOUS APPREND L'IPH-2 ?

L'IPH-2 nous montre que la pauvreté humaine ne frappe pas exclusivement les pays en développement.

- Sur les 18 pays industrialisés pour lesquels l'IPH-2 a été calculé, la Norvège est celui où la pauvreté humaine est la moins répandue (7,3 % de la population). Elle est suivie par la Suède et les Pays-Bas, avec respectivement 7,6 % et 8,2 % (tableau 6). Selon l'IPH-2, les pays industrialisés les plus touchés par la pauvreté humaine sont les États-Unis (15,8 %), l'Irlande (15,0 %) et le Royaume-Uni (14,6 %).

- Certains pays riches connaissent des taux élevés d'illettrisme chez les adultes et de pauvreté monétaire. En Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis, plus d'un adulte sur cinq est illettré. Plus de 17 % de la population aux États-Unis et plus de 10 % en Australie, au Canada, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni souffrent de pauvreté monétaire (le seuil de pauvreté correspondant à la demi médiane du revenu individuel disponible).

- Une valeur d'IDH élevée ne garantit pas un faible degré de dénuement. Les 18 pays inclus dans l'IPH-2 affichent tous un IDH d'au moins 0,899, ce qui laisse à penser qu'ils ont dans l'ensemble atteint des niveaux de développement humain élevés. Pourtant, leurs niveaux de pauvreté humaine varient. La Suède et le Royaume-Uni enregistrent des valeurs d'IDH très proches (0,926 et 0,918 respectivement), mais, si l'IPH-2 n'est que de 7,6 % pour la Suède, il est de 14,6 % au Royaume-Uni.

LES DISPARITÉS À L'INTÉRIEUR DES PAYS

Les écarts dans le développement humain n'existent pas uniquement entre les pays et entre le Nord et le Sud. Les données nationales sur le développement humain, décomposées par région, hommes et femmes, groupes ethniques et zones rurales et urbaines font aussi apparaître des disparités criantes à l'intérieur des pays. Et ces disparités en tout genre interagissent et se chevauchent.

...ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES...

La décomposition de l'IDH et de l'IPH entre les villes et les campagnes indique que c'est dans les zones urbaines que le développement humain progresse le plus et que la misère recule le plus. Le clivage campagnes/villes en Ouganda et au Swaziland en fournit une bonne illustration.

En 1996, l'IPH-1 des zones rurales d'Ouganda était de 43 %, soit plus du double de celui des zones urbaines, à 21 % (tableau 7). Au Swaziland, en 1999, l'IDH des campagnes s'élevait à 0,525, soit moins des deux tiers de l'IDH urbain, à 0,812.

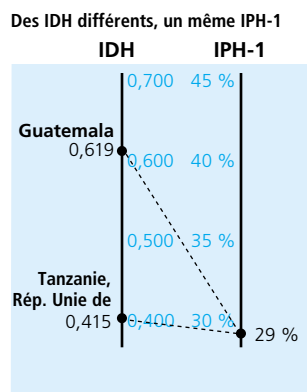
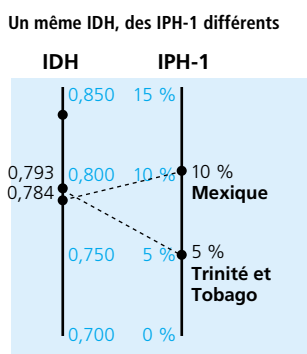
...ENTRE LES RÉGIONS OU LES DISTRICTS...

- En Chine, la décomposition de l'IPH-1 révèle de grandes disparités de pauvreté d'une province à l'autre (diagramme 5). La province de Qinghai se place derrière celle de Shanghai dans chacun des indicateurs utilisés dans l'IDH, et son IDH n'atteint que les trois cinquièmes de celui de Shanghai.

- Au Venezuela, une grande distance sépare le développement humain des provinces du District fédéral et de Delta Amacuro. En 1996, l'espérance de vie dans la province du District fédéral était de 72 ans, soit 8 de plus que dans la province de Delta Amacuro (64 ans). Dans la première, le taux d'alphabétisation des adultes s'élevait à 96 %, contre 74 % dans la seconde. Du fait de ces disparités, le District fédéral affiche un IDH de 0,823, tandis que Delta Amacuro n'obtient que 0,506.

- Au Zimbabwe, pendant les années quatre-vingt-dix, la province de Mashonaland Central obtenait un IPH-1 de 26 %, plus de trois fois celui de la province de Bulawayo, à

DIAGRAMME 4
Absence de lien automatique entre l'IDH et l'IPH-1, 1998



Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

TABLEAU 6
Classement des pays selon l'IPH-2, 1998

1 Norvège	6 Allemagne	11 Canada	16 Royaume-Uni
2 Suède	7 Luxembourg	12 Italie	17 Irlande
3 Pays-Bas	8 France	13 Australie	18 États-Unis
4 Finlande	9 Japon	14 Belgique	
5 Danemark	10 Espagne	15 Nouvelle-Zélande	

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

8 %. Dans le Mashonaland Central, 21 % des habitants ont une espérance de vie qui ne dépasse pas 40 ans, un taux deux fois plus élevé que les 10 % du Bulawayo. Quelque 33 % des adultes sont illettrés, ce qui représente plus de cinq fois la proportion enregistrée au Bulawayo (6 %), tandis que 17 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition, plus de quatre fois le pourcentage relevé dans le Bulawayo (4 %).

... ENTRE GROUPES ETHNIQUES OU LINGUISTIQUES...

- Au Guatemala, en 1995-1996, l'IDH des quatre principales communautés linguistiques n'atteignait que 60 à 70 % de l'IDH national : 0,419 pour le kakchikel, 0,368 pour le mam, 0,366 pour le quiché et 0,356 pour le kekchi, contre 0,596 pour l'ensemble du pays.
- En Afrique du Sud, en 1995, le taux de chômage chez les hommes noirs était de 29 %, soit sept fois plus que chez les hommes blancs (4 %).
- En Inde, le taux d'analphabétisme dans les tribus à statut spécial est de 70 %, alors qu'il n'est que de 48 % pour l'ensemble du pays.
- En Namibie, en 1998, l'IPH-1 des personnes parlant une langue à clics (groupe khoisan) atteignait presque 60 %, soit plus de six fois ceux des communautés anglophones et germanophones, tous deux inférieurs à 10 %.

... ENTRE HOMMES ET FEMMES...

L'IDH, qui mesure les avancées moyennes, masque les différences du développement humain entre les populations masculine et féminine. Il faut donc disposer d'autres instruments de mesure pour appréhender ces inégalités.

L'indicateur sexospécifique du développement humain tente ainsi d'évaluer les avancées réalisées pour les mêmes éléments que l'IDH, à savoir l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu, mais corrige les résultats en tenant compte de l'inéga-

lité entre hommes et femmes. La note technique présente une discussion détaillée de la méthode mise en œuvre pour déterminer l'ISDH et ses éléments. Cette année, l'ISDH a été calculé pour 143 pays (tableau 8).

- Pour tous les pays, l'ISDH est inférieur à l'IDH. Cela signifie que, dès qu'il est corrigé du facteur sexospécifique, l'IDH décline systématiquement, et que l'on déplore donc des inégalités entre hommes et femmes dans toutes les sociétés. Si le développement humain était équitablement réparti entre les sexes, les valeurs de l'IDH et de l'ISDH seraient identiques.
- Sur les 143 pays pour lesquels l'ISDH a été calculé, pas moins de 30 affichent un chiffre inférieur à 0,500, ce qui signifie que les femmes y souffrent du double handicap de progrès généraux faibles dans le développement humain et d'un déficit d'avancées par rapport aux hommes.
- Pour 39 des 143 pays, le classement selon l'ISDH est inférieur au rang obtenu pour

DIAGRAMME 5
Variations régionales de l'IDH en Chine, 1997

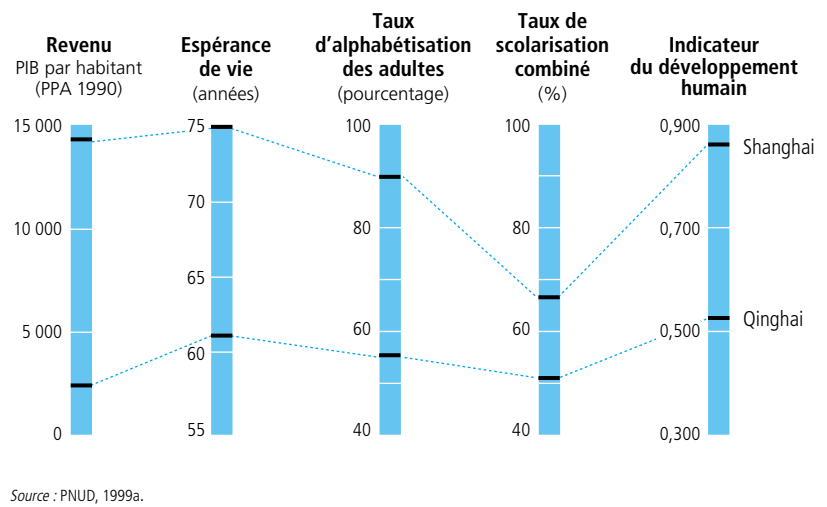


TABLEAU 7
Disparités dans la pauvreté humaine entre zones urbaines et rurales en Ouganda, 1996
En pourcentage

	Individus risquant de décéder avant 40 ans	Analphabétisation des adultes	Population privée d'accès à l'eau potable	Population privée d'accès aux services de santé	Enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition	IPH-1
Campagnes	38	43	57	57	27	43
Villes	27	16	23	5	15	21

Source : PNUD, 1998d.

l'IDH. Dans ces pays, les avancées moyennes du développement humain ne sont pas réparties équitablement entre hommes et femmes. En revanche, pour 55 pays, l'ISDH est supérieur à l'IDH, ce qui indique une répartition plus équitable des progrès.

- Dans certains pays, le classement en fonction de l'ISDH est supérieur à celui en fonction de l'IDH, ce qui indique une répartition plus équitable du développement humain entre hommes et femmes. Ces pays sont très disparates. Il peut s'agir de pays industrialisés (Danemark, France ou Nouvelle-Zélande), de pays d'Europe de l'Est et de la CEI (Estonie, Hongrie ou Pologne) ou de pays en développement (Jamaïque, Sri Lanka ou Thaïlande). Ces résultats montrent qu'un développement humain plus égalitaire n'est pas fonction du niveau de revenu ou du stade de développement, et qu'il peut transcender les cultures.

- L'inégalité de la répartition des progrès des potentialités humaines élémentaires entre les hommes et les femmes varie éga-

lement au sein des pays eux-mêmes. Au Sri Lanka, par exemple, l'ISDH du district d'Anuradhapura (0,558) est une fois et demi celui du district de Puttalam.

... Y COMPRIS DANS LA VIE POLITIQUE ET PROFESSIONNELLE

L'indicateur de la participation des femmes traduit les inégalités entre hommes et femmes dans les domaines clés de la participation et de la prise de décisions économiques et politiques. Il se concentre donc sur les opportunités offertes aux femmes plutôt que sur leurs capacités, déjà mesurées par l'ISDH. La méthode et les éléments de l'IPF sont, là encore, exposés en détail dans la note technique. Cette année, l'IPF a été calculé pour 70 pays (tableau 9), et nous apporte les renseignements suivants :

- Arrivent en tête du classement trois pays nordiques : la Norvège (0,825), l'Islande (0,802) et la Suède (0,794). Ces pays renforcent non seulement efficacement les capaci-

TABEAU 8
Classement selon l'ISDH, 1998

1	Canada	37	Uruguay	73	Rép. dominicaine	108	Inde
2	Norvège	38	Hongrie	74	Liban	109	Guinée équatoriale
3	Australie	39	Chili	75	Arménie	110	Papouasie-Nouvelle-Guinée
4	États-Unis	40	Pologne				
5	Islande			76	Arabie saoudite	111	Cameroun
		41	Qatar	77	Albanie	112	Kenya
6	Suède	42	Bahreïn	78	Équateur	113	Comores
7	Belgique	43	Estonie	79	Chine	114	Congo
8	Pays-Bas	44	Émirats arabes unis	80	Guyana	115	Pakistan
9	Japon	45	Croatie				
10	Royaume-Uni			81	Moldova, Rép. de	116	Madagascar
		46	Costa Rica	82	Oman	117	Rép. dém. pop. Laos
11	France	47	Lituanie	83	El Salvador	118	Soudan
12	Finlande	48	Trinité-et-Tobago	84	Iran, Rép. islamique d'	119	Népal
13	Suisse	49	Bélarus	85	Afrique du Sud	120	Togo
14	Danemark	50	Mexique				
15	Allemagne			86	Tunisie	121	Bangladesh
		51	Lettonie	87	Ouzbékistan	122	Mauritanie
16	Autriche	52	Panama	88	Cap-Vert	123	Haiti
17	Nouvelle-Zélande	53	Bulgarie	89	Viet Nam	124	Nigeria
18	Irlande	54	Russie, Féd. de	90	Indonésie	125	Congo, Rép. dém. du
19	Italie	55	Roumanie				
20	Luxembourg			91	Algérie	126	Zambie
		56	Venezuela	92	Tadjikistan	127	Tanzanie, Rép.-Unie de
21	Espagne	57	Malaisie	93	Swaziland	128	Sénégal
22	Israël	58	Colombie	94	Honduras	129	Côte d'Ivoire
23	Chypre	59	Fidji	95	Rép. arabe syrienne	130	Ouganda
24	Singapour	60	Belize				
25	Grèce			96	Bolivie	131	Érythrée
		61	Maurice	97	Nicaragua	132	Bénin
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	62	Thaïlande	98	Namibie	133	Yémen
27	Portugal	63	Ukraine	99	Égypte	134	Gambie
28	Slovénie	64	Philippines	100	Guatemala	135	Rwanda
29	Malte	65	Jamahiriyah arabe libyenne				
30	Corée, Rép. de			101	Botswana	136	Malawi
		66	Brésil	102	Myanmar	137	Mali
31	Brunéi Darussalam	67	Jamaïque	103	Maroc	138	Rép. centrafricaine
32	Bahamas	68	Sri Lanka	104	Lesotho	139	Mozambique
33	République tchèque	69	Turquie	105	Ghana	140	Guinée-Bissau
34	Koweït	70	Pérou				
35	Argentine			106	Zimbabwe	141	Éthiopie
		71	Paraguay	107	Iraq	142	Burkina Faso
36	Slovaquie	72	Maldives			143	Niger

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

tés élémentaires des femmes, mais ils leur ouvrent également d'importantes opportunités de participer à la vie économique et politique. Les trois lanternes rouges du classement selon l'IPF sont le Niger (0,119), la Jordanie (0,220) et l'Égypte (0,274), ce qui signifie que, dans ces pays, les opportunités dont disposent les femmes sont bien plus limitées qu'ailleurs.

- Sur 70 pays, seuls 2 enregistrent un IPF supérieur à 0,800. Trente-neuf pays obtiennent un score de plus de 0,500, tandis que 31 n'atteignent même pas cette valeur. De nombreux pays ont donc encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire bénéficier les femmes des opportunités économiques et politiques.

- S'agissant de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités politiques et professionnelles, certains pays en développement se révèlent plus performants que des pays industrialisés beaucoup plus riches. Ainsi, les Bahamas et la Barbade devançant l'Espagne et le Portugal, le Venezuela dépasse l'Irlande, le Costa Rica et Trinité-et-Tobago font mieux que l'Italie, le Salvador, la République dominicaine et le Mexique font mieux que la Grèce et le Japon. A 0,490, l'IPF du Japon représente moins des quatre cinquièmes de celui des Bahamas, qui s'établit à 0,633. Cet indicateur délivre un message essentiel : la création d'opportunités pour

les femmes ne nécessite pas forcément un revenu élevé.

- Dans un même pays, le rôle des femmes dans la vie publique peut différer suivant les régions. La décomposition de l'IPF pour le Pérou fait ainsi apparaître des disparités considérables entre les provinces de Lima et de Cajamarca (diagramme 6).

DIAGRAMME 6
Disparités dans les opportunités offertes aux femmes au Pérou, 1995

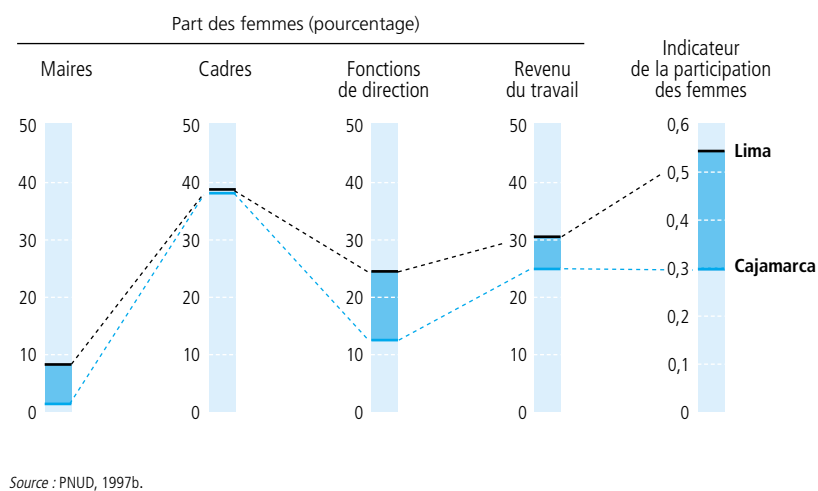


TABLEAU 9
Classement selon l'IPF

1 Norvège	19 Espagne	36 Pologne	54 Bolivie
2 Islande	20 Venezuela	37 Colombie	55 Ukraine
3 Suède		38 Singapour	
4 Danemark	21 Irlande	39 Rép. dominicaine	56 Maurice
5 Finlande	22 Trinité-et-Tobago	40 Belize	57 Paraguay
	23 Israël		58 Roumanie
6 Allemagne	24 Costa Rica	41 Japon	59 Érythrée
7 Pays-Bas	25 Lettonie	42 Hongrie	60 Tunisie
8 Canada		43 Équateur	
9 Nouvelle-Zélande	26 République tchèque	44 Philippines	61 Fidji
10 Belgique	27 Estonie	45 Uruguay	62 Swaziland
	28 Slovaquie		63 Corée, Rép. de
11 Australie	29 Lituanie	46 Panama	64 Turquie
12 Autriche	30 El Salvador	47 Malaisie	65 Rép. arabe syrienne
13 États-Unis		48 Honduras	
14 Suisse	31 Italie	49 Grèce	66 Sri Lanka
15 Royaume-Uni	32 Botswana	50 Pérou	67 Bangladesh
	33 Slovaquie		68 Égypte
16 Bahamas	34 Croatie	51 Chili	69 Jordanie
17 Barbade	35 Mexique	52 Suriname	70 Niger
18 Portugal		53 Russie, Féd. de	

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans)	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%)	PIB par habitant (PPA)	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'instruction	Indicateur de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^b	
								(IDH)		
	1998	1998	1998 ^a	1998				1998		
Développement humain élevé										
1	Canada	79,1	99,0 ^c	100	23 582	0,90	0,99	0,91	0,935	8
2	Norvège	78,3	99,0 ^c	97	26 342	0,89	0,98	0,93	0,934	1
3	États-Unis	76,8	99,0 ^c	94	29 605	0,86	0,97	0,95	0,929	-1
4	Australie	78,3	99,0 ^c	114 ^d	22 452	0,89	0,99	0,90	0,929	9
5	Islande	79,1	99,0 ^c	89	25 110	0,90	0,96	0,92	0,927	1
6	Suède	78,7	99,0 ^c	102 ^d	20 659	0,90	0,99	0,89	0,926	15
7	Belgique	77,3	99,0 ^c	106 ^d	23 223	0,87	0,99	0,91	0,925	4
8	Pays-Bas	78,0	99,0 ^c	99	22 176	0,88	0,99	0,90	0,925	6
9	Japon	80,0	99,0 ^c	85	23 257	0,92	0,94	0,91	0,924	1
10	Royaume-Uni	77,3	99,0 ^c	105 ^d	20 336	0,87	0,99	0,89	0,918	13
11	Finlande	77,0	99,0 ^c	101 ^d	20 847	0,87	0,99	0,89	0,917	8
12	France	78,2	99,0 ^c	93	21 175	0,89	0,97	0,89	0,917	5
13	Suisse	78,7	99,0 ^c	80	25 512	0,90	0,93	0,92	0,915	-9
14	Allemagne	77,3	99,0 ^c	90	22 169	0,87	0,96	0,90	0,911	1
15	Danemark	75,7	99,0 ^c	93	24 218	0,85	0,97	0,92	0,911	-8
16	Autriche	77,1	99,0 ^c	86	23 166	0,87	0,95	0,91	0,908	-4
17	Luxembourg	76,8	99,0 ^c	69 ^e	33 505	0,86	0,89	0,97	0,908	-16
18	Irlande	76,6	99,0 ^c	91	21 482	0,86	0,96	0,90	0,907	-2
19	Italie	78,3	98,3	83	20 585	0,89	0,93	0,89	0,903	3
20	Nouvelle-Zélande	77,1	99,0 ^c	96	17 288	0,87	0,98	0,86	0,903	7
21	Espagne	78,1	97,4	94	16 212	0,89	0,96	0,85	0,899	9
22	Chypre	77,9	96,6	81 ^f	17 482	0,88	0,92	0,86	0,886	3
23	Israël	77,9	95,7	81	17 301	0,88	0,91	0,86	0,883	3
24	Singapour	77,3	91,8	73	24 210	0,87	0,86	0,92	0,881	-16
25	Grèce	78,2	96,9	81	13 943	0,89	0,91	0,82	0,875	9
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	78,6	92,9	64	20 763	0,89	0,83	0,89	0,872	-6
27	Malte	77,3	91,5	79	16 447	0,87	0,87	0,85	0,865	2
28	Portugal	75,5	91,4	93	14 701	0,84	0,92	0,83	0,864	3
29	Slovénie	74,6	99,6 ^g	81	14 293	0,83	0,93	0,83	0,861	4
30	Barbade	76,5	97,0 ^{h,i}	80	12 001 ^{i,j}	0,86	0,91	0,80	0,858	9
31	Korea, Rep. of	72,6	97,5	90	13 478	0,79	0,95	0,82	0,854	4
32	Brunéi Darussalam	75,7	90,7	72	16 765	0,84	0,84	0,85	0,848	-4
33	Bahamas	74,0	95,5	74	14 614	0,82	0,88	0,83	0,844	-1
34	République tchèque	74,1	99,0 ^c	74	12 362	0,82	0,91	0,80	0,843	3
35	Argentine	73,1	96,7	80	12 013	0,80	0,91	0,80	0,837	3
36	Koweït	76,1	80,9	58	25 314 ^{i,j}	0,85	0,73	0,92	0,836	-31
37	Antigua-et-Barbuda	76,0 ^h	95,0 ^{h,i}	78 ^c	9 277	0,85	0,89	0,76	0,833	9
38	Chili	75,1	95,4	78	8 787	0,83	0,90	0,75	0,826	9
39	Uruguay	74,1	97,6	78	8 623	0,82	0,91	0,74	0,825	9
40	Slovaquie	73,1	99,0 ^c	75	9 699	0,80	0,91	0,76	0,825	5
41	Bahreïn	73,1	86,5	81	13 111	0,80	0,85	0,81	0,820	-5
42	Qatar	71,9	80,4	74	20 987 ^{i,j}	0,78	0,78	0,89	0,819	-24
43	Hongrie	71,1	99,3 ^g	75	10 232	0,77	0,91	0,77	0,817	-1
44	Pologne	72,7	99,7 ^g	79	7 619	0,80	0,92	0,72	0,814	10
45	Émirats arabes unis	75,0	74,6	70	17 719	0,83	0,73	0,86	0,810	-21
46	Estonie	69,0	99,0 ^c	86	7 682	0,73	0,95	0,72	0,801	7
Développement humain moyen										
47	Saint-Kitts-et-Nevis	70,0 ^h	90,0 ^{h,i}	79 ^c	10 672	0,75	0,86	0,78	0,798	-7
48	Costa Rica	76,2	95,3	66	5 987	0,85	0,85	0,68	0,797	18
49	Croatie	72,8	98,0	69	6 749	0,80	0,88	0,70	0,795	7
50	Trinité-et-Tobago	74,0	93,4	66	7 485	0,82	0,84	0,72	0,793	5

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans)	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%)	PIB par habitant (PPA)	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'instruction	Indicateur de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^b
								1998	
51 Dominique	76,0 ^h	94,0 ^{i,k}	74 ^c	5 102	0,85	0,87	0,66	0,793	27
52 Lituanie	70,2	99,5 ^g	77	6 436	0,75	0,92	0,70	0,789	8
53 Seychelles	71,0 ^h	84,0 ^{h,i}	76 ^c	10 600	0,77	0,81	0,78	0,786	-12
54 Grenade	72,0 ^h	96,0 ^{h,i}	76 ^c	5 838	0,78	0,89	0,68	0,785	13
55 Mexique	72,3	90,8	70	7 704	0,79	0,84	0,73	0,784	-3
56 Cuba	75,8	96,4	73	3 967 ^l	0,85	0,89	0,61	0,783	40
57 Bélarus	68,1	99,5 ^g	82	6 319	0,72	0,93	0,69	0,781	6
58 Belize	74,9	92,7	73	4 566	0,83	0,86	0,64	0,777	25
59 Panama	73,8	91,4	73	5 249	0,81	0,85	0,66	0,776	14
60 Bulgarie	71,3	98,2	73	4 809	0,77	0,90	0,65	0,772	19
61 Malaisie	72,2	86,4	65	8 137	0,79	0,79	0,73	0,772	-10
62 Russie, Féd. de	66,7	99,5 ^g	79	6 460	0,69	0,92	0,70	0,771	-3
63 Lettonie	68,7	99,8 ^g	75	5 728	0,73	0,91	0,68	0,771	6
64 Roumanie	70,2	97,9	70	5 648	0,75	0,88	0,67	0,770	6
65 Venezuela	72,6	92,0	67	5 808	0,79	0,84	0,68	0,770	3
66 Fidji	72,9	92,2	81	4 231	0,80	0,88	0,63	0,769	23
67 Suriname	70,3	93,0 ^{h,i}	80	5 161 ^{i,j}	0,76	0,89	0,66	0,766	9
68 Colombie	70,7	91,2	71	6 006	0,76	0,85	0,68	0,764	-3
69 Macédoine, ARYM	73,2	94,6 ^{i,m}	69	4 254	0,80	0,86	0,63	0,763	19
70 Géorgie	72,9	99,0 ^{h,i}	72	3 353	0,80	0,90	0,59	0,762	29
71 Maurice	71,6	83,8	63	8 312	0,78	0,77	0,74	0,761	-21
72 Jamahiriya arabe libyenne	70,2	78,1	92	6 697 ^{i,j}	0,75	0,83	0,70	0,760	-15
73 Kazakhstan	67,9	99,0 ^c	77	4 378	0,72	0,92	0,63	0,754	11
74 Brésil	67,0	84,5	84	6 625	0,70	0,84	0,70	0,747	-16
75 Arabie saoudite	71,7	75,2	57	10 158	0,78	0,69	0,77	0,747	-32
76 Thaïlande	68,9	95,0	61	5 456	0,73	0,84	0,67	0,745	-5
77 Philippines	68,6	94,8	83	3 555	0,73	0,91	0,60	0,744	17
78 Ukraine	69,1	99,6 ^g	78	3 194	0,73	0,92	0,58	0,744	26
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	73,0 ^h	82,0 ^{h,i}	68 ^c	4 692	0,80	0,77	0,64	0,738	2
80 Pérou	68,6	89,2	79	4 282	0,73	0,86	0,63	0,737	7
81 Paraguay	69,8	92,8	65	4 288	0,75	0,84	0,63	0,736	5
82 Liban	70,1	85,1	77	4 326	0,75	0,82	0,63	0,735	3
83 Jamaïque	75,0	86,0	63	3 389	0,83	0,78	0,59	0,735	15
84 Sri Lanka	73,3	91,1	66	2 979	0,81	0,83	0,57	0,733	25
85 Turquie	69,3	84,0	61	6 422	0,74	0,76	0,69	0,732	-24
86 Oman	71,1	68,8	58	9 960 ^{i,j}	0,77	0,65	0,77	0,730	-42
87 Dominique Republic	70,9	82,8	70	4 598	0,76	0,79	0,64	0,729	-5
88 Sainte-Lucie	70,0 ^h	82,0 ^{i,k}	68 ^c	5 183	0,75	0,77	0,66	0,728	-14
89 Maldives	65,0	96,0	75	4 083	0,67	0,89	0,62	0,725	1
90 Azerbaïdjan	70,1	99,0 ^c	72	2 175	0,75	0,90	0,51	0,722	29
91 Equateur	69,7	90,6	75	3 003	0,75	0,85	0,57	0,722	17
92 Jordanie	70,4	88,6	69 ^c	3 347	0,76	0,82	0,59	0,721	8
93 Arménie	70,7	98,2	72	2 072	0,76	0,90	0,51	0,721	29
94 Albanie	72,9	83,5	69	2 804	0,80	0,78	0,56	0,713	17
95 Samoa-Occidental	71,7	79,7	65	3 832	0,78	0,75	0,61	0,711	-3
96 Guyana	64,8	98,3	66	3 403	0,66	0,88	0,59	0,709	1
97 Iran, Rép. islamique d'	69,5	74,6	69	5 121	0,74	0,73	0,66	0,709	-20
98 Kirghizistan	68,0	97,0 ^{h,i}	70	2 317	0,72	0,88	0,52	0,706	19
99 Chine	70,1	82,8	72	3 105	0,75	0,79	0,57	0,706	7
100 Turkménistan	65,7	98,0 ^{h,i}	72 ^c	2 550 ⁱ	0,68	0,89	0,54	0,704	14

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années) 1998	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans) 1998	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 1998 ^a	PIB par habitant (PPA) 1998	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'instruction	Indicateur de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain	Différence de classement selon le PIB par habitant
								(IDH) 1998	(en PPA) et l'IDH ^b
101 Tunisie	69,8	68,7	72	5 404	0,75	0,70	0,67	0,703	-29
102 Moldova, Rép. de	67,8	98,6	70	1 947	0,71	0,89	0,50	0,700	22
103 Afrique du Sud	53,2	84,6	95	8 488	0,47	0,88	0,74	0,697	-54
104 El Salvador	69,4	77,8	64	4 036	0,74	0,73	0,62	0,696	-13
105 Cap-Vert	69,2	72,9	78	3 233	0,74	0,75	0,58	0,688	-3
106 Ouzbékistan	67,8	88,0	77	2 053	0,71	0,84	0,50	0,686	17
107 Algérie	69,2	65,5	69	4 792	0,74	0,67	0,65	0,683	-27
108 Viet Nam	67,8	92,9	63	1 689	0,71	0,83	0,47	0,671	24
109 Indonésie	65,6	85,7	65	2 651	0,68	0,79	0,55	0,670	4
110 Tadjikistan	67,5	99,0	69	1 041	0,71	0,89	0,39	0,663	43
111 Rép. arabe syrienne	69,2	72,7	59	2 892	0,74	0,68	0,56	0,660	-1
112 Swaziland	60,7	78,3	72	3 816	0,60	0,76	0,61	0,655	-19
113 Honduras	69,6	73,4	58	2 433	0,74	0,68	0,53	0,653	2
114 Bolivie	61,8	84,4	70	2 269	0,61	0,80	0,52	0,643	4
115 Namibie	50,1	80,8	84	5 176	0,42	0,82	0,66	0,632	-40
116 Nicaragua	68,1	67,9	63	2 142	0,72	0,66	0,51	0,631	4
117 Mongolie	66,2	83,0 ^{h,i}	57	1 541	0,69	0,74	0,46	0,628	10
118 Vanuatu	67,7	64,0 ^{h,i}	47	3 120	0,71	0,58	0,57	0,623	-12
119 Égypte	66,7	53,7	74	3 041	0,69	0,60	0,57	0,623	-11
120 Guatemala	64,4	67,3	47	3 505	0,66	0,61	0,59	0,619	-24
121 Salomon, Iles	71,9	62,0 ^{h,i}	46	1 940	0,78	0,57	0,49	0,614	5
122 Botswana	46,2	75,6	71	6 103	0,35	0,74	0,69	0,593	-57
123 Gabon	52,4	63,0 ^{h,i}	63 ^c	6 353	0,46	0,63	0,69	0,592	-60
124 Maroc	67,0	47,1	50	3 305	0,70	0,48	0,58	0,589	-22
125 Myanmar	60,6	84,1	56	1 199 ^{i,j}	0,59	0,75	0,41	0,585	25
126 Iraq	63,8	53,7	50	3 197 ^{i,j}	0,65	0,52	0,58	0,583	-22
127 Lesotho	55,2	82,4	57	1 626	0,50	0,74	0,47	0,569	6
128 Inde	62,9	55,7	54	2 077	0,63	0,55	0,51	0,563	-7
129 Ghana	60,4	69,1	43	1 735	0,59	0,60	0,48	0,556	0
130 Zimbabwe	43,5	87,2	68	2 669	0,31	0,81	0,55	0,555	-18
131 Guinée équatoriale	50,4	81,1	65	1 817 ^{i,j}	0,42	0,76	0,48	0,555	-4
132 Sao Tomé-et-Principe	64,0 ^h	57,0 ^{h,i}	49 ^c	1 469	0,65	0,54	0,45	0,547	7
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	58,3	63,2	37	2 359	0,55	0,54	0,53	0,542	-17
134 Cameroun	54,5	73,6	46	1 474	0,49	0,64	0,45	0,528	4
135 Pakistan	64,4	44,0	43	1 715	0,66	0,44	0,47	0,522	-4
136 Cambodge	53,5	65,0 ^{h,i}	61	1 257	0,48	0,64	0,42	0,512	1
137 Comores	59,2	58,5	39	1 398	0,57	0,52	0,44	0,510	5
138 Kenya	51,3	80,5	50	980	0,44	0,70	0,38	0,508	18
139 Congo	48,9	78,4	65	995	0,40	0,74	0,38	0,507	16
Faible développement humain									
140 Rép. dém. pop. lao	53,7	46,1	57	1 734	0,48	0,50	0,48	0,484	-9
141 Madagascar	57,9	64,9	40	756	0,55	0,56	0,34	0,483	23
142 Bhoutan	61,2	42,0 ^{h,i}	33 ^m	1 536	0,60	0,39	0,46	0,483	-4
143 Soudan	55,4	55,7	34	1 394	0,51	0,48	0,44	0,477	0
144 Népal	57,8	39,2	61	1 157	0,55	0,46	0,41	0,474	7
145 Togo	49,0	55,2	62	1 372	0,40	0,57	0,44	0,471	0
146 Bangladesh	58,6	40,1	36	1 361	0,56	0,39	0,44	0,461	0
147 Mauritanie	53,9	41,2	42	1 563	0,48	0,41	0,46	0,451	-11
148 Yémen	58,5	44,1	49	719	0,56	0,46	0,33	0,448	18
149 Djibouti	50,8	62,3	21	1 266 ^{i,j}	0,43	0,49	0,42	0,447	-2
150 Haïti	54,0	47,8	24	1 383	0,48	0,40	0,44	0,440	-7

1 Indicateur du développement humain

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans)	Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%)	PIB par habitant (PPA)	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'instruction	Indicateur de PIB	Valeur de l'indicateur du développement humain (IDH)	Différence de classement selon le PIB par habitant (en PPA) et l'IDH ^b
								1998	
151 Nigeria	50,1	61,1	43	795	0,42	0,55	0,35	0,439	10
152 Congo, Rép. dém. du	51,2	58,9	33	822	0,44	0,50	0,35	0,430	8
153 Zambie	40,5	76,3	49	719	0,26	0,67	0,33	0,420	12
154 Côte d'Ivoire	46,9	44,5	41	1 598	0,36	0,43	0,46	0,420	-20
155 Sénégal	52,7	35,5	36	1 307	0,46	0,36	0,43	0,416	-9
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	47,9	73,6	33	480	0,38	0,60	0,26	0,415	17
157 Bénin	53,5	37,7	43	867	0,47	0,40	0,36	0,411	0
158 Ouganda	40,7	65,0	41	1 074	0,26	0,57	0,40	0,409	-6
159 Érythrée	51,1	51,7	27	833	0,43	0,44	0,35	0,408	0
160 Angola	47,0	42,0 ^{h,i}	25	1 821	0,37	0,36	0,48	0,405	-34
161 Gambie	47,4	34,6	41	1 453	0,37	0,37	0,45	0,396	-21
162 Guinée	46,9	36,0 ^{h,i}	29	1 782	0,37	0,34	0,48	0,394	-34
163 Malawi	39,5	58,2	75	523	0,24	0,64	0,28	0,385	9
164 Rwanda	40,6	64,0	43	660 ^{i,n}	0,26	0,57	0,31	0,382	4
165 Mali	53,7	38,2	26	681	0,48	0,34	0,32	0,380	2
166 Rép. centrafricaine	44,8	44,0	26	1 118	0,33	0,38	0,40	0,371	-15
167 Tchad	47,5	39,4	32	856	0,38	0,37	0,36	0,367	-9
168 Mozambique	43,8	42,3	25	782	0,31	0,37	0,34	0,341	-6
169 Guinée-Bissau	44,9	36,7	34	616	0,33	0,36	0,30	0,331	0
170 Burundi	42,7	45,8	22	570	0,30	0,38	0,29	0,321	1
171 Éthiopie	43,4	36,3	26	574	0,31	0,33	0,29	0,309	-1
172 Burkina Faso	44,7	22,2	22	870	0,33	0,22	0,36	0,303	-16
173 Niger	48,9	14,7	15	739	0,40	0,15	0,33	0,293	-9
174 Sierra Leone	37,9	31,0 ^{h,i}	24 ^c	458	0,22	0,29	0,25	0,252	0
Total pays en développement	64,7	72,3	60	3 270	0,66	0,68	0,58	0,642	-
Pays les moins avancés	51,9	50,7	37	1 064	0,45	0,46	0,39	0,435	-
Pays arabes	66,0	59,7	60	4 140	0,68	0,60	0,62	0,635	-
Asie de l'Est	70,2	83,4	73	3 564	0,75	0,80	0,60	0,716	-
Asie de l'Est (Chine non comprise)	73,1	96,3	85	13 635	0,80	0,93	0,82	0,849	-
Amérique latine et Caraïbes	69,7	87,7	74	6 510	0,74	0,83	0,70	0,758	-
Asie du Sud	63,0	54,3	52	2 112	0,63	0,54	0,51	0,560	-
Asie du Sud (Inde non comprise)	63,4	50,5	47	2 207	0,64	0,49	0,52	0,550	-
Asie du Sud-Est et Pacifique	66,3	88,2	66	3 234	0,69	0,81	0,58	0,691	-
Afrique subsaharienne	48,9	58,5	42	1 607	0,40	0,53	0,46	0,464	-
Europe de l'Est et CEI	68,9	98,6	76	6 200	0,73	0,91	0,69	0,777	-
OCDE	76,4	97,4	86	20 357	0,86	0,94	0,89	0,893	-
Développement humain élevé	77,0	98,5	90	21 799	0,87	0,96	0,90	0,908	-
Développement humain moyen	66,9	76,9	65	3 458	0,70	0,73	0,59	0,673	-
Faible développement humain	50,9	48,8	37	994	0,43	0,45	0,38	0,421	-
Revenu élevé	77,8	98,6	92	23 928	0,88	0,96	0,91	0,920	-
Revenu moyen	68,8	87,8	73	6 241	0,73	0,83	0,69	0,750	-
Revenu faible	63,4	68,9	56	2 244	0,64	0,65	0,52	0,602	-
Monde	66,9	78,8	64	6 526	0,70	0,74	0,70	0,712	-

Note : L'indicateur du développement humain est calculé pour les pays membres des Nations Unies qui disposent de données fiables pour chacune de ses composantes, ainsi que pour deux pays non membres : la Suisse et Hong Kong (Chine, RAS). Pour les données relatives aux 16 autres pays membres des Nations Unies, voir tableau 32.

a. Estimations préliminaires de l'UNESCO, sous réserve de révisions ultérieures. b. Les résultats positifs indiquent que le classement selon l'IDH est supérieur au classement selon le PIB réel par habitant (en PPA), les résultats négatifs signifiant le contraire. c. Estimation du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. d. Plafonné à 100,0 %. e. Ce taux est sous-estimé car de nombreux élèves du secondaire et étudiants du supérieur poursuivent leurs études dans des pays voisins. f. N'inclut pas les étudiants turcs ni la population turque. g. Plafonné à 99,0 %. h. UNICEF, 1999c. i. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondant pas à la définition normative ou ne s'appliquant qu'à une partie du pays considéré. j. Heston et Summers, 1999. k. UNICEF, 1996. l. Le PIB par habitant (en PPA) n'étant pas disponible pour Cuba, on a utilisé la moyenne infrarégionale pondérée pour la région Caraïbes. m. Estimations du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, d'après des sources nationales. n. Banque mondiale, 1999b.

Sources : Colonne 1 : sauf indication contraire, les calculs ont été réalisés à partir des données de l'ONU, 1998c. Colonne 2 : sauf indication contraire, UNESCO, 2000a. Colonne 3 : sauf indication contraire, UNESCO, 2000c. Colonne 4 : sauf indication contraire, Banque mondiale, 2000a. Colonnes 5-9 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain ; voir note technique pour plus de détails.

2 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) 1998		Espérance de vie à la naissance (années) 1998		Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans) 1998		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 1997		PIB par habitant (PPA) 1998 ^a		Différence de classement selon le PIB par habitant et l'ISDH ^b	
	Classement	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
	Développement humain élevé											
1	Canada	1	0,932	81,9	76,2	99,0 ^c	99,0 ^c	101 ^d	98	17 980 ^e	29 294 ^e	0
2	Norvège	2	0,932	81,3	75,4	99,0 ^c	99,0 ^c	98	93	22 400 ^f	30 356 ^f	0
3	États-Unis	4	0,927	80,2	73,5	99,0 ^c	99,0 ^c	97	91	22 565 ^e	36 849 ^e	-1
4	Australie	3	0,927	81,2	75,6	99,0 ^c	99,0 ^c	114 ^d	111 ^d	17 974	26 990	1
5	Islande	5	0,925	81,4	76,9	99,0 ^c	99,0 ^c	89	86	22 062	28 127	0
6	Suède	6	0,923	81,0	76,4	99,0 ^c	99,0 ^c	108 ^d	95	18 605 ^f	22 751 ^f	0
7	Belgique	7	0,921	80,7	74,0	99,0 ^c	99,0 ^c	107 ^d	104 ^d	15 951	30 801	0
8	Pays-Bas	8	0,919	80,8	75,1	99,0 ^c	99,0 ^c	96	99	14 902	29 600	0
9	Japon	9	0,916	83,0	76,9	99,0 ^c	99,0 ^c	83	86	14 091	32 794	0
10	Royaume-Uni	10	0,914	80,0	74,7	99,0 ^c	99,0 ^c	109 ^d	99	15 290	25 575	0
11	Finlande	12	0,913	80,8	73,2	99,0 ^c	99,0 ^c	104 ^d	95	17 063 ^f	24 827 ^f	-1
12	France	11	0,914	82,1	74,4	99,0 ^c	99,0 ^c	94	91	16 437	26 156	1
13	Suisse	13	0,910	81,9	75,5	99,0 ^c	99,0 ^c	76	83	16 802	34 425	0
14	Allemagne	15	0,905	80,3	74,1	99,0 ^c	99,0 ^c	88	90	15 189 ^f	29 476 ^f	-1
15	Danemark	14	0,909	78,4	73,1	99,0 ^c	99,0 ^c	95	90	19 965	28 569	1
16	Autriche	16	0,901	80,3	73,8	99,0 ^c	99,0 ^c	85	86	14 432 ^f	32 190 ^f	0
17	Luxembourg	20	0,895	80,1	73,5	99,0 ^c	99,0 ^c	70	68	18 967	48 628 ^g	-3
18	Irlande	18	0,896	79,4	73,8	99,0 ^c	99,0 ^c	92	87	11 847 ^f	31 260 ^f	0
19	Italie	19	0,895	81,3	75,2	97,9	98,8	83	80	12 665 ^e	28 982 ^e	0
20	Nouvelle-Zélande	17	0,900	79,9	74,3	99,0 ^c	99,0 ^c	99	92	13 646	21 040	3
21	Espagne	21	0,891	81,6	74,7	96,5	98,4	96	90	9 636 ^e	23 078 ^e	0
22	Chypre	23	0,877	80,1	75,6	94,7	98,6	81	79	9 981	25 009	-1
23	Israël	22	0,877	79,9	75,8	93,7	97,7	81	79	11 660 ^e	23 034 ^e	1
24	Singapour	24	0,876	79,5	75,1	87,6	96,0	71	74	15 966	32 334	0
25	Grèce	25	0,869	80,8	75,7	95,5	98,4	80	80	8 963 ^f	19 079 ^f	0
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	26	0,864	81,5	76,0	89,1	96,3	67	64	10 768	29 775	0
27	Malte	29	0,848	79,5	75,1	92,0	90,9	77	78	7 066 ^e	26 006 ^e	-2
28	Portugal	27	0,858	78,9	72,0	89,0	94,2	94	88	10 215	19 538	1
29	Slovénie	28	0,857	78,3	70,7	99,6 ^h	99,7 ^h	82	77	10 941 ^e	17 841 ^e	1
30	Barbade	78,8	73,8	81	80
31	Corée, Rép. de	30	0,847	76,2	69,0	95,9	99,0 ^h	84	94	8 342	18 529	0
32	Brunéi Darussalam	31	0,843	78,3	73,6	86,7	94,1	73	71	10 135 ^e	22 790 ^e	0
33	Bahamas	32	0,842	77,3	70,7	96,2	94,8	77	71	11 577 ^e	17 755 ^e	0
34	République tchèque	33	0,841	77,7	70,6	99,0 ^c	99,0 ^c	74	73	9 713 ^e	15 153 ^e	0
35	Argentine	35	0,824	76,9	69,8	96,6	96,7	82	77	5 553 ⁱ	18 724 ⁱ	-1
36	Koweït	34	0,827	78,4	74,3	78,5	83,2	59	56	13 347 ^{e,j}	36 466 ^{e,j}	1
37	Antigua-et-Barbuda
38	Chili	39	0,812	78,4	72,4	95,2	95,6	76	78	4 011 ⁱ	13 660 ⁱ	-3
39	Uruguay	37	0,821	78,2	70,7	98,0	97,2	81	74	5 791 ⁱ	11 630 ⁱ	0
40	Slovaquie	36	0,822	76,9	69,4	99,0 ^c	99,0 ^c	75	73	7 701 ^e	11 800 ^e	2
41	Bahreïn	42	0,803	75,5	71,3	81,2	90,2	82	78	4 799 ^e	19 355 ^e	-3
42	Qatar	41	0,807	75,6	70,2	81,7	79,8	75	72	6 624 ^{e,j}	28 508 ^{e,j}	-1
43	Hongrie	38	0,813	75,1	67,1	99,1 ^h	99,4 ^h	75	73	7 452	13 267	3
44	Pologne	40	0,811	77,1	68,4	99,7 ^h	99,7 ^h	79	78	5 821 ^e	9 519 ^e	2
45	Émirats arabes unis	44	0,793	76,7	74,1	77,1	73,4	72	66	5 398 ^e	24 758 ^e	-1
46	Estonie	43	0,798	74,7	63,4	99,0 ^c	99,0 ^c	87	82	6 076 ^e	9 492 ^e	1
Développement humain moyen												
47	Saint-Kitts-et-Nevis
48	Costa Rica	46	0,789	79,1	74,4	95,4	95,3	65	66	3 126	8 768	-1
49	Croatie	45	0,790	76,7	69,0	96,9	99,3 ^h	69	68	4 835 ^e	8 795 ^e	1
50	Trinité-et-Tobago	48	0,784	76,4	71,7	91,5	95,3	66	67	4 131 ^e	10 868 ^e	-1

2 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) 1998		Espérance de vie à la naissance (années) 1998		Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans) 1998		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 1997		PIB par habitant (PPA) 1998 ^a		Différence de classement selon le PIB par habitant et l'ISDH ^b
	Classement	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	51 Dominique	
52 Lituanie	47	0,785	75,7	64,7	99,4 ^h	99,6 ^h	78	74	5 037	7 998	1
53 Seychelles
54 Grenade
55 Mexique	50	0,775	75,7	69,7	88,7	92,9	69	71	4 112	11 365	-1
56 Cuba	78,2	74,3	96,3	96,5	73	70
57 Bélarus	49	0,778	74,0	62,3	99,4 ^h	99,7 ^h	83	79	4 973 ^e	7 839 ^e	1
58 Belize	60	0,754	76,3	73,5	92,5	92,9	72	72	1 704 ^e	7 368 ^e	-9
59 Panama	52	0,770	76,5	71,9	90,8	92,1	74	72	3 034 ^e	7 421 ^e	0
60 Bulgarie	53	0,769	74,9	67,8	97,6	98,9	75	69	3 691	5 984	0
61 Malaisie	57	0,762	74,5	70,1	82,0	90,7	66	64	4 501 ^f	11 674 ^f	-3
62 Russie, Féd. de	54	0,769	72,9	60,7	99,3 ^h	99,7 ^h	81	75	5 072 ^e	8 039 ^e	1
63 Lettonie	51	0,770	74,5	62,8	99,8 ^h	99,8 ^h	76	73	4 951 ^f	6 655 ^f	5
64 Roumanie	55	0,767	74,1	66,5	96,9	98,9	69	69	4 169 ^e	7 178 ^e	2
65 Venezuela	56	0,763	75,9	70,2	91,4	92,6	68	66	3 281 ^e	8 302 ^e	2
66 Fidji	59	0,755	75,1	70,8	89,9	94,4	79	81	2 047 ^e	6 344 ^e	0
67 Suriname	72,9	67,7	82	76
68 Colombie	58	0,760	74,5	67,6	91,2	91,3	71	70	4 079 ⁱ	7 979 ⁱ	2
69 Macédoine, ARYM	75,4	71,1	68	69
70 Géorgie	76,9	68,7	71	70
71 Maurice	61	0,750	75,3	68,1	80,3	87,3	63	62	4 375 ^e	12 266 ^e	0
72 Jamahiriya arabe libyenne	65	0,738	72,4	68,5	65,4	89,6	92	92	2 452 ^{e,j}	10 634 ^{e,j}	-3
73 Kazakhstan	72,7	63,2	79	73
74 Brésil	66	0,736	71,2	63,3	84,5	84,5	82	78	3 830	9 483	-3
75 Arabie saoudite	76	0,715	73,7	70,2	64,4	82,8	54	58	2 663 ^e	16 179 ^e	-12
76 Thaïlande	62	0,741	72,1	65,9	93,2	96,9	59	58	4 159	6 755	3
77 Philippines	64	0,739	70,5	66,8	94,6	95,1	85	80	2 512	4 580	2
78 Ukraine	63	0,740	73,9	64,2	99,4 ^h	99,7 ^h	80	74	2 327	4 191	4
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines
80 Pérou	70	0,723	71,2	66,2	84,3	94,2	77	79	2 104 ^e	6 493 ^e	-2
81 Paraguay	71	0,723	72,2	67,7	91,5	94,0	64	65	2 058	6 481	-2
82 Liban	74	0,718	71,9	68,3	79,1	91,5	77	76	1 985 ^e	6 777 ^e	-4
83 Jamaïque	67	0,732	77,0	73,0	89,9	81,9	63	62	2 629 ^e	4 163 ^e	4
84 Sri Lanka	68	0,727	75,6	71,1	88,3	94,1	67	65	1 927	4 050	4
85 Turquie	69	0,726	72,0	66,8	75,0	92,9	54	67	4 703 ^f	8 104 ^f	4
86 Oman	82	0,697	73,5	69,1	57,5	78,0	57	60	2 651 ^{e,j}	16 404 ^{e,j}	-8
87 Rép. dominicaine	73	0,720	73,3	69,2	82,8	82,9	72	68	2 333 ^e	6 787 ^e	2
88 Sainte-Lucie
89 Maldives	72	0,720	63,8	66,1	96,0	96,0	75	74	3 009 ^e	5 100 ^e	4
90 Azerbaïdjan	74,3	65,8	71	71
91 Équateur	78	0,701	72,7	67,5	88,7	92,5	72	75	1 173 ⁱ	4 818 ⁱ	-1
92 Jordanie	71,8	69,1	82,6	94,2
93 Arménie	75	0,718	73,8	67,4	97,3	99,2 ^h	68	75	1 667 ^e	2 501 ^e	3
94 Albanie	77	0,708	76,0	70,1	76,2	90,5	68	67	1 977 ^e	3 594 ^e	2
95 Samoa-Occidental	73,9	69,6	78,2	81,1	66	64
96 Guyana	80	0,698	68,2	61,5	97,8	98,8	66	65	1 852 ^e	4 994 ^e	0
97 Iran, Rép. islamique d'	84	0,691	70,4	68,7	67,4	81,7	67	73	2 137 ^e	8 019 ^e	-3
98 Kirghizistan	72,2	63,7	71	68
99 Chine	79	0,700	72,3	68,1	74,6	90,7	67	71	2 440 ^e	3 732 ^e	3
100 Turkménistan	69,2	62,3

2 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) 1998		Espérance de vie à la naissance (années) 1998		Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans) 1998		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%) 1997		PIB par habitant (PPA) 1998 ^a		Différence de classement selon le PIB par habitant et l'ISDH ^b
	Classement	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	101 Tunisie	86	0,688	71,0	68,6	57,9	79,4	68	74	2 772 ^e	
102 Moldova, Rép. de	81	0,697	71,7	63,8	97,9	99,5 ^h	71	69	1 548 ^e	2 381 ^e	3
103 Afrique du Sud	85	0,689	56,2	50,3	83,9	85,4	94	93	5 205 ^e	11 886 ^e	0
104 El Salvador	83	0,693	72,7	66,7	75,0	80,8	63	64	2 779 ^f	5 343 ^f	3
105 Cap-Vert	88	0,675	71,6	65,8	64,6	83,7	76	79	1 931 ^e	4 731 ^e	-1
106 Ouzbékistan	87	0,683	70,9	64,6	83,4	92,7	74	78	1 613 ^e	2 499 ^e	1
107 Algérie	91	0,661	70,6	67,7	54,3	76,5	64	71	2 051 ^e	7 467 ^e	-2
108 Viet Nam	89	0,668	70,0	65,3	90,6	95,3	59	64	1 395 ^e	1 991 ^e	1
109 Indonésie	90	0,664	67,5	63,7	80,5	91,1	61	68	1 780 ^e	3 526 ^e	1
110 Tadjikistan	92	0,659	70,4	64,5	98,6	99,5 ^h	65	73	777 ^e	1 307 ^e	0
111 Rép. arabe syrienne	95	0,636	71,5	66,9	58,1	87,2	56	63	1 218 ^e	4 530 ^e	-2
112 Swaziland	93	0,646	63,0	58,4	77,3	79,5	70	74	2 267 ^e	5 485 ^e	1
113 Honduras	94	0,644	72,5	67,7	73,5	73,4	59	57	1 252 ^e	3 595 ^e	1
114 Bolivie	96	0,631	63,6	60,2	77,8	91,3	64	75	1 217 ⁱ	3 334 ⁱ	0
115 Namibie	98	0,624	50,6	49,5	79,7	81,9	84	80	3 513 ^e	6 852 ^e	-1
116 Nicaragua	97	0,624	70,9	66,1	69,3	66,3	65	61	1 256 ^e	3 039 ^e	1
117 Mongolie	67,7	64,7	62	50
118 Vanuatu	69,9	65,8	44	49
119 Égypte	99	0,604	68,3	65,1	41,8	65,5	66	77	1 576	4 463	0
120 Guatemala	100	0,603	67,6	61,7	59,7	74,9	43	51	1 614 ^e	5 363 ^e	0
121 Salomon, Îles	74,1	69,9	44	48
122 Botswana	101	0,584	47,1	45,1	78,2	72,8	71	70	3 747 ^f	8 550 ^f	0
123 Gabon	53,7	51,1
124 Maroc	103	0,570	68,9	65,2	34,0	60,3	43	56	1 865 ^e	4 743 ^e	-1
125 Myanmar	102	0,582	62,3	59,0	79,5	88,7	54	55	1 011 ^{f,j}	1 389 ^{f,j}	1
126 Iraq	107	0,548	65,3	62,3	43,2	63,9	44	57	966 ^{e,j}	5 352 ^{e,j}	-3
127 Lesotho	104	0,556	56,4	54,0	92,9	71,0	61	53	982 ^e	2 291 ^e	1
128 Inde	108	0,545	63,3	62,5	43,5	67,1	46	61	1 105 ^e	2 987 ^e	-2
129 Ghana	105	0,552	62,2	58,7	59,9	78,5	38	48	1 492 ^e	1 980 ^e	2
130 Zimbabwe	106	0,551	44,0	43,1	82,9	91,7	66	71	1 990 ^e	3 359 ^e	2
131 Guinée équatoriale	109	0,542	52,0	48,8	71,5	91,4	60	69	1 033 ^{e,j}	2 623 ^{e,j}	0
132 Sao Tomé-et-Principe
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	110	0,536	59,1	57,6	55,1	70,9	33	40	1 714 ^e	2 966 ^e	0
134 Cameroun	111	0,518	55,8	53,3	67,1	80,3	41	52	902 ^e	2 054 ^e	0
135 Pakistan	115	0,489	65,6	63,3	28,9	58,0	28	56	776 ^e	2 594 ^e	-3
136 Cambodge	55,2	51,5	54	68
137 Comores	113	0,503	60,6	57,8	51,6	65,5	35	42	974 ^e	1 822 ^e	0
138 Kenya	112	0,503	52,2	50,5	73,5	87,6	49	50	764 ^e	1 195 ^e	2
139 Congo	114	0,499	51,1	46,7	71,5	85,7	58	71	706 ^e	1 297 ^e	1
Faible développement humain											
140 Rép. dém. pop. lao	117	0,469	55,0	52,5	30,2	61,9	48	62	1 390 ^e	2 073 ^e	-1
141 Madagascar	116	0,478	59,4	56,4	57,8	72,2	39	39	562 ^e	953 ^e	1
142 Bhoutan	62,5	60,0
143 Soudan	118	0,453	56,8	54,0	43,4	68,0	31	37	645 ^e	2 139 ^e	0
144 Népal	119	0,449	57,6	58,1	21,7	56,9	49	69	783 ^e	1 521 ^e	0
145 Togo	120	0,448	50,3	47,8	38,4	72,5	47	75	883 ^e	1 870 ^e	0
146 Bangladesh	121	0,441	58,7	58,6	28,6	51,1	30	40	744 ^f	1 949 ^f	0
147 Mauritanie	122	0,441	55,5	52,3	31,0	51,7	36	45	1 130 ^e	2 003 ^e	0
148 Yémen	133	0,389	58,9	57,9	22,7	65,7	27	70	311 ^e	1 122 ^e	-10
149 Djibouti	52,4	49,1	51,4	74,0	17	24
150 Haïti	123	0,436	56,4	51,5	45,6	50,1	24	25	976 ^e	1 805 ^e	1

2 Indicateur sexospécifique du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à la naissance (années)		Taux d'alphabétisation des adultes (% de la pop. de plus de 15 ans)		Taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur) (%)		PIB par habitant (PPA)		Différence de classement selon le PIB par habitant et l'ISDH ^b
	Classement	Valeur	1998		1998		1997		1998 ^a		
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
151 Nigeria	124	0,425	51,5	48,7	52,5	70,1	38	48	477 ^e	1 118 ^e	1
152 Congo, Rép. dém. du	125	0,418	52,7	49,6	47,1	71,3	27	38	590 ^e	1 060 ^e	1
153 Zambie	126	0,413	41,0	39,9	69,1	84,0	46	53	540 ^e	903 ^e	1
154 Côte d'Ivoire	129	0,401	47,5	46,3	35,7	52,8	32	48	856 ^e	2 313 ^e	-1
155 Sénégal	128	0,405	54,6	50,9	25,8	45,4	31	40	917 ^e	1 698 ^e	1
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	127	0,410	49,0	46,8	64,3	83,3	32	33	400 ^e	561 ^e	3
157 Bénin	132	0,391	55,3	51,8	22,6	53,8	31	53	715 ^e	1 024 ^e	-1
158 Ouganda	130	0,401	41,5	39,9	54,2	76,1	36	44	865 ^e	1 285 ^e	2
159 Érythrée	131	0,394	52,6	49,6	38,2	65,7	24	30	568	1 102	2
160 Angola	48,6	45,4	23	28
161 Gambie	134	0,388	49,0	45,8	27,5	41,9	35	48	1 085 ^e	1 828 ^e	0
162 Guinée	47,4	46,4	19	36
163 Malawi	136	0,375	39,8	39,2	44,1	73,2	70	79	432 ^e	616 ^e	-1
164 Rwanda	135	0,377	41,7	39,5	56,8	71,5	42	44	535 ^{e, k}	788 ^{e, k}	1
165 Mali	137	0,371	55,0	52,4	31,1	45,8	20	31	524 ^e	843 ^e	0
166 Rép. centrafricaine	138	0,359	46,8	42,9	31,7	57,5	20	33	856 ^e	1 395 ^e	0
167 Tchad	49,0	46,0	20	41
168 Mozambique	139	0,326	45,0	42,6	27,0	58,4	20	29	647 ^e	921 ^e	0
169 Guinée-Bissau	140	0,298	46,4	43,5	17,3	57,1	24	43	401 ^e	837 ^e	0
170 Burundi	44,0	41,3	37,5	54,8	20	25
171 Éthiopie	141	0,297	44,4	42,5	30,5	42,1	19	32	383 ^e	764 ^e	0
172 Burkina Faso	142	0,290	45,5	43,9	12,6	32,0	16	25	712 ^e	1 028 ^e	0
173 Niger	143	0,280	50,5	47,3	7,4	22,4	11	19	541 ^e	941 ^e	0
174 Sierra Leone	39,4	36,5
Total pays en développement	-	0,634	66,4	63,2	64,5	80,3	55	63	2 169	4 334	-
Pays les moins avancés	-	0,427	52,9	51,2	41,0	61,4	32	42	771	1 356	-
Pays arabes	-	0,612	67,5	64,6	47,3	71,5	54	65	1 837	6 341	-
Asie de l'Est	-	0,710	72,5	68,2	75,5	91,1	67	71	2 788	4 297	-
Asie de l'Est (Chine non comprise)	-	0,846	76,4	69,7	95,1	98,6	81	88	9 414	17 744	-
Amérique latine et Caraïbes	-	0,748	73,2	66,7	86,7	88,7	73	72	3 640	9 428	-
Asie du Sud	-	0,542	63,6	62,6	42,3	65,7	44	59	1 147	3 021	-
Asie du Sud (Inde non comprise)	-	0,533	64,2	62,7	38,8	61,7	38	55	1 263	3 108	-
Asie du Sud-Est et Pacifique	-	0,688	68,3	64,2	85,0	92,4	63	66	2 316	4 154	-
Afrique subsaharienne	-	0,459	50,3	47,6	51,6	68,0	37	46	1 142	2 079	-
Europe de l'Est et CEI	-	0,774	73,8	64,1	98,2	99,1	78	74	4 807	7 726	-
OCDE	-	0,889	79,6	73,2	96,7	98,2	86	86	14 165	26 743	-
Développement humain élevé	-	0,903	80,3	73,8	98,3	98,7	91	88	15 361	28 448	-
Développement humain moyen	-	0,665	68,9	65,0	69,7	83,7	60	67	2 319	4 566	-
Faible développement humain	-	0,411	51,9	50,1	38,9	59,9	31	42	693	1 294	-
Revenu élevé	-	0,916	81,0	74,6	98,4	98,7	93	90	16 987	31 100	-
Revenu moyen	-	0,743	72,2	65,8	85,0	90,4	72	73	3 948	8 580	-
Revenu faible	-	0,594	64,7	62,2	59,6	78,1	50	60	1 549	2 912	-
Monde	-	0,706	69,1	64,9	73,1	84,6	60	67	4 435	8 587	-

a. Dernière année disponible. b. Les classements selon l'IDH dans cette colonne ont été recalculés en fonction des 143 pays pris en compte dans le calcul de l'ISDH. Les chiffres positifs indiquent que le classement selon l'ISDH est supérieur à celui selon l'IDH, les chiffres négatifs signifiant le contraire. c. Estimation du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain. d. Plafonné à 100,0 %. e. Pas de données disponibles concernant les salaires. Une estimation de 75 % a été utilisée pour calculer le rapport du salaire féminin hors secteur agricole sur celui des hommes. f. L'indicateur utilisé est le salaire ouvrier. g. Pour des raisons de calcul, on a ramené la valeur du PIB à 40 000 dollars. h. Plafonné à 99,0 %. i. Données concernant les salaires d'après Psacharopoulos et Tzannatos, 1992. j. Heston et Summers, 1999. k. Banque mondiale, 1999a.

Sources : Colonnes 1 et 2 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, voir la note technique pour plus de détails. Colonnes 3 et 4 : calculs réalisés à partir de données de l'ONU, 1998c. Colonnes 5 et 6 : UNESCO, 2000a. Colonnes 7 et 8 : UNESCO, 2000c. Colonnes 9 et 10 : sauf indication contraire, calculs réalisés à partir des sources suivantes : pour le PIB par habitant (en PPA) : Banque mondiale, 2000a ; pour les salaires : BIT, 1999c ; pour le taux d'activité économique : données de la population active du BIT, 1996 ; pour la population masculine et féminine : ONU, 1998c ; pour des détails sur le calcul du PIB par habitant (en PPA), par sexe : voir la note technique. Colonne 11 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

3 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Femmes parlementaires (en % du total) ^a	Fonctions d'encadrement supérieur et de direction occupées par des femmes (en % du total) ^b	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total) ^b	Part des femmes dans le PIB par habitant (PPA) ^b
	Classement	Valeur				
Développement humain élevé						
1 Canada	8	0,739	22,7	37,3	52,2	17 980 ^c
2 Norvège	1	0,825	36,4	30,6	58,5	22 400 ^d
3 États-Unis	13	0,707	12,5	44,4	53,4	22 565 ^c
4 Australie	11	0,715	25,1	24,0	44,4	17 974
5 Islande	2	0,802	34,9	25,4	52,8	22 062
6 Suède	3	0,794	42,7	27,4	48,6	18 605 ^d
7 Belgique	10	0,725	24,9	30,2	47,1	15 951
8 Pays-Bas	7	0,739	32,9	22,8	45,7	14 902
9 Japon	41	0,490	9,0	9,5	44,0	14 091
10 Royaume-Uni	15	0,656	17,1	33,0	44,7	15 290
11 Finlande	5	0,757	36,5	25,6	62,7	17 063 ^d
12 France	9,1
13 Suisse	14	0,683	22,4	20,1	39,9	16 802
14 Allemagne	6	0,756	33,6	26,6	49,0	15 189 ^d
15 Danemark	4	0,791	37,4	23,1	49,7	19 965
16 Autriche	12	0,710	25,1	27,3	47,3	14 432 ^d
17 Luxembourg	16,7
18 Irlande	21	0,593	13,7	26,2	46,2	11 847 ^d
19 Italie	31	0,524	10,0	53,8	17,8	12 665 ^c
20 Nouvelle-Zélande	9	0,731	29,2	36,6	51,5	13 646
21 Espagne	19	0,615	18,0	32,4	43,8	9 636 ^c
22 Chypre	7,1
23 Israël	23	0,555	12,5	22,4	52,9	11 660 ^c
24 Singapour	38	0,505	4,3	20,5	42,3	15 966
25 Grèce	49	0,456	6,3	22,0	44,9	8 963 ^d
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	20,8	36,2	..
27 Malte	9,2
28 Portugal	18	0,618	18,7	32,2	51,1	10 215
29 Slovénie	33	0,519	10,0	25,0	52,9	10 941 ^c
30 Barbade	17	0,629	20,4	38,7	51,2	9 037 ^{c,e}
31 Corée, Rép. de	63	0,323	4,0	4,7	31,9	8 342
32 Brunéi Darussalam
33 Bahamas	16	0,633	19,6	31,0	51,4	11 577 ^c
34 République tchèque	26	0,537	13,9	23,2	54,1	9 713 ^c
35 Argentine	21,3
36 Koweït	0,0
37 Antigua-et-Barbuda	8,3
38 Chili	51	0,440	8,9	22,4	50,5	4 011 ^f
39 Uruguay	45	0,472	11,5	24,0	63,1	5 791 ^f
40 Slovaquie	28	0,533	14,0	29,7	59,7	7 701 ^c
41 Bahreïn	7,3	20,1	..
42 Qatar
43 Hongrie	42	0,487	8,3	35,3	60,4	7 452
44 Pologne	36	0,512	12,7	33,6	60,3	5 821 ^c
45 Émirats arabes unis	0,0
46 Estonie	27	0,537	17,8	33,5	70,3	6 076 ^c
Développement humain moyen						
47 Saint-Kitts-et-Nevis	13,3
48 Costa Rica	24	0,553	19,3	29,9	45,1	3 126
49 Croatie	34	0,517	16,1	25,4	51,2	4 835 ^c
50 Trinité-et-Tobago	22	0,583	19,4	39,7	50,5	4 131 ^c

3 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Femmes parlementaires (en % du total) ^a	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total) ^b		Part des femmes dans le PIB par habitant (PPA) ^b
	Classement	Valeur		Fonctions d'encadrement supérieur et de direction occupées par des femmes (en % du total) ^b	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total) ^b	
51 Dominique
52 Lituanie	29	0,531	17,5	35,7	69,7	5 037
53 Seychelles	23,5
54 Grenade	17,9
55 Mexique	35	0,514	18,0	20,7	40,2	4 112
56 Cuba	27,6	18,5
57 Bélarus	13,4
58 Belize	40	0,493	13,5	36,6	38,8	1 704 ^c
59 Panama	46	0,470	9,9	33,6	48,6	3 034 ^c
60 Bulgarie	10,8	28,9
61 Malaisie	47	0,468	12,2	19,5	43,9	4 501 ^d
62 Russie, Féd. de	53	0,426	5,7	37,9	65,6	5 072 ^c
63 Lettonie	25	0,540	17,0	41,0	64,1	4 951 ^d
64 Roumanie	58	0,405	5,6	26,4	56,3	4 169 ^c
65 Venezuela	20	0,597	28,6 ^g	24,3	57,6	3 281 ^c
66 Fidji	61	0,384	10,7	48,3 ^h	10,5 ^h	2 047 ^c
67 Suriname	52	0,428	15,7	13,3	69,0	2 735 ^{c,e}
68 Colombie	37	0,510	12,2	40,4	44,6	4 079 ^f
69 Macédoine, ARYM	7,5
70 Géorgie	7,2	2 542 ^c
71 Maurice	56	0,420	7,6	22,6	38,4	4 375 ^c
72 Jamahiriya arabe libyenne
73 Kazakhstan	11,2
74 Brésil	5,9	..	62,0	..
75 Arabie saoudite
76 Thaïlande	21,6	55,8	..
77 Philippines	44	0,479	12,9	33,7	64,6	2 512
78 Ukraine	55	0,421	7,8	36,9	64,9	2 327
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	4,8
80 Pérou	50	0,446	10,8	26,9	41,6	2 104 ^c
81 Paraguay	57	0,406	8,0	22,6	54,1	2 058
82 Liban	2,3
83 Jamaïque	16,0
84 Sri Lanka	66	0,309	4,9	17,3 ^h	27,2 ^h	1 927
85 Turquie	64	0,321	4,2	11,5	33,9	4 703 ^d
86 Oman
87 Rép. dominicaine	39	0,505	14,5	30,6	49,4	2 333 ^c
88 Sainte-Lucie	13,8
89 Maldives	6,0
90 Azerbaïdjan	12,0
91 Équateur	43	0,481	14,6	27,5	46,6	1 173 ^f
92 Jordanie	69	0,220	2,5	4,6 ⁱ	28,7 ⁱ	1 463
93 Arménie	3,1
94 Albanie	5,2
95 Samoa-Occidental	8,2
96 Guyana	18,5
97 Iran, Rép. islamique d'
98 Kirghizistan
99 Chine	21,8
100 Turkménistan	26,0

3 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Femmes parlementaires (en % du total) ^a	Fonctions d'encadrement supérieur et de direction occupées par des femmes (en % du total) ^b	Postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes (en % du total) ^b	Part des femmes dans le PIB par habitant (PPA) ^b
	Classement	Valeur				
101 Tunisie	60	0,398	11,5	12,7 ⁱ	35,6 ⁱ	2 772 ^c
102 Moldova, Rép. de	8,9
103 Afrique du Sud	28,0 ^j
104 El Salvador	30	0,527	16,7	34,9	44,3	2 779 ^d
105 Cap-Vert	11,1
106 Ouzbékistan	6,8
107 Algérie	4,0
108 Viet Nam	26,0
109 Indonésie	8,0
110 Tadjikistan
111 Rép. arabe syrienne	65	0,315	10,4	2,9	37,0	1 218 ^c
112 Swaziland	62	0,381	6,3	24,1 ^h	61,2 ^h	2 267 ^c
113 Honduras	48	0,460	9,4	54,4	48,5	1 252 ^c
114 Bolivie	54	0,422	10,2	24,9	42,6	1 217 ^f
115 Namibie	20,4
116 Nicaragua	9,7
117 Mongolie	7,9
118 Vanuatu	0,0
119 Égypte	68	0,274	2,0	16,4	28,4	1 576
120 Guatemala	8,8
121 Salomon, Îles	2,0
122 Botswana	32	0,521	17,0	25,7	52,8	3 747 ^d
123 Gabon	9,5
124 Maroc	0,7
125 Myanmar ^k
126 Iraq	6,4
127 Lesotho	10,7
128 Inde	8,9	..	20,5	..
129 Ghana	9,0
130 Zimbabwe	14,0
131 Guinée équatoriale	5,0	..	26,8	..
132 Sao Tomé-et-Principe	9,1
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,8
134 Cameroun	5,6
135 Pakistan ^k	8,0	25,1	..
136 Cambodge	9,3
137 Comores ^k
138 Kenya	3,6
139 Congo	12,0
Faible développement humain						
140 Rép. dém. pop. lao	21,2
141 Madagascar	8,0
142 Bhoutan	2,0
143 Soudan ^k
144 Népal	6,4
145 Togo	4,9
146 Bangladesh	67	0,305	9,1	4,9	34,7	744 ^d
147 Mauritanie	2,2
148 Yémen	0,7
149 Djibouti	0,0
150 Haïti

3 Indicateur de la participation des femmes

Classement selon l'IDH	Indicateur de la participation des femmes (IPF)		Femmes parlementaires (en % du total) ^a	Postes d'encadrement		Part des femmes dans le PIB par habitant (PPA) ^b
	Classement	Valeur		Fonctions d'encadrement supérieur et de direction occupées par des femmes (en % du total) ^b	et fonctions techniques occupées par des femmes (en % du total) ^b	
151 Nigeria	3,3
152 Congo, Rép. dém. du ^k
153 Zambie	10,1
154 Côte d'Ivoire ^k
155 Sénégal	14,0
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	16,4
157 Bénin	6,0
158 Ouganda	17,9
159 Érythrée	59	0,402	14,7	16,8	29,5	568
160 Angola	15,5
161 Gambie	2,0
162 Guinée	8,8
163 Malawi	8,3
164 Rwanda	17,1
165 Mali	12,2
166 Rép. centrafricaine	7,3
167 Tchad	2,4
168 Mozambique	30,0
169 Guinée-Bissau	7,8
170 Burundi	6,0
171 Éthiopie
172 Burkina Faso	10,5
173 Niger	70	0,119	1,2	8,3 ^h	8,0 ^h	541 ^c
174 Sierra Leone	8,8
Total pays en développement	–	..	13,6
Pays les moins avancés	–	..	10,7
Pays arabes	–	..	3,5
Asie de l'Est	–	..	21,2
Asie de l'Est (Chine non comprise)	–	..	4,2
Amérique latine et Caraïbes	–	..	12,9
Asie du Sud	–	..	8,8
Asie du Sud (Inde non comprise)	–
Asie du Sud-Est et Pacifique	–	..	12,7
Afrique subsaharienne	–	..	11,0
Europe de l'Est et CEI	–	..	8,4
OCDE	–	..	15,1
Développement humain élevé	–	..	15,5
Développement humain moyen	–	..	13,7
Faible développement humain	–	..	9,2
Revenu élevé	–	..	16,3
Revenu moyen	–	..	9,9
Revenu faible	–	..	14,5
Monde	–	..	13,6

a. Situation au 29 février 2000. (La valeur 0 a été convertie en 0,001 afin de calculer l'indicateur de la participation des femmes). b. Dernière année disponible. c. Pas de données disponibles concernant les salaires. Une estimation de 75 % a été utilisée pour calculer le rapport du salaire des femmes hors secteur agricole sur celui des hommes. d. L'indicateur utilisé est le salaire ouvrier. e. Heston et Summers, 1999. f. Données concernant les salaires d'après Psacharopoulos et Tzannatos, 1992. g. Les données se rapportent à la Commission législative nationale du Venezuela. h. Les données se rapportent seulement aux salariés. i. Calculs sur la base des données relatives au travail fournies par BIT, 1997d. j. Les chiffres sur la répartition des sièges n'incluent pas les 36 délégués spéciaux siégeant en alternance nommés sur une base ad hoc. Le pourcentage a par conséquent été calculé sur la base des 54 sièges permanents. k. Le parlement a été suspendu.

Sources : Colonnes 1 et 2 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, voir la note technique pour plus de détails. Colonne 3 : UIP (Union interparlementaire), 2000d. Colonnes 4 et 5 : sauf indication contraire, calculs réalisés d'après les données sur le travail, BIT, 1999c. Colonne 6 : sauf indication contraire, calculs réalisés d'après les estimations suivantes : PIB réel par habitant (en PPA) : Banque mondiale, 2000a ; pour les salaires : données du BIT, 1999c ; part de la population active : BIT, 1996 ; pour la population masculine et féminine : ONU, 1998c ; pour des détails sur le calcul du PIB par femme (en PPA), voir la note technique.

4 La pauvreté humaine dans les pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-1) 1998	Valeur (%)	Classement	Taux d'analphabétisme		Population privée d'accès				Répartition du revenu ou de la consommation			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)		
				Probabilité de décéder avant 40 ans ¹	des adultes ¹ (% de la pop. de plus de 15 ans)	à l'eau potable ¹ (%)	aux services de santé ¹ (%)	à l'assainissement (%)	Insuffisance pondérale des moins de 5 ans ¹ (%)	Rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres		à 1 \$ par jour (en PPA de 1993)			
										20 % les plus pauvres (%)	20 % les plus riches (%)	1987-1998 ^b	1987-1998 ^b	1989-1998 ^b	1987-1997 ^b
Développement humain élevé															
22	Chypre	3,2	3,4	0	0
24	Singapour	2,2	8,2	0 ^c	0
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	2,2	7,1
30	Barbade	3,1	..	0	0	0	5 ^c
31	Corée, Rép. de	4,6	2,5	7	0	0	..	7,5	39,3	5,2
32	Brunéi Darussalam	3,1	9,3	..	4
33	Bahamas	5,7	4,5	6	0	18
35	Argentine	5,5	3,3	29	..	32	25,5
36	Koweït	2,8	19,1	..	0	..	6 ^c
37	Antigua-et-Barbuda	0	4	10 ^c
38	Chili	4	4,7	4,4	4,6	9	5	..	1	3,5	61,0	17,4	4,2	20,5	..
39	Uruguay	1	3,9	5,0	2,4	5 ^{c,d}	0 ^c	..	5	5,4	48,3	8,9	6,6 ^e
41	Bahreïn	9	9,6	4,6	13,5	6	0	3	9
42	Qatar	17	13,7	4,8	19,6	0 ^f	0	3	6
45	Émirats arabes unis	28	17,9	3,0	25,4	3	10	8	14
Développement humain moyen															
47	Saint-Kitts-et-Nevis	0	0	0
48	Costa Rica	2	4,0	3,9	4,7	4	3	16	2	4,0	51,8	13,0	9,6
50	Trinité-et-Tobago	5	5,1	4,0	6,6	3	1	..	7 ^c	5,5	45,9	8,3	12,4	21,0	..
51	Dominique	4	0	20	5 ^c
53	Seychelles	1	..	6 ^c
54	Grenade
55	Mexique	12	10,4	8,2	9,2	15	9	28	14 ^c	3,6	58,2	16,2	17,9	10,1	..
56	Cuba	3	4,6	4,4	3,6	7	0	34	9
58	Belize	6,0	7,3	32	0
59	Panama	8	8,9	6,3	8,6	7	18	17	7	3,6	52,8	14,7	10,3
61	Malaisie	18	14,0	4,7	13,6	22	12	6	19	4,5	53,8	12,0	..	15,5	..
65	Venezuela	15	12,4	6,4	8,0	21	.. ^g	41	5	14,7	31,3	..
66	Fidji	6	8,4	4,9	7,8	23	1	8	8
67	Suriname	7,2	9
68	Colombie	11	10,4	9,8	8,8	15	13	15	8	3,0	60,9	20,3	11,0	17,7	..
71	Maurice	14	11,6	4,8	16,2	2	1	0	16	10,6	..
72	Jamahiriya arabe libyenne	19	15,3	6,3	21,9	3	0	2	5
74	Brésil	21	15,6	11,3	15,5	24	.. ^g	30	6	2,5	63,8	25,5	5,1	17,4	..
75	Arabie saoudite	5,6	24,8	5 ^c	2	14 ^c
76	Thaïlande	29	18,7	10,4	5,0	19	41	4	19	6,4	48,4	7,6	28,2 ^e	13,1	..
77	Philippines	22	16,1	8,9	5,2	15	.. ^g	13	28	5,4	52,3	9,7	18,7 ^e	37,5	..
79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	11	20	2
80	Pérou	25	16,5	11,3	10,8	33	.. ^g	28	8	4,4	51,2	11,6	15,5	49,0	..
81	Paraguay	23	16,4	8,6	7,2	40	.. ^g	59	4	2,3	62,4	27,1	19,4	21,8	..
82	Liban	13	10,8	7,3	14,9	6	5	37	3
83	Jamaïque	16	13,4	5,0	14,0	14	.. ^g	11	10	1,9	83,7	44,1	3,2	34,2	..
84	Sri Lanka	35	20,3	5,2	8,9	43	10	37	34	8,0	42,8	5,4	6,6	35,3	..
85	Turquie	24	16,4	9,3	16,0	51	0	20	10	5,8	47,7	8,2	2,4
86	Oman	38	22,7	6,2	31,2	15	11	22	23
87	Rép. dominicaine	20	15,4	8,8	17,2	21	.. ^g	15	6	4,3	53,7	12,5	3,2	20,6	..
88	Sainte-Lucie	15	0	5,2	48,3	9,3
89	Maldives	43	25,4	13,0	4,0	40	25	56	43
91	Équateur	26	16,8	10,9	9,4	32	20	24	17 ^c	5,4	49,7	9,2	20,2	35,0	..
92	Jordanie	7	8,8	6,9	11,4	3	10	1	5	7,6	44,4	5,8	7,4 ^e	15,0	..
95	Samoa-Occidental	5,3	20,3	32	0

4 La pauvreté humaine dans les pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-1) 1998	Valeur (%)	Taux d'analphabétisme		Population privée d'accès				Répartition du revenu ou de la consommation			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)		
			Probabilité de décéder avant 40 ans ^a	des adultes ^a (% de la pop. de plus de 15 ans)	à l'eau potable ^t		à l'assainissement		Insuffisance pondérale des moins de 5 ans ^t	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches	Rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres	à 1 \$ par jour (en PPA de 1993)	national
					1990-1998 ^b	1981-1993 ^b	1990-1998 ^b	1990-1998 ^b						
96	Guyana	10	10,0	13,4	1,7	9	4	12	12	6,3	46,9	7,4
97	Iran, Rép. islamique d'	31	19,2	9,4	25,4	5	27	36	16
99	Chine	30	19,0	7,7	17,2	33	.. ^g	76	16	5,9	46,6	7,9	..	6
101	Tunisie	36	21,9	7,5	31,3	2	10	20	9	5,9	46,3	7,8	1,3	19,9
103	Afrique du Sud	33	20,2	25,9	15,4	13	.. ^g	13	9	2,9	64,8	22,3	11,5	..
104	El Salvador	34	20,2	10,7	22,2	34	.. ^g	10	11	3,4	56,5	16,6	25,3	48,3
105	Cap-Vert	37	22,0	10,1	27,1	35	18	73	14
107	Algérie	42	24,8	8,8	34,5	10	.. ^g	9	13	7,0	42,6	6,1	15,1 ^e	22,6
108	Viet Nam	47	28,2	11,2	7,1	55	.. ^g	71	41	8,0	44,5	5,6	..	50,9
109	Indonésie	46	27,7	12,3	14,3	26	57	47	34	8,0	44,9	5,6	26,3	15,1
111	Rép. arabe syrienne	32	19,3	8,2	27,3	14	1	33	13
112	Swaziland	45	27,4	20,2	21,7	50	45	41	10 ^c	2,7	64,4	23,9
113	Honduras	39	23,3	11,3	26,6	22	38	26	18	3,4	58,0	17,1	40,5	50,0
114	Bolivie	27	17,4	18,0	15,6	20	.. ^g	35	10	5,6	48,2	8,6	11,3	..
115	Namibie	44	26,6	33,5	19,2	17	.. ^g	38	26	34,9	..
116	Nicaragua	41	24,2	12,2	32,1	22	.. ^g	15	12	4,2	55,2	13,1	3,0	50,3
117	Mongolie	10,9	..	32	0	7,3	40,9	5,6
118	Vanuatu	9,6	..	23	20	72	20 ^c	3,7	53,1	14,4
119	Égypte	55	32,3	9,9	46,3	13	1	12	12	9,8	39,0	4,0	3,1	..
120	Guatemala	49	29,2	15,3	32,7	32	40	13	27	2,1	63,0	30,0	39,8	..
121	Salomon, Îles	5,6	20	..	21 ^c
122	Botswana	48	28,3	37,1	24,4	10	14	45	17	33,3 ^c	..
123	Gabon	30,7	..	33	13
124	Maroc	65	38,4	11,3	52,9	35	38	42	9	6,6	46,3	7,0	7,5 ^e	26,0
125	Myanmar	53	31,4	17,6	15,9	40	52	57	39
126	Iraq	56	32,9	15,8	46,3	19	2	25	23
127	Lesotho	40	23,3	26,0	17,6	38	20	62	16	2,8	60,1	21,5	43,1	49,2
128	Inde	58	34,6	15,8	44,3	19	25	71	53	8,1	46,1	5,7	44,2	35,0
129	Ghana	59	35,4	20,6	30,9	35	75	68	27	8,4	41,7	5,0	78,4	31,4
130	Zimbabwe	52	30,0	41,0	12,8	21	29	48	15	4,0	62,3	15,6	36,0	25,5
131	Guinée équatoriale	33,2	18,9	5	..	46
132	Sao Tomé-et-Principe	18	12	65	16
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	18,3	36,8	32	0	4,5	56,5	12,6
134	Cameroun	66	38,5	27,4	26,4	46	85	11	22
135	Pakistan	68	40,1	14,3	56,0	21	15	44	38	9,5	41,1	4,3	31,0	34,0
136	Cambodge	27,7	..	32	0	6,9	47,6	6,9
137	Comores	57	33,0	20,1	41,5	47	18	77	26
138	Kenya	51	29,5	30,6	19,5	56	.. ^g	15	22	5,0	50,2	10,0	26,5	42,0
139	Congo	54	31,9	34,4	21,6	66	.. ^g	31	17 ^c
Faible développement humain														
140	Rép. dém. pop. lao	28,9	53,9	32	0	9,6	40,2	4,2
141	Madagascar	21,8	35,1	32	0	5,1	52,1	10,2
142	Bhoutan	19,6	..	42	20	30	38 ^c
143	Soudan	60	35,5	26,6	44,3	27	30	49	34
144	Népal	80	51,3	21,9	60,8	29	90	84	47	7,6	44,8	5,9	37,7	42,0
145	Togo	63	37,8	34,2	44,8	45	.. ^g	63	25	32,3
146	Bangladesh	70	43,6	20,8	59,9	5	26	57	56	8,7	42,8	4,9	29,1	35,6
147	Mauritanie	77	49,7	28,7	58,8	63	70	43	23	6,2	45,6	7,4	3,8	57,0
148	Yémen	76	49,4	21,2	55,9	39	84	34	46	6,1	46,1	7,6	5,1	19,1
149	Djibouti	32,8	37,7	32	0
150	Haïti	71	45,2	26,5	52,2	63	55	75	28	65,0

4 La pauvreté humaine dans les pays en développement

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-1) 1998	Valeur Classement (%)	Taux d'analphabétisme		Population privée d'accès			Insuffisance pondérale des moins de 5 ans [†]	Répartition du revenu ou de la consommation		Rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres	Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			
			Probabilité de décéder avant 40 ans ^a (%) ^a	des adultes ^a (% de la pop. de plus de 15 ans)	à l'eau potable [†]		à l'assainissement (%)		20 % les plus pauvres (%)	20 % les plus riches (%)		à 1 \$ par jour (en PPA de 1993)	national		
					à l'eau potable [†]	aux services de santé (%)								20 % les plus riches (%)	à 1 \$ par jour (en PPA de 1993)
1998	1998	1990-1998 ^b	1981-1998 ^b	1990-1998 ^b	1987-1998 ^b	1987-1998 ^b	1987-1998 ^b	1989-1998 ^b	1987-1997 ^b						
151	Nigeria	62	37,6	33,3	38,9	51	33	59	36	4,4	55,7	12,7	70,2	43	
152	Congo, Rép. dém. du	31,7	41,1	32	0	
153	Zambie	64	37,9	46,2	23,7	62	25	29	24	4,2	54,75	13,0	72,6	86,0	
154	Côte d'Ivoire	72	45,8	37,0	55,5	58	40	61	24	7,1	44,3	6,2	12,3	..	
155	Sénégal	73	47,9	28,0	64,5	19	60	35	22	6,4	48,2	7,5	26,3	33,4	
156	Tanzanie, Rép.-Unie de	50	29,2	35,4	26,4	34	7	14	27	6,8	45,5	6,7	19,9	51,1	
157	Bénin	74	48,8	28,9	62,3	44	58	73	29	33,0	
158	Ouganda	67	39,7	45,9	35,0	54	29	43	26	6,6	46,1	7,0	36,7	55,0	
159	Érythrée	31,4	48,3	32	0	
160	Angola	37,7	..	69	76	60	42	
161	Gambie	75	49,0	37,2	65,4	31	.. ^g	63	26	4,4	52,8	12,0	53,7	64,0	
162	Guinée	37,8	..	54	55	69	..	6,4	47,2	7,4	
163	Malawi	69	41,9	47,5	41,8	53	20	97	30	54,0	
164	Rwanda	61	37,5	45,9	36,0	21 ^h	.. ^g	..	27	9,7	39,1	4,0	35,7 ^c	51,2	
165	Mali	81	51,4	33,1	61,8	34	80	94	40	4,6	56,2	12,2	72,8	..	
166	Rép. centrafricaine	82	53,0	40,4	56,0	62	88	73	27	2,0	65,0	32,5	66,6	..	
167	Tchad	36,9	60,6	32	0	
168	Mozambique	79	50,7	41,9	57,7	54	70	66	26	6,5	46,5	7,2	37,9	..	
169	Guinée-Bissau	78	50,2	40,6	63,3	57	36	54	23 ^c	2,1	58,9	28,0	..	48,8	
170	Burundi	54,2	48	20	49	37	7,9	41,6	5,3	..	36,2	
171	Éthiopie	83	55,3	42,1	63,7	75	45	81	48	7,1	47,7	6,7	31,3	..	
172	Burkina Faso	84	58,4	39,9	77,8	58	30	63	30	5,5	55,0	10,0	61,2	..	
173	Niger	85	64,7	35,2	85,3	39	70	81	50	2,6	53,3	20,5	61,4	63,0	
174	Sierra Leone	50,0	..	66	64	89	29	1,1	63,4	57,6	57,0	68,0	
Total pays en développement															
Pays les moins avancés															
Pays arabes															
Asie de l'Est															
Asie de l'Est (Chine non comprise)															
Amérique latine et Caraïbes															
Asie du Sud															
Asie du Sud (Inde non comprise)															
Asie du Sud-Est et Pacifique															
Afrique subsaharienne															
Europe de l'Est et CEI															
OCDE															
Développement humain élevé															
Développement humain moyen															
Faible développement humain															
Revenu élevé															
Revenu moyen															
Revenu faible															
Monde															

† Signale les indicateurs utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1).

a. Les données se réfèrent à la probabilité de décéder avant 40 ans, fois 100. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondant pas à la définition normative ou ne s'appliquant qu'à une partie du pays considéré. d. Estimations du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, d'après des sources nationales. e. Les données se rapportent au pourcentage de la population vivant en dessous d'un seuil de pauvreté défini à 2 dollars (en PPA 1993) par jour. f. Les données se rapportent à la population urbaine n'ayant pas accès à l'eau potable. g. Pour calculer l'IPH-1, nous avons utilisé une estimation de 25 %, c'est-à-dire la moyenne non pondérée des 97 pays pour lesquels des données sont disponibles. h. Les données se rapportent à la population rurale n'ayant pas accès à l'eau potable. i. Compilation telle qu'utilisée dans UNICEF, 1999c.

Sources : Colonnes 1 et 2 : calculs du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, voir la note technique pour plus de détails. Colonne 3 : calculs réalisés sur la base des données de survie émanant de l'ONU, 1998c. Colonne 4 : UNESCO, 2000a. Colonnes 5 et 7 : calculs réalisés à partir des données de l'UNICEF, 1999c. Colonne 6 : Banque mondiale, 1998. Colonne 8 : UNICEF, 1999c. Colonnes 9-10 : Banque mondiale, 2000b. Colonne 11 : calculs effectués sur la base des données de revenu ou de consommation émanant de la Banque mondiale, 2000b. Colonnes 12 et 13 : Banque mondiale, 2000b.

5 La pauvreté humaine dans les pays de l'OCDE, d'Europe de l'Est et de la CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-2) 1998		Probabilité de décéder avant 60 ans [†] (%) ^a 1998	Taux d'illettrisme [†] (en % de la pop. âgée de 16 à 65 ans) ^b 1994-98	Chômage de longue durée [†] (en % de la pop. active) ^c 1998	Répartition du revenu ou de la consommation			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			
	Classement	Valeur (%)				20 % les plus pauvres (%) 1987-98 ^d	20 % les plus riches (%) 1987-98 ^d	Rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres 1987-98 ^d	Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)			
									à 50 % du revenu médian [†] 1987-97 ^{d,e}	à 14,40 \$ par jour (en PPA de 1985) 1989-95 ^{d,f}	à 4 \$ par jour (en PPA de 1990) 1989-95 ^d	
Développement humain élevé												
1	Canada	11	11,8	9,2	16,6	0,8	7,5	39,3	5,2	10,6	5,9	..
2	Norvège	1	7,3	8,9	8,5	0,3	9,7	35,8	3,7	5,8	2,6	..
3	États-Unis	18	15,8	12,4	20,7	0,4	5,2	46,4	8,9	17,3	14,1	..
4	Australie	13	12,2	8,8	17,0	2,7	5,9	41,3	7,0	11,9	7,8	..
5	Islande	8,3	..	0,4
6	Suède	2	7,6	8,5	7,5	2,7	9,6	34,5	3,6	8,7	4,6	..
7	Belgique	14	12,4	9,9	18,4 ^g	5,5	9,5	34,5	3,6	5,5	12,0	..
8	Pays-Bas	3	8,2	9,2	10,5	1,9	7,3	40,1	5,5	6,2	14,4	..
9	Japon	9	11,2	8,1	.. ^h	0,8	10,6	35,7	3,4	11,8 ⁱ	3,7	..
10	Royaume-Uni	16	14,6	9,6	21,8	2,1	6,6	43,0	6,5	10,6	13,1	..
11	Finlande	4	8,6	11,1	10,4	3,1	10,0	35,8	3,6	3,9	3,8	..
12	France	8	11,1	11,1	.. ^h	5,2	7,2	40,2	5,6	8,4	12,0 ^j	..
13	Suisse	9,7	..	1,5 ^k	6,9	40,3	5,8
14	Allemagne	6	10,4	10,5	14,4	4,9	8,2	38,5	4,7	5,9 ⁱ	11,5	..
15	Danemark	5	9,3	12,7	9,6	1,5	9,6	34,5	3,6	6,9	7,6	..
16	Autriche	10,7	..	1,4	10,4	33,3	3,2	..	8,0	..
17	Luxembourg	7	10,5	10,4	.. ^h	0,9	9,4	36,5	3,9	4,1	4,3 ^j	..
18	Irlande	17	15,0	9,8	22,6	4,4	6,7	42,9	6,4	9,4	36,5 ^j	..
19	Italie	12	11,9	8,9	.. ^h	8,1	8,7	36,3	4,2	12,8	2,0	..
20	Nouvelle-Zélande	15	12,8	10,9	18,4	1,5	2,7	46,9	17,4	9,2 ⁱ
21	Espagne	10	11,6	9,9	.. ^h	10,2	7,5	40,3	5,4	9,1	21,1	..
23	Israël	9,2	6,9	42,5	6,2
25	Grèce	8,8	..	5,3 ^k	7,5	40,3	5,4
27	Malte	8,3
28	Portugal	12,3	48,0	2,2	7,3	43,4	5,9
29	Slovénie	14,4	42,2	..	8,4	35,4	4,2	<1,0
34	République tchèque	13,9	15,7	2,0	10,3	35,9	3,5	<1,0
40	Slovaquie	16,1	11,9	31,4	2,6	<1,0
43	Hongrie	21,1	33,8	4,0	8,8	39,9	4,5	11,0	..	4,0
44	Pologne	16,9	42,6	4,0	7,7	40,9	5,3	11,2	..	20,0
46	Estonie	23,3	6,2	41,8	6,7	37,0
Développement humain moyen												
49	Croatie	16,1	9,3	36,2	3,9
52	Lituanie	22,9	7,8	40,3	5,2	30,0
57	Bélarus	25,9	11,4	33,3	2,9	22,0
60	Bulgarie	18,0	8,5	37,0	4,4	15,0
62	Russie, Féd. de	29,5	4,4	53,7	12,2	19,3	..	50,0
63	Lettonie	24,6	7,6	40,3	5,3	22,0
64	Roumanie	20,3	8,9	37,3	4,2	59,0
69	Macédoine, ARYM	13,8
70	Géorgie	17,2
73	Kazakhstan	25,2	6,7	42,3	6,3	65,0
78	Ukraine	23,6	8,6	41,2	4,8	63,0
90	Azerbaïdjan	21,7
93	Arménie	19,5
94	Albanie	13,7
98	Kirghizistan	24,9	6,3	47,4	7,5	88,0
100	Turkménistan	27,0	6,1	47,5	7,8	61,0
102	Moldova, Rép. de	25,3	6,9	41,5	6,0	66,0
106	Ouzbékistan	24,7	7,4	40,9	5,5	63,0
110	Tadjikistan	24,9

5 La pauvreté humaine dans les pays de l'OCDE, d'Europe de l'Est et de la CEI

Classement selon l'IDH	Indicateur de la pauvreté humaine (HPI-2) 1998	Valeur (%)	Probabilité de décéder avant 60 ans [†] (%) ^a 1998	Taux d'illettrisme [†] (en % de la pop. âgée de 16 à 65 ans) ^b 1994-98	Chômage de longue durée [†] (en % de la pop. active) ^c 1998	Répartition du revenu ou de la consommation			Population en deçà du seuil de pauvreté monétaire (%)		
						20 % les plus pauvres (%) 1987-98 ^d	20 % les plus riches (%) 1987-98 ^d	Rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres	à 50 % du revenu médian [†] 1987-97 ^{d,e}	à 14,40 \$ par jour (en PPA de 1985) [†] 1989-95 ^{d,i}	à 4 \$ par jour (en PPA de 1990) [†] 1989-95 ^d
								1987-98 ^d			
Total pays en développement
Europe de l'Est et CEI	24,3
OCDE	12,3
Monde

† Signale les indicateurs utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2).

Note : Ce tableau inclut Israël et Malte, qui ne sont pas membres de l'OCDE, mais ne tient pas compte du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie qui en sont membres. Pour l'indicateur de la pauvreté humaine et les indicateurs relatifs à ces trois pays, se reporter au tableau 4.

a. Les données se réfèrent à la probabilité de décéder avant 60 ans, fois 100. b. D'après le niveau 1 de compréhension de textes suivis. Les données concernent la dernière année pour laquelle on dispose de données entre 1994 et 1998. c. Données relatives à une durée de chômage d'au moins 12 mois. d. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. e. Le seuil de pauvreté correspond ici à la médiane du revenu individuel disponible. f. D'après le seuil de pauvreté des Etats-Unis. g. Données concernant la Flandre. h. Pour calculer l'IPH-2, nous avons utilisé une estimation de 15,1 %, c'est-à-dire la moyenne non pondérée pour les pays pour lesquels des données sont disponibles. i. Smeeding, 1997. j. Les données se rapportent à une année ou une période différente de celle indiquée pour cette rubrique. k. Données pour 1997.

Sources : Colonnes 1 et 2 : calculs effectués par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, voir la note technique pour plus de détails. Colonne 3 : calculs effectués sur la base des données de survie de l'ONU, 1998c. Colonne 4 : OCDE, et Statistique Canada 2000. Colonne 5 : calculs effectués sur la base du chômage de longue durée (en pourcentage du chômage total) et du chômage (en pourcentage de la population active), OCDE, 1999b. Colonnes 6 et 7 : Banque mondiale, 2000b. Colonne 8 : calculs effectués sur la base des parts de revenu ou de consommation, Banque mondiale, 2000b. Colonne 9 : sauf spécification contraire, LIS, 2000. Colonne 10 : Smeeding, 1997. Colonne 11 : Milanovic, 1998.

6 Comparaison des outils de mesure du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ^a	Indicateur de la participation des femmes (IPF) ^a	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH) ^b	IDH en % de la valeur régionale la plus élevée	ISDH en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPF en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPH en % de la valeur régionale la plus faible ^b
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998
Total pays en développement	0,642	0,634	-	-	-	-
Pays arabes	0,635	0,612	-	-	-	-
36 Koweït	0,836	0,827	100	100
41 Bahreïn	0,820	0,803	..	9,6	98	97	..	109
42 Qatar	0,819	0,807	..	13,7	98	97	..	156
45 Émirats arabes unis	0,810	0,793	..	17,9	97	96	..	204
72 Jamahiriya arabe libyenne	0,760	0,738	..	15,3	91	89	..	175
75 Arabie saoudite	0,747	0,715	89	86
82 Liban	0,735	0,718	..	10,8	88	87	..	124
86 Oman	0,730	0,697	..	22,7	87	84	..	259
92 Jordanie	0,721	..	0,220	8,8	86	..	55	100
101 Tunisie	0,703	0,688	0,398	21,9	84	83	100	250
107 Algérie	0,683	0,661	..	24,8	82	80	..	283
111 Rép. arabe syrienne	0,660	0,636	0,315	19,3	79	77	79	220
119 Égypte	0,623	0,604	0,274	32,3	75	73	69	368
124 Maroc	0,589	0,570	..	38,4	70	69	..	438
126 Iraq	0,583	0,548	..	32,9	70	66	..	375
143 Soudan	0,477	0,453	..	35,5	57	55	..	404
148 Yémen	0,448	0,389	..	49,4	54	47	..	564
149 Djibouti	0,447	53
Asie de l'Est	0,716	0,710	-	-	-	-
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	0,872	0,864	100	100
31 Corée, Rép. de	0,854	0,847	0,323	..	98	98	100	..
99 Chine	0,706	0,700	..	19,0	81	81	..	100
117 Mongolie	0,628	72
Amérique latine et Caraïbes	0,758	0,748	-	-	-	-
30 Barbade	0,858	..	0,629	..	100	..	99	..
33 Bahamas	0,844	0,842	0,633	..	98	100	100	..
35 Argentine	0,837	0,824	98	98
37 Antigua-et-Barbuda	0,833	97
38 Chili	0,826	0,812	0,440	4,7	96	96	70	121
39 Uruguay	0,825	0,821	0,472	3,9	96	97	75	100
47 Saint-Kitts-et-Nevis	0,798	93
48 Costa Rica	0,797	0,789	0,553	4,0	93	94	87	103
50 Trinité-et-Tobago	0,793	0,784	0,583	5,1	92	93	92	132
51 Dominique	0,793	92
54 Grenade	0,785	92
55 Mexique	0,784	0,775	0,514	10,4	91	92	81	269
56 Cuba	0,783	4,6	91	118
58 Belize	0,777	0,754	0,493	..	91	90	78	..
59 Panama	0,776	0,770	0,470	8,9	90	91	74	229
65 Venezuela	0,770	0,763	0,597	12,4	90	91	94	320
67 Suriname	0,766	..	0,428	..	89	..	68	..
68 Colombie	0,764	0,760	0,510	10,4	89	90	81	268
74 Brésil	0,747	0,736	..	15,6	87	87	..	403
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,738	86
80 Pérou	0,737	0,723	0,446	16,5	86	86	70	426
81 Paraguay	0,736	0,723	0,406	16,4	86	86	64	424
83 Jamaïque	0,735	0,732	..	13,4	86	87	..	347
87 Rép. dominicaine	0,729	0,720	0,505	15,4	85	86	80	398
88 Sainte-Lucie	0,728	85

6 Comparaison des outils de mesure du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ^a	Indicateur de la participation des femmes (IPF) ^a	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH) ^b	IDH en % de la valeur régionale la plus élevée	ISDH en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPF en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPH en % de la valeur régionale la plus faible ^b
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998
91 Équateur	0,722	0,701	0,481	16,8	84	83	76	435
96 Guyana	0,709	0,698	..	10,0	83	83	..	259
104 El Salvador	0,696	0,693	0,527	20,2	81	82	83	524
113 Honduras	0,653	0,644	0,460	23,3	76	76	73	602
114 Bolivie	0,643	0,631	0,422	17,4	75	75	67	450
116 Nicaragua	0,631	0,624	..	24,2	74	74	..	627
120 Guatemala	0,619	0,603	..	29,2	72	72	..	755
150 Haïti	0,440	0,436	..	45,2	51	52	..	1 168
Asie du Sud	0,560	0,542	-	-	-	-
84 Sri Lanka	0,733	0,727	0,309	20,3	100	100	100	106
89 Maldives	0,725	0,720	..	25,4	99	99	..	132
97 Iran, Rép. islamique d'	0,709	0,691	..	19,2	97	95	..	100
128 Inde	0,563	0,545	..	34,6	77	75	..	180
135 Pakistan	0,522	0,489	..	40,1	71	67	..	209
142 Bhoutan	0,483	66
144 Népal	0,474	0,449	..	51,3	65	62	..	267
146 Bangladesh	0,461	0,441	0,305	43,6	63	61	99	227
Asie du Sud-Est et Pacifique	0,691	0,688	-	-	-	-
24 Singapour	0,881	0,876	0,505	..	100	100	100	..
32 Brunéi Darussalam	0,848	0,843	96	96
61 Malaisie	0,772	0,762	0,468	14,0	88	87	93	165
66 Fidji	0,769	0,755	0,384	8,4	87	86	76	100
76 Thaïlande	0,745	0,741	..	18,7	85	85	..	221
77 Philippines	0,744	0,739	0,479	16,1	84	84	95	191
95 Samoa-Occidentale	0,711	81
108 Viet Nam	0,671	0,668	..	28,2	76	76	..	334
109 Indonésie	0,670	0,664	..	27,7	76	76	..	329
118 Vanuatu	0,623	71
121 Salomon, Îles	0,614	70
125 Myanmar	0,585	0,582	..	31,4	66	66	..	372
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,542	0,536	62	61
136 Cambodge	0,512	58
140 Rép. dém. pop. lao	0,484	0,469	55	54
Afrique subsaharienne	0,464	0,459	-	-	-	-
53 Seychelles	0,786	100
71 Maurice	0,761	0,750	0,420	11,6	97	100	81	100
103 Afrique du Sud	0,697	0,689	..	20,2	89	92	..	175
105 Cap-Vert	0,688	0,675	..	22,0	88	90	..	190
112 Swaziland	0,655	0,646	0,381	27,4	83	86	73	236
115 Namibie	0,632	0,624	..	26,6	80	83	..	230
122 Botswana	0,593	0,584	0,521	28,3	75	78	100	245
123 Gabon	0,592	75
127 Lesotho	0,569	0,556	..	23,3	72	74	..	202
129 Ghana	0,556	0,552	..	35,4	71	74	..	306
130 Zimbabwe	0,555	0,551	..	30,0	71	73	..	259
131 Guinée équatoriale	0,555	0,542	71	72
132 Sao Tomé-et-Principe	0,547	70
134 Cameroun	0,528	0,518	..	38,5	67	69	..	333
137 Comores	0,510	0,503	..	33,0	65	67	..	285

6 Comparaison des outils de mesure du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ^a	Indicateur de la participation des femmes (IPF) ^a	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH) ^b	IDH en % de la valeur régionale la plus élevée	ISDH en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPF en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPH en % de la valeur régionale la plus faible ^b
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998
138 Kenya	0,508	0,503	..	29,5	65	67	..	255
139 Congo	0,507	0,499	..	31,9	65	67	..	276
141 Madagascar	0,483	0,478	62	64
145 Togo	0,471	0,448	..	37,8	60	60	..	327
147 Mauritanie	0,451	0,441	..	49,7	57	59	..	429
151 Nigeria	0,439	0,425	..	37,6	56	57	..	325
152 Congo, Rép. dém. du	0,430	0,418	55	56
153 Zambie	0,420	0,413	..	37,9	53	55	..	327
154 Côte d'Ivoire	0,420	0,401	..	45,8	53	54	..	396
155 Sénégal	0,416	0,405	..	47,9	53	54	..	414
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	0,415	0,410	..	29,2	53	55	..	252
157 Bénin	0,411	0,391	..	48,8	52	52	..	422
158 Ouganda	0,409	0,401	..	39,7	52	53	..	343
159 Érythrée	0,408	0,394	0,402	..	52	53	77	..
160 Angola	0,405	52
161 Gambie	0,396	0,388	..	49,0	50	52	..	423
162 Guinée	0,394	50
163 Malawi	0,385	0,375	..	41,9	49	50	..	362
164 Rwanda	0,382	0,377	..	37,5	49	50	..	324
165 Mali	0,380	0,371	..	51,4	48	49	..	444
166 Rép. centrafricaine	0,371	0,359	..	53,0	47	48	..	458
167 Tchad	0,367	47
168 Mozambique	0,341	0,326	..	50,7	43	43	..	438
169 Guinée-Bissau	0,331	0,298	..	50,2	42	40	..	434
170 Burundi	0,321	41
171 Éthiopie	0,309	0,297	..	55,3	39	40	..	478
172 Burkina Faso	0,303	0,290	..	58,4	39	39	..	504
173 Niger	0,293	0,280	0,119	64,7	37	37	23	559
174 Sierra Leone	0,252	32
Europe de l'Est et CEI	0,777	0,774	-	-	-	-
29 Slovénie	0,861	0,857	0,519	..	100	100	96	..
34 République tchèque	0,843	0,841	0,537	..	98	98	99	..
40 Slovaquie	0,825	0,822	0,533	..	96	96	99	..
43 Hongrie	0,817	0,813	0,487	..	95	95	90	..
44 Pologne	0,814	0,811	0,512	..	94	95	95	..
46 Estonie	0,801	0,798	0,537	..	93	93	99	..
49 Croatie	0,795	0,790	0,517	..	92	92	96	..
52 Lituanie	0,789	0,785	0,531	..	92	92	98	..
57 Bélarus	0,781	0,778	91	91
60 Bulgarie	0,772	0,769	90	90
62 Russie, Féd. de	0,771	0,769	0,426	..	90	90	79	..
63 Lettonie	0,771	0,770	0,540	..	90	90	100	..
64 Roumanie	0,770	0,767	0,405	..	89	89	75	..
69 Macédoine, ARYM	0,763	89
70 Géorgie	0,762	88
73 Kazakhstan	0,754	88
78 Ukraine	0,744	0,740	0,421	..	86	86	78	..
90 Azerbaïdjan	0,722	84
93 Arménie	0,721	0,718	84	84
94 Albanie	0,713	0,708	83	83

6 Comparaison des outils de mesure du développement humain

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)	Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) ^a	Indicateur de la participation des femmes (IPF) ^a	Indicateur de la pauvreté humaine (IPH) ^b	IDH en % de la valeur régionale la plus élevée	ISDH en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPF en % de la valeur régionale la plus élevée ^a	IPH en % de la valeur régionale la plus faible ^b
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998
98 Kirghizistan	0,706	82
100 Turkménistan	0,704	82
102 Moldova, Rép. de	0,700	0,697	81	81
106 Ouzbékistan	0,686	0,683	80	80
110 Tadjikistan	0,663	0,659	77	77
OCDE ^c	0,893	0,889	-	-	-	-
1 Canada	0,935	0,932	0,739	11,8	100	100	90	163
2 Norvège	0,934	0,932	0,825	7,3	100	100	100	100
3 États-Unis	0,929	0,927	0,708	15,8	99	99	86	218
4 Australie	0,929	0,927	0,715	12,2	99	100	87	168
5 Islande	0,927	0,925	0,802	..	99	99	97	..
6 Suède	0,926	0,923	0,794	7,6	99	99	96	104
7 Belgique	0,925	0,921	0,725	12,4	99	99	88	170
8 Pays-Bas	0,925	0,919	0,739	8,2	99	99	90	113
9 Japon	0,924	0,916	0,490	11,2	99	98	59	154
10 Royaume-Uni	0,918	0,914	0,656	14,6	98	98	79	201
11 Finlande	0,917	0,913	0,757	8,6	98	98	92	119
12 France	0,917	0,914	..	11,1	98	98	..	154
13 Suisse	0,915	0,910	0,683	..	98	98	83	..
14 Allemagne	0,911	0,905	0,756	10,4	97	97	92	143
15 Danemark	0,911	0,909	0,791	9,3	97	97	96	129
16 Autriche	0,908	0,901	0,710	..	97	97	86	..
17 Luxembourg	0,908	0,895	..	10,5	97	96	..	145
18 Irlande	0,907	0,896	0,593	15,0	97	96	72	206
19 Italie	0,903	0,895	0,524	11,9	97	96	64	164
20 Nouvelle-Zélande	0,903	0,900	0,731	12,8	97	97	89	176
21 Espagne	0,899	0,891	0,615	11,6	96	96	74	160
23 Israël	0,883	0,877	0,555	..	94	94	67	..
25 Grèce	0,875	0,869	0,456	..	94	93	55	..
27 Malte	0,865	0,848	93	91
28 Portugal	0,864	0,858	0,618	..	92	92	75	..
31 Corée, Rép. de	0,854	0,847	0,323	..	91	91	39	..
34 République tchèque	0,843	0,841	0,537	..	90	90	65	..
43 Hongrie	0,817	0,813	0,487	..	87	87	59	..
44 Pologne	0,814	0,811	0,512	..	87	87	62	..
55 Mexique	0,784	0,775	0,514	10,4	84	83	62	143
85 Turquie	0,732	0,726	0,321	16,4	78	78	39	226
Monde	0,712	0,706	-	-	-	-

Note : La valeur la plus élevée dans un groupe de pays est déterminée sur la base de la quatrième décimale, qui n'est pas visible ici. La valeur la plus élevée pour chaque indicateur est présentée en gras. Pour l'indicateur de la pauvreté humaine, le chiffre en gras désigne la valeur la plus basse dans le groupe de pays. Les totaux régionaux ou par groupe sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

a. Plus la valeur de l'IPH est faible, meilleure est la performance du pays en question. b. Les données se rapportent à la dernière année disponible. c. Inclut Israël et Malte.

Source : calculs effectués par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, voir la note technique pour plus de détails.

7 Tendances du développement humain et du revenu par habitant

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)					PIB par habitant (en dollars de 1995)				
	1975	1980	1985	1990	1998	1975	1980	1985	1990	1998
Développement humain élevé										
1 Canada	0,865	0,880	0,902	0,925	0,935	14 535	16 423	17 850	19 160	20 458
2 Norvège	0,853	0,872	0,883	0,895	0,934	19 022	23 595	27 113	28 840	36 806
3 États-Unis	0,862	0,882	0,894	0,909	0,929	19 364	21 529	23 200	25 363	29 683
4 Australie	0,841	0,858	0,870	0,884	0,929	14 317	15 721	17 078	18 023	21 881
5 Islande	0,857	0,879	0,888	0,906	0,927	17 445	22 609	23 977	26 510	29 488
6 Suède	0,860	0,870	0,880	0,889	0,926	21 157	22 283	24 168	26 397	27 705
7 Belgique	0,841	0,858	0,871	0,890	0,925	18 620	21 653	22 417	25 744	28 790
8 Pays-Bas	0,857	0,869	0,883	0,897	0,925	18 584	20 443	21 256	24 009	28 154
9 Japon	0,849	0,874	0,888	0,904	0,924	23 296	27 672	31 588	38 713	42 081
10 Royaume-Uni	0,837	0,845	0,854	0,874	0,918	13 015	14 205	15 546	18 032	20 237
11 Finlande	0,832	0,852	0,869	0,892	0,917	17 608	19 925	22 347	25 957	28 075
12 France	0,844	0,860	0,872	0,892	0,917	18 730	21 374	22 510	25 624	27 975
13 Suisse	0,870	0,882	0,889	0,901	0,915	36 154	39 841	41 718	45 951	44 908
14 Allemagne	0,911	31 141
15 Danemark	0,859	0,867	0,876	0,883	0,911	22 984	25 695	29 332	31 143	37 449
16 Autriche	0,836	0,850	0,863	0,885	0,908	18 857	22 200	23 828	27 261	30 869
17 Luxembourg	0,818	0,833	0,847	0,870	0,908	21 650	23 926	26 914	35 347	46 591
18 Irlande	0,805	0,818	0,833	0,857	0,907	8 605	10 044	10 944	13 907	23 422
19 Italie	0,825	0,843	0,853	0,875	0,903	11 969	14 621	15 707	18 141	19 574
20 Nouvelle-Zélande	0,843	0,851	0,862	0,871	0,903	14 005	13 961	15 416	15 026	16 427
21 Espagne	0,814	0,834	0,850	0,870	0,899	10 040	10 512	10 943	13 481	15 644
22 Chypre	0,886	3 619	6 334	7 818	10 405	12 857
23 Israël	0,802	0,823	0,841	0,856	0,883	10 620	11 412	12 093	13 566	15 978
24 Singapour	0,725	0,756	0,785	0,823	0,881	8 722	11 709	14 532	19 967	31 139
25 Grèce	0,798	0,819	0,839	0,849	0,875	8 302	9 645	10 005	10 735	12 069
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	0,753	0,792	0,819	0,855	0,872	7 404	11 290	13 690	18 813	21 726
27 Malte	0,715	0,750	0,777	0,812	0,865	2 996	4 659	5 362	7 019	18 620
28 Portugal	0,733	0,756	0,783	0,813	0,864	6 024	7 193	7 334	9 696	11 672
29 Slovénie	0,840	0,861	9 659	10 637
30 Barbade	0,858	5 497	6 764	6 373	7 340	7 894
31 Corée, Rép. de	0,684	0,722	0,765	0,807	0,854	2 894	3 766	5 190	7 967	11 123
32 Brunéi Darussalam	..	0,806	0,811	0,825	0,848	21 758	29 442	21 152	18 716	18 038
33 Bahamas	0,844	8 030	12 727	13 835	13 919	..
34 République tchèque	0,824	0,830	0,843	4 884	5 270	5 142
35 Argentine	0,781	0,795	0,801	0,804	0,837	7 317	7 793	6 354	5 782	8 475
36 Koweït	0,836	21 838	16 922	10 736
37 Antigua-et-Barbuda	0,833	..	4 057	5 164	6 980	8 559
38 Chili	0,702	0,736	0,753	0,780	0,826	1 842	2 425	2 345	2 987	4 784
39 Uruguay	0,753	0,773	0,777	0,797	0,825	4 092	4 962	3 964	4 611	6 029
40 Slovaquie	0,806	0,812	0,825	3 630	3 825	3 822
41 Bahreïn	..	0,749	0,778	0,797	0,820	..	12 022	8 797	8 551	9 260
42 Qatar	0,819
43 Hongrie	0,772	0,787	0,799	0,798	0,817	3 581	4 199	4 637	4 857	4 920
44 Pologne	..	0,775	0,779	0,785	0,814	..	2 932	2 819	2 900	3 877
45 Émirats arabes unis	0,737	0,770	0,781	0,804	0,810	37 520	37 841	24 971	20 989	16 666
46 Estonie	..	0,804	0,812	0,806	0,801	..	4 022	4 451	4 487	3 951
Développement humain moyen										
47 Saint-Kitts-et-Nevis	0,798	..	2 569	3 123	4 479	6 716
48 Costa Rica	0,732	0,756	0,756	0,775	0,797	2 231	2 482	2 176	2 403	2 800
49 Croatie	0,786	0,795	5 432	4 846
50 Trinité-et-Tobago	0,719	0,752	0,771	0,777	0,793	3 302	4 615	4 731	4 095	4 618

7 Tendances du développement humain et du revenu par habitant

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)					PIB par habitant (en dollars de 1995)				
	1975	1980	1985	1990	1998	1975	1980	1985	1990	1998
51 Dominique	0,793	..	1 679	2 142	2 862	3 310
52 Lituanie	0,809	0,789	3 191	2 197
53 Seychelles	0,786	3 600	4 882	4 957	6 297	7 192
54 Grenade	0,785	..	1 709	2 111	2 819	3 347
55 Mexique	0,687	0,731	0,749	0,757	0,784	3 380	4 167	4 106	4 046	4 459
56 Cuba	0,783
57 Bélarus	0,804	0,781	2 761	2 198
58 Belize	..	0,706	0,714	0,748	0,777	1 624	2 036	1 822	2 543	2 725
59 Panama	0,707	0,726	0,740	0,741	0,776	2 572	2 709	2 887	2 523	3 200
60 Bulgarie	..	0,760	0,781	0,782	0,772	..	1 329	1 553	1 716	1 372
61 Malaisie	0,620	0,663	0,696	0,725	0,772	1 750	2 348	2 644	3 164	4 251
62 Russie, Féd. de	..	0,804	0,814	0,812	0,771	2 555	3 654	3 463	3 668	2 138
63 Lettonie	..	0,785	0,797	0,797	0,771	2 382	2 797	3 210	3 703	2 328
64 Roumanie	0,750	0,783	0,789	0,771	0,770	1 201	1 643	1 872	1 576	1 310
65 Venezuela	0,714	0,729	0,736	0,755	0,770	4 195	3 995	3 357	3 353	3 499
66 Fidji	0,680	0,702	0,713	0,740	0,769	2 086	2 319	2 102	2 356	2 416
67 Suriname	0,766	888	930	801	787	..
68 Colombie	0,657	0,687	0,700	0,720	0,764	1 612	1 868	1 875	2 119	2 392
69 Macédoine, ARYM	0,763	1 349
70 Géorgie	0,762	1 788	2 366	2 813	2 115	703
71 Maurice	0,626	0,652	0,682	0,718	0,761	1 531	1 802	2 151	2 955	4 034
72 Jamahiriya arabe libyenne	0,760
73 Kazakhstan	0,784	0,754	2 073	1 281
74 Brésil	0,639	0,674	0,687	0,706	0,747	3 464	4 253	4 039	4 078	4 509
75 Arabie saoudite	0,588	0,647	0,673	0,709	0,747	9 658	11 553	7 437	7 100	6 516
76 Thaïlande	0,600	0,643	0,673	0,708	0,745	863	1 121	1 335	2 006	2 593
77 Philippines	0,648	0,682	0,685	0,713	0,744	974	1 166	967	1 064	1 092
78 Ukraine	0,793	0,744	1 979	837
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,738	..	1 322	1 649	2 168	2 635
80 Pérou	0,635	0,664	0,686	0,698	0,737	2 835	2 777	2 452	2 012	2 611
81 Paraguay	0,660	0,695	0,701	0,713	0,736	1 297	1 871	1 754	1 816	1 781
82 Liban	0,677	0,735	1 721	2 999
83 Jamaïque	0,686	0,690	0,692	0,720	0,735	1 819	1 458	1 353	1 651	1 559
84 Sri Lanka	0,612	0,648	0,676	0,699	0,733	382	452	536	590	802
85 Turquie	0,590	0,614	0,651	0,683	0,732	1 898	1 959	2 197	2 589	3 167
86 Oman	0,730	3 516	3 509	5 607	5 581	..
87 Rép. dominicaine	0,611	0,648	0,678	0,686	0,729	1 179	1 325	1 325	1 366	1 799
88 Sainte-Lucie	0,728	..	2 076	2 150	3 542	3 907
89 Maldives	0,632	0,677	0,725	650	917	1 247
90 Azerbaïdjan	0,722	1 067	431
91 Équateur	0,620	0,665	0,686	0,696	0,722	1 301	1 547	1 504	1 475	1 562
92 Jordanie	0,721	993	1 715	1 824	1 436	1 491
93 Arménie	0,750	0,721	1 541	892
94 Albanie	..	0,670	0,688	0,697	0,713	..	916	915	842	795
95 Samoa-Occidental	0,667	..	0,711	..	974	915	931	998
96 Guyana	0,676	0,679	0,668	0,670	0,709	873	819	626	554	825
97 Iran, Rép. islamique d'	0,566	0,573	0,616	0,653	0,709	1 611	1 129	1 208	1 056	1 275
98 Kirghizistan	0,706	1 562	863
99 Chine	0,518	0,548	0,584	0,619	0,706	138	168	261	349	727
100 Turkménistan	0,704	1 154	486

7 Tendances du développement humain et du revenu par habitant

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)					PIB par habitant (en dollars de 1995)				
	1975	1980	1985	1990	1998	1975	1980	1985	1990	1998
101 Tunisie	0,511	0,563	0,610	0,642	0,703	1 373	1 641	1 771	1 823	2 283
102 Moldova, Rép. de	..	0,717	0,739	0,757	0,700	..	1 453	1 572	1 776	614
103 Afrique du Sud	0,645	0,659	0,678	0,705	0,697	4 574	4 620	4 229	4 113	3 918
104 El Salvador	0,581	0,581	0,604	0,642	0,696	1 779	1 596	1 333	1 378	1 716
105 Cap-Vert	0,572	0,611	0,688	1 039	1 120	1 354
106 Ouzbékistan	0,690	0,686	1 338	1 007
107 Algérie	0,508	0,556	0,607	0,642	0,683	1 460	1 692	1 860	1 638	1 521
108 Viet Nam	0,580	0,602	0,671	183	206	331
109 Indonésie	0,465	0,526	0,578	0,619	0,670	385	504	603	778	972
110 Tadjikistan	0,712	0,663	718	345
111 Rép. arabe syrienne	0,530	0,571	0,605	0,624	0,660	907	1 071	1 036	956	1 209
112 Swaziland	0,505	0,536	0,564	0,613	0,655	1 073	1 046	1 035	1 446	1 409
113 Honduras	0,520	0,569	0,601	0,624	0,653	614	733	681	682	722
114 Bolivie	0,512	0,546	0,571	0,595	0,643	1 010	1 016	835	836	964
115 Namibie	..	0,607	0,624	0,644	0,632	..	2 384	2 034	1 948	2 133
116 Nicaragua	0,569	0,580	0,588	0,597	0,631	999	690	611	460	452
117 Mongolie	0,628	479	498	408
118 Vanuatu	0,623	..	1 426	1 672	1 596	1 403
119 Égypte	0,430	0,478	0,529	0,570	0,623	516	731	890	971	1 146
120 Guatemala	0,504	0,540	0,552	0,577	0,619	1 371	1 598	1 330	1 358	1 533
121 Salomon, Îles	0,614	419	583	666	784	753
122 Botswana	0,492	0,554	0,611	0,651	0,593	1 132	1 678	2 274	3 124	3 611
123 Gabon	0,592	6 480	5 160	4 941	4 442	4 630
124 Maroc	0,426	0,470	0,505	0,537	0,589	956	1 114	1 173	1 310	1 388
125 Myanmar	0,585
126 Iraq	0,583
127 Lesotho	0,466	0,506	0,531	0,561	0,569	220	311	295	370	486
128 Inde	0,405	0,431	0,470	0,510	0,563	222	231	270	331	444
129 Ghana	0,434	0,465	0,480	0,510	0,556	411	394	328	352	399
130 Zimbabwe	0,519	0,546	0,606	0,599	0,555	686	638	662	706	703
131 Guinée équatoriale	0,555	352	333	1 049
132 Sao Tomé-et-Principe	0,547	365	337
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,438	0,458	0,478	0,496	0,542	1 048	975	936	888	1 085
134 Cameroun	0,406	0,452	0,504	0,519	0,528	616	730	990	764	646
135 Pakistan	0,352	0,383	0,420	0,462	0,522	274	318	385	448	511
136 Cambodge	0,512	240	279
137 Comores	..	0,465	0,488	0,496	0,510	..	499	544	516	403
138 Kenya	0,441	0,487	0,509	0,530	0,508	301	337	320	355	334
139 Congo	0,421	0,470	0,516	0,503	0,507	709	776	1 096	933	821
Faible développement humain										
140 Rép. dém. pop. lao	0,415	0,484	321	421
141 Madagascar	0,409	0,447	0,449	0,461	0,483	364	344	277	276	238
142 Bhoutan	0,483	..	232	292	387	493
143 Soudan	0,342	0,368	0,390	0,406	0,477	237	229	210	198	296
144 Népal	0,291	0,328	0,369	0,414	0,474	149	148	165	182	217
145 Togo	0,400	0,445	0,439	0,456	0,471	411	454	385	375	333
146 Bangladesh	0,329	0,348	0,381	0,412	0,461	203	220	253	274	348
147 Mauritanie	0,344	0,372	0,392	0,400	0,451	549	557	511	438	478
148 Yémen	0,399	0,448	266	254
149 Djibouti	0,447	742
150 Haïti	0,436	0,440	500	607	527	481	370

7 Tendances du développement humain et du revenu par habitant

Classement selon l'IDH	Indicateur du développement humain (IDH)					PIB par habitant (en dollars de 1995)				
	1975	1980	1985	1990	1998	1975	1980	1985	1990	1998
151 Nigeria	0,317	0,373	0,388	0,411	0,439	301	314	230	258	256
152 Congo, Rép. dém. du	0,416	0,430	0,447	0,450	0,430	392	313	293	247	127
153 Zambie	0,444	0,456	0,470	0,451	0,420	641	551	483	450	388
154 Côte d'Ivoire	0,366	0,398	0,405	0,406	0,420	1 035	1 045	879	791	823
155 Sénégal	0,309	0,327	0,352	0,376	0,416	609	557	561	572	581
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	0,406	0,415	175	173
157 Bénin	0,285	0,322	0,349	0,358	0,411	339	362	387	345	394
158 Ouganda	0,366	0,361	0,409	227	251	332
159 Érythrée	0,408	175
160 Angola	0,405	..	698	655	667	527
161 Gambie	0,269	0,301	0,331	0,352	0,396	356	376	378	374	353
162 Guinée	0,394	532	594
163 Malawi	0,312	0,336	0,347	0,348	0,385	157	169	161	152	166
164 Rwanda	0,382	233	321	312	292	227
165 Mali	0,248	0,277	0,293	0,314	0,380	268	301	271	249	267
166 Rép. centrafricaine	0,332	0,350	0,371	0,372	0,371	454	417	410	363	341
167 Tchad	0,253	0,253	0,296	0,323	0,367	252	176	235	228	230
168 Mozambique	..	0,302	0,297	0,328	0,341	..	166	115	144	188
169 Guinée-Bissau	0,250	0,252	0,283	0,307	0,331	226	168	206	223	173
170 Burundi	0,281	0,306	0,334	0,339	0,321	162	176	198	206	147
171 Éthiopie	0,265	0,287	0,309	91	100	110
172 Burkina Faso	0,227	0,247	0,270	0,280	0,303	196	207	224	225	259
173 Niger	0,236	0,259	0,257	0,273	0,293	298	328	242	235	215
174 Sierra Leone	0,252	316	320	279	279	150
Total pays en développement	0,642	720	1 170	1 520	2 170	3 260
Pays les moins avancés	0,435	690	890	1 050
Pays arabes	0,635	1 480	2 670	2 990	3 850	4 520
Asie de l'Est	0,716	290	540	960	1 670	3 570
Asie de l'Est (Chine non comprise)	0,849	1 580	3 050	4 870	9 130	13 790
Amérique latine et Caraïbes	0,758	2 200	3 650	4 090	5 040	6 470
Asie du Sud	0,560	510	720	990	1 450	2 110
Asie du Sud (Inde non comprise)	0,550	740	930	1 260	1 630	2 210
Asie du Sud-Est et Pacifique	0,691	590	1 070	1 370	2 220	3 150
Afrique subsaharienne	0,464	780	1 070	1 170	1 450	1 520
Europe de l'Est et CEI	0,777	7 500	5 620
OCDE	0,893	5 390	8 690	11 210	16 040	20 360
Développement humain élevé	0,908	5 640	9 130	11 790	16 950	21 770
Développement humain moyen	0,673	860	1 430	1 900	2 660	3 460
Faible développement humain	0,421	420	580	660	850	980
Revenu élevé	0,920	6 200	10 040	13 060	18 770	23 900
Revenu moyen	0,750	2 160	3 590	4 300	5 630	6 110
Revenu faible	0,602	350	560	830	1 300	2 220
Monde	0,712	1 880	2 970	3 740	5 150	6 400

Sources : Colonnes 1-5 : calculs du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, voir la note technique pour plus de détails. Colonnes 6-10 : calculs réalisés à partir des données sur le PIB et la démographie de la Banque mondiale, 2000b ; les totaux ont été calculés par la Banque mondiale pour le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

8 Tendances du développement humain et de la croissance économique

PIB par habitant
(en dollars de 1995)

Classement selon l'IDH	Evolution de l'indicateur du développement humain (IDH)				Valeur la plus faible pour la période		Valeur la plus élevée pour la période		Variation annuelle moyenne (%)		
	1975-80	1980-85	1985-90	1990-98	1975	1975-98 ^a	Année	1975-98 ^a	Année	1998	1975-98 ^a
Développement humain élevé											
1 Canada	0,016	0,022	0,022	0,010	14 535	14 535	1975	20 458	1998	20 458	1,5
2 Norvège	0,019	0,011	0,012	0,039	19 022	19 022	1975	36 806	1998	36 806	2,9
3 États-Unis	0,020	0,013	0,014	0,020	19 364	19 364	1975	29 683	1998	29 683	1,9
4 Australie	0,017	0,012	0,013	0,045	14 317	14 317	1975	21 881	1998	21 881	1,9
5 Islande	0,022	0,009	0,018	0,020	17 445	17 445	1975	29 488	1998	29 488	2,3
6 Suède	0,010	0,010	0,009	0,037	21 157	20 889	1977	27 705	1998	27 705	1,2
7 Belgique	0,017	0,013	0,019	0,035	18 620	18 620	1975	28 790	1998	28 790	1,9
8 Pays-Bas	0,012	0,014	0,014	0,028	18 584	18 584	1975	28 154	1998	28 154	1,8
9 Japon	0,024	0,015	0,016	0,020	23 296	23 296	1975	43 412	1997	42 081	2,6
10 Royaume-Uni	0,008	0,009	0,020	0,044	13 015	13 015	1975	20 237	1998	20 237	1,9
11 Finlande	0,019	0,017	0,023	0,025	17 608	17 473	1977	28 075	1998	28 075	2,0
12 France	0,015	0,012	0,021	0,024	18 730	18 730	1975	27 975	1998	27 975	1,8
13 Suisse	0,011	0,007	0,012	0,014	36 154	35 977	1976	45 951	1990	44 908	0,9
14 Allemagne	28 594 ^b	28 472	1993	31 141	1998	31 141	1,2
15 Danemark	0,008	0,009	0,007	0,028	22 984	22 984	1975	37 449	1998	37 449	2,1
16 Autriche	0,014	0,014	0,022	0,023	18 857	18 857	1975	30 869	1998	30 869	2,2
17 Luxembourg	0,015	0,014	0,023	0,038	21 650	21 650	1975	46 591	1998	46 591	3,4
18 Irlande	0,013	0,015	0,024	0,050	8 605	8 587	1976	23 422	1998	23 422	4,4
19 Italie	0,018	0,010	0,022	0,028	11 969	11 969	1975	19 574	1998	19 574	2,2
20 Nouvelle-Zélande	0,008	0,011	0,009	0,032	14 005	13 504	1977	16 690	1997	16 427	0,7
21 Espagne	0,019	0,016	0,020	0,030	10 040	10 040	1975	15 644	1998	15 644	1,9
22 Chypre	3 619	3 619	1975	12 857	1998	12 857	5,7
23 Israël	0,021	0,018	0,015	0,027	10 620	10 288	1977	15 978	1998	15 978	1,8
24 Singapour	0,031	0,029	0,038	0,058	8 722	8 722	1975	31 276	1997	31 139	5,7
25 Grèce	0,021	0,020	0,010	0,026	8 302	8 302	1975	12 069	1998	12 069	1,6
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	0,039	0,027	0,036	0,017	7 404	7 404	1975	23 554	1997	21 726	4,8
27 Malte	0,035	0,027	0,035	0,053	2 996	2 996	1975	18 620	1998	18 620	8,3
28 Portugal	0,023	0,027	0,030	0,051	6 024	6 024	1975	11 672	1998	11 672	2,9
29 Slovénie	0,021	9 659 ^c	8 331	1992	10 637	1998	10 637	1,2
30 Barbade	5 497	5 474	1976	7 894	1998	7 894	1,6
31 Corée, Rép. de	0,038	0,043	0,042	0,047	2 894	2 894	1975	11 925	1997	11 123	6,0
32 Brunéi Darussalam	..	0,005	0,014	0,023	21 758	17 654	1994	32 732	1979	18 038	-0,8
33 Bahamas	8 030	8 030	1975	14 087	1989	12 444 ^d	2,2
34 République tchèque	0,007	0,013	4 861 ^e	4 651	1993	5 335	1989	5 142	0,4
35 Argentine	0,014	0,006	0,003	0,034	7 317	5 782	1990	8 475	1998	8 475	0,6
36 Koweït	21 838	9 913	1988	22 618	1979	16 756 ^d	-1,3
37 Antigua-et-Barbuda	3 296 ^f	3 296	1977	8 559	1998	8 559	4,6
38 Chili	0,034	0,017	0,027	0,046	1 842	1 842	1975	4 784	1998	4 784	4,2
39 Uruguay	0,020	0,005	0,020	0,028	4 092	3 932	1984	6 029	1998	6 029	1,7
40 Slovaquie	0,006	0,013	3 529 ^e	2 912	1993	3 919	1989	3 822	0,6
41 Bahreïn	..	0,029	0,019	0,023	12 022 ^g	8 257	1987	12 022	1980	9 260	-1,4
42 Qatar
43 Hongrie	0,016	0,012	-0,001	0,019	3 581	3 581	1975	5 018	1989	4 920	1,4
44 Pologne	..	0,004	0,006	0,029	2 932 ^g	2 468	1982	3 877	1998	3 877	1,6
45 Émirats arabes unis	0,032	0,011	0,023	0,006	37 520	16 666	1998	37 841	1980	16 666	-3,5
46 Estonie	..	0,008	-0,006	-0,005	4 022 ^g	3 064	1994	4 807	1989	3 951	-0,1
Développement humain moyen											
47 Saint-Kitts-et-Nevis	2 074 ^f	2 074	1977	6 716	1998	6 716	5,8
48 Costa Rica	0,024	0,000	0,018	0,022	2 231	2 116	1983	2 800	1998	2 800	1,0
49 Croatie	0,008	5 432 ^c	3 480	1993	5 432	1990	4 846	-1,4
50 Trinité-et-Tobago	0,032	0,019	0,006	0,016	3 302	3 302	1975	5 148	1982	4 618	1,5

8 Tendances du développement humain et de la croissance économique

PIB par habitant
(en dollars de 1995)

Classement selon l'IDH	Evolution de l'indicateur du développement humain (IDH)				Valeur la plus faible pour la période		Valeur la plus élevée pour la période		1998	Variation annuelle moyenne (%) 1975-98 ^a	
	1975-80	1980-85	1985-90	1990-98	1975	1975-98 ^a	Année	1975-98 ^a			Année
51 Dominique	1 649 ^f	1 482	1979	3 310	1998	3 310	3,4
52 Lituanie	-0,020	2 606 ^h	1 792	1994	3 191	1990	2 197	-1,5
53 Seychelles	3 600	3 600	1975	7 192	1998	7 192	3,1
54 Grenade	1 517 ^f	1 517	1977	3 347	1998	3 347	3,8
55 Mexique	0,044	0,018	0,008	0,027	3 380	3 380	1975	4 459	1998	4 459	1,2
56 Cuba
57 Bélarus	-0,024	2 545 ^h	1 772	1995	2 831	1989	2 198	-1,3
58 Belize	..	0,008	0,035	0,028	1 624	1 589	1976	2 743	1993	2 725	2,3
59 Panama	0,018	0,014	0,002	0,035	2 572	2 382	1989	3 200	1998	3 200	1,0
60 Bulgarie	..	0,020	0,001	-0,010	1 329 ^g	1 317	1997	1 895	1988	1 372	0,2
61 Malaisie	0,043	0,033	0,028	0,047	1 750	1 750	1975	4 705	1997	4 251	3,9
62 Russie, Féd. de	..	0,010	-0,002	-0,041	2 555	2 138	1998	3 796	1989	2 138	-0,8
63 Lettonie	..	0,012	-0,001	-0,026	2 382	1 900	1993	3 731	1989	2 328	-0,1
64 Roumanie	0,033	0,006	-0,018	-0,001	1 201	1 201	1975	1 909	1986	1 310	0,4
65 Venezuela	0,014	0,008	0,019	0,015	4 195	3 244	1989	4 473	1977	3 499	-0,8
66 Fidji	0,022	0,011	0,027	0,029	2 086	2 045	1987	2 603	1996	2 416	0,6
67 Suriname	888	647	1987	1 050	1978	818 ^d	-0,4
68 Colombie	0,030	0,013	0,020	0,044	1 612	1 612	1975	2 423	1997	2 392	1,7
69 Macédoine, ARYM	1 350 ⁱ	1 193	1994	1 350	1993	1 349	0,0
70 Géorgie	1 788	545	1994	2 813	1985	703	-4,0
71 Maurice	0,026	0,031	0,036	0,042	1 531	1 531	1975	4 034	1998	4 034	4,3
72 Jamahiriya arabe libyenne
73 Kazakhstan	-0,030	2 187 ^h	1 240	1995	2 235	1988	1 281	-4,7
74 Brésil	0,034	0,013	0,019	0,041	3 464	3 464	1975	4 562	1997	4 509	1,2
75 Arabie saoudite	0,059	0,026	0,036	0,038	9 658	6 516	1998	11 553	1980	6 516	-1,7
76 Thaïlande	0,043	0,030	0,036	0,036	863	863	1975	2 957	1996	2 593	4,9
77 Philippines	0,034	0,004	0,027	0,031	974	967	1985	1 195	1982	1 092	0,5
78 Ukraine	-0,049	2 007 ^h	837	1998	2 119	1989	837	-7,6
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1 155 ^f	1 155	1977	2 635	1998	2 635	4,0
80 Pérou	0,029	0,022	0,011	0,039	2 835	2 012	1990	2 903	1981	2 611	-0,4
81 Paraguay	0,034	0,006	0,012	0,024	1 297	1 297	1975	1 971	1981	1 781	1,4
82 Liban	0,058	2 462 ^j	1 387	1989	2 999	1998	2 999	2,0
83 Jamaïque	0,003	0,002	0,028	0,015	1 819	1 353	1985	1 819	1975	1 559	-0,7
84 Sri Lanka	0,036	0,029	0,023	0,034	382	382	1975	802	1998	802	3,3
85 Turquie	0,024	0,037	0,032	0,049	1 898	1 898	1975	3 167	1998	3 167	2,3
86 Oman	3 516	3 492	1979	5 668	1995	5 668 ^d	2,4
87 Rép. dominicaine	0,037	0,030	0,009	0,043	1 179	1 179	1975	1 799	1998	1 799	1,9
88 Sainte-Lucie	2 076 ^g	1 853	1982	3 907	1998	3 907	3,6
89 Maldives	0,045	0,048	650 ^k	650	1985	1 247	1998	1 247	5,1
90 Azerbaïdjan	1 336 ^h	377	1995	1 336	1987	431	-9,8
91 Équateur	0,046	0,021	0,010	0,026	1 301	1 301	1975	1 584	1997	1 562	0,8
92 Jordanie	993	993	1975	1 880	1986	1 491	1,8
93 Arménie	-0,029	1 541 ^c	687	1993	1 541	1990	892	-6,6
94 Albanie	..	0,018	0,009	0,017	916 ^g	575	1992	958	1982	795	-0,8
95 Samoa-Occidental	949 ^l	856	1994	1 045	1979	998	0,3
96 Guyana	0,003	-0,011	0,001	0,039	873	554	1990	882	1976	825	-0,2
97 Iran, Rép. islamique d'	0,007	0,043	0,037	0,056	1 611	953	1988	1 825	1976	1 275	-1,0
98 Kirghizistan	1 311 ^m	737	1995	1 562	1990	863	-3,4
99 Chine	0,030	0,036	0,034	0,087	138	134	1976	727	1998	727	7,5
100 Turkménistan	1 162 ^h	469	1997	1 259	1988	486	-7,6

8 Tendances du développement humain et de la croissance économique

Classement selon l'IDH	Evolution de l'indicateur du développement humain (IDH)				PIB par habitant (en dollars de 1995)						
	1975-80	1980-85	1985-90	1990-98	Valeur la plus faible pour la période	Valeur la plus élevée pour la période	Valeur la plus élevée pour la période		Variation annuelle moyenne (%)		
	1975	1975-98 ^a	Année	1975-98 ^a	Année	1998	1975-98 ^a				
101 Tunisie	0,052	0,047	0,032	0,061	1 373	1 373	1975	2 283	1998	2 283	2,2
102 Moldova, Rép. de	..	0,022	0,018	-0,057	1 453 ^g	614	1998	1 825	1989	614	-4,7
103 Afrique du Sud	0,014	0,019	0,027	-0,009	4 574	3 788	1993	4 868	1981	3 918	-0,7
104 El Salvador	0,000	0,023	0,037	0,055	1 779	1 313	1982	1 955	1978	1 716	-0,2
105 Cap-Vert	0,040	0,076	792 ⁿ	792	1981	1 354	1998	1 354	3,2
106 Ouzbékistan	-0,003	1 263 ^h	975	1996	1 343	1989	1 007	-2,0
107 Algérie	0,048	0,051	0,035	0,041	1 460	1 448	1994	1 860	1985	1 521	0,2
108 Viet Nam	0,022	0,069	180 ^e	180	1984	331	1998	331	4,4
109 Indonésie	0,062	0,052	0,040	0,051	385	385	1975	1 139	1997	972	4,1
110 Tadjikistan	-0,050	788 ^m	321	1996	812	1988	345	-6,7
111 Rép. arabe syrienne	0,042	0,034	0,018	0,036	907	907	1975	1 209	1998	1 209	1,3
112 Swaziland	0,031	0,028	0,049	0,042	1 073	975	1979	1 446	1990	1 409	1,2
113 Honduras	0,049	0,032	0,022	0,029	614	614	1975	754	1979	722	0,7
114 Bolivie	0,034	0,026	0,024	0,048	1 010	797	1986	1 073	1978	964	-0,2
115 Namibie	..	0,018	0,020	-0,012	2 384 ^g	1 948	1990	2 384	1980	2 133	-0,6
116 Nicaragua	0,011	0,008	0,008	0,035	999	419	1993	1 069	1977	452	-3,4
117 Mongolie	0,018	417 ⁿ	374	1993	525	1989	408	-0,1
118 Vanuatu	1 647 ^o	1 384	1992	1 683	1984	1 403	-0,8
119 Égypte	0,047	0,051	0,041	0,053	516	516	1975	1 146	1998	1 146	3,5
120 Guatemala	0,036	0,012	0,024	0,042	1 371	1 299	1986	1 598	1980	1 533	0,5
121 Salomon, Îles	419	419	1975	866	1996	753	2,6
122 Botswana	0,062	0,057	0,040	-0,058	1 132	1 132	1975	3 611	1998	3 611	5,2
123 Gabon	6 480	3 798	1987	8 510	1976	4 630	-1,5
124 Maroc	0,044	0,035	0,032	0,052	956	956	1975	1 388	1998	1 388	1,6
125 Myanmar
126 Iraq
127 Lesotho	0,040	0,025	0,031	0,008	220	220	1975	515	1997	486	3,5
128 Inde	0,026	0,039	0,039	0,054	222	221	1976	444	1998	444	3,0
129 Ghana	0,031	0,015	0,031	0,046	411	309	1983	419	1978	399	-0,1
130 Zimbabwe	0,027	0,060	-0,008	-0,044	686	575	1978	725	1991	703	0,1
131 Guinée équatoriale	352 ^k	322	1991	1 049	1998	1 049	8,8
132 Sao Tomé-et-Principe	380 ^m	337	1997	380	1986	337	-1,0
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,019	0,020	0,018	0,046	1 048	888	1990	1 219	1994	1 085	0,2
134 Cameroun	0,046	0,052	0,014	0,010	616	566	1976	1 028	1986	646	0,2
135 Pakistan	0,031	0,037	0,042	0,060	274	274	1975	512	1996	511	2,7
136 Cambodge	0,046	225 ^h	225	1987	287	1996	279	2,0
137 Comores	..	0,022	0,008	0,014	499 ^g	403	1998	545	1984	403	-1,2
138 Kenya	0,046	0,022	0,021	-0,023	301	296	1976	355	1990	334	0,5
139 Congo	0,049	0,046	-0,012	0,004	709	615	1977	1 141	1984	821	0,6
Faible développement humain											
140 Rép. dém. pop. lao	0,069	275 ^j	275	1988	421	1998	421	4,3
141 Madagascar	0,038	0,001	0,013	0,022	364	235	1996	364	1975	238	-1,8
142 Bhoutan	232 ^g	232	1980	493	1998	493	4,3
143 Soudan	0,027	0,022	0,016	0,071	237	198	1990	296	1998	296	1,0
144 Népal	0,038	0,041	0,044	0,060	149	148	1980	218	1997	217	1,6
145 Togo	0,045	-0,005	0,017	0,014	411	271	1993	454	1980	333	-0,9
146 Bangladesh	0,019	0,033	0,031	0,049	203	203	1975	348	1998	348	2,4
147 Mauritanie	0,028	0,020	0,008	0,051	549	432	1992	582	1976	478	-0,6
148 Yémen	0,050	266 ^c	231	1994	266	1990	254	-0,6
149 Djibouti	1 032 ^b	742	1998	1 032	1991	742	-4,6
150 Haïti	0,003	500	360	1994	607	1980	370	-1,3

8 Tendances du développement humain et de la croissance économique

PIB par habitant
(en dollars de 1995)

Classement selon l'IDH	Evolution de l'indicateur du développement humain (IDH)				Valeur la plus faible pour la période		Valeur la plus élevée pour la période		1998	Variation annuelle moyenne (%) 1975-98 ^a
	1975-80	1980-85	1985-90	1990-98	1975	Année	1975-98 ^a	Année		
151 Nigeria	0,056	0,014	0,024	0,028	301	1984	216	1977	256	-0,7
152 Congo, Rép. dém. du	0,013	0,017	0,004	-0,020	392	1998	127	1975	127	-4,8
153 Zambie	0,013	0,014	-0,019	-0,031	641	1995	386	1976	388	-2,2
154 Côte d'Ivoire	0,032	0,007	0,001	0,014	1 035	1994	711	1978	823	-1,0
155 Sénégal	0,018	0,026	0,023	0,040	609	1993	528	1976	581	-0,2
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	0,008	170 ^j	1992	157	1991	173	0,2
157 Bénin	0,037	0,027	0,009	0,053	339	1976	334	1998	394	0,7
158 Ouganda	-0,005	0,047	236 ^p	1986	223	1998	332	2,2
159 Érythrée	158 ^q	1993	150	1998	175	1,8
160 Angola	698 ^g	1994	428	1988	527	-1,6
161 Gambie	0,032	0,030	0,021	0,044	356	1996	341	1984	353	0,0
162 Guinée	501 ^m	1986	501	1998	594	1,4
163 Malawi	0,024	0,011	0,001	0,037	157	1994	135	1979	166	0,2
164 Rwanda	233	1994	154	1983	227	-0,1
165 Mali	0,028	0,016	0,022	0,066	268	1988	240	1979	267	0,0
166 Rép. centrafricaine	0,018	0,022	0,001	-0,001	454	1993	317	1977	341	-1,2
167 Tchad	0,000	0,043	0,027	0,044	252	1981	173	1977	230	-0,4
168 Mozambique	..	-0,005	0,031	0,013	166 ^g	1986	111	1998	188	0,7
169 Guinée-Bissau	0,002	0,031	0,024	0,024	226	1980	168	1997	173	-1,1
170 Burundi	0,025	0,028	0,005	-0,017	162	1997	143	1991	147	-0,4
171 Éthiopie	0,021	0,023	117 ⁿ	1992	85	1983	110	-0,4
172 Burkina Faso	0,020	0,023	0,011	0,023	196	1975	196	1998	259	1,2
173 Niger	0,022	-0,002	0,016	0,021	298	1997	205	1979	215	-1,4
174 Sierra Leone	316	1998	150	1980	150	-3,2

a. Les données peuvent se rapporter à une période plus courte que celle indiquée lorsque des données ne sont pas disponibles pour toutes les années. b. 1991. c. 1990 d. 1995. e. 1984. f. 1977. g. 1980. h. 1987. i. 1993. j. 1988. k. 1985. l. 1978. m. 1986. n. 1981. o. 1979. p. 1982. q. 1992.

Sources : Colonnes 1-4 : calculs du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, voir la note technique pour plus de détails. Colonnes 5-11 : calculs réalisés d'après les données relatives au PIB et à la population de la Banque mondiale, 2000b.

9 De meilleures chances de survie

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité de décéder avant 60 ans (%) ^a	Taux (officiel) de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ^b
	1970-75	1995-2000	1970	1998	1970	1998	1995-2000	1990-98
	Développement humain élevé							
1 Canada	73,2	79,0	19	6	23	6	9,3	..
2 Norvège	74,4	78,1	13	4	15	4	9,1	6
3 États-Unis	71,3	76,7	20	7	26	8	12,6	8
4 Australie	71,7	78,3	17	5	20	5	8,9	..
5 Islande	74,3	79,0	13	5	14	5	8,4	..
6 Suède	74,7	78,6	11	4	15	4	8,7	5
7 Belgique	71,4	77,2	21	6	29	6	10,1	..
8 Pays-Bas	74,0	77,9	13	5	15	5	9,3	7
9 Japon	73,3	80,0	14	4	21	4	8,2	8
10 Royaume-Uni	72,0	77,2	18	6	23	6	9,8	7
11 Finlande	70,7	76,8	13	4	16	5	11,3	6
12 France	72,4	78,1	18	5	24	5	11,3	10
13 Suisse	73,8	78,7	15	5	18	5	9,8	5
14 Allemagne	71,0	77,2	22	5	26	5	10,7	8
15 Danemark	73,6	75,7	14	5	19	5	12,8	10
16 Autriche	70,6	77,0	26	5	33	5	10,9	..
17 Luxembourg	70,7	76,7	19	5	26	5	10,6	0
18 Irlande	71,3	76,4	20	6	27	7	10,0	6
19 Italie	72,1	78,2	30	6	33	6	9,0	7
20 Nouvelle-Zélande	71,7	76,9	17	5	20	6	11,1	15
21 Espagne	72,9	78,0	27	6	34	6	10,1	6
22 Chypre	71,4	77,8	29	8	33	9	10,0	0
23 Israël	71,6	77,8	24	6	27	6	9,3	5
24 Singapour	69,5	77,1	22	4	27	5	10,6	6
25 Grèce	72,3	78,1	38	6	54	7	8,9	1
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	72,0	78,5	9,2	..
27 Malte	70,6	77,2	25	6	32	7	8,4	..
28 Portugal	68,0	75,3	53	8	62	9	12,6	8
29 Slovénie	69,8	74,5	25	5	29	5	14,6	11
30 Barbade	69,4	76,4	40	13	54	15	11,6	0
31 Corée, Rép. de	62,6	72,4	43	5	54	5	16,7	20
32 Brunéi Darussalam	68,3	75,5	58	8	78	9	11,0	0
33 Bahamas	66,6	73,8	38	18	49	21	17,5	..
34 République tchèque	70,0	73,9	21	5	24	6	14,2	9
35 Argentine	67,1	72,9	59	19	71	22	16,5	38
36 Koweït	67,3	75,9	49	12	59	13	10,3	5
37 Antigua-et-Barbuda	17	..	20	..	150
38 Chili	63,4	74,9	77	11	96	12	13,8	23
39 Uruguay	68,7	73,9	48	16	57	19	15,5	21
40 Slovaquie	70,0	73,0	25	9	29	10	16,4	9
41 Bahreïn	63,5	72,9	67	16	93	20	14,6	46
42 Qatar	62,6	71,7	71	15	93	18	15,6	10
43 Hongrie	69,3	70,9	36	10	39	11	21,6	15
44 Pologne	70,5	72,5	32	10	36	11	17,3	8
45 Émirats arabes unis	62,5	74,9	61	9	83	10	11,0	3
46 Estonie	70,5	68,7	21	18	26	22	23,8	50
Développement humain moyen								
47 Saint-Kitts-et-Nevis	30	..	37	..	130
48 Costa Rica	67,9	76,0	58	14	77	16	11,6	29
49 Croatie	69,6	72,6	34	8	42	9	16,4	12
50 Trinité-et-Tobago	65,9	73,8	49	16	57	18	15,0	..

9 De meilleures chances de survie

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité de décéder avant 60 ans (%) ^a	Taux (officiel) de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ^b
	1970-75	1995-2000	1970	1998	1970	1998		
	51 Dominique	17	..	20	..
52 Lituanie	71,3	69,9	23	19	28	23	23,3	18
53 Seychelles	14	..	18
54 Grenade	23	..	28	..	0
55 Mexique	62,4	72,2	79	28	110	34	18,9	48
56 Cuba	70,7	75,7	34	7	43	8	13,4	27
57 Bélarus	71,5	68,0	22	22	27	27	26,1	22
58 Belize	67,6	74,7	56	35	77	43	13,7	140
59 Panama	66,2	73,6	48	18	71	20	15,1	85
60 Bulgarie	71,2	71,1	28	14	32	17	18,3	15
61 Malaisie	63,0	72,0	46	9	63	10	16,1	39
62 Russie, Féd. de	68,2	66,6	29	21	36	25	29,7	50
63 Lettonie	70,1	68,4	21	18	26	22	25,0	45
64 Roumanie	69,0	70,0	46	21	57	24	20,7	41
65 Venezuela	65,7	72,4	47	21	61	25	17,0	65
66 Fidji	65,1	72,7	50	19	61	23	14,6	38
67 Suriname	64,0	70,1	51	28	68	35	19,9	110
68 Colombie	61,6	70,4	70	25	113	30	20,7	80
69 Macédoine, ARYM	67,5	73,1	85	23	120	27	14,0	11
70 Géorgie	69,2	72,7	36	19	46	23	17,5	70
71 Maurice	62,9	71,4	64	19	86	23	18,7	50
72 Jamahiriya arabe libyenne	52,9	70,0	105	20	160	24	19,8	75
73 Kazakhstan	64,4	67,6	50	36	66	43	25,8	70
74 Brésil	59,6	66,8	95	36	135	42	26,8	160
75 Arabie saoudite	53,9	71,4	118	22	185	26	16,8	..
76 Thaïlande	59,6	68,8	74	30	102	37	25,8	44
77 Philippines	57,8	68,3	60	32	90	44	21,8	170
78 Ukraine	70,1	68,8	22	18	27	22	24,1	25
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20	..	23	..	43
80 Pérou	55,5	68,3	115	43	178	54	23,0	270
81 Paraguay	65,9	69,6	57	27	76	33	19,7	190
82 Liban	65,0	69,9	40	29	50	35	19,0	100
83 Jamaïque	69,0	74,8	47	10	62	11	13,3	120
84 Sri Lanka	65,0	73,1	65	17	100	19	15,3	60
85 Turquie	57,9	69,0	150	37	201	42	20,1	130
86 Oman	49,0	70,9	126	15	200	18	17,7	19
87 Rép. dominicaine	59,8	70,6	91	43	128	51	19,0	230
88 Sainte-Lucie	18	..	21	..	30
89 Maldives	51,4	64,5	157	62	255	87	27,6	350
90 Azerbaïdjan	69,0	69,9	41	36	53	46	22,1	37
91 Équateur	58,8	69,5	94	30	140	39	21,5	160
92 Jordanie	56,6	70,2	77	30	107	36	19,5	41
93 Arménie	72,5	70,5	24	25	30	30	19,8	35
94 Albanie	67,7	72,8	68	30	82	37	13,9	..
95 Samoa-Occidental	58,5	71,4	106	22	160	27	17,7	..
96 Guyana	60,0	64,4	81	58	101	79	28,2	190
97 Iran, Rép. islamique d'	55,9	69,2	133	29	208	33	21,3	37
98 Kirghizistan	63,1	67,6	111	56	146	66	25,4	65
99 Chine	63,2	69,8	85	38	120	47	18,0	65
100 Turkménistan	60,7	65,4	82	53	120	72	27,6	110

9 De meilleures chances de survie

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité de décéder avant 60 ans (%) ^a	Taux (officiel) de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ^b
	1970-75	1995-2000	1970	1998	1970	1998	1995-2000	1990-98
	101 Tunisie	55,6	69,5	135	25	201	32	19,6
102 Moldova, Rép. de	64,8	67,5	46	28	61	35	25,7	42
103 Afrique du Sud	53,6	54,7	80	60	115	83	50,5	..
104 El Salvador	58,2	69,1	105	30	160	34	23,4	160
105 Cap-Vert	57,5	68,9	87	54	123	73	21,3	55
106 Ouzbékistan	64,2	67,5	66	45	90	58	25,1	21
107 Algérie	54,5	68,9	123	35	192	40	18,5	220
108 Viet Nam	50,3	67,4	112	31	157	42	23,9	160
109 Indonésie	49,3	65,1	104	40	172	56	26,7	450
110 Tadjikistan	63,4	67,2	78	55	111	74	25,3	65
111 Rép. arabe syrienne	57,0	68,9	90	26	129	32	20,7	110
112 Swaziland	47,3	60,2	140	64	209	90	34,5	230
113 Honduras	54,0	69,4	116	33	170	44	22,8	220
114 Bolivie	46,7	61,4	144	66	243	85	32,8	390
115 Namibie	48,7	52,4	104	57	155	74	52,4	230
116 Nicaragua	55,1	67,9	113	39	165	48	24,3	150
117 Mongolie	53,8	65,9	105	64 ^c	150	82 ^c	25,9	150
118 Vanuatu	54,0	67,4	107	38	160	49	23,1	..
119 Égypte	52,1	66,3	157	51	235	69	23,0	170
120 Guatemala	53,7	64,0	115	41	168	52	31,1	190
121 Salomon, Îles	62,0	71,7	71	22	99	26	16,2	550
122 Botswana	53,2	47,4	98	38	139	48	68,3	330
123 Gabon	45,0	52,4	140	85	232	144	48,6	600
124 Maroc	52,9	66,6	120	57	187	70	23,0	230
125 Myanmar	49,8	60,1	122	80	179	113	33,4	230
126 Iraq	57,0	62,4	90	103	127	125	31,5	..
127 Lesotho	49,5	56,0	125	94	190	136	43,3	..
128 Inde	50,3	62,6	130	69	206	105	29,7	410
129 Ghana	50,0	60,0	111	67	186	105	34,9	210
130 Zimbabwe	51,5	44,1	86	59	138	89	74,5	400
131 Guinée équatoriale	40,5	50,0	165	108	281	171	49,4	..
132 Sao Tomé-et-Principe	60	..	77
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	47,7	57,9	90	79	130	112	41,2	370
134 Cameroun	45,8	54,7	127	94	215	153	46,2	430
135 Pakistan	50,6	64,0	118	95	183	136	26,7	..
136 Cambodge	40,3	53,4	155	104	244	163	46,6	470
137 Comores	48,9	58,8	159	67	215	90	36,8	500
138 Kenya	51,0	52,0	96	75	156	117	56,3	590
139 Congo	46,7	48,6	100	81	160	108	59,4	..
Faible développement humain								
140 Rép. dém. pop. lao.	40,4	53,2	145	96	218	116	44,9	650
141 Madagascar	46,5	57,5	184	95	285	157	38,8	490
142 Bhoutan	43,2	60,7	156	84	267	116	33,8	380
143 Soudan	43,7	55,0	107	73	177	115	43,4	550
144 Népal	43,3	57,3	156	72	234	100	39,1	540
145 Togo	45,5	48,8	128	81	216	144	58,9	480
146 Bangladesh	44,9	58,1	148	79	239	106	37,9	440
147 Mauritanie	43,5	53,5	150	120	250	183	44,4	550
148 Yémen	42,1	58,0	194	87	303	121	38,0	350
149 Djibouti	41,0	50,4	160	111	241	156	49,0	..
150 Haïti	48,5	53,8	148	91	221	130	49,6	..

9 De meilleures chances de survie

Classement selon l'IDH	Espérance de vie à la naissance (années)		Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		Probabilité de décéder avant 60 ans (%) ^a	Taux (officiel) de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ^b
	1970-75	1995-2000	1970	1998	1970	1998		
							1995-2000	1990-98
151 Nigeria	43,5	50,1	120	112	201	187	52,2	..
152 Congo, Rép. dém. du	46,1	50,8	147	128	245	207	52,4	..
153 Zambie	47,3	40,1	109	112	181	202	79,5	650
154 Côte d'Ivoire	45,4	46,7	160	90	240	150	63,4	600
155 Sénégal	41,8	52,3	164	70	279	121	47,0	560
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	46,5	47,9	129	91	218	142	61,1	530
157 Bénin	44,0	53,4	149	101	252	165	46,2	500
158 Ouganda	46,5	39,6	110	84	185	134	76,3	510
159 Érythrée	44,3	50,8	150	70	225	112	51,5	1 000
160 Angola	38,0	46,5	179	170	301	292	54,4	..
161 Gambie	37,0	47,0	183	64	319	82	53,7	..
162 Guinée	37,3	46,5	197	124	345	197	54,4	670
163 Malawi	41,0	39,3	189	134	330	213	72,5	620
164 Rwanda	44,6	40,5	124	105	210	170	70,7	..
165 Mali	42,9	53,3	221	144	391	237	43,2	580
166 Rép. centrafricaine	43,0	44,9	149	113	248	173	64,7	1 100
167 Tchad	39,0	47,2	149	118	252	198	56,1	830
168 Mozambique	42,5	45,2	163	129	278	206	60,9	1 100
169 Guinée-Bissau	36,5	45,0	186	130	316	205	57,7	910
170 Burundi	44,0	42,4	135	106	228	176	67,8	..
171 Éthiopie	41,0	43,3	159	110	239	173	65,5	..
172 Burkina Faso	40,9	44,4	163	109	278	165	64,3	..
173 Niger	39,0	48,5	197	166	330	280	51,6	590
174 Sierra Leone	35,0	37,2	206	182	363	316	69,5	..
Total pays en développement	55,6	64,4	110	64	168	93	28,0	..
Pays les moins avancés	44,2	51,6	150	104	242	161	50,1	..
Pays arabes	52,4	65,6	126	55	193	72	25,2	..
Asie de l'Est	63,2	70,0	84	37	118	46	17,9	..
Asie de l'Est (Chine non comprise)	63,3	72,8	46	10	59	11	16,2	..
Amérique latine et Caraïbes	61,1	69,5	86	32	123	39	22,4	..
Asie du Sud	50,1	62,7	130	72	206	106	29,7	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	49,8	63,0	132	78	208	108	29,7	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	52,3	65,9	97	41	149	57	26,2	..
Afrique subsaharienne	45,0	48,9	138	106	226	172	56,4	..
Europe de l'Est et CEI	68,6	68,7	37	26	47	33	24,6	..
OCDE	70,4	76,2	40	12	52	14	12,5	..
Développement humain élevé	71,2	76,9	25	7	32	8	11,6	..
Développement humain moyen	58,2	66,6	101	51	151	72	24,5	..
Faible développement humain	43,6	50,7	147	105	241	167	52,0	..
Revenu élevé	72,0	77,7	21	6	26	6	10,6	..
Revenu moyen	62,4	68,6	82	34	118	42	23,3	..
Revenu faible	54,6	63,1	114	72	177	108	29,7	..
Monde	59,9	66,7	97	58	148	84	25,2	..

a. Les données se réfèrent à la probabilité de décéder avant 60 ans, fois 100. b. Les données se rapportant à la mortalité maternelle proviennent des autorités nationales. Régulièrement, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) évaluent ces données et procèdent à des corrections afin de tenir compte du problème bien connu de sous-estimation et de mauvaise classification des décès maternels, ainsi que pour élaborer des estimations pour les pays pour lesquels on ne dispose pas de données. Ce processus est actuellement en cours et on attend des résultats prochainement. Les totaux régionaux et mondiaux seront calculés une fois que les résultats seront disponibles. c. UNICEF, 2000.

Sources : Colonnes 1, 2 et 7 : ONU, 1998c. Colonnes 3 et 5 : UNICEF, 2000. Colonnes 4 et 6 : UNICEF, 1999c. Colonne 8 : UNICEF, 1999c, données de l'OMS et de l'UNICEF.

10 Santé

Classement selon l'IDH	Insuffisance pondérale néonatale (%) 1990-97 ^a	Enfants d'un an vaccinés contre la		Taux d'utilisation des thérapies par réhydratation orale (%) 1990-98 ^a	Femmes enceintes anémiées (%) 1975-91 ^a	Cas de tuberculose (pour 100 000 habitants) 1997 ^b	Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le sida		Consommation de cigarettes par adulte		Nombre de médecins d'infirmiers		
		tuberculose (%) 1995-98 ^a	la rougeole (%) 1995-98 ^a				Cas de paludisme (pour 100 000 habitants) 1997	Nombre total (de 0 à 49 ans) 1997 ^b	en % de la pop. adulte (de 15 à 49 ans) 1997 ^b	Moyenne annuelle (1993-97) ^c	Indice (base 100 = 1984-86) 1993-97 ^c	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a
Développement humain élevé													
1 Canada	6	..	96	6,2 ^d	..	44 000	0,33	1 866	63	221	958
2 Norvège	4	..	93 ^e	4,7	..	1 300	0,06	759	92
3 États-Unis	7	..	89 ^e	6,4	..	820 000	0,76	2 372	74	245	878
4 Australie	6	..	86	6,3	..	11 000	0,14	1 950	72
5 Islande	..	98 ^e	98 ^e	3,6	..	200	0,14	2 234	71
6 Suède	5	12 ^e	96 ^e	5,2	..	3 000	0,07	1 185	69	299	1 048
7 Belgique	6	..	64	12,7	..	7 500	0,14	1 922	80	365	..
8 Pays-Bas	96	9,5	..	14 000	0,17	1 700	113
9 Japon	7	91	94	33,6	..	6 800	0,01	2 857	87	177	641
10 Royaume-Uni	7	99	95	10,1	..	25 000	0,09	1 833	86	164	..
11 Finlande	4	99	98	11,1	..	500	0,02	1 222	66	269	2 184
12 France	5	83	97	11,4	..	110 000	0,37	2 086	89	280	392
13 Suisse	5	10,3	..	12 000	0,32	2 846	116	301	..
14 Allemagne	88	13,6	..	35 000	0,08	2 070	90	319	..
15 Danemark	6	..	84	10,6	..	3 100	0,12	1 843	88	283	..
16 Autriche	6	..	90	16,5	..	7 500	0,18	2 085	82	327	530
17 Luxembourg	..	58	91	9,1	..	300	0,14	399	977
18 Irlande	4	12,0	..	1 700	0,09	2 411	94	167	..
19 Italie	5	..	55	8,5	..	90 000	0,31	1 855	78
20 Nouvelle-Zélande	6	..	81	5,0	..	1 300	0,07	1 223	53	210	1 249
21 Espagne	4	..	78 ^e	17,5	..	120 000	0,57	2 428	87	400	..
22 Chypre	90	6,1	0,26	231	425
23 Israël	7	..	94	7,3	0,07	2 137	86	459	671
24 Singapour	7	98	96	57,5	..	3 100	0,15	1 275	57	147	416
25 Grèce	6	70	90	7,3	..	7 500	0,14	3 923	111	387	278
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	111,7	..	3 100	0,08	984
27 Malte	..	96	60	3,0	..	200	0,11	250	1 189
28 Portugal	5	88	96	52,1	..	35 000	0,69	2 077	107	291	304
29 Slovénie	..	98	93	25,0	..	<100	0,01	219	686
30 Barbade	10	..	92	2,3	..	4 300	2,89	837	127	113	323
31 Corée, Rép. de	9	75	85	57,3	3,8	3 100	0,01	2 982	111	127	232
32 Brunéi Darussalam	..	96	100	58,4 ^d	0,20 ^f
33 Bahamas	93	30,9	..	6 300	3,77	435	43	141	258
34 République tchèque	6	99	95	..	23	17,9	..	2 000	0,04	293	944
35 Argentine	7	99	99	..	26	34,6	1,7	120 000	0,69	1 555	83	268	54
36 Koweït	7	..	100	..	40	30,5	0,12	2 524	80	178	468
37 Antigua-et-Barbuda	8	..	100	7,6 ^d	76	233
38 Chili	5	96	93	..	13	26,5	..	16 000	0,20	1 152	112	108	42
39 Uruguay	8	99	92	..	20	22,0	..	5 200	0,33	1 530 ^d	..	309	61
40 Slovaquie	..	92	99	24,3	..	<100	(.)	325	..
41 Bahreïn	6	72	100	39	..	26,5	0,15	2 821	88	11	289
42 Qatar	..	100	90	54	..	37,3	0,09	143	354
43 Hongrie	9	100	100	42,4	..	2 000	0,04	2 499	77	337	..
44 Pologne	..	94	91 ^e	36,2	..	12 000	0,06	3 143	93
45 Émirats arabes unis	6	98	95	42	..	22,4 ^d	4,3	..	0,18	168	321
46 Estonie	..	100	89	51,1	..	<100	0,01	1 989	..	312	636
Développement humain moyen													
47 Saint-Kitts-et-Nevis	9	99	99	7,3 ^d	89	590
48 Costa Rica	7	87	86	31	27	17,7	125,7	10 000	0,55	690	54	126	95
49 Croatie	..	93	91	5	..	45,7	0,01	2 674	..	201	470
50 Trinité-et-Tobago	10	..	90	..	53	21,1	..	6 800	0,94	685	51	90	168

10 Santé

Classement selon l'IDH	Insuf- fisance pondérale néonatale (%) 1990-97 ^a	Enfants d'un an vaccinés contre		Taux d'utili- sation des thérapies par réhy- dratation		Cas de tuber- culose (pour 100 000 habitants) 1997 ^b	Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le sida			Consommation de cigarettes par adulte		Nombre de médecins (pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a		Nombre d'infirmiers (pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a	
		la tuber- culose (%) 1995-98 ^a	la rougeole (%) 1995-98 ^a	par réhy- dratation (%) 1990-98 ^a	Femmes enceintes anémiées (%) 1975-91 ^a		Cas de paludisme (pour 100 000 habitants) 1997	Nombre total (de 0 à 49 ans) 1997 ^b	en % de la pop. adulte (de 15 à 49 ans) 1997 ^b	Moyenne annuelle 1993-97 ^c	Indice (base 100 = 1984-86) 1993-97 ^c	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a		
51 Dominique	10	99	98	8,5	46	263		
52 Lituanie	..	99	97	78,7	..	<100	0,01	137	366		
53 Seychelles	10	100	93	26,7	104	417		
54 Grenade	9	..	97	4,3	50	239		
55 Mexique	7	93	89	80	41	25,0	5,4	180 000	0,35	821	69	85	241		
56 Cuba	7	99	99	..	47	13,0	..	1 400	0,02	518	752		
57 Bélarus	..	98	98	56,4	..	9 000	0,17	1 434	..	379	1 160		
58 Belize	4	93	84	39,7	1 789,7	2 100	1,89	1 095	101	47	76		
59 Panama	8	99	96	94 ^e	..	39,2	18,6	9 000	0,61	119	98		
60 Bulgarie	6	98	95	40,8	0,01	2 362	95	333	652		
61 Malaisie	8	100	86	..	56	64,4	127,0	68 000	0,62	998	63	43	160		
62 Russie, Féd. de	6	95	98	..	30	82,3	..	40 000	0,05	1 369	..	380	659		
63 Lettonie	..	100	97	81,0	..	<100	0,01	303	628		
64 Roumanie	7	100	97	..	31	107,7	..	5 000	0,01	1 681	..	176	430		
65 Venezuela	9	80	94	..	29	26,3	98,3	82 000	0,69	1 240 ^d	..	194	77		
66 Fidji	12	95	75	21,1	..	260	0,06	1 022	83	38	215		
67 Suriname	13	..	82	16,2	2 747,8	2 800	1,17	4 075	178	40	227		
68 Colombie	9	82	75	53	24	21,7	451,8	72 000	0,36	487	40	105	49		
69 Macédoine, ARYM	..	97	98	31,6	..	<100	0,01	213	..		
70 Géorgie	..	91	90	14	..	155,4	..	<100	(.)	436	863		
71 Maurice	13	87	85	..	29	13,7 ^d	5,7	..	0,08	1 636	86	11	27		
72 Jamahiriya arabe libyenne	7	100	92	49	..	22,9 ^d	0,05	1 443 ^d	..	219	334		
73 Kazakhstan	9	99	100	31	27	101,4	..	2 500	0,03	1 622	..	360	874		
74 Brésil	8	99	96	54	33	51,1	240,1	580 000	0,63	1 749 ^d	..	134	41		
75 Arabie saoudite	7	92	93	53	..	16,1	105,9	..	0,01	1 731	76	166	348		
76 Thaïlande	6	98	91	95	57	51,2	163,3	780 000	2,23	1 120	125	24	99		
77 Philippines	9	91	71	64	48	294,5	58,8	24 000	0,06	1 844	99	11	43		
78 Ukraine	..	97	96	52,9	..	110 000	0,43	1 248	..	429	1 211		
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	8	99	99	21,4 ^d	46	187		
80 Pérou	11	96	90	55	53	172,6	754,1	72 000	0,56	208	70	73	49		
81 Paraguay	5	83	..	33	44	39,2	11,1	3 200	0,13	1 604 ^d	..	67	10		
82 Liban	10	..	91	82	49	22,3	0,09	191	122		
83 Jamaïque	10	90	88	..	40	4,7	..	14 000	0,99	789	94	57	69		
84 Sri Lanka	25	90	91	34	39	35,7	1 196,0	6 900	0,07	399	73	23	112		
85 Turquie	8	73	76	27	74	33,1	55,9	..	0,01	1 664	79	103	151		
86 Oman	8	96	98	61	54	9,8	44,5	..	0,11	120	290		
87 Rép. dominicaine	13	86	95	39	..	69,2	10,1	83 000	1,89	784	78	77	20		
88 Sainte-Lucie	8	85	90	10,3	35	177		
89 Maldives	13	99	98	18	..	63,4	3,8	..	0,05 ^f	19	13		
90 Azerbaïdjan	6	96	98	..	36	60,5	129,7	<100	(.)	1 102	..	390	1 081		
91 Équateur	13	98	88	64	17	79,8	137,1	18 000	0,28	269	31	111	34		
92 Jordanie	10	..	86	29	50	6,9	0,02	1 315	77	158	224		
93 Arménie	7	95	94	30	..	28,9	23,7	<100	0,01	1 181	..	312	831		
94 Albanie	7	87	89	19,1	..	<100	0,01	141	423		
95 Samoa-Occidental	6	100	100	19,0	1 497	..	38	186		
96 Guyana	15	93	93	48,1	3 806,4	10 000	2,13	33	88		
97 Iran, Rép. islamique d'	10	98	100	48	17	17,7	59,9	..	(.) ^f	785	66		
98 Kirghizistan	6	94	98	98 ^e	..	119,3	..	<100	(.)	310	879		
99 Chine	9	96	97	85	52	33,7	2,2	400 000	0,06	1 802	114	115	88		
100 Turkménistan	5	98	99	98	..	79,3	..	<100	0,01	353	1 195		

10 Santé

Classement selon l'IDH	Insuf- fissance pondérale néonatale (%) 1990-97 ^a	Enfants d'un an vaccinés contre		Taux d'utili- sation des thérapies par réhy- dratation		Cas de tuber- culose (pour 100 000 habitants) 1997 ^b	Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le sida		Consommation de cigarettes par adulte		Nombre de médecins d'infirmiers		
		la tuber- culose (%) 1995-98 ^a	la rougeole (%) 1995-98 ^a	par réhy- dratation (%) 1990-98 ^a	Femmes enceintes anémiées (%) 1975-91 ^a		Cas de paludisme (pour 100 000 habitants) 1997	par le VIH ou atteintes par le sida		Moyenne annuelle 1993-97 ^c	Indice (base 100 = 1984-86) 1993-97 ^c	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a	(pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a
								Nombre total (de 0 à 49 ans) 1997 ^b	en % de la pop. adulte (de 15 à 49 ans) 1997 ^b				
101 Tunisie	8	91	94	81	38	26,1 ^d	0,04	1 573	92	67	283
102 Moldova, Rép. de	4	99	99	..	20	65,4	..	2 500	0,11	107	40
103 Afrique du Sud	..	95	76	..	37	242,7	75,2 ^d	2 900,000	12,91	1 618 ^d	..	59	175
104 El Salvador	11	99	98	69	14	28,0	..	18 000	0,58	484	57	91	38
105 Cap-Vert	9	84	66	83	..	43,3	5,0	29	57
106 Ouzbékistan	..	97	96	37	..	54,8	..	<100	(.)	1 220	..	335	1 032
107 Algérie	9	95	75	98 ^e	42	45,8	0,7	..	0,07	1 033	67	83	..
108 Viet Nam	17	98	89	..	52	111,0	86,2	88 000	0,22
109 Indonésie	8	83	60	70	64	10,9	79,3	52 000	0,05	1 389	138	12	67
110 Tadjikistan	..	98	95	..	50	30,7	507,2	<100	(.)	4	46
111 Rép. arabe syrienne	7	75	97	61	..	33,1	0,9	..	0,01	1 319	61	109	212
112 Swaziland	10	85	62	99 ^e	..	441,9 ^d	..	84 000	18,50
113 Honduras	9	96	99	32	14	67,4	1 101,2	43 000	1,46	909 ^d	..	22	17
114 Bolivie	5	85	51	48	54	126,7	662,2	2 600	0,07	270	150	51	25
115 Namibie	16	85	63	100 ^e	16	372,2	26 216,6	150 000	19,94	23	81
116 Nicaragua	9	96	71	58	36	64,5	915,2	4 100	0,19	1 131 ^d	..	82	56
117 Mongolie	7	95	93	80	45	116,3	..	<100	0,01	268	452
118 Vanuatu	7	99	94	103,4	3 441,9	207	62
119 Égypte	10	97	98	95	24	21,7	0,0	..	0,03	1 214	78	202	222
120 Guatemala	15	88	81	22	45	28,2	305,1	27 000	0,52	302	64	90	30
121 Salomon, Îles	20	72	64	78,7	16 853,8	628	287	..	141
122 Botswana	11	66	80	43	..	455,7	..	190 000	25,10
123 Gabon	..	72	32	39	..	80,6 ^d	3 152,4	23 000	4,25	540	52	19	56
124 Maroc	9	90	91	29	45	109,8	0,5	..	0,03	816	..	34	94
125 Myanmar	24	91	85	96 ^e	58	36,6	256,1	440 000	1,79	28	43
126 Iraq	15	76	79	54 ^e	18	125,6	66,1	..	(.) ^f	1 465	93	51	64
127 Lesotho	11	46	43	84 ^e	7	257,2	..	85 000	8,35	5	33
128 Inde	33	79	66	67 ^e	88	118,3	275,3	4 100,000	0,82	117	72	48	..
129 Ghana	8	86	62	36	64	58,6	11 940,9	210 000	2,38	235 ^d	..	4	..
130 Zimbabwe	10	73	65	60	..	374,6	..	1 500,000	25,84	311	64	14	164
131 Guinée équatoriale	..	99	82	76,5 ^d	..	2 400	1,21	21	34
132 Sao Tomé-et-Principe	7	80	59	74 ^e	..	31,5 ^d	32	..
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	23	33	59	..	16	177,3	847,0	4 500	0,19	18	97
134 Cameroun	13	72	44	34	44	28,4	4 613,0	320 000	4,89	749 ^d	..	7	..
135 Pakistan	25	66	55	97 ^e	37	3,1 ^d	53,8	64 000	0,09	562	85	52	32
136 Cambodge	..	76	63	48	..	148,6	1 095,5	130 000	2,40	58	136
137 Comores	8	84	67	32	..	22,2 ^d	2 422,4 ^d	..	0,14	10	33
138 Kenya	16	94	71	69	35	139,9	..	1 600,000	11,64	339	66	15	23
139 Congo	16	29	18	41	..	139,4 ^d	350,4	100 000	7,78	428 ^d	..	27	49
Faible développement humain													
140 Rép. dém. pop. lao	18	56	71	32	62	37,0	1 075,8	1 100	0,04	416	75
141 Madagascar	5	80	65	23	..	82,8 ^d	..	8 600	0,12	302 ^d	..	24	55
142 Bhoutan	..	94	71	85	..	70,1 ^d	464,1	..	(.) ^f	20	6
143 Soudan	15	81	63	31	36	41,8	5 282,7	..	0,99	70 ^d	..	10	70
144 Népal	..	86	73	29	65	106,9	29,4	26 000	0,24	628	121	5	5
145 Togo	20	73	32	23	48	39,4 ^d	..	170 000	8,52	453	59	6	31
146 Bangladesh	50	91	62	61	53	52,0	55,9	21 000	0,03	237	87	18	5
147 Mauritanie	11	69	20	51	24	158,4	..	6 100	0,52	327	..	356	1 020
148 Yémen	19	77	66	35	..	73,7	8 560,3	..	0,01	763	..	26	51
149 Djibouti	11	35	21	587,9	699,5	33 000	10,30	1 468 ^d	..	20	..
150 Haïti	15	28	22	31	64	136,8	..	190 000	5,17	230	92	16	13

10 Santé

Classement selon l'IDH	Insuffisance pondérale néonatale (%) 1990-97 ^a	Enfants d'un an vaccinés contre la tuberculose et la rougeole (%)		Taux d'utilisation des thérapies par réhydratation orale (%)		Femmes enceintes anémiques (%) 1975-91 ^a	Cas de tuberculose (pour 100 000 habitants) 1997 ^b	Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le sida		Consommation de cigarettes par adulte		Nombre de médecins (pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a	Nombre d'infirmiers (pour 100 000 habitants) 1992-95 ^a
		tuberculose (%) 1995-98 ^a	la rougeole (%) 1995-98 ^a	par réhydratation orale (%) 1990-98 ^a	par réhydratation orale (%) 1990-98 ^a			Cas de paludisme (pour 100 000 habitants) 1997	Nombre total (de 0 à 49 ans) 1997 ^b	en % de la pop. adulte (de 15 à 49 ans) 1997 ^b	Moyenne annuelle (1993-97) ^c		
151 Nigeria	16	27	26	86 ^e	55	14,1	593,3	2 300,000	4,12	187 ^d	..	21	142
152 Congo, Rép. dém. du	15	13	10	90 ^e	..	98,3 ^d	..	950 000	4,35	253 ^d
153 Zambie	13	81	69	57	34	488,4 ^d	37 458,2 ^d	770 000	19,07	396 ^d
154 Côte d'Ivoire	12	84	66	29	34	96,5	6 990,1	700 000	10,06	667 ^d
155 Sénégal	4	80	65	39	26	94,0	..	75 000	1,77	817 ^d	..	7	35
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	14	83	72	50	59	147,4	3 602,1	1 400,000	9,42	196	82	210	738
157 Bénin	..	92	82	33	41	33,9	11 918,4	54 000	2,06	6	33
158 Ouganda	13	69	30	49	30	133,4	..	930 000	9,51	173	105	4	28
159 Érythrée	13	71	52	38	..	243,6	3,17	2	..
160 Angola	19	71	65	..	29	123,8	..	110 000	2,12	548 ^d
161 Gambie	..	99	91	99 ^e	80	116,1	27 369,4	13 000	2,24	330	74	2	25
162 Guinée	13	69	58	80 ^e	..	56,8	10 951,4	74 000	2,09	211	..	15	3
163 Malawi	20	100	90	70	55	205,0	..	710 000	14,92	176	80	2	6
164 Rwanda	17	79	66	47	..	79,3	20 309,9	370 000	12,75
165 Mali	16	84	57	29	58	43,7	3 688,3	89 000	1,67	4	9
166 Rép. centrafricaine	15	53	39	34	67	102,0 ^d	..	180 000	10,77	6	45
167 Tchad	..	43	30	29	37	29,7 ^d	4 843,4	87 000	2,72	158	..	2	6
168 Mozambique	20	99	87	49	58	103,2	..	1 200,000	14,17
169 Guinée-Bissau	20	82	51	..	74	158,4 ^d	..	12 000	2,25	82	108	18	45
170 Burundi	..	58	44	38	68	61,0 ^d	..	260 000	8,30	115 ^d	..	6	17
171 Éthiopie	16	74	46	95 ^e	42	97,4	..	2 600,000	9,31	4	8
172 Burkina Faso	21	72	46	18	24	14,8	..	370 000	7,17	233 ^d
173 Niger	15	46	27	21	41	38,9	10 025,6	65 000	1,45	3	17
174 Sierra Leone	11	79	68	..	31	71,4	..	68 000	3,17	461 ^d
Total pays en développement	..	82	72	68,6	..	28 567,010 T	1,18	78	98
Pays les moins avancés	..	72	55	88,4	..	11 425,200 T	4,13	30	78
Pays arabes	..	88	84	49,6	0,16	109	179
Asie de l'Est	..	95	97	35,1	..	406 250 T	0,06	115	94
Asie de l'Est (Chine non comprise)	..	77	86	66,5	..	6 250 T	0,02	134	243
Amérique latine et Caraïbes	..	92	89	47,8	..	1 582,800 T	0,61	132	100
Asie du Sud	..	79	66	93,6	0,62	44	24
Asie du Sud (Inde non comprise)	..	80	65	29,8	0,06	33	24
Asie du Sud-Est et Pacifique	..	88	73	81,0	..	1 590,960 T	0,58	19	75
Afrique subsaharienne	..	63	48	106,4	..	20 736,100 T	7,58	32	135
Europe de l'Est et CEI	..	96	96	67,6	..	185 700 T	0,09	345	782
OCDE	87	18,4	..	1 555,800 T	0,32	222	..
Développement humain élevé	90	18,4	..	1 534,150 T	0,34	246	..
Développement humain moyen	..	87	80	68,1	..	14 732,660 T	0,67	105	177
Faible développement humain	..	65	49	78,7	..	13 842,800 T	4,44	27	93
Revenu élevé	89	14,3	..	1 369,450 T	0,37	252	..
Revenu moyen	..	92	88	70,1	0,75	172	297
Revenu faible	..	79	68	67,9	..	22 948,700 T	1,23	70	91
Monde	..	83	75	60,4	..	30 109,610 T	0,99	122	248

a. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. b. Données relatives à la fin de 1997. c. Données relatives à une moyenne mobile calculée sur trois années durant la période indiquée pour cette rubrique. d. Données se rapportant à une année autre que celle indiquée pour cette rubrique. e. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondant pas à la définition normative ou ne s'appliquant qu'à une partie du pays considéré. f. Données se rapportant à une estimation OMS-ONUSIDA sur la base des données de 1994 sur les cas de VIH/sida.

Sources : Colonne 1 : UNICEF, 1999c, données de l'OMS et de l'UNICEF. Colonne 2-4 : UNICEF, 1999c. Colonne 5 : Banque mondiale, 2000b. Colonne 6 : OMS, 1999c. Colonne 7 : OMS, 1999d. Colonne 8 et 9 : ONUSIDA et OMS, 2000b. Colonne 10 : OMS, 2000a. Colonne 11 : calculs réalisés d'après des données relatives à la consommation de cigarettes, OMS, 2000a. Colonne 12 et 13 : OMS, 2000b.

11 Enseignement et instruction

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1998	Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1998	Taux de scolarisation (corrige) par groupe d'âge		Enfants atteignant la 5 ^e année d'école (%) 1995-97 ^b	Part des sciences supérieures (en % du taux d'inscription dans le supérieur) ^a 1995-97 ^b	Dépenses publiques d'enseignement				
			Primaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997	Secondaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997			En % des dépenses publiques totales 1995-97 ^b	Maternelle, primaire et secondaire (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b		Supérieur (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b	
Développement humain élevé											
1	Canada	99,9	95,2	6,9 ^c	12,9 ^c	64,7	35,3
2	Norvège	99,9	97,6	100	18	7,4	15,8	61,7	27,9
3	États-Unis	99,9	96,3	5,4 ^c	14,4 ^c	74,8	25,2
4	Australie	99,9	96,0	..	32	5,5	13,5	69,5	30,5
5	Islande	99,9	87,5	99	20	5,4	13,6	77,8	17,7
6	Suède	99,9	99,9	97	31	8,3	12,2	72,8	27,2
7	Belgique	99,9	99,9	..	25	3,1 ^d	6,0 ^d	75,4 ^d	21,5 ^d
8	Pays-Bas	99,9	99,9	..	20	5,1	9,8	70,7	29,3
9	Japon	99,9	99,9	100	23	3,6 ^c	9,9 ^c	81,2	12,1
10	Royaume-Uni	99,9	91,8	..	29	5,3	11,6	76,3	23,7
11	Finlande	99,9	95,4	100	37	7,5	12,2	69,2	28,9
12	France	99,9	98,7	..	25	6,0	10,9	80,9	17,9
13	Suisse	99,9	83,7	..	31	5,4	15,4	78,6	19,3
14	Allemagne	99,9	95,3	..	31	4,8	9,6	72,2	22,5
15	Danemark	99,9	94,8	100	21	8,1	13,1	72,9	22,0
16	Autriche	99,9	97,3	..	28	5,4	10,4	77,0	21,2
17	Luxembourg	4,0	15,1	95,3	4,7
18	Irlande	99,9	99,9	100	30	6,0	13,5	73,7	23,8
19	Italie	98,3	99,8	99,9	95,0	99	28	4,9	9,1	81,2	15,1
20	Nouvelle-Zélande	99,9	92,9	..	21	7,3	17,1	69,0	29,1
21	Espagne	97,4	99,8	99,9	91,9	98	31	5,0	11,0	81,3	16,6
22	Chypre	96,6	99,7	100	17 ^e	4,5	13,2	87,5	6,5
23	Israël	95,7	99,6	27	7,6 ^c	12,3 ^c	73,5	18,2
24	Singapour	91,8	99,7	91,4	75,6	3,0	23,4	60,3	34,8
25	Grèce	96,9	99,7	99,9	91,4	..	30	3,1	8,2	73,3	25,0
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	92,9	99,2	91,3	69,0	100	36	2,9	17,0	56,9	37,1
27	Malte	91,5	98,4	99,9	85,2	100	13	5,1	10,8	54,5	10,9
28	Portugal	91,4	99,8	99,9	89,7	..	31	5,8	11,7	75,8	16,4
29	Slovénie	99,6	99,8	29	5,7	12,6	78,3	16,9
30	Barbade	97,4	85,7	..	21	7,2	19,0
31	Corée, Rép. de	97,5	99,8	99,9	99,9	98	34	3,7	17,5	82,0	8,0
32	Brunéi Darussalam	90,7	99,3	87,9	81,9	92	6
33	Bahamas	95,5	97,3	94,6	84,6	13,2
34	République tchèque	99,9	99,9	..	34	5,1	13,6	81,5	15,8
35	Argentine	96,7	98,5	99,9	76,9	..	30 ^c	3,5	12,6	80,5	19,5
36	Koweït	80,9	91,6	65,2	63,2	..	23	5,0	14,0	69,8	30,2
37	Antigua-et-Barbuda	67,2	12,7
38	Chili	95,4	98,7	90,4	85,2	100	43	3,6	15,5	77,1	16,1
39	Uruguay	97,6	99,3	94,3	83,8	98	24	3,3	15,5	61,6	19,6
40	Slovaquie	43	5,0	..	68,6	12,7
41	Bahreïn	86,5	98,0	98,2	87,2	95	39 ^c	4,4	12,0	64,7	..
42	Qatar	80,4	94,1	83,3	73,3	99	..	3,4 ^c
43	Hongrie	99,3	99,8	97,5	96,9	..	32	4,6	6,9	83,1	15,5
44	Pologne	99,7	99,8	99,4	86,5	97	29	7,5	24,8	52,7	11,1
45	Émirats arabes unis	74,6	89,2	82,0	77,8	98	27	1,8	16,7
46	Estonie	99,9	86,1	96	32	7,2	25,5	69,2	17,9
Développement humain moyen											
47	Saint-Kitts-et-Nevis	57	3,8	8,8	80,6	11,4
48	Costa Rica	95,3	98,2	91,8	55,8	90	18 ^c	5,4	22,8	64,5	28,3
49	Croatie	98,0	99,8	99,9	72,4	98	38	5,3
50	Trinité-et-Tobago	93,4	97,3	99,9	71,5	97	41	4,4	..	73,5	13,3

11 Enseignement et instruction

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux d'alphabétisation des jeunes adultes	Taux de scolarisation (corrigé) par groupe d'âge		Enfants atteignant la 5 ^e année d'école (%)	Part des sciences dans le supérieur (en % du taux d'inscription dans le supérieur) ^a	Dépenses publiques d'enseignement			
	(en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	(en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans)	Primaire (en % du groupe d'âge concerné)	Secondaire (en % du groupe d'âge concerné)			En % des dépenses publiques totales	Maternelle, primaire et secondaire (en % de tous les niveaux)	Supérieur (en % de tous les niveaux)	En % du PNB
	1998	1998	1997	1997						
51 Dominique	58
52 Lituanie	99,5	99,8	38	5,5	22,8	66,0	18,3
53 Seychelles	99	45	7,9	24,1	65,7	16,2
54 Grenade	4,7	10,6
55 Mexique	90,8	96,6	99,9	66,1	86	31	4,9	23,0	82,8	17,2
56 Cuba	96,4	99,7	99,9	69,9	100	21	6,7	12,6	64,8	14,9
57 Bélarus	99,5	99,8	33	5,9	17,8	72,5	11,1
58 Belize	92,7	97,7	99,9	63,6	70	..	5,0	19,5	88,6	6,9
59 Panama	91,4	96,6	89,9	71,3	..	27 ^c	5,1	16,3	50,9	26,1
60 Bulgarie	98,2	99,6	99,9	77,6	93	25	3,2	7,0	73,8	18,0
61 Malaisie	86,4	97,1	99,9	64,0	99	..	4,9	15,4	63,3	25,5
62 Russie, Féd. de	99,5	99,8	99,9	87,6	..	49	3,5	9,6	80,7	19,3
63 Lettonie	99,8	99,8	99,9	80,6	..	29	6,3	14,1	71,0	12,2
64 Roumanie	97,9	99,6	99,9	75,8	..	32	3,6	10,5	66,5	16,0
65 Venezuela	92,0	97,7	82,5	48,9	89	..	5,2 ^c	22,4 ^c	29,5	34,7
66 Fidji	92,2	98,9	99,9	84,2	5,4 ^{c,f}
67 Suriname	99,9	3,5
68 Colombie	91,2	96,6	89,4	76,4	73	31	4,4 ^f	19,0 ^f	72,0	19,2
69 Macédoine, ARYM	95	38	5,1	20,0	78,0	22,0
70 Géorgie	89,0	75,9	..	48	5,2 ^c	6,9 ^c	67,0	18,5
71 Maurice	83,8	93,5	96,5	68,0	99	17	4,6	17,4	67,3	24,7
72 Jamahiriya arabe libyenne	78,1	95,8	99,9	99,9
73 Kazakhstan	42	4,4	17,6	70,2	13,9
74 Brésil	84,5	92,0	97,1	65,9	71	23 ^c	5,1	..	73,8	26,2
75 Arabie saoudite	75,2	92,0	60,1	58,7	89	18	7,5	22,8	84,4	15,6
76 Thaïlande	95,0	98,8	88,0	47,6	..	21	4,8	20,1	70,3	16,4
77 Philippines	94,8	98,4	99,9	77,8	..	31	3,4	15,7	79,3	18,0
78 Ukraine	99,6	99,9	7,3	15,7	73,5	10,7
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines
80 Pérou	89,2	96,4	93,8	83,9	2,9	19,2	56,4 ^f	16,0 ^f
81 Paraguay	92,8	96,8	96,3	61,1	78	22	4,0 ^f	19,8 ^f	68,1 ^f	19,7 ^f
82 Liban	85,1	94,6	76,1	17	2,5 ^f	8,2 ^f	68,9	16,2
83 Jamaïque	86,0	93,5	95,6	69,8	..	20	7,5	12,9	68,7	22,4
84 Sri Lanka	91,1	96,5	99,9	76,0	..	29	3,4	8,9	74,8	9,3
85 Turquie	84,0	95,9	99,9	58,4	95	22	2,2	14,7	65,3	34,7
86 Oman	68,8	96,6	67,7	66,6	96	31	4,5	16,4	92,3	7,0
87 Rép. dominicaine	82,8	90,4	91,3	78,5	..	25	2,3	13,8	62,0	13,0
88 Sainte-Lucie	9,8	22,2	69,3	12,5
89 Maldives	96,0	98,9	6,4	10,5
90 Azerbaïdjan	38	3,0	18,8	78,6	7,5
91 Équateur	90,6	96,7	99,9	50,9	85	..	3,5	13,0	74,4	21,3
92 Jordanie	88,6	99,3	98	27 ^g	7,9	19,8	64,5	33,0
93 Arménie	98,2	99,7	33	2,0	10,3	78,8	13,2
94 Albanie	83,5	97,6	82	22	3,1 ^c	..	84,5	10,3
95 Samoa-Occidental	79,7	86,2	96,5	..	85	14
96 Guyana	98,3	99,8	92,8	74,9	91	25	5,0	10,0	71,3	7,7
97 Iran, Rép. islamique d'	74,6	93,2	90,0	81,2	90	36	4,0	17,8	62,9	22,9
98 Kirghizistan	99,5	77,8	..	28	5,3	23,5	74,6	14,1
99 Chine	82,8	97,2	99,9	70,0	94	53	2,3	12,2	69,6	15,6
100 Turkménistan

11 Enseignement et instruction

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1998	Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1998	Taux de scolarisation (corrige) par groupe d'âge		Enfants atteignant la 5 ^e année d'école (%) 1995-97 ^b	Part des sciences dans le supérieur (en % du taux d'inscription dans le supérieur) ^a 1995-97 ^b	Dépenses publiques d'enseignement			
			Primaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997	Secondaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997			En % des dépenses publiques totales 1995-97 ^b	Maternelle, primaire et secondaire (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b		Supérieur (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b
								En % des dépenses publiques totales 1995-97 ^b	1994-97 ^b	
101 Tunisie	68,7	92,0	99,9	74,3	91	27	7,7	19,9	79,7	18,5
102 Moldova, Rép. de	98,6	99,8	44	10,6	28,1	77,5	13,3
103 Afrique du Sud	84,6	90,8	99,9	94,9	..	18 ^c	8,0	23,9	73,1	14,3
104 El Salvador	77,8	87,7	89,1	36,4	77	20	2,5	16,0	69,9	7,2
105 Cap-Vert	72,9	87,8	99,9	36,6
106 Ouzbékistan	88,0	96,3	7,7	21,1
107 Algérie	65,5	87,3	96,0	68,5	94	50	5,1 ^h	16,4	95,3 ^h	..
108 Viet Nam	92,9	96,7	99,9	55,1	3,0	7,4	69,0	22,0
109 Indonésie	85,7	97,3	99,2	56,1	88	28	1,4 ⁱ	7,9 ⁱ	73,5 ^f	24,4 ^f
110 Tadjikistan	99,0	99,8	23	2,2	11,5	86,1	7,1
111 Rép. arabe syrienne	72,7	85,9	94,7	42,3	94	31	3,1 ^h	13,6 ^h	71,7	25,9
112 Swaziland	78,3	89,5	94,6	81,5	76	22	5,7	18,1	62,9	26,6
113 Honduras	73,4	82,4	87,5	36,0	60	26 ^c	3,6	16,5	74,0	16,6
114 Bolivie	84,4	95,4	97,4	40,0	4,9	11,1	60,5	27,7
115 Namibie	80,8	91,0	91,4	80,7	86	4	9,1	25,6	86,9	13,1
116 Nicaragua	67,9	73,1	78,6	50,5	51	31	3,9 ^h	8,8 ^h	82,5 ^h	..
117 Mongolie	61,4	77,8	85,1	55,9	..	25	5,7	15,1	75,9	14,3
118 Vanuatu	71,3	42,8	4,8	..	90,8	6,4
119 Égypte	53,7	68,3	95,2	75,1	..	15	4,8	14,9	66,7	33,3
120 Guatemala	67,3	78,4	73,8	34,9	50	..	1,7 ^f	15,8 ^f	75,2 ^f	15,2 ^f
121 Salomon, Îles	81	29
122 Botswana	75,6	87,4	80,1	88,8	90	27	8,6	20,6
123 Gabon	59	..	2,9 ^h
124 Maroc	47,1	65,5	76,6	37,7	75	29	5,3 ^f	24,9 ^f	83,5 ^f	16,5 ^f
125 Myanmar	84,1	90,5	99,3	54,2	..	37	1,2 ^{c,f}	14,4 ^{c,f}	88,0 ^f	11,7 ^f
126 Iraq	53,7	70,7	74,6	42,9
127 Lesotho	82,4	89,9	68,6	72,9	80	13	8,4	..	70,4	28,7
128 Inde	55,7	70,9	77,2	59,7	59	25	3,2	11,6	66,0	13,7
129 Ghana	69,1	89,5	43,4	4,2	19,9
130 Zimbabwe	87,2	96,7	93,1	59,2	79	23	7,1 ^c	..	78,1	17,3
131 Guinée équatoriale	81,1	96,2	79,3	68,5	1,7 ^c	5,6 ^c
132 Sao Tomé-et-Principe
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	63,2	74,7	78,9	..	73
134 Cameroun	73,6	92,9	61,7	39,8	86,8	13,2
135 Pakistan	44,0	61,4	2,7	7,1	79,8	13,0
136 Cambodge	37,4	56,9	99,9	38,8	49	23	2,9
137 Comores	58,5	66,7	50,1	35,7	79	71,7	17,2
138 Kenya	80,5	94,3	65,0	61,1	6,5	16,7
139 Congo	78,4	96,7	78,3	84,1	55	11	6,1	14,7	62,0	28,0
Faible développement humain										
140 Rép. dém. pop. lao	46,1	67,5	73,0	63,4	55	45	2,1	8,7	78,9	7,4
141 Madagascar	64,9	78,6	58,7	..	40	20	1,9	16,1	63,4	21,1
142 Bhoutan	13,2	..	82	..	4,1	7,0	79,6	20,4
143 Soudan	55,7	75,1	1,4
144 Népal	39,2	57,3	78,4	54,6	52	14	3,2	13,5	64,1	19,0
145 Togo	55,2	71,3	82,3	58,3	71	11	4,5	24,7	72,7	24,7
146 Bangladesh	40,1	49,6	75,1	21,6	2,2 ^f	..	88,6 ^f	7,9 ^f
147 Mauritanie	41,2	50,1	62,9	..	64	8	5,1 ^f	16,2 ^f	74,6 ^f	21,2 ^f
148 Yémen	44,1	62,6	6	7,0	21,6
149 Djibouti	62,3	82,1	31,9	19,6	79
150 Haïti	47,8	62,5	19,4	34,2

11 Enseignement et instruction

Classement selon l'IDH	Taux d'alphabétisation des adultes (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1998	Taux d'alphabétisation des jeunes adultes (en % de la pop. âgée de 15 à 24 ans) 1998	Taux de scolarisation (corrige) par groupe d'âge		Enfants atteignant la 5 ^e année d'école (%) 1995-97 ^b	Part des sciences dans le supérieur (en % du taux d'inscription dans le supérieur) ^a 1995-97 ^b	Dépenses publiques d'enseignement			
			Primaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997	Secondaire (en % du groupe d'âge concerné) 1997			En % des dépenses publiques totales 1995-97 ^b	Maternelle, primaire et secondaire (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b		Supérieur (en % de tous les niveaux) 1994-97 ^b
								En % du PNB 1995-97 ^b	En % des dépenses publiques totales 1995-97 ^b	
151 Nigeria	61,1	84,7	41 ^c	0,7	11,5
152 Congo, Rép. dém. du	58,9	79,7	58,2	37,1	64
153 Zambie	76,3	87,0	72,4	42,2	2,2	7,1	59,8	23,2
154 Côte d'Ivoire	44,5	62,3	58,3	34,1	75	26	5,0	24,9	81,4	18,6
155 Sénégal	35,5	48,7	59,5	19,8	87	..	3,7	33,1	76,8	23,2
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	73,6	89,9	47,4	..	81	39
157 Bénin	37,7	55,3	67,6	28,2	61	18	3,2	15,2	80,8	18,8
158 Ouganda	65,0	77,5	15	2,6	21,4
159 Érythrée	51,7	68,9	29,3	37,9	70	..	1,8	..	62,1 ^h	..
160 Angola	34,7	31,2
161 Gambie	34,6	54,3	65,9	33,3	80	..	4,9	21,2	80,5	12,9
162 Guinée	45,6	14,6	54	42	1,9	26,8	64,7	26,1
163 Malawi	58,2	69,5	98,5	72,6	..	18	5,4	18,3	67,7	20,5
164 Rwanda	64,0	81,5	78,3
165 Mali	38,2	62,5	38,1	17,9	84	..	2,2	..	67,4	17,7
166 Rép. centrafricaine	44,0	64,5	46,2	19,0	69,6 ^f	24,0 ^f
167 Tchad	39,4	63,0	47,9	17,9	59	14	1,7 ^c	..	67,7	9,0
168 Mozambique	42,3	58,4	39,6	22,4	46	46
169 Guinée-Bissau	36,7	54,6	52,3	24,1
170 Burundi	45,8	60,8	35,6	17,1	4,0	18,3	79,4	17,1
171 Éthiopie	36,3	51,5	35,2	24,8	51	36	4,0	13,7	69,9	15,9
172 Burkina Faso	22,2	32,5	32,3	12,8	79	19	3,6	11,1	81,7	18,3
173 Niger	14,7	21,6	24,4	9,4	73	..	2,3 ^h	12,8 ^h	92,1 ^h	..
174 Sierra Leone	44,0	30
Total pays en développement	72,7 ⁱ	84,1	85,7	60,4	3,8
Pays les moins avancés	50,0 ⁱ	62,5	60,4	31,2
Pays arabes	59,7	77,0	86,4	61,7	5,4
Asie de l'Est	83,4	97,3	99,8	71,0	2,9
Asie de l'Est (Chine non comprise)	96,9 ⁱ	99,7	97,9	93,7	3,5
Amérique latine et Caraïbes	87,7	93,7	93,3	65,3	4,5
Asie du Sud	54,3	68,9	78,0	3,2
Asie du Sud (Inde non comprise)	50,5	64,3	80,8	3,2
Asie du Sud-Est et Pacifique	89,3 ⁱ	96,9	97,8	58,3	3,3
Afrique subsaharienne	59,6 ⁱ	75,8	56,2	41,4	6,1
Europe de l'Est et CEI	.. ⁱ	4,9
OCDE	.. ⁱ	..	99,9	88,8	5,0
Développement humain élevé	.. ⁱ	..	99,3	94,3	5,0
Développement humain moyen	76,3 ⁱ	87,5	90,6	65,0	4,1
Faible développement humain	48,1 ⁱ	63,9	56,6	28,3	2,5
Revenu élevé	.. ⁱ	..	99,5	95,6	5,0
Revenu moyen	87,0 ⁱ	93,1	94,4	70,9	4,6
Revenu faible	69,2 ⁱ	81,4	82,9	57,4	2,5
Monde	.. ⁱ	85,1	87,6	65,4	4,8

a. Données relatives aux étudiants en sciences naturelles et appliquées. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Données se rapportant à une année autre que celle indiquée pour cette rubrique. d. Données relatives à la communauté flamande uniquement. e. Ne comprend pas les dépenses pour les institutions turques. f. Données se rapportant aux dépenses du ministère de l'Éducation seulement. g. Données concernant la partie à l'est du Jourdain uniquement. h. Ne comprend pas les dépenses relatives à l'enseignement supérieur. i. Données relatives au gouvernement central uniquement. j. Le total fait défaut ou ne correspond pas à celui figurant dans le tableau 1, car seules les données relatives à l'alphabétisation émanant de l'UNESCO sont présentées dans ce tableau.

Sources : Colonnes 1 et 2 : calculs réalisés d'après les données sur le taux d'alphabétisation des adultes de l'UNESCO, 2000a. Colonnes 3 et 4 : UNESCO, 1999a. Colonnes 5-10 : UNESCO, 1999c.

12 Accès aux flux d'information

Classement selon l'IDH	Voyages touristiques internationaux (départs)		Lignes téléphoniques d'abonnés		Téléphones publics		Possesseurs de téléphones mobiles		Téléviseurs		Ordinateurs reliés à Internet			
	Indice (base 100 = 1990)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		Micro-ordinateurs (pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)	
	1997-98 ^a	1997-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1998	
Développement humain élevé														
1	Canada	17 648	86	565	634	6,2	6,1	22	176	628	715	107	330	36,94
2	Norvège	3 120	117	503	660	3,0	2,8	46	474	422	579	..	373	71,75
3	États-Unis	52 735	118	545	661	7,6	6,5	21	256	772	847	217	459	112,77
4	Australie	3 161	146	456	512	..	4,3	11	288	522	639	150	412	40,09
5	Islande	227	160	510	646	4,1	3,5	39	331	317	356	39	326	89,83
6	Suède	11 422	183	681	674	4,3	..	54	464	466	531	105	361	42,86
7	Belgique	7 773	203	393	500	1,3	1,6	4	173	446	510	88	286	20,58
8	Pays-Bas	12 860	143	464	593	0,5	1,4	5	213	482	543	94	318	39,75
9	Japon	15 806	144	441	503	6,7	6,2	7	374	611	707	60	237	13,34
10	Royaume-Uni	50 872	163	441	556	6,2	5,7	19	252	433	645	108	263	24,59
11	Finlande	4 743	406	534	554	4,0	4,1	45	572	494	640	100	349	89,17
12	France	18 077	93	495	570	3,2	4,0	5	188	539	601	71	208	8,57
13	Suisse	12 213	127	574	675	7,1	7,7	18	235	396	535	87	422	34,51
14	Allemagne	82 975	147	441	567	2,2	1,9	4	170	525	580	91	305	17,67
15	Danemark	4 972	127	567	660	1,3	1,5	29	364	535	585	115	377	56,29
16	Autriche	13 263	156	418	491	4,1	3,7	10	249	473	516	65	233	21,20
17	Luxembourg	481	692	0,8	1,2	2	308	346	619	..	732	18,26
18	Irlande	3 053	170	281	435	1,7	2,3	7	257	293	456	86	272	15,17
19	Italie	14 327	89	388	451	7,5	6,6	5	355	420	486	36	173	6,71
20	Nouvelle-Zélande	1 166	163	434	479	1,3	1,3	16	203	443	501	..	282	35,20
21	Espagne	13 203	123	316	414	1,1	1,7	1	179	389	506	28	145	7,79
22	Chypre	417	183	428	585	3,9	2,9	5	168	183	167	9	..	7,94
23	Israël	2 983	338	343	471	3,1	6,9	3	359	259	318	63	217	19,15
24	Singapour	3 745	303	390	562	9,6	6,1	19	346	379	348	74	458	21,20
25	Grèce	1 935	117	389	522	5,6	5,9	0	194	194	466	17	52	4,71
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	4 197	205	450	558	0,7	1,7	24	475	282	431	47	254	12,38
27	Malte	167	137	360	499	2,1	4,5	0	59	736	518	14	260	4,79
28	Portugal	2 425	107	243	413	2,5	4,0	1	309	186	542	27	81	5,60
29	Slovénie	211	375	1,2	1,7	0	84	275	356	..	251	11,51
30	Barbade	281	424	1,6	2,1	0	45	265	283	..	75	0,16
31	Corée, Rép. de	3 067	196	310	433	5,5	13,1	2	302	210	346	37	157	4,01
32	Brunéi Darussalam	300	122	136	247	0,1	3,3	7	156	241	638	3,79
33	Bahamas	274	352	2,2	4,8	8	27	223	896	1,63
34	République tchèque	158	364	..	3,6	0	94	..	447	12	97	8,41
35	Argentine	5 522	221	95	203	0,7	2,7	(.)	78	249	289	7	39	1,84
36	Koweït	247	236	..	0,3	15	138	432	491	7	105	3,44
37	Antigua-et-Barbuda	253	468	2,1	4,7	0 ^b	19	364	452	2,41
38	Chili	1 351	176	66	205	1,3	0,9	1	65	206	232	11	48	2,03
39	Uruguay	654	..	134	250	1,7	2,8	0	60	388	242	..	91	4,68
40	Slovaquie	414	..	135	286	1,2	2,7	0	87	..	402	..	65	4,10
41	Bahreïn	192	245	1,0	2,5	14	143	424	419	..	93	0,90
42	Qatar	190	260	..	1,3	8	114	392	808	..	121	0,02
43	Hongrie	12 317	91	96	336	2,5	4,3	(.)	105	417	437	10	59	9,41
44	Pologne	49 328	223	86	228	0,7	1,8	0	50	295	413	8	44	3,37
45	Émirats arabes unis	206	389	2,3	11,1	17	210	91	294	..	106	7,61
46	Estonie	1 659	..	204	343	..	1,9	0	170	344	480	..	34	16,62
Développement humain moyen														
47	Saint-Kitts-et-Nevis	237	418	0 ^c	11	220	244	..	122	0,12
48	Costa Rica	330	173	101	172	2,2	0,5	0	28	221	387	..	(.)	0,85
49	Croatie	172	348	0,8	2,6	(.)	41	215	267	..	112	2,12
50	Trinité-et-Tobago	250	98	141	206	0,6	1,6	0	20	331	331	..	47	1,52

12 Accès aux flux d'information

Classement selon l'IDH	Voyages touristiques internationaux (départs)		Lignes téléphoniques d'abonnés		Téléphones publics		Possesseurs de téléphones mobiles		Téléviseurs		Micro- ordinateurs		Ordinateurs reliés à Internet
	Indice (base 100 = 1990)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)
	Milliers 1997-98 ^a	1997-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1998
51 Dominique	164	252	..	4,2	0	9	70	175	1,95
52 Lituanie	3 241	..	212	300	2,3	2,0	0	72	353	376	..	54	2,65
53 Seychelles	31	172	124	244	1,9	2,9	0	49	71	190	0,09
54 Grenade	177	263	..	2,1	2	13	87	325	0,03
55 Mexique	9 803	133	65	104	1,0	3,3	1	35	150	261	8	47	1,18
56 Cuba	55	458	31	35	1,0	0,9	0	(.)	206	239	0,01
57 Bélarus	969	..	153	241	..	1,9	0	1	268	314	0,10
58 Belize	92	138	0,0 ^c	2,8	0	15	164	180	1,10
59 Panama	211	140	93	134	0,9	1,2	0	6	172	187	0,27
60 Bulgarie	3 059	128	242	329	1,5	1,9	0	15	250	366	1,23
61 Malaisie	25 631	172	89	198	1,4	8,2	5	99	149	166	8	59	2,16
62 Russie, Féd. de	11 711	..	140	197	1,5	1,3	0	5	365	420	3	41	1,24
63 Lettonie	1 961	..	234	302	..	1,5	0	68	370	593	5,83
64 Roumanie	6 893	61	102	167	1,2	1,0	0	29	194	226	(.)	10	1,05
65 Venezuela	524	170	82	117	1,7	3,2	(.)	87	177	185	11	43	0,34
66 Fidji	78	128	57	97	0,5	1,1	0	10	15	97	0,27
67 Suriname	47	85	92	152	0,4	0,6	0	14	138	217	(.)
68 Colombie	1 140	146	75	173	1,0	1,4	0	49	118	217	..	28	0,44
69 Macédoine, ARYM	148	199	..	0,7	0	15	..	250	0,57
70 Géorgie	433	..	99	115	0,9	0,1	0	11	201	472	0,14
71 Maurice	143	161	52	214	0,2	2,1	2	53	170	228	4	87	0,50
72 Jamahiriya arabe libyenne	650	153	48	84	..	0,1	0	3	99	143	(.)
73 Kazakhstan	80	104	..	0,4	0	2	282	234	0,09
74 Brésil	4 598	387	65	121	1,6	3,0	(.)	47	213	316	3	30	1,30
75 Arabie saoudite	77	143	0,4	2,1	1	31	249	260	24	50	0,02
76 Thaïlande	1 412	160	24	84	0,4	1,9	1	32	108	236	4	22	0,34
77 Philippines	1 817	160	10	37	0,1	0,2	0	22	49	108	3	15	0,13
78 Ukraine	10 326	..	136	191	1,7	1,1	0	3	327	490	..	14	0,39
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	124	188	0,7	1,5	0	7	142	162	0,00
80 Pérou	577	175	26	67	0,3	1,9	(.)	30	96	144	..	18	0,19
81 Paraguay	498	..	27	55	0,3	0,2	0	41	52	101	..	(.)	0,22
82 Liban	1 650	..	118	194	0	157	349	352	..	39	0,74
83 Jamaïque	45	166	0,5	0,8	0	22	136	323	..	5	0,13
84 Sri Lanka	518	174	7	28	..	0,2	(.)	9	35	92	(.)	4	0,03
85 Turquie	4 601	158	121	254	0,7	1,2	1	53	230	286	5	23	0,73
86 Oman	60	92	0,3	1,6	2	43	657	595	2	21	0,28
87 Rép. dominicaine	354	..	48	93	0,4	0,6	(.)	31	84	84	0,59
88 Sainte-Lucie	127	268	..	2,9	0 ^c	13	186	211	..	136	0,16
89 Maldives	37	176	29	71	..	1,8	0	6	24	39	0,38
90 Azerbaïdjan	232	..	86	89	..	0,3	0	8	195	254	0,06
91 Équateur	330	182	48	78	0,4	0,3	0	25	86	293	0,13
92 Jordanie	1 347	118	58	86	..	0,6	(.)	12	76	52	..	9	0,06
93 Arménie	157	157	..	0,1	0	2	210	217	..	4	0,27
94 Albanie	18	..	12	37	0,2	0,1	0	2	86	161	0,05
95 Samoa-Occidental	26	49	0,2	0,9	0	17	39	69	..	5	0,01
96 Guyana	16	70	0	2	35	59	0,08
97 Iran, Rép. islamique d'	1 354	172	40	112	..	1,3	0	6	66	157	..	32	(.)
98 Kirghizistan	32	..	72	76	..	0,4	0	(.)	228	44	0,33
99 Chine	8 426	..	6	70	(.)	2,1	(.)	19	156	272	(.)	9	0,01
100 Turkménistan	357	..	60	82	0,8	0,1	0	1	191	201	0,06

12 Accès aux flux d'information

Classement selon l'IDH	Voyages touristiques internationaux (départs)		Lignes téléphoniques d'abonnés		Téléphones publics		Possesseurs de téléphones mobiles		Téléviseurs		Micro- ordinateurs		Ordinateurs reliés à Internet
	Indice (base 100 = 1990)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)
	Milliers												
	1997-98 ^a	1997-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1998
101 Tunisie	1 526	88	38	81	0,4	1,5	(.)	4	81	198	3	15	(.)
102 Moldova, Rép. de	35	..	106	150	1,8	1,0	0	2	299	297	..	6	0,14
103 Afrique du Sud	3 080	500	87	115	1,1	3,5	(.)	56	97	125	7	47	3,26
104 El Salvador	868	165	24	80	0,5	0,9	0	18	92	250	0,14
105 Cap-Vert	24	98	..	1,0	0	3	3	45	(.)
106 Ouzbékistan	69	65	0,8	0,2	0	1	181	273	0,01
107 Algérie	1 377	36	32	53	0,2	0,2	(.)	1	68	68	1	4	(.)
108 Viet Nam	168	..	1	26	..	(.)	0	2	39	180	..	6	(.)
109 Indonésie	2 200	320	6	27	0,1	1,0	(.)	5	61	136	1	8	0,07
110 Tadjikistan	45	37	..	(.)	0	(.)	189	285	0,01
111 Rép. arabe syrienne	2 750	264	40	95	0,2	0,2	0	0	60	68	..	2	(.)
112 Swaziland	17	30	0,2	0,9	0	5	19	107	0,29
113 Honduras	202	103	17	38	0,1	0,4	0	5	72	90	0,02
114 Bolivie	298	123	28	69	..	0,6	0	27	113	115	0,08
115 Namibie	39	69	0,7	1,3	0	12	22	32	..	19	1,60
116 Nicaragua	422	244	13	31	0,1	0,3	0	4	65	190	0,16
117 Mongolie	32	37	0,3	0,1	0	1	66	63	..	5	0,01
118 Vanuatu	12	200	18	28	0	1	9	13	0,43
119 Égypte	2 921	145	30	60	(.)	0,1	(.)	1	107	127	..	9	0,04
120 Guatemala	391	135	21	41	0,3	..	(.)	10	53	126	0,08
121 Salomon, Îles	14	19	0,0	0,4	0	2	..	14	0,05
122 Botswana	460	240	21	56	0,2	1,3	0	15	16	27	..	25	0,42
123 Gabon	22	33	..	0,7	0	8	45	136	..	9	0,00
124 Maroc	1 359	113	16	54	0,1	1,1	(.)	4	102	160	..	3	0,07
125 Myanmar	2	5	..	(.)	0	(.)	3	7	(.)
126 Iraq	37	31	0	0	72	82	0,00
127 Lesotho	7	10	0	5	6	24	0,01
128 Inde	3 811	167	6	22	0,1	0,4	0	1	32	69	(.)	3	0,01
129 Ghana	3	8	..	0,1	0	1	15	115	(.)	2	0,01
130 Zimbabwe	123	62	12	17	0,1	0,2	0	4	30	29	(.)	9	0,08
131 Guinée équatoriale	4	13	..	(.)	0	1	9	162	..	2	0,00
132 Sao Tomé-et-Principe	19	22	..	0,1	0	0	..	227	0,82
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	63	95	8	11	0	1	2	24	0,03
134 Cameroun	3	5	(.)	(.)	0	(.)	23	81	1	..	(.)
135 Pakistan	8	19	(.)	0,2	(.)	1	26	88	1	4	0,02
136 Cambodge	41	..	(.)	2	..	(.)	0	6	..	123	..	1	0,01
137 Comores	8	9	..	0,2	0	0	2	4	(.)	..	0,01
138 Kenya	350	167	8	9	0,2	0,2	0	(.)	15	21	(.)	3	0,02
139 Congo	7	8	(.)	..	0	1	6	8	(.)
Faible développement humain													
140 Rép. dém. pop. lao	2	6	..	(.)	0	1	7	4	..	1	0,00
141 Madagascar	35	103	2	3	(.)	(.)	0	1	19	46	..	1	(.)
142 Bhoutan	4	16	0,0	..	0	0	..	19	..	4	0,06
143 Soudan	200	..	3	6	..	0,1	0	(.)	73	141	..	2	0,00
144 Népal	110	134	3	8	(.)	(.)	0	0	2	4	0,01
145 Togo	3	7	(.)	0,1	0	2	6	20	..	7	0,03
146 Bangladesh	992	256	2	3	..	(.)	0	1	5	7	0,00
147 Mauritanie	3	6	0,1	0,3	0	0	14	91	..	6	0,01
148 Yémen	11	13	0	1	274	1	(.)
149 Djibouti	11	13	0,1	0,1	0	(.)	44	73	2	..	0,01
150 Haïti	7	8	..	(.)	0	0	5	5	0,00

12 Accès aux flux d'information

Classement selon l'IDH	Voyages touristiques internationaux (départs)		Lignes téléphoniques d'abonnés		Téléphones publics		Possesseurs de téléphones mobiles		Téléviseurs		Micro-ordinateurs		Ordinateurs reliés à Internet
	Indice (base 100 = 1990)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)		(pour 1 000 habitants)
	Milliers												
	1997-98 ^a	1997-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1990	1996-98 ^a	1998
151 Nigeria	3	4	(.)	..	0	(.)	36	67	..	6	(.)
152 Congo, Rép. dém. du	1	(.)	0	(.)	1	43	(.)
153 Zambie	9	9	0,1	0,1	0	1	34	137	0,03
154 Côte d'Ivoire	5	250	6	12	(.)	(.)	0	6	62	70	..	4	0,02
155 Sénégal	6	16	..	1,0	0	2	36	41	2	11	0,02
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	150	50	3	4	(.)	(.)	0	1	2	21	..	2	(.)
157 Bénin	420	..	3	7	..	(.)	0	1	16	91	..	1	(.)
158 Ouganda	2	3	..	0,1	0	1	11	26	..	1	0,01
159 Érythrée	7	..	0,1	..	0	..	14	0,00
160 Angola	8	6	..	(.)	0	1	6	124	..	1	(.)
161 Gambie	7	21	0,1	0,2	0	4	..	4	..	3	0,01
162 Guinée	2	5	0,0	0,1	0	3	7	41	..	3	0,00
163 Malawi	3	3	0,1	(.)	0	1	..	2	(.)
164 Rwanda	2	2	..	0,1	0	2	(.)	0,00
165 Mali	1	3	..	0,1	0	(.)	9	11	..	1	(.)
166 Rép. centrafricaine	2	3	(.)	(.)	0	(.)	4	5	0,00
167 Tchad	10	42	1	1	(.)	(.)	0	0	1	2	0,00
168 Mozambique	3	4	..	(.)	0	(.)	3	4	..	2	0,01
169 Guinée-Bissau	6	7	..	0,1	0	0	0,01
170 Burundi	16	67	2	3	(.)	(.)	0	(.)	1	10	0,00
171 Éthiopie	140	157	3	3	(.)	(.)	0	0	2	5	(.)
172 Burkina Faso	2	4	..	0,1	0	(.)	5	6	(.)	1	0,02
173 Niger	10	56	1	2	..	(.)	0	(.)	11	26	..	(.)	(.)
174 Sierra Leone	3	4	(.)	0,1	0	0	10	26	(.)
Total pays en développement	21	58	..	1,3	..	18	95	162	0,26
Pays les moins avancés	3	4	..	(.)	..	1	16	29	(.)
Pays arabes	35	65	..	0,7	(.)	10	121	144	..	12	0,13
Asie de l'Est	15 690 T	..	19	85	0,2	2,5	(.)	31	158	275	2	15	0,22
Asie de l'Est (Chine non comprise)	7 264 T	..	314	431	4,8	11,2	4	310	212	344	38	162	4,85
Amérique latine et Caraïbes	62	118	1,1	2,4	(.)	43	170	252	0,99
Asie du Sud	6 822 T	177	7	24	..	0,4	(.)	2	30	69	0,01
Asie du Sud (Inde non comprise)	3 011 T	191	11	30	..	0,3	(.)	2	25	69	0,01
Asie du Sud-Est et Pacifique	35 467 T	..	13	43	..	1,1	1	16	61	139	0,32
Afrique subsaharienne	11	14	..	0,5	..	5	24	50	0,27
Europe de l'Est et CEI	102 985 T	..	125	193	..	1,3	(.)	18	306	379	1,65
OCDE	427 092 T	137	393	490	4,7	4,9	10	223	502	594	94	255	37,86
Développement humain élevé	434 097 T	140	419	524	5,0	5,2	11	245	531	621	102	277	40,97
Développement humain moyen	28	68	..	1,3	(.)	15	120	193	0,24
Faible développement humain	3	4	..	0,1	..	1	22	37	(.)
Revenu élevé	359 785 T	134	470	569	5,5	5,1	13	266	577	674	118	315	48,18
Revenu moyen	186 014 T	..	84	143	1,1	2,1	(.)	39	189	258	1,09
Revenu faible	6	36	..	1,0	..	8	80	145	0,02
Monde	99	142	1,3	1,9	..	54	186	253	7,42

a. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. b. Données concernant 1988. c. Données concernant 1989.

Sources : Colonne 1 : Banque mondiale, 2000b ; données de l'Organisation mondiale du tourisme. Colonne 2 : calculs effectués sur la base des chiffres du tourisme international fournis par la Banque mondiale, 2000b ; données de l'Organisation mondiale du tourisme. Colonnes 3 et 4 : calculs effectués sur la base du nombre de lignes téléphoniques principales et d'habitants (UIT, 1998). Colonnes 5 et 6 : calculs effectués sur la base du nombre de téléphones publics et d'habitants (UIT, 1998). Colonnes 7 et 8 : calculs effectués sur la base du nombre d'abonnés équipés d'un téléphone mobile et d'habitants (UIT, 1998). Colonnes 9 et 10 : calculs effectués sur la base du nombre de téléviseurs et d'habitants (UIT, 1998). Colonnes 11 et 12 : calculs effectués sur la base du nombre de micro-ordinateurs et d'habitants (UIT, 1998). Colonne 13 : calculs effectués sur la base du nombre d'ordinateurs reliés à Internet et d'habitants (UIT, 1998).

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PNB (en milliards de dollars) ^a	Croissance annuelle du PNB (%) ^b		PNB par habitant (dollars) ^b	Croissance annuelle du PNB par habitant (%) ^b		Moyenne annuelle de l'inflation (%)		
		1975-95	1990-98		1975-90	1990-98	1990-98	1998	
Développement humain élevé									
1	Canada	580,9	2,9	2,0	19 170	1,7	0,9	1,4	-0,6
2	Norvège	152,0	3,1	4,0	34 310	2,7	3,4	1,8	-0,5
3	États-Unis	7 903,0	2,8	2,8	29 240	1,8	1,8	1,9	1,0
4	Australie	387,0	2,7	3,9	20 640	1,3	2,7	1,7	0,6
5	Islande	7,6	3,8	2,6	27 830	2,7	1,6	2,9	1,7
6	Suède	226,5	1,6	0,9	25 580	1,3	0,5	2,4	0,6
7	Belgique	259,0	2,2	2,0	25 380	2,1	1,7	2,3	0,9
8	Pays-Bas	389,1	2,3	2,7	24 780	1,7	2,1	2,1	2,9
9	Japon	4 089,1	4,2	1,4	32 350	3,5	1,1	0,2	0,3
10	Royaume-Uni	1 264,3	2,3	1,9	21 410	2,1	1,6	3,0	2,5
11	Finlande	125,1	2,9	1,6	24 280	2,5	1,2	1,7	1,4
12	France	1 465,4	2,6	1,7	24 900	2,1	1,2	1,7	0,2
13	Suisse	284,1	2,0	0,6	39 980	1,7	-0,2	1,7	1,1
14	Allemagne	2 179,8	26 570	2,2	0,9
15	Danemark	175,2	2,0	2,9	33 040	1,9	2,5	1,6	1,4
16	Autriche	216,7	2,6	2,2	26 830	2,5	1,6	2,5	1,0
17	Luxembourg	19,2	4,5	3,3	45 100	4,1	1,9	2,2	1,7
18	Irlande	69,3	3,1	6,7	18 710	2,4	6,0	2,0	2,4
19	Italie	1 157,0	2,9	1,2	20 090	2,7	1,0	4,4	2,9
20	Nouvelle-Zélande	55,4	0,9	2,2	14 600	0,2	1,0	1,6	1,3
21	Espagne	555,2	2,5	2,0	14 100	1,9	1,8	4,2	2,2
22	Chypre	9,0	8,1	3,9	11 920	7,4	2,6	3,7	2,2
23	Israël	96,5	3,8	5,2	16 180	1,7	2,0	11,0	5,4
24	Singapour	95,5	7,7	8,1	30 170	5,7	6,0	2,1	-1,5
25	Grèce	123,4	2,5	1,9	11 740	1,7	1,4	11,0	5,2
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	158,2	8,3	3,9	23 660	6,4	1,8	6,4	1,1
27	Malte	3,8	6,2	13,0	10 100	5,6	12,1	-5,5	0,5
28	Portugal	106,4	3,7	2,4	10 670	3,2	2,4	5,8	4,2
29	Slovénie	19,4	9 780	27,0	7,4
30	Barbade	1,7 ^c	2,1	1,1	6 610 ^c	1,8	0,7	2,4	3,8
31	Corée, Rép. de	398,8	8,4	5,1	8 600	7,0	4,1	6,4	5,3
32	Brunéi Darussalam	7,8	..	1,2	24 630	..	-1,4	1,1	-0,2
33	Bahamas	3,5 ^d	6,3	0,8	12 400 ^d	4,2	-0,9	2,9	..
34	République tchèque	53,0	..	-1,7	5 150	..	-1,6	13,7	11,0
35	Argentine	290,3	-0,1	6,3	8 030	-1,6	4,9	7,8	-2,0
36	Koweït	32,0 ^c	0,2	..	20 200 ^c	-4,7
37	Antigua-et-Barbuda	0,6	..	4,1	8 450	..	3,5	2,6	2,8
38	Chili	73,9	4,5	8,3	4 990	2,9	6,6	9,3	5,1
39	Uruguay	20,0	1,2	4,5	6 070	0,6	3,7	40,5	10,7
40	Slovaquie	19,9	..	0,1	3 700	..	-0,1	11,4	5,1
41	Bahreïn	4,9	..	4,5	7 640	..	1,4	-0,2	-4,9
42	Qatar	7,9 ^c	1,3	..	12 000 ^c	-5,6
43	Hongrie	45,7	1,7	-0,1	4 510	1,8	0,2	22,0	14,2
44	Pologne	151,3	..	3,9	3 910	..	3,7	26,9	12,0
45	Émirats arabes unis	48,7	5,3	2,0	17 870	-3,4	-2,8	2,4	1,6
46	Estonie	4,9	..	-2,8	3 360	..	-1,8	75,4	9,4
Développement humain moyen									
47	Saint-Kitts-et-Nevis	0,3	..	4,1	6 190	..	4,5	2,9	3,3
48	Costa Rica	9,8	3,2	4,2	2 770	0,4	2,0	17,6	12,3
49	Croatie	20,8	..	-2,2	4 620	..	-1,5	131,2	9,0
50	Trinité-et-Tobago	5,8	1,8	2,8	4 520	0,6	2,1	6,9	6,7

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PNB (en milliards de dollars) ^a	Croissance annuelle du PNB (%) ^b		PNB par habitant (dollars) ^b	Croissance annuelle du PNB par habitant (%) ^b		Moyenne annuelle de l'inflation (%)	
		1975-95	1990-98		1975-90	1990-98	1990-98	1998
51 Dominique	0,2	11,0	1,5	3 150	10,9	1,4	3,2	-0,4
52 Lituanie	9,4	..	-4,9	2 540	..	-4,8	111,5	6,6
53 Seychelles	0,5	4,7	2,9	6 420	3,5	1,4	1,4	2,0
54 Grenade	0,3	..	2,6	3 250	..	2,2	2,8	3,6
55 Mexique	368,1	3,5	3,0	3 840	1,1	1,2	19,5	14,0
56 Cuba
57 Bélarus	22,3	..	-2,2	2 180	..	-2,2	449,9	74,2
58 Belize	0,6	6,5	3,5	2 660	3,7	0,5	3,1	0,9
59 Panama	8,3	1,5	4,7	2 990	-0,7	2,9	2,2	1,4
60 Bulgarie	10,1	..	-2,7	1 220	..	-2,0	116,9	22,2
61 Malaisie	81,3	6,7	6,4	3 670	3,9	3,8	5,1	9,1
62 Russie, Féd. de	331,8	..	-7,1	2 260	..	-7,0	230,9	11,6
63 Lettonie	5,9	3,5	-6,6	2 420	3,0	-5,5	71,1	11,3
64 Roumanie	30,6	2,5	-2,9	1 360	1,9	-2,6	113,8	46,6
65 Venezuela	82,1	1,2	2,8	3 530	-1,6	0,5	49,2	21,2
66 Fidji	1,7	2,5	0,8	2 210	0,9	-0,1	3,7	7,3
67 Suriname	0,7	0,1	0,8	1 660	-0,6	0,5	138,0	..
68 Colombie	100,7	3,8	3,5	2 470	1,7	1,5	21,5	17,5
69 Macédoine, ARYM	2,6	1 290	17,9	1,0
70 Géorgie	5,3	1,8	-11,8	970	1,1	-11,7	709,3	3,4
71 Maurice	4,3	5,5	5,2	3 730	4,3	4,0	6,2	5,6
72 Jamahiriya arabe libyenne
73 Kazakhstan	20,9	..	-6,5	1 340	..	-5,9	330,7	4,9
74 Brésil	767,6	2,7	2,7	4 630	0,6	1,3	347,4	3,7
75 Arabie saoudite	143,4	3,9	1,6	6 910	-1,4	-1,8	1,4	-14,0
76 Thaïlande	131,9	7,8	4,6	2 160	5,7	3,4	4,8	8,7
77 Philippines	78,9	3,1	3,3	1 050	0,6	1,0	8,5	10,5
78 Ukraine	49,2	..	-10,4	980	..	-10,1	440,0	13,2
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,3	..	3,3	2 560	..	2,6	2,5	2,3
80 Pérou	60,5	-0,3	5,8	2 440	-2,6	4,0	33,7	5,5
81 Paraguay	9,2	5,6	2,3	1 760	2,4	-0,4	14,6	13,8
82 Liban	15,0	..	7,2	3 560	..	5,3	24,0	8,0
83 Jamaïque	4,5	-0,3	1,5	1 740	-1,5	0,6	29,1	5,0
84 Sri Lanka	15,2	4,6	5,0	810	3,0	3,7	9,7	8,8
85 Turquie	200,5	4,2	4,4	3 160	1,9	2,8	79,4	74,2
86 Oman	10,6 ^c	8,4	..	4 940 ^c	3,8	..	-2,9	..
87 Rép. dominicaine	14,6	3,0	5,3	1 770	0,7	3,4	10,6	4,9
88 Sainte-Lucie	0,6	..	3,0	3 660	..	1,4	2,5	2,0
89 Maldives	0,3	..	6,5	1 130	..	3,7	8,2	0,8
90 Azerbaïdjan	3,8	..	-9,6	480	..	-10,7	322,3	-8,3
91 Équateur	18,4	3,2	3,4	1 520	0,5	1,3	32,0	25,8
92 Jordanie	5,3	..	6,2	1 150	..	1,5	3,3	3,7
93 Arménie	1,7	..	-5,7	460	..	-6,5	349,1	11,2
94 Albanie	2,7	..	-0,3	810	..	-0,5	51,5	24,8
95 Samoa-Occidental	0,2	..	1,8	1 070	..	1,1	4,3	4,0
96 Guyana	0,7	-4,5	9,8	780	-5,1	8,9	16,0	3,2
97 Iran, Rép. islamique d'	102,2	0,4	4,0	1 650	-2,8	2,3	28,3	15,9
98 Kirghizistan	1,8	..	-6,2	380	..	-6,9	157,8	11,5
99 Chine	923,6	8,4	10,4	750	6,8	9,2	9,7	-1,1
100 Turkménistan	3,0 ^e	650 ^e	663,4	13,5

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	PNB (en milliards de dollars) ^a	Croissance annuelle du PNB (%) ^b		PNB par habitant (dollars) ^b	Croissance annuelle du PNB par habitant (%) ^b		Moyenne annuelle de l'inflation (%)	
		1975-95	1990-98		1975-90	1990-98	1990-98	1998
101 Tunisie	19,2	4,5	4,5	2 060	1,9	2,7	4,8	3,5
102 Moldova, Rép. de	1,7	380	173,9	8,0
103 Afrique du Sud	136,9	1,7	1,7	3 310	-0,7	-0,4	10,6	7,9
104 El Salvador	11,2	-0,3	5,2	1 850	-1,7	3,0	8,9	2,6
105 Cap-Vert	0,5	..	4,7	1 200	..	2,2	4,4	2,8
106 Ouzbékistan	22,9	950	356,7	33,2
107 Algérie	46,4	3,6	1,4	1 550	0,6	-0,9	21,1	-4,2
108 Viet Nam	26,5	..	8,0	350	..	6,1	18,5	8,9
109 Indonésie	130,6	6,7	4,1	640	4,6	2,4	12,2	73,1
110 Tadjikistan	2,3	..	-10,0	370	..	-11,6	300,0	49,9
111 Rép. arabe syrienne	15,5	3,2	3,9	1 020	-0,1	0,9	8,9	7,0
112 Swaziland	1,4	6,0	3,0	1 400	2,7	-0,2	12,4	8,5
113 Honduras	4,6	3,7	4,3	740	0,4	1,4	20,6	13,6
114 Bolivie	8,0	..	4,6	1 010	..	2,1	9,9	7,7
115 Namibie	3,2	..	3,8	1 940	..	1,1	9,5	11,4
116 Nicaragua	1,8	-2,5	3,8	370	-5,2	0,9	38,9	12,9
117 Mongolie	1,0	..	0,1	380	..	-1,8	78,2	11,5
118 Vanuatu	0,2	..	-0,6	1 260	..	-3,3	4,3	3,1
119 Égypte	79,2	7,2	4,6	1 290	4,6	2,6	9,7	3,6
120 Guatemala	17,8	2,5	4,4	1 640	-0,1	1,7	11,4	6,8
121 Salomon, Îles	0,3	6,1	2,8	760	2,5	-0,5	9,7	12,0
122 Botswana	4,8	12,3	3,9	3 070	8,5	1,4	10,3	7,9
123 Gabon	4,9	0,0	3,2	4 170	-3,2	0,5	7,2	-8,6
124 Maroc	34,4	4,2	2,6	1 240	1,9	0,7	3,5	0,7
125 Myanmar	25,9	34,0
126 Iraq
127 Lesotho	1,2	4,6	3,2	570	2,0	0,9	7,7	3,7
128 Inde	427,4	4,8	5,6	440	2,6	3,8	8,9	8,9
129 Ghana	7,3	1,7	4,3	390	-1,1	1,5	28,6	17,6
130 Zimbabwe	7,2	3,0	1,8	620	-0,2	-0,5	21,9	29,8
131 Guinée équatoriale	0,5	..	17,7	1 110	..	14,8	12,7	-23,6
132 Sao Tomé-et-Principe	0,0	..	1,5	270	..	-1,1	57,5	37,1
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,1	1,3	4,5	890	-1,0	2,1	7,1	10,3
134 Cameroun	8,7	5,4	0,5	610	2,5	-2,2	6,1	1,1
135 Pakistan	61,5	6,2	4,3	470	3,2	1,7	11,1	7,8
136 Cambodge	2,9	..	4,7	260	..	1,8	32,8	17,0
137 Comores	0,2	3,8	-0,5	370	..	-3,0	3,9	3,0
138 Kenya	10,2	4,8	2,4	350	1,1	-0,3	15,8	10,6
139 Congo	1,9	3,8	1,5	680	0,9	-1,3	7,1	-16,9
Faible développement humain								
140 Rép. dém. pop. lao	1,6	..	6,2	320	..	3,5	16,3	84,0
141 Madagascar	3,7	0,6	1,3	260	-2,0	-1,5	22,1	8,8
142 Bhoutan	0,4	..	5,1	470	..	2,0	9,7	5,9
143 Soudan	8,2	1,4	5,3	290	-1,3	3,1	74,4	28,9
144 Népal	4,9	4,0	4,8	210	1,3	2,3	8,9	3,3
145 Togo	1,5	2,2	1,6	330	-0,7	-1,4	8,8	2,7
146 Bangladesh	44,2	4,7	4,9	350	2,2	3,2	3,6	5,3
147 Mauritanie	1,0	2,0	4,1	410	-0,6	1,3	5,3	8,8
148 Yémen	4,6	..	2,8	280	..	-1,5	24,2	-4,6
149 Djibouti	4,4	3,0
150 Haïti	3,2	1,6	-1,1	410	-0,3	-3,2	23,3	12,7

13 Paramètres économiques

Classement selon l'IDH	Croissance annuelle du PNB (%) ^b			PNB par habitant (dollars) ^b	Croissance annuelle du PNB par habitant (%) ^b		Moyenne annuelle de l'inflation (%)	
	PNB (en milliards de dollars) ^a	1975-95	1990-98		1975-90	1990-98	1990-98	1998
	1998							
151 Nigeria	36,4	1,5	3,5	300	-1,5	0,6	38,7	10,5
152 Congo, Rép. dém. du	5,4	-0,2	-5,3	110	-3,3	-8,3	1 423,1	15,0
153 Zambie	3,2	0,6	1,4	330	-2,5	-1,3	63,5	23,2
154 Côte d'Ivoire	10,2	1,3	4,1	700	-2,3	1,3	8,7	3,0
155 Sénégal	4,7	2,4	3,2	520	-0,4	0,5	5,6	2,2
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	7,2	..	3,4	220	..	0,4	24,3	17,3
157 Bénin	2,3	3,0	4,8	380	0,0	1,8	10,1	4,2
158 Ouganda	6,6	..	7,1	310	..	3,9	15,3	10,7
159 Érythrée	0,8	200	10,1	-0,9
160 Angola	4,6	..	-3,3	380	..	-6,4	924,3	60,9
161 Gambie	0,4	3,3	3,6	340	-0,2	0,1	4,4	1,8
162 Guinée	3,8	..	4,7	530	..	2,0	6,7	4,3
163 Malawi	2,2	2,8	3,6	210	-0,5	0,9	33,2	23,2
164 Rwanda	1,9	4,7	-1,4	230	1,5	-3,3	18,1	2,6
165 Mali	2,6	2,1	3,7	250	-0,3	0,8	9,3	4,8
166 Rép. centrafricaine	1,1	0,8	1,3	300	-1,6	-0,8	5,4	1,8
167 Tchad	1,7	1,6	3,1	230	-0,8	0,1	8,3	4,1
168 Mozambique	3,5	..	5,8	210	..	3,5	41,1	3,8
169 Guinée-Bissau	0,2	2,5	-1,2	160	-0,5	-3,4	41,8	7,7
170 Burundi	0,9	4,4	-1,9	140	1,7	-4,2	11,8	12,1
171 Éthiopie	6,2	..	3,3	100	..	1,0	8,0	9,7
172 Burkina Faso	2,6	3,2	4,1	240	0,8	1,7	6,6	3,1
173 Niger	2,0	1,5	2,4	200	-1,7	-1,0	6,8	3,0
174 Sierra Leone	0,7	0,6	-4,1	140	-1,4	-6,4	32,5	26,9
Total pays en développement	5 698,5 T	3,9	5,1	1 250	1,7	3,3
Pays les moins avancés	156,5 T	2,4	3,3	270	-0,3	0,9
Pays arabes	564,6 T	3,2	3,0	2 220	0,1	0,5
Asie de l'Est	1 481,6 T	8,7	8,2	1 140	7,1	7,1
Asie de l'Est (Chine non comprise)	558,1 T	8,0	5,6	10 020	6,5	4,4
Amérique latine et Caraïbes	1 903,9 T	2,2	3,6	3 830	0,1	1,9
Asie du Sud	656,0 T	4,0	5,5	490	1,6	3,6
Asie du Sud (Inde non comprise)	228,6 T	2,7	4,1	630	-0,1	2,1
Asie du Sud-Est et Pacifique	574,2 T	5,6	6,1	1 130	3,4	4,3
Afrique subsaharienne	310,8 T	2,0	2,3	530	-0,9	-0,4
Europe de l'Est et CEI	842,7 T	..	-4,3	2 110	..	-4,3
OCDE	23 008,0 T	2,9	2,2	20 900	2,0	1,5
Développement humain élevé	23 338,4 T	2,9	2,3	22 690	2,1	1,7
Développement humain moyen	4 902,1 T	3,8	3,1	1 200	1,9	1,6
Faible développement humain	184,8 T	1,8	3,3	280	-1,0	0,8
Revenu élevé	22 273,3 T	2,8	2,2	25 870	2,2	1,6
Revenu moyen	4 319,5 T	3,0	2,1	2 970	1,1	0,8
Revenu faible	1 830,6 T	6,0	7,3	530	3,9	5,5
Monde	28 423,5 T	3,0	2,4	4 910	1,2	1,0

a. Données concernant le PNB calculé à l'aide de la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale, en dollars courants. b. Données calculées sur la base de séries constantes (dollars 1995). Les taux de croissance sont indiqués en moyennes cumulées. c. Données relatives à 1995. d. Données relatives à 1996. e. Données relatives à 1997.

Sources : Colonnes 1, 4, 7 et 8 : Banque mondiale, 2000b. totaux calculés par la Banque mondiale pour le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*. Colonnes 2, 3, 5 et 6 : calculs effectués d'après des données relatives au PNB et au PNB par habitant, Banque mondiale, 2000b. totaux calculés par la Banque mondiale pour le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.

14 Structure macroéconomique

Classement selon l'IDH	PIB (en milliards de dollars) ^a	Agriculture (en % du PIB) ^b	Industrie (en % du PIB) ^b	Services (en % du PIB) ^b	Consommation		Investissement intérieur brut (en % du PIB)	Epargne intérieure brute (en % du PIB)	Recettes fiscales du gouvernement central (en % du PIB)	Dépenses du gouvernement central (en % du PIB)	Excédent/ déficit général des dépenses publiques (en % du PIB) ^c	
					Privée (en % du PIB)	Publique (en % du PIB)						
					1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998
Développement humain élevé												
1	Canada	580,6	58,7 ^d	20,0 ^d	19,7 ^d	21,3 ^d	18,1 ^e	24,7 ^e	-3,5 ^e
2	Norvège	145,9	2,0 ^d	32,1 ^d	65,9 ^d	47,5 ^d	20,2 ^d	25,2 ^d	32,3 ^d	34,1 ^d	35,7 ^d	0,7 ^d
3	États-Unis	8 230,4	1,7 ^d	26,2 ^d	72,0 ^d	67,7 ^d	15,2 ^d	18,5 ^d	17,1 ^d	20,5	21,1	0,9
4	Australie	361,7	3,2 ^f	26,2 ^f	70,6 ^f	62,1 ^d	16,7 ^d	21,8 ^d	21,3 ^d	22,7	24,5	2,8
5	Islande	7,9	..	25,7 ^e	63,0 ^e	61,1 ^d	20,5 ^d	17,8 ^d	18,5 ^d	25,2 ^d	29,2 ^d	0,4 ^d
6	Suède	226,5	53,1 ^d	25,8 ^d	14,1 ^d	21,1 ^d	35,8	42,7	-1,6
7	Belgique	248,2	1,1 ^d	27,6 ^d	71,2 ^d	63,3 ^d	14,4 ^d	17,8 ^d	22,3 ^d	43,3 ^d	46,6 ^d	-2,0 ^d
8	Pays-Bas	381,8	3,1 ^e	26,9 ^e	70,0 ^e	59,1 ^d	13,7 ^d	20,2 ^d	27,2 ^d	42,7 ^d	47,6 ^d	-1,7 ^d
9	Japon	3 783,0	1,7 ^d	37,2 ^d	61,1 ^d	60,3 ^d	9,7 ^d	28,7 ^d	29,9 ^d
10	Royaume-Uni	1 357,2	1,8 ^f	31,5 ^f	66,7 ^f	64,3 ^d	20,3 ^d	15,9 ^d	15,4 ^d	36,4	37,9	0,6
11	Finlande	123,5	4,0 ^f	34,3 ^f	61,7 ^f	52,9 ^d	20,9 ^d	17,3 ^d	26,2 ^d	28,1 ^d	35,3 ^d	-2,5 ^d
12	France	1 427,0	2,3 ^d	26,2 ^d	71,5 ^d	59,9 ^d	19,3 ^d	16,8 ^d	20,7 ^d	39,2 ^d	46,6 ^d	-3,5 ^d
13	Suisse	263,6	61,2 ^d	14,1 ^d	20,3 ^d	24,8 ^d	22,0 ^d	27,9 ^d	-1,3 ^d
14	Allemagne	2 134,2	1,1 ^d	..	44,1 ^d	57,8 ^d	19,4 ^d	21,3 ^d	22,8 ^d	26,5	32,9	-0,9
15	Danemark	174,9	4,0 ^e	26,8 ^e	69,2 ^e	50,7 ^d	25,3 ^d	20,6 ^d	24,0 ^d	33,7 ^e	41,4 ^e	-1,9 ^e
16	Autriche	211,9	1,4 ^f	30,5 ^f	68,1 ^f	56,2 ^d	19,0 ^d	25,3 ^d	24,8 ^d	34,8 ^d	40,5 ^d	-2,7 ^d
17	Luxembourg	17,4	0,8 ^d	48,0 ^d	12,4 ^d	23,6 ^d	39,6 ^d	41,9 ^d	41,0 ^d	2,1 ^d
18	Irlande	81,9	5,6 ^e	..	60,6 ^e	49,5 ^d	13,1 ^d	19,6 ^d	37,4 ^d	31,6 ^f	35,5 ^f	-0,4 ^f
19	Italie	1 171,9	2,6 ^d	30,5 ^d	66,9 ^d	61,8 ^d	16,3 ^d	17,5 ^d	21,9 ^d	38,6	44,6	-3,3
20	Nouvelle-Zélande	52,8	63,4 ^d	15,2 ^d	20,8 ^d	21,4 ^d	32,1	33,4	0,5
21	Espagne	553,2	3,5 ^f	..	25,1 ^f	62,0 ^d	16,2 ^d	20,7 ^d	21,9 ^d	28,1 ^f	36,1 ^f	-5,5 ^f
22	Chypre	9,0	63,4 ^f	18,0 ^f	25,1 ^f	18,6 ^f	24,7 ^d	37,0 ^d	-5,3 ^d
23	Israël	100,5	100,0 ^e	61,3	29,5	20,3	9,2	36,4	49,0	-1,2
24	Singapour	84,4	0,1	35,2	64,6	38,7	10,0	33,5	51,3	16,1 ^d	16,8 ^d	11,7 ^d
25	Grèce	120,7	10,6 ^e	17,7 ^e	71,7 ^e	73,4 ^d	14,8 ^d	20,1 ^d	11,8 ^d	20,6 ^d	34,0 ^d	-8,4 ^d
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	166,4	0,1 ^d	14,7 ^d	85,2 ^d	60,1	9,4	30,2	30,5
27	Malte	3,5	62,4	20,0	23,0	17,6	29,0 ^d	41,6 ^d	-9,8 ^d
28	Portugal	106,7	3,9 ^e	35,2 ^e	60,9 ^e	64,5 ^d	18,6 ^d	25,6 ^d	16,9 ^d	32,1 ^d	40,8 ^d	-2,1 ^d
29	Slovénie	19,5	4,0	38,6	57,4	55,7	20,6	25,2	23,7
30	Barbade	2,3	6,6 ^f	20,0 ^f	73,4 ^f	66,8 ^f	15,0 ^f	16,4	16,8
31	Corée, Rép. de	320,7	4,9	43,5	51,6	55,3	10,9	20,9	33,8	17,3 ^d	17,4 ^d	-1,3 ^d
32	Brunéi Darussalam	4,9	2,8	44,4	52,7
33	Bahamas	3,7 ^f	16,3	19,3	-1,9
34	République tchèque	56,4	4,2	39,2	56,6	52,2	19,3	29,9	28,5	31,6	35,0	-1,6
35	Argentine	298,1	5,7	28,7	65,6	70,7	11,9	19,9	17,4	12,4 ^d	15,3 ^d	-1,5 ^d
36	Koweït	25,2	0,4 ^e	53,5 ^e	46,1 ^e	56,2	31,2	14,3	12,7	1,5	50,9	..
37	Antigua-et-Barbuda	0,6	4,0	18,9	77,1	32,2	24,1
38	Chili	78,7	7,4	30,4	62,2	65,0	9,8	26,5	25,2	18,4	21,6	0,4
39	Uruguay	20,6	8,5	27,5	64,0	71,0	13,7	15,8	15,3	30,0	33,3	-0,8
40	Slovaquie	20,4	4,4	31,6	64,0	50,2	21,6	39,4	28,2
41	Bahreïn	5,3	0,9 ^e	39,9 ^e	59,2 ^e	35,4 ^d	22,5 ^d	6,0 ^d	42,1 ^d	10,1	32,0	-5,8
42	Qatar	9,2 ^d
43	Hongrie	47,8	6,0 ^d	34,0 ^d	60,0 ^d	61,3	10,3	31,0	28,4	31,4	43,4	-6,1
44	Pologne	158,6	62,3	16,4	26,4	21,3	32,7	37,7	-1,0
45	Émirats arabes unis	47,2	0,7	11,0	-0,3
46	Estonie	5,2	6,3	26,7	67,0	57,7	22,6	29,3	19,7	29,9	32,9	-0,1
Développement humain moyen												
47	Saint-Kitts-et-Nevis	0,3	4,6	24,3	71,1	38,1	42,3	45,4	19,6
48	Costa Rica	10,5	15,2	24,3	60,5	56,6	16,6	28,7	26,8	23,1 ^f	30,1 ^f	-3,8 ^f
49	Croatie	21,8	8,9	32,4	58,7	59,6	26,2	23,2	14,2	43,3	45,6	0,6
50	Trinité-et-Tobago	6,4	1,8	47,5	50,7	81,8	11,2	22,1	7,1	23,3 ^e	28,2 ^e	0,2 ^e

14 Structure macroéconomique

Classement selon l'IDH	PIB (en milliards de dollars) ^a	Agriculture (en % du PIB) ^b	Industrie (en % du PIB) ^b	Services (en % du PIB) ^b	Consommation		Investissement intérieur brut	Épargne intérieure brute	Recettes fiscales du gouvernement central	Dépenses du gouvernement central	Excédent/ déficit général des dépenses publiques
					Privée	Publique					
					(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)
51 Dominique	0,2	20,2	22,5	57,3	58,6	20,9	25,4	20,5
52 Lituanie	10,7	10,4	32,6	57,0	63,2	24,5	24,2	12,3	25,4	30,4	-0,4
53 Seychelles	0,5	4,1	23,6	72,4	46,5	33,2	37,5	20,3	34,3	68,3	1,4
54 Grenade	0,3	8,4	22,2	69,4	65,7	17,2	40,6	17,1	23,1 ^e	28,1 ^e	2,3 ^e
55 Mexique	393,5	4,9	26,6	68,4	68,2	9,4	24,4	22,4	13,0 ^d	16,3 ^d	-1,1 ^d
56 Cuba
57 Bélarus	22,6	13,4	46,1	40,5	60,4	19,5	26,1	20,1	28,7	32,2	-0,9
58 Belize	0,7	18,7	25,5	55,8	67,3	13,8	23,9	18,9
59 Panama	9,1	7,9	18,4	73,8	60,0	16,5	32,8	23,5	18,4 ^d	27,0 ^d	0,2 ^d
60 Bulgarie	12,3	18,7	25,5	55,7	71,2	15,1	14,7	13,7	0,0	0,0	0,0
61 Malaisie	72,5	13,2	43,6	43,3	41,5	10,0	26,7	48,5	18,9 ^d	19,7 ^d	2,9 ^d
62 Russie, Féd. de	276,6	7,3	35,3	57,4	64,9	13,8	16,3	21,2	18,4 ^e	25,4 ^e	-4,7 ^e
63 Lettonie	6,4	4,7	29,4	65,9	63,9	26,3	23,0	9,8	28,0	33,0	0,1
64 Roumanie	38,2	16,4	40,1	43,4	76,1	14,7	17,7	9,2	24,4 ^d	31,9 ^d	-3,9 ^d
65 Venezuela	95,0	5,0	34,0	61,0	72,9	7,5	19,6	19,6	12,8	19,8	-2,8
66 Fidji	1,6	19,5	31,0	49,5	70,7	16,0	12,0	13,3	21,3 ^f	29,6 ^f	-4,9 ^f
67 Suriname	0,3 ^e
68 Colombie	102,9	13,5	25,1	61,4	69,6	16,4	19,6	13,9	10,1	16,0	-4,7
69 Macédoine, ARYM	2,5	11,4	28,3	60,3	75,4	17,5	22,8	7,1
70 Géorgie	5,1	26,0	15,8	58,2	97,2	8,9	7,8	-6,1	4,6	8,6	-2,5
71 Maurice	4,2	8,6	33,1	58,3	65,0	11,0	24,1	24,0	17,7	22,4	0,9
72 Jamahiriya arabe libyenne
73 Kazakhstan	22,0	9,2	31,2	59,6	76,3	10,9	17,3	12,8
74 Brésil	778,2	8,4	28,8	62,8	63,6	17,8	21,3	18,6
75 Arabie saoudite	128,9	7,0	47,6	45,4	41,3	32,5	21,0	26,2
76 Thaïlande	111,3	11,2	41,2	47,7	47,5	10,7	25,3	41,8	14,5	18,6	-3,5
77 Philippines	65,1	16,9	31,6	51,5	70,4	13,3	20,5	16,3	17,0 ^d	19,3 ^d	0,1 ^d
78 Ukraine	43,6	14,4	34,4	51,2	56,2	26,1	20,7	17,7
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,3	10,9	26,9	62,2	70,5	18,8	31,8	10,7	26,6	42,3	-8,2
80 Pérou	62,7	7,1	36,8	56,1	71,6	8,9	24,3	19,5	13,7	16,4	-0,2
81 Paraguay	8,6	24,9	26,2	48,9	72,9	10,5	21,0	16,6
82 Liban	17,2	12,4	26,5	61,1	98,3	14,5	27,6	-12,8	12,7	32,1	-15,1
83 Jamaïque	6,4	8,0	33,7	58,4	60,0	21,6	31,5	18,4
84 Sri Lanka	15,7	21,1	27,5	51,4	71,3	9,8	25,4	18,9	14,5	25,0	-8,0
85 Turquie	198,8	17,6	25,4	57,0	66,3	12,6	24,6	21,1	19,1 ^d	29,9 ^d	-8,4 ^d
86 Oman	15,0	6,4	31,6	-6,6
87 Rép. dominicaine	15,9	11,6	32,8	55,6	74,9	8,2	25,8	16,9	15,5 ^d	16,7 ^d	0,4 ^d
88 Sainte-Lucie	0,6	8,1	18,9	72,9	68,8	15,2	19,3	16,1
89 Maldives	0,4	16,4	20,6	51,1	-5,3
90 Azerbaïdjan	3,9	20,3	38,7	41,0	84,2	11,0	39,2	4,8	18,2	25,1	-3,9
91 Équateur	18,4	12,9	35,2	51,9	68,2	12,5	26,5	19,3
92 Jordanie	7,4	3,0	25,7	71,3	69,5	26,7	25,0	3,8	19,8 ^d	34,0 ^d	-3,3 ^d
93 Arménie	1,9	32,9	31,8	35,3	..	11,2	19,0	-14,2
94 Albanie	3,0	54,4	24,5	21,0	96,5	10,2	16,0	-6,7	14,8	29,8	-8,5
95 Samoa-Occidental	0,2
96 Guyana	0,7	34,7	32,5	32,8	65,3	17,6	28,7	17,1
97 Iran, Rép. islamique d'	113,1	24,9 ^f	36,7 ^f	38,4 ^f	65,3	20,2	16,1	14,5	11,2	26,7	0,3
98 Kirghizistan	1,7	46,0	23,6	30,4	82,1	15,7	18,3	2,2
99 Chine	959,0	18,4	48,7	32,9	45,4	11,9	38,3	42,6	5,7 ^d	8,1 ^d	-1,5 ^d
100 Turkménistan	2,4	24,6	41,8	33,6

14 Structure macroéconomique

Classement selon l'IDH	PIB (en milliards de dollars) ^a	Agriculture (en % du PIB) ^b	Industrie (en % du PIB) ^b	Services (en % du PIB) ^b	Consommation		Investissement intérieur brut (en % du PIB)	Épargne intérieure brute (en % du PIB)	Recettes fiscales du gouvernement central (en % du PIB)	Dépenses du gouvernement central (en % du PIB)	Excédent/ déficit général des dépenses publiques (en % du PIB) ^c
					Privée	Publique					
					(en % du PIB)	(en % du PIB)					
101 Tunisie	20,0	12,4	28,4	59,1	62,7	13,0	27,5	24,3	24,8 ^f	32,6 ^f	-3,1 ^f
102 Moldova, Rép. de	1,6	28,9	31,3	39,8	84,4	18,4	26,0	-2,8
103 Afrique du Sud	133,5	4,0	31,8	64,3	63,0	20,2	15,6	16,9	24,6	29,7	-2,9
104 El Salvador	11,9	12,1	28,0	59,9	86,6	9,5	16,6	4,0
105 Cap-Vert	0,5	12,2	19,1	68,7	75,6	16,2	40,2	8,3
106 Ouzbékistan	20,4	31,2	27,0	41,9	59,4	21,6	19,2	19,0
107 Algérie	47,3	12,1	47,3	40,6	54,7	18,1	27,2	27,2	30,7 ^f	29,2 ^f	2,9 ^f
108 Viet Nam	27,2	25,7	32,6	41,7	71,1	7,6	28,7	21,3	15,8	20,1	-1,1
109 Indonésie	94,2	19,5	45,3	35,2	70,2	5,8	14,0	24,1	15,6	17,9	-2,4
110 Tadjikistan	2,2	5,7	29,7	64,6	75,7 ^e	9,1 ^e	14,7 ^e	15,2 ^e
111 Rép. arabe syrienne	17,4	70,3	11,4	29,5	18,3	16,4 ^d	24,6 ^d	-0,2 ^d
112 Swaziland	1,2	16,0	38,7	45,3	60,8	20,0	12,3	19,2
113 Honduras	5,4	20,3	30,9	48,8	66,2	10,3	29,6	23,4
114 Bolivie	8,6	15,4	28,7	55,9	75,2	14,0	20,0	10,8	15,1	21,9	-2,3
115 Namibie	3,1	10,0	34,2	55,9	55,7	25,5	19,0	18,8
116 Nicaragua	2,0	34,1	21,5	44,4	84,7	14,2	33,4	1,1	23,9 ^e	33,2 ^e	-0,6 ^e
117 Mongolie	1,0	32,8	27,6	39,6	62,5	17,5	25,8	20,0	13,5	23,0	-10,8
118 Vanuatu	0,2	24,7 ^d	12,2 ^d	63,2 ^d
119 Égypte	82,7	17,5	32,3	50,2	74,0	10,2	22,2	15,8	16,6 ^d	30,6 ^d	-2,0 ^d
120 Guatemala	18,9	23,3	20,0	56,8	86,8	5,6	16,0	7,7
121 Salomon, Îles	0,3
122 Botswana	4,9	3,6	46,1	50,4	51,8	26,4	20,6	21,8	14,7 ^f	35,3 ^f	8,4 ^f
123 Gabon	5,5	7,3	60,3	32,5	41,9	14,9	32,3	43,2
124 Maroc	35,5	16,6	32,0	51,4	67,2	18,2	22,6	14,7	23,8 ^e	33,3 ^e	-4,4 ^e
125 Myanmar	..	53,2	9,0	37,8	11,7 ^d	11,1 ^d	4,5 ^d	8,9 ^d	-0,9 ^d
126 Iraq
127 Lesotho	0,8	11,5	42,0	46,5	..	21,7	48,6	-42,7	38,7	55,8	-4,1
128 Inde	430,0	29,3	24,7	45,9	68,6	10,5	23,6	20,9	8,6	14,4	-5,2
129 Ghana	7,5	10,4	6,9	82,7	76,5	10,3	22,9	13,2
130 Zimbabwe	6,3	19,5	24,4	56,1	69,0	15,6	17,2	15,4	26,4 ^d	35,7 ^d	-5,0 ^d
131 Guinée équatoriale	0,5	21,8	66,4	11,8	65,9	20,9	84,6	13,2
132 Sao Tomé-et-Principe	0,0	21,3	16,7	62,0	90,2	25,6	41,3	-15,9
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,7	24,4	42,3	33,3	51,0	20,7	30,3	28,3
134 Cameroun	8,7	42,4	21,6	35,9	71,0	9,2	18,4	19,9	9,4 ^e	12,7 ^e	0,2 ^e
135 Pakistan	63,4	26,4	24,7	48,9	76,3	11,0	17,1	12,7	12,6	21,4	-6,3
136 Cambodge	2,9	50,6	14,8	34,6	85,8	8,7	15,0	5,5
137 Comores	0,2	38,7	12,8	48,5	93,8	11,6	19,8	-5,4
138 Kenya	11,6	26,1	16,2	57,7	77,2	16,1	14,4	6,7	23,5 ^f	29,0 ^f	-0,9 ^f
139 Congo	2,0	11,5	49,9	38,6	59,4	14,3	35,1	26,4	6,7 ^d	38,4 ^d	-8,6 ^d
Faible développement humain											
140 Rép. dém. pop. lao	1,3	52,6	22,0	25,4	71,1	5,1	24,9	23,7
141 Madagascar	3,7	30,6	13,6	55,8	88,6	6,1	13,3	5,3	8,5 ^f	17,3 ^f	-1,3 ^f
142 Bhoutan	0,4	38,2	36,5	25,4	36,2	25,8	47,3	37,9	7,8	36,9	-0,4
143 Soudan	10,4	39,3	18,2	42,6
144 Népal	4,8	40,5	22,2	37,3	80,3	9,3	21,7	10,5	8,8	17,5	-4,7
145 Togo	1,5	42,1	21,1	36,8	81,2	11,3	14,2	7,5
146 Bangladesh	42,7	22,2	27,9	49,9	78,5	4,4	22,2	17,1
147 Mauritanie	1,0	24,8	29,5	45,7	78,2	13,8	21,0	8,0
148 Yémen	4,3	17,6	48,8	33,6	75,7	21,9	21,5	2,4	15,2	42,2	-2,6
149 Djibouti	0,5 ^d	3,6 ^d	20,5 ^d	75,8 ^d	78,3 ^d	27,9 ^d	9,5 ^d	-6,2 ^d
150 Haïti	3,9	30,4	20,1	49,6	..	6,5	10,7	-6,9

14 Structure macroéconomique

Classement selon l'IDH	PIB (en milliards de dollars) ^a	Agriculture (en % du PIB) ^b	Industrie (en % du PIB) ^b	Services (en % du PIB) ^b	Consommation		Investissement intérieur brut	Epargne intérieure brute	Recettes fiscales du gouvernement central	Dépenses du gouvernement central	Excédent/ déficit général des dépenses publiques
					Privée	Publique					
					(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)	(en % du PIB)
151 Nigeria	41,4	31,7	41,0	27,3	77,5	10,7	20,0	11,8
152 Congo, Rép. dém. du	7,0	57,9 ^d	16,9 ^d	25,2 ^d	82,6 ^d	8,5 ^d	8,1	9,0 ^d	4,3 ^d	10,4 ^d	-0,8 ^d
153 Zambie	3,4	17,3	26,4	56,3	83,8	10,8	14,3	5,3
154 Côte d'Ivoire	11,0	26,0	22,7	51,3	64,8	10,6	18,2	24,5	20,8	24,0	-1,3
155 Sénégal	4,7	17,4	24,1	58,5	74,8	10,3	19,6	14,9
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	8,0	45,7	14,9	39,4	83,3	8,3	15,0	8,4
157 Bénin	2,3	38,6	13,5	47,9	82,1	9,7	17,1	8,3
158 Ouganda	6,8	44,6	17,6	37,8	84,7	9,6	15,1	5,7
159 Érythrée	0,6	9,3 ^d	29,5 ^d	61,2 ^d	80,9	48,0	40,9	-29,0
160 Angola	7,5	12,3	51,5	36,3	34,9	34,7	20,2	30,4
161 Gambie	0,4	27,4	13,7	58,9	79,8	12,7	18,4	7,4
162 Guinée	3,6	22,4	35,4	42,1	73,7	6,9	21,1	19,4	10,0	16,9	-4,1
163 Malawi	1,7	35,9	17,8	46,4	85,2	14,4	13,7	0,4
164 Rwanda	2,0	47,4	21,2	31,4	90,3	11,5	15,7	-1,8
165 Mali	2,7	46,9	17,5	35,6	77,0	13,0	20,9	10,1
166 Rép. centrafricaine	1,1	52,6	18,6	28,8	83,9	11,7	13,5	4,4
167 Tchad	1,7	39,8	14,3	45,9	88,0	9,4	15,0	2,6
168 Mozambique	3,9	34,3	20,8	44,8	89,0	9,3	20,4	1,7
169 Guinée-Bissau	0,2	62,4	12,7	24,9	99,6	9,3	11,3	-8,9
170 Burundi	0,9	54,2	16,4	29,5	89,3	13,2	9,0	-2,5	12,7 ^d	24,0 ^d	-5,5 ^d
171 Éthiopie	6,5	49,8	6,7	43,5	79,4	14,3	18,2	6,3
172 Burkina Faso	2,6	33,3	27,2	39,5	73,0	14,7	28,6	12,4
173 Niger	2,0	41,4	17,0	41,7	83,9	12,7	10,4	3,3
174 Sierra Leone	0,6	44,2	23,9	32,0	92,9	8,4	8,1	-1,3	10,2 ^d	17,7 ^d	-6,0 ^d
Total pays en développement	5 554,5 T	13,5	34,1	52,5	61,2	13,1	25,0	25,6	68,7
Pays les moins avancés	145,9 T	32,7	24,1	43,1	78,1	10,4	19,1	10,7	52,3
Pays arabes	473,6 T	11,7	39,9	48,4	58,9	21,6	22,6	19,5	70,0	29,6	..
Asie de l'Est	1 447,3 T	13,3	43,6	43,0	49,3	11,4	33,5	39,3	71,6	10,4	-1,4
Asie de l'Est (Chine non comprise)	488,2 T	3,3	33,7	63,0	57,0	10,4	24,1	32,6	74,7
Amérique latine et Caraïbes	1 965,9 T	7,8	28,7	63,6	67,4	13,6	21,9	19,0	70,1
Asie du Sud	670,5 T	27,7	27,0	45,3	69,5	11,8	21,7	18,7	64,1	17,6	-4,3
Asie du Sud (Inde non comprise)	240,5 T	24,9	31,1	44,0	71,2	14,1	18,2	14,7	66,2	24,7	-2,6
Asie du Sud-Est et Pacifique	469,7 T	13,2	39,2	47,5	54,6	9,7	24,2	35,7	70,0
Afrique subsaharienne	319,8 T	18,8	29,6	51,6	69,0	16,0	17,6	14,8	51,2
Europe de l'Est et CEI	806,6 T	9,9	35,0	55,2	63,2	16,5	22,1	20,2	69,8
OCDE	22 938,8 T	2,2	29,6	64,6	62,9	15,5	20,7	21,5	77,5	29,8	-0,7
Développement humain élevé	23 251,2 T	2,5	29,6	64,7	62,8	15,6	20,8	21,6	77,6	29,9	-0,6
Développement humain moyen	4 779,8 T	14,5	34,8	50,8	61,3	13,9	24,9	24,8	68,0
Faible développement humain	197,0 T	31,7	27,6	40,7	76,9	10,4	19,0	12,2	51,4
Revenu élevé	22 236,5 T	2,4	..	65,0	62,8	15,8	20,7	21,4	77,8	30,2	-0,6
Revenu moyen	4 159,0 T	9,4	32,7	57,9	63,7	14,8	21,9	21,6	69,5
Revenu faible	1 832,6 T	23,1	38,7	38,2	57,8	11,0	30,2	31,0	65,5
Monde	28 228,1 T	4,8	30,6	62,1	62,6	15,3	21,5	22,1	75,8

Note : Les pourcentages pour l'agriculture, l'industrie et le secteur tertiaire ayant été arrondis, leur total peut ne pas être égal à 100.

a. Données relatives au PIB au prix du marché (dollars courants). b. Données relatives à la valeur ajoutée. c. Subventions comprises. d. Les données se rapportent à 1997. e. Les données se rapportent à 1995. f. Les données se rapportent à 1996.

Sources : Colonnes 1-8 : Banque mondiale, 2000b. Colonnes 9-11 : Banque mondiale, 2000b ; données du FMI.

15 Flux de ressources

Classement selon l'IDH	Exportation de biens et services (en % du PIB)		Importation de biens et services (en % du PIB)		Flux nets d'investissement direct étranger (en millions de dollars)		Flux nets d'investissements de portefeuille (en millions de dollars) ^a		Montant net des prêts bancaires et autres crédits aux échanges (en millions de dollars) ^b		Note de la dette souveraine à long terme ^c
	1990	1998	1990	1998	Moyenne annuelle	1998	1990	1998	1990	1998	1999
	Développement humain élevé										
1 Canada	26,1	40,7 ^d	26,0	39,0 ^d	5 899	16 500	AA+
2 Norvège	40,6	41,3 ^d	34,1	34,2 ^d	320	3 597	AAA
3 États-Unis	9,9	12,1 ^d	11,3	13,5 ^d	46 211	193 375	AAA
4 Australie	17,3	20,8 ^d	17,1	21,4 ^d	6 312	6 568	AA+
5 Islande	34,3	36,4 ^d	32,8	35,8 ^d	-2	112	A+
6 Suède	29,9	43,8 ^d	29,5	36,8 ^d	2 070	19 358	AA+
7 Belgique	68,1	72,9 ^d	65,9	68,4 ^d	7 214 ^e	20 889 ^e	AA+
8 Pays-Bas	54,2	56,0 ^d	49,5	48,9 ^d	7 147	31 859	AAA
9 Japon	10,7	11,1 ^d	10,0	9,9 ^d	911	3 192	AAA
10 Royaume-Uni	24,4	28,7 ^d	27,1	29,2 ^d	22 156	63 124	AAA
11 Finlande	23,1	39,8 ^d	24,6	31,0 ^d	377	11 115	AA+
12 France	22,6	26,6 ^d	22,6	22,7 ^d	12 092	28 039	AAA
13 Suisse	36,3	39,9 ^d	35,7	35,5 ^d	2 490	3 707	AAA
14 Allemagne	..	26,8 ^d	..	25,3 ^d	2 560	19 877	AAA
15 Danemark	35,8	36,0 ^d	30,8	32,6 ^d	897	6 623	AA+
16 Autriche	40,2	42,3 ^d	38,9	42,9 ^d	648	5 915	AAA
17 Luxembourg	101,9	101,2 ^d	96,8	85,2 ^d	AAA
18 Irlande	58,7	79,7 ^d	52,8	61,9 ^d	615	6 820	AA+
19 Italie	20,0	27,3 ^d	20,0	23,0 ^d	4 317	2 611	AA
20 Nouvelle-Zélande	27,6	28,9 ^d	26,9	28,2 ^d	1 625	1 160	AA+
21 Espagne	17,1	28,4 ^d	20,4	27,2 ^d	9 943	11 307	AA+
22 Chypre	51,5	..	57,1	..	83	200	A
23 Israël	34,7	31,9	45,4	43,1	187	1 839	A-
24 Singapour	202,0	152,5	195,0	134,7	3 674	7 218	AAA
25 Grèce	16,8	15,7 ^d	28,1	24,0 ^d	938	700
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	134,3	125,1	125,8	124,8	1 886	1 600	A
27 Malte	85,2	88,5	98,9	93,9	46	130	A
28 Portugal	33,9	31,4 ^d	41,2	40,1 ^d	1 676	1 711	AA
29 Slovénie	..	56,7	..	58,1	37 ^f	165	A
30 Barbade	49,1	65,4	51,7	65,0	10	16	-44	-23	30	(.)	A-
31 Corée, Rép. de	29,1	48,7	30,3	35,8	907	5 143	686	5 315	-418	-3 087	BBB
32 Brunéi Darussalam	1	4
33 Bahamas	9	235
34 République tchèque	45,2	60,0	42,6	61,4	533 ^f	2 540	0	966	669	-188	A-
35 Argentine	10,4	10,4	4,6	12,9	1 803	5 697	-843	9 087	-1 196	3 662	BB
36 Koweït	44,9	45,1	58,1	46,7	7	-10	A
37 Antigua-et-Barbuda	89,0	74,8	87,0	82,9	15	20
38 Chili	34,6	27,5	31,4	28,9	927	4 792	313	789	1 194	3 825	A-
39 Uruguay	26,2	21,9	20,1	22,5	16	164	-16	336	-176	-5	BBB-
40 Slovaquie	26,5	63,7	35,5	74,8	91 ^f	466	0	-570	278	1 488	BB+
41 Bahreïn	122,0	115,4 ^d	99,7	79,3 ^d	58	10
42 Qatar	10	70	BBB
43 Hongrie	31,1	49,8	28,5	52,4	675	1 935	1 071	947	-1 379	1 800	BBB+
44 Pologne	27,6	25,7 ^d	20,7	30,0 ^d	183	5 129	0	2 171	-18	1 117	BBB
45 Émirats arabes unis	65,4	..	40,4	..	52	100
46 Estonie	..	79,8	..	89,4	..	581	..	70	..	63	BBB+
Développement humain moyen											
47 Saint-Kitts-et-Nevis	52,7	51,4	84,3	77,2	..	25	0	0	(.)	-2	..
48 Costa Rica	34,6	49,0	41,4	50,8	145	552	-42	184	-99	57	BB
49 Croatie	..	40,0	..	49,0	..	873	..	295	..	499	BBB-
50 Trinité-et-Tobago	43,7	41,3	27,2	56,4	117	800	-52	0	-126	31	BBB-

15 Flux de ressources

Classement selon l'IDH	Exportation de biens et services (en % du PIB)		Importation de biens et services (en % du PIB)		Flux nets d'investissement direct étranger (en millions de dollars)		Flux nets d'investissements de portefeuille (en millions de dollars) ^a		Montant net des prêts bancaires et autres crédits aux échanges (en millions de dollars) ^b		Note de la dette souveraine à long terme ^c	
	1990	1998	1990	1998	Moyenne annuelle 1987-92	1998	1990	1998	1990	1998	1999	
	51	Dominique	54,5	55,4	80,5	60,3	..	20	0	0	(.)	0
52	Lituanie	52,1	47,2	60,6	59,1	..	926	..	0	..	57	BBB-
53	Seychelles	62,5	70,2	66,7	87,4	19	55	0	0	-6	5	..
54	Grenade	42,4	37,9	62,8	61,4	..	20	0	0	(.)	0	..
55	Mexique	18,6	31,2	19,7	33,2	4 310	10 238	1 224	3 158	4 396	9 792	BB
56	Cuba	3	30
57	Bélarus	46,3	62,0	44,1	68,0	..	144	..	0	..	-27	..
58	Belize	63,8	48,5	61,6	53,5	14	12	0	0	6	6	..
59	Panama	38,4	33,8	33,8	43,1	-113	1 186	-2	219	-4	34	BB+
60	Bulgarie	33,1	45,2	36,7	46,3	34 ^f	401	65	9	-111	88	B
61	Malaisie	76,4	114,4	74,3	92,6	2 387	3 727	-947	278	-617	3 017	BBB
62	Russie, Féd. de	18,2	31,7	17,9	26,8	..	2 183	310	11 834	5 252	4 748	SD ^g
63	Lettonie	47,7	47,7	49,0	61,0	..	274	..	4	..	5	BBB
64	Roumanie	16,7	25,7	26,2	34,2	61 ^f	2 063	0	42	4	-247	B-
65	Venezuela	39,4	20,0	20,2	20,1	553	3 737	345	1 472	-922	959	B
66	Fidji	63,6	66,0	66,0	64,7	43	91	0	0	-16	-9	..
67	Suriname	28,2	..	27,4	..	-119	10	B-
68	Colombie	20,0	13,9	15,8	19,6	464	2 983	-4	1 778	-151	-1 187	BB+
69	Macédoine, ARYM	..	41,0	..	56,6	..	119	..	0	..	72	..
70	Géorgie	39,9	14,0	45,7	28,0	..	251	..	0	..	7	..
71	Maurice	65,2	64,8	72,5	65,0	25	13	0	8	45	-99	..
72	Jamahiriya arabe libyenne	52	150
73	Kazakhstan	..	30,6	..	35,1	17	1 158	..	100	..	725	B+
74	Brésil	8,2	7,4	7,0	10,1	1 513	28 718	129	1 951	-556	20 521	B+
75	Arabie saoudite	46,2	35,9	36,1	30,7	-35	2 400
76	Thaïlande	34,1	58,9	41,7	42,4	1 656	6 969	362	1 709	1 593	-826	BBB-
77	Philippines	27,5	55,7	33,3	59,9	518	1 713	395	605	-286	269	BB+
78	Ukraine	27,6	39,8	28,7	42,8	..	743	..	1 076	..	267	..
79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	65,8	50,2	76,8	71,3	..	40	0	0	0	(.)	..
80	Pérou	12,0	12,0	11,6	16,7	50	1 930	0	174	18	620	BB
81	Paraguay	22,8	45,0	28,3	49,4	51	195	0	0	-9	-20	B
82	Liban	18,0	10,6	99,9	51,1	2	230	0	1 497	6	43	BB-
83	Jamaïque	52,0	49,3	56,1	62,4	85	350	0	250	-46	-33	B
84	Sri Lanka	30,2	36,0	38,1	42,4	57	345	0	71	11	61	..
85	Turquie	13,3	24,8	17,6	28,2	578	807	632	345	466	357	B
86	Oman	52,7	..	30,6	..	103	50	0	10	-400	-330	BBB-
87	Rép. dominicaine	33,8	30,6	43,7	39,5	127	691	0	70	-3	10	B+
88	Sainte-Lucie	72,6	64,9	84,2	68,2	..	40	0	0	-1	7	..
89	Maldives	36,1	..	94,4	..	5	7	0	0	1	7	..
90	Azerbaïdjan	..	24,5	..	58,9	..	1 085	..	0	..	58	..
91	Équateur	32,7	27,2	27,4	34,4	150	830	0	-10	57	-238	..
92	Jordanie	61,9	49,2	92,7	70,3	21	223	0	1	216	-104	BB-
93	Arménie	35,0	18,9	46,3	52,1	8 ^f	232	0	0	0	0	..
94	Albanie	14,9	9,5	23,2	32,2	..	45	0	0	31	-3	..
95	Samoa-Occidental	30,6	..	65,1	..	2	10	0	0	0	0	..
96	Guyana	62,7	95,8	79,9	107,5	49 ^f	44	-1	0	-16	-4	..
97	Iran, Rép. islamique d'	22,0	13,2	23,5	14,8	-129	300	0	0	-30	564	..
98	Kirghizistan	30,2	35,3	48,8	51,4	..	102	..	0	..	-2	..
99	Chine	17,5	21,6	14,3	17,3	4 652	45 460	-48	2 860	4 668	-3 936	BBB
100	Turkménistan	80	..	0	..	343	..

15 Flux de ressources

Classement selon l'IDH	Exportation de biens et services (en % du PIB)		Importation de biens et services (en % du PIB)		Flux nets d'investissement direct étranger (en millions de dollars)		Flux nets d'investissements de portefeuille (en millions de dollars) ^a		Montant net des prêts bancaires et autres crédits aux échanges (en millions de dollars) ^b		Note de la dette souveraine à long terme ^c
	1990	1998	1990	1998	Moyenne annuelle 1987-92	1998	1990	1998	1990	1998	
	101 Tunisie	43,6	42,4	50,6	45,6	160	650	-60	40	-138	
102 Moldova, Rép. de	48,8	46,5	51,2	75,3	..	85	..	0	..	-23	..
103 Afrique du Sud	24,4	25,8	18,6	24,5	-24	371	..	922	..	-689	BB+
104 El Salvador	18,6	23,1	31,2	35,7	15	200	0	0	6	230	BB+
105 Cap-Vert	12,7	24,9	43,7	56,9	1	15	0	0	(.)	-1	..
106 Ouzbékistan	28,8	22,2	47,8	22,5	..	85	..	0	..	392	..
107 Algérie	23,3	23,4	25,1	23,3	..	500	-16	2	-409	-1 328	..
108 Viet Nam	26,4	43,6 ^d	33,4	51,7 ^d	206 ^f	1 900	0	0	0	-368	..
109 Indonésie	26,1	53,9	23,7	43,8	999	-356	338	109	1 804	-3 512	CCC+
110 Tadjikistan	30	..	0	..	-21	..
111 Rép. arabe syrienne	27,7	29,0	27,4	40,2	67	100	0	0	-53	-4	..
112 Swaziland	76,8	101,5	76,0	94,6	62	19	0	0	-2	0	..
113 Honduras	36,4	45,8	39,8	52,1	47	99	0	-32	33	141	..
114 Bolivie	22,8	19,7	23,9	28,9	53	872	0	0	-24	-12	BB-
115 Namibie	50,4	63,1	60,2	63,3	44	96
116 Nicaragua	24,9	39,1	46,3	71,5	3	184	0	0	21	-13	..
117 Mongolie	21,4	49,6	42,4	55,4	..	19	..	0	..	-12	B
118 Vanuatu	46,4	..	76,6	..	16	28	0	0	0	(.)	..
119 Égypte	20,0	16,8	32,7	23,3	806	1 076	-1	494	-35	-186	BBB-
120 Guatemala	21,0	18,6	24,8	26,9	133	584	-11	-31	7	-21	..
121 Salomon, Îles	46,8	..	72,8	..	10	10	0	0	-3	(.)	..
122 Botswana	55,4	35,0	50,1	33,8	47	168	0	0	-19	-4	..
123 Gabon	46,0	51,2	30,9	40,2	56	300	0	0	29	-7	..
124 Maroc	19,4	18,1	29,0	26,0	203	258	0	174	176	470	BB
125 Myanmar	2,6	0,8 ^d	4,8	1,3 ^d	96	40	0	0	-8	83	..
126 Iraq	2
127 Lesotho	14,1	33,5	115,2	124,7	11	30	0	0	(.)	16	..
128 Inde	7,1	11,0	9,8	13,8	58	2 258	252	4 462	1 458	-946	BB
129 Ghana	16,9	26,7	25,9	36,4	14	45	0	15	-20	-29	..
130 Zimbabwe	22,9	45,9	22,8	47,8	-8	444	-30	-27	127	-266	..
131 Guinée équatoriale	32,2	101,8	69,6	173,2	10	200	0	0	0	0	..
132 São Tomé and Príncipe	18,1	29,3	83,4	86,4	0	0	(.)	0	..
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	40,6	68,2	48,9	70,2	138	30	0	0	49	120	B+
134 Cameroun	20,2	26,5	17,3	25,0	4	94	0	0	-12	-49	..
135 Pakistan	15,5	15,8	23,4	20,2	227	497	0	0	-63	306	B-
136 Cambodge	6,1	34,1	12,8	43,6	..	140	0	0	0	-3	..
137 Comores	14,3	16,7	37,1	41,9	3	..	0	0	0	0	..
138 Kenya	26,2	24,6	31,4	32,3	31	42	0	4	65	-72	..
139 Congo	53,7	63,1	45,8	71,9	12	15	0	0	-100	0	..
Faible développement humain											
140 Rép. dém. pop. lao	11,3	3,7	24,5	4,9	4	45	0	0	0	0	..
141 Madagascar	16,6	21,2	27,3	29,2	12	100	0	0	-15	-1	..
142 Bhoutan	28,3	33,2	32,3	42,6	0	0	-3	-2	..
143 Soudan	-6	10	0	0	0	0	..
144 Népal	10,5	23,2	21,1	34,4	2	9	0	0	-14	-13	..
145 Togo	33,5	33,7	45,3	40,4	9	5	0	0	(.)	0	..
146 Bangladesh	6,3	13,8	13,8	18,9	2	317	0	3	67	-23	..
147 Mauritanie	41,0	41,1	54,6	54,1	4	6	0	0	-1	-2	..
148 Yémen	14,6	34,5	20,5	53,6	198	100	0	0	161	0	..
149 Djibouti	..	41,3 ^d	..	57,0 ^d	..	25	0	0	-1	0	..
150 Haïti	16,0	11,5	29,2	29,1	3	6	0	0	0	0	..

15 Flux de ressources

Classement selon l'IDH	Exportation de biens et services (en % du PIB)		Importation de biens et services (en % du PIB)		Flux nets d'investissement direct étranger (en millions de dollars)		Flux nets d'investissements de portefeuille ^a (en millions de dollars)		Montant net des prêts bancaires et autres crédits aux échanges (en millions de dollars) ^b		Note de la dette souveraine à long terme ^c
	1990	1998	1990	1998	Moyenne annuelle	1998	1990	1998	1990	1998	1999
151 Nigeria	43,4	23,5	28,8	31,7	845	1 500	0	2	-121	-25	..
152 Congo, Rép. dém. du	29,5	24,0 ^d	29,2	22,1 ^d	-11	..	(.)	0	-12	0	..
153 Zambie	35,9	29,4	36,6	38,4	102	222	0	0	-9	-32	..
154 Côte d'Ivoire	31,7	44,2	27,1	37,9	-1	250	-1	-17	10	-237	..
155 Sénégal	25,4	33,3	30,3	38,0	18	20	0	0	-15	-16	..
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	12,1	18,4	35,5	25,0	3	172	0	0	4	-16	..
157 Bénin	21,8	23,3	30,5	32,1	3	26	0	0	(.)	0	..
158 Ouganda	7,2	10,3	19,4	19,7	..	210	0	0	16	-2	..
159 Érythrée	..	19,9	..	89,7	0	..	0	..
160 Angola	38,8	51,8	20,8	41,7	178	396	0	0	..	-320	..
161 Gambie	59,9	51,1	71,6	62,1	6	14	0	0	-8	0	..
162 Guinée	30,9	21,6	30,6	23,4	20	15	0	0	-19	-10	..
163 Malawi	24,8	30,5	34,9	43,8	12	70	0	24	2	-1	..
164 Rwanda	5,6	5,4	14,1	22,9	12	7	0	0	-2	0	..
165 Mali	17,1	23,6	33,7	34,4	-1	30	0	0	-1	0	..
166 Rép. centrafricaine	14,8	15,9	27,6	25,0	..	4	0	0	-1	0	..
167 Tchad	13,5	19,3	29,0	31,7	6	35	0	0	-1	0	..
168 Mozambique	8,2	11,7	36,1	30,5	12	213	0	0	26	-4	..
169 Guinée-Bissau	9,9	14,9	37,0	35,1	2	8	0	0	(.)	0	..
170 Burundi	7,9	8,1	27,8	19,6	0	0	-6	1	..
171 Éthiopie	7,8	15,8	12,4	27,7	1	178	0	0	-57	2	..
172 Burkina Faso	12,7	13,8	25,6	30,0	2	14	0	0	0	0	..
173 Niger	15,0	16,3	22,0	23,4	22	..	0	0	10	-24	..
174 Sierra Leone	24,0	22,0	17,3	31,5	12	30	0	0	4	0	..
Total pays en développement	27,0	31,7	26,3	30,2	31 786 T	155 225 T	2 561 T	38 281 T	10 532 T	27 091 T	..
Pays les moins avancés	16,0	20,2	23,9	28,8	763 T	2 747 T	0 T	27 T	130 T	-345 T	..
Pays arabes	39,2	30,4	38,4	32,8	1 700 T	5 942 T
Asie de l'Est	37,0	40,2	34,9	33,4	7 445 T	52 222 T	..	8 176 T	..	-7 035 T	..
Asie de l'Est (Chine non comprise)	54,2	65,5	53,1	55,3	2 793 T	6 762 T	..	5 315 T	..	-3 099 T	..
Amérique latine et Caraïbes	15,4	16,6	13,3	19,6	10 433 T	65 320 T	997 T	19 375 T	2 438 T	38 361 T	..
Asie du Sud	10,6	12,7	14,2	15,7	222 T	3 733 T	252 T	4 536 T	1 428 T	-47 T	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	17,1	16,1	22,5	19,9	164 T	1 475 T	0 T	74 T	-30 T	899 T	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	55,9	77,9	57,2	66,2	9 750 T	21 569 T	148 T	2 701 T	2 516 T	-1 230 T	..
Afrique subsaharienne	27,3	28,4	24,7	30,7	1 575 T	5 432 T	-31 T	930 T	-90 T	-1 880 T	..
Europe de l'Est et CEI	24,8	36,6	25,2	38,0	..	21 695 T	..	16 944 T	..	11 218 T	..
OCDE	17,4	21,7	17,9	20,7	143 602 T	483 951 T
Développement humain élevé	18,8	22,7	19,1	21,7	147 626 T	496 203 T
Développement humain moyen	20,7	26,4	20,9	26,1	20 977 T	136 808 T	2 840 T	36 125 T	16 260 T	30 358 T	..
Faible développement humain	22,2	22,3	24,5	28,9	1 471 T	4 037 T	-1 T	11 T	14 T	-725 T	..
Revenu élevé	18,5	22,1	18,8	21,2	142 408 T	469 710 T
Revenu moyen	23,0	30,2	22,8	29,4	19 822 T	110 791 T	3 496 T	47 821 T	7 272 T	47 338 T	..
Revenu faible	17,2	23,1	17,5	21,9	7 844 T	56 547 T	511 T	7 404 T	7 985 T	-9 029 T	..
Monde	19,2	23,3	19,4	22,4	170 074 T	637 048 T	..	55 224 T	..	38 309 T	..

a. Flux nets d'investissements de portefeuille non générateurs d'endettement (somme des fonds nationaux, des certificats de dépôt et des achats directs d'actions par des investisseurs étrangers) et générateurs d'endettement (émissions d'obligations acquises par des investisseurs étrangers). b. Les prêts bancaires et autres crédits liés aux échanges comprennent les prêts accordés par les banques commerciales et les autres formes de crédit privé. c. Ces notes portent sur la dette libellée en devises et concernent l'information disponible en février 2000. d. Données concernant 1997. e. Données relatives à la Belgique et au Luxembourg. f. Les années utilisées pour établir la moyenne annuelle diffèrent légèrement des années indiquées pour cette rubrique. g. SD renvoie à l'anglais « *selective default* », utilisé par Standard & Poor's lorsque le débiteur est en défaut de paiement sur un titre particulier ou sur une catégorie d'obligations particulières, mais indiquant qu'il continuera d'honorer ses engagements de paiement sur les autres titres ou catégories d'obligations dans les délais fixés.

Sources : Colonnes 1-4, 9 et 10 : Banque mondiale, 2000b. Colonnes 5 et 6 : CNUCED, 1999b. Colonnes 7 et 8 : calculs réalisés d'après les données relatives aux investissements de portefeuille (obligations et actions, Banque mondiale 2000b). Colonne 11 : Standard & Poor's, 2000.

16 Emploi des ressources

Classement selon l'IDH	Commerce d'armes classiques (aux prix de 1990) ^a										Effectif total des forces armées		
	Dépenses publiques d'enseignement (en % du PNB)		Dépenses publiques de santé (en % du PIB)		Dépenses militaires (en % du PIB)		Importations		Exportations		en milliers	Indice (base 100 = 1985)	
	1990	1995-97 ^b	1990	1996-98 ^b	1990	1998	Indice (base 100 = 1991)		en millions de dollars	Part (%) ^c			1995-99
							en millions de dollars	1999			1999	1998	
Développement humain élevé													
1	Canada	6,8	6,9 ^d	6,8	6,4	2,0	1,3	33	5	168	1,0	61	73
2	Norvège	7,3	7,4	6,5	6,2	2,9	2,3	170	52	..	0,1	29	78
3	États-Unis	5,2	5,4 ^d	5,1	6,5	5,3	3,2	111	31	10 442	48,0	1 402	65
4	Australie	5,3	5,5	5,5	5,5	2,2	1,9	341	235	298	0,6	57	82
5	Islande	5,6	5,4	6,9	7,0
6	Suède	7,7	8,3	7,9	7,2	2,6 ^e	2,2	79	343	157	0,6	53	81
7	Belgique	5,0 ^f	3,1 ^g	6,7	6,8	2,4	1,5	37	42	28	0,5	44	48
8	Pays-Bas	6,0	5,1	6,1	6,1	2,6	1,8	225	110	329	2,0	57	54
9	Japon	..	3,6 ^d	4,7	5,9	1,0	1,0	1 089	74	..	(.)	243	100
10	Royaume-Uni	4,9	5,3	5,1	5,9	4,0	2,7	155	17	1 078	6,6	211	64
11	Finlande	5,7	7,5	6,5	5,7	1,6 ^e	1,5	821	1 346	16	(.)	32	87
12	France	5,4	6,0	6,6	7,1	3,6	2,8	105	11	1 701	10,5	359	77
13	Suisse	4,9	5,4	5,7	7,1	1,8	1,2	508	134	58	0,3	26	132
14	Allemagne	..	4,8	..	8,3	2,8 ^h	1,5	126	17	1 334	5,5	334	70
15	Danemark	7,1 ⁱ	8,1	7,0	6,7	2,1	1,6	137	120	..	(.)	32	108
16	Autriche	5,4	5,4	5,3	6,0	1,0 ^j	0,8	48	1 600	37	0,1	46	83
17	Luxembourg	2,6 ^f	4,0	5,9	6,4	0,9	0,8	1	114
18	Irlande	5,6	6,0	4,9	4,9	1,3	0,8	30	273	12	84
19	Italie	..	4,9	6,3	5,3	2,1	2,0	533	1,8	298	77
20	Nouvelle-Zélande	6,5	7,3	5,8	5,9	1,8 ^e	1,3	337	1 021	..	(.)	10	77
21	Espagne	4,4	5,0	5,4	5,6	1,8	1,4	289	318	43	0,9	194	61
22	Chypre	3,4	4,5	5,0	4,4 ⁱ	242	233	..	(.)	10	100
23	Israël	6,5	7,6 ^d	5,2	7,0	12,3	8,7	1 205	98	144	1,0	175	123
24	Singapour	3,0	3,0	1,0	1,1	4,8	5,1 ^e	163	56	1	0,1	73	132
25	Grèce	2,5	3,1	3,5	5,3	4,7	4,8	633	135	1	0,1	169	84
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	2,8	2,9	1,6	2,1
27	Malte	4,0	5,1	0,9	0,8	2	238
28	Portugal	4,2 ^f	5,8	4,2	4,7	2,7	2,2	1	0	54	73
29	Slovénie	4,8 ⁱ	5,7	..	6,8	..	1,5	19	10	..
30	Barbade	7,9	7,2	5,0	4,6	1	60
31	Corée, Rép. de	3,5	3,7	2,1	2,5	3,7	3,1	1 245	141	..	0,1	672	112
32	Brunéi Darussalam	2,5	..	1,6	0,8 ^d	..	7,6	5	122
33	Bahamas	4,3	..	2,8	2,5	54	2 700	1	180
34	République tchèque	..	5,1	4,8	6,4	..	2,1	124	0,5	59	..
35	Argentine	3,4 ⁱ	3,5	4,2	4,7 ^d	1,3 ^e	1,4	223	(.)	73	68
36	Koweït	3,5	5,0	4,0	2,9	48,5	9,3 ^e	126	21	..	0,1	15	128
37	Antigua-et-Barbuda	2,8	0,4	(.)	200
38	Chili	2,7 ⁱ	3,6	2,0	2,4	2,4 ^e	1,9	177	199	3	(.)	95	94
39	Uruguay	3,1	3,3	1,2	1,9	2,4	..	13	18	26	80
40	Slovaquie	5,1	5,0	5,4	5,2	..	2,0	0,2	46	..
41	Bahreïn	5,0	4,4	..	2,6	5,1	5,0	11	393
42	Qatar	3,4	3,4 ^d	..	2,9	117	900	..	(.)	12	197
43	Hongrie	6,1	4,6	..	4,1	2,5	1,3	56	181	..	0,1	43	41
44	Pologne	5,4 ⁱ	7,5	..	4,2	2,7	2,1	1	1	51	0,3	241	75
45	Émirats arabes unis	1,7	1,8	..	4,5 ^d	4,7	3,3	595	209	..	0,1	65	150
46	Estonie	..	7,2	2,1	5,1	..	1,2	(.)	4	..
Développement humain moyen													
47	Saint-Kitts-et-Nevis	..	3,8	2,7	3,1
48	Costa Rica	4,6	5,4	6,6	6,7	0,4 ^{e,k}	0,6 ^{e,k,l}
49	Croatie	6,0 ⁱ	5,3	9,5	8,1	..	6,2	56	..
50	Trinité-et-Tobago	4,0	4,4	2,8	2,8	3	124

16 Emploi des ressources

Classement selon l'IDH	Commerce d'armes classiques (aux prix de 1990) ^a											
	Dépenses publiques d'enseignement (en % du PNB)		Dépenses publiques de santé (en % du PIB)		Dépenses militaires (en % du PIB)		Importations		Exportations		Effectif total des forces armées	
	1990	1995-97 ^b	1990	1996-98 ^b	1990	1998	en millions de dollars	Indice (base 100 = 1991)	en millions de dollars	Part (%) ^c	en milliers	Indice (base 100 = 1985)
	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1999	1995-99	1998	1998
51 Dominique	3,9	3,9
52 Lituanie	4,6	5,5	3,0	7,2	..	1,3	4	11	..
53 Seychelles	8,1	7,9	3,6	5,4	4,0	2,0	(.)	17
54 Grenade	5,4	4,7	3,4	2,9
55 Mexique	3,7	4,9	2,1	2,8	0,5 ^e	0,6	14	67	175	136
56 Cuba	6,6 ^m	6,7	4,9	8,2 ^d	60	37
57 Bélarus	4,9	5,9	2,5	4,9	..	1,0	38	0,7	83	..
58 Belize	4,8	5,0	2,2	2,2	1,2	1,5 ⁱ	1	183
59 Panama	4,9	5,1	4,6	5,8	1,4	1,4 ⁱ
60 Bulgarie	5,6	3,2	4,1	3,2	4,5	2,5	6	1	89	0,1	102	68
61 Malaisie	5,5	4,9	1,5	1,3	2,6	1,7	916	2 349	..	(.)	110	100
62 Russie, Féd. de	3,5	3,5	2,7	4,5	12,3 ^{e, n}	3,2 ^e	3 125	13,1	1 159	..
63 Lettonie	3,8	6,3	2,7	4,0	..	0,7	4	(.)	5	..
64 Roumanie	2,8	3,6	2,8	2,9	3,5	2,2	35	81	19	(.)	220	116
65 Venezuela	3,1	5,2 ^d	2,0	1,0 ^d	2,0 ^j	1,3 ^j	142	55	56	114
66 Fidji	4,7 ^f	5,4 ^{d, f}	2,0	2,9	2,2	1,4	4	130
67 Suriname	8,3	3,5	3,5	2,0 ^d	12	2	90
68 Colombie	2,6 ^f	4,4 ^f	1,0	1,5	2,6 ^e	2,6	40	83	146	221
69 Macédoine, ARYM	..	5,1	..	7,8	..	2,4	95	20	..
70 Géorgie	..	5,2 ^d	3,0	0,7	..	1,0 ^e	60	0,1	33	..
71 Maurice	3,6	4,6	..	1,9	0,3	0,2 ⁱ
72 Jamahiriya arabe libyenne	(.)	65	89
73 Kazakhstan	3,2	4,4	3,2	2,1	..	1,0	259	..	155	0,2	55	..
74 Brésil	..	5,1	3,0	3,4	1,3 ^j	1,4	221	201	..	0,1	313	114
75 Arabie saoudite	6,0	7,5	..	6,4	12,8 ^e	12,8 ^e	1 231	104	..	(.)	163	260
76 Thaïlande	3,6	4,8	1,0	1,7	2,2	2,1	185	43	306	130
77 Philippines	2,9	3,4	1,5	1,7	1,4	1,4	118	103
78 Ukraine	5,0	7,3	3,0	4,1	..	3,6	429	1,8	346	..
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	6,3 ⁱ	..	4,4	4,2
80 Pérou	2,3	2,9	1,0	2,2	2,0	..	108	114	125	98
81 Paraguay	1,1 ^f	4,0 ^f	0,4	2,6	1,2	20	140
82 Liban	..	2,5 ^f	..	3,0	5,0	3,2 ^e	55	317
83 Jamaïque	5,4	7,5	2,6	2,3	5	3	157
84 Sri Lanka	2,7	3,4	1,7	1,4	2,1	4,2	26	25	115	532
85 Turquie	2,1 ^o	2,2	2,2	2,9	3,5	4,4	1 134	146	46	(.)	639	101
86 Oman	3,5	4,5	2,0	2,1	18,3	11,6 ^j	(.)	44	149
87 Rép. dominicaine	..	2,3	1,6	1,6	3	25	110
88 Sainte-Lucie	..	9,8	2,1	2,5
89 Maldives	6,3	6,4	4,9	5,1
90 Azerbaïdjan	7,0	3,0	2,6	1,2	..	2,7	72	..
91 Équateur	3,1	3,5	1,5	2,5	1,9	..	24	12	57	134
92 Jordanie	8,9	7,9	3,6	3,7 ^d	9,6	9,6	44	126	..	(.)	104	148
93 Arménie	7,3	2,0	..	3,1	..	3,6	53	..
94 Albanie	5,8	3,1 ^d	3,3	2,7	..	1,1	54	134
95 Samoa-Occidental	4,2	..	3,9	4,8
96 Guyana	4,8	5,0	2,9	4,5	0,9	0,9 ^{e, i}	2	24
97 Iran, Rép. islamique d'	4,1	4,0	2,8	1,7	2,8	3,1	67	4	..	(.)	540	177
98 Kirghizistan	8,3	5,3	4,2	2,7	..	1,4	0,1	12	..
99 Chine	2,3	2,3	1,2	0,7	2,7 ^e	1,9 ^e	1 688	734	79	2,0	2 820	72
100 Turkménistan	4,3	..	3,9	3,5	..	3,6	19	..

16 Emploi des ressources

Classement selon l'IDH	Commerce d'armes classiques (aux prix de 1990) ^a										Effectif total des forces armées	
	Dépenses publiques d'enseignement (en % du PNB)		Dépenses publiques de santé (en % du PIB)		Dépenses militaires (en % du PIB)		Importations		Exportations		en milliers	Indice (base 100 = 1985)
	1990	1995-97 ^b	1990	1996-98 ^b	1990	1998	Indice (base 100 = 1991)		en millions de dollars	Part (%) ^c		
							en millions de dollars	1999			1999	
101 Tunisie	6,2	7,7	3,0	3,0 ^d	2,7	1,8	35	100
102 Moldova, Rép. de	5,6	10,6	4,4	4,8	..	0,6	0,3	11	..
103 Afrique du Sud	6,5	8,0	3,1	3,2 ^d	4,0	1,6	14	70	14	0,1	82	77
104 El Salvador	2,0	2,5	1,4	2,6	2,7	0,9	25	59
105 Cap-Vert	4,0 ⁱ	2,8 ^d	..	0,9	1	14
106 Ouzbékistan	9,5	7,7	4,6	3,3	..	1,4 ^{e,1}	80	..
107 Algérie	5,5 ^o	5,1 ^o	3,0	3,3 ^d	1,5 ^e	3,9	122	72
108 Viet Nam	2,1	3,0	0,9	0,4	8,7	..	154	484	47
109 Indonésie	1,0 ^f	1,4 ^p	0,6	0,6	1,6	1,0	213	2 663	66	0,1	299	108
110 Tadjikistan	9,7	2,2	4,3	6,6	..	1,2 ^{1,1}	9	..
111 Rép. arabe syrienne	4,3	3,1 ^o	6,9	6,3 ^e	20	5	..	(.)	320	80
112 Swaziland	5,5	5,7	1,9	2,5	1,6
113 Honduras	4,1 ⁱ	3,6	2,9	2,7	2,2	0,8 ⁱ	8	50
114 Bolivie	..	4,9	0,9	1,1	2,3	1,8	34	121
115 Namibie	7,5	9,1	3,8	3,8	..	2,6	9	..
116 Nicaragua	3,4 ^o	3,9 ^o	1,0	4,4	2,1 ^j	1,2	(.)	17	27
117 Mongolie	12,9	5,7	6,0	4,3 ^d	5,7	2,2 ^e	10	30
118 Vanuatu	4,4	4,8	2,6	2,8 ^d
119 Égypte	3,8	4,8	1,8	1,8	4,0	2,9	748	106	..	(.)	450	101
120 Guatemala	1,4 ^f	1,7 ^f	0,9	1,5	1,5	0,7 ¹	31	99
121 Salomon, Îles	3,8 ⁱ	..	5,0	4,2
122 Botswana	6,9	8,6	1,3	2,7	3,9	3,5	34	1 133	9	213
123 Gabon	..	2,9 ^o	..	0,6	..	0,3	5	196
124 Maroc	5,5 ^f	5,3 ^f	0,9	1,3	4,1	196	132
125 Myanmar	..	1,2 ^{d,f}	1,0	0,2	3,4	3,0	27	16	350	188
126 Iraq	429	83
127 Lesotho	3,7	8,4	2,6	3,7 ^d	4,1	3,2	2	100
128 Inde	3,9	3,2	0,2	0,6	2,9	2,1	566	43	..	(.)	1 175	93
129 Ghana	3,3	4,2	1,4	1,6	0,4	0,8	7	46
130 Zimbabwe	8,0	7,1 ^d	..	3,1	4,5	2,6	39	95
131 Guinée équatoriale	..	1,7 ^d	5,8	1	59
132 Sao Tome and Principe	6,1 ^d
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,1	2,6	2,1	1,0	4	134
134 Cameroun	3,4	..	0,9	1,0	1,7 ^e	13	179
135 Pakistan	2,7	2,7	0,8	0,8 ^d	5,7	4,2	839	183	..	(.)	587	122
136 Cambodge	..	2,9	..	0,6	..	2,7	2	(.)	139	397
137 Comores	3,1
138 Kenya	7,1	6,5	1,7	2,2 ^d	3,3	2,3 ^e	24	177
139 Congo	6,0	6,1	1,5	1,8	10	115
Faible développement humain												
140 Rép. dém. pop. lao	..	2,1	0,0	1,2	..	2,4 ¹	29	54
141 Madagascar	2,2	1,9	..	1,1	1,2	1,4	21	100
142 Bhoutan	..	4,1	2,1	3,2	6	200
143 Soudan	..	1,4	3,5 ^e	1,0 ¹	10	26	95	167
144 Népal	2,0	3,2	0,8	1,3	0,8	0,9	50	200
145 Togo	5,6	4,5	1,3	1,1	3,1	7	194
146 Bangladesh	1,5 ^f	2,2 ^f	0,8	1,6	1,4	1,6	130	277	121	133
147 Mauritanie	..	5,1 ^f	..	1,8 ^d	3,8	2,3 ¹	16	185
148 Yémen	..	7,0	1,2	2,1	8,4	6,5	53	68	66	103
149 Djibouti	4,4	10	320
150 Haïti	1,5	..	1,2	1,3

16 Emploi des ressources

Classement selon l'IDH	Dépenses publiques						Commerce d'armes classiques (aux prix de 1990) ^a				Effectif total des forces armées	
	d'enseignement (en % du PNB)		de santé (en % du PIB)		militaires (en % du PIB)		Importations		Exportations		en millions en 1998	Indice (base 100 = 1985)
	1990	1995-97 ^b	1990	1996-98 ^b	1990	1998	Indice (base 100 = 1991)		Part (%) ^c 1995-99			
							en millions de dollars	1999		1999	1999	
151 Nigeria	1,0	0,7	1,0	0,2	0,7	0,7	77	82
152 Congo, Rép. dém. du	1,2	50	104
153 Zambie	2,6	2,2	2,6	2,3	3,7	1,8	22	133
154 Côte d'Ivoire	..	5,0	..	1,4 ^d	1,5	0,9 ⁱ	8	64
155 Sénégal	4,1	3,7	2,8	2,6	2,0	1,4	11	109
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	3,4	..	1,8	1,3	..	1,4 ^e	34	84
157 Bénin	..	3,2	0,5	1,6	1,8	5	107
158 Ouganda	1,5 ^f	2,6	..	1,8	2,5	2,2	40	200
159 Érythrée	..	1,8	..	2,9	..	13,5 ⁱ	47	..
160 Angola	4,9 ^f	..	1,4	..	5,8	14,9	114	230
161 Gambie	4,1	4,9	..	1,4	1,1	1,1	1	160
162 Guinée	2,1 ⁱ	1,9	1,2	1,2	10	98
163 Malawi	3,4	5,4	..	2,8	1,3	0,8 ⁱ	5	94
164 Rwanda	1,9	2,1	3,7	4,3	47	904
165 Mali	..	2,2	1,6	2,0	2,1	1,9	7	151
166 Rép. centrafricaine	2,2 ^f	1,9	3	117
167 Tchad	1,7 ⁱ	1,7 ^d	..	2,4	..	1,4	25	208
168 Mozambique	4,1	..	3,6	2,1	10,1	4,2 ^j	6	39
169 Guinée-Bissau	1,1	1,1 ^d	7	85
170 Burundi	3,4	4,0	0,8	0,6	3,4	5,8 ⁱ	40	769
171 Éthiopie	3,4	4,0	1,0	1,6	10,4	3,8	13	120	55
172 Burkina Faso	2,7	3,6	1,2	1,2	3,0	1,5	6	145
173 Niger	3,2 ^o	2,3 ^o	..	1,3	1,9	5	241
174 Sierra Leone	1,7	0,7	0,8 ⁱ	5	161
Total pays en développement	3,5	3,8	1,9	2,2	13 159 T	95
Pays les moins avancés	1,6	1 512 T	141
Pays arabes	4,8	5,4	7,3	2 256 T	104
Asie de l'Est	2,8	2,9	1,6	1,5	3,2	2,3	3 502 T	77
Asie de l'Est (Chine non comprise)	3,3	3,5	2,0	2,4	3,7	3,1	682 T	108
Amérique latine et Caraïbes	3,4	4,5	2,7	3,1	1 297 T	98
Asie du Sud	3,7	3,2	0,7	0,9	3,1	2,4	2 594 T	119
Asie du Sud (Inde non comprise)	3,4	3,2	1,6	1,4	3,4	3,2	1 419 T	153
Asie du Sud-Est et Pacifique	..	3,3	1,0	1,2	1 920 T	91
Afrique subsaharienne	4,9	6,1	..	2,4	942 T	106
Europe de l'Est et CEI	..	4,9	3,2	4,5	..	2,5	2 804 T	..
OCDE	5,2	5,0	5,2	6,2	..	2,2	5 549 T	78
Développement humain élevé	5,2	5,0	5,2	6,2	5 357 T	77
Développement humain moyen	3,7	4,1	2,1	2,3	13 388 T	71
Faible développement humain	..	2,5	..	1,3	1 116 T	116
Revenu élevé	5,3	5,0	5,3	6,4	..	2,2	4 087 T	74
Revenu moyen	4,1	4,6	2,6	3,2	8 506 T	67
Revenu faible	..	2,5	0,9	0,8	7 267 T	85
Monde	4,9	4,8	4,7	5,6	19 860 T	74

a. Ces chiffres ont une valeur d'indicateur de tendance. Ils indiquent seulement le volume des transferts internationaux d'armes, et non la valeur financière réelle de ces transferts. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Chiffre calculé sur la base du total pour 1995-99 de l'ensemble des pays et des entités non gouvernementales exportant les principaux types d'armements classiques, selon la définition du SIPRI, 2000. d. Données se rapportant à une période antérieure à celle spécifiée pour cette rubrique. e. Données se rapportant aux estimations du SIPRI, 2000. f. Données relatives aux dépenses du ministère de l'Éducation uniquement. g. Données se rapportant à la communauté flamande uniquement. h. Données concernant la République fédérale d'Allemagne avant la réunification. i. Données concernant 1991. j. Données concernant des estimations jugées peu fiables par le SIPRI, 2000. k. Données relatives aux dépenses pour les gardes-frontières, la surveillance aérienne et maritime. l. Données concernant 1997. m. Données relatives aux dépenses d'éducation en pourcentage du produit social global. n. Données se rapportant à l'ex-Union soviétique. o. Hors dépenses d'enseignement supérieur. p. Données se rapportant au gouvernement central uniquement.

Sources : Colonnes 1 et 2 : UNESCO, 1999c. Colonnes 3 et 4 : Banque mondiale, 2000b. Colonnes 5, 6, 7 et 9 : calculs effectués d'après des données relatives aux transferts d'armements du SIPRI, 2000. Colonne 11 : IIES, 1999. Colonne 12 : calculs effectués sur la base des données des forces armées, IIES, 1999.

17 Flux d'aide en provenance des pays membres du CAD

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette versée			APD en % du budget du gouvernement central	APD par habitant du pays donateur (en dollars de 1997)		APD multi-latérale en % du PNB ^b	Part de l'APD versée par les ONG (%) ^c	Aide versée par les ONG en % du PNB		APD versée aux pays les moins avancés (en % du total)			
	Total (millions de dollars) ^a	En % du PNB			1987/88	1997/98			1987/88	1997/98	1987/88	1997/98	1987/88	1998
	1998	1987/88	1998											
1 Canada	1 691	0,48	0,29	0,7	93	64	0,11	7,7	0,05	0,03	25	20		
2 Norvège	1 321	1,11	0,91	2,0	270	309	0,26	..	0,07	0,08	35	37		
3 États-Unis	8 786	0,21	0,10	0,3	52	29	0,03	..	0,05	0,03	14	15		
4 Australie	960	0,41	0,27	0,8	68	59	0,07	(.)	0,02	0,04	13	16		
6 Suède	1 573	0,87	0,72	1,2	207	189	0,24	6,6	0,07	0,02	34	28		
7 Belgique	883	0,44	0,35	0,7	88	81	0,14	0,3	0,01	0,02	44	28		
8 Pays-Bas	3 042	0,98	0,80	1,8	182	192	0,23	9,6	0,08	0,07	29	26		
9 Japon	10 640	0,31	0,28	0,9	81	82	0,06	3,0	(.)	0,01	20	15		
10 Royaume-Uni	3 864	0,30	0,27	0,7	56	61	0,12	2,6	0,03	0,03	27	26		
11 Finlande	396	0,55	0,32	0,6	114	76	0,15	0,7	0,03	0,01	38	26		
12 France	5 742	0,59	0,40	0,9	120	103	0,11	0,2	0,01	(.)	24	17		
13 Suisse	898	0,31	0,32	0,8	112	127	0,11	3,7	0,05	0,04	33	29		
14 Allemagne	5 581	0,39	0,26	0,6	78	70	0,10	..	0,06	0,04	25	21		
15 Danemark	1 704	0,88	0,99	1,8	222	316	0,39	0,4	0,02	0,02	34	33		
16 Autriche	456	0,21	0,22	0,5	44	61	0,09	0,5	0,02	0,02	16	19		
17 Luxembourg	112	0,19	0,65	..	55	242	0,18	0,8	(.)	0,03	..	26		
18 Irlande	199	0,20	0,30	0,8	19	53	0,11	0,9	0,09	0,08	32	46		
19 Italie	2 278	0,37	0,20	0,3	63	31	0,10	1,0	(.)	(.)	44	36		
20 Nouvelle-Zélande	130	0,27	0,27	0,7	39	41	0,07	3,4	0,02	0,03	17	21		
21 Espagne	1 376	0,08	0,24	0,6	8	33	0,09	(.)	(.)	0,02	10	9		
28 Portugal	259	0,16	0,24	0,6	10	26	0,08	0,9	(.)	0,01	..	55		
CAD^d	51 888 T	0,33	0,24	0,6	72	62	0,07	2,0	0,03	0,02	24	21		

Note : CAD signifie Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce tableau n'inclut pas la Grèce, qui a rejoint le CAD en décembre 1999. a. Certains pays ou régions n'appartenant pas au CAD fournissent aussi une aide publique au développement (APD). Selon le Comité d'aide au développement 2000, l'ADP, en valeur nette, versée en 1998 par l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Estonie, la Grèce (qui a rejoint le CAD en décembre 1999), le Koweït, la Pologne, la République de Corée, la République tchèque, la province chinoise de Taiwan et la Turquie s'élevait à 990 millions de dollars. b. Les données pour les pays européens comprennent les décaissements via l'Union européenne. c. Les données se rapportent aux décaissements réalisés par les pays membres du CAD via des organisations non gouvernementales. d. Les totaux sont calculés de la même manière que dans OCDE, Comité d'aide au développement, 2000. Sources : Colonnes 1-12 : OCDE, Comité d'aide au développement, 2000.

18 Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette reçue (versements nets) ^a						Dette extérieure				Ratio du service de la dette (service de la dette en % des exportations de biens et services)	
	Total (en millions de dollars)		En % du PNB		Par habitant (en dollars)		Total (en millions de dollars)		En % du PNB		1985	1998
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1985	1998	1985	1998		
Développement humain élevé												
22 Chypre	26,4	31,6 ^b	0,4	0,4 ^b	36,7	41,9 ^b
23 Israël	2 065,8	1 065,9 ^b	3,0	1,1 ^b	411,0	178,5 ^b
24 Singapour	19,9	1,6 ^b	(.)	(.) ^b	7,2	0,5 ^b
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	-39,0	6,8 ^b	(.)	..	-6,8	1,0 ^b
27 Malte	4,8	21,9	0,2	0,6	13,2	57,9
29 Slovénie	..	39,6	..	0,2	..	20,0
30 Barbade	0,4	15,6	(.)	0,7	1,4	58,9	457	608	38,4	..	6,3	6,2
31 Corée, Rép. de	12,2	108,7	(.)	(.)	-0,1	-1,1	47 133	139 097	51,6	44,0	27,8	12,9
32 Brunéi Darussalam	5,4	0,3 ^b	0,1	(.) ^b	20,0	1,0 ^b
33 Bahamas	1,9	22,6 ^b	0,1	..	7,1	77,0 ^b
34 République tchèque	130,0 ^b	447,1 ^b	0,5 ^b	0,9 ^b	12,6 ^b	43,5 ^b	3 459	25 301	12,5	45,5	..	15,2
35 Argentine	264,2	76,7	0,1	(.)	7,9	2,1	50 998	144 050	60,9	49,5	60,1	58,2
36 Koweït	2,0	5,9 ^b	(.)	(.) ^b	1,1	3,1 ^b
37 Antigua-et-Barbuda	4,8	9,9	1,2	1,7	73,1	147,6
38 Chili	133,3	104,5	0,3	0,2	9,8	7,1	20 384	36 302	141,7	47,6	48,4	22,3
39 Uruguay	69,3	24,1	0,6	0,1	22,1	7,3	3 919	7 600	89,7	37,3	42,6	23,5
40 Slovaquie	63,6 ^b	154,5 ^b	0,6 ^b	0,8 ^b	12,0 ^b	28,7 ^b	1 108	9 893	8,2	49,0	..	15,9
41 Bahreïn	65,3	41,0	1,7	0,9	126,0	64,0
42 Qatar	1,5	1,3 ^b	(.)	..	2,9	1,7 ^b
43 Hongrie	222,9 ^b	208,8 ^b	0,6 ^b	0,5 ^b	21,7 ^b	20,6 ^b	13 957	28 580	70,6	62,2	39,3	27,3
44 Pologne	1 438,0 ^b	901,6 ^b	1,7 ^b	0,6 ^b	37,6 ^b	23,3 ^b	33 307	47 708	48,7	30,4	15,5	9,7
45 Émirats arabes unis	-9,7	4,0 ^b	(.)	(.) ^b	-5,5	1,5 ^b
46 Estonie	104,4 ^b	90,0 ^b	2,7 ^b	1,7 ^b	67,0 ^b	62,3 ^b	..	782	..	15,3	..	2,1
Développement humain moyen												
47 Saint-Kitts-et-Nevis	7,7	6,6	4,5	2,6	182,4	160,7	13	115	16,7	43,2	1,8	7,2
48 Costa Rica	138,2	27,3	2,1	0,3	43,8	7,8	4 400	3 971	121,0	39,0	41,5	7,6
49 Croatie	..	39,0	..	0,2	..	8,5	..	8 297	..	38,4	..	8,9
50 Trinité-et-Tobago	7,7	13,7	0,2	0,2	6,1	10,4	1 448	2 193	20,6	35,7	10,2	10,2
51 Dominique	12,1	19,5	6,6	8,8	170,3	263,6	54	109	55,8	46,5	7,6	6,7
52 Lituanie	93,8 ^b	127,6 ^b	1,7 ^b	1,2 ^b	25,3 ^b	34,5 ^b	..	1 950	..	18,6	..	3,3
53 Seychelles	19,2	23,2	4,5	4,5	270,7	294,9	97	187	59,6	36,3	7,9	5,7
54 Grenade	12,1	6,1	5,5	2,0	132,5	63,6	52	183	42,4	55,9	10,7	5,0
55 Mexique	315,4	14,8	7,7	37,5	3,6	0,2	96 862	159 959	55,2	42,0	43,7	20,8
56 Cuba	24,8	79,7	2,3	7,2
57 Bélarus	273,1 ^b	28,3 ^b	0,9 ^b	0,1 ^b	26,8 ^b	2,8 ^b	..	1 120	..	5,0	..	2,0
58 Belize	24,6	15,0	5,3	2,4	123,8	63,8	118	338	59,4	51,9	11,6	12,9
59 Panama	155,1	21,7	2,7	0,2	62,3	7,9	4 758	6 689	91,4	78,0	7,3	7,6
60 Bulgarie	147,7 ^b	232,3 ^b	1,4 ^b	2,3 ^b	16,6 ^b	28,2 ^b	3 852	9 907	22,0	83,0	10,2	22,1
61 Malaisie	203,9	202,0	0,4	0,3	11,0	9,1	20 269	44 773	69,9	65,3	30,4	8,7
62 Russie, Féd. de	1 935,0 ^b	1 017,2 ^b	0,4 ^b	0,3 ^b	13,1 ^b	6,9 ^b	28 296	183 601	..	69,4	..	12,1
63 Lettonie	80,3 ^b	96,8 ^b	1,2 ^b	1,6 ^b	30,6 ^b	39,7 ^b	..	756	..	11,7	..	2,5
64 Roumanie	257,9 ^b	355,9 ^b	1,0 ^b	1,1 ^b	11,4 ^b	15,8 ^b	7 008	9 513	..	25,3	18,7	23,5
65 Venezuela	34,1	36,6	0,1	(.)	1,7	1,6	35 334	37 003	58,4	39,6	25,0	27,4
66 Fidji	62,8	36,5	4,0	2,4	83,6	44,1	444	193	40,5	12,6	11,7	3,6
67 Suriname	79,8	58,8	19,5	8,6	195,2	142,4
68 Colombie	233,3	165,6	0,5	0,2	6,7	4,1	14 245	33 263	42,5	33,1	41,9	30,7
69 Macédoine, ARYM	..	92,0	..	3,5	..	45,8	..	2 392	..	96,7	..	13,0
70 Géorgie	5,3	162,4	0,2	3,2	1,0	29,9	..	1 674	..	31,9	..	7,6
71 Maurice	45,5	39,6	1,5	1,0	42,1	34,2	629	2 482	61,1	59,6	24,3	11,3

18 Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette reçue (versements nets) ^a						Dette extérieure				Ratio du service de la dette (service de la dette en % des exportations de biens et services)	
	Total (en millions de dollars)		En % du PNB		Par habitant (en dollars)		Total (en millions de dollars)		En % du PNB		1985	1998
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1985	1998	1985	1998		
72 Jamahiriya arabe libyenne	5,6	7,1	1,1	1,3
73 Kazakhstan	9,5	207,1	(.)	1,0	0,6	13,2	..	5 714	..	26,4	..	13,0
74 Brésil	-253,9	329,1	-0,1	(.)	-1,7	2,0	103 602	232 004	49,1	30,6	39,1	74,1
75 Arabie saoudite	49,4	25,4	(.)	(.)	3,0	1,2
76 Thaïlande	770,2	690,4	0,7	0,6	13,5	11,3	17 546	86 172	45,9	76,4	31,9	19,2
77 Philippines	1 715,7	606,6	3,2	0,9	27,1	8,1	26 637	47 817	89,1	70,1	31,6	11,8
78 Ukraine	557,6 ^b	380,4 ^b	0,5 ^b	0,9 ^b	10,8 ^b	7,6 ^b	..	12 718	..	29,8	..	11,4
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	14,4	20,5	6,4	7,5	131,9	180,8	25	420	22,3	138,9	3,8	13,7
80 Pérou	407,3	501,5	1,4	0,8	18,2	20,2	12 884	32 397	73,0	52,9	27,7	28,3
81 Paraguay	96,5	76,0	1,5	0,9	21,2	14,6	1 817	2 304	58,0	26,6	19,7	5,3
82 Liban	123,5	236,0	2,1	1,4	33,0	56,1	870	6 725	..	40,7	..	18,7
83 Jamaïque	118,6	18,5	4,1	0,3	48,5	7,2	4 103	3 995	225,6	63,1	37,6	12,8
84 Sri Lanka	639,3	489,9	6,6	3,2	36,2	26,1	3 540	8 526	59,5	54,9	16,5	6,6
85 Turquie	268,6	13,9	0,2	(.)	4,6	0,2	26 013	102 074	38,4	50,0	35,0	21,2
86 Oman	35,4	26,6	0,4	0,2	18,6	11,5	2 329	3 629	26,3	..	5,4	..
87 Rép. dominicaine	63,9	120,4	0,7	0,8	8,7	14,6	3 502	4 451	74,1	29,8	19,0	4,2
88 Sainte-Lucie	26,7	6,1	6,0	1,1	190,8	38,1	23	184	12,4	31,9	1,2	4,2
89 Maldives	36,4	25,0	20,8	7,7	158,3	95,3	83	180	116,3	58,1	11,3	3,1
90 Azerbaïdjan	5,6	88,7	0,1	2,2	0,8	11,2	..	693	..	17,7	..	2,3
91 Équateur	242,0	176,1	2,0	0,9	22,6	14,5	8 703	15 140	58,9	82,5	33,0	28,8
92 Jordanie	425,1	408,2	8,9	5,9	107,6	89,5	4 022	8 484	78,7	146,9	17,2	16,4
93 Arménie	22,5	138,5	0,9	7,6	6,1	36,4	..	800	..	42,0	..	8,9
94 Albanie	389,7	242,2	49,4	8,9	116,4	72,1	..	821	..	26,4	..	4,5
95 Samoa-Occidental	49,2	36,4	32,6	20,6	303,5	206,4	76	180	88,8	102,1	15,1	3,9
96 Guyana	90,0	93,0	34,2	14,1	111,0	108,5	1 496	1 653	388,8	248,6	27,7	19,5
97 Iran, Rép. islamique d'	106,2	163,9	0,1	0,1	1,7	2,7	6 057	14 391	3,4	12,7	4,1	20,2
98 Kirghizistan	3,5	216,1	0,1	13,1	0,8	46,0	..	1 148	..	69,4	..	9,4
99 Chine	3 045,7	2 358,9	0,7	0,3	2,6	1,9	16 696	154 599	5,5	16,4	8,3	8,6
100 Turkménistan	5,4	16,6	0,1	0,6	1,4	3,5	..	2 266	..	87,7	..	42,0
101 Tunisie	390,1	148,3	2,6	0,7	46,1	15,8	4 884	11 078	60,6	58,0	25,0	15,1
102 Moldova, Rép. de	9,7 ^b	33,3	0,3 ^b	1,9	2,2 ^b	7,8	..	1 035	..	62,5	..	18,5
103 Afrique du Sud	..	512,3	..	0,5	..	12,4	..	24 711	..	18,9	..	12,2
104 El Salvador	403,3	179,8	6,8	1,5	74,6	29,7	1 851	3 633	50,2	30,8	24,0	10,4
105 Cap-Vert	119,0	129,8	35,6	28,9	329,6	314,9	97	244	..	49,8	9,5	9,9
106 Ouzbékistan	1,4	144,3	(.)	1,0	0,1	6,0	..	3 162	..	15,6	..	13,2
107 Algérie	405,9	388,8	0,9	0,8	15,6	13,0	18 260	30 665	32,4	67,5	35,6	42,0
108 Viet Nam	572,6	1 162,9	5,8	4,7	8,3	15,0	61	22 359	..	82,3	..	8,9
109 Indonésie	2 075,8	1 257,7	1,6	1,3	11,3	6,2	36 715	150 875	44,4	176,5	28,8	33,0
110 Tadjikistan	11,7	105,1	0,4	4,9	2,1	17,2	..	1 070	..	49,4	..	13,7
111 Rép. arabe syrienne	197,4	155,8	1,6	1,0	14,9	10,2	10 843	22 435	66,5	137,9	12,3	6,4
112 Swaziland	53,0	30,4	5,1	2,3	62,3	30,8	243	251	60,8	18,7	9,9	2,1
113 Honduras	353,2	318,2	11,6	7,1	68,2	51,7	2 730	5 002	78,5	96,9	24,7	18,7
114 Bolivie	670,6	628,1	13,3	7,6	97,0	79,0	4 805	6 077	167,2	72,8	49,5	30,2
115 Namibie	142,4	180,1	5,1	5,7	100,2	108,4
116 Nicaragua	656,2	562,2	48,6	30,2	165,6	117,0	5 758	5 968	229,0	335,9	18,4	25,5
117 Mongolie	122,7	203,5	11,8	19,6	54,1	78,8	..	739	..	74,7	..	6,3
118 Vanuatu	40,0	40,6	22,9	18,2	254,7	223,4	16	63	13,0	28,3	1,4	0,9
119 Égypte	3 602,5	1 914,9	10,2	2,4	65,1	31,2	36 102	31 964	115,0	37,3	25,8	9,5
120 Guatemala	195,3	232,6	1,9	1,2	20,1	21,5	2 677	4 565	28,0	24,3	28,1	9,8

18 Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette reçue (versements nets) ^a						Dette extérieure				Ratio du service de la dette (service de la dette en % des exportations de biens et services)	
	Total (en millions de dollars)		En % du PNB		Par habitant (en dollars)		Total (en millions de dollars)		En % du PNB		1985	1998
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1985	1998	1985	1998		
121 Salomon, Îles	44,8	42,6	19,1	14,4	130,9	102,7	66	152	42,6	51,6	4,5	3,3
122 Botswana	111,9	106,4	3,0	1,9	82,4	68,1	351	548	33,1	11,8	5,4	2,7
123 Gabon	68,7	44,5	1,4	0,9	69,4	37,7	1 206	4 425	39,0	90,7	11,6	12,0
124 Maroc	946,3	528,3	3,5	1,5	37,3	19,0	15 779	20 687	129,2	60,3	34,6	23,0
125 Myanmar	115,0	58,7	0,3	..	2,6	1,3	3 098	5 680	52,5	5,3
126 Iraq	139,6	115,5	7,4	5,2
127 Lesotho	143,4	66,2	11,8	6,2	75,8	32,1	175	692	36,7	64,7	6,8	8,4
128 Inde	2 430,2	1 594,6	0,9	0,4	2,8	1,6	40 951	98 232	17,7	23,0	22,7	20,6
129 Ghana	612,3	700,9	9,3	9,3	38,4	38,0	2 256	6 884	51,0	91,8	23,6	28,4
130 Zimbabwe	791,7	280,0	16,7	5,1	76,0	24,0	2 415	4 716	43,9	79,8	29,0	38,2
131 Guinée équatoriale	61,8	24,9	41,8	3,9	167,1	57,8	132	306	175,7	75,7	..	1,4
132 Sao Tomé-et-Principe	56,5	28,3	148,6	72,9	470,4	199,6	63	246	..	684,0	29,1	31,9
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	439,8	361,1	11,3	10,3	109,5	78,5	2 112	2 692	90,4	76,9	32,5	8,6
134 Cameroun	715,4	423,6	6,8	5,1	58,7	29,6	3 174	9 829	40,2	119,4	23,4	22,3
135 Pakistan	1 012,9	1 049,8	2,1	1,7	8,5	8,0	13 465	32 229	43,9	52,8	24,9	23,6
136 Cambodge	205,6	337,1	10,3	11,7	21,9	31,5	7	2 210	..	77,7	..	1,5
137 Comores	48,1	35,3	18,2	18,0	105,0	66,5	134	203	118,4	103,3	8,9	13,4
138 Kenya	885,6	473,9	11,7	4,5	35,9	16,2	4 181	7 010	70,8	61,5	38,7	18,8
139 Congo	113,5	64,6	4,4	3,9	47,9	23,2	3 050	5 119	150,7	306,9	34,4	3,3
Faible développement humain												
140 Rép. dém. pop. lao	164,1	281,4	13,9	21,8	36,8	56,6	619	2 437	26,1	199,1	9,2	6,3
141 Madagascar	362,7	494,2	12,7	13,4	29,3	33,9	2 529	4 394	92,7	119,5	41,7	14,7
142 Bhoutan	55,0	55,7	22,3	15,9	86,5	73,3	9	120	5,6	32,1	0,0	6,3
143 Soudan	540,9	209,1	9,2	2,3	20,9	7,4	8 955	16 843	75,1	182,7	12,8	9,8
144 Népal	433,0	404,3	12,2	8,8	21,8	17,7	590	2 646	22,2	54,2	6,8	7,0
145 Togo	222,6	128,4	13,4	8,6	59,2	28,8	935	1 448	128,9	97,4	27,3	5,7
146 Bangladesh	1 820,3	1 251,1	5,3	2,8	16,1	10,0	6 870	16 376	32,1	37,1	22,4	9,1
147 Mauritanie	200,1	171,1	17,8	18,3	95,0	67,7	1 454	2 589	198,7	272,5	25,3	27,7
148 Yémen	253,9	310,2	6,9	7,9	20,3	18,8	3 339	4 138	..	104,8	..	4,2
149 Djibouti	112,5	81,0	24,1	16,3	208,4	123,9	144	288
150 Haïti	101,8	407,1	5,4	13,0	15,1	53,3	717	1 048	36,1	27,1	10,2	8,2
151 Nigéria	258,6	204,0	1,0	0,5	2,5	1,7	18 643	30 315	68,1	78,8	32,7	11,2
152 Congo, Rép. dém. du	269,1	125,6	3,3	2,0	6,7	2,6	6 171	12 929	93,0	208,2	24,8	1,2
153 Zambie	1 035,3	348,7	36,2	11,0	119,7	36,1	4 499	6 865	226,5	217,4	15,9	17,7
154 Côte d'Ivoire	756,6	798,3	8,8	7,8	58,9	55,1	9 659	14 852	153,4	145,4	34,8	26,1
155 Sénégal	670,3	502,1	11,4	10,6	87,0	55,6	2 566	3 861	104,7	83,1	20,8	23,2
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	1 338,4	997,8	28,6	12,9	49,3	31,1	9 107	7 603	..	94,3	40,0	20,8
157 Bénin	269,3	210,4	12,9	9,2	54,6	35,3	854	1 647	83,3	72,2	12,9	10,6
158 Ouganda	725,0	470,8	26,3	7,1	41,2	22,5	1 232	3 935	35,5	58,2	38,0	23,6
159 Érythrée	..	158,2	..	20,6	..	40,8	..	149	..	19,4	..	1,5
160 Angola	346,1	335,2	9,9	9,7	34,9	27,9	2 993	12 173	47,6	297,1	6,4	34,4
161 Gambie	110,6	37,8	30,5	9,1	110,9	31,1	245	477	113,7	116,7	10,3	9,7
162 Guinée	448,4	359,2	15,9	10,3	73,3	50,7	1 466	3 546	..	102,0	..	19,5
163 Malawi	572,4	433,7	31,5	27,2	57,0	41,2	1 021	2 444	94,6	137,5	39,8	14,7
164 Rwanda	351,4	349,9	21,6	16,9	47,8	43,2	366	1 226	21,4	60,8	10,4	16,9
165 Mali	431,8	349,3	15,3	13,2	48,2	33,0	1 456	3 201	113,1	120,4	17,3	12,6
166 Rép. centrafricaine	176,3	119,9	13,5	11,6	57,3	34,5	344	921	40,1	88,8	14,2	20,9
167 Tchad	239,1	167,4	18,4	9,9	40,8	22,8	217	1 091	20,9	65,5	17,5	10,6
168 Mozambique	1 462,9	1 039,3	140,1	27,9	98,9	61,3	2 871	8 208	65,9	223,0	34,5	18,0
169 Guinée-Bissau	104,2	95,7	46,7	50,5	103,6	82,4	318	964	199,6	503,7	51,9	25,6
170 Burundi	310,5	76,5	28,9	8,1	53,1	11,6	455	1 119	40,2	128,3	20,4	40,0

18 Dette extérieure et aide reçue par pays destinataire

Classement selon l'IDH	Aide publique au développement (APD) nette reçue (versements nets) ^a						Dette extérieure				Ratio du service de la dette (service de la dette en % des exportations de biens et services)	
	Total (en millions de dollars)		En % du PNB		Par habitant (en dollars)		Total (en millions de dollars)		En % du PNB		1985	1998
	1992	1998	1992	1998	1992	1998	1985	1998	1985	1998		
171 Éthiopie	1 177,4	647,5	12,1	10,0	23,4	10,6	5 206	10 352	78,0	160,4	28,4	11,3
172 Burkina Faso	433,8	397,5	14,9	15,6	45,7	37,0	511	1 399	35,9	54,5	10,1	10,7
173 Niger	365,1	291,4	15,8	15,0	44,2	28,7	1 195	1 659	85,5	82,1	33,7	18,4
174 Sierra Leone	133,4	106,3	22,2	16,9	30,6	21,9	709	1 243	60,4	197,7	14,7	18,2
Total pays en développement	45 205 T	34 449 T	1,9	3,2	11,1	7,5	857 562 T	2 051,435 T	41,3	42,8	28,3	20,1
Pays les moins avancés	15 487 T	11 737 T	9,9	8,4	30,8	20,2	71 341 T	145 635 T	66,9	99,5	20,3	13,1
Pays arabes	7 287 T	4 607 T	1,9	0,9	32,8	18,1
Asie de l'Est	3 142 T	2 678 T	0,4	0,2	2,6	1,9	..	294 435 T	..	24,8	..	10,5
Asie de l'Est (Chine non comprise)	96 T	319 T	(.)	0,1	1,6	2,9	..	139 836 T	..	44,1	..	12,9
Amérique latine et Caraïbes	4 705 T	4 388 T	2,5	7,3	10,4	8,8	387 738 T	751 223 T	58,0	39,2	36,8	33,7
Asie du Sud	6 533 T	5 034 T	1,4	0,8	5,4	3,8	71 564 T	172 698 T	15,5	26,2	14,5	18,9
Asie du Sud (Inde non comprise)	4 103 T	3 440 T	2,0	1,4	12,3	9,5	30 613 T	74 466 T	13,3	32,0	9,4	16,7
Asie du Sud-Est et Pacifique	6 485 T	5 116 T	1,4	1,1	14,1	10,0	107 665 T	365 603 T	..	102,3	30,2	17,3
Afrique subsaharienne	16 759 T	12 580 T	11,1	4,4	36,4	21,4	95 225 T	208 464 T	76,9	67,9	26,7	15,1
Europe de l'Est et CEI	5 768 T	5 565 T	0,6	0,7	14,8	14,0	..	360 899 T	..	48,8	..	13,5
OCDE
Développement humain élevé
Développement humain moyen	32 204 T	25 302 T	1,7	3,4	8,6	6,2	675 564 T	1 787,907 T	..	41,3	26,2	18,9
Faible développement humain	16 253 T	12 416 T	10,7	6,7	28,6	18,6	98 262 T	184 506 T	73,2	98,4	27,2	15,4
Revenu élevé
Revenu moyen	20 766 T	15 948 T	1,4	3,7	15,8	10,9	715 433 T	1 708,360 T	..	44,1	29,4	20,2
Revenu faible	30 200 T	23 952 T	2,7	1,4	9,6	6,9	233 115 T	703 974 T	27,1	42,5	21,8	15,1
Monde	53 044 T	41 102 T	1,7	2,9	11,8	8,3	..	2 412,334 T	..	43,6	..	18,9

a. Les chiffres négatifs indiquent que le remboursement des prêts au titre de l'APD est supérieur au montant de l'APD reçue. b. Données concernant l'aide publique en valeur nette.

Sources : Colannes 1-6 : OCDE, Comité d'aide au développement, 2000. Colannes 7-12 : Banque mondiale, 2000b.

19 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique										Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité		Utilisation de moyens de contraception (%)
	Population totale (millions)			Population annuelle (%)		Population urbaine (en % du total)			Coefficient de dépendance (%)		1998	2015	1970-1995	1995-2000	
	1975	1998	2015	1998	2015	1975	1998	2015	1998	2015					
Développement humain élevé															
1 Canada	23,2	30,6	35,3	1,2	0,9	75,6	76,9	79,8	47,0	48,7	12,5	16,2	2,0	1,6	73 ^b
2 Norvège	4,0	4,4	4,7	0,4	0,4	68,2	73,8	78,0	54,4	54,8	15,7	18,0	2,2	1,9	76 ^b
3 États-Unis	220,2	274,0	307,7	1,0	0,7	73,7	76,8	81,0	52,4	49,8	12,5	14,7	2,0	2,0	74 ^b
4 Australie	13,9	18,5	21,5	1,3	0,9	85,9	84,7	86,0	49,6	50,3	12,1	15,2	2,5	1,8	76 ^b
5 Islande	0,2	0,3	0,3	1,0	0,7	86,6	92,0	93,8	54,2	51,4	11,4	13,7	2,8	2,1	..
6 Suède	8,2	8,9	9,1	0,3	0,1	82,7	83,2	85,2	56,2	57,5	17,4	21,8	1,9	1,6	78 ^b
7 Belgique	9,8	10,1	10,1	0,2	0,0	94,9	97,2	98,0	51,1	51,6	16,4	19,1	1,9	1,6	79
8 Pays-Bas	13,7	15,7	15,9	0,6	0,1	88,4	89,2	90,9	46,8	49,2	13,6	18,5	2,0	1,5	80
9 Japon	111,5	126,3	126,1	0,5	0,0	75,7	78,5	82,0	45,4	64,3	16,1	24,6	2,1	1,4	59
10 Royaume-Uni	56,2	58,6	59,6	0,2	0,1	88,7	89,4	90,8	54,0	54,1	16,0	18,7	2,0	1,7	82
11 Finlande	4,7	5,2	5,3	0,4	0,1	58,3	64,3	70,9	49,5	56,9	14,6	20,1	1,6	1,7	80 ^b
12 France	52,7	58,7	61,1	0,5	0,2	73,0	75,2	79,4	53,0	55,5	15,6	18,4	2,3	1,7	75
13 Suisse	6,3	7,3	7,6	0,6	0,3	55,7	61,9	68,3	47,4	49,6	14,5	18,7	1,8	1,5	71 ^b
14 Allemagne	78,7	82,1	81,6	0,2	0,0	81,2	87,1	89,9	46,6	49,7	15,9	20,3	1,6	1,3	75
15 Danemark	5,1	5,3	5,3	0,2	0,0	81,8	85,5	87,8	49,0	54,4	15,2	19,2	2,0	1,7	78 ^b
16 Autriche	7,6	8,1	8,3	0,3	0,1	65,2	64,5	68,5	47,1	46,8	14,7	17,8	2,0	1,4	71 ^b
17 Luxembourg	0,4	0,4	0,5	0,7	0,5	73,7	90,4	94,0	47,3	50,4	14,1	17,0	2,0	1,7	..
18 Irlande	3,2	3,7	4,2	0,6	0,7	53,6	58,1	63,9	50,1	52,5	11,4	13,6	3,8	1,9	..
19 Italie	55,4	57,4	54,4	0,1	-0,3	65,6	66,8	70,7	47,1	53,0	17,6	22,6	2,3	1,2	78 ^b
20 Nouvelle-Zélande	3,1	3,8	4,4	0,9	0,8	82,8	86,5	89,4	52,8	51,8	11,6	14,1	2,8	2,0	70 ^b
21 Espagne	35,6	39,6	38,5	0,5	-0,2	69,6	77,1	81,3	46,1	48,1	16,5	19,7	2,9	1,2	59 ^b
22 Chypre	0,6	0,8	0,9	1,0	0,7	43,4	55,7	64,6	55,1	51,9	11,4	14,9	2,5	2,0	..
23 Israël	3,5	6,0	7,6	2,4	1,4	86,6	91,0	92,6	61,3	52,4	9,7	11,3	3,8	2,7	..
24 Singapour	2,3	3,5	4,0	1,9	0,8	100,0	100,0	100,0	41,0	41,3	6,8	12,4	2,6	1,7	74 ^b
25 Grèce	9,0	10,6	10,4	0,7	-0,1	55,3	59,7	65,1	48,6	52,4	17,1	21,4	2,3	1,3	..
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	4,4	6,7	7,7	1,8	0,8	89,7	95,4	96,7	39,6	38,4	10,2	13,7	2,9	1,3	..
27 Malte	0,3	0,4	0,4	1,0	0,5	80,4	90,1	92,6	47,8	54,2	11,4	16,5	2,1	1,9	..
28 Portugal	9,1	9,9	9,7	0,4	-0,1	27,7	37,0	46,6	47,3	48,3	15,4	18,2	2,7	1,4	66 ^b
29 Slovénie	1,7	2,0	1,9	0,6	-0,2	42,4	52,0	58,8	43,2	44,7	13,2	17,6	2,2	1,3	..
30 Barbade	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	38,6	48,9	58,4	49,1	39,6	11,0	11,3	2,7	1,5	55 ^b
31 Corée, Rép. de	35,3	46,1	51,1	1,2	0,6	48,0	84,5	92,2	39,6	41,4	6,2	10,6	4,3	1,7	79
32 Brunéi Darussalam	0,2	0,3	0,4	3,0	1,6	62,0	71,1	78,7	57,0	42,5	3,0	6,6	5,4	2,8	..
33 Bahamas	0,2	0,3	0,4	2,0	1,4	73,4	87,8	91,5	55,8	48,5	5,1	7,7	3,4	2,6	62 ^b
34 République tchèque	10,0	10,3	9,9	0,1	-0,2	57,8	65,9	70,7	44,5	46,0	13,4	18,4	2,2	1,2	69
35 Argentine	26,0	36,1	43,5	1,4	1,1	80,7	88,9	91,9	60,6	54,5	9,6	10,7	3,1	2,6	74 ^b
36 Koweït	1,0	1,8	2,6	2,6	2,2	83,8	97,4	98,2	61,4	44,4	1,9	5,6	6,9	2,9	35 ^b
37 Antigua-et-Barbuda	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	34,2	36,3	43,3	53 ^b
38 Chili	10,3	14,8	17,9	1,6	1,1	78,4	84,3	86,9	56,0	50,0	6,9	9,7	3,6	2,4	43 ^b
39 Uruguay	2,8	3,3	3,7	0,7	0,7	83,1	90,9	93,2	60,2	56,3	12,7	13,4	3,0	2,4	84
40 Slovaquie	4,7	5,4	5,5	0,6	0,1	46,3	60,2	68,0	47,1	42,1	11,2	13,5	2,5	1,4	74
41 Bahreïn	0,3	0,6	0,8	3,5	1,5	79,2	91,6	95,0	50,0	36,6	2,8	6,2	5,9	2,9	62
42 Qatar	0,2	0,6	0,7	5,4	1,4	82,9	92,1	94,2	39,8	49,5	1,8	9,1	6,8	3,7	32 ^b
43 Hongrie	10,5	10,1	9,4	-0,2	-0,4	52,8	66,0	73,2	46,8	45,5	14,5	17,2	2,1	1,4	73 ^b
44 Pologne	34,0	38,7	39,3	0,6	0,1	55,4	64,8	71,4	47,8	44,5	11,6	14,3	2,2	1,5	75 ^b
45 Émirats arabes unis	0,5	2,4	3,0	6,9	1,5	65,4	85,2	88,8	45,6	48,1	2,2	9,3	6,4	3,4	28
46 Estonie	1,4	1,4	1,2	0,0	-0,9	67,6	73,8	78,7	47,5	43,7	13,4	16,4	2,1	1,3	70
Développement humain moyen															
47 Saint-Kitts-et-Nevis	(.)	(.)	(.)	-0,7	-0,5	35,0	34,0	39,3	41 ^b
48 Costa Rica	2,0	3,8	5,2	3,0	1,8	41,3	50,8	60,3	61,8	52,0	4,9	7,1	4,3	2,8	75
49 Croatie	4,3	4,5	4,3	0,2	-0,2	45,1	56,9	64,4	46,6	50,2	14,0	17,6	2,0	1,6	..
50 Trinité-et-Tobago	1,0	1,3	1,4	1,0	0,6	63,0	73,2	79,3	50,8	41,4	6,5	9,5	3,4	1,7	53 ^b

19 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (millions)			Taux de croissance démographique annuel (%)		Population urbaine (en % du total)			Coefficient de dépendance (%)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité		Utilisation de moyens de contraception (%)
	1975	1998	2015	1975-1998	1998-2015	1975	1998	2015	1998	2015	1998	2015	1975	1995-2000	1990-99 ^a
	51 Dominique	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,1	55,3	70,3	76,0
52 Lituanie	3,3	3,7	3,5	0,5	-0,3	55,7	73,6	80,1	49,7	45,0	12,9	15,8	2,3	1,4	..
53 Seychelles	0,1	0,1	0,1	1,1	1,0	33,3	56,9	67,3
54 Grenade	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	32,6	37,0	47,2	54
55 Mexique	59,1	95,8	119,2	2,1	1,3	62,8	74,0	77,9	62,8	49,4	4,5	6,8	6,5	2,8	69
56 Cuba	9,3	11,1	11,6	0,8	0,3	64,2	77,1	82,7	45,2	44,0	9,3	14,1	3,5	1,6	82
57 Bélarus	9,4	10,3	9,8	0,4	-0,3	50,3	73,2	80,4	49,6	44,0	13,2	14,2	2,2	1,4	50
58 Belize	0,1	0,2	0,3	2,4	1,9	50,2	46,4	51,0	81,5	51,0	4,3	4,4	6,3	3,7	47
59 Panama	1,7	2,8	3,5	2,1	1,3	49,0	56,9	64,9	60,2	48,6	5,4	7,8	4,9	2,6	58 ^b
60 Bulgarie	8,7	8,3	7,5	-0,2	-0,6	57,5	69,4	75,4	48,2	46,3	15,4	18,4	2,2	1,2	76 ^b
61 Malaisie	12,3	21,4	27,5	2,5	1,5	37,7	55,8	66,2	63,5	46,6	4,0	6,4	5,2	3,2	48 ^b
62 Russie, Féd. de	134,2	147,4	142,9	0,4	-0,2	66,4	77,0	82,0	46,3	42,6	12,3	13,7	2,0	1,3	..
63 Lettonie	2,5	2,4	2,1	-0,1	-0,9	65,4	73,7	78,9	49,0	45,8	13,8	16,8	2,0	1,3	..
64 Roumanie	21,2	22,5	21,1	0,2	-0,4	46,2	57,3	65,4	46,1	40,8	12,7	15,4	2,6	1,2	57
65 Venezuela	12,7	23,2	30,9	2,7	1,7	75,8	86,8	90,4	64,6	51,7	4,3	6,5	4,9	3,0	49 ^b
66 Fidji	0,6	0,8	1,0	1,4	1,3	36,7	41,6	50,5	58,6	49,4	4,3	7,3	4,2	2,7	32 ^b
67 Suriname	0,4	0,4	0,5	0,6	0,9	44,8	51,0	60,8	59,6	42,3	5,3	5,9	5,3	2,2	..
68 Colombie	25,4	40,8	53,2	2,1	1,6	60,7	74,1	80,0	61,4	50,1	4,6	6,4	5,0	2,8	72
69 Macédoine, ARYM	1,7	2,0	2,2	0,8	0,5	50,6	61,1	68,5	49,6	50,0	9,6	12,6	3,0	2,1	..
70 Géorgie	4,9	5,1	5,1	0,1	0,0	49,5	59,7	67,7	53,8	50,1	12,2	13,8	2,6	1,9	..
71 Maurice	0,9	1,1	1,3	1,1	0,8	43,4	40,9	48,6	47,6	42,0	6,1	8,5	3,2	1,9	75
72 Jamahiriya arabe libyenne	2,4	5,3	7,6	3,5	2,1	60,9	86,8	90,3	72,9	55,7	3,0	4,8	7,6	3,8	..
73 Kazakhstan	14,1	16,3	16,9	0,6	0,2	52,2	60,8	68,4	55,1	46,8	6,9	8,4	3,5	2,3	59
74 Brésil	108,2	165,9	200,7	1,9	1,1	61,2	80,2	86,5	53,7	46,0	4,9	7,2	4,7	2,3	77
75 Arabie saoudite	7,3	20,2	32,6	4,6	2,9	58,4	84,7	89,7	77,9	69,1	2,8	4,4	7,3	5,8	..
76 Thaïlande	41,4	60,3	68,9	1,7	0,8	15,1	20,9	29,3	46,5	41,2	5,5	8,5	5,0	1,7	74
77 Philippines	43,0	72,9	96,7	2,3	1,7	35,6	56,9	67,8	69,2	51,4	3,5	5,0	5,5	3,6	47
78 Ukraine	49,0	50,9	47,9	0,2	-0,4	58,3	71,6	78,0	48,7	45,4	14,0	16,2	2,0	1,4	..
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,1	0,1	0,1	0,8	0,6	20,6	52,2	68,0	58 ^b
80 Pérou	15,2	24,8	31,9	2,2	1,5	61,5	72,0	77,9	64,1	49,7	4,6	6,5	6,0	3,0	64
81 Paraguay	2,7	5,2	7,8	3,0	2,4	39,0	54,6	65,0	78,3	62,1	3,5	4,3	5,7	4,2	59
82 Liban	2,8	3,2	3,9	0,6	1,3	67,0	88,9	92,6	64,3	43,5	5,7	5,9	4,9	2,7	63
83 Jamaïque	2,0	2,5	2,9	1,0	0,9	44,1	55,1	63,5	63,8	47,1	7,1	7,5	5,0	2,5	66
84 Sri Lanka	13,6	18,5	21,9	1,3	1,0	22,0	22,9	32,0	51,0	47,5	6,4	9,3	4,0	2,1	66
85 Turquie	40,0	64,5	80,3	2,1	1,3	41,6	73,1	84,5	53,2	45,5	5,6	7,2	5,0	2,5	64
86 Oman	0,9	2,4	4,1	4,4	3,2	19,6	81,2	92,8	90,1	81,7	2,5	3,7	7,2	5,9	40
87 Rép. dominicaine	5,0	8,2	10,3	2,1	1,3	45,3	63,9	72,8	61,9	49,0	4,3	6,6	5,6	2,8	64
88 Sainte-Lucie	0,1	0,2	0,2	1,4	1,3	38,6	37,4	43,6	47 ^b
89 Maldives	0,1	0,3	0,4	3,0	2,6	18,0	27,7	36,3	90,7	68,0	3,5	3,3	7,0	5,4	17
90 Azerbaïdjan	5,7	7,7	8,8	1,3	0,8	51,5	56,6	64,0	58,0	41,3	6,5	7,7	4,3	2,0	..
91 Équateur	6,9	12,2	15,9	2,5	1,6	42,4	61,1	70,6	65,0	50,0	4,6	6,2	6,0	3,1	57
92 Jordanie	2,6	6,3	9,9	3,9	2,7	55,3	73,1	79,8	82,4	67,0	2,9	3,4	7,8	4,9	53
93 Arménie	2,8	3,5	3,8	1,0	0,4	63,0	69,4	75,0	52,5	42,4	8,1	9,6	3,0	1,7	60
94 Albanie	2,4	3,1	3,5	1,1	0,7	32,8	38,3	47,6	56,6	45,3	5,8	8,2	4,7	2,5	..
95 Samoa-Occidental	0,2	0,2	0,2	0,6	1,8	21,0	21,3	26,7	76,1	57,6	4,4	4,8	6,9	4,2	21
96 Guyana	0,7	0,8	1,0	0,6	0,7	30,0	37,0	48,0	54,1	41,3	4,1	5,7	4,9	2,3	..
97 Iran, Rép. islamique d'	33,3	65,8	83,1	3,0	1,4	45,8	60,6	68,8	75,3	46,1	4,2	4,8	6,5	2,8	73
98 Kirghizistan	3,3	4,6	5,5	1,5	1,0	37,9	39,5	47,9	71,9	48,8	5,9	5,8	4,7	3,2	60
99 Chine	927,8	1 255,7	1 417,7	1,3	0,7	17,3	32,7	45,9	47,5	40,6	6,5	9,3	4,9	1,8	83
100 Turkménistan	2,5	4,3	5,6	2,4	1,5	47,6	45,2	52,4	75,0	48,8	4,2	4,4	6,2	3,6	..

19 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Taux de croissance démographique										Population âgée de 65 ans et plus		Indice synthétique de fécondité		Utilisation de moyens de contraception
	Population totale (millions)			Taux de croissance annuel (%)		Population urbaine (en % du total)			Coefficient de dépendance (%)		(en % du total)		1970-1995		(%)
	1975	1998	2015	1975-1998	1998-2015	1975	1998	2015	1998	2015	1998	2015	1975	2000	1990-99 ^a
101 Tunisie	5,7	9,3	11,6	2,2	1,3	49,9	64,1	73,5	60,0	45,4	5,7	6,1	6,2	2,6	60
102 Moldova, Rép. de	3,8	4,4	4,5	0,6	0,1	35,8	53,8	63,9	52,1	43,1	9,6	10,8	2,6	1,8	74
103 Afrique du Sud	24,7	39,4	43,4	2,0	0,6	48,0	49,9	56,3	63,9	53,6	3,5	4,0	4,8	3,3	50 ^b
104 El Salvador	4,1	6,0	8,0	1,7	1,7	40,4	45,9	53,6	69,6	55,3	4,8	6,1	6,1	3,2	60
105 Cap-Vert	0,3	0,4	0,6	1,7	2,1	21,4	59,3	73,5	81,2	54,0	4,6	3,2	7,0	3,6	53
106 Ouzbékistan	14,0	23,6	29,9	2,3	1,4	39,1	41,8	50,1	75,6	50,8	4,5	4,6	6,0	3,4	56
107 Algérie	16,0	30,1	41,2	2,8	1,9	40,3	57,9	67,5	70,3	51,2	3,7	4,4	7,4	3,8	57
108 Viet Nam	48,0	77,6	96,6	2,1	1,3	18,8	19,5	24,3	66,4	43,0	5,2	5,3	5,8	2,6	75
109 Indonésie	135,7	206,3	250,4	1,8	1,1	19,4	38,3	52,4	56,4	44,9	4,5	6,3	5,1	2,6	57
110 Tadjikistan	3,4	6,0	7,8	2,5	1,5	35,5	32,5	40,1	84,5	56,5	4,4	4,3	6,8	4,2	..
111 Rép. arabe syrienne	7,4	15,3	22,6	3,2	2,3	45,1	53,5	62,1	83,6	58,0	3,0	3,4	7,7	4,0	36
112 Swaziland	0,5	1,0	1,5	3,0	2,6	14,0	33,9	47,2	85,3	68,9	2,6	3,5	6,5	4,7	21 ^b
113 Honduras	3,0	6,1	9,0	3,1	2,3	32,1	45,7	56,1	84,8	60,2	3,3	4,3	7,1	4,3	50
114 Bolivie	4,8	8,0	11,2	2,3	2,0	41,5	63,2	73,7	78,5	62,7	3,9	4,9	6,5	4,4	48
115 Namibie	0,9	1,7	2,0	2,7	1,2	20,6	38,9	53,2	83,9	74,5	3,8	3,1	6,0	4,9	29
116 Nicaragua	2,5	4,8	7,3	2,9	2,5	50,3	63,7	71,3	87,6	64,3	3,1	3,8	6,8	4,4	60
117 Mongolie	1,4	2,6	3,3	2,5	1,5	48,7	62,4	70,5	67,5	43,5	3,9	4,5	7,3	2,6	..
118 Vanuatu	0,1	0,2	0,3	2,5	2,3	15,7	19,5	27,0	84,2	63,0	3,4	4,1	6,5	4,3	15
119 Égypte	38,8	66,0	85,2	2,3	1,5	43,5	45,3	53,5	68,5	47,3	4,0	5,2	5,5	3,4	55
120 Guatemala	6,0	10,8	16,4	2,6	2,5	36,7	39,7	48,3	91,2	69,9	3,5	3,8	6,5	4,9	31
121 Salomon, Îles	0,2	0,4	0,7	3,5	2,8	9,1	18,6	28,6	86,6	68,9	2,9	3,8	7,2	4,9	25
122 Botswana	0,8	1,6	2,0	3,2	1,3	12,0	68,8	88,7	82,6	64,7	2,5	2,4	6,6	4,4	48
123 Gabon	0,6	1,2	1,7	3,0	2,1	29,2	53,2	66,2	83,5	77,9	5,9	5,4	4,3	5,4	..
124 Maroc	17,3	27,4	34,8	2,0	1,4	37,7	54,0	64,3	60,7	46,2	4,3	5,3	6,9	3,1	59
125 Myanmar	30,4	44,5	53,5	1,7	1,1	23,9	26,9	36,7	51,2	42,7	4,6	6,0	5,8	2,4	33
126 Iraq	11,0	21,8	34,1	3,0	2,7	61,4	75,9	81,6	81,9	69,0	3,1	4,0	7,1	5,3	18 ^b
127 Lesotho	1,2	2,1	2,9	2,4	2,0	10,8	26,4	38,9	79,1	72,7	4,1	4,5	5,7	4,8	23
128 Inde	620,7	982,2	1 211,7	2,0	1,2	21,3	27,7	35,9	64,1	47,3	4,8	6,4	5,4	3,1	41
129 Ghana	9,8	19,2	29,8	2,9	2,6	30,1	37,3	47,8	88,7	73,3	3,1	3,7	6,6	5,2	22
130 Zimbabwe	6,1	11,4	13,6	2,7	1,0	19,6	33,9	45,9	82,1	56,3	2,8	2,4	7,2	3,8	66
131 Guinée équatoriale	0,2	0,4	0,6	2,9	2,4	27,1	45,9	61,4	89,7	77,2	4,0	3,7	5,7	5,6	..
132 Sao Tomé-et-Principe	0,1	0,1	0,2	2,4	1,8	26,9	45,2	56,2	10 ^b
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	2,7	4,6	6,5	2,3	2,0	11,9	16,8	23,7	72,5	61,2	3,0	3,7	6,1	4,6	26
134 Cameroun	7,5	14,3	21,5	2,8	2,4	26,9	47,3	58,9	90,0	79,8	3,6	3,5	6,3	5,3	19
135 Pakistan	74,7	148,2	222,6	3,0	2,4	26,4	35,9	46,7	83,4	64,0	3,1	3,8	7,0	5,0	17
136 Cambodge	7,1	10,7	14,4	1,8	1,8	10,3	22,2	32,9	81,8	58,8	3,1	4,0	5,5	4,6	13
137 Comores	0,3	0,7	1,0	3,2	2,5	21,2	32,1	42,6	84,4	66,5	2,6	3,2	7,1	4,8	21
138 Kenya	13,7	29,0	37,6	3,3	1,5	12,9	31,3	44,5	89,7	62,1	3,0	2,5	8,1	4,5	39
139 Congo	1,4	2,8	4,4	2,9	2,7	34,8	61,0	70,1	97,9	84,9	3,2	2,8	6,3	6,1	..
Faible développement humain															
140 Rép. dém. pop. lao	3,0	5,2	7,8	2,4	2,5	11,4	22,3	32,7	90,7	75,1	3,2	3,8	6,2	5,8	19
141 Madagascar	7,8	15,1	23,4	2,9	2,6	16,1	28,3	39,3	89,9	71,2	2,9	3,1	6,6	5,4	19
142 Bhoutan	1,2	2,0	3,1	2,3	2,6	3,5	6,7	11,6	87,6	75,1	4,0	4,4	5,9	5,5	19
143 Soudan	16,0	28,3	39,8	2,5	2,0	18,9	34,2	48,7	77,3	64,7	3,1	4,2	6,7	4,6	8
144 Népal	12,8	22,8	32,7	2,6	2,1	5,0	11,2	18,1	82,9	63,2	3,6	4,1	6,3	4,5	30
145 Togo	2,3	4,4	6,7	2,9	2,6	16,3	32,2	42,5	96,7	81,5	3,1	3,0	6,6	6,1	24
146 Bangladesh	76,6	124,8	161,5	2,1	1,5	9,3	20,0	30,8	67,0	50,0	3,2	4,3	7,0	3,1	49
147 Mauritanie	1,4	2,5	3,9	2,7	2,6	20,3	55,3	68,6	88,8	75,0	3,2	3,4	6,5	5,5	4
148 Yémen	7,0	16,9	29,6	3,9	3,4	16,4	36,2	49,2	101,5	85,7	2,4	2,3	7,6	7,6	21
149 Djibouti	0,2	0,6	0,9	4,9	2,0	68,5	82,9	86,3	80,6	68,8	3,2	4,3	6,7	5,3	..
150 Haïti	4,9	8,0	10,4	2,1	1,6	21,7	33,6	44,8	83,2	63,5	3,6	3,9	5,8	4,4	18

19 Tendances démographiques

Classement selon l'IDH	Population totale (millions)			Taux de croissance démographique annuel (%)		Population urbaine (en % du total)			Coefficient de dépendance (%)		Population âgée de 65 ans et plus (en % du total)		Indice synthétique de fécondité		Utilisation de moyens de contraception (%)
	1975	1998	2015	1975-1998	1998-2015	1975	1998	2015	1998	2015	1998	2015	1970-1995	1995-2000	1990-99 ^a
151 Nigeria	57,0	106,4	153,3	2,8	2,2	23,4	42,2	55,4	87,7	74,2	3,0	3,4	6,9	5,2	6
152 Congo, Rép. dém. du	23,3	49,1	80,3	3,3	2,9	29,5	29,6	39,3	103,1	89,2	2,8	2,8	6,3	6,4	8
153 Zambie	4,8	8,8	12,8	2,6	2,2	34,8	43,9	51,5	99,7	78,5	2,2	1,8	6,9	5,6	26
154 Côte d'Ivoire	6,8	14,3	20,0	3,3	2,0	32,1	45,3	55,7	88,5	71,0	2,9	3,1	7,4	5,1	15
155 Sénégal	4,8	9,0	13,7	2,8	2,5	34,2	45,7	56,5	90,4	75,5	2,5	2,7	7,0	5,6	13
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	15,9	32,1	47,2	3,1	2,3	10,1	26,4	38,3	93,6	78,8	2,6	2,7	6,8	5,5	18
157 Bénin	3,0	5,8	8,9	2,8	2,6	21,9	40,7	53,0	98,3	78,8	2,9	2,8	7,1	5,8	37
158 Ouganda	11,2	20,6	34,5	2,7	3,1	8,3	13,5	20,7	108,3	94,7	2,2	1,7	6,9	7,1	15
159 Érythrée	2,1	3,6	5,5	2,4	2,6	12,2	18,0	26,2	89,2	75,5	2,8	3,4	6,5	5,7	8
160 Angola	6,1	12,1	19,7	3,0	2,9	17,8	32,9	44,1	102,2	88,0	2,9	2,9	6,6	6,8	8
161 Gambie	0,5	1,2	1,8	3,6	2,3	17,0	31,1	42,5	77,3	69,2	3,0	3,9	6,5	5,2	12
162 Guinée	4,1	7,3	10,5	2,5	2,1	16,3	31,3	42,9	90,3	73,8	2,7	3,0	7,0	5,5	29
163 Malawi	5,2	10,3	15,8	3,0	2,5	7,7	14,6	22,7	99,6	86,1	2,7	2,5	7,4	6,8	22
164 Rwanda	4,4	6,6	10,5	1,8	2,8	4,0	5,9	8,9	93,6	77,1	2,4	2,4	8,3	6,2	21
165 Mali	6,2	10,7	16,7	2,4	2,6	16,2	28,7	40,1	101,3	86,6	3,7	3,8	7,1	6,6	7
166 Rép. centrafricaine	2,1	3,5	4,8	2,3	1,9	33,7	40,3	49,7	87,7	74,3	3,9	3,4	5,7	4,9	15
167 Tchad	4,0	7,3	11,2	2,6	2,6	15,6	23,1	30,9	97,0	83,1	3,4	3,1	6,6	6,1	4
168 Mozambique	10,5	18,9	25,2	2,6	1,7	8,6	37,8	51,5	92,8	84,5	3,3	2,6	6,5	6,3	10
169 Guinée-Bissau	0,6	1,2	1,6	2,7	2,0	16,0	22,9	31,7	87,9	81,4	4,1	3,9	5,4	5,8	1 ^b
170 Burundi	3,7	6,5	9,5	2,5	2,3	3,2	8,4	14,5	97,2	75,2	2,7	2,3	6,8	6,3	9 ^b
171 Éthiopie	32,2	59,6	90,9	2,7	2,5	9,5	16,7	25,8	95,8	86,6	2,9	2,7	6,8	6,3	4
172 Burkina Faso	6,1	11,3	18,1	2,7	2,8	6,3	17,4	27,4	100,4	88,1	2,6	2,4	7,8	6,6	12
173 Niger	4,8	10,1	16,7	3,3	3,0	10,6	19,6	29,1	103,3	87,5	2,5	2,6	8,1	6,8	8
174 Sierra Leone	2,9	4,6	6,7	1,9	2,3	21,4	35,3	46,7	88,8	80,3	2,9	3,0	6,5	6,1	4 ^b
Total pays en développement	2 928,0 T	4 575,4 T	5 750,8 T	2,0	1,4	26,1	39,0	49,1	61,7	50,7	4,9	6,4	5,4	3,0	..
Pays les moins avancés	327,2 T	581,6 T	843,6 T	2,5	2,2	14,2	24,3	34,6	83,8	70,8	3,1	3,4	6,7	4,9	..
Pays arabes	137,4 T	258,4 T	365,1 T	2,8	2,1	42,1	56,2	65,4	73,0	57,4	3,6	4,5	6,6	4,1	..
Asie de l'Est	968,9 T	1 311,0 T	1 479,8 T	1,3	0,7	18,8	34,9	47,8	47,2	40,6	6,6	9,3	4,8	1,8	..
Asie de l'Est (Chine non comprise)	41,1 T	55,3 T	62,0 T	1,3	0,7	52,5	84,8	91,6	40,7	41,1	6,6	10,6	4,2	1,7	..
Amérique latine et Caraïbes	317,9 T	498,2 T	624,9 T	2,0	1,3	61,2	74,6	79,9	60,5	50,2	5,2	7,1	5,1	2,7	..
Asie du Sud	833,1 T	1 364,5 T	1 737,0 T	2,2	1,4	21,4	29,1	38,0	66,9	49,7	4,5	5,8	5,7	3,3	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	212,4 T	382,3 T	525,3 T	2,6	1,9	21,6	32,7	42,7	74,6	55,8	3,5	4,4	6,7	3,8	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	327,1 T	508,9 T	629,0 T	1,9	1,3	22,2	35,5	46,5	58,9	45,8	4,5	6,1	5,3	2,7	..
Afrique subsaharienne	303,1 T	569,0 T	834,0 T	2,8	2,3	20,8	32,7	42,6	91,0	77,6	3,0	3,0	6,7	5,5	..
Europe de l'Est et CEI	353,8 T	398,6 T	399,9 T	0,5	0,0	57,5	67,0	72,5	50,2	44,7	11,5	13,0	2,4	1,6	..
OCDE	920,7 T	1 105,0 T	1 190,6 T	0,8	0,4	70,5	76,9	81,3	50,3	50,9	12,8	16,0	2,5	1,8	..
Développement humain élevé	882,4 T	1 031,3 T	1 093,7 T	0,7	0,3	72,8	78,1	82,2	49,4	51,4	13,7	17,2	2,3	1,7	..
Développement humain moyen	2 779,4 T	4 137,2 T	4 990,7 T	1,7	1,1	29,6	41,7	51,5	57,8	46,6	5,7	7,3	4,9	2,6	..
Faible développement humain	355,6 T	651,3 T	955,8 T	2,7	2,3	15,5	27,8	38,5	87,4	73,6	3,0	3,2	6,8	5,2	..
Revenu élevé	746,6 T	864,1 T	911,1 T	0,6	0,3	75,0	78,2	81,9	49,6	52,4	14,5	18,2	2,1	1,7	..
Revenu moyen	1 001,9 T	1 455,8 T	1 740,2 T	1,6	1,1	52,7	65,9	72,9	58,0	48,6	6,6	7,9	4,2	2,5	..
Revenu faible	2 268,9 T	3 499,9 T	4 389,0 T	1,9	1,3	19,0	30,8	41,6	62,0	51,0	5,0	6,4	5,5	3,0	..
Monde	4 017,4 T	5 819,8 T	7 040,2 T	1,6	1,1	37,8	46,6	54,5	59,0	50,6	6,8	8,3	4,5	2,7	..

a. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. b. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondant pas à la définition normative ou ne s'appliquant qu'à une partie du pays considéré.

Sources : Colones 1-3, 13 et 14 : ONU, 1998c. Colones 4, 5 et 9-12 : calculs effectués d'après les données démographiques de l'ONU, 1998c. Colones 6-8 : ONU, 1996b. Colonne 15 : UNICEF, 1999c.

20 Utilisations de l'énergie

Classement selon l'IDH	Consommation d'électricité ^a				Consommation de combustibles traditionnels		Consommation d'énergie commerciale				Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole		Importations nettes d'énergie	
	Total (en millions de kWh)	Indice (base 100 = 1991)	Par habitant		(en % du total de l'énergie consommée)		(en équivalent pétrole)		Par habitant		pétrole		(en % du total de l'énergie consommée) ^c	
			1980	1997	1980	1996	Total (en milliers de tonnes)	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980
Développement humain élevé														
1 Canada	531 051	152	14 243	17 549	0,4	0,5	193 000	237 983	7 848	7 930	2,1	2,5	-7	-52
2 Norvège	115 369	139	20 327	26 214	0,4	10,1	18 819	24 226	4 600	5 501	5,1	6,6	-196	-778
3 États-Unis	3 610,149	152	10 334	13 284	1,3	3,6	1 811,650	2 162,190	7 973	8 076	2,7	3,6	14	22
4 Australie	183 069	190	6 599	9 986	3,8	3,7	70 372	101 626	4 790	5 484	3,3	3,8	-22	-96
5 Islande	5 586	177	13 838	20 387	1 469	2 330	6 443	8 566	3,5	3,3	43	36
6 Suède	147 150	179	11 655	16 616	7,7	16,2	40 984	51 934	4 932	5 869	4,5	4,6	61	36
7 Belgique	82 209	163	5 125	8 118	0,2	0,3	46 100	57 125	4 682	5 611	4,6	5,0	83	77
8 Pays-Bas	99 270	154	4 560	6 358	(.)	0,1	65 000	74 910	4 594	4 800	4,5	5,7	-11	13
9 Japon	1 040,108	180	4 944	8 252	0,1	0,4	346 491	514 898	2 967	4 084	9,3	10,6	88	79
10 Royaume-Uni	361 529	127	5 020	6 152	(.)	0,9	201 299	227 977	3 574	3 863	4,0	5,1	2	-18
11 Finlande	76 828	192	8 351	14 944	4,3	5,1	25 413	33 075	5 317	6 435	3,7	4,2	73	54
12 France	450 072	181	4 615	7 693	1,3	1,0	190 111	247 534	3 528	4 224	6,1	6,4	75	48
13 Suisse	56 048	151	5 855	7 697	0,9	1,6	20 861	26 218	3 301	3 699	12,1	11,9	66	58
14 Allemagne	544 063	6 630	0,3	0,3	360 441	347 272	4 603	4 231	..	7,2	48	60
15 Danemark	41 128	159	5 054	7 825	0,4	2,3	19 734	21 107	3 852	3 994	6,7	9,1	95	4
16 Autriche	56 082	149	4 988	6 925	1,2	3,1	23 450	27 761	3 105	3 439	7,2	8,7	67	71
17 Luxembourg	6 466	197	10 330	15 506	(.)	..	3 643	3 394	9 984	8 052	2,4	5,5	99	99
18 Irlande	20 675	196	3 106	5 652	(.)	0,2	8 485	12 491	2 495	3 412	4,0	6,3	78	77
19 Italie	289 607	153	3 357	5 045	0,8	0,8	138 629	163 315	2 456	2 839	6,0	6,8	86	82
20 Nouvelle-Zélande	36 219	165	7 061	9 630	0,2	(.)	9 251	16 679	2 972	4 435	4,7	3,8	41	15
21 Espagne	187 128	173	2 872	4 724	0,4	0,7	68 583	107 328	1 834	2 729	5,7	5,5	77	71
22 Chypre	2 711	262	1 692	3 553	(.)	(.)	945	2 074	1 547	2 777	4,1	4,4	99	99
23 Israël	34 010	275	3 187	5 804	(.)	(.)	8 609	17 591	2 220	3 014	5,1	5,2	98	97
24 Singapour	26 188	382	2 836	7 642	0,4	(.)	6 062	26 878	2 656	8 661	4,4	3,6	..	100
25 Grèce	51 111	220	2 413	4 836	3,0	1,2	15 960	25 556	1 655	2 435	5,8	4,8	77	62
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	36 260	294	2 449	5 569	0,9	0,7	5 518	14 121	1 095	2 172	10,3	10,8	99	100
27 Malte	1 515	287	1 627	3 976	402	943	1 104	2 515	4,2	7,2
28 Portugal	37 086	217	1 750	3 760	1,2	0,9	10 291	20 400	1 054	2 051	6,8	5,5	86	89
29 Slovénie	11 470	5 749	..	0,9	4 313	6 380	2 269	3 213	..	3,2	62	55
30 Barbade	678	204	1 333	2 539	25,0	6,7
31 Corée, Rép. de	248 653	621	1 051	5 437	4,0	0,7	41 238	176 351	1 082	3 834	3,5	3,1	77	86
32 Brunéi Darussalam	1 705	364	2 430	5 536	0,8	1,0	2 297	2 107	11 902	6 840	2,5	2,7	-855	-735
33 Bahamas	1 414	166	4 062	4 859	(.)
34 République tchèque	63 410	6 156	0,6	0,4	47 029	40 576	4 596	3 938	..	1,3	9	22
35 Argentine	78 190	2 192	5,9	3,5	41 868	61 710	1 490	1 730	5,2	4,8	7	-30
36 Koweït	27 224	289	6 849	15 718	(.)	(.)	9 564	16 165	6 956	8 936	2,4	..	-884	-618
37 Antigua-et-Barbuda	99	165	984	1 500	(.)	(.)
38 Chili	33 292	283	1 054	2 276	12,3	12,7	9 525	23 012	854	1 574	2,8	3,0	41	65
39 Uruguay	7 003	207	1 163	2 145	11,1	26,0	2 636	2 883	905	883	5,5	6,6	71	62
40 Slovaquie	28 877	5 375	..	0,6	20 810	17 216	4 175	3 198	..	1,1	84	73
41 Bahreïn	5 041	304	4 784	8 647	(.)	(.)	3 324	8 487	9 952	13 689	1,2	0,7	-54	12
42 Qatar	6 868	283	10 616	12 070	(.)	(.)	4 796	13 575	20 943	18 835	-481	-224
43 Hongrie	37 545	120	2 920	3 697	2,0	1,5	28 870	25 311	2 696	2 492	1,6	1,9	49	50
44 Pologne	140 576	116	3 419	3 633	0,4	0,4	124 806	105 155	3 508	2 721	0,8	1,4	2	4
45 Émirats arabes unis	20 571	327	6 204	8 917	8 576	30 874	8 222	11 967	4,6	1,6	-995	-397
46 Estonie	8 244	5 697	..	2,8	6 275	5 556	4 240	3 811	0,9	1,0	-11	32
Développement humain moyen														
47 Saint-Kitts-et-Nevis	90	2 308	50,0	50,0
48 Costa Rica	5 714	259	964	1 525	26,3	12,6	1 527	2 663	669	769	3,7	3,5	50	57
49 Croatie	13 633	3 040	..	3,4	..	7 650	..	1 687	..	2,8	..	48
50 Trinité-et-Tobago	4 844	236	1 900	3 793	1,4	0,8	3 873	8 196	3 579	6 414	1,3	0,7	-239	-66

20 Utilisations de l'énergie

Classement selon l'IDH	Consommation d'électricité ^a				Consommation de combustibles traditionnels		Consommation d'énergie commerciale (en équivalent pétrole)						Importations nettes d'énergie	
	Total (en millions de kWh)	Indice (base 100 = 1991)	Par habitant (kWh)		(en % du total de l'énergie consommée)		Total (en milliers de tonnes)		Par habitant (kg)		Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (dollars) ^b		(en % du total de l'énergie consommée) ^c	
			1980	1997	1980	1996	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997
51 Dominique	38	345	149	535
52 Lituanie	12 105	3 267	..	5,9	11 701	8 806	3 428	2 376	..	0,9	95	55
53 Seychelles	148	296	794	1 973
54 Grenade	108	432	281	1 161	..	(.)
55 Mexique	172 212	255	999	1 827	5,0	5,6	98 898	141 520	1 464	1 501	2,8	2,9	-51	-58
56 Cuba	14 087	141	1 029	1 273	27,9	26,0	14 570	14 273	1 501	1 291	73	49
57 Bélarus	33 677	3 254	..	0,8	2 385	25 142	247	2 449	..	0,8	-8	87
58 Belize	192	356	370	857	50,0	40,0
59 Panama	4 436	245	930	1 630	26,6	18,6	1 865	2 328	956	856	2,8	3,6	72	65
60 Bulgarie	39 253	101	4 371	4 677	0,5	1,2	28 673	20 616	3 236	2 480	0,4	0,5	73	52
61 Malaisie	58 638	576	740	2 795	15,7	6,0	11 128	48 473	809	2 237	2,9	2,1	-50	-53
62 Russie, Féd. de	814 400	5 516	..	1,1	763 707	591 982	5 494	4 019	0,7	0,6	2	-57
63 Lettonie	6 323	2 569	..	24,1	566	4 460	222	1 806	12,6	1,2	54	63
64 Roumanie	57 369	84	3 061	2 544	1,3	4,7	64 694	44 135	2 914	1 957	0,6	0,7	19	30
65 Venezuela	75 145	209	2 379	3 299	0,9	0,8	35 361	57 530	2 343	2 526	1,7	1,4	-277	-255
66 Fidji	545	176	489	693	45,0	50,0
67 Suriname	1 626	103	4 442	3 947	2,4	(.)
68 Colombie	46 577	226	778	1 163	15,9	22,9	19 127	30 481	672	761	2,8	3,2	5	-122
69 Macédoine, ARYM	6 719	3 381	..	5,2
70 Géorgie	7 363	1 438	..	1,4	4 474	2 295	882	423	2,7	1,6	66	70
71 Maurice	1 278	274	482	1 128	59,1	32,4
72 Jamahiriya arabe libyenne	18 300	379	1 588	3 512	2,3	0,9	7 173	15 090	2 357	2 909	-1 248	-423
73 Kazakhstan	58 700	3 585	..	0,1	76 799	38 418	5 163	2 439	..	0,5	0	-69
74 Brésil	348 456	250	1 145	2 129	35,5	29,2	108 999	172 030	896	1 051	4,7	4,3	43	30
75 Arabie saoudite	106 979	566	1 969	5 492	(.)	(.)	35 357	98 449	3 773	4 906	3,1	1,3	-1 408	-395
76 Thaïlande	98 194	619	340	1 644	40,3	30,0	22 740	79 963	487	1 319	2,3	2,2	51	42
77 Philippines	39 816	221	373	557	37,0	31,7	21 212	38 251	439	520	2,7	2,2	50	57
78 Ukraine	177 848	3 483	..	0,4	97 893	150 059	1 956	2 960	..	0,3	-12	46
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	80	296	276	714
80 Pérou	17 953	179	579	737	15,2	27,2	11 700	15 127	675	621	4,1	4,3	-25	19
81 Paraguay	4 946	680	233	972	62,0	47,5	2 094	4 191	672	824	2,8	2,2	23	-66
82 Liban	7 342	260	1 056	2 336	2,4	2,8	2 483	5 244	827	1 265	..	2,3	93	96
83 Jamaïque	6 255	352	834	2 486	5,0	6,3	2 378	3 963	1 115	1 552	1,3	1,0	91	85
84 Sri Lanka	5 145	308	113	282	53,5	48,0	4 493	7 159	305	386	1,5	2,0	29	39
85 Turquie	107 412	436	554	1 694	20,5	3,4	31 314	71 273	704	1 140	2,8	2,7	45	61
86 Oman	9 662	1010	847	4 192	996	6 775	905	3 003	3,9	..	-1 415	-662
87 Rép. dominicaine	7 335	221	582	906	27,5	15,1	3 464	5 453	608	673	2,2	2,5	62	74
88 Sainte-Lucie	115	198	504	777
89 Maldives	66	1650	25	251
90 Azerbaïdjan	17 806	2 330	..	(.)	15 001	11 987	2 433	1 529	..	0,3	1	-17
91 Équateur	9 560	284	423	801	26,7	14,3	5 191	8 513	652	713	2,4	2,2	-126	-168
92 Jordanie	6 273	586	366	1 024	(.)	(.)	1 714	4 795	786	1 081	2,2	1,4	100	96
93 Arménie	6 022	1 696	..	(.)	1 070	1 804	346	476	..	1,8	-18	70
94 Albanie	5 881	183	1 204	1 878	13,1	9,3	3 049	1 048	1 142	317	0,8	2,3	-12	13
95 Samoa-Occidental	65	167	252	378	50,0	33,3
96 Guyana	404	98	545	479	24,1	33,3
97 Iran, Rép. islamique d'	97 744	437	570	1 512	0,4	0,9	38 918	108 289	995	1 777	1,1	0,7	-116	-108
98 Kirghizistan	10 900	2 360	..	(.)	1 717	2 793	473	603	..	1,4	-28	50
99 Chine	1 127,356	375	307	922	8,4	5,6	598 628	1 113,050	610	907	0,3	0,8	-2	1
100 Turkménistan	6 750	1 595	7 948	12 181	2 778	2 615	..	0,2	-1	-54

20 Utilisations de l'énergie

Classement selon l'IDH	Consommation d'électricité ^a				Consommation de combustibles traditionnels		Consommation d'énergie commerciale (en équivalent pétrole)						Importations nettes d'énergie	
	Total (en millions de kWh)	Indice (base 100 = 1991)	Par habitant (kWh)		(en % du total de l'énergie consommée)		Total (en milliers de tonnes)		Par habitant (kg)		Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (dollars) ^b		(en % du total de l'énergie consommée) ^c	
			1980	1997	1980	1996	1980	1997	1980	1997	1980	1997	1980	1997
101 Tunisie	8 397	300	434	912	16,1	12,7	3 900	6 805	611	738	2,7	3,0	-79	2
102 Moldova, Rép. de	7 226	1 651	..	0,5	..	4 436	..	1 029	..	0,7	106	98
103 Afrique du Sud	187 740	188	3 025	4 185	4,9	..	65 417	107 220	2 372	2 636	1,9	1,5	-12	-33
104 El Salvador	3 568	231	339	604	52,9	36,5	2 537	4 095	553	691	2,9	2,5	25	35
105 Cap-Vert	41	256	55	103
106 Ouzbékistan	46 984	2 024	..	(.)	4 821	42 553	302	1 798	..	0,5	4	-15
107 Algérie	21 489	301	381	731	1,9	1,5	12 410	26 497	665	904	2,5	1,6	-440	-374
108 Viet Nam	19 253	457	78	252	49,1	40,5	19 347	39 306	360	521	..	0,6	7	-11
109 Indonésie	84 096	591	94	413	51,5	28,7	59 561	138 779	402	693	1,3	1,6	-116	-60
110 Tadjikistan	14 103	2 380	1 650	3 384	416	562	..	0,6	-20	63
111 Rép. arabe syrienne	18 259	484	433	1 222	(.)	(.)	5 348	14 642	614	983	1,7	1,2	-78	-124
112 Swaziland
113 Honduras	3 252	352	259	544	55,3	50,0	1 878	3 182	526	532	1,4	1,4	30	37
114 Bolivie	3 380	216	292	435	19,3	13,4	2 287	4 254	427	548	2,4	1,7	-85	-40
115 Namibie
116 Nicaragua	2 069	195	380	442	49,2	43,4	1 558	2 573	533	551	1,3	0,8	42	41
117 Mongolie	3 096	166	1 119	1 220	14,4	3,8
118 Vanuatu	30	150	171	169	(.)	(.)
119 Égypte	54 924	290	433	848	4,7	3,5	15 970	39 581	391	656	1,9	1,7	-114	-47
120 Guatemala	4 044	242	242	384	54,6	58,6	3 754	5 633	550	536	2,9	2,8	33	21
121 Salomon, Îles	32	152	93	79	66,7	50,0
122 Botswana	35,7
123 Gabon	1 257	237	767	1 106	30,8	32,6	1 493	1 635	2 161	1 419	2,4	3,3	-532	-1 110
124 Maroc	14 192	288	254	528	5,2	4,8	4 778	9 275	247	340	4,5	3,9	82	88
125 Myanmar	4 211	283	44	96	69,3	63,9	9 430	13 009	279	296	-1	6
126 Iraq	29 950	262	878	1 414	0,3	0,1	12 030	27 091	925	1 240	-1 036	-129
127 Lesotho
128 Inde	465 867	391	173	482	31,5	21,2	242 024	461 032	352	479	0,7	0,9	8	12
129 Ghana	6 426	132	451	344	43,7	78,1	4 071	6 896	379	383	1,0	1,0	19	15
130 Zimbabwe	10 930	150	1 020	975	27,6	23,4	6 488	9 926	926	866	0,7	0,8	12	18
131 Guinée équatoriale	20	111	83	48	80,0	66,7
132 Sao Tomé-et-Principe	15	167	96	109
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 795	143	406	399	65,4	62,5
134 Cameroun	2 758	190	168	198	51,7	68,8	3 687	5 756	426	413	1,7	1,5	-58	-95
135 Pakistan	59 119	395	176	410	24,4	17,3	25 479	56 818	308	442	1,0	1,1	18	26
136 Cambodge	208	208	15	20	100,0	89,3
137 Comores	17	170	26	27
138 Kenya	4 367	242	109	154	76,8	78,9	9 791	14 138	589	494	0,6	0,7	19	18
139 Congo	559	343	98	206	77,8	52,1	845	1 242	506	459	1,5	1,8	-370	-990
Faible développement humain														
140 Rép. dém. pop. lao	495	228	68	98	72,3	86,5
141 Madagascar	684	157	48	24	78,4	85,6
142 Bhoutan	415	1886	17	213	100,0	76,5
143 Soudan	1 340	153	47	48	86,9	76,5	8 406	11 480	450	414	0,5	0,7	16	14
144 Népal	1 262	507	17	57	94,2	90,9	4 663	7 160	322	321	0,5	0,7	3	8
145 Togo	414	215	74	97	35,7	71,0
146 Bangladesh	12 820	483	30	105	81,3	43,3	14 900	24 327	172	197	1,3	1,7	11	10
147 Mauritanie	153	165	60	62	(.)	(.)
148 Yémen	2 482	152	..	2,0	1 424	3 355	167	208	..	1,2	96	-469
149 Djibouti	187	160	416	303
150 Haïti	633	201	59	81	80,7	80,5	2 099	1 779	392	237	1,5	1,5	11	27

20 Utilisations de l'énergie

Classement selon l'IDH	Consommation d'électricité ^a				Consommation de combustibles traditionnels		Consommation d'énergie commerciale (en équivalent pétrole)						Importations nettes d'énergie	
	Total (en millions de kWh)	Indice (base 100 = 1991)	Par habitant (kWh)		(en % du total de l'énergie consommée)		Total (en milliers de tonnes)		Par habitant (kg)		Unités de PIB produites par kg d'équivalent pétrole (dollars) ^b		(en % du total de l'énergie consommée) ^c	
			1997	1997	1980	1997	1980	1996	1980	1997	1980	1997	1980	1997
151 Nigeria	14 830	209	98	143	66,8	69,0	52 846	88 652	743	753	0,4	0,3	-181	-115
152 Congo, Rép. dém. du	4 431	102	161	90	73,9	90,8	8 706	14 539	322	311	1,0	0,4	(.)	1
153 Zambie	6 315	98	1 125	736	37,4	73,1	4 551	5 987	793	634	0,7	0,6	8	7
154 Côte d'Ivoire	2 760	158	214	196	52,8	55,3	3 662	5 597	447	394	2,3	2,0	34	12
155 Sénégal	1 184	186	115	135	50,8	56,3	1 921	2 770	347	315	1,6	1,8	46	40
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	1 744	228	41	56	92,0	91,4	10 280	14 258	553	455	..	0,4	8	5
157 Bénin	272	223	35	48	85,4	87,5	1 363	2 182	393	377	0,9	1,0	11	13
158 Ouganda	678	186	28	34	93,6	90,6
159 Érythrée
160 Angola	1 895	126	214	162	64,9	69,3	4 538	6 848	647	587	1,1	0,9	-149	-505
161 Gambie	77	171	70	65	72,7	78,6
162 Guinée	542	143	85	74	71,4	72,4
163 Malawi	876	214	66	87	90,6	89,7
164 Rwanda	175	105	32	29	89,8	88,3
165 Mali	391	372	15	37	86,7	88,6
166 Rép. centrafricaine	104	153	29	30	88,9	91,4
167 Tchad	90	191	10	13	95,9	97,6
168 Mozambique	1 174	27	364	64	43,7	91,4	8 079	7 664	668	461	0,2	0,4	8	9
169 Guinée-Bissau	53	379	18	47	80,0	57,1
170 Burundi	152	362	10	24	97,0	92,4
171 Éthiopie	1 332	193	18	22	89,6	93,0	11 157	17 131	296	287	..	0,4	5	5
172 Burkina Faso	294	260	16	27	91,3	87,4
173 Niger	373	171	39	38	79,5	80,0
174 Sierra Leone	242	120	62	55	90,0	84,2
Total pays en développement	3 977,263 T	329	366	884
Pays les moins avancés	46 800 T	162	76	82
Pays arabes	359 480 T	363	650	1 424	138 249 T	338 180 T	882	1 314	2,6	1,5	-716	-271
Asie de l'Est	1 415,365 T	398	346	1 105	645 384 T	1 303,522 T	630	1 017	0,6	1,2	4	14
Asie de l'Est (Chine non comprise)	288 009 T	531	1 211	5 257	46 756 T	190 472 T	1 083	3 627	4,3	3,7	79	87
Amérique latine et Caraïbes	857 795 T	240	990	1 749	377 189 T	575 389 T	1 063	1 180	-24	-37
Asie du Sud	642 438 T	399	173	479	330 477 T	664 785 T	357	508	0,8	0,9	-5	-6
Asie du Sud (Inde non comprise)	176 571 T	421	172	472	88 453 T	203 753 T	370	583	1,1	1,0	-42	-47
Asie du Sud-Est et Pacifique	335 271 T	458	201	669
Afrique subsaharienne	256 791 T	174	381	423
Europe de l'Est et CEI	1 633,184 T	4 095	1 317,672 T	1 173,943 T	3 630	2 963	..	0,7	7	-17
OCDE	8 797,811 T	163	5 762	8 008	4 062,191 T	5 067,515 T	4 248	4 643	3,9	4,9	29	25
Développement humain élevé	8 849,547 T	162	6 330	8 623	4 067,499 T	5 104,294 T	4 468	5 003	4,0	5,0	25	22
Développement humain moyen	4 763,559 T	303	415	1 167	2 684,855 T	4 036,213 T	892	1 003	-35	-30
Faible développement humain	60 869 T	166	86	96
Revenu élevé	8 197,939 T	159	6 933	9 531	3 741,118 T	4 638,037 T	4 876	5 428	4,1	5,2	25	20
Revenu moyen	3 558,916 T	245	1 096	2 464	2 001,642 T	2 600,178 T	1 849	1 830	-40	-39
Revenu faible	1 917,120 T	363	208	563
Monde	13 673,975 T	188	1 562	2 383	6 890,949 T	9 354,236 T	1 623	1 684

a. Données concernant la consommation apparente. b. Estimations du PIB réel (en prix 1995) divisé par le nombre de kilogrammes équivalents pétrole de consommation d'énergie commerciale. c. Un chiffre négatif indique que le pays est un exportateur net.

Sources : Colonnes 1, 3 et 4 : ONU, 2000c. Colonne 2 : calculs effectués sur la base des données relatives à la consommation d'électricité d'après ONU, 2000c. Colonnes 5 et 6 : Banque mondiale, 2000b ; données de la Division des statistiques des Nations Unies. Colonnes 7-14 : Banque mondiale, 2000b.

21 Paramètres environnementaux

Classement selon l'IDH	Ressources en eau intérieures renouvelables par habitant (en m ³ par an) ^a	Prélèvements annuels d'eau douce		Taux annuel de déforestation (%) ^c		Consommation de papier d'imprimerie et d'écriture (en kg par habitant) 1997	Emissions de dioxyde de carbone			Emissions de dioxyde de soufre par habitant (kg) 1995-97	
		En % des ressources en eau 1987-97 ^b	Par habitant (en m ³) 1987-97 ^a	1980-90	1990-95		Total (en millions de tonnes) 1996	Part du total mondial (%) 1996	Par habitant (tonnes) 1996		
											2000
Développement humain élevé											
1	Canada	87 971	1,6	1 623	..	-0,1	95,2	410,0	1,7	13,8	89,8
2	Norvège	85 560	0,5	488	..	-0,3	90,0	67,1	0,3	15,4	6,8
3	États-Unis	8 838	18,2	1 677	..	-0,3	145,9	5 309,7	22,2	19,7	63,8
4	Australie	18 638	4,3	839	..	0,0	88,7	307,1	1,3	17,0	..
5	Islande	605 049	0,1	611	..	0,0	41,3	2,2	(.)	8,1	83,3
6	Suède	19 977	1,5	310	..	0,0	77,9	54,2	0,2	6,2	7,8
7	Belgique	1 181	75,3	917	..	0,0	122,7 ^d	106,2	0,4	10,5	21,4 ^e
8	Pays-Bas	697	71,0	522	..	0,0	93,5	155,4	0,6	10,0	7,9
9	Japon	3 394	21,3	735	..	0,1	117,9	1 169,6	4,9	9,3	..
10	Royaume-Uni	2 465	6,4	160	..	-0,5	112,3	557,9	2,3	9,5	28,3
11	Finlande	20 673	2,3	477	..	0,1	249,9	59,3	0,2	11,6	19,6 ^e
12	France	3 047	22,6	700	..	-1,1	72,0	362,4	1,5	6,2	..
13	Suisse	5 416	6,5	363	..	0,0	119,7	44,3	0,2	6,1	3,6
14	Allemagne	1 301	43,2	583	..	0,0	94,2	862,6	3,6	10,5	17,9
15	Danemark	1 134	14,8	170	..	0,0	121,8	56,7	0,2	10,8	20,6
16	Autriche	6 699	4,0	278	..	0,0	72,5	59,4	0,2	7,3	7,0
17	Luxembourg	2 090	6,3	140	8,3	(.)	20,2	20,0
18	Irlande	13 136	2,4	326	..	-2,6	79,6	35,0	0,1	9,8	44,6 ^e
19	Italie	2 804	35,8	1 005	..	-0,1	67,8	403,9	1,7	7,1	23,0
20	Nouvelle-Zélande	84 673	0,6	545	..	-0,6	52,8	29,8	0,1	8,3	..
21	Espagne	2 821	31,8	897	..	0,0	55,1	232,9	1,0	5,9	48,7
22	Chypre	1 006	29,7	321	..	0,0	28,0	5,4	(.)	7,1	58,8
23	Israël	121	227,9	292	..	0,0	49,5	52,4	0,2	9,3	..
24	Singapour	0,0	0,0	110,6	65,9	0,3	19,5	..
25	Grèce	5 073	13,0	688	..	-2,3	42,0	80,7	0,3	7,7	51,2 ^e
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	150,3	23,1	0,1	3,7	..
27	Malte	129	359,4	149	..	0,0	35,4	1,8	(.)	4,8	..
28	Portugal	3 747	19,7	739	..	-0,9	42,6	48,0	0,2	4,9	37,7
29	Slovénie	9 317	0,0	22,1	13,1	0,1	6,8	60,0
30	Barbade	303	98,8	305	..	0,0	18,4	0,8	(.)	3,2	..
31	Corée, Rép. de	1 384	36,5	531	-2,0	0,2	56,5	408,7	1,7	9,0	..
32	Brunéi Darussalam	25 908	1,1	319	..	0,6	1,9	5,1	(.)	16,9	..
33	Bahamas	2,6	10,3	1,7	(.)	6,0	..
34	République tchèque	1 464	16,8	244	..	0,0	36,2	126,9	0,5	12,4	68,1
35	Argentine	9 721	7,9	822	0,6	0,3	15,9	130,1	0,5	3,7	..
36	Koweït	10	2 690,0	307	-33,8	0,0	14,3	42,7	0,2	25,3	..
37	Antigua-et-Barbuda	770	9,6	78	3,6	0,3	(.)	4,9	..
38	Chili	61 007	2,3	1 634	0,1	0,4	13,8	48,9	0,2	3,4	..
39	Uruguay	17 680	7,1	1 352	-0,2	0,0	11,1	5,7	(.)	1,8	..
40	Slovaquie	2 413	10,8	263	..	-0,1	40,9	39,7	0,2	7,4	37,4 ^e
41	Bahreïn	7	5 980,8	474	..	0,0	17,0	10,6	(.)	18,6	..
42	Qatar	85	558,8	530	..	0,0	4,6	29,2	0,1	52,3	..
43	Hongrie	598	104,3	612	..	-0,5	27,0	59,6	0,2	6,0	64,4
44	Pologne	1 419	21,9	313	..	-0,1	20,5	357,4	1,5	9,3	56,4
45	Émirats arabes unis	61	1 405,3	954	-46,6	0,0	18,7	82,0	0,3	36,3	..
46	Estonie	9 105	1,2	106	..	-1,0	38,3	16,4	0,1	11,2	..
Développement humain moyen											
47	Saint-Kitts-et-Nevis	4,1	0,1	(.)	2,5	..
48	Costa Rica	27 936	5,1	1 540	2,8	3,1	8,4	4,7	(.)	1,4	..
49	Croatie	8 429	0,0	12,4	17,6	0,1	3,9	17,8
50	Trinité-et-Tobago	1,6	1,6	19,3	22,3	0,1	17,2	..

21 Paramètres environnementaux

Classement selon l'IDH	Ressources en eau intérieures renouvelables par habitant (en m ³ par an) ^a	Prélèvements annuels d'eau douce		Taux annuel de déforestation (%) ^c		Consommation de papier d'imprimerie et d'écriture (en kg par habitant) 1997	Emissions de dioxyde de carbone			Emissions de dioxyde de soufre par habitant (kg) 1995-97
		En % des ressources en eau 1987-97 ^b	Par habitant (en m ³) 1987-97 ^a	1980-90	1990-95		Total (en millions de tonnes) 1996	Part du total mondial (%) 1996	Par habitant (tonnes) 1996	
51 Dominique	0	..	240	15,5	0,1	(.)	1,1	..
52 Lituanie	4 240	1,6	68	..	-0,6	6,4	13,9	0,1	3,7	20,8
53 Seychelles	3,4	0,2	(.)	2,3	..
54 Grenade	0	0,0	0	0,8	0,2	(.)	1,8	..
55 Mexique	4 136	19,0	812	-0,4	0,9	11,6	348,7	1,5	3,7	..
56 Cuba	3 393	13,7	475	0,2	1,2	2,8	31,2	0,1	2,8	..
57 Bélarus	3 634	7,3	266	..	-1,0	0,6	61,8	0,3	6,0	20,0
58 Belize	66 470	0,6	469	0,3	0,3	0,9	0,4	(.)	1,6	..
59 Panama	51 616	1,1	685	1,9	2,2	6,3	6,7	(.)	2,5	..
60 Bulgarie	2 188	0,0	7,8	55,4	0,2	6,5	162,5
61 Malaisie	26 074	2,2	633	2,1	2,4	27,6	119,3	0,5	5,8	..
62 Russie, Féd. de	29 358	1,8	520	..	0,0	5,2	1 582,1	6,6	10,7	16,6 ^f
63 Lettonie	7 104	1,7	111	..	-0,9	17,6	9,3	(.)	3,7	23,6
64 Roumanie	1 657	0,0	4,8	119,5	0,5	5,3	40,5
65 Venezuela	35 003	0,5	382	1,1	1,1	8,6	144,7	0,6	6,5	..
66 Fidji	-0,2	0,4	4,4	0,8	(.)	1,0	..
67 Suriname	479 467	0,2	1 220	0,1	0,1	2,2	2,1	(.)	4,9	..
68 Colombie	50 400	0,4	228	0,6	0,5	7,4	65,4	0,3	1,8	..
69 Macédoine, ARYM	2 965	0,0	7,0	12,7	0,1	5,9	8,5 ^g
70 Géorgie	11 702	6,0	635	..	0,0	0,6	3,0	(.)	0,6	..
71 Maurice	1 908	16,3	410	-1,2	0,0	4,3	1,7	(.)	1,5	..
72 Jamahiriya arabe libyenne	143	486,3	783	-3,2	0,0	0,3	40,6	0,2	7,3	..
73 Kazakhstan	4 649	44,6	2 019	..	-1,9	1,2	174,1	0,7	10,4	..
74 Brésil	31 849	1,0	359	0,6	0,5	13,4	273,8	1,1	1,7	..
75 Arabie saoudite	111	708,3	1 002	0,7	0,8	6,2	268,3	1,1	14,2	..
76 Thaïlande	3 420	15,8	596	3,1	2,6	13,5	205,7	0,9	3,5	..
77 Philippines	6 305	11,6	811	3,3	3,5	5,0	64,7	0,3	0,9	..
78 Ukraine	1 052	48,9	501	..	-0,1	3,7	397,9	1,7	7,7	22,2
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	91	0,2	0,1	(.)	1,1	..
80 Pérou	68 039	1,1	849	0,3	0,3	4,1	26,2	0,1	1,1	..
81 Paraguay	17 102	0,5	112	2,5	2,6	4,6	3,7	(.)	0,7	..
82 Liban	1 463	26,9	444	0,7	8,1	18,3	14,2	0,1	4,6	..
83 Jamaïque	3 640	9,6	371	7,1	7,5	7,3	10,1	(.)	4,0	..
84 Sri Lanka	2 656	19,5	573	1,0	1,1	2,8	7,1	(.)	0,4	..
85 Turquie	2 943	18,1	560	..	0,0	7,0	178,6	0,7	2,9	..
86 Oman	388	121,8	646	..	0,0	2,1	15,2	0,1	6,6	..
87 Rép. dominicaine	2 472	39,7	1 085	-1,8	1,6	6,3	12,9	0,1	1,6	..
88 Sainte-Lucie	88	7,2	0,2	(.)	1,3	..
89 Maldives	105	11,2	17	3,8	0,3	(.)	1,1	..
90 Azerbaïdjan	1 049	203,7	2 186	..	0,0	0,4	30,1	0,1	4,0	..
91 Équateur	34 952	3,8	1 423	1,7	1,6	3,1	24,5	0,1	2,1	..
92 Jordanie	102	144,7	187	-0,3	2,5	5,9	13,8	0,1	2,5	..
93 Arménie	2 577	32,2	817	..	-2,7	0,4	3,7	(.)	1,0	0,1
94 Albanie	8 646	5,2	441	..	0,0	6,2	1,9	(.)	0,6	..
95 Samoa-Occidental	1,1	0,6	0,1	(.)	0,8	..
96 Guyana	279 799	0,6	1 811	..	0,0	1,4	1,0	(.)	1,1	..
97 Iran, Rép. islamique d'	1 898	54,5	1 165	1,8	1,8	3,9	267,1	1,1	3,8	..
98 Kirghizistan	9 884	21,7	2 219	..	0,0	0,7	6,1	(.)	1,4	..
99 Chine	2 201	18,7	439	-0,6	0,1	7,8	3 369,0	14,1	2,8	..
100 Turkménistan	305	1 748,5	5 947	..	0,0	0,1	34,3	0,1	8,3	..

21 Paramètres environnementaux

Classement selon l'IDH	Ressources en eau intérieures renouvelables par habitant (en m ³ par an) ^a	Prélèvements annuels d'eau douce		Taux annuel de déforestation (%) ^c		Consommation de papier d'imprimerie et d'écriture (en kg par habitant) 1997	Emissions de dioxyde de carbone			Emissions de dioxyde de soufre par habitant (kg) 1995-97
		En % des ressources en eau 1987-97 ^b	Par habitant (en m ³) 1987-97 ^a	1980-90	1990-95		Total (en millions de tonnes) 1996	Part du total mondial (%) 1996	Par habitant (tonnes) 1996	
101 Tunisie	367	80,4	312	-0,9	0,5	6,1	16,2	0,1	1,8	..
102 Moldova, Rép. de	228	296,3	677	..	0,0	1,6	12,1	0,1	2,7	3,9
103 Afrique du Sud	1 110	29,7	391	0,1	0,2	24,9	293,2	1,2	6,9	..
104 El Salvador	2 820	4,1	137	2,3	3,3	7,2	4,1	(.)	0,7	..
105 Cap-Vert	701	8,7	76	..	-21,6	0,7	0,1	(.)	0,3	..
106 Ouzbékistan	672	355,3	2 626	..	-2,6	0,1	95,1	0,4	4,1	..
107 Algérie	442	32,4	180	1,2	1,2	3,2	94,5	0,4	3,3	..
108 Viet Nam	4 591	14,8	815	0,9	1,4	1,2	37,7	0,2	10,8	..
109 Indonésie	13 380	2,6	407	0,8	1,0	7,1	245,5	1,0	1,2	..
110 Tadjikistan	10 714	17,9	2 095	..	0,0	..	5,9	(.)	1,0	..
111 Rép. arabe syrienne	434	205,9	1 069	2,5	2,2	3,0	44,4	0,2	3,1	..
112 Swaziland	2 619	25,0	1 178	0,0	0,0	..	0,3	(.)	0,4	..
113 Honduras	14 818	1,6	293	2,1	2,3	7,4	4,0	(.)	0,7	..
114 Bolivie	37 941	0,4	210	0,8	1,2	1,2	10,1	(.)	1,3	..
115 Namibie	3 592	4,0	185	0,3	0,3
116 Nicaragua	37 484	0,7	267	1,4	2,5	1,0	2,9	(.)	0,7	..
117 Mongolie	13 073	1,2	182	0,0	0,0	0,3	8,9	(.)	3,5	..
118 Vanuatu	0,8	0,3	0,1	(.)	0,4	..
119 Égypte	34	2 395,7	920	-1,8	0,0	3,2	98,0	0,4	1,5	..
120 Guatemala	11 805	0,9	126	1,7	2,0	4,2	6,8	(.)	0,6	..
121 Salomon, Îles	0,2	0,2	0,0	0,2	(.)	0,4	..
122 Botswana	1 788	3,8	81	0,5	0,5	..	2,1	(.)	1,4	..
123 Gabon	133 755	0,0	70	0,6	0,5	0,4	3,7	(.)	3,3	..
124 Maroc	1 058	36,8	454	0,3	0,3	2,3	27,9	0,1	1,0	..
125 Myanmar	19 306	0,4	102	1,2	1,4	0,6	7,3	(.)	0,2	..
126 Iraq	1 523	121,6	2 368	0,0	0,0	0,3	91,5	0,4	4,4	..
127 Lesotho	2 430	1,0	31	-14,6	0,0	0,0
128 Inde	1 244	39,7	588	-1,1	0,0	2,2	999,0	4,2	1,1	..
129 Ghana	1 499	1,0	35	1,3	1,3	0,6	4,1	(.)	0,2	..
130 Zimbabwe	1 208	8,7	136	0,7	0,6	1,9	18,4	0,1	1,6	..
131 Guinée équatoriale	66 275	0,0	30	0,4	0,5	0,0	0,1	(.)	0,4	..
132 Sao Tomé-et-Principe	14 853	0,0	0,2	0,1	(.)	0,6	..
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	166 645	0,0	28	-0,1	0,4	0,8	2,4	(.)	0,6	..
134 Cameroun	17 766	0,1	38	0,6	0,6	0,8	3,5	(.)	0,3	..
135 Pakistan	542	183,6	1 269	3,1	2,9	1,4	94,5	0,4	0,7	..
136 Cambodge	10 795	0,4	66	2,4	1,6	0,1	0,5	(.)	(.)	..
137 Comores	1 469	5,8	0,7	0,1	(.)	0,1	..
138 Kenya	672	10,1	87	0,4	0,3	1,8	6,8	(.)	0,3	..
139 Congo	75 387	0,0	20	0,2	0,2	0,3	5,0	(.)	1,9	..
Faible développement humain										
140 Rép. dém. pop. lao	35 049	0,5	260	..	1,2	0,1	0,3	(.)	0,1	..
141 Madagascar	21 140	5,8	1 694	0,9	0,8	0,3	1,2	(.)	0,1	..
142 Bhoutan	44 728	0,0	13	0,6	0,3	0,0	0,3	(.)	0,2	..
143 Soudan	1 187	50,9	669	1,0	0,8	0,1	3,5	(.)	0,1	..
144 Népal	8 282	14,6	1 397	0,9	1,1	0,1	1,6	(.)	0,1	..
145 Togo	2 484	0,8	28	1,6	1,4	0,2	0,8	(.)	0,2	..
146 Bangladesh	813	13,9	134	1,8	0,9	1,1	23,0	0,1	0,2	..
147 Mauritanie	150	4 075,0	8 046	0,0	0,0	0,2	3,0	(.)	1,3	..
148 Yémen	226	71,5	253	0,0	0,0	0,6	17,0	0,1	1,1	..
149 Djibouti	471	2,5	19	..	0,0	0,5	0,4	(.)	0,6	..
150 Haïti	1 473	8,1	139	4,3	3,5	0,5	1,1	(.)	0,2	..

21 Paramètres environnementaux

Classement selon l'IDH	Ressources en eau intérieures renouvelables par habitant (en m ³ par an) ^a	Prélèvements annuels d'eau douce		Taux annuel de déforestation (%) ^c		Consommation de papier d'imprimerie et d'écriture (en kg par habitant) 1997	Emissions de dioxyde de carbone			Emissions de dioxyde de soufre par habitant (kg) 1995-97
		En % des ressources en eau 1987-97 ^b	Par habitant (en m ³) 1987-97 ^a	1980-90	1990-95		Total (en millions de tonnes) 1996	Part du total mondial		
								1996	1996	
151 Nigeria	1 982	1,8	46	1,6	0,9	0,6	83,5	0,3	0,7	..
152 Congo, Rép. dém. du	18 101	0,0	8	0,7	..	0,1	2,3	(.)	(.)	..
153 Zambie	8 747	2,1	214	0,9	0,8	0,4	2,4	(.)	0,3	..
154 Côte d'Ivoire	5 187	0,9	66	7,7	0,6	0,5	13,1	0,1	0,9	..
155 Sénégal	2 785	5,7	205	0,6	0,7	0,2	3,1	(.)	0,4	..
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	2 387	1,5	40	1,1	1,0	0,5	2,4	(.)	0,1	..
157 Bénin	1 690	1,4	28	1,4	1,2	0,3	0,7	(.)	0,1	..
158 Ouganda	1 791	0,5	20	0,9	0,9	0,3	1,0	(.)	(.)	..
159 Érythrée	727	0,0	0,0	0,1	(.)	11,2	..
160 Angola	14 288	0,3	57	0,6	1,0	0,1	5,1	(.)	0,4	..
161 Gambie	2 298	1,0	33	1,1	0,9	0,2	0,2	(.)	0,2	..
162 Guinée	30 416	0,3	141	1,1	1,1	0,1	1,1	(.)	0,2	..
163 Malawi	1 606	5,4	98	1,2	1,6	0,1	0,7	(.)	0,1	..
164 Rwanda	815	12,2	134	-1,7	0,2	0,1	0,5	(.)	0,1	..
165 Mali	5 341	2,3	164	0,8	1,0	0,2	0,5	(.)	(.)	..
166 Rép. centrafricaine	39 001	0,0	26	0,4	0,4	0,0	0,2	(.)	0,1	..
167 Tchad	1 961	1,3	33	0,7	0,8	0,0	0,1	(.)	(.)	..
168 Mozambique	5 081	0,6	40	0,7	0,7	0,0	1,0	(.)	0,1	..
169 Guinée-Bissau	13 189	0,1	17	-0,8	0,4	0,1	0,2	(.)	0,2	..
170 Burundi	538	2,8	20	-2,2	0,4	0,0	0,2	(.)	(.)	..
171 Éthiopie	1 758	2,0	50	..	0,5	0,2	3,4	(.)	(.)	..
172 Burkina Faso	1 466	2,1	39	0,7	0,7	0,1	1,0	(.)	0,1	..
173 Niger	326	14,3	65	0,0	0,0	0,0	1,1	(.)	0,1	..
174 Sierra Leone	32 960	0,2	98	2,8	3,0	0,8	0,4	(.)	0,1	..
Total pays en développement	6 235	6,1	8 716,5 T	36,4	2,1	..
Pays les moins avancés	6 976	0,4	85,7 T	0,4	0,2	..
Pays arabes	522	3,1	910,0 T	3,8	3,7	..
Asie de l'Est	2 194	10,2	3 809,7 T	15,9	3,0	..
Asie de l'Est (Chine non comprise)	2 013	65,1	440,7 T	1,8	8,2	..
Amérique latine et Caraïbes	27 328	10,4	1 195,6 T	5,0	2,5	..
Asie du Sud	1 361	2,1	1 392,9 T	5,8	1,0	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	1 660	1,7	393,9 T	1,6	1,0	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	12 478	7,4	755,6 T	3,2	3,1	..
Afrique subsaharienne	6 202	2,2	468,7 T	2,0	0,9	..
Europe de l'Est et CEI	12 470	7,9	3 249,6 T	13,6	8,2	..
OCDE	7 928	89,0	11 902,6 T	49,7	10,9	46,1
Développement humain élevé	9 374	96,6	11 950,2 T	49,9	11,7	..
Développement humain moyen	6 890	5,8	10 316,3 T	43,1	2,8	..
Faible développement humain	5 162	0,4	176,5 T	0,7	0,3	..
Revenu élevé	9 458	109,3	10 745,1 T	44,9	12,6	..
Revenu moyen	14 360	10,3	6 622,1 T	27,7	4,6	..
Revenu faible	3 578	4,1	5 075,8 T	21,2	1,8	..
Monde	7 122	21,4	22 443,0 T	93,8 ^h	4,1	..

a. Ces moyennes annuelles masquent d'importantes variations saisonnières, entre les années et à long terme. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Les chiffres positifs indiquent une diminution de la couverture forestière, alors que les chiffres négatifs indiquent une augmentation. d. Données concernant la Belgique incluent le Luxembourg. e. Données préliminaires. f. Comprend les sources mobiles. g. Les chiffres se rapportent uniquement à Skopje. h. Le total mondial est inférieur à 100 % en raison de l'omission de données pour les pays non étudiés et du fait que le total trouvé inclut des émissions non comprises dans les totaux nationaux, telles que la pollution due à l'huile lourde pour moteurs marins et à l'oxydation des hydrocarbures ne servant pas de combustibles.

Sources : Colonnes 1-3 : WRI, 2000b. Colonnes 4 et 5 : WRI, 1999. Colonne 6 : UNESCO, 1999c. Colonnes 7-9 : CDIAC, 1999. Colonne 10 : EMEP, 1999.

22 Gestion de l'environnement

Classement selon l'IDH	Principales zones protégées (en % du territoire national) ^a	Production de combustible irradié (en tonnes de métaux lourds) ^b	Production de déchets dangereux (en milliers de tonnes) ^c	Production d'ordures ménagères (en kg par habitant) 1997 ^e	Population bénéficiant de services		Recyclage des déchets (en % de la consommation apparente)		
					de traitement des ordures ménagères (%) 1992-97 ^d	publics d'assainissement (%) 1993-97 ^d	Papier et carton 1992-97 ^d	Verre 1992-97 ^d	
Développement humain élevé									
1	Canada	9,1	1 510	5 896	490	99	91	33	17
2	Norvège	6,5	..	683	630	98	80	44	76
3	États-Unis	13,1	2 700 ^f	172 732	720	100	..	41	26
4	Australie	7,0	..	426	42
5	Islande	9,5	..	5	560	99	90	..	75
6	Suède	8,1	232 ^f	..	360	100	93	62	76
7	Belgique	2,8	141	776	480	100	75	16	75
8	Pays-Bas	5,7	12	511	560	100	98	62	82
9	Japon	6,8	1 061	..	400	100	55	54	56
10	Royaume-Uni	20,4	785 ^f	2 077	480	100	96	40	26
11	Finlande	5,5	72	559	410	100	77	57	62
12	France	13,5	1 165	..	480	100	79	41	52
13	Suisse	25,7	64	888	600	99	94	63	91
14	Allemagne	26,9	430	10 780	460	100	92	70	79
15	Danemark	32,0 ^g	..	254	560	100	87	50	70
16	Autriche	29,2	..	606	510	100	76	69	88
17	Luxembourg	14,4	..	139	460	100	88
18	Irlande	0,9	..	248	560	..	68	12	38
19	Italie	7,3	..	2 708	460	31	34
20	Nouvelle-Zélande	23,4	..	479	66	36
21	Espagne	8,4	97 ^f	3 394	390	42	37
25	Grèce	3,6	..	280	370	85	68	29	26
28	Portugal	6,6	..	1 365	380	98	56	40	44
29	Slovénie	5,9
31	Corée, Rép. de	6,9	370	1 912	400	98	..	57	68
34	République tchèque	15,8	45	1 265	310	85	74	33	..
40	Slovaquie	22,1	..	1 500	340	96	53	34	40
43	Hongrie	7,0	53	2 588	500	85	45	49	..
44	Pologne	9,1	..	4 007	320	..	54	13	..
46	Estonie	11,1
Développement humain moyen									
49	Croatie	7,4
52	Lituanie	9,9
55	Mexique	3,4	43	12 700	300	77	65	2	4
57	Bélarus	6,3
60	Bulgarie	4,5
62	Russie, Féd. de	3,1	..	89 390	340	73
63	Lettonie	12,5
64	Roumanie	4,6
69	Macédoine, ARYM	7,1
70	Géorgie	2,8
73	Kazakhstan	2,7
78	Ukraine	1,6
85	Turquie	1,3	330	72	63	36	20
90	Azerbaïdjan	5,5
93	Arménie	7,6
94	Albanie	2,9
98	Kirghizistan	3,5
100	Turkménistan	4,1
102	Moldova, Rép. de	1,4
106	Ouzbékistan	1,8
110	Tadjikistan	4,1

22 Gestion de l'environnement

	Principales zones protégées (en % du territoire national) ^a	Production de combustible irradié (en tonnes de métaux lourds) ^b	Production de déchets dangereux (en milliers de tonnes) ^c	Production d'ordures ménagères (en kg par habitant) 1997 ^e	Population bénéficiant de services		Recyclage des déchets (en % de la consommation apparente)	
					de traitement des ordures ménagères (%) 1992-97 ^d	publics d'assainissement (%) 1993-97 ^d	Papier et carton 1992-97 ^d	Verre 1992-97 ^d
Classement selon l'IDH	1999	1998	1991-97 ^d	1997 ^e	1992-97 ^d	1993-97 ^d	1992-97 ^d	1992-97 ^d
Total pays en développement
Europe de l'Est et CEI	3,3
OCDE	9,6	440 ^h
Monde

Note : Ce tableau ne comprend que les pays membres de l'OCDE, les pays d'Europe de l'Est et de la CEI car les données correctes sur les indicateurs présentés se limitent à ces pays.

a. Les classifications nationales peuvent être différentes. Les zones protégées peuvent comprendre des chevauchements entre différentes désignations, ce qui donne des pourcentages étonnamment élevés. Les données ne tiennent compte que des zones de plus de 10 km², sauf en ce qui concerne les îles. Catégories I-V de l'Union mondiale pour la nature (UICN), sauf indication contraire. b. Combustible irradié, faisant partie des déchets nucléaires. c. Déchets, principalement générés par des activités industrielles, qui risquent d'entraîner une contamination du sol, de l'eau et de l'air s'ils ne sont pas correctement gérés. d. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. e. Données se rapportant à 1997 ou à la dernière année disponible. f. Données provisoires. g. Le total pour le Danemark ne tient pas compte des zones protégées au Groenland. Celui-ci compte deux zones protégées couvrant une surface totale de 98 250 000 hectares. h. Total tel que calculé dans OCDE, 1999c.

Sources : Colonne 1 : WRI, 2000a. Colonne 2-8 : OCDE, 1999c.

23 Sécurité alimentaire et nutrition

Classement selon l'IDH	Apport calorique journalier par habitant ^a		Apport protéique journalier par habitant ^a		Apport lipidique journalier par habitant ^a		Indice de production alimentaire par habitant (base 100 = 1989-91) 1998	Importations alimentaires (en % des importations de marchandises) 1997-98 ^b	Aide alimentaire en céréales (en milliers de tonnes) 1998	Consommation alimentaire (en % de la consommation totale des ménages) ^c 1997	
	1970	1997	Total (grammes)	Variation (%)	Total (grammes)	Variation (%)					
	1970	1997	1997	1970-97	1997	1970-97					
Développement humain élevé											
1	Canada	2 963	3 119	98	3,2	126	8,4	121	6	..	9
2	Norvège	3 022	3 357	104	18,5	136	3,0	101	7	..	13
3	États-Unis	2 965	3 699	112	18,4	143	22,8	121	5	..	8
4	Australie	3 251	3 224	107	-0,7	132	11,4	131	5	..	14
5	Islande	3 016	3 117	113	-8,9	121	2,8	91	10	..	13
6	Suède	2 877	3 194	100	14,4	134	14,8	100	7	..	10
7	Belgique	3 125	3 619	102	10,8	160	24,5	..	10	..	15
8	Pays-Bas	3 024	3 284	106	22,7	141	6,4	97	11	..	11
9	Japon	2 704	2 932	96	17,9	83	52,3	93	16	..	11
10	Royaume-Uni	3 282	3 276	95	2,0	141	-0,5	98	9	..	11
11	Finlande	3 121	3 100	101	13,4	127	2,8	85	7	..	11
12	France	3 300	3 518	113	8,3	164	29,7	106	10	..	12
13	Suisse	3 480	3 223	88	-2,9	144	-3,6	97	6	..	12
14	Allemagne	3 166	3 382	96	8,3	144	12,8	93	9	..	11
15	Danemark	3 157	3 407	108	38,7	132	-5,8	103	12	..	10
16	Autriche	3 227	3 536	103	15,4	161	29,8	106	6	..	13
17	Luxembourg	10
18	Irlande	3 445	3 565	111	4,6	133	6,5	107	7	..	14
19	Italie	3 422	3 507	109	11,7	147	31,9	101	11	..	14
20	Nouvelle-Zélande	2 941	3 395	108	12,9	137	17,7	127	9	..	12
21	Espagne	2 733	3 310	107	28,1	145	62,7	109	12	..	17
22	Chypre	3 061	3 429	109	27,4	147	40,0	108	20
23	Israël	3 014	3 278	105	7,9	113	14,8	107	7
24	Singapour	29	4	..	14
25	Grèce	3 137	3 649	115	14,7	153	42,1	98	14	..	28
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	2 912	3 206	100	18,7	135	44,3	19	5	..	10
27	Malte	3 147	3 398	110	16,6	107	6,4	125	11
28	Portugal	2 930	3 667	113	38,0	132	70,9	93	13	..	20
29	Slovénie	..	3 101	103	..	102	..	97	7	..	13
30	Barbade	2 854	3 176	92	20,2	109	35,5	88	17
31	Corée, Rép. de	2 786	3 155	86	21,1	80	229,5	121	6	..	21
32	Brunéi Darussalam	2 366	2 857	83	52,7	83	96,7	167	14 ^d
33	Bahamas	2 600	2 443	78	-0,3	81	-3,4	148	16
34	République tchèque	..	3 244	96	..	111	..	82	6	..	15
35	Argentine	3 347	3 093	95	-10,4	110	-2,7	134	5
36	Koweït	2 607	3 096	97	29,0	95	38,1	153	16
37	Antigua-et-Barbuda	2 554	2 365	81	27,2	93	12,1	99	33
38	Chili	2 637	2 796	77	10,9	82	34,6	132	7
39	Uruguay	3 045	2 816	84	-10,7	104	-11,8	132	11
40	Slovaquie	..	2 984	81	..	105	..	74 ^d	6	..	17
41	Bahreïn	92	12 ^d
42	Qatar	179	15 ^d
43	Hongrie	3 331	3 313	85	-8,0	137	18,8	77	4	..	14
44	Pologne	3 445	3 366	99	-3,8	112	7,0	92	8	..	20
45	Émirats arabes unis	3 229	3 390	104	17,3	109	36,5	257	10 ^d
46	Estonie	..	2 849	95	..	91	..	45	16
Développement humain moyen											
47	Saint-Kitts-et-Nevis	1 989	2 771	75	69,2	95	56,7	114	19	..	30
48	Costa Rica	2 370	2 649	68	17,6	80	50,9	129	8
49	Croatie	..	2 445	63	..	69	..	60	10	(.)	17
50	Trinité-et-Tobago	2 486	2 661	59	-7,1	71	13,4	87	11	..	20

23 Sécurité alimentaire et nutrition

Classement selon l'IDH	Apport calorique journalier par habitant ^a		Apport protéique journalier par habitant ^a		Apport lipidique journalier par habitant ^a		Indice de production alimentaire par habitant (base 100 = 1989-91)	Importations alimentaires (en % des importations de marchandises) 1997-98 ^b	Aide alimentaire en céréales (en milliers de tonnes) 1998	Consommation alimentaire (en % de la consommation totale des ménages) ^c 1997
	1970	1997	Total (grammes) 1997	Variation (%) 1970-97	Total (grammes) 1997	Variation (%) 1970-97				
51 Dominique	2 051	3 059	86	72,1	78	65,4	90	26	..	32
52 Lituanie	..	3 261	98	..	83	..	66	11
53 Seychelles	1 930	2 487	79	52,5	72	112,7	143	20 ^d
54 Grenade	2 251	2 768	67	15,6	93	41,5	109	23	..	26
55 Mexique	2 706	3 097	83	18,1	88	49,4	126	6
56 Cuba	2 640	2 480	52	-23,9	49	-27,7	61	..	11	..
57 Bélarus	..	3 225	94	..	96	..	67	11	..	16
58 Belize	2 266	2 907	65	14,0	76	21,7	161	20	..	28
59 Panama	2 257	2 430	65	14,0	68	39,4	96	12
60 Bulgarie	3 465	2 686	80	-15,5	90	8,4	69	9	12	15
61 Malaisie	2 560	2 977	75	48,3	87	59,4	123	6
62 Russie, Féd. de	..	2 904	90	..	81	..	59	17	1 332	18
63 Lettonie	..	2 864	79	..	87	..	46	13
64 Roumanie	2 882	3 253	100	18,1	82	14,3	95	8	..	24
65 Venezuela	2 352	2 321	59	0,3	66	22,5	115	12
66 Fidji	2 423	2 865	74	39,5	106	71,8	107	16 ^d	..	30
67 Suriname	2 225	2 665	65	16,2	55	22,6	89	15
68 Colombie	1 938	2 597	63	40,5	65	65,5	111	12	1	..
69 Macédoine, ARYM	..	2 664	69	..	75	..	97	16 ^d
70 Géorgie	..	2 614	69	..	39	..	81	..	94	..
71 Maurice	2 355	2 917	72	43,2	87	72,0	109	16	..	24
72 Jamahiriya arabe libyenne	2 453	3 289	78	31,4	106	44,1	130	23
73 Kazakhstan	..	3 085	97	..	66	..	49	11
74 Brésil	2 409	2 974	76	26,5	84	81,9	128	10
75 Arabie saoudite	1 895	2 783	78	61,4	79	155,1	80	18 ^d
76 Thaïlande	2 123	2 360	54	7,6	47	59,7	113	5	..	23
77 Philippines	1 753	2 366	56	30,5	47	41,8	125	9	3	33
78 Ukraine	..	2 795	78	..	72	..	47	..	3	21
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2 331	2 472	65	22,9	69	16,3	77	25	..	24
80 Pérou	2 198	2 302	60	9,5	50	52,8	144	16	133	..
81 Paraguay	2 589	2 566	77	4,8	79	32,6	124	20
82 Liban	2 336	3 277	85	43,1	108	69,5	146
83 Jamaïque	2 538	2 553	63	-6,1	77	23,8	117	17	..	26
84 Sri Lanka	2 266	2 302	52	11,6	46	-6,1	114	..	26	38
85 Turquie	3 053	3 525	98	7,2	101	38,7	115	5	..	23
86 Oman	111	17
87 Rép. dominicaine	2 003	2 288	50	14,7	74	52,9	104	..	14	..
88 Sainte-Lucie	2 008	2 734	80	58,2	72	26,1	75	26	..	39
89 Maldives	1 607	2 485	88	69,6	47	29,9	115
90 Azerbaïdjan	..	2 236	66	..	38	..	59	..	12	..
91 Équateur	2 188	2 679	59	13,2	98	94,1	134	12	13	..
92 Jordanie	2 418	3 014	75	15,9	86	52,0	153	..	100	..
93 Arménie	..	2 371	65	..	54	..	75	31	11	..
94 Albanie	2 424	2 961	99	41,4	79	50,7	..	27	26	..
95 Samoa-Occidental	94
96 Guyana	2 281	2 530	69	20,0	54	10,8	176	7 ^d	35	..
97 Iran, Rép. islamique d'	2 051	2 836	75	37,9	63	48,0	160	..	1	23
98 Kirghizistan	..	2 447	82	..	47	..	103	21 ^d	1	..
99 Chine	2 018	2 897	78	62,4	71	213,5	157	5
100 Turkménistan	..	2 306	65	..	64	..	118	9

23 Sécurité alimentaire et nutrition

Classement selon l'IDH	Apport calorique journalier par habitant ^a		Apport protéique journalier par habitant ^a		Apport lipidique journalier par habitant ^a		Indice de production alimentaire par habitant (base 100 = 1989-91)	Importations alimentaires (en % des importations de marchandises) 1997-98 ^b	Aide alimentaire en céréales (en milliers de tonnes) 1998	Consommation alimentaire (en % de la consommation totale des ménages) ^c 1997
	1970	1997	Total (grammes)	Variation (%)	Total (grammes)	Variation (%)				
101 Tunisie	2 255	3 283	88	55,0	93	45,6	122	10	..	35
102 Moldova, Rép. de	..	2 567	69	..	48	..	48	8	..	28
103 Afrique du Sud	2 831	2 990	77	2,9	77	12,8	97	5
104 El Salvador	1 830	2 562	64	37,4	55	43,5	119	16	8	..
105 Cap-Vert	1 628	3 015	70	79,1	80	157,9	132	..	65	..
106 Ouzbékistan	..	2 433	70	..	70	..	114
107 Algérie	1 829	2 853	79	66,2	70	93,3	130	32	20	..
108 Viet Nam	2 146	2 484	57	13,4	36	72,2	147	..	51	40
109 Indonésie	1 842	2 886	67	72,7	57	114,0	119	11	727	45
110 Tadjikistan	..	2 001	53	..	34	..	61	..	38	..
111 Rép. arabe syrienne	2 319	3 351	86	35,6	95	64,9	164	21	16	..
112 Swaziland	2 347	2 483	60	-9,4	42	-0,4	96	27
113 Honduras	2 155	2 403	58	2,9	62	54,0	117	16	47	..
114 Bolivie	1 998	2 174	57	13,7	57	31,6	136	8	144	..
115 Namibie	2 162	2 183	60	-7,7	38	-12,6	124	..	1	..
116 Nicaragua	2 338	2 186	49	-31,4	47	6,7	125	18	110	..
117 Mongolie	2 133	1 917	71	-13,5	72	-17,7	90	14 ^d	45	..
118 Vanuatu	2 513	2 700	60	-9,7	93	4,6	118	20 ^d
119 Égypte	2 356	3 287	89	39,1	58	21,1	141	21	13	44
120 Guatemala	2 097	2 339	61	7,1	46	18,7	128	12	31	..
121 Salomon, Îles	2 249	2 122	51	-9,1	41	-6,1	121	16 ^d
122 Botswana	2 103	2 183	70	-6,5	60	38,0	91	25
123 Gabon	2 183	2 556	73	18,7	55	44,4	111	19 ^d	..	37
124 Maroc	2 468	3 078	82	26,9	61	38,5	110	17	4	45
125 Myanmar	2 020	2 862	72	38,5	47	44,8	138	..	2	..
126 Iraq	2 261	2 619	56	-8,3	77	82,0	99	..	17	..
127 Lesotho	1 986	2 243	64	6,5	33	46,7	100	..	4	..
128 Inde	2 082	2 496	59	12,9	45	46,5	120	6	327	..
129 Ghana	2 242	2 611	49	-0,4	32	-20,5	144	..	27	..
130 Zimbabwe	2 225	2 145	52	-14,6	53	6,8	93	7	82	28
131 Guinée équatoriale	97	..	1	..
132 Sao Tomé-et-Principe	2 119	2 138	44	-5,2	76	15,8	188	..	3	..
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 899	2 224	48	23,8	42	58,3	112	..	11	..
134 Cameroun	2 301	2 111	48	-20,6	44	-2,5	119	14 ^d	10	38
135 Pakistan	2 202	2 476	61	10,6	65	91,6	142	21	..	40
136 Cambodge	2 109	2 048	47	-1,5	33	55,6	133	..	31	..
137 Comores	1 860	1 858	43	26,5	42	7,6	114	..	3,6	..
138 Kenya	2 187	1 976	52	-19,0	47	40,2	105	14	71	38
139 Congo	2 030	2 143	43	22,6	50	14,5	112	21 ^d	2	36
Faible développement humain										
140 Rép. dém. pop. lao	2 093	2 108	52	-0,7	26	22,8	135	..	12	..
141 Madagascar	2 424	2 021	46	-24,2	32	-4,8	109	15	26	..
142 Bhoutan	107	21 ^d	4	..
143 Soudan	2 170	2 395	75	23,1	75	9,9	156	..	233	..
144 Népal	1 959	2 366	61	17,8	32	18,1	118	12	46	37
145 Togo	2 293	2 469	59	19,8	50	43,8	131	..	3	..
146 Bangladesh	2 197	2 085	45	-4,5	22	41,0	112	15	1 557	41
147 Mauritanie	1 910	2 622	74	-1,7	64	21,8	103	..	11	..
148 Yémen	1 768	2 051	54	9,5	36	27,9	129	29 ^d	158	..
149 Djibouti	1 846	2 084	44	2,9	61	65,1	86	..	8	..
150 Haïti	1 944	1 869	41	-8,3	40	49,1	95	..	127	..

23 Sécurité alimentaire et nutrition

Classement selon l'IDH	Apport calorique journalier par habitant ^a		Apport protéique journalier par habitant ^a		Apport lipidique journalier par habitant ^a		Indice de production alimentaire par habitant (base 100 = 1989-91) 1998	Importations alimentaires (en % des importations de marchandises) 1997-98 ^b	Aide alimentaire en céréales (en milliers de tonnes) 1998	Consommation alimentaire (en % de la consommation totale des ménages) ^c 1997
	1970	1997	Total (grammes) 1997	Variation (%) 1970-97	Total (grammes) 1997	Variation (%) 1970-97				
151 Nigeria	2 392	2 735	62	11,1	71	23,9	149	48
152 Congo, Rép. dém. du	2 178	1 755	28	-25,3	28	-19,2	95	..	10	..
153 Zambie	2 173	1 970	52	-19,2	30	-27,1	94	10 ^d	33	47
154 Côte d'Ivoire	2 460	2 610	50	-6,0	55	29,6	127	17 ^d	4	35
155 Sénégal	2 577	2 418	61	-8,6	86	22,8	99	..	12	52
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	1 770	1 995	49	14,4	31	13,2	103	17	36	..
157 Bénin	1 958	2 487	59	25,8	44	-1,7	148	..	11	45
158 Ouganda	2 319	2 085	45	-19,9	28	-19,5	113	..	57	..
159 Érythrée	..	1 622	51	..	20	..	142	..	101	..
160 Angola	2 103	1 903	40	-9,8	37	9,9	143	..	113	..
161 Gambie	2 114	2 350	50	-7,0	62	20,4	92	..	6	..
162 Guinée	2 217	2 231	48	-0,4	50	-11,7	143	..	22	32
163 Malawi	2 359	2 043	54	-25,0	30	-28,6	116	..	41	45
164 Rwanda	2 224	2 056	46	-18,6	22	80,3	82	..	144	..
165 Mali	2 195	2 029	61	-4,7	42	-16,9	116	..	12	48
166 Rép. centrafricaine	2 387	2 016	44	22,7	64	14,8	129	12 ^d	10	..
167 Tchad	2 108	2 032	59	-8,2	60	22,1	157	24 ^d	7	..
168 Mozambique	1 896	1 832	35	-0,2	32	13,0	140	22 ^d	112	..
169 Guinée-Bissau	2 002	2 430	49	19,1	61	5,9	118	..	21	..
170 Burundi	2 104	1 685	51	-30,8	11	-26,7	92	..	1	..
171 Éthiopie	..	1 858	54	..	23	..	121	14 ^d	589	..
172 Burkina Faso	1 765	2 121	62	13,7	47	54,1	136	..	57	..
173 Niger	1 992	2 097	61	11,3	39	29,8	127	..	55	..
174 Sierra Leone	2 449	2 035	44	-11,3	58	-13,6	101	..	72	48
Total pays en développement	2 145	2 663	67	27,5	59	79,6
Pays les moins avancés	2 108	2 099	51	1,4	34	10,0	3 803 T	..
Pays arabes	2 225	2 930	79	32,1	70	44,7	..	16,8
Asie de l'Est	2 050	2 906	78	59,7	71	209,8	..	5,5
Asie de l'Est (Chine non comprise)	2 777	3 103	87	19,5	86	155,0	..	5,8
Amérique latine et Caraïbes	2 474	2 798	73	13,1	79	43,2	..	8,7
Asie du Sud	2 103	2 467	59	12,7	45	50,7	1 960 T	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	2 166	2 394	58	12,5	47	62,6	1 633 T	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	1 966	2 656	62	40,0	51	77,7
Afrique subsaharienne	2 271	2 237	53	-4,1	46	2,8	1 833 T	..
Europe de l'Est et CEI	..	2 907	86	..	81	10,7
OCDE	3 033	3 380	101	12,4	125	22,8	..	8,4
Développement humain élevé	3 055	3 371	103	12,0	129	21,8	..	8,3
Développement humain moyen	2 125	2 743	70	34,7	63	95,0	..	9,4
Faible développement humain	2 181	2 166	51	0,1	40	10,5	3 710 T	..
Revenu élevé	3 041	3 412	105	14,3	134	22,4	..	8,4
Revenu moyen	2 507	2 889	78	17,6	76	39,5	..	9,0
Revenu faible	2 062	2 596	65	30,7	55	96,2	5 302 T	..
Monde	2 358	2 791	74	19,7	72	42,2	..	8,5

a. Quantité disponible pour la consommation humaine. L'apport journalier par habitant représente l'apport moyen disponible pour la population dans son ensemble et n'indique pas nécessairement ce qui est effectivement consommé par les individus. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Données se rapportant au pourcentage de nourriture achetée pour la consommation du ménage, convertie en PPA. d. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique.

Sources : Colonnes 1-3 et 5 : FAO, 1999. Colonnes 4 et 6 : calculs effectués sur la base des données sur l'apport protéique et lipidique, FAO, 1999. Colonne 7 : Banque mondiale, 2000b ; données de la FAO. Colonne 8 : Banque mondiale, 2000b. Colonne 9 : FAO, 2000. Colonne 10 : Banque mondiale, 1999b.

24 Sécurité de l'emploi

Classement selon l'IDH	Nombre de chômeurs (en milliers) 1998	Taux de chômage ^a		Chômage de longue durée ^b		Travail à temps partiel (en % du nombre de personnes disposant d'un emploi)		Travailleurs en temps partiel involontaire (en % du nombre de personnes travaillant à temps partiel)		Prestations chômage (en % du PIB) 1997-98 ^c
		Total (en % de la pop. active) 1998	Indice (base 100 = 1994) 1998	(en % du nombre total de chômeurs)		(en % du nombre de personnes disposant d'un emploi)		(en % du nombre de personnes travaillant à temps partiel)		
				Femmes 1998	Hommes 1998	Femmes 1998	Hommes 1998	Femmes 1997	Hommes 1997	
Développement humain élevé										
1 Canada	1 303	8,3	80	8,3	11,5	28,6	10,5	29,8	34,9	0,46
2 Norvège	75	3,3	60	8,6	10,0	35,9	8,1	15,2	17,2	..
3 États-Unis	6 204	4,5	74	7,1	8,8	19,1	8,2	8,0	7,4	..
4 Australie	756	8,0	82	29,3	36,5	40,7	14,4	8,5	17,0	0,25
5 Islande	4	2,7 ^d	50 ^d	18,1	13,6	38,6	9,8	2,29
6 Suède	278	8,2	87	30,1	36,3	22,0	5,6	31,3	34,7	..
7 Belgique	505	8,8	88	64,7	60,3	32,2	4,9	1,17
8 Pays-Bas	287	4,0	56	45,2	51,4	54,8	12,4	4,6	8,2	..
9 Japon	2 814	4,1	141	12,4	25,3	39,0	12,9	4,0 ^e	18,9 ^e	0,72
10 Royaume-Uni	1 812	6,3	66	24,6	38,4	41,2	8,2	9,5	23,8	..
11 Finlande	285	11,4	68	23,1	31,7	13,0	6,8	40,2	32,8	2,29
12 France	3 051	11,7	95	44,9	43,2	25,0	5,8	38,8	52,9	1,86
13 Suisse	143	4,2 ^f	111 ^f	31,9	37,9	45,8	7,2	5,8	8,4	..
14 Allemagne	4 279	9,4	112	52,6	51,9	32,4	4,6	12,6	17,8	0,42
15 Danemark	183	5,1	62	30,7	25,8	25,4	9,9	13,9	13,1	1,07
16 Autriche	237	4,7	124	30,7	27,5	22,8	2,7	0,43
17 Luxembourg	6	2,8	88	27,2	30,0	29,6	2,6
18 Irlande	125	7,8	55	46,9 ^f	63,3 ^f	1,64
19 Italie	2 801	12,2	107	67,0	66,4	22,7	5,5	0,50
20 Nouvelle-Zélande	139	7,5	93	15,3	22,6	37,6	10,6
21 Espagne	3 060	18,8	78	59,1	48,0	16,6	2,9
25 Grèce	432	9,6 ^f	108 ^f	62,2 ^f	45,8 ^f	15,9	5,3	36,0	50,2	1,47
28 Portugal	234	4,9	70	45,5	43,6	15,8	5,2	24,1	16,1	..
29 Slovénie	127 ^g	14,6 ^g	103 ^g
31 Corée, Rép. de	1 462	7,1 ^d	284 ^d	0,8	1,9	9,3	5,2
34 République tchèque	336	6,5	171	31,5	30,9	5,4	1,7	3,7	1,8	1,50
40 Slovaquie	427 ^g	15,6 ^g	105 ^g
43 Hongrie	313	8,0	73	49,2	50,2	5,0	1,9	0,68
44 Pologne	1 809	10,6	74	41,8	32,5	16,6	8,0
46 Estonie	35 ^g	5,1 ^g	100 ^g	2,35
Développement humain moyen										
49 Croatie	303 ^g	18,6 ^g	108 ^g
52 Lituanie	123 ^g	6,9 ^g	153 ^g	1,77
55 Mexique	603	3,0 ^d	68 ^d	0,4	1,2	28,3	8,2
57 Bélarus	106 ^g	2,3 ^g	110 ^g	1,91
60 Bulgarie	465 ^g	12,2 ^g	95 ^g	3,14
62 Russie, Féd. de	9728 ^g	13,3 ^g	177 ^g
63 Lettonie	111 ^g	9,2 ^g	142 ^g
64 Roumanie	1025 ^g	10,3 ^g	94 ^g
69 Macédoine, ARYM	265 ^g	41,4 ^g	138 ^g
70 Géorgie	99 ^g	4,2 ^g	111 ^g	1,16
73 Kazakhstan	252 ^g	3,7 ^g	370 ^g	0,02
78 Ukraine	1003 ^g	4,3 ^g	1 433 ^g
85 Turquie	1 429	6,6 ^d	80 ^d	46,1	37,5	13,3	3,4
90 Azerbaïdjan	42 ^g	1,4 ^g	156 ^g	2,06
93 Arménie	134 ^g	8,9 ^g	148 ^g	0,49
94 Albanie	235 ^g	17,6 ^g	98 ^g	1,02
98 Kirghizistan	56 ^g	3,1 ^g	388 ^g	0,24
100 Turkménistan
102 Moldova, Rép. de	32 ^g	1,9 ^g	190 ^g
106 Ouzbékistan	33 ^g	0,4 ^g	133 ^g
110 Tadjikistan	54 ^g	2,9 ^g	161 ^g

24 Sécurité de l'emploi

Classement selon l'IDH	Nombre de chômeurs (en milliers) 1998	Taux de chômage ^a		Chômage de longue durée ^b (en % du nombre total de chômeurs)		Travail à temps partiel (en % du nombre de personnes disposant d'un emploi)		Travailleurs en temps partiel involontaire (en % du nombre de personnes travaillant à temps partiel)		Prestations chômage (en % du PIB) 1997-98 ^c
		Total (en % de la pop. active)	Indice (base 100 = 1994)	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
		1998	1998	1998	1998	1998	1998	1997	1997	
Total pays en développement
Europe de l'Est et CEI
OCDE	34 965 ^{hT}	7,0 ⁱ	86 ⁱ	34,2 ^j	31,7 ^j	24,0 ^j	7,0 ^j
Monde

Note : Ce tableau n'inclut que les pays de l'OCDE, les pays d'Europe de l'Est et de la CEI.

a. Sauf indication contraire, le taux de chômage pour l'OCDE est standardisé, à des fins de comparaison, sur la durée et entre les pays. b. Données relatives à une durée de chômage d'au moins 12 mois. c. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. d. Données ne se rapportant pas à un taux standardisé. e. Données se rapportant à 1996. f. Données se rapportant à 1997. g. Les données sont des estimations émanant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), à partir des statistiques nationales. Elles se rapportent au nombre de chômeurs enregistrés, ce qui risque d'introduire une distorsion à la baisse des chiffres du chômage. h. Le total est calculé comme dans OCDE, 1999a. i. Le total est calculé comme dans OCDE, 1999a et il se rapporte aux pays disposant d'un taux de chômage standardisé. j. Le total est calculé comme dans OCDE, 1999a.

Sources : Colonnes 1 et 2 : OCDE, 1999a et CEE/ONU, 2000. Colonne 3 : calculs effectués sur la base du taux de chômage d'après OCDE, 1999b et CEE/ONU, 2000. Colonnes 4-10 : OCDE, 1999a.

25 Vie politique

Classement selon l'IDH	Chambre basse ou parlement unicaméral		Chambre haute ou sénat		Participation aux dernières élections (%) ^a	Partis politiques représentés		
	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)		A la chambre basse ou unique	A la chambre haute ou au sénat	
Développement humain élevé								
1	Canada	06 1997	E	–	N	69	5 ^b	2 ^b
2	Norvège	09 1997	E	–	–	78	7 ^b	–
3	États-Unis	11 1998	E	11 1998	E	36	2 ^b	2
4	Australie	10 1998	E	10 1998	E	95	3 ^b	5 ^b
5	Islande	05 1999	E	–	–	84	5	–
6	Suède	09 1998	E	–	–	81	7	–
7	Belgique	06 1999	E	06 1999	E + N	91	11	10
8	Pays-Bas	05 1998	E	05 1999	E	73	9	8 ^b
9	Japon	10 1996	E	07 1998	E	59	7 ^b	9 ^b
10	Royaume-Uni	05 1997	E	–	N	72	10 ^b	3 ^b
11	Finlande	03 1999	E	–	–	65	7 ^b	–
12	France	05 1997	E	09 1998	E	71	9	8 ^b
13	Suisse	10 1999	E	10 1999	E	43	8 ^b	4
14	Allemagne	09 1998	E	01 2000	N	82	5	..
15	Danemark	03 1998	E	–	–	86	10	–
16	Autriche	10 1999	E	11 1994 ^c	E	80	5 ^b	3
17	Luxembourg	06 1999	E	–	–	86	6	–
18	Irlande	06 1997	E	08 1997	E + N	66	7 ^b	5 ^b
19	Italie	04 1996	E	04 1996	E + N	83	4 ^b	6 ^b
20	Nouvelle-Zélande	11 1999	E	–	–	90	7	–
21	Espagne	03 1996	E	03 1996	E	77	8 ^b	4 ^b
22	Chypre	05 1996	E	–	–	93	5	–
23	Israël	05 1999	E	–	–	79	15 ^b	–
24	Singapour	01 1997	E + A	–	–	41	3	–
25	Grèce	09 1996	E	–	–	76	5	–
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	–	–	–
27	Malte	09 1998	E	–	–	95	2	–
28	Portugal	10 1999	E	–	–	62	5	–
29	Slovénie	11 1996	E	–	–	74	8	–
30	Barbade	01 1999	E	01 1999	N	63	2	..
31	Corée, Rép. de	04 1996	E	–	–	64	4 ^b	–
32	Brunéi Darussalam ^d	–	–	–	–	–	–	–
33	Bahamas	03 1997	E	03 1997	N	68 ^e	2	2
34	République tchèque	06 1998	E	11 1998	E	74	5	4
35	Argentine	10 1999	E	10 1998	E	81	4 ^b	..
36	Koweït	07 1999	E	–	–	80	0	–
37	Antigua-et-Barbuda	03 1999	E	03 1999	N	64	3 ^b	..
38	Chili	12 1997	E	12 1997	E + N	86	7 ^b	6 ^b
39	Uruguay	10 1999	E	10 1999	E	92	3 ^b	3 ^b
40	Slovaquie	09 1998	E	–	–	84	6	–
41	Bahreïn	12 1973 ^f	E	–	–	–	–	–
42	Qatar ^d	–	–	–	–	–	–	–
43	Hongrie	05 1998	E	–	–	56	6 ^b	–
44	Pologne	09 1997	E	09 1997	E	48	6	6
45	Émirats arabes unis	12 1997	A	–	–	–	–	–
46	Estonie	03 1999	E	–	–	57	7	–
Développement humain moyen								
47	Saint-Kitts-et-Nevis	07 1995	E + A	–	–	68 ^e	4	–
48	Costa Rica	02 1998	E	–	–	70	7	–
49	Croatie	01 2000	E	04 1997	E + N	..	13 ^b	6
50	Trinité-et-Tobago	11 1995	E	11 1995	N	63	3	2 ^b

25 Vie politique

Classement selon l'IDH	Chambre basse ou parlement unicaméral		Chambre haute ou sénat		Participation aux dernières élections (%) ^a	Partis politiques représentés		
	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)		A la chambre basse ou unique	A la chambre haute ou au sénat	
51	Dominique	01 2000	E + N	–	–	75 ^e	3	–
52	Lituanie	10 1996	E	–	–	53	6 ^b	–
53	Seychelles	03 1998	E	–	–	87	3	–
54	Grenade	01 1999	E	01 1999	N	57	1	..
55	Mexique	07 1997	E	07 1997	E	57	5 ^b	5 ^b
56	Cuba	01 1998	E	–	–	98	1	–
57	Bélarus	11 1996 ^g	E	02 1997	E + N
58	Belize	08 1998	E	08 1998	N	90	2	2 ^b
59	Panama	05 1999	E	–	–	76	9	–
60	Bulgarie	04 1997	E	–	–	68	5	–
61	Malaisie	11 1999	E	03 1998	E + N	..	4 ^b	..
62	Russie, Féd. de	12 1999	E	–	N	62	7 ^b	–
63	Lettonie	10 1998	E	–	–	72	6	–
64	Roumanie	11 1996	E	11 1996	E	76	7	6
65	Venezuela	11 1998	E	–	–	..	8 ^b	–
66	Fidji	05 1999	E	06 1999	N	75 ^e	5 ^b	..
67	Suriname	05 1996	E	–	–	67 ^e	5	–
68	Colombie	03 1998	E	03 1998	E	45	2 ^b	2 ^b
69	Macédoine, ARYM	10 1998	E	–	–	73	7 ^b	–
70	Géorgie	10 1999	E	–	–	68	3	–
71	Maurice	12 1995	E + N	–	–	80	5	–
72	Jamahiriya arabe libyenne	03 1997	E	–	–	..	1	–
73	Kazakhstan	10 1999	E	09 1999	E + N	63	5 ^b	..
74	Brésil	10 1998	E	10 1998	E	..	12 ^b	9
75	Arabie saoudite ^d	–	–	–	–	–	–	–
76	Thaïlande	11 1996	E	03 1996	N	62	11	..
77	Philippines	05 1998	E	05 1998	E	79	5 ^b	2 ^b
78	Ukraine	03 1998	E	–	–	70	9 ^b	–
79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	06 1998	E + N	–	–	..	2	–
80	Pérou	04 1995	E	–	–	63 ^e	13	–
81	Paraguay	05 1998	E	05 1998	E	80	2	2 ^b
82	Liban	08 1996	E	–	–	44	10 ^b	–
83	Jamaïque	12 1997	E	12 1997	N	65	2	..
84	Sri Lanka	08 1994	E + N	–	–	76	7 ^b	–
85	Turquie	04 1999	E	–	–	87	5 ^b	–
86	Oman ^d	–	–	–	–	–	–	–
87	Rép. dominicaine	05 1998	E	05 1998	E	66	3	3
88	Sainte-Lucie	05 1997	E	05 1997	N	66	2	2 ^b
89	Maldives	11 1999	E + N	–	–	74	–	–
90	Azerbaïdjan	11 1995	E	–	–	86	9 ^b	–
91	Équateur	05 1998	E	–	–	..	8 ^b	–
92	Jordanie	11 1997	E	11 1997	N	47
93	Arménie	05 1999	E	–	–	52	6 ^b	–
94	Albanie	06 1997	E	–	–	73	6 ^b	–
95	Samoa-Occidental	04 1996	E	–	–	86	2 ^b	–
96	Guyana	12 1997	E	–	–	98	5 ^b	–
97	Iran, Rép. islamique d'	02 2000	E	–	–	83	2 ^b	–
98	Kirghizistan	02 2000	E	02 2000	E	61 ^h	..	6
99	Chine	11 1997	E	–	–	..	1	–
100	Turkménistan	12 1999	E	–	–	99	1	–

25 Vie politique

Classement selon l'IDH	Chambre basse ou parlement unicaméral		Chambre haute ou sénat		Participation aux dernières élections (%) ^a	Partis politiques représentés		
	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)		A la chambre basse ou unique	A la chambre haute ou au sénat	
101	Tunisie	10 1999	E	–	–	92	6	–
102	Moldova, Rép. de	03 1998	E	–	–	72	4	–
103	Afrique du Sud	06 1999	E	06 1999	E	89	9 ^b	7
104	El Salvador	03 1997	E	–	–	89	9	–
105	Cap-Vert	12 1995	E	–	–	77	3	–
106	Ouzbékistan	12 1999	E	–	–	93	5 ^b	–
107	Algérie	06 1997	E	12 1997	E + N	66	10 ^b	4
108	Viet Nam	07 1997	E	–	–	100	1 ^b	–
109	Indonésie	06 1999	E + N	–	–	93	8 ^b	–
110	Tadjikistan	02 2000	E	– ⁱ	–	–
111	Rép. arabe syrienne	11 1998	E	–	–	82	1 ^b	–
112	Swaziland	10 1998	E + N	09 1993	E + N	..	–	–
113	Honduras	11 1997	E	–	–	73 ^e	5	–
114	Bolivie	06 1997	E	06 1997	E	70	7	5
115	Namibie	11-12 1999	E	11-12 1998	E	63	5	..
116	Nicaragua	10 1996	E	–	–	77	4 ^b	–
117	Mongolie	06 1996	E	–	–	88	4 ^b	–
118	Vanuatu	03 1998	E	–	–	75	3 ^b	–
119	Égypte	11 1995	E + N	–	–	48	6 ^b	–
120	Guatemala	11 1999	E	–	–	54	4	–
121	Salomon, Îles	08 1997	E	–	–	64 ^e	2	–
122	Botswana	10 1999	E	–	–	77	3	–
123	Gabon	12 1996	E	01-02 1997	E	..	7 ^b	6 ^b
124	Maroc	11 1997	E	12 1997	E	58	15	13
125	Myanmar	04 1990 ^j	E	–	–	–	–	–
126	Iraq	03 1996	E	–	–	94	4 ^b	–
127	Lesotho	05 1998	E	05 1998	N	74	2	..
128	Inde	09-10 1999	E + N	03 1998	E + N	60	38 ^b	8 ^b
129	Ghana	12 1996	E	–	–	65	4	–
130	Zimbabwe	04 1995	E + N	–	–	57	2	–
131	Guinée équatoriale	03 1999	E	–	–	95	3	–
132	Sao Tomé-et-Principe	11 1998	E	–	–	65	3	–
133	Papouasie-Nouvelle-Guinée	06 1997	E	–	–	81 ^e	9 ^b	–
134	Cameroun	05 1997	E	–	–	76	4 ^b	–
135	Pakistan	02 1997 ^k	E	03 1997 ^k	E	35	4 ^b	9 ^b
136	Cambodge	07 1998	E	03 1999	N	..	3	3
137	Comores	12 1996 ^k	E	20	2 ^b	..
138	Kenya	12 1997	E + N	–	–	65	10	–
139	Congo	01 1998 ^l	N	–	–	–	–	–
Faible développement humain								
140	Rép. dém. pop. lao	12 1997	E	–	–	99	1 ^b	–
141	Madagascar	05 1998	E	–	–	..	9 ^b	–
142	Bhoutan	1998	E + N	–	–	..	–	–
143	Soudan	03 1996 ^k	E	55	–	..
144	Népal	05 1999	E	06 1999	E + N	66	3 ^b	4
145	Togo	03 1999	E	–	–	..	1 ^b	–
146	Bangladesh	06 1996	E	–	–	74	4 ^b	–
147	Mauritanie	10 1996	E	04 1998	E	39 ^e	3 ^b	3
148	Yémen	04 1997	E	–	–	61	5 ^b	–
149	Djibouti	12 1997	E	–	–	57	1	–
150	Haïti	06 1995	E	04 1997	E	31	6 ^b	..

25 Vie politique

Classement selon l'IDH	Chambre basse ou parlement unicaméral		Chambre haute ou sénat		Participation aux dernières élections (%) ^a	Partis politiques représentés		
	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)	Date des dernières élections ou nominations	Membres élus (E) ou nommés (N)		A la chambre basse ou unique	A la chambre haute ou au sénat	
151	Nigeria	02 1999	E	02 1999	E	41	3	3
152	Congo, Rép. dém. du	10 1993 ^m	E
153	Zambie	11 1996	E + N	-	-	40	4 ^b	-
154	Côte d'Ivoire	11 1995 ^k	E	71 ^e	2	..
155	Sénégal	05 1998	E	01 1999	E + N	39	6	3
156	Tanzanie, Rép.-Unie de	10 1995	E	-	-	77 ^e	5	-
157	Bénin	03 1999	E	-	-	70	9 ^b	-
158	Ouganda	06 1996	E	-	-	59 ^e	..	-
159	Érythrée	02 1994	E	-	-	-
160	Angola	09 1992	E	-	-	91	12	-
161	Gambie	01 1997	E + N	-	-	69	4 ^b	-
162	Guinée	06 1995	E	-	-	62	5 ^b	-
163	Malawi	06 1999	E	-	-	92	3 ^b	-
164	Rwanda	11 1994 ^l	N	-	-	-	8	-
165	Mali	07-08 1997	E	-	-	22	8	-
166	Rép. centrafricaine	11 1998	E	-	-	..	3 ^b	-
167	Tchad	01 1997	E	-	-	49	10	-
168	Mozambique	12 1999	E	-	-	80	2	-
169	Guinée-Bissau	11 1999	E	-	-	80	8	-
170	Burundi	06 1993	E + N	-	-	91	2	-
171	Éthiopie	05 1995	E	05 1995	E	85 ^e	1 ^b	..
172	Burkina Faso	05 1997	E	12 1995	E + N	45	4	..
173	Niger	11 1999	E	-	-	..	5	-
174	Sierra Leone	02 1996	E	-	-	50	6	-

Note : Situation au 1^{er} mars 2000.

a. Chambre basse ou parlement unicaméral. b. Il existe également des partis indépendants ou d'autres partis qui ne sont pas suffisamment représentés pour constituer un groupe parlementaire. c. Données valables à compter de 1997. d. Le pays n'a jamais eu de parlement. e. Participation électorale moyenne dans les années quatre-vingt-dix. Aucune donnée officielle n'est disponible. Les chiffres proviennent de l'IDEA, 1997. f. La première assemblée législative du Bahreïn a été dissoute par l'émir le 26 août 1975. g. Suite au référendum du 24 novembre 1996, le Conseil supérieur élu en novembre-décembre 1995 a été remplacé par une assemblée nationale bicamérale incluant une partie des membres de l'ancien Conseil supérieur. h. Données se rapportant à la participation électorale aux élections précédentes. i. Les amendements à la Constitution de 1994 ont conduit à la création d'une chambre haute, l'assemblée nationale. Les élections se sont tenues le 23 mars 2000. j. Le parlement élu en 1990 n'a jamais été invité ou autorisé à siéger. Nombre de ses membres ont été maintenus en détention ou forcés à s'exiler. k. Dissolution ou suspension du parlement pour une période indéterminée. l. Parlement de transition unicaméral créé par décret. m. Dissolution du parlement de transition unicaméral suite à un changement de gouvernement en mai 1997.

Sources : Colonnes 1-4, 6 et 7 : UIP, 2000a. Colonne 5 : UIP, 2000a et IDEA, 1997.

26 Criminalité et délinquance

Classement selon l'IDH	Population carcérale (pour 100 000 habitants) 1994	Condamnations de mineurs (en % du nombre total des condamnations) 1994	Crimes et délits, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^a 1994	Délits liés à la toxicomanie, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^b 1994	Viols déclarés (pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus) 1994	Nombre d'homicides déclarés			
						A l'échelle nationale (pour 100 000 habitants) 1994	Dans l'agglomération la plus peuplée (pour 100 000 habitants) 1994	Agglomération la plus peuplée	
Développement humain élevé									
1	Canada	117,9	41,0	9 982	207,2	267,3	2,0	2,8	Toronto
2	Norvège
3	États-Unis	553,9	..	5 367	..	96,8	9,0	21,3	New York
4	Australie	94,5	199,1	4,9	4,8	..
5	Islande
6	Suède	70,4	19,3	12 671	350,6	49,9	12,0	20,9	Stockholm
7	Belgique	74,1	..	5 733	148,4	21,1	3,4
8	Pays-Bas	56,8	7,3
9	Japon	37,0	0,4	1 493	18,5	3,0	1,4	1,5	Tokyo
10	Royaume-Uni
11	Finlande	62,4	10,5	7 641	116,3	18,1	10,5	14,6	Helsinki
12	France	6 787	93,3	27,1
13	Suisse	..	11,2	5 115	573,9	9,2	..	11,4	Zurich
14	Allemagne	..	12,0
15	Danemark	67,4	..	10 508	300,9	21,8	5,1	8,7	Copenhague
16	Autriche	91,5	4,9	6 283	149,0	16,3	3,5	5,3	Vienne
17	Luxembourg	109,2	..	5 254
18	Irlande
19	Italie	89,6	1,8	3 800	66,9	3,4	5,3	4,1	Rome
20	Nouvelle-Zélande
21	Espagne	1 770	..	7,2
22	Chypre	25,1	5,0	590	18,4	2,5	1,6	1,3	Nicosie
23	Israël	188,5	6,8	1 408	163,6	28,4	7,2
24	Singapour	254,9	..	1 734	62,9	6,4	1,7
25	Grèce	16,4	5,8	2 909	24,3	5,8	2,9	3,1	Athènes
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	199,1	5,6	1 449	76,2	4,2	1,6	1,6	Hong Kong
27	Malte	56,0	..	2 114	67,6	6,8	3,0
28	Portugal	102,1	15,0
29	Slovénie	52,3	14,0	2 247	21,0	28,6	5,7	6,3	Ljubljana
30	Barbade
31	Corée, Rép. de	137,8	6,0	2 945	3,9	36,2	10,2	8,4	Séoul
32	Brunéi Darussalam	312,9
33	Bahamas	7 759	272,6	220,5	82,8
34	République tchèque	181,5	9,7
35	Argentine
36	Koweït	2,0	..	1 171	130,2	1,8	58,0
37	Antigua-et-Barbuda
38	Chili	155,9	0,6	8 784	62,9	19,1	4,5	3,1	Santiago
39	Uruguay	101,9	..	2 342	45,3
40	Slovaquie	138,6	12,2	2 582	1,6	10,0	3,8	6,2	Bratislava
41	Bahreïn
42	Qatar	..	2,3	851	3,1	13,1	2,2
43	Hongrie	123,7	9,7	3 795	2,5	18,8	4,6	5,2	Budapest
44	Pologne
45	Émirats arabes unis
46	Estonie	293,6	16,1	2 384	2,2	463,6	25,7	26,2	Tallinn
Développement humain moyen									
47	Saint-Kitts-et-Nevis
48	Costa Rica	119,0	..	1 487	13,8	26,4	9,7	8,4	San Jose
49	Croatie	49,9	6,5	1 422	19,0	4,9	8,1	14,6	Zagreb
50	Trinité-et-Tobago

26 Criminalité et délinquance

Classement selon l'IDH	Population carcérale (pour 100 000 habitants) 1994	Condamnations	Crimes	Délits liés	Viols	Nombre d'homicides déclarés		
		de mineurs (en % du nombre total des condamnations) 1994	et délits, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^a 1994	à la toxicomanie, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^b 1994	déclarés (pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus) 1994	A l'échelle nationale (pour 100 000 habitants) 1994	Dans l'agglomération la plus peuplée (pour 100 000 habitants) 1994	Agglomération la plus peuplée
51 Dominique
52 Lituanie	278,3	17,5	1 576	9,0	10,5	15,0
53 Seychelles
54 Grenade
55 Mexique	92,8
56 Cuba
57 Bélarus	477,8	11,4	1 161	13,9	15,3	9,9	6,3	Minsk
58 Belize
59 Panama	215,2	115,3	34,1	12,5
60 Bulgarie	99,1	7,1	2 361	..	25,3	11,2	10,5	Sofia
61 Malaisie	122,8	0,7	390	53,1	15,5
62 Russie, Féd. de	580,2	12,1	1 779	50,5	22,1	23,2
63 Lettonie	359,7	10,5	1 608	10,9	11,5	16,2	17,9	Riga
64 Roumanie	1 042	1,2	15,1	7,6
65 Venezuela
66 Fidji
67 Suriname
68 Colombie	85,2	..	614	40,0	15,2	78,6	71,4	Bogota
69 Macédoine, ARYM	62,8	22,9	1 094	5,4	5,1	3,7	4,1	Skopje
70 Géorgie	140,9	..	323	20,4	2,3	14,4
71 Maurice	96,0	..	3607	177,0	8,5	3,4	4,8	Port Louis
72 Jamahiriya arabe libyenne
73 Kazakhstan	..	2,5	1 185	56,3	30,8	15,6	21,9	Alma-Ata
74 Brésil
75 Arabie saoudite
76 Thaïlande
77 Philippines	25,8	..	139	..	12,2	9,5
78 Ukraine	1 102	54,7	7,6	9,6
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	7 202	14,4
80 Pérou	84,0
81 Paraguay
82 Liban
83 Jamaïque	2 114	236,2	127,8	29,8	62,4	Kingston et St Andrew
84 Sri Lanka
85 Turquie	74,4	4,6	360	3,8	2,5	2,9	4,0	Istanbul
86 Oman
87 Rép. dominicaine
88 Sainte-Lucie
89 Maldives
90 Azerbaïdjan	..	5,2	248	29,9	2,9	8,9	14,2	Bakou
91 Équateur	521	143,6	26,4	18,5	28,8	Guayaquil
92 Jordanie	707	..	2,4	5,7
93 Arménie
94 Albanie
95 Samoa-Occidental	140,9	..	741	70,7	18,9	6,1	3,0	Apia
96 Guyana	174,5
97 Iran, Rép. islamique d'
98 Kirghizistan	299,7	..	895	55,4	27,0	12,3
99 Chine
100 Turkménistan

26 Criminalité et délinquance

Classement selon l'IDH	Population carcérale (pour 100 000 habitants) 1994	Condamnations de mineurs	Crimes et délits, total déclaré	Délits liés à la toxicomanie, total déclaré	Viols déclarés	Nombre d'homicides déclarés		Agglomération la plus peuplée
		(en % du nombre total des condamnations) 1994	(pour 100 000 habitants) ^a 1994	(pour 100 000 habitants) ^b 1994	(pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus) 1994	A l'échelle nationale (pour 100 000 habitants) 1994	Dans l'agglomération la plus peuplée (pour 100 000 habitants) 1994	
101 Tunisie
102 Moldova, Rép. de	215,1	11,2	858	6,6	15,6	9,5
103 Afrique du Sud	..	10,3
104 El Salvador	109,0
105 Cap-Vert
106 Ouzbékistan
107 Algérie
108 Viet Nam
109 Indonésie	22,6	50,6	80	0,4	2,6
110 Tadjikistan
111 Rép. arabe syrienne	16	19,4	2,7	1,3
112 Swaziland
113 Honduras
114 Bolivie	789	1,6	102,8	23,3	31,7	La Paz
115 Namibie
116 Nicaragua	74,3	..	1 072	22,4	109,7	25,6	18,7	Managua
117 Mongolie
118 Vanuatu
119 Égypte	..	22,9	36	152,2	(.)	1,5	0,7	Le Caire
120 Guatemala
121 Salomon, Îles
122 Botswana
123 Gabon
124 Maroc	855	55,7	11,2	1,8
125 Myanmar	..	88,4
126 Iraq
127 Lesotho
128 Inde	600	2,2	4,6	7,9	4,1	Mumbai
129 Ghana
130 Zimbabwe	6 220	94,1	101,2	16,0
131 Guinée équatoriale
132 Sao Tomé-et-Principe	79,2	..	1 005
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée
134 Cameroun
135 Pakistan
136 Cambodge
137 Comores
138 Kenya
139 Congo
Faible développement humain								
140 Rép. dém. pop. lao
141 Madagascar	151,4	..	75	2,2	1,3	0,4	1,8	Antananarivo
142 Bhoutan
143 Soudan	24,1	..	1 830	6,0	8,1	3,5
144 Népal
145 Togo
146 Bangladesh
147 Mauritanie
148 Yémen
149 Djibouti
150 Haïti

26 Criminalité et délinquance

Classement selon l'IDH	Condamnations de mineurs		Crimes et délits, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^a	Délits liés à la toxicomanie, total déclaré (pour 100 000 habitants) ^b		Viols déclarés (pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus) 1994	Nombre d'homicides déclarés		
	Population carcérale (pour 100 000 habitants) 1994	(en % du nombre total des condamnations) 1994		A l'échelle nationale (pour 100 000 habitants) 1994	Dans l'agglomération la plus peuplée		Agglomération la plus peuplée		
			(pour 100 000 habitants) 1994		(pour 100 000 habitants) 1994				
151 Nigeria	
152 Congo, Rép. dém. du	
153 Zambie	294,1	..	779	3,7	15,7	15,8	20,2	Lusaka	
154 Côte d'Ivoire	
155 Sénégal	
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	
157 Bénin	
158 Ouganda	54,4	
159 Érythrée	
160 Angola	
161 Gambie	
162 Guinée	
163 Malawi	
164 Rwanda	
165 Mali	
166 Rép. centrafricaine	
167 Tchad	
168 Mozambique	
169 Guinée-Bissau	
170 Burundi	
171 Éthiopie	
172 Burkina Faso	
173 Niger	
174 Sierra Leone	

Note : Ces données sont communiquées par chaque pays aux Nations Unies, et dépendent donc fortement des systèmes d'application de la loi et de reporting du pays en question.

a. Total des crimes et délits déclarés. b. Total des délits liés à la toxicomanie, y compris la possession et le trafic de drogue.

Sources : Colonnes 1, 4 et 6 : calculs effectués d'après des données de l'ONU, 2000d. Colonne 5 : calculs effectués d'après des données de l'ONU, 2000d et ONU, 1998c. Colonne 7 : calculs effectués d'après des données de l'ONU, 2000d et ONU, 1995b. Colonne 8 : ONU, 2000d.

27 Détresse et malheurs

Classement selon l'IDH	Morts et blessés dans des accidents de la route (pour 100 000 habitants) 1997	Suicides (pour 100 000 habitants)		Divorces (en % des mariages) ^d 1996	Naissance chez les femmes de moins de 20 ans (%) 1993-98 ^c	Décès dus à des catastrophes ^a			Nombre de réfugiés ^b	
		Hommes 1993-98 ^c	Femmes 1993-98 ^c			Catastrophe la plus grave 1980-99	Personnes déplacées (milliers) 1998 ^e	Par pays d'asile (milliers) 1998	Par pays d'origine (milliers) 1998 ^f	
										Total 1980-99
Développement humain élevé										
1 Canada	741	21,5	5,4	45	6,3	1 411	329	..	135,7	..
2 Norvège	276	19,1	6,2	43	2,8	634	160	..	45,3	..
3 États-Unis	1 266	19,3	4,4	49	12,8	11 539	1 265	..	524,1	..
4 Australie	..	19,0	5,1	..	4,9	647	75	..	61,8	..
5 Islande	552	16,4	3,8	39	5,2	38	20	..	0,3	..
6 Suède	246	20,0	8,5	64	2,0	300	200	..	178,8	..
7 Belgique	700	26,7 ^g	11,0 ^g	56	2,9	345	193	..	36,1	..
8 Pays-Bas	82	13,1	6,5	41	1,3	143	48	..	131,8	..
9 Japon	..	24,3	11,5	..	1,4	9 005	5 502	..	1,9	..
10 Royaume-Uni	559	11,0	3,2	53	7,3	1 805	329	..	116,1	..
11 Finlande	183	38,7	10,7	56	2,4	930	912	..	12,3	..
12 France	304	30,4	10,8	43	1,8	1 553	178	..	140,2	..
13 Suisse	384	30,9	12,2	40	1,3	223	105	..	81,9	..
14 Allemagne	621	22,1	8,1	41	2,6	575 ^h	101 ^h	..	949,2	..
15 Danemark	192	24,3	9,8	35	..	389	158	..	70,0	..
16 Autriche	651	30,0	10,0	38	4,0	180	38	..	80,3	..
17 Luxembourg	374	29,0	9,8	39	2,0	0	0	..	0,7	..
18 Irlande	371	17,9	4,6	..	5,5	438	329	..	0,6	..
19 Italie	483	12,7	4,0	12	2,3	4 197	2 614	..	68,3	..
20 Nouvelle-Zélande	..	23,6	5,8	..	7,6	45	10	..	4,1	..
21 Espagne	330	12,5	3,7	17	3,1	1 916	340	..	6,0	0,2
22 Chypre	603	13	3,6	56	52	265	0,1	..
23 Israël	810	8,2	2,6	26	3,4	179	73
24 Singapour	..	14,3	8,0	..	1,8	27	24	..	(.)	..
25 Grèce	330	5,7	1,2	18	4,3	1 804	1 000	..	5,9	..
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	..	15,9	9,1	..	2,0	509	130	..	1,0	..
27 Malte	203	5,9	2,1	..	4,8	12	12	..	0,6	..
28 Portugal	694	10,3	3,1	21	6,8	502	144	..	0,3	0,2
29 Slovénie	453	48,0	13,9	26	4,3	0 ⁱ	0 ⁱ	..	3,5	3,3
30 Barbade	..	9,5	3,7	..	14,1 ^g	0	0
31 Corée, Rép. de	..	14,5	6,7	..	0,8	3 942	458
32 Brunéi Darussalam	6,3
33 Bahamas	..	2,2	0,0	..	13,8	105	100	..	0,1	..
34 République tchèque	371	24,0	6,8	61	7,7	48 ⁱ	29 ⁱ	..	1,8	0,4
35 Argentine	..	10,6	2,9	..	15,7	762	79	..	10,9	..
36 Koweït	..	1,8	1,9	..	4,0	2	2	..	4,2	..
37 Antigua-et-Barbuda	..	0,0	0,0	..	15,8	7	2
38 Chili	..	10,2	1,4	..	15,7	1 221	180	..	0,3	7,4
39 Uruguay	..	16,6 ^g	4,2 ^g	..	16,5	109	74	..	0,2	..
40 Slovaquie	249	34	..	67 ⁱ	54 ⁱ	..	0,4	..
41 Bahreïn	10	10
42 Qatar	3,4
43 Hongrie	257	49,2	15,6	46	10,2	63	40	..	5,4	2,1
44 Pologne	234	24,1	4,6	19	7,6	1 160	500	..	0,9	5,5
45 Émirats arabes unis	209	112	..	0,5	..
46 Estonie	146	64,3	14,1	102	12,9	909 ⁱ	909 ⁱ	0,4
Développement humain moyen										
47 Saint-Kitts-et-Nevis	..	0,0	0,0	6	5
48 Costa Rica	..	8,0	1,8	..	18,9	263	69	..	23,0	..
49 Croatie	378	34,2	11,3	15	5,1	45 ⁱ	35 ⁱ	72	29,0	334,6
50 Trinité-et-Tobago	..	17,4	5,0	..	13,7	13	6

27 Détresse et malheurs

Classement selon l'IDH	Morts et blessés dans des accidents de la route	Suicides		Divorces	Naissance chez les femmes de moins de 20 ans	Décès dus à des catastrophes ^a			Nombre de réfugiés ^b	
	(pour 100 000 habitants)	(pour 100 000 habitants)		(en % des mariages) ^d	(%)	Total	Catastrophe la plus grave	Personnes déplacées	Par pays d'asile	Par pays d'origine
	1997	Hommes	Femmes	1996	1993-98 ^c	1980-99	1980-99	1998 ^e	(milliers)	(milliers)
51 Dominique	25,7 ^g	14	11
52 Lituanie	187	73,7	13,7	55	11,0	16	10	..	(.)	0,4
53 Seychelles	16,2	5	5
54 Grenade	0	0
55 Mexique	..	5,4	1,0	..	15,6	16 456	8 776	..	28,3	..
56 Cuba	..	25,6	14,9	..	13,8	978	359	..	1,1	2,0
57 Bélarus	86	48,7	9,6	68	14,1	74 ⁱ	54 ⁱ	..	0,1	..
58 Belize	..	12,0	0,9	..	17,6	22	22	..	3,4	..
59 Panama	18,4	260	57	..	1,2	..
60 Bulgarie	94	25,3	9,7	28	20,4	124	50	..	0,2	1,9
61 Malaisie	3,0	1 300	200	..	50,6	..
62 Russie, Féd. de	139	72,9	13,7	65	..	5 264 ⁱ	1 989 ⁱ	172	128,6	5,2
63 Lettonie	211	59,5	11,8	63	9,3	0,9
64 Roumanie	46	21,1	4,3	24	16,0	719	161	..	1,0	4,2
65 Venezuela	..	8,3	1,9	..	19,9	31 487	30 000	..	0,2	..
66 Fidji	11,2 ^g	173	28
67 Suriname	..	16,6 ^g	7,2 ^g	..	17,2	169	169
68 Colombie	..	5,5	1,5	..	22,7 ^g	28 369	21 800	..	0,2	1,9
69 Macédoine, ARYM	170	5	10,1	196 ⁱ	115 ⁱ	..	1,7	11,3
70 Géorgie	49	5,4 ^g	2,0 ^g	12	19,7	461 ⁱ	270 ⁱ	277	(.)	34,5
71 Maurice	..	20,6	6,4	..	10,6	166	159	0,1
72 Jamahiriya arabe libyenne	3,0	310	157	..	10,6	..
73 Kazakhstan	95	51,9	9,5	39	12,0	218 ⁱ	118 ⁱ	..	8,3	19,7
74 Brésil	..	5,6 ^g	1,6 ^g	..	18,8	7 345	934	..	2,3	..
75 Arabie saoudite	2 822	1 426	..	5,5	..
76 Thaïlande	..	5,6	2,4	..	11,6	4 482	458	..	138,3	20,5
77 Philippines	..	2,5	1,7	31 540	4 884	..	0,3	45,1
78 Ukraine	94	38,2 ^g	9,2 ^g	63	..	581 ⁱ	204 ⁱ	..	6,1	2,8
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	21,5	3	3
80 Pérou	13,3 ^g	16 267	8 000	..	0,4	2,6
81 Paraguay	..	3,4	1,2	..	4,5	132	76	..	(.)	..
82 Liban	90	45	..	3,7	5,4
83 Jamaïque	23,7	367	187	..	(.)	..
84 Sri Lanka	..	44,7	16,6	..	8,3	1 422	325	603	(.)	87,3
85 Turquie	176	6	12,0	22 810	17 127	..	2,5	32,7
86 Oman	26	26
87 Rép. dominicaine	..	0,0	0,0	..	7,8	943	288	..	0,6	..
88 Sainte-Lucie	54	45
89 Maldives	10,0	10	10
90 Azerbaïdjan	38	1,5	0,3	15	9,5	498 ⁱ	293 ⁱ	576	221,6	328,5
91 Équateur	..	6,4	3,2	..	16,4	8 075	4 000	..	0,3	..
92 Jordanie	33	15	..	0,8	..
93 Arménie	48	3,6 ^g	1,0 ^g	18	18,1	106 ⁱ	35 ⁱ	..	310,0	190,2
94 Albanie	19	2,9	1,7	7	2,9 ^g	187	68	..	22,3	1,5
95 Samoa-Occidental	21	13
96 Guyana	..	14,6	6,5	0	0
97 Iran, Rép. islamique d'	..	0,3 ^g	0,1 ^g	46 170	36 000	..	1 931,3	52,2
98 Kirghizistan	96	17,6	3,8	25	11,3	236 ⁱ	111 ⁱ	..	14,6	7,4
99 Chine	..	14,3	17,9	60 549	3 656	..	292,3	99,4
100 Turkménistan	..	8,1	3,4	18	3,2 ^g	40 ⁱ	40 ⁱ	..	14,6	1,5

27 Détresse et malheurs

Classement selon l'IDH	Morts et blessés dans des accidents de la route (pour 100 000 habitants) 1997	Suicides (pour 100 000 habitants)		Divorces (en % des mariages) ^d 1996	Naissance chez les femmes de moins de 20 ans (%) 1993-98 ^c	Décès dus à des catastrophes ^a		Personnes déplacées (milliers) 1998 ^e	Nombre de réfugiés ^b	
		Hommes 1993-98 ^c	Femmes 1993-98 ^c			Catastrophe la plus grave 1980-99	Total 1980-99		Par pays d'asile (milliers) 1998	Par pays d'origine (milliers) 1998 ^f
101 Tunisie	462	117	..	0,5	0,3
102 Moldova, Rép. de	104	30,9	6,2	52	19,8	47 ⁱ	47 ⁱ	1	..	2,2
103 Afrique du Sud	3 323	400	..	8,4	..
104 El Salvador	..	15,6 ^g	7,7 ^g	..	22,4	3 221	1 000	..	(.)	9,6
105 Cap-Vert	14,7 ^g	159	77
106 Ouzbékistan	58	9,3	3,2	12	9,8	148 ⁱ	95 ⁱ	..	1,1	51,3
107 Algérie	5,4 ^g	3 434	2 590	..	165,2	0,7
108 Viet Nam	14 758	3 500	..	15,0	315,7
109 Indonésie	16 596	2 190	..	0,1	8,5
110 Tadjikistan	37	5,1 ^g	2,3 ^g	13	..	2 077 ⁱ	1 346 ⁱ	..	3,6	56,1
111 Rép. arabe syrienne	99	37	..	20,9	3,6
112 Swaziland	663	500	..	0,6	..
113 Honduras	6 776	5 657	..	(.)	0,1
114 Bolivie	1 231	329	..	0,4	..
115 Namibie	120	100	..	3,5	1,9
116 Nicaragua	..	4,7	2,2	..	19,3 ^g	3 188	2 447	..	0,5	18,9
117 Mongolie	7,5	312	41
118 Vanuatu	108	48
119 Égypte	2,4	4 087	600	..	6,3	0,1
120 Guatemala	2 012	620	..	0,8	27,6
121 Salomon, Îles	138	101	..	0,2	..
122 Botswana	211	183	..	2,1	..
123 Gabon	142	72	..	1,1	..
124 Maroc	9,2	918	243	..	0,3	0,1
125 Myanmar	2 558	730	129,6
126 Iraq	869	700	..	104,1	590,8
127 Lesotho	40	22
128 Inde	..	11,4	8,0	110 131	9 843	..	185,5	0,1
129 Ghana	3 169	1 270	..	14,6	12,4
130 Zimbabwe	..	10,6 ^g	5,2 ^g	..	14,5	2 221	1 311	..	0,8	..
131 Guinée équatoriale	15	15	0,2
132 Sao Tomé-et-Principe	181	150
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 423	2 182	..	8,2	0,2
134 Cameroun	4 890	1 734	..	47,7	1,6
135 Pakistan	9,0	10 742	1 229	..	1 202,5	0,4
136 Cambodge	922	506	..	(.)	73,1
137 Comores	318	127
138 Kenya	4 905	1 000	..	238,2	4,8
139 Congo	690	220	..	26,4	16,8
Faible développement humain										
140 Rép. dém. pop. lao	908	500	13,5
141 Madagascar	1 702	304
142 Bhoutan	39	22	105,7
143 Soudan	157 579	150 000	..	391,5	374,2
144 Népal	10 398	1 300	..	126,1	..
145 Togo	948	600	..	11,8	2,7
146 Bangladesh	11,4 ^g	186 935	138 866	..	22,3	1,2
147 Mauritanie	2 521	2 243	..	23,1	67,6
148 Yémen	4 298 ^j	2 800 ^j	..	61,4	1,4
149 Djibouti	261	145	..	23,6	3,0
150 Haïti	4 812	1 800	2,4

27 Détresse et malheurs

Classement selon l'IDH	Morts et blessés dans des accidents de la route (pour 100 000 habitants)	Suicides (pour 100 000 habitants)		Divorces (en % des mariages) ^d	Naissance chez les femmes de moins de 20 ans (%)	Décès dus à des catastrophes ^a			Nombre de réfugiés ^b	
		Hommes	Femmes			Catastrophe la plus grave	Personnes déplacées (milliers)	Par pays d'asile (milliers)	Par pays d'origine (milliers)	
										Total
		1997	1993-98 ^c			1993-98 ^c	1996	1993-98 ^c	1980-99	1980-99
151 Nigeria	30 028	10 391	..	7,9	1,1
152 Congo, Rép. dém. du	3 663	500	..	240,3	152,4
153 Zambie	3 162	1 231	..	168,6	..
154 Côte d'Ivoire	298	49	..	119,9	..
155 Sénégal	1 189	472	..	60,8	9,5
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	5 441	1 871	..	543,9	..
157 Bénin	655	228	..	2,9	..
158 Ouganda	1 248	197	..	204,5	9,0
159 Érythrée	130	72	..	2,5	345,4
160 Angola	4 162	2 168	..	10,6	315,9
161 Gambie	292	120	..	10,3	..
162 Guinée	1 121	356	..	413,7	0,3
163 Malawi	14,9 ^g	1 273	700	..	0,4	..
164 Rwanda	483	237	625	33,4	73,4
165 Mali	15,6 ^g	7 128	3 615	..	11,6	3,6
166 Rép. centrafricaine	94	56	..	43,0	0,2
167 Tchad	4 918	3 000	..	8,8	59,3
168 Mozambique	113 974	100 000	..	0,1	..
169 Guinée-Bissau	1 455	781	196	6,6	8,9
170 Burundi	398	220	..	25,1	500,0
171 Éthiopie	311 602	300 000	..	262,0	53,2
172 Burkina Faso	9 496	4 071	..	0,6	..
173 Niger	6 137	3 022	..	3,7	..
174 Sierra Leone	1 427	352	670	9,9	411,0
Total pays en développement	1 377,318 T	-	..	7 419,0 T	..
Pays les moins avancés	853 130 T	-	..	2 662,5 T	..
Pays arabes	175 509 T	-	..	799,2 T	..
Asie de l'Est	65 312 T	-	..	293,3 T	..
Asie de l'Est (Chine non comprise)	4 763 T	-	..	1,0 T	..
Amérique latine et Caraïbes	134 667 T	-	..	74,2 T	..
Asie du Sud	365 847 T	-	..	3 467,7 T	..
Asie du Sud (Inde non comprise)	255 716 T	-	..	3 282,2 T	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	76 954 T	-	..	212,7 T	..
Afrique subsaharienne	536 163 T	-	..	2 569,4 T	..
Europe de l'Est et CEI	137	13 284 T	-	..	774,9 T	..
OCDE	703	83 098 T	-	..	2 690,6 T	..
Développement humain élevé	48 016 T	-	..	2 681,7 T	..
Développement humain moyen	501 221 T	-	..	5 313,8 T	..
Faible développement humain	880 175 T	-	..	2 850,9 T	..
Revenu élevé	788	39 718 T	-
Revenu moyen	263 692 T	-	..	2 769,1 T	..
Revenu faible	1 126,002 T	-	..	5 415,4 T	..
Monde	1 429,412 T	-	..	10 846,3 T	..

a. Données concernant les catastrophes naturelles et technologiques. b. Données concernant la fin de 1998. Elles ne comprennent pas les réfugiés palestiniens. c. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. d. Données relatives aux divorces et mariages en 1996. e. N'inclut que ceux à qui le Haut commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) prête assistance suite à une demande spéciale émanant d'un organe des Nations Unies compétent. f. Pour de nombreux pays, l'origine des réfugiés n'est pas disponible ou pas déclarée. Les chiffres sont donc sous-évalués pour de nombreuses nationalités. g. Données relatives à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique. h. Les données antérieures à 1991 concernent la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. i. Données se rapportant à une période plus courte que celle spécifiée pour cette rubrique. j. Les données antérieures à 1991 concernent la République arabe du Yémen et la République démocratique populaire du Yémen.

Sources : Colonne 1 : calculs réalisés d'après les données sur les blessés et les morts dans des accidents de la route d'après la CEE/ONU, 1999a. Colonne 2 et 3 : OMS, 1999b. Colonne 4 : CEE/ONU, 1999b. Colonne 5 : ONU, 2000a. Colonne 6 et 7 : calculs effectués sur la base des données relatives aux personnes tuées lors de catastrophes, OFDA (Office of Foreign Disaster Assistance) et du CRED (Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres), 2000. Colonne 8 et 9 : HCR, 1999c. Colonne 10 : HCR, 1999a.

28 Populations féminine et masculine : la situation éducative

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes			Taux (en % de la tranche d'âge correspondante)			Taux (en % de la tranche d'âge correspondante)			Etudiantes inscrites dans le supérieur			Etudiantes en sciences (en % des étudiantes inscrites dans le supérieur) ^a	
	Taux	Indice	En %	Indice	En %	Indice	En %	Indice	En %	Pour 100 000 femmes	Indice	En % des étudiants masculins		
	(en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	(base 100 1985)	du taux masculin	(base 100 = 1985)	du taux masculin	(base 100 = 1985)	du taux masculin	(base 100 = 1985)	du taux masculin	1994-97 ^b	(base 100 = 1985)	1994-97 ^b		
	1998	1998	1998	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1994-97 ^b	1994-97 ^b	1994-97 ^b		
Développement humain élevé														
1	Canada	99,9	100	100	94,4	103	98	6 280	92	112	..
2	Norvège	99,9	103	100	98,0	112	101	4 722	201	126	28,9
3	États-Unis	99,9	106	100	96,2	100	100	5 847	112	121	..
4	Australie	99,9	100	100	96,0	108	100	5 736	255	102	28,2
5	Islande	99,9	100	100	88,1	115	101	3 427	157	142	27,4
6	Suède	99,9	100	100	99,9	117	100	3 445	158	124	31,0
7	Belgique	99,9	100	100	99,9	100	100	3 473	155	96	..
8	Pays-Bas	99,9	100	100	99,9	100	100	2 878	127	91	18,7
9	Japon	99,9	100	100	99,9	104	100	2 706	203	76	13,0
10	Royaume-Uni	99,9	100	100	93,2	103	103	3 289	203	103	25,3
11	Finlande	99,9	100	100	96,2	103	102	4 551	184	106	23,8
12	France	99,9	100	100	98,6	99	100	3 798	167	116	30,9
13	Suisse	99,9	100	100	80,3	106	92	1 543	146	59	15,8
14	Allemagne	99,9	100	100	94,9	112	99	2 323	..	80	22,9
15	Danemark	99,9	100	100	95,4	112	101	3 571	162	114	29,3
16	Autriche	99,9	100	100	97,1	108	99	2 855	144	91	25,6
17	Luxembourg
18	Irlande	99,9	100	100	99,9	103	100	3 797	221	105	33,9
19	Italie	97,9	102	99	99,9	100	100	96,0	136	102	3 462	185	111	34,5
20	Nouvelle-Zélande	99,9	100	100	94,0	107	102	5 093	190	130	33,0
21	Espagne	96,5	103	98	99,9	100	100	93,0	104	102	4 405	188	108	32,9
22	Chypre	94,7	107	96	1 471	317	125	27,4
23	Israël	93,7	105	96	3 522	137	108	..
24	Singapour	87,6	112	91	90,5	93	98	74,8	112	98	2 255	202	81	..
25	Grèce	95,5	106	97	99,9	100	100	93,1	114	104	3 256	185	89	..
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	89,1	111	93	93,2	95	104	71,5	97	107	1 437 ^c	..	79 ^c	..
27	Malte	92,0	107	101	99,9	103	100	83,3	101	96	2 254	820	107	20,8
28	Portugal	89,0	111	94	99,9	100	100	91,0	151	103	3 532	326	121	37,3
29	Slovénie	99,6	100	100	2 885	179	119	30,3
30	Barbade	94,5	95	95	83,1	105	94	2 920	..	138	46,2
31	Corée, Rép. de	95,9	105	97	99,9	100	100	99,9	116	100	4 629	217	61	17,1
32	Brunéi Darussalam	86,7	119	92	88,5	113	101	83,9	100	105	636	196	156	36,1
33	Bahamas	96,5	102	102	99,9	101	113	95,9	103	130
34	République tchèque	99,9	100	100	99,9	108	100	1 896	224	89	24,8
35	Argentine	96,6	102	100	99,9	103	100	79,8	107	108
36	Koweït	78,5	117	94	64,0	75	96	63,2	74	100	2 214	129	169	42,7
37	Antigua-et-Barbuda
38	Chili	95,2	103	100	89,2	98	97	87,2	115	105	2 372	169	84	29,1
39	Uruguay	98,0	102	101	94,8	107	101	88,7	110	112
40	Slovaquie	1 860	..	96	32,9
41	Bahreïn	81,2	122	90	98,8	99	101	90,8	93	108	1 975 ^c	135 ^c	187 ^c	..
42	Qatar	81,7	114	102	84,5	88	103	72,0	90	97	3 278	116	531	..
43	Hongrie	99,1	101	100	96,7	99	99	98,2	134	103	1 942	200	104	27,6
44	Pologne	99,7	100	100	99,3	100	100	88,5	113	105	2 055	155	123	..
45	Émirats arabes unis	77,1	118	105	81,3	103	98	79,9	153	105	1 722	200	608	42,3
46	Estonie	99,9	100	100	87,4	87	103	2 990	169	102	26,2
Développement humain moyen														
47	Saint-Kitts-et-Nevis
48	Costa Rica	95,4	103	100	92,5	110	102	56,9	109	104	2 541	..	82	..
49	Croatie	96,9	104	98	99,9	100	100	73,0	88	102	1 879	..	97	26,8
50	Trinité-et-Tobago	91,5	105	96	99,9	103	100	72,2	97	102	659	153	72	38,2

28 Populations féminine et masculine : la situation éducative

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes			Scolarisation des filles dans le primaire (corrigée par tranche d'âge)			Scolarisation des filles dans le secondaire (corrigée par tranche d'âge)			Etudiantes inscrites dans le supérieur			Etudiantes en sciences (en % des étudiantes inscrites dans le supérieur) ^a
	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Pour	Indice	En % des	
	(en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	(base 100 1985)	du taux masculin	(en % de la tranche d'âge correspondante)	(base 100 = 1985)	du taux masculin	(en % de la tranche d'âge correspondante)	(base 100 = 1985)	du taux masculin	100 000 femmes	(base 100 = 1985)	étudiants masculins	
	1998	1998	1998	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1994-97 ^b	1994-97 ^b	1994-97 ^b	
51 Dominique
52 Lituanie	99,4	101	100	2 530	78	130	37,9
53 Seychelles
54 Grenade
55 Mexique	88,7	108	96	99,9	100	100	64,0	104	94	1 645	136	90	28,4
56 Cuba	96,3	103	100	99,9	107	100	72,6	96	108	1 223	48	152	29,8
57 Bélarus	99,4	101	100	3 313	..	110	..
58 Belize	92,5	109	99	99,9	112	100	62,6	105	97
59 Panama	91,5	105	99	90,2	100	101	71,7	111	101	3 224	108	149	35,9
60 Bulgarie	97,6	103	99	99,2	102	103	75,4	78	95	3 729	271	151	45,7
61 Malaisie	82,0	119	90	99,9	100	100	68,5	129	115	646 ^c	121 ^c	91 ^c	..
62 Russie, Féd. de	99,3	101	100	99,9	107	100	90,7	91	107	3 157	78	111	34,3
63 Lettonie	99,8	100	100	99,9	100	100	80,5	87	100	2 474	129	125	36,4
64 Roumanie	96,9	103	98	99,9	115	100	76,3	80	101	1 893	304	109	33,6
65 Venezuela	91,4	107	99	83,6	96	103	54,2	181	124
66 Fidji	89,9	109	95	99,9	103	100	84,4	130	100
67 Suriname	99,9	106	100
68 Colombie	91,2	106	100	89,4	132	100	78,2	126	105	1 682	141	105	33,5
69 Macédoine, ARYM	1 696	..	120	35,9
70 Géorgie	88,6	99	99	75,3	75	99	3 116	..	98	39,6
71 Maurice	80,3	112	92	96,6	97	100	69,9	141	106	568	684	101	..
72 Jamahiriya arabe libyenne	65,4	159	73	99,9	106	100	99,9	122	100	1 542 ^c	..	92 ^c	..
73 Kazakhstan	3 090	..	118	39,2
74 Brésil	84,5	110	100	94,3	121	94	67,0	136	103	1 172	..	116	34,0
75 Arabie saoudite	64,4	155	78	58,0	137	93	52,9	127	82	1 529	190	109	43,8
76 Thaïlande	93,2	108	96	89,2	101	103	46,9	191	97	2 138 ^c	..	111 ^c	..
77 Philippines	94,6	105	100	99,9	102	100	78,5	118	102	3 383	..	133	..
78 Ukraine	99,4	100	100	2 963 ^c	..	111 ^c	..
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines
80 Pérou	84,3	112	90	93,3	98	99	81,1	106	94
81 Paraguay	91,5	107	97	97,0	107	101	60,1	164	97	976	..	106	47,0
82 Liban	79,1	116	86	74,9	99	97	2 604	..	92	36,9
83 Jamaïque	89,9	108	110	95,7	97	100	72,1	111	107	647	156	72	50,3
84 Sri Lanka	88,3	107	94	99,9	100	100	79,3	112	109	388	128	69	31,4
85 Turquie	75,0	123	81	98,1	101	98	48,5	134	72	1 636	263	55	28,7
86 Oman	57,5	217	74	66,7	105	97	65,1	319	96	662	1 226	91	32,5
87 Rép. dominicaine	82,8	109	100	93,6	94	105	82,1	141	109	2 600	..	140	..
88 Sainte-Lucie
89 Maldives	96,0	104	100
90 Azerbaïdjan	1 468	59	94	..
91 Équateur	88,7	108	96	99,9	104	100	51,3	79	101
92 Jordanie	82,6	130	88	35,5
93 Arménie	97,3	103	98	1 088	..	121	36,7
94 Albanie	76,2	124	84	1 260	181	137	44,7
95 Samoa-Occidental	78,2	109	96	96,8	98	101
96 Guyana	97,8	103	99	93,0	93	100	76,4	104	104	1 073	386	100	27,4
97 Iran, Rép. islamique d'	67,4	143	82	89,2	120	98	75,8	168	88	1 311	533	60	21,2
98 Kirghizistan	99,3	99	100	78,7	79	102	1 117	..	106	..
99 Chine	74,6	123	82	99,9	114	100	65,1	145	88	327	164	54	..
100 Turkménistan

28 Populations féminine et masculine : la situation éducative

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes			Taux (en % de la tranche d'âge correspondante)			Scolarisation des filles dans le primaire (corrigée par tranche d'âge)			Scolarisation des filles dans le secondaire (corrigée par tranche d'âge)			Etudiantes inscrites dans le supérieur			Etudiantes en sciences (en % des étudiantes inscrites dans le supérieur) ^a
	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Pour 100 000 femmes	Indice	En % des étudiants masculins	
	(en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	(base 100 1985)	du taux masculin	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	(base 100 1985)	
	1998	1998	1998	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1994-97 ^b	1994-97 ^b	1994-97 ^b	
101 Tunisie	57,9	148	73	99,9	114	100	72,4	167	95	1 208	295	82	32,4			
102 Moldova, Rép. de	97,9	104	98	2 253	..	111	36,8			
103 Afrique du Sud	83,9	108	98	99,9	123	100	96,9	140	104	1 590	..	90	29,4			
104 El Salvador	75,0	115	93	89,1	128	100	36,7	114	102	1 908	150	97	28,7			
105 Cap-Vert	64,6	137	77	99,9	107	100	35,5	125	94			
106 Ouzbékistan	83,4	115	90			
107 Algérie	54,3	168	71	92,6	117	93	64,0	151	88	1 002	197	68	36,3			
108 Viet Nam	90,6	107	95	99,9	114	100	54,2	119	97			
109 Indonésie	80,5	121	88	98,6	103	99	53,4	115	91	812	..	53	23,8			
110 Tadjikistan	98,6	103	99	1 211	70	47	12,6			
111 Rép. arabe syrienne	58,1	142	67	90,6	98	92	39,4	79	87	1 298	106	72	31,0			
112 Swaziland	77,3	120	97	95,3	118	102	78,8	128	93	627	..	99	12,3			
113 Honduras	73,5	115	100	88,6	95	103	37,9	77	111	871	131	79	25,9			
114 Bolivie	77,8	121	85	94,9	115	95	37,1	89	86			
115 Namibie	79,7	118	97	94,0	98	106	83,9	113	108	890	..	154	35,2			
116 Nicaragua	69,3	109	105	80,2	106	104	52,6	102	108	1 264	132	110	34,7			
117 Mongolie	51,0	150	71	87,5	88	106	63,7	69	132	2 747	104	216	53,6			
118 Vanuatu	69,2	96	95	38,8	111	84			
119 Égypte	41,8	143	64	90,6	122	91	70,1	158	88	1 467	141	64	29,4			
120 Guatemala	59,7	122	80	70,2	115	91	31,7	122	83			
121 Salomon, Îles			
122 Botswana	78,2	120	107	82,6	87	106	91,3	195	106	545	349	87	23,9			
123 Gabon			
124 Maroc	34,0	171	56	67,2	137	78	31,9	103	74	971	179	70	28,4			
125 Myanmar	79,5	113	90	98,5	131	99	53,0	149	96	717	140	156	60,6			
126 Iraq	43,2	159	68	69,6	80	88	33,8	74	66			
127 Lesotho	92,9	107	131	74,3	90	118	80,3	93	122	250	208	115	31,3			
128 Inde	43,5	139	65	71,0	111	86	48,0	133	68	479	133	61	30,4			
129 Ghana	59,9	155	76	41,8	107	93	53 ^c	96 ^c	27 ^c	..			
130 Zimbabwe	82,9	120	90	92,2	92	98	56,3	111	91	386	..	41	14,0			
131 Guinée équatoriale	71,5	137	78	79,9	80	102	64,8	92	90	41 ^c	..	14 ^c	..			
132 Sao Tomé-et-Principe			
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	55,1	126	78	72,5	121	85	209	294	50	..			
134 Cameroun	67,1	151	84	59,1	86	92	34,7	90	77			
135 Pakistan	28,9	168	50	220 ^c	153 ^c	59 ^c	..			
136 Cambodge	19,9	193	35	99,9	100	100	30,9	109	66	32	..	23	11,0			
137 Comores	51,6	121	79	45,4	85	83	32,2	100	82	33	..	40	..			
138 Kenya	73,5	141	84	66,6	86	105	57,4	102	89	79 ^c	139 ^c	39 ^c	..			
139 Congo	71,5	149	83	75,8	77	94	74,3	74	79	192 ^c	114 ^c	22 ^c	..			
Faible développement humain																
140 Rép. dém. pop. lao	30,2	207	49	69,2	104	90	52,9	113	72	158	148	44	..			
141 Madagascar	57,8	130	80	59,4	82	102	168	58	80	29,9			
142 Bhoutan	12,3	119	88			
143 Soudan	43,4	174	64	253 ^c	196 ^c	87 ^c	..			
144 Népal	21,7	216	38	62,5	167	67	39,7	187	58	274 ^c	..	32 ^c	..			
145 Togo	38,4	161	53	70,2	144	74	40,0	167	52	108	230	21	6,6			
146 Bangladesh	28,6	143	56	69,6	149	87	15,6	125	58	129 ^c	71 ^c	20 ^c	..			
147 Mauritanie	31,0	131	60	59,8	212	91	126	..	21	..			
148 Yémen	22,7	266	35	105	..	14	16,7			
149 Djibouti	51,4	159	69	27,4	104	75	15,6	103	66	23	..	77	..			
150 Haïti	45,6	142	91	19,9	39	105	33,2	75	95			

28 Populations féminine et masculine : la situation éducative

Classement selon l'IDH	Alphabétisation des femmes adultes			Scolarisation des filles dans le primaire (corrigée par tranche d'âge)			Scolarisation des filles dans le secondaire (corrigée par tranche d'âge)			Etudiantes inscrites dans le supérieur			Etudiantes en sciences (en % des étudiantes inscrites dans le supérieur) ^a
	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Taux	Indice	En %	Pour	Indice	En % des	
	(en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	(base 100 1985)	du taux masculin	(en % de la tranche d'âge correspondante)	(base 100 = 1985)	du taux masculin	(en % de la tranche d'âge correspondante)	(base 100 = 1985)	du taux masculin	100 000 femmes	(base 100 = 1985)	étudiants masculins	
	1998	1998	1998	1997	1997	1997	1997	1997	1997	1994-97 ^b	1994-97 ^b	1994-97 ^b	
151 Nigeria	52,5	177	75
152 Congo, Rép. dém. du	47,1	174	66	47,8	91	70	28,6	99	63
153 Zambie	69,1	131	82	71,7	84	98	34,9	104	71	135	233	39	..
154 Côte d'Ivoire	35,7	202	68	50,3	114	76	23,6	84	53	263	306	31	..
155 Sénégal	25,8	173	57	53,6	136	82	15,5	120	65	140 ^c	157 ^c	32 ^c	..
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	64,3	150	77	48,0	85	102	22	367	24	9,1
157 Bénin	22,6	174	42	50,4	140	59	18,3	104	48	96	137	23	12,6
158 Ouganda	54,2	146	71	118	369	49	16,7
159 Érythrée	38,2	169	58	27,9	..	91	34,3	..	83	24	..	15	..
160 Angola	34,1	70	97	28,0	73	82
161 Gambie	27,5	181	66	58,2	119	79	25,1	244	60	106	..	55	..
162 Guinée	33,2	189	58	6,9	73	31	24	47	12	6,5
163 Malawi	44,1	139	60	99,7	244	102	53,9	211	59	34	179	42	..
164 Rwanda	56,8	157	79	78,6	134	101
165 Mali	31,1	239	68	31,2	217	69	12,9	222	56	52	236	24	..
166 Rép. centrafricaine	31,7	206	55	37,8	80	69	12,7	68	50	35 ^c	167 ^c	16 ^c	..
167 Tchad	30,6	227	63	35,2	185	58	9,6	135	37	13	217	14	5,6
168 Mozambique	27,0	186	46	34,3	73	76	17,1	74	62	19	380	31	20,0
169 Guinée-Bissau	17,3	197	30	38,8	111	59	16,4	162	51
170 Burundi	37,5	171	68	32,9	93	86	14,1	155	70	38 ^c	136 ^c	34 ^c	..
171 Éthiopie	30,5	198	72	27,0	110	62	17,5	109	55	30	125	25	12,1
172 Burkina Faso	12,6	214	39	25,2	148	64	9,4	196	58	38	158	29	7,7
173 Niger	7,4	194	33	18,5	108	61	6,5	163	53
174 Sierra Leone	38,8	88	79
Total pays en développement	64,5	122	80	82,7	108	94	54,8	128	83
Pays les moins avancés	41,0	145	67	54,7	116	83	24,6	119	66
Pays arabes	47,3	155	66	82,1	113	91	56,8	130	85
Asie de l'Est	75,5	122	83	99,8	113	100	66,4	143	88
Asie de l'Est (Chine non comprise)	95,1	106	96	98,2	99	101	94,5	111	102
Amérique latine et Caraïbes	86,7	108	98	92,4	108	98	65,8	116	102
Asie du Sud	42,3	140	64	72,1	116	86
Asie du Sud (Inde non comprise)	38,8	142	63	..	134
Asie du Sud-Est et Pacifique	85,0	113	92	97,5	106	99	56,9	126	95
Afrique subsaharienne	51,6	146	76	51,8	101	85	35,8	111
Europe de l'Est et CEI	.. ^d
OCDE	.. ^d	99,7	101	100	87,8	106	98
Développement humain élevé	.. ^d	99,3	101	100	94,7	106	101
Développement humain moyen	69,7	118	83	88,4	109	95	59,8	129	86
Faible développement humain	38,9	166	65	50,3	117	80	21,1	116
Revenu élevé	.. ^d	99,6	102	100	95,8	105	100
Revenu moyen	84,8	106	94	93,1	107	97	70,0	117	97
Revenu faible	59,6	127	76	79,4	109	92	50,1
Monde	.. ^d	85,1	119	95	60,8	119	87

a. Données relatives aux étudiants inscrits en sciences naturelles et appliquées. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Données relatives à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique. d. Le total fait défaut ou ne correspond pas à celui du tableau 2, car ce tableau ne fait apparaître que les données émanant de l'UNESCO relatives à l'alphabétisation.

Sources : Colonne 1 : UNESCO, 2000a. Colonne 2 et 3 : calculs réalisés d'après des données sur l'alphabétisation des hommes et des femmes adultes, émanant de l'UNESCO, 2000a. Colonne 4 et 7 : UNESCO, 1999a. Colonne 5, 6, 8 et 9 : calculs réalisés d'après des données sur la scolarisation masculine et féminine par tranche d'âge, émanant de l'UNESCO, 1999a. Colonne 10 : UNESCO, 2000b. Colonne 11 et 12 : calculs réalisés d'après des données sur les garçons et les filles inscrits dans le supérieur, émanant de l'UNESCO, 2000b. Colonne 13 : UNESCO, 1999b.

29 Activité économique des hommes et des femmes

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Taux de chômage (%) ^a				Travail féminin non rémunéré (en % du total) ^b 1997-98 ^c
	Taux (%)	Indice (base 100 = 1985)	En % du taux masculin	Total (âgées de 15 à 64 ans)		Chez les jeunes (âgées de 15 à 24 ans)		
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	
Développement humain élevé								
1 Canada	59,6	110,0	80,6	8,2	8,6	13,7	16,6	71
2 Norvège	58,5	113,4	83,1	3,2	3,3	9,4	9,5	71
3 États-Unis	58,2	109,9	79,9	4,7	4,5	9,8	11,1	63
4 Australie	55,3	113,3	74,9	7,3	8,4	13,2	15,7	60
5 Islande	67,9	103,4	85,4	3,3	2,3	5,6	6,4	50
6 Suède	62,9	108,4	88,8	8,0	8,8	16,1	17,5	67
7 Belgique	39,7	112,1	64,5	11,7	7,6	23,0	18,3	..
8 Pays-Bas	45,1	119,3	65,2	5,5	3,5	8,7	7,8	84
9 Japon	51,0	105,5	66,4	4,2	4,3	7,3	8,2	82
10 Royaume-Uni	52,4	109,6	73,2	5,3	6,9	10,5	13,8	72
11 Finlande	57,5	100,8	85,7	12,1	10,9	24,5	20,0	40
12 France	47,8	106,5	75,2	13,9	10,3	30,0	21,9	..
13 Suisse	51,4	111,7	65,2	4,3	3,2	7,0	4,7	..
14 Allemagne	48,4	105,4	68,7	8,7	8,5	8,2	10,4	77
15 Danemark	61,9	103,8	83,6	6,4	3,9	7,7	6,7	..
16 Autriche	44,4	103,8	64,3	5,6	5,4	7,6	7,4	69
17 Luxembourg	37,6	108,8	56,6	4,2	1,9	7,1	5,8	..
18 Irlande	35,9	115,8	50,5	7,5	8,2	11,1	11,9	59
19 Italie	38,2	110,9	57,3	16,4	9,5	37,2	28,1	..
20 Nouvelle-Zélande	56,5	121,4	77,2	7,4	7,7	13,5	15,6	70
21 Espagne	36,9	118,6	54,9	26,7	13,7	43,4	27,1	60
22 Chypre	49,2	109,8	61,6
23 Israël	47,7	118,6	66,0	73
24 Singapour	50,4	105,2	63,9	77
25 Grèce	37,2	118,4	56,8	17,8	8,1	42,4	23,1	73
26 Hong-Kong, Chine (RAS)	49,0	102,7	62,8
27 Malte	25,2	118,3	35,4
28 Portugal	50,6	105,7	70,0	6,0	4,0	10,9	8,3	59
29 Slovénie	53,9	96,3	79,6	58
30 Barbade	58,6	107,9	76,6
31 Corée, Rép. de	52,6	109,4	68,6	5,8	7,9	12,8	20,8	90
32 Brunéi Darussalam	48,5	129,0	59,9
33 Bahamas	68,1	112,9	84,2
34 République tchèque	62,3	102,0	84,4	8,2	5,0	14,6	10,6	70
35 Argentine	34,3	118,2	44,4
36 Koweït	40,2	127,7	51,4
37 Antigua-et-Barbuda
38 Chili	36,6	124,2	47,1
39 Uruguay	47,4	123,4	65,0
40 Slovaquie	62,9	102,9	84,5	44
41 Bahreïn	31,8	133,3	37,0
42 Qatar	35,5	138,0	39,4
43 Hongrie	48,4	98,7	71,5	6,9	8,1	11,6	14,8	65
44 Pologne	57,2	97,7	79,3	12,6	9,5	25,2	21,5	59
45 Émirats arabes unis	31,8	128,3	36,3
46 Estonie	61,7	95,8	82,2	62
Développement humain moyen								
47 Saint-Kitts-et-Nevis
48 Costa Rica	36,3	125,2	44,6	38
49 Croatie	48,4	103,1	71,6	74
50 Trinité-et-Tobago	43,2	113,5	57,0	77

29 Activité économique des hommes et des femmes

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Taux de chômage (%) ^a				Travail féminin non rémunéré (en % du total) ^b 1997-98 ^c
	Taux (%)	Indice (base 100 = 1985)	En % du taux masculin	Total (âgées de 15 à 64 ans)		Chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans)		
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	
51 Dominique
52 Lituanie	58,0	94,7	79,3	56
53 Seychelles
54 Grenade
55 Mexique	38,4	118,6	46,1	3,6	2,6	6,4	4,7	47
56 Cuba	48,5	123,4	63,3
57 Bélarus	59,0	96,1	81,3
58 Belize	26,3	118,4	30,7
59 Panama	42,6	114,9	53,9	25
60 Bulgarie	57,4	96,2	86,7
61 Malaisie	47,5	110,3	59,7
62 Russie, Féd. de	59,0	96,3	80,8
63 Lettonie	61,2	95,7	81,4	54
64 Roumanie	51,0	91,7	76,1	71
65 Venezuela	42,1	121,2	51,9
66 Fidji	34,6	151,6	42,4
67 Suriname	35,3	127,6	47,1
68 Colombie	47,3	132,7	59,1	74
69 Macédoine, ARYM	50,1	108,5	70,7
70 Géorgie	55,7	95,0	76,9
71 Maurice	37,4	121,0	47,1	54
72 Jamahiriya arabe libyenne	24,3	113,7	31,7
73 Kazakhstan	60,5	98,3	80,2
74 Brésil	44,0	110,6	52,3
75 Arabie saoudite	20,1	160,6	24,9
76 Thaïlande	73,1	97,4	84,6	66
77 Philippines	49,2	106,6	60,2
78 Ukraine	55,3	94,4	79,0	63
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines
80 Pérou	33,5	122,2	42,2	66
81 Paraguay	36,3	109,6	42,3
82 Liban	28,7	130,5	37,5
83 Jamaïque	69,1	103,1	85,2	95
84 Sri Lanka	41,9	117,0	54,4	56
85 Turquie	48,7	109,4	59,4	6,7	6,6	12,7	14,5	..
86 Oman	18,0	169,8	23,3
87 Rép. dominicaine	39,3	122,2	45,8	92
88 Sainte-Lucie
89 Maldives	65,9	104,2	78,5
90 Azerbaïdjan	54,0	96,4	73,5
91 Équateur	31,8	126,3	37,7	63
92 Jordanie	24,9	154,8	32,4
93 Arménie	62,1	99,8	85,9
94 Albanie	59,5	104,5	72,5
95 Samoa-Occidental
96 Guyana	41,0	124,9	48,4
97 Iran, Rép. islamique d'	27,6	133,0	35,2
98 Kirghizistan	60,4	101,0	82,7
99 Chine	73,2	101,8	86,2
100 Turkménistan	61,7	100,4	80,1

29 Activité économique des hommes et des femmes

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Taux de chômage (%) ^a				Travail féminin non rémunéré (en % du total) ^b 1997-98 ^c
	Taux (%)	Indice (base 100 = 1985)	En % du taux masculin	Total (âgées de 15 à 64 ans)		Chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans)		
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	
101 Tunisie	36,4	110,5	45,9
102 Moldova, Rep. of	60,1	94,5	82,8
103 Afrique du Sud	46,2	103,5	58,7
104 El Salvador	44,5	129,4	52,6	33
105 Cap-Vert	45,3	113,8	51,7
106 Ouzbékistan	61,8	101,2	83,6
107 Algérie	27,6	147,4	36,3
108 Viet Nam	73,8	100,6	89,5
109 Indonésie	54,5	114,2	66,2
110 Tadjikistan	56,5	100,1	77,3
111 Rép. arabe syrienne	27,7	119,4	35,5
112 Swaziland	41,9	105,0	51,9
113 Honduras	39,2	119,9	45,7	32
114 Bolivie	47,5	111,8	57,0	67
115 Namibie	53,9	100,8	67,1
116 Nicaragua	46,2	123,0	54,2
117 Mongolie	73,1	101,1	87,0
118 Vanuatu
119 Égypte	34,0	116,5	43,2
120 Guatemala	34,6	125,4	39,6
121 Salomon, Îles	80,9	96,0	91,4
122 Botswana	64,7	95,0	77,6	44
123 Gabon	62,8	97,9	75,2
124 Maroc	40,9	108,2	51,5
125 Myanmar	65,9	98,4	74,7
126 Iraq	17,8	118,7	23,9
127 Lesotho	47,1	100,2	55,8
128 Inde	41,8	98,0	49,3
129 Ghana	80,8	98,5	98,4
130 Zimbabwe	66,6	99,6	78,0
131 Guinée équatoriale	45,3	98,2	50,9
132 Sao Tomé-et-Principe
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	67,0	98,0	77,5
134 Cameroun	49,0	102,9	57,3
135 Pakistan	34,4	123,3	40,5	36
136 Cambodge	81,7	99,4	95,7
137 Comores	62,5	96,7	72,8
138 Kenya	74,5	99,6	84,0
139 Congo	58,5	100,8	70,6
Faible développement humain								
140 Rép. dém. pop. Lao	74,6	100,0	84,0
141 Madagascar	69,1	98,3	77,9
142 Bhoutan	57,9	100,1	64,5
143 Soudan	34,0	110,8	39,8
144 Népal	56,8	100,4	66,4
145 Togo	53,4	100,2	61,6
146 Bangladesh	65,8	99,0	76,2	74
147 Mauritanie	63,4	94,7	73,6
148 Yémen	29,9	107,2	36,2
149 Djibouti
150 Haïti	56,8	95,2	69,5

29 Activité économique des hommes et des femmes

Classement selon l'IDH	Taux d'activité économique des femmes (âgées de 15 ans et plus)			Taux de chômage (%) ^a				Travail féminin non rémunéré (en % du total) ^b 1997-98 ^c
	Taux (%)	Indice (base 100 = 1985)	En % du taux masculin	Total (âgées de 15 à 64 ans)		Chez les jeunes (âgés de 15 à 24 ans)		
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	1998	1998	1998	1998	1998	1998	1998	
151 Nigeria	48,0	99,9	55,7
152 Congo, Rép. dém. du	61,1	97,2	72,4
153 Zambie	65,4	97,9	76,2
154 Côte d'Ivoire	43,8	100,3	50,3
155 Sénégal	61,3	100,3	71,8
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	82,1	97,8	92,9
157 Bénin	74,1	97,9	89,8
158 Ouganda	80,1	98,4	88,1
159 Érythrée	74,8	98,5	86,7
160 Angola	73,1	97,8	81,7
161 Gambie	69,7	100,6	77,7
162 Guinée	77,6	97,5	89,4
163 Malawi	78,3	97,7	90,3
164 Rwanda	83,2	98,9	89,0
165 Mali	71,9	98,2	80,5
166 Rép. centrafricaine	68,2	94,4	78,6
167 Tchad	67,0	101,7	76,2
168 Mozambique	83,0	97,7	91,8
169 Guinée-Bissau	56,8	100,2	62,7
170 Burundi	82,6	99,4	88,7
171 Éthiopie	57,5	98,4	67,3
172 Burkina Faso	76,3	96,4	90,6
173 Niger	69,5	98,1	75,0
174 Sierra Leone	44,2	103,5	52,9
Total pays en développement	55,6	102,3	66,1
Pays les moins avancés	64,9	98,7	74,9
Pays arabes	30,8	111,7	38,9
Asie de l'Est	72,3	102,0	85,4
Asie de l'Est (Chine non comprise)	53,0	108,5	68,7
Amérique latine et Caraïbes	41,4	116,4	50,3
Asie du Sud	42,8	100,6	50,6
Asie du Sud (Inde non comprise)	45,5	107,9	54,3
Asie du Sud-Est et Pacifique	60,6	105,3	72,7
Afrique subsaharienne	62,0	99,1	72,1
Europe de l'Est et CEI	57,6	96,8	80,0
OCDE	50,8	108,3	69,3	7,4 ^d	6,3 ^d	13,1 ^d	12,5 ^d	..
Développement humain élevé	51,1	108,4	70,7
Développement humain moyen	55,4	101,6	66,8
Faible développement humain	61,1	98,8	70,6
Revenu élevé	51,5	109,0	71,6
Revenu moyen	47,0	102,6	59,8
Revenu faible	59,8	100,7	70,4
Monde	55,0	103,1	67,8

a. Pourcentage de chômeurs dans la population active. Les tranches d'âge varient légèrement suivant les pays. b. Données relatives au travail familial non rémunéré dans un secteur marchand (il s'agit généralement d'individus qui exercent un travail non rémunéré dans une entreprise gérée par une personne de leur famille). Les tranches d'âge varient légèrement suivant les pays. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Totaux calculés comme dans OCDE, 1999a.

Sources : Colonnes 1-3 : calculs effectués d'après des données sur le taux d'activité économique des hommes et des femmes, émanant du BIT, 1996. Colonnes 4-7 : OCDE, 1999a. Colonne 8 : BIT, 2000b.

30 Ecart dans la charge de travail et l'emploi du temps des hommes et des femmes

Année	Charge de travail			Emploi du temps (%)						
	Temps de travail (en minutes par jour)		Femmes en % des hommes	Temps de travail total		Activités marchandes		Activités non marchandes		
	Femmes	Hommes		Activités marchandes	Activités non marchandes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Echantillon de pays en développement										
Villes :										
Colombie	1983	399	356	112	49	51	24	77	76	23
Indonésie	1992	398	366	109	60	40	35	86	65	14
Kenya	1986	590	572	103	46	54	41	79	59	21
Népal	1978	579	554	105	58	42	25	67	75	33
Venezuela	1983	440	416	106	59	41	30	87	70	13
Moyenne		481	453	106	54	46	31	79	69	21
Campagnes :										
Bangladesh	1990	545	496	110	52	48	35	70	65	30
Guatemala	1977	678	579	117	59	41	37	84	63	16
Kenya	1988	676	500	135	56	44	42	76	58	24
Népal	1978	641	547	117	56	44	46	67	54	33
Hauts plateaux	1978	692	586	118	59	41	52	66	48	34
Zones montagneuses	1978	649	534	122	56	44	48	65	52	35
Régions basses	1978	583	520	112	52	48	37	70	63	30
Philippines	1975-77	546	452	121	73	27	29	84	71	16
Moyenne		617	515	120	59	41	38	76	62	24
Ensemble du pays										
Corée, Rép. de	1990	488	480	102	45	55	34	56	66	44
Moyenne de l'échantillon de pays en développement		544	483	113	54	46	34	76	66	24
Echantillon de pays de l'OCDE^a										
Allemagne	1991/92	440	441	100	44	56	30	61	70	39
Australie	1992	443	443	100	44	56	28	61	72	39
Autriche	1992	438	393	111	49	51	31	71	69	29
Canada	1992	429	430	100	52	48	39	65	61	35
Danemark	1987	449	458	98	68	32	58	79	42	21
États-Unis	1985	453	428	106	50	50	37	63	63	37
Finlande	1987/88	430	410	105	51	49	39	64	61	36
France	1985/86	429	388	111	45	55	30	62	70	38
Israël	1991/92	375	377	99	51	49	29	74	71	26
Italie	1988/89	470	367	128	45	55	22	77	78	23
Norvège	1990/91	445	412	108	50	50	38	64	62	36
Pays-Bas	1987	377	345	109	35	65	19	52	81	48
Royaume-Uni	1985	413	411	100	51	49	37	68	63	32
Moyenne de l'échantillon de pays de l'OCDE ^a		430	408	105	49	51	34	66	66	34

Note : Les activités commerciales font référence aux activités de production orientées sur le marché, telles que définies par la révision de 1993 du système de comptabilité nationale des Nations Unies.

a. Israël, bien que ne faisant pas partie de l'OCDE, est inclus dans cette étude.

Sources : Goldschmidt-Clermont et Pagnossin Aligisakis, 1995 ; Harvey, 1995.

31 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention par les femmes du droit ^a		Date d'accession des femmes au parlement par élection (E) ou nomination (N)	Hautes fonctions exécutives occupées par des femmes ^b			
	de vote	de candidature		Total (%)	Ministres et équivalents (%)	Secrétaires d'Etat et autres (%)	
			1998	1998	1998		
Développement humain élevé							
1	Canada	1917, 1950	1920, 1960	1921 E
2	Norvège	1907, 1913	1907, 1913	1911 N	22,2	20,0	22,9
3	États-Unis	1920, 1960	1788 ^c	1917 E	33,0	26,3	33,4
4	Australie	1902, 1962	1902, 1962	1943 E	16,5	14,3	17,1
5	Islande	1915	1915	1922 E	6,8	7,7	6,6
6	Suède	1861, 1921	1907, 1921	1921 E	31,7	43,5	24,3
7	Belgique	1919, 1948	1921, 1948	1921 N	5,3	3,3	6,3
8	Pays-Bas	1919	1917	1918 E	13,9	27,8	9,8
9	Japon	1945, 1947	1945, 1947	1946 E	2,2	0,0	2,8
10	Royaume-Uni	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	20,0	23,8	19,4
11	Finlande	1906	1906	1907 E	16,2	28,6	13,1
12	France	1944	1944	1945 E	12,4	11,8	12,4
13	Suisse	1971	1971	1971 E	9,4	16,7	8,3
14	Allemagne	1918	1918	1919 E	5,2	8,3	4,7
15	Danemark	1915	1915	1918 E	16,8	40,9	11,9
16	Autriche	1918	1918	1919 E	6,5	20,0	4,3
17	Luxembourg	1919	1919	1919 E	17,7	25,0	15,2
18	Irlande	1918, 1928	1918, 1928	1918 E	10,9	21,1	8,2
19	Italie	1945	1945	1946 E	9,3	13,0	8,3
20	Nouvelle-Zélande	1893	1919	1933 E	27,3	8,3	30,7
21	Espagne	1931	1931	1931 E	8,0	17,6	5,6
22	Chypre	1960	1960	1963 E	2,7	0,0	4,3
23	Israël	1948	1948	1949 E	7,8	0,0	10,0
24	Singapour	1947	1947	1963 E	6,7	0,0	8,3
25	Grèce	1927, 1952	1927, 1952	1952 E	6,1	4,5	6,7
26	Hong-Kong, Chine (RAS)	-	-	-	-	-	-
27	Malte	1947	1947	1966 E	6,5	0,0	7,9
28	Portugal	1931, 1976	1931, 1976	1934 E	11,1	10,0	11,4
29	Slovénie	1945	1945	1992 E ^d	15,8	0,0	18,8
30	Barbade	1950	1950	1966 N	21,6	27,3	20,0
31	Corée, Rép. de	1948	1948	1948 E
32	Brunéi Darussalam	- ^e	- ^e	- ^e	4,7	0,0	6,1
33	Bahamas	1961, 1964	1961, 1964	1977 N	35,6	16,7	43,9
34	République tchèque	1920	1920	1992 E ^d	14,1	16,7	13,5
35	Argentine	1947	1947	1951 E	9,1	8,3	9,2
36	Koweït	- ^e	- ^e	- ^e	5,0	0,0	6,7
37	Antigua-et-Barbuda	1951	1951	1984 N	28,9	0,0	40,7
38	Chili	1931, 1949	1931, 1949	1951 E	9,8	13,7	8,5
39	Uruguay	1932	1932	1942 E	12,0	6,7	14,3
40	Slovaquie	1920	1920	1992 E ^d	22,4	19,0	23,0
41	Bahreïn	1973 ^f	1973 ^f	- ^f	0,8	0,0	1,0
42	Qatar	- ^e	- ^e	- ^e	0,0	0,0	0,0
43	Hongrie	1953	1958	1945 E	10,9	5,3	12,1
44	Pologne	1918	1918	1919 E	11,1	17,2	9,1
45	Émirats arabes unis	- ^e	- ^e	- ^e	0,0	0,0	0,0
46	Estonie	1918	1918	1919 E	16,4	11,8	17,1
Développement humain moyen							
47	Saint-Kitts-et-Nevis	1951	1951	1984 E	9,4	0,0	15,0
48	Costa Rica	1949	1949	1953 E	19,0	15,0	20,9
49	Croatie	1945	1945	1992 E ^d	18,9	12,0	19,9
50	Trinité-et-Tobago	1946	1946	1962 E + N	16,9	13,6	18,6

31 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention par les femmes du droit ^a		Date d'accession des femmes au parlement par élection (E) ou nomination (N)	Hautes fonctions exécutives occupées par des femmes ^b		
	de vote	de candidature		Total (%)	Ministres et équivalents (%)	Secrétaires d'Etat et autres (%)
51 Dominique	1951	1951	1980 E	31,0	20,0	33,3
52 Lituanie	1921	1921	1920 N	10,1	5,6	10,8
53 Seychelles	1948	1948	1976 E + N	20,3	33,3	17,5
54 Grenade	1951	1951	1976 E + N	29,7	13,3	40,9
55 Mexique	1947	1953	1952 N	6,6	5,0	6,8
56 Cuba	1934	1934	1940 E	8,9	5,1	10,7
57 Bélarus	1919	1919	1990 E ^d	8,0	2,8	9,5
58 Belize	1954	1954	1984 E + N	12,2	0,0	16,7
59 Panama	1941, 1946	1941, 1946	1946 E	5,3	5,9	4,8
60 Bulgarie	1944	1944	1945 E	12,2	15,0	9,5
61 Malaisie	1957	1957	1959 E	13,7	15,6	12,9
62 Russie, Féd. de	1918	1918	1993 E ^d	4,7	7,5	4,3
63 Lettonie	1918	1918	-	25,2	6,7	27,3
64 Roumanie	1929, 1946	1929, 1946	1946 E	9,3	7,7	9,8
65 Venezuela	1946	1946	1948 E	8,2	3,2	13,3
66 Fidji	1963	1963	1970 N	14,5	9,5	16,4
67 Suriname	1948	1948	1975 E	12,3	5,3	15,8
68 Colombie	1954	1954	1954 N	26,1	17,6	28,0
69 Macédoine, ARYM	1946	1946	1990 E ^d	20,0	8,7	23,9
70 Géorgie	1918, 1921	1918, 1921	1992 E ^d	5,3	3,8	5,9
71 Maurice	1956	1956	1976 E
72 Jamahiriya arabe libyenne	1964	1964	-	5,6	6,7	0,0
73 Kazakhstan	1924, 1993	1924, 1993	1990 E ^d	2,3	5,0	1,5
74 Brésil	1934	1934	1933 E	11,9	4,2	13,0
75 Arabie saoudite	- ^e	- ^e	- ^e	0,0	0,0	0,0
76 Thaïlande	1932	1932	1948 N	6,3	4,0	6,8
77 Philippines	1937	1937	1941 E	17,0	9,5	18,8
78 Ukraine	1919	1919	1990 E ^d	3,0	5,4	2,4
79 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1951	1951	1979 E	12,5	10,0	14,3
80 Pérou	1955	1955	1956 E	19,3	10,5	21,9
81 Paraguay	1961	1961	1963 E	6,6	7,1	6,4
82 Liban	1952	1952	1991 N	0,0	0,0	0,0
83 Jamaïque	1944	1944	1944 E	18,2	11,1	21,6
84 Sri Lanka	1931	1931	1947 E	6,7	13,3	4,8
85 Turquie	1930	1934	1935 N	13,3	5,0	19,0
86 Oman	- ^e	- ^e	- ^e	3,8	0,0	4,4
87 Rép. dominicaine	1942	1942	1942 E	14,3	10,0	15,8
88 Sainte-Lucie	1924	1924	1979 N	8,0	10,0	6,7
89 Maldives	1932	1932	1979 E	10,5	5,6	12,1
90 Azerbaïdjan	1921	1921	1990 E ^d	6,0	10,0	4,7
91 Équateur	1929, 1967	1929, 1967	1956 E	8,9	20,0	5,7
92 Jordanie	1974	1974	1989 N	1,1	1,6	0,0
93 Arménie	1921	1921	1990 E ^d	3,5	0,0	4,9
94 Albanie	1920	1920	1945 E	11,1	10,5	12,5
95 Samoa-Occidental	1990	1990	1976 N	10,5	7,1	11,6
96 Guyana	1953	1945	1968 E	19,6	15,0	23,1
97 Iran, Rép. islamique d'	1963	1963	1963 E + N	0,4	0,0	0,5
98 Kirghizistan	1918	1918	1990 E ^d	3,4	4,3	2,8
99 Chine	1949	1949	1954 E	3,7	2,6	4,0
100 Turkménistan	1927	1927	1990 E ^d	2,5	4,0	0,0

31 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention par les femmes du droit ^a		Date d'accession des femmes au parlement par élection (E) ou nomination (N)	Hautes fonctions exécutives occupées par des femmes ^b		
	de vote	de candidature		Total (%)	Ministres et équivalents (%)	Secrétaires d'Etat et autres (%)
			1998	1998	1998	
101 Tunisie	1957, 1959	1957, 1959	1959 E	7,7	3,2	10,0
102 Moldova, Rép. de	1978, 1993	1978, 1993	1990 E	10,8	0,0	15,3
103 Afrique du Sud	1930, 1994	1930, 1994	1933 E	15,6	14,8	15,9
104 El Salvador	1939	1961	1961 E	23,5	6,3	28,8
105 Cap-Vert	1975	1975	1975 E	26,1	13,3	50,0
106 Ouzbékistan	1938	1938	1990 E ^d	5,3	3,3	12,5
107 Algérie	1962	1962	1962 N	5,5	0,0	9,8
108 Viet Nam	1946	1946	1976 E	3,0	0,0	4,7
109 Indonésie	1945	1945	1950 N	1,6	3,4	1,3
110 Tadjikistan	1924	1924	1990 E ^d	6,2	6,5	6,1
111 Rép. arabe syrienne	1949, 1953	1953	1973 E	3,3	7,5	0,0
112 Swaziland	1968	1968	1972 E + N	11,9	5,9	16,0
113 Honduras	1955	1955	1957 [†]	15,5	11,1	17,5
114 Bolivie	1938, 1952	1938, 1952	1966 E	8,3	5,9	10,5
115 Namibie	1989	1989	1989 E	15,1	8,3	16,5
116 Nicaragua	1955	1955	1972 E	10,8	5,0	13,0
117 Mongolie	1924	1924	1951 E	2,4	0,0	3,4
118 Vanuatu	1975, 1980	1975, 1980	1987 E	5,5	0,0	7,3
119 Égypte	1956	1956	1957 E	4,9	6,3	4,2
120 Guatemala	1946	1946	1956 E	9,8	0,0	15,4
121 Salomon, Îles	1974	1974	1993 E	6,7	5,6	8,3
122 Botswana	1965	1965	1979 E	19,0	14,3	20,4
123 Gabon	1956	1956	1961 E	6,5	3,4	9,1
124 Maroc	1963	1963	1993 E	5,8	0,0	8,0
125 Myanmar	1935	1946	1947 E	0,0	0,0	0,0
126 Iraq	1980	1980	1980 E	0,0	0,0	0,0
127 Lesotho	1965	1965	1965 N	13,3	6,3	14,9
128 Inde	1950	1950	1952 E	4,9	7,9	4,2
129 Ghana	1954	1954	1960 N [†]	8,9	9,4	8,7
130 Zimbabwe	1957	1978	1980 E + N	8,5	12,0	5,9
131 Guinée équatoriale	1963	1963	1968 E	4,0	3,7	4,3
132 Sao Tomé-et-Principe	1975	1975	1975 E	15,0	0,0	37,5
133 Papouasie-Nouvelle-Guinée	1964	1963	1977 E	4,5	0,0	7,9
134 Cameroun	1946	1946	1960 E	6,4	6,3	6,4
135 Pakistan	1947	1947	1973 E	3,0	7,1	1,4
136 Cambodge	1955	1955	1958 E	6,8	8,3	6,0
137 Comores	1956	1956	1993 E	4,0	6,7	0,0
138 Kenya	1919, 1963	1919, 1963	1969 E + N	6,9	0,0	8,8
139 Congo	1963	1963	1963 E	5,4	6,1	0,0
Faible développement humain						
140 Rép. dém. pop. lao	1958	1958	1958 E	0,0	0,0	0,0
141 Madagascar	1959	1959	1965 E	14,3	18,8	8,3
142 Bhoutan	1953	1953	1975 E	5,3	0,0	8,3
143 Soudan	1964	1964	1964 E	0,0	0,0	0,0
144 Népal	1951	1951	1952 N	1,3	3,1	0,0
145 Togo	1945	1945	1961 E	7,4	9,1	0,0
146 Bangladesh	1972	1972	1973 E	1,1	5,3	0,0
147 Mauritanie	1961	1961	1975 E	5,7	4,3	6,1
148 Yémen	1967 ^g	1967 ^g	1990 E [†]	0,0	0,0	0,0
149 Djibouti	1946	1986	– ^h	2,5	0,0	2,9
150 Haïti	1950	1950	1961 E	10,0	0,0	16,0

31 Participation des femmes à la vie politique

Classement selon l'IDH	Date d'obtention par les femmes du droit ^a		Date d'accession des femmes au parlement par élection (E) ou nomination (N)	Hautes fonctions exécutives occupées par des femmes ^b		
	de vote	de candidature		Total (%)	Ministres et équivalents (%)	Secrétaires d'Etat et autres (%)
				1998	1998	1998
151 Nigeria	1958	1958	..	4,8	6,5	4,1
152 Congo, Rép. dém. du	1967	1970	1970 E	3,7	4,0	0,0
153 Zambie	1962	1962	1964 E + N	9,9	3,3	12,1
154 Côte d'Ivoire	1952	1952	1965 E	3,1	3,1	3,1
155 Sénégal	1945	1945	1963 E	8,0	3,3	15,0
156 Tanzanie, Rép.-Unie de	1959	1959	..	11,8	12,9	11,1
157 Bénin	1956	1956	1979 E	9,5	13,0	5,3
158 Ouganda	1962	1962	1962 N	11,2	13,2	9,8
159 Érythrée	1955	1955	1994 E	5,7	5,3	5,9
160 Angola	1975	1975	1980 E	11,1	13,8	10,2
161 Gambie	1960	1960	1982 E	18,9	28,6	16,7
162 Guinée	1958	1958	1963 E	13,6	8,3	20,0
163 Malawi	1961	1961	1964 E	3,8	4,2	3,7
164 Rwanda	1961	1961	1965 [†]	14,5	5,0	20,0
165 Mali	1956	1956	1964 E	16,1	20,8	0,0
166 Rép. centrafricaine	1986	1986	1987 E	5,4	4,0	6,5
167 Tchad	1958	1958	1962 E	3,9	0,0	6,5
168 Mozambique	1975	1975	1977 E	13,7	0,0	15,8
169 Guinée-Bissau	1977	1977	1972 N	16,4	17,6	15,8
170 Burundi	1961	1961	1982 E	5,0	7,7	0,0
171 Éthiopie	1955	1955	1957 E	13,7	5,0	16,0
172 Burkina Faso	1958	1958	1978 E	10,0	10,0	9,9
173 Niger	1948	1948	1989 E	8,3	9,5	7,8
174 Sierra Leone	1961	1961	..	10,0	9,1	10,5

[†] Information ou confirmation non disponible.

a. Se rapporte à l'année où les femmes se sont vues octroyer des droits électoraux égaux à ceux des hommes. Lorsque deux années sont présentées, la première se rapporte à une première reconnaissance partielle du droit de vote ou de présentation aux élections. b. La rubrique « Ministres et équivalents » désigne les ministres, ministres d'Etat, gouverneurs de banque centrale et hauts responsables d'administrations publiques. La rubrique « Secrétaires d'Etat et autres » désigne les ministres délégués ou secrétaires d'Etat (ou leur équivalent), les responsables permanents d'administrations publiques (ou leur équivalent), les responsables adjoints permanents d'administrations publiques, les directeurs et les conseillers (ou leur équivalent). c. Pas d'information disponible sur l'année où toutes les femmes se sont vues octroyer le droit de se présenter aux élections. Cependant, la Constitution ne fait pas mention de la question du sexe concernant ce droit. d. Se rapporte à l'année de la création du parlement national et donc des élections de femmes à ce parlement. e. Le droit de vote et de se présenter aux élections n'est pas reconnu pour les femmes. Le Brunei Darussalam, le Sultanat d'Oman, le Qatar et l'Arabie Saoudite n'ont jamais eu de parlement. f. Selon la Constitution en vigueur (1973), tous les citoyens sont égaux devant la loi. Cependant, les femmes n'ont pas été autorisées à exercer leur droit de vote aux seules élections législatives qui se sont tenues au Bahreïn en 1973. La première assemblée législative du Bahreïn a été dissoute par un décret de l'émir le 26 août 1975. g. Se rapporte à l'ex-République démocratique populaire du Yémen. h. Le pays n'a pas encore élu ou nommé de femme au parlement national.

Sources : Colonnes 1-3 : UIP, 1995 et UIP, 2000b. Colonnes 4-6 : ONU, 2000b.

**32 Indicateurs
essentiels relatifs
aux autres Etats
membres des
Nations Unies**

	Population (milliers) 1998	Espérance de vie à la naissance (années) 1995-2000	Taux de mortalité infantile	Mortalité des moins de 5 ans	Indice synthétique de fécondité 1995-2000	Taux d'alphabé- tisation des adultes (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus) 1998	PNB ^a		Apport calorique journalier par habitant 1997	Population privée d'accès à l'eau potable (%) 1990-98 ^b	Réfugiés par pays d'origine (milliers) 1998
			(pour 1 000 naissances vivantes) 1998	(pour 1 000 naissances vivantes) 1998		Total	Par	1998		1998	
			(en millions de dollars) 1998	(dollars) 1998		1998	1998				
Afghanistan	21 354	45,5	165	257	6,9	35 ^c	1 745	94	2 633,9
Andorre	72 ^d	..	5	6 ^e
Bosnie-Herzégovine	3 675	73,3	16	19	1,4 ^f	2 265	..	471,6
Corée, Rép. pop. dém. de	23 348	72,2	23	30	2,1 ^c	1 837	0	..
Iles Marshall	60 ^d	..	63	92	..	91 ^{d,g}	96	1 540	..	18	..
Kiribati	81 ^d	60,0 ^{b,d}	54	74	4,5 ^{b,d}	93 ^{d,g}	101	1 170	2 851
Libéria	2 666	47,3	157	235	6,3	51 ^c	2 044	54	100,2
Liechtenstein	32 ^d	..	10	11 ^e
Micronésie (Etats fédérés de)	114 ^d	67,0 ^{b,d}	20	24	4,0 ^{b,d}	81 ^{d,g}	204	1 800	..	78	..
Monaco	33 ^d	..	5	5 ^e
Nauru	11 ^d	..	25	30
Palaos	19 ^d	..	28	34	..	98 ^{d,g} ^h	..	12	..
San Marin	26 ^d	..	6	6
Somalie	9 237	47,0	125	211	7,3	24 ^{d,g} ^c	1 566	69	480,8
Tonga	98 ^d	71,0 ^{b,d}	19	23	3,6 ^{b,d}	99 ^{d,g}	173	1 750	..	5	..
Yougoslavie	10 635	72,8	18	21	1,8	98 ^{d,g} ^f	3 031	24	100,2

Note : Ce tableau présente des données pour des pays non inclus dans les principaux tableaux indicateurs.

a. Données concernant le PNB calculés à l'aide de la méthode de l'Atlas de la Banque mondiale, en dollars courants. Pour plus de détails, voir Banque mondiale, 2000b. b. Dernière année disponible durant la période indiquée pour cette rubrique. c. Estimé comme étant un revenu faible (760 dollars ou moins) par la Banque mondiale. d. UNICEF, 1999d. e. Estimé comme étant un revenu élevé (9 361 dollars ou plus) par la Banque mondiale. f. Estimé comme se situant dans la tranche inférieure du revenu intermédiaire (761-3 031 dollars) par la Banque mondiale. g. Données se rapportant à une année ou à une période autre que celle indiquée pour cette rubrique, ne correspondant pas à la définition normative ou ne s'appliquant qu'à une partie du pays considéré. h. Estimé comme se situant dans la tranche supérieure du revenu intermédiaire (3 031- 9 360 dollars) par la Banque mondiale.

Sources : Colonnes 1, 2 et 5 : sauf indication contraire, ONU, 1998b. Colonnes 3, 4 et 10 : UNICEF, 1999d. Colonne 6 : sauf indication contraire, UNESCO, 2000a. Colonnes 7 et 8 : sauf indication contraire, Banque mondiale, 2000b. Colonne 9 : FAO, 1999. Colonne 11 : HCR, 1999.

Note technique. Calcul des indicateurs

L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Indicateur composite, l'IDH comporte trois éléments : la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné (tous niveaux confondus), et enfin le niveau de vie, mesuré d'après le PIB par habitant (exprimé en PPA, ou parités de pouvoir d'achat).

DES VALEURS MINIMALES ET MAXIMALES FIXES

Des valeurs minimales et maximales ont été fixées pour chacun de ces éléments :

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans – 85 ans
- Alphabétisation des adultes (à partir de 15 ans) : 0 % – 100 %
- Taux brut combiné de scolarisation : 0 % – 100 %
- PIB réel par habitant (en PPA) : 100 PPA – 40 000 PPA

Tous les indicateurs entrant dans la composition de l'IDH se calculent selon la formule générale suivante :

$$\text{Indicateur} = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Si, par exemple, l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans dans un pays donné, la valeur de l'indicateur d'espérance de vie pour ce pays sera la suivante :

$$\text{Indicateur d'espérance de vie} = \frac{65 - 25}{85 - 25} = \frac{40}{60} = 0,667$$

LE TRAITEMENT DU REVENU

La composition de l'indicateur de revenu est un peu plus complexe. En effet, le revenu est pris en compte dans l'IDH afin de rendre compte de tous les aspects du développement humain qui ne sont pas représentés par la longévité, la santé et l'instruction : en bref, c'est un indicateur de substitution pour des conditions de vie décentes. Notre traitement de cette dimension se fonde essentiellement sur un principe : un revenu illimité n'est pas nécessaire pour atteindre un niveau de développement humain acceptable. C'est en vertu de ce principe que le montant brut du revenu est corrigé dans le calcul de l'IDH. On applique ici la formule suivante :

$$W(y) = \frac{\log y - \log y_{\min}}{\log y_{\max} - \log y_{\min}}$$

ILLUSTRATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE L'IDH

Nous prendrons l'exemple de deux pays pour illustrer le calcul de l'IDH : un pays industrialisé, l'Irlande, et un pays en développement, le Viet Nam.

Pays	Espérance de vie (années)	Taux d'alphabétisation des adultes (en % de la pop. âgée de 15 ans et plus)	Taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus (%)	PIB réel par habitant (PPA)
Irlande	76,6	99,0	91,4	21 482
Viet Nam	67,8	92,9	62,9	1 689

Indicateur d'espérance de vie

$$\text{Irlande} = \frac{76,6 - 25}{85 - 25} = \frac{51,6}{60} = 0,860$$

$$\text{Viet Nam} = \frac{67,8 - 25}{85 - 25} = \frac{42,8}{60} = 0,713$$

Indicateur d'alphabétisation des adultes

$$\text{Irlande} = \frac{99,0 - 0}{100 - 0} = \frac{99,0}{100} = 0,990$$

$$\text{Viet Nam} = \frac{92,9 - 0}{100 - 0} = \frac{92,9}{100} = 0,929$$

Indicateur de scolarisation combiné

$$\text{Irlande} = \frac{91,4 - 0}{100 - 0} = 0,914$$

$$\text{Viet Nam} = \frac{62,9 - 0}{100 - 0} = 0,629$$

Indicateur de niveau d'instruction

$$\text{Irlande} = [2(0,990) + 1(0,914)]/3 = 0,965$$

$$\text{Viet Nam} = [2(0,929) + 1(0,629)]/3 = 0,829$$

Indicateur de PIB corrigé par habitant (en PPA)

$$\text{Irlande} = \frac{\log(21\,482) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,896$$

$$\text{Viet Nam} = \frac{\log(1\,689) - \log(100)}{\log(40\,000) - \log(100)} = 0,472$$

L'INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'IDH est simplement la moyenne arithmétique de la somme des trois indicateurs (durée de vie, niveau d'instruction et PIB corrigé par habitant, en PPA), ce qui donne, pour l'Irlande et le Viet Nam, les résultats suivants :

Pays	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'éducation	Indicateur de PIB corrigé par habitant	Somme des indicateurs	IDH
Irlande	0,860	0,965	0,896	2,721	0,907
Viet Nam	0,713	0,829	0,472	2,014	0,671

L'INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH) ET L'INDICATEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES (IPF)

Dans le cadre des comparaisons internationales, l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF) sont limités aux données accessibles sur le plan international. Nous nous sommes efforcés, dans le rapport de cette année, d'utiliser les données les plus récentes, les plus fiables et les plus cohérentes possible. La collecte de données sexospécifiques plus nombreuses et plus fiables est une tâche complexe à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer résolument. Nous continuons en tout état de cause de publier les résultats obtenus selon l'ISDH et l'IPF en nous fondant sur les meilleures estimations disponibles, dans l'espoir que cela permettra d'accroître la demande de telles données.

La construction de l'ISDH et de l'IPF nécessite de calculer séparément la variable du revenu (qui correspondait initialement à celle de l'IDH) pour les populations féminine et masculine. On utilisera donc à cet effet le PIB par habitant (en PPA) pour chacun des deux sexes. Dans les *Rapports mondiaux sur le développement humain* antérieurs à 1999, cette variable n'était pas calculée de la sorte, mais selon une double actualisation. Mise en lumière par Bandham et Klasen (1999), cette incohérence a été rectifiée dans le *Rapport mondial sur le développement humain 1999*.

L'INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)

L'ISDH est composé des mêmes variables que l'IDH. Il s'en distingue toutefois en ceci qu'il corrige les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de revenu, de façon à refléter les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans ces trois domaines (pour une explication détaillée de la méthodologie utilisée pour le calcul de l'ISDH, voir la note technique 1 du Rapport mondial sur le développement humain 1995). Nous avons retenu pour cela un coefficient de pondération qui exprime une aversion modérée pour l'inégalité : le paramètre ϵ , égal à 2. Cette valeur correspond à la moyenne harmonique des valeurs masculine et féminine.

Nous avons également corrigé, dans le calcul de l'ISDH, les valeurs maximale et minimale de l'espérance de vie pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Pour les hommes ces valeurs sont respectivement de 82,5 et 22,5 ans.

Le calcul de la composante du revenu est plus complexe. Pour calculer les parts du PIB réel par habitant (en PPA) des hommes et des femmes, nous nous fondons sur deux données : la part féminine (s_f) et la part masculine (s_m) des revenus du travail. Ces parts sont, quant à elles, estimées à partir du rapport entre la moyenne des salaires féminins (w_f) et celle des salaires masculins (w_m) et du pourcentage de femmes (ea_f) et d'hommes (ea_m) au sein de la population active. Lorsque les données d'un pays ne permettent pas de calculer le rapport des salaires, nous avons retenu une valeur de 75 %. Les estimations du revenu masculin et féminin par habitant (en PPA) sont ensuite traitées de la même manière que le revenu dans l'IDH, puis utilisées pour calculer l'indicateur de revenu également réparti.

$$\text{Part féminine des revenus salariaux} = \frac{(w_f/w_m) \times ea_f}{[(w_f/w_m) \times ea_f] + ea_m}$$

On prend ensuite pour hypothèse que la part féminine des revenus du travail est exactement égale à la part féminine des revenus salariaux,

$$s_f = \frac{(w_f/w_m) \times ea_f}{[(w_f/w_m) \times ea_f] + ea_m}$$

On suppose maintenant que le PIB total (en PPA) d'un pays (Y) est lui aussi réparti entre femmes et hommes selon la formule valable pour s_f . Le total du PIB revenant à la population féminine correspond alors à ($s_f \times Y$) et celui revenant à la population masculine, à [$Y - (s_f \times Y)$].

Le PIB par habitant (en PPA) pour la population féminine correspond à $y_f = s_f \times Y / N_f$, N_f représentant la population féminine totale.

Le PIB par habitant (en PPA) pour la population masculine correspond à $y_m = [Y - (s_f \times Y)] / N_m$, N_m représentant la population masculine totale.

Sachant que le revenu est traité de la même manière que dans le calcul de l'IDH, le revenu corrigé pour les femmes, noté $W(y_f)$, est donné par la formule suivante :

$$W(y_f) = \frac{\log y_f - \log y_{\min}}{\log y_{\max} - \log y_{\min}}$$

Le revenu corrigé pour les hommes, noté $W(y_m)$, est pour sa part donné par la formule :

$$W(y_m) = \frac{\log y_m - \log y_{\min}}{\log y_{\max} - \log y_{\min}}$$

L'indicateur de revenu également réparti se calcule alors ainsi :

{[part féminine de la population x (PIB réel féminin corrigé par habitant en PPA)⁻¹] + [part masculine de la population x (PIB réel masculin corrigé par habitant en PPA)⁻¹]⁻¹

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner les indicateurs d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de revenu et à diviser la somme par 3.

EXEMPLE DE CALCUL DE L'ISDH

Nous avons choisi l'Equateur pour illustrer la méthode de calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain. Comme nous l'avons vu, le paramètre d'aversion pour l'inégalité ϵ a été fixé à 2.

Population (en millions)

Total	12,175
Femmes	6,060
Hommes	6,115

Pourcentage de la population totale

Féminine	49,8 %
Masculine	50,2 %

PREMIÈRE ÉTAPE

Calcul de l'indicateur d'espérance de vie également réparti

Espérance de vie à la naissance (années)

Femmes	72,7
Hommes	67,5

Indicateur d'espérance de vie

Femmes	$(72,7 - 27,5)/60 = 0,753$
Hommes	$(67,5 - 22,5)/60 = 0,750$

Indicateur d'espérance de vie également réparti :

{[(pourcentage de la population féminine x (indicateur d'espérance de vie des femmes)⁻¹] + [(pourcentage de la population masculine x (indicateur d'espérance de vie des hommes)⁻¹]⁻¹

$$[0,498(0,753)^{-1} + 0,502(0,750)^{-1}]^{-1} = 0,752$$

DEUXIÈME ÉTAPE

Calcul de l'indicateur de niveau d'instruction également réparti

Alphabétisation des adultes (pourcentage)

Femmes	88,7
Hommes	92,5

Indicateur d'alphabétisation des adultes

Femmes	$(88,7 - 0)/100 = 0,887$
Hommes	$(92,5 - 0)/100 = 0,925$

Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (pourcentage)

Population féminine 72,0

Population masculine 75,3

Indicateur de scolarisation combinée

Population féminine $(72,0 - 0)/100 = 0,720$

Population masculine $(75,3 - 0)/100 = 0,753$

Indicateur de niveau d'instruction

2/3 (indicateur d'alphabétisation des adultes) + 1/3 (indicateur de scolarisation combiné)

Population féminine $2/3(0,887) + 1/3(0,720) = 0,832$

Population masculine $2/3(0,925) + 1/3(0,753) = 0,868$

Indicateur de niveau d'instruction également réparti :

$\{[(\text{pourcentage de la population féminine} \times (\text{indicateur de niveau d'instruction})^{-1}) + [(\text{pourcentage de la population masculine} \times (\text{indicateur de niveau d'instruction})^{-1})]^{-1}$

$[0,498(0,832)^{-1} + 0,502(0,868)^{-1}]^{-1} = 0,849$

TROISIÈME ÉTAPE

Calcul de l'indicateur de revenu également réparti

Pourcentage de la population active

Femmes (ea_f) 27,5

Hommes (ea_m) 72,5

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins (w_f/w_m) : 0,637

PIB par habitant : 3 003 PPA

PIB total : $3\,003 \times 12,175$ millions = 36,565 milliards de PPA

$$s_f = \frac{0,637 \times 0,275}{(0,637 \times 0,275) + 0,725}$$

$$= \frac{0,175}{0,175 + 0,725}$$

$$= 0,194$$

PIB total féminin = $0,194 \times 36,566$ milliards de PPA = 7,106 milliards de PPA

PIB total masculin = 36,566 milliards de PPA - 7,106 milliards de PPA

= 29,460 milliards de PPA

PIB féminin par habitant = 7,106 milliards de PPA /

6,060 millions = 1 173 PPA

PIB masculin par habitant = 29,460 milliards de PPA /

6,115 millions = 4 818 PPA

$W(y_f) = [\log(1\,173) - \log(100)] / [\log(40\,000) - \log(100)]$

= $(3,069 - 2,000) / (4,602 - 2,000)$

= $1,069 / 2,602$

= 0,411

$W(y_m) = [\log(4\,818) - \log(100)] / [\log(40\,000) - \log(100)]$

= $(3,683 - 2,000) / (4,602 - 2,000)$

= $1,683 / 2,602$

= 0,647

Indicateur de revenu également réparti

$\{(\text{pourcentage de la population féminine} \times [W(y_f)]^{-1}) + \{\text{pourcentage de la population masculine} \times [W(y_m)]^{-1}\}^{-1}$

$[0,498 \times (0,411)^{-1} + 0,502 \times (0,647)^{-1}]^{-1}$

= $[0,498 \times 2,433 + 0,502 \times 1,546]^{-1}$

= $[1,988]^{-1}$

= 0,503

QUATRIÈME ÉTAPE

Calcul de l'indicateur sexospécifique du développement humain

$1/3(0,752 + 0,849 + 0,503) = 0,701$

L'INDICATEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES (IPF)

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer les responsabilités que les hommes et les femmes peuvent exercer dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi afin de rendre compte de la participation et du pouvoir décisionnaire dans la sphère économique. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et occupant, d'autre part, des postes d'encadrement et des fonctions techniques. Il s'agit en fait de catégories professionnelles très vastes, aux définitions assez floues. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs distincts pour chacune d'elles, que nous avons ensuite additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été sélectionnée pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

Nous appliquons à chacune des trois variables la méthode de la moyenne pondérée ($1 - \epsilon$) en fonction de la population pour calculer un « pourcentage équivalent également réparti » (PEER) pour les deux sexes considérés ensemble. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50 %.

La variable du revenu vise à exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que nous utilisons ici le PIB par habitant non corrigé (au lieu du PIB corrigé).

Dernière étape : nous additionnons les indicateurs des trois variables – participation et pouvoir décisionnaire économiques, participation et pouvoir décisionnaire politiques, contrôle des ressources économiques –, avant de diviser le résultat par 3 pour obtenir la valeur de l'IPF proprement dite.

EXEMPLE DE CALCUL DE L'IPF

Nous avons choisi la Lituanie pour illustrer les différentes étapes du calcul de l'indicateur de la participation des femmes. Le paramètre ϵ d'aversion pour l'inégalité est, là encore, égal à 2.

Population (millions)

Total 3,694

Population féminine 1,949

Population masculine 1,745

Population (pourcentages)

Population féminine 52,77

Population masculine 47,23

PREMIÈRE ÉTAPE

Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur, et des postes d'encadrement et fonctions techniques

Répartition des sièges de parlementaires (%)

Femmes 17,52

Hommes 82,48

Répartition des postes de direction et de cadres supérieurs (%)

Femmes	35,67
Hommes	64,33

Répartition des postes d'encadrement et fonctions techniques

Femmes	69,74
Hommes	30,26

Calcul du PEER de représentation parlementaire

$$[0,528 (17,52)^{-1} + 0,472 (82,48)^{-1}]^{-1} = 27,9$$

Calcul du PEER pour les fonctions de direction et les cadres supérieurs

$$[0,528 (35,7)^{-1} + 0,472 (64,3)^{-1}]^{-1} = 45,2$$

Calcul du PEER pour les cadres et les techniciens

$$[0,528 (69,7)^{-1} + 0,472 (30,3)^{-1}]^{-1} = 43,2$$

Indexation de la représentation parlementaire

$$27,9/50 = 0,558$$

Indexation des fonctions de direction et d'encadrement supérieur

$$45,2/50 = 0,903$$

Indexation des postes d'encadrement et les fonctions techniques

$$43,2/50 = 0,863$$

Calcul de l'indicateur combiné de fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des postes d'encadrement et fonctions techniques

$$(0,903 + 0,863)/2 = 0,883$$

DEUXIÈME ÉTAPE

Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail

Pourcentage de la population active

Femmes (ea_f)	47,9
Hommes (ea_m)	52,1

Rapport des salaires non agricoles féminins aux salaires non agricoles masculins (w_f/w_m) : 0,764

PIB par habitant : 6 436 PPA

PIB total (en PPA) : 4 436 × 3,694 milliards = 23,772 milliards de PPA

$$s_f = \frac{0,764 \times 0,479}{(0,764 \times 0,479) + 0,521}$$

$$= \frac{0,366}{0,366 + 0,521}$$

$$= 0,413$$

PIB total féminin = 0,413 x 23,772 milliards de PPA = 9,818 milliards de PPA

PIB total masculin = 23,772 milliards de PPA - 9,818 milliards de PPA = 13,954 milliards de PPA

PIB féminin par habitant = 9,818 milliards de PPA / 1,949 million = 5 037 PPA

PIB masculin par habitant = 13,954 milliards de PPA / 1,745 million = 7 998 PPA

$$\text{Indicateur du PIB féminin par habitant} = \frac{5\,037 - 100}{40\,000 - 100}$$

$$= \frac{4\,937}{39\,900}$$

$$= 0,124$$

$$\text{Indicateur du PIB masculin par habitant} = \frac{7\,998 - 100}{40\,000 - 100}$$

$$= \frac{7\,898}{39\,900}$$

$$= 0,198$$

Calcul de l'indicateur du revenu également réparti

$$[0,528 (0,124)^{-1} + 0,472 (0,198)^{-1}]^{-1} = 0,150$$

TROISIÈME ÉTAPE

Calcul de l'indicateur de la participation des femmes (IPF)

$$1/3(0,558 + 0,883 + 0,150)$$

$$= 1/3 (1,591)$$

$$= 0,531$$

L'INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE

CALCUL DE L'INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1) se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine qui sont déjà envisagés dans le cadre de l'IDH - la longévité, l'instruction et les conditions de vie -, mais envisage ces aspects sous l'angle des manques. La première forme de manque se mesure ainsi en termes de longévité - c'est la probabilité de décéder à un âge relativement précoce. La deuxième, qui a trait à l'instruction, consiste à se trouver exclu du monde de la lecture et de la communication. La troisième concerne l'absence d'accès à des conditions de vie décentes, et s'attache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble.

Dans le calcul de l'IPH-1, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de quarante ans (P_1) et le manque d'instruction par le pourcentage d'adultes analphabètes (P_2). Quant au manque de conditions de vie décentes sur le plan de l'économie en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P_{31}), celui des personnes n'ayant pas accès aux services de santé (P_{32}) et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou aiguë (P_{33}).

Le sous-indicateur composite P_3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P_{31} , P_{32} et P_{33} . Ainsi :

$$P_3 = \frac{(P_{31} + P_{32} + P_{33})}{3}$$

Compte tenu de la note technique 1 du *Rapport mondial sur le développement humain 1997*, la formule de l'IPH-1 est alors la suivante :

$$HPI - 1 = [1/3(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3)]^{1/3}$$

Ainsi, pour la Zambie, le calcul de l'IPH s'effectue comme suit :

Pays	P_1 (%)	P_2 (%)	P_{31} (%)	P_{32} (%)	P_{33} (%)
Zambie	46,2	23,7	62,0	25,0	24,0

PREMIÈRE ÉTAPE

Calcul de P_3

$$P_3 = \frac{62 + 25 + 24}{3} = 37,0$$

DEUXIÈME ÉTAPE

Calcul de l'IPH-1

$$\begin{aligned} HPI - 1 &= [1/3(46,2^3 + 27,3^3 + 37,0^3)]^{1/3} \\ &= [1/3(98\,611 + 13\,312 + 50\,653)]^{1/3} \\ &= [1/3(162\,576,2)]^{1/3} \\ &= 54\,192,067^{1/3} \\ &= 37,9 \end{aligned}$$

CALCUL DE L'INDICATEUR DE LA PAUVRETÉ HUMAINE POUR LES PAYS INDUSTRIALISÉS

L'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays de l'OCDE (IPH-2) se concentre sur quatre aspects du dénuement qui sont très proches de ceux envisagés dans le cadre de l'IDH – la longévité, l'instruction, les conditions de vie et l'exclusion. (Il est utilisé pour tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne, de la République de Corée, de la République tchèque et de la Turquie.) La première forme de manque se mesure, là encore, en termes de longévité – c'est la probabilité de décéder à un âge relativement précoce. La deuxième, qui a trait à l'instruction, consiste à se trouver exclu du monde de la lecture et de la communication. La troisième concerne l'absence d'accès à des conditions de vie décentes, et s'attache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble. Enfin, la quatrième a trait à l'absence de participation à la vie de la société, ou exclusion.

Dans le calcul de l'IPH-2, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage d'individus risquant

statistiquement de décéder avant l'âge de soixante ans (P_1) et le manque d'instruction par le pourcentage de personnes illettrées, selon la définition qu'en donne l'OCDE (P_2). Quant au manque de conditions de vie décentes sur le plan de l'économie en général, il est représenté par le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté correspondant à la demi-médiane du revenu disponible des ménages (P_3). Enfin, la quatrième forme de manque (l'exclusion) est mesurée par le pourcentage de la population active en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire sans travail depuis au moins 12 mois (P_4).

Compte tenu des analyses présentées à la note technique 1 du *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, la formule de l'IPH-2 est alors la suivante :

$$IPH - 2 = [1/4(P_1^3 + P_2^3 + P_3^3 + P_4^3)]^{1/3}$$

Ainsi, pour l'Australie, le calcul de l'IPH - 2 s'effectue de la manière suivante :

Pays	P_1 (%)	P_2 (%)	P_3 (%)	P_4 (%)
Australie	8,8	17,0	2,7	11,9

Calcul de l'IPH-2

$$\begin{aligned} HPI - 2 &= [1/4(8,8^3 + 17,0^3 + 2,7^3 + 11,9^3)]^{1/3} \\ &= [1/4(681,5 + 4\,913,0 + 19,68 + 1\,685,2)]^{1/3} \\ &= [1/4(7\,299,38)]^{1/3} \\ &= (1\,824,85)^{1/3} \\ &= 12,2 \end{aligned}$$

Note

Les résultats des calculs figurant dans cette note technique peuvent présenter de légères variations dues à l'arrondissement des chiffres.

Références statistiques principales

- Banque mondiale. 1998. *Indicateurs sur le développement dans le monde 1998*. Washington, D.C.
- 1999a. Correspondance sur des données de la Banque mondiale non publiées, concernant le PIB par habitant (en PPA) pour 1997. Development Economics Data Group. Février. Washington, D.C.
- 1999b. *Indicateurs du développement dans le monde 1999*. Washington, D.C.
- 2000a. Correspondance sur des données non publiées de la Banque mondiale, concernant le PIB par habitant (en PPA) pour 1998. Development Economics Data Group. Février. Washington, D.C.
- 2000b. *Indicateurs du développement dans le monde 2000*. CD-ROM. Washington, D.C.
- BIT (Bureau international du travail). 1996. *Estimates and Projections of the Economically Active Population, 1950-2010*. 4^e édition. Disquette. Genève.
- 1998d. *Annuaire des statistiques du travail 1998*. Genève.
- 1999c. *Annuaire des statistiques du travail 1999*. Genève.
- 2000. Base de données du BIT sur les normes internationales du travail (ILOLEX) [<http://ilo-lex.ilo.ch:1567/public/english/50normes/infleg/iloeng/index.htm>]. Avril 2000.
- CDIAC (Centre d'analyse de l'information relative au gaz carbonique). 1999. « CO₂ Emissions. » [<http://cdiac.esd.ornl.gov/ftp/ndp030/global96.ems>]. Février 1999.
- CEE (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe). 1999a. Correspondance sur les accidents de la circulation routière. Mars. Genève.
- 1999b. *Trends in Europe and North America 1998-99*. Genève.
- 2000. Correspondance sur les estimations du chômage réalisées par le Secrétariat sur la base des statistiques nationales. Mars. Genève.
- Child Info. 2000. « Child Mortality : Mongolia. » [<http://www.childinfo.org/cmr/cmr-mgl.html>]. Mars 2000.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 1999b. *Rapport sur l'investissement dans le monde 1999 — L'Investissement étranger direct et le défi du développement*. Genève.
- EMEP (Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe). 1999. « Tables of Anthropogenic Emissions in the ECE Region. » [http://www.emep.int/emis_tables/tab1.html]. Novembre 1999.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 1999. « Bilans alimentaires ». [<http://www.fao.org/es/ess/list.htm>]. Octobre 1999.
- 2000. « Aide alimentaire ». [<http://www.fao.org/waicent/faostat/agricult/foodaid-f.htm>]. Février 2000.
- Goldschmidt-Clermont, Luisella et Elisabetta Pagnossin Aligisakis. 1995. « Measures of Unrecorded Economic Activities in Fourteen Countries. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain* 1995. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- Harvey, Andrew S. 1995. « Market and Non-Market Productive Activity in Less Developed and Developing Countries : Lessons from Time Use. » Note de référence destinée au PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, New York.
- HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). 1999a. Correspondance sur les réfugiés, par pays d'origine. Décembre. Genève.
- 1999c. *Refugees and Others of Concern to UNHCR : 1998 Statistical Overview*. Genève.
- Heston, Alan et Robert Summers. 1999. Correspondance sur les données relatives au PIB par habitant (en PPA). Université de Pennsylvanie, département d'économie, Philadelphie. Mars.
- IIESS (Institut international d'études stratégiques). 1999. *The Military Balance 1999-2000*. Oxford : Oxford University Press.
- International IDEA (Institute for Democracy and Electoral Assistance). 1997. *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report*. Stockholm.
- LIS (Luxembourg Income Study). 2000. « Population below Income Poverty Line. » [<http://lissy.ceps.lu/lim.htm>]. Janvier 2000.
- Milanovic, Branko. 1998. *Income, Inequality and Poverty during the Transition from Planned to Market Economy*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- 1999. « True World Income Distribution, 1988 and 1993 : First Calculations Based on Household Surveys Alone. » Policy Research Working Paper 2244. Banque mondiale, Development Research Group, Washington, D.C.
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques). 1999a. *Perspectives économiques*. Paris.
- 1999b. *Perspectives de l'emploi* 1999. Paris.
- 1999c. *Données OCDE sur l'environnement : Compendium édition 1999*. Paris.
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques), Comité d'aide au développement. 2000. *Coopération pour le développement - Rapport 1999*. Paris.
- OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) et Statistique Canada. 2000. *Literacy in the Information Age—Final Report on the IALS*. Paris.
- OFDA (Office of US Foreign Disaster Assistance) et CRED (Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres). 2000. Base de données EM-DAT de l'OFDA/CRED Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique. [<http://www.md.ucl.ac.be/cred>]. Mars 2000.
- OMS (Organisation mondiale de la santé). 1999b. Correspondance sur les taux de suicide. Décembre. Genève.
- 1999c. *Global Tuberculosis Control : WHO Report 1999*. Genève.
- 1999d. *Weekly Epidemiological Record* 74 : pp. 265-272. [<http://www.who.int>]. Août 1999.
- 2000a. Correspondance sur la consommation de cigarettes par adulte. Février. Genève.

- 2000b. « WHO Estimates of Health Personnel ». [http://www.who.int/whosis]. Mars 2000.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 1995b. *World Urbanization Prospects : The 1994 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 1996b. *World Urbanization Prospects : The 1996 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 1998b. « Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses. (Revision 1). » Statistical Papers Series M, No. 67/Rev. 1. Division de statistique. New York.
- 1998c. *World Population Prospects 1950-2050 : The 1998 Revision*. Base de données. Division de la population. New York.
- 2000a. Correspondance sur les naissances chez les femmes de moins de 20 ans. Division de statistique. Janvier. New York.
- 2000b. Correspondance sur les femmes membres du gouvernement. Secrétariat des Nations Unies et département des affaires économiques et sociales, Division pour la promotion de la femme. Mars. New York.
- 2000c. *Annuaire des statistiques de l'énergie 1997*. New York.
- 2000d. *Fifth United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems*. Bureau des Nations Unies à Vienne, Service de la prévention du crime et de la justice pénale. Vienne. [http://www.uncjin.org/]. Mars 2000.
- 2000e. « Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. » [http://untreaty.un.org]. Février 2000.
- ONUSIDA (programme commun coparrainé par les Nations Unies sur le VIH et le sida). 2000b. *Report on the Global HIV/AIDS Epidemic*. [http://www.who.int/emc-hiv/global_report/index.html]. Mars 2000.
- Psacharopoulos, George et Zafiris Tzannatos, (sous la direction de). 1992. *Case Studies on Women's Employment and Pay in Latin America*. Washington, D.C. : Banque mondiale.
- SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm). 2000. *SIPRI Yearbook 2000—Armaments, Disarmament and International Security*. Oxford : Oxford University Press.
- Smeeding, Tim. 1997. « Financial Poverty in Developed Countries : The Evidence from the Luxembourg Income Study. » In PNUD, *Human Development Papers 1997 : Poverty and Human Development*. New York.
- Standard & Poor's. 2000. « Sovereign Long-Term Debt Ratings. » [http://www.standardandpoors.com/ratings/sovereigns/index.htm]. Février 2000.
- UIP (Union interparlementaire). 1995. *Les femmes dans les parlements : 1945-1995 : Etude statistique mondiale*. Genève.
- 2000a. Correspondance relative aux dates des dernières élections, aux partis politiques représentés et au taux de participation. Mars. Genève.
- 2000b. Correspondance sur l'année où les femmes ont obtenu le droit de vote et de se présenter aux élections, ainsi que sur l'année où la première femme a été élue ou nommée au parlement. Mars. Genève.
- 2000c. Base de données Parline [http://www.ipu.org/parline-e/parlinesearch.asp]. Mars 2000.
- 2000d. « Les femmes dans les parlements » [http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm]. Février 2000.
- UIT (Union internationale des télécommunications). 1998. *Indicateurs des télécommunications mondiales*. Base de données. Genève.
- UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). 1999a. Correspondance sur les taux de scolarisation par groupe d'âge. Février. Paris.
- 1999b. Correspondance sur l'inscription de la population féminine dans les filières scientifiques de l'enseignement supérieur. Décembre. Paris.
- 1999c. *Annuaire statistique de l'Unesco 1999*. Paris.
- 2000a. Correspondance sur les taux d'alphabétisation des adultes. Janvier. Paris.
- 2000b. Correspondance sur les étudiantes. Février. Paris.
- 2000c. Correspondance sur les taux bruts de scolarisation. Février. Paris.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 1997c. *La situation des enfants dans le monde 1997*. New York : Oxford University Press.
- 1998. *La situation des enfants dans le monde 1999*. New York : Oxford University Press.
- 2000. Correspondance sur la mortalité infantile et sur les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Février. New York.
- WRI (World Resources Institute). 1999. *World Resources 1998-99*. New York : Oxford University Press.
- 2000a. Correspondance sur les grandes zones protégées. Février. Washington, D.C.
- 2000b. Correspondance sur les ressources en eau. Février. Washington, D.C.

Définition de certains termes statistiques

Le lecteur trouvera ci-dessous une brève explication de certains des indicateurs statistiques figurant dans ce rapport. Pour des définitions détaillées, il convient de se reporter aux sources originales.

Accès à l'assainissement

Proportion de la population disposant à l'intérieur ou à proximité immédiate de leur logement de toilettes reliées à un réseau d'égouts, de toute autre forme de toilette à chasse d'eau ou encore d'une fosse d'aisance traditionnelle ou améliorée.

Accès à l'eau potable

Proportion de la population utilisant l'un quelconque des moyens suivants pour se procurer l'eau de boisson dont elle a besoin : eau sous conduite, robinet public, sondage dans le sol ou pompe, puits (protégé ou abrité) ou source couverte.

Accès aux services de santé

Proportion de la population située à moins d'une heure de marche ou de transport d'un centre de traitement des maladies ou blessures les plus courantes, apte notamment à administrer les remèdes de première nécessité inscrits sur la liste nationale du pays concerné.

Administrateurs et dirigeants

Termes définis selon la Classification internationale type des professions (CITP – 1968).

Agriculture

Renvoi aux activités de production visées aux titres 1 à 5 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, révision 2).

Aide

Englobe l'aide publique au développement (APD) et l'aide publique (voir ces termes).

Aide alimentaire en céréales

Quantité de céréales fournie par des pays donateurs et des organisations internationales, notamment le Programme alimentaire mondial et le Conseil international du blé, et comptabilisée pour la campagne agricole considérée.

Aide publique

Dons et prêts répondant aux mêmes critères que l'aide publique au développement (APD) (voir ce terme), à ceci près que les destinataires ne remplissent pas officiellement les conditions pour être destinataires d'APD. Les pays concernés figurent en partie deux de la liste des pays destinataires établie par le CAD.

Aide publique au développement (APD)

Montant net des dons et des prêts accordés à des conditions de faveur par des organismes officiels aux pays et territoires figurant en partie un de la liste des pays destinataires établie par le CAD, avec pour objectif principal la promotion du développement économique et du bien-être.

Alphabétisation

Voir Taux d'alphabétisation des adultes.

Apport calorique journalier par habitant

Equivalent en calories de l'approvisionnement alimentaire net d'un pays (production locale majorée des importations et minorée des exportations), divisé par le nombre d'habitant et par jour.

Assainissement

Voir Accès à l'assainissement.

Catastrophes

Ce terme englobe les catastrophes naturelles et technologiques. Les catastrophes naturelles comprennent avalanches, cyclones, typhons, ouragans, sécheresses, tremblements de terre, épidémies et famines (sauf, faute de données fiables, les famines liées aux conflits). Les catastrophes technologiques comprennent les accidents de grande ampleur, les sinistres d'origine chimique et les incendies en milieu urbain.

Chômage

Sont au chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé, qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants, sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou en tant que travailleurs indépendants.

Chômage partiel

Concerne les personnes qui travaillent généralement moins de 30 heures par semaine dans le cadre de leur emploi principal. Ces statistiques ne couvrent que les personnes déclarant leurs heures habituelles.

Coefficient de dépendance

Proportion des personnes (âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) définies comme à la charge de la population active (âgée de 15 à 64 ans).

Combustible irradié

Voir Production de combustible irradié.

Combustibles traditionnels

Voir Consommation de combustibles traditionnels.

Commerce des armements

Voir fournitures d'armes classiques.

Consommation d'électricité

Production des centrales produisant de l'électricité et de la chaleur, minorée de l'autoconsommation et des pertes survenues pendant le transport et la distribution.

Consommation de cigarettes par adulte

Somme de la production et des importations, moins les exportations, divisée par la population âgée de 15 ans et plus.

Consommation de combustibles traditionnels

Correspond à la consommation estimée de bois de feu, de charbon de bois, de bagasse et de déchets animaux et végétaux. Le total de l'énergie consommée rassemble les utilisations énergétiques commerciales et traditionnelles.

Consommation de papier (d'imprimerie et d'écriture)

Papier journal et autres types de papier utilisés pour l'impression et l'écriture. Cet ensemble ne comprend pas les articles produits à partir de papier d'impression, tels que le papier à lettres, les cahiers d'exercice, les registres, etc.

Consommation d'énergie commerciale

Quantité d'énergie primaire consommée à l'échelle d'un pays. Les chiffres comprennent la production nationale, majorée des importations et des variations de stocks, et minorée des exportations et du contenu des sources internationales.

Consommation des ménages

Valeur marchande de tous les biens et services, y compris les biens durables, achetés ou reçus en tant que paiement en nature par les ménages et les organisations sans but lucratif.

Consommation publique

Total des dépenses courantes engagées pour les achats de biens et de services par les entités du secteur public à tous les échelons, compte non tenu, en général, des entreprises publiques.

Crimes et délits liés à la toxicomanie

Toute forme de délinquance liée à la toxicomanie. Comprend l'achat, le commerce illicite, la culture, la distribution, l'exportation ou l'importation, la fourniture, la mise en vente ou la vente, la production, la synthèse, le trafic, le transport ou l'utilisation de stupéfiants.

Décassements

Voir Versements.

Déchets dangereux

Renvoie aux flux de déchets relevant de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Les chiffres indiqués ne représentent pas forcément la totalité des déchets effectivement dangereux, et ne renseignent en rien sur leur toxicité potentielle.

Déchets urbains

Déchets collectés en milieu urbain par les services municipaux ou par des sous-traitants. Cet ensemble comprend les ordures ménagères, les déchets provenant d'établissements commerciaux, de bureaux et d'établissements tels les écoles et les services de l'administration publique, ainsi que des petites entreprises.

Déforestation

Défrichage définitif de zones forestières pour toutes formes d'agriculture et pour d'autres utilisations du sol, telles que l'édification de bâtiments, la mise en place d'infrastructures et l'exploitation minière. Ne comprend pas les autres formes d'altération telles que la coupe sélective.

Dépenses militaires

Total des dépenses engagées par les ministères — notamment de la défense — pour l'entretien des forces armées, y compris la production et l'achat de fournitures et de matériel militaires. L'aide militaire est comprise dans les dépenses militaires du pays qui la fournit.

Dépenses publiques

Englobe les dépenses courantes et d'investissement non remboursables. Ne comprend ni les prêts consentis par l'Etat ni les remboursements destinés à ce dernier ni l'achat par celui-ci de

valeurs mobilières à des fins de politique publique.

Dépenses publiques d'enseignement

Correspond aux dépenses de l'Etat destinées à l'enseignement public, plus les subventions accordées à l'enseignement privé dans le primaire, le secondaire et le supérieur. Englobe les dépenses effectuées à chacun des niveaux de l'administration publique : central, régional et local.

Dépenses publiques de santé

Les dépenses publiques de santé comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement provenant du budget de l'Etat et des collectivités locales ainsi que d'emprunts et de subventions d'origine étrangère (y compris les dons d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales) et des régimes de sécurité sociale.

Dettes extérieures

Dettes dues par un pays à l'étranger ou à des résidents étrangers et remboursable sous forme de devises, de biens ou de services.

Eau potable.

Voir Accès à l'eau potable.

Effectif des forces armées

Nombre total des personnels des armes terrestre, navale, aérienne, stratégique, ainsi que de leur administration et des forces de soutien. Comprend également des forces paramilitaires telles que la gendarmerie, les services des douanes et les gardes-frontière dès lors qu'elles ont reçu une formation aux tactiques militaires.

Emissions de dioxyde de carbone (CO₂)

Emissions de dioxyde de carbone (CO₂) anthropiques (liées aux activités humaines) et découlant de la consommation de combustibles fossiles, ainsi que de la production de ciment. Le volume de ces émissions est calculé à partir de statistiques sur la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que du torchage.

Emissions de dioxyde de soufre (SO₂)

Emissions de soufre, sous forme d'oxydes de soufre, d'azote et d'oxydes divers, contribuant conjointement aux pluies acides et affectant l'agriculture, les forêts, les habitats aquatiques et les matériaux de construction.

Emploi du temps

Répartition du temps entre les activités marchandes (relevant du système de comptabilité nationale) et les autres activités, selon le système de comptabilité nationale des Nations Unies.

Encadrement et fonctions techniques (Postes d')

Correspond aux définitions de la Classification internationale type des professions (CITP - 1968).

Enfants atteignant la cinquième année d'école

Pourcentage d'enfants inscrits dans l'enseignement primaire une année donnée et atteignant la cinquième année d'école (ou la quatrième dans les pays où l'enseignement primaire dure quatre ans). Cette estimation se fonde sur la méthode de la cohorte reconstituée, qui s'appuie elle-même sur des statistiques d'inscription et de redoublement sur deux années consécutives.

Enseignement primaire

Voir Niveaux d'enseignement.

Enseignement secondaire

Voir Niveaux d'enseignement.

Enseignement supérieur

Voir Niveaux d'enseignement.

Epargne intérieure brute

Cette grandeur est calculée par la différence entre le PIB et la consommation totale.

Espérance de vie à la naissance

Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

Excédent ou déficit budgétaire

Recettes courantes et en capital plus aide publique reçues par l'Etat, minorées du total des dépenses et des prêts publics (moins les remboursements).

Exportations d'armes classiques

Exportations d'équipements militaires tels que définis à l'article Fourniture d'armes classiques (voir ce terme).

Exportations de biens et services

Valeur de tous les biens et services non facteurs fournis au reste du monde, dont le transport de marchandises, l'assurance, le transport et autres services non facteurs.

Femmes parlementaires

Renvoi au nombre de sièges détenus par des femmes dans les chambres basse (députés, par exemple) et haute (sénateurs, par exemple), ou dans la chambre unique du parlement du pays considéré.

Fournitures d'armes classiques (commerce des armements)

Correspond aux commandes et livraisons (et non aux contrats conclus) d'armes classiques de grande taille tels qu'avions, véhicules blindés, pièces d'artillerie, systèmes de guidage et de radars, missiles et navires. Les armements en question doivent être fournis volontairement par le pays d'origine et destinés aux forces armées, aux forces paramilitaires ou aux services du renseignement d'un autre pays.

Homicides

Décès résultant de l'action intentionnelle d'autrui.

Illetrisme

Voir taux d'illettrisme.

Importations d'armes classiques

Importations d'équipements militaires tels que définis à l'article Fourniture d'armes classiques (voir ce terme).

Importations de biens et services

Valeur de tous les biens et services non facteurs achetés au reste du monde. Cet ensemble comprend les coûts de transport, d'assurance, les frais de voyage et les autres services non facteurs.

Indicateur d'espérance de vie

L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Pour plus de détails sur son calcul, voir la note technique.

Indicateur de la participation des femmes (IPF)

Indicateur composite dont les variables ont été choisies spécialement pour mesurer la participation relative des hommes et des femmes aux sphères

d'activité politique et économique. Sa valeur est la somme de trois variables : participation à la vie et aux décisions économiques, participation à la vie et aux décisions politiques et contrôle sur les ressources économiques.

Indicateur de la pauvreté humaine (IPH)

L'indicateur de la pauvreté humaine pour les pays en développement (IPH-1) mesure les manques touchant à trois aspects essentiels de la vie humaine : longévité, savoir et conditions de vie. L'IPH-2, qui concerne les pays industrialisés ajoute l'exclusion à ces trois dimensions. Pour plus de détails sur le calcul de ces indicateurs, voir la note technique.

Indicateur de niveau d'instruction

L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le taux brut de scolarisation combiné pour le primaire, le secondaire et le supérieur et le taux d'alphabétisation des adultes. Pour plus de détails sur son calcul, voir la note technique.

Indicateur de PIB

L'un des trois composants de l'indicateur du développement humain. Il se fonde sur le PIB par habitant (en PPA). Pour plus de détails sur son calcul, voir la note technique.

Indicateur du développement humain (IDH)

Indicateur composite comportant trois éléments : la durée de vie, mesurée d'après l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction, mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation combiné, et le niveau de vie, mesuré d'après le PIB par habitant (exprimé en PPA). Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir la note technique.

Indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)

Indicateur composite utilisant les mêmes variables que l'indicateur du développement humain, mais en corrigeant le résultat moyen obtenu par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'instruction et de revenu en fonction des inégalités sociologiques constatées entre les populations féminine et masculine. Pour plus de détails sur le calcul de cet indicateur, voir la note technique.

Indice synthétique de fécondité

Nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme pendant sa vie, en donnant naissance, à chaque âge, au nombre d'enfants correspondant au taux de fécondité prévalant pour cet âge.

Industrie

Englobe la valeur ajoutée des secteurs suivants : mines, transformation, bâtiment-travaux publics, électricité, eau et gaz.

Inflation

Baisse du pouvoir d'achat d'une monnaie, qui se traduit par une augmentation durable du niveau général des prix et se mesure généralement au moyen de l'indice des prix à la consommation.

Insuffisance pondérale des moins de cinq ans

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée ou aiguë, c'est-à-dire dont le poids corporel est inférieur de deux écarts types au poids médian de la population de référence.

Insuffisance pondérale néonatale

Pourcentage de nouveau-nés pesant moins de 2 500 grammes.

Investissement intérieur brut

Dépenses destinées à accroître l'ensemble des biens durables de l'économie du pays considéré, compte tenu des variations brutes du stock des immobilisations.

Investissement(s) direct(s) étranger(s) (entrées nettes)

Capital procuré par un investisseur direct étranger (société mère) à une entreprise qui lui est affiliée dans le pays destinataire de ce capital. La notion d'investissement direct étranger suppose que l'investisseur exerce une influence significative sur la direction de l'entreprise sise dans le pays destinataire. Le capital ainsi investi peut se composer de fonds propres, de bénéfices réinvestis ou de prêts intra-entreprise.

Investissements de portefeuille (nets)

Flux de capitaux propres non générateurs d'endettement (somme des capitaux nationaux, des certificats de dépôt et des achats directs d'actions par des investisseurs étrangers) et générateurs d'endettement (émissions d'obligations acquises par des investisseurs étrangers).

Lignes téléphoniques d'abonnés

Toute ligne téléphonique reliant un abonné à un central téléphonique.

Médecins

Catégorie comprenant les praticiens et tous les diplômés de toute faculté ou école de médecine exerçant dans tout domaine médical (pratique, enseignement, administration et recherche).

Mortalité infantile

Voir Taux de mortalité infantile.

Mortalité maternelle

Voir Taux de mortalité maternelle.

Niveaux d'enseignement

L'enseignement est classé en trois catégories – primaire, secondaire et supérieur –, en vertu de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). *L'enseignement primaire*, ou de premier niveau (niveau 1 de la CITE) a pour principale fonction de fournir les éléments de base de l'instruction, dans les établissements primaires ou élémentaires. *L'enseignement secondaire* (niveaux 2 et 3 de la CITE) fait suite à au moins quatre années d'instruction de premier niveau et fournit une instruction générale et/ou spécialisée, dispensée par exemple dans les collèges, les écoles secondaires du premier cycle, les lycées, certaines écoles normales d'instituteurs et les écoles à vocation professionnelle ou technique. *L'enseignement supérieur* ou de troisième niveau (niveaux 5, 6 et 7 de la CITE) est dispensé notamment dans les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures. Pour s'y inscrire, il faut au moins avoir achevé avec succès l'enseignement supérieur ou prouver qu'un niveau équivalent de connaissances a été assimilé.

Notation financière

Voir Note de la dette souveraine à long terme.

Note de la dette souveraine à long terme

Les notes attribuées par l'agence Standard and Poor's évaluent l'aptitude et la bonne volonté de chaque pays à rembourser conformément aux conditions fixées les emprunts qu'il a contractés.

Les notes en question sont comprises entre AAA et CC (la catégorie investissement allant de AAA à BBB- et la catégorie spéculative allant de BB+ à CC).

Ordinateurs reliés à Internet

Nombre de systèmes informatiques disposant d'une connexion Internet. Concerne à la fois les simples terminaux directement reliés au réseau des réseaux et les ordinateurs (serveurs) permettant à plus d'un utilisateur d'accéder à Internet.

Papier d'imprimerie et d'écriture

Voir Consommation de papier d'imprimerie et d'écriture.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Un dollar exprimé en parité de pouvoir d'achat dans un pays donné permet de se procurer la même quantité de biens et de services que s'il s'agissait d'un dollar des Etats-Unis dans le cadre de l'économie de ce pays. Les PPA pourraient également faire référence à d'autres monnaies nationales, ou encore aux droits de tirage spéciaux (DTS). La conversion des monnaies nationales en PPA permet une comparaison générale des niveaux de prix réels entre les pays, de la même manière que les indices des prix permettent de comparer la valeur réelle d'une monnaie sur la durée. Si l'on ne recourait pas aux PPA, le jeu des taux de change pourrait amener à sous-évaluer ou à surévaluer le pouvoir d'achat dans tel ou tel pays.

Part de l'APD versée par des ONG

Pourcentage de l'aide publique au développement (voir ce terme) distribué par des organisations non gouvernementales.

Personnes déplacées

Désigne les individus déplacés à l'intérieur de leur propre pays et auxquels le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés apporte protection et/ou assistance en vertu d'une demande spéciale formulée par un organe compétent des Nations Unies.

PIB par habitant (en PPA)

PIB par habitant du pays considéré converti en dollars des Etats-Unis sur la base du taux de change exprimé en PPA.

PIB par unité d'énergie consommée

Estimation en dollars des Etats-Unis du PIB réel (aux prix de 1995) divisé par le volume d'énergie commerciale utilisée (en kilogrammes d'équivalent pétrole).

PIB

Voir Produit intérieur brut.

PNB

Voir Produit national brut.

Population carcérale

Nombre de personnes emprisonnées ou en détention. On entend ici par prison ou lieu de détention tout établissement, financé par l'Etat ou par le secteur privé, dans lequel des individus sont privés de leur liberté. Ces établissements peuvent notamment être des pénitenciers, des établissements de correction ou des instituts psychiatriques.

Population en deçà du seuil de pauvreté

Renvoie au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté fixé, selon les cas :

- à 1 dollar par jour : aux prix internationaux de 1993, corrigé des parités de pouvoir d'achat.

- à 2 dollars par jour : aux prix internationaux de 1993, corrigé des parités de pouvoir d'achat.

- à 4 dollars par jour : aux prix internationaux de 1990, corrigé des parités de pouvoir d'achat.

- à 14,40 dollars par jour : aux prix internationaux de 1985, corrigé des parités de pouvoir d'achat.

- Seuil de pauvreté national : seuil de pauvreté considéré comme pertinent par les autorités du pays considéré.

- à 50 % du revenu médian : correspond à 50 % du revenu disponible des ménages.

Population urbaine

Population, au 30 juin, des zones définies comme urbaines dans le pays considéré, et communiquée aux Nations Unies. Sachant que ces informations se fondent sur des définitions nationales de ce qui constitue une ville ou une agglomération, les comparaisons internationales doivent être faites avec prudence.

Population

Comprend tous les résidents, quel que soit leur statut juridique ou leur citoyenneté, à l'exception toutefois des réfugiés qui ne sont pas installés définitivement dans leur pays d'asile (et qui sont généralement comptabilisés au titre de leur pays d'origine). Les chiffres indiqués sont des estimations au 30 juin de l'année considérée.

Possesseurs de téléphones mobiles

Nombre de personnes abonnées à un service de communication permettant la transmission de la voix ou de données par ondes hertziennes.

Prélèvements d'eau douce

Total des prélèvements d'eau, compte non tenu de l'évaporation survenant dans les bassins de retenue. Les prélèvements peuvent être réalisés à partir de nappes souterraines non renouvelables, de cours d'eau trouvant leur source dans d'autres pays, ainsi que de stations de désalinisation, dans les pays où celles-ci représentent une source significative d'alimentation en eau.

Prêts bancaires et autres crédits aux échanges

Comprend les prêts accordés par les banques commerciales et les autres formes de crédit privé.

Principales zones protégées

Voir Zones protégées (principales).

Probabilité de survie à 40 (60) ans

Probabilité qu'un nouveau-né a d'atteindre l'âge de 40 (ou 60) ans dans l'hypothèse où les taux de mortalité spécifiques de chaque classe d'âge resteraient inchangés à compter de sa naissance.

Production agricole

Voir Agriculture.

Production de combustible irradié

Concerne une partie des déchets nucléaires produits à différents stades du cycle du combustible (extraction et traitement du minerai d'uranium, enrichissement, exploitation en réacteur, retraitement du combustible irradié). Ces chiffres ne représentent pas la totalité des déchets radioactifs produits. Par ailleurs, la production de combustible irradié dépend de la part du nucléaire dans la production d'électricité nationale et du choix des filières électronucléaires.

Production industrielle

Voir Industrie.

Produit intérieur brut (PIB)

Total de la production de biens et services destinés à une utilisation finale et réalisée par des agents économiques résidents et non-résidents, quelle que soit la répartition des créances entre ces deux catégories. Le calcul du PIB ne tient compte : ni des déductions au titre de l'amortissement du capital physique ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

Produit national brut (PNB)

Comprend le PIB, majoré du revenu net des facteurs provenant de l'étranger, c'est-à-dire le revenu que les résidents du pays considéré reçoivent de l'étranger au titre des services facteurs (main-d'œuvre et capital), et minoré des versements de même nature destinés aux non-résidents contribuant à l'économie intérieure.

Recettes fiscales

Recettes provenant des prélèvements obligatoires, non remboursables et sans contrepartie directe effectués par l'Etat afin de subvenir aux dépenses publiques.

Recyclage des déchets

Réutilisation de matériaux provenant des déchets évacués, à l'exclusion du recyclage effectué en circuit fermé dans les usines et de la réutilisation de matériaux comme combustible.

Réfugiés

Personnes qui ont fui leur pays parce qu'elles craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, et sont dans l'incapacité d'y retourner ou ne sont pas disposées à le faire.

Répartition du revenu ou de la consommation

Cette répartition est calculée en fonction de pourcentages de ménages classés selon leurs revenus ou leur consommation totale.

Ressources en eau intérieures renouvelables

Correspond au débit annuel moyen des cours d'eau et à la reconstitution des eaux souterraines due aux précipitations endogènes.

Services

Renvoie aux activités économiques classées aux titres 50 à 99 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, révision 2).

Service de la dette (total)

Total des intérêts et du remboursement du principal effectivement versé sous forme de devises, de biens ou de services, au titre de la dette extérieure, plus intérêts payés sur la dette à court terme et remboursements destinés au Fonds monétaire international. Le service de la dette (total) est un indicateur important, qui sert à mesurer la charge relative que l'endettement d'un pays fait peser sur le fonctionnement de son économie.

Solde des opérations courantes

Différence entre a) les exportations de biens et de services ainsi que les transferts privés entrant sans contrepartie mais hors aide étrangère et b) les

importations de biens et de services ainsi que tous les transferts sans contre-partie avec le reste du monde.

Taux brut de scolarisation

Nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement (quel que soit leur âge), exprimé en pourcentage du nombre d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant. Le taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur correspond au nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans l'ensemble de ces cycles d'enseignement, exprimé en pourcentage du nombre d'individus en âge de suivre ces cycles.

Taux brut de scolarisation combiné

Voir Taux brut de scolarisation.

Taux d'activité économique

Pourcentage des membres d'un groupe donné consacrant leur force de travail à la production de biens et services sur une période donnée.

Taux d'administration des thérapies par réhydratation orale (TRO)

Pourcentage des cas de maladies diarrhéiques chez les enfants de moins de cinq ans traités par l'administration de sels de réhydratation orale et/ou d'une solution de réhydratation élaborée à domicile.

Taux d'analphabétisme (des adultes)

Se calcule entre retranchant le taux d'alphabétisation des adultes (voir ce terme) de la valeur 100.

Taux d'illettrisme

Proportion de la population adulte âgée de 25 à 65 ans se classant au niveau 1 concernant les textes suivis, défini dans l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA).

Taux d'alphabétisation (des adultes)

Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Taux de mortalité des (enfants de) moins de 5 ans

Probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire (calculée pour 1 000 naissances vivantes).

Taux de mortalité infantile

Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire (calculée pour 1 000 naissances vivantes).

Taux de mortalité maternelle

Nombre de femmes décédant chaque année d'une cause liée à une grossesse, pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de scolarisation (corrigé) par groupe d'âge

Le *taux d'inscription dans le primaire par groupe d'âge* correspond au nombre d'enfants scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire (quel que soit le cycle dans lequel ils sont inscrits), exprimé en pourcentage du groupe d'âge correspondant. Il en va de même, *mutatis mutandis*, pour le *secondaire*. L'adjectif *corrigé* signifie que les groupes d'âge utilisés pour calculer ces taux correspondent à la structure du système éducatif dans chaque pays.

Taux d'utilisation des contraceptifs

Pourcentage de femmes mariées en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) qui utilisent, ou dont l'époux utilise, une forme quelconque de contraception, traditionnelle ou moderne.

Téléphones mobiles

Voir Possesseurs de téléphones mobiles.

Thérapies par réhydratation orale (TRO)

Voir Taux d'administration des thérapies par réhydratation orale (TRO).

Travail familial non rémunéré

Voir Travailleurs non rémunérés.

Travailleurs en temps partiel involontaire

Personnes déclarant travailler à temps partiel faute d'avoir trouvé un emploi à plein temps.

Travailleurs non rémunérés

Membres d'un ménage participant, d'une part, à des activités de subsistance non rémunérées et non marchandes ou, d'autre part, à des entreprises familiales dont la production est commercialisée et pour lesquelles plus d'un membre du ménage fournit un travail non rémunéré.

Versements (aide)

Les versements reflètent les transferts internationaux effectifs de ressources financières ou de biens ou de services, comptabilisés au prix coûtant pour le donateur.

Voyages touristiques internationaux

Nombre de voyages d'un pays de résidence vers un autre pays, pour tout motif autre qu'une activité rémunérée dans le pays visité.

Zones protégées (principales)

Concerne les zones naturelles protégées, totalement ou partiellement, occupant une surface d'au moins 1 000 hectares.

Liste alphabétique des pays et territoires

Pays regroupés selon leur niveau de développement humain

<i>Développement humain élevé (IDH supérieur ou égal à 0,800)</i>	<i>Développement humain moyen (IDH compris entre 0,500 et 0,799)</i>		<i>Faible développement humain (IDH inférieur à 0,500)</i>
Allemagne	Afrique du Sud	Liban	Angola
Antigua-et-Barbuda	Albanie	Lituanie	Bangladesh
Argentine	Algérie	Macédoine, ARYM	Bénin
Australie	Arabie saoudite	Malaisie	Bhoutan
Autriche	Arménie	Maldives	Burkina Faso
Bahamas	Azerbaïdjan	Maroc	Burundi
Bahreïn	Bélarus	Maurice	Congo, Rép. dém. du
Barbade	Belize	Mexique	Côte d'Ivoire
Belgique	Bolivie	Moldova, Rép. de	Djibouti
Brunéi Darussalam	Botswana	Mongolie	Érythrée
Canada	Bésil	Myanmar	Éthiopie
Chili	Bulgarie	Namibie	Gambie
Chypre	Cambodge	Nicaragua	Guinée
Corée, Rép. de	Cameroun	Oman	Guinée-Bissau
Danemark	Cap-Vert	Ouzbékistan	Haïti
Émirats arabes unis	Chine	Pakistan	Madagascar
Espagne	Colombie	Panama	Malawi
Estonie	Comores	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Mali
États-Unis	Congo	Paraguay	Mauritanie
Finlande	Costa Rica	Pérou	Mozambique
France	Croatie	Philippines	Népal
Grèce	Cuba	Rép. arabe syrienne	Niger
Hong-Kong, Chine (RAS)	Dominique	Rép. dominicaine	Nigeria
Hongrie	Égypte	Roumanie	Ouganda
Irlande	El Salvador	Russie, Féd. de	Rép. centrafricaine
Islande	Équateur	Saint-Vincent-et-les-grenadines	Rép. dém. pop. lao
Israël	Fidji	Saint-Kitts-et-Nevis	Rwanda
Italie	Gabon	Sainte-Lucie	Sénégal
Japon	Géorgie	Salomon, Îles	Sierra Leone
Koweït	Ghana	Samoa-Occidental	Soudan
Luxembourg	Grenade	Sao Tomé-et-Principe	Tanzanie, Rép.-Unie de
Malte	Guatemala	Seychelles	Tchad
Norvège	Guinée équatoriale	Sri Lanka	Togo
Nouvelle-Zélande	Guyana	Suriname	Yémen
Pays-Bas	Honduras	Swaziland	Zambie
Pologne	Inde	Tadjikistan	
Portugal	Indonésie	Thaïlande	
Qatar	Iran, Rép. islamique d'	Trinité-et-Tobago	
République tchèque	Iraq	Tunisie	
Royaume-Uni	Jamahiriya arabe libyenne	Turkménistan	
Singapour	Jamaïque	Turquie	
Slovaquie	Jordanie	Ukraine	
Slovénie	Kazakhstan	Vanuatu	
Suède	Kenya	Venezuela	
Suisse	Kirghizistan	Viet Nam	
Uruguay	Lesotho	Zimbabwe	
	Lettonie		

Pays regroupés selon leur revenu ^a

<i>Revenu élevé (PNB par habitant supérieur ou égal à 9 361 dollars en 1998)</i>	<i>Revenu moyen (PNB par habitant compris entre 761 et 9 360 dollars en 1998)</i>	<i>Faible revenu (PNB par habitant inférieur ou égal à 760 dollars en 1998)</i>
Allemagne	Afrique du Sud	Liban
Australie	Albanie	Lituanie
Autriche	Algérie	Macédoine, ARYM
Bahamas	Antigua-et-Barbuda	Malaisie
Belgique	Arabie saoudite	Maldives
Brunéi Darussalam	Argentine	Maroc
Canada	Bahreïn	Maurice
Chypre	Barbade	Mexique
Danemark	Bélarus	Namibie
Émirats arabes unis	Belize	Oman
Espagne	Bolivie	Ouzbékistan
États-Unis	Botswana	Panama
Finlande	Brésil	Papouasie-Nouvelle-Gui- née
France	Bulgarie	Paraguay
Grèce	Cap-Vert	Pérou
Hong-Kong, Chine (RAS)	Chili	Philippines
Irlande	Colombie	Pologne
Islande	Corée, Rép. de	Rép. arabe syrienne
Israël	Costa Rica	Rép. dominicaine
Italie	Croatie	République tchèque
Japon	Cuba	Roumanie
Koweït	Djibouti	Russie, Féd. de
Luxembourg	Dominique	Saint-Vincent-et-les- grenadines
Malte	Égypte	Saint-Kitts-et-Nevis
Norvège	El Salvador	Sainte-Lucie
Nouvelle-Zélande	Équateur	Samoa-Occidental
Pays-Bas	Estonie	Seychelles
Portugal	Fidji	Slovaquie
Qatar	Gabon	Sri Lanka
Royaume-Uni	Géorgie	Suriname
Singapour	Grenade	Swaziland
Slovénie	Guatemala	Thaïlande
Suède	Guinée équatoriale	Trinité-et-Tobago
Suisse	Guyana	Tunisie
	Hongrie	Turquie
	Iran, Rép. islamique d'	Ukraine
	Iraq	Uruguay
	Jamahiriya arabe libyenne	Vanuatu
	Jamaïque	Venezuela
	Jordanie	
	Kazakhstan	
	Lettonie	
		Angola
		Arménie
		Azerbaïdjan
		Bangladesh
		Bénin
		Bhoutan
		Burkina Faso
		Burundi
		Cambodge
		Cameroun
		Chine
		Comores
		Congo
		Congo, Rép. dém. du
		Côte d'Ivoire
		Érythrée
		Éthiopie
		Gambie
		Ghana
		Guinée
		Guinée-Bissau
		Haïti
		Honduras
		Inde
		Indonésie
		Kenya
		Kirghizistan
		Lesotho
		Madagascar
		Malawi
		Mali
		Mauritanie
		Moldova, Rép. de
		Mongolie
		Mozambique
		Myanmar
		Népal
		Nicaragua
		Niger
		Nigeria
		Ouganda
		Pakistan
		Rép. centrafricaine
		Rép. dém. pop. lao
		Rwanda
		Salomon, Îles
		Sao Tomé-et-Principe
		Sénégal
		Sierra Leone
		Soudan
		Tadjikistan
		Tanzanie, Rép.-Unie de
		Tchad
		Togo
		Turkménistan
		Viet Nam
		Yémen
		Zambie
		Zimbabwe

a. D'après le classement effectué par la Banque mondiale (valable jusqu'en juillet 2000).

Classification des pays en grands groupes

<i>Pays en développement</i>		<i>Europe de l'Est et Communauté des États indépendants (CIS)</i>			<i>Pays de l'OCDE</i>
Afrique du Sud	Iran, Rép. islamique d'	Togo	Albanie	Allemagne	
Algérie	Iraq	Trinité-et-Tobago	Arménie	Australie	
Angola	Jamahiriya arabe libyenne	Tunisie	Azerbaïdjan	Autriche	
Antigua-et-Barbuda	Jamaïque	Turquie	Bélarus	Belgique	
Arabie saoudite	Jordanie	Uruguay	Bulgarie	Canada	
Argentine	Kenya	Vanuatu	Croatie	Corée, Rép. de	
Bahamas	Koweït	Venezuela	Estonie	Danemark	
Bahreïn	Lesotho	Viet Nam	Géorgie	Espagne	
Bangladesh	Liban	Yémen	Hongrie	États-Unis	
Barbade	Madagascar	Zambie	Kazakhstan	Finlande	
Belize	Malaisie	Zimbabwe	Kirghizistan	France	
Bénin	Malawi		Lettonie	Grèce	
Bhoutan	Maldives	Pays	Lituanie	Hongrie	
Bolivie	Mali	les moins avancés	Macédoine, ARYM	Irlande	
Botswana	Maroc	Angola	Moldova, Rép. de	Islande	
Brésil	Maurice	Bangladesh	Ouzbékistan	Italie	
Brunéi Darussalam	Mauritanie	Bénin	Pologne	Japon	
Burkina Faso	Mexique	Bhoutan	République tchèque	Luxembourg	
Burundi	Mongolie	Burkina Faso	Roumanie	Mexique	
Cambodge	Mozambique	Burundi	Russie, Féd. de	Norvège	
Cameroun	Myanmar	Cambodge	Slovaquie	Nouvelle-Zélande	
Cap-Vert	Namibie	Cap-Vert	Slovénie	Pays-Bas	
Chili	Népal	Comores	Tadjikistan	Pologne	
Chine	Nicaragua	Congo, Rép. dém. du	Turkménistan	Portugal	
Chypre	Niger	Djibouti	Ukraine	République tchèque	
Colombie	Nigeria	Érythrée		Royaume-Uni	
Comores	Oman	Éthiopie		Suède	
Congo	Ouganda	Gambie		Suisse	
Congo, Rép. dém. du	Pakistan	Guinée		Turquie	
Corée, Rép. de	Panama	Guinée équatoriale			
Costa Rica	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Guinée-Bissau			
Côte d'Ivoire	Paraguay	Haïti			
Cuba	Pérou	Lesotho			
Djibouti	Philippines	Madagascar			
Dominique	Qatar	Malawi			
Égypte	Rép. arabe syrienne	Maldives			
El Salvador	Rép. centrafricaine	Mali			
Émirats arabes unis	Rép. dém. pop. lao	Mauritanie			
Équateur	Rép. dominicaine	Mozambique			
Érythrée	Rwanda	Myanmar			
Éthiopie	Saint-Kitts-et-Nevis	Népal			
Fidji	Sainte-Lucie	Niger			
Gabon	Salomon, Îles	Ouganda			
Gambie	Samoa-Occidental	Rép. centrafricaine			
Ghana	Sao Tomé-et-Principe	Rép. dém. pop. lao			
Grenade	Sénégal	Rwanda			
Guatemala	Seychelles	Salomon, Îles			
Guinée	Sierra Leone	Samoa-Occidental			
Guinée équatoriale	Singapour	Sao Tomé-et-Principe			
Guinée-Bissau	Soudan	Sierra Leone			
Guyana	Sri Lanka	Soudan			
Haïti	Suriname	Tanzanie, Rép.-Unie de			
Honduras	Swaziland	Tchad			
Hong-Kong, Chine (RAS)	Tanzanie, Rép.-Unie de	Togo			
Inde	Saint-Vincent-et-les-	Vanuatu			
Indonésie	grenadines	Yémen			
	Tchad	Zambie			
	Thaïlande				

Classification des pays en développement par région

<i>Afrique subsaharienne</i>	<i>Amérique latine et Caraïbes (y compris le Mexique)</i>	<i>Asie et Pacifique</i>	<i>Europe du Sud</i>	<i>Pays arabes</i>
Afrique du Sud	Antigua-et-Barbuda	Asie de l'Est	Chypre	Algérie
Angola	Argentine	Chine	Turquie	Arabie saoudite
Bénin	Bahamas	Corée, Rép. de		Bahreïn
Botswana	Barbade	Hong-Kong, Chine (RAS)		Djibouti
Burkina Faso	Belize	Mongolie		Égypte
Burundi	Bolivie			Émirats arabes unis
Cameroun	Brésil	Asie du Sud-Est et Pacifique		Iraq
Cap-Vert	Chili	Brunéi Darussalam		Jamahiriya arabe libyenne
Comores	Colombie	Cambodge		Jordanie
Congo	Costa Rica	Fidji		Koweït
Congo, Rép. dém. du	Cuba	Indonésie		Liban
Côte d'Ivoire	Dominique	Malaisie		Maroc
Érythrée	El Salvador	Myanmar		Oman
Éthiopie	Équateur	Papouasie-Nouvelle-Gui- née		Qatar
Gabon	Grenade	Philippines		Rép. arabe syrienne
Gambie	Guatemala	Rép. dém. pop. lao		Soudan
Ghana	Guyana	Salomon, Îles		Tunisie
Guinée	Haïti	Samoa-Occidental		Yémen
Guinée équatoriale	Honduras	Singapour		
Guinée-Bissau	Jamaïque	Thaïlande		
Kenya	Mexique	Vanuatu		
Lesotho	Nicaragua	Viet Nam		
Madagascar	Panama			
Malawi	Paraguay	Asie du Sud		
Mali	Pérou	Bangladesh		
Maurice	Rép. dominicaine	Bhoutan		
Mauritanie	Saint-Vincent-et-les- grenadines	Inde		
Mozambique	Saint-Kitts-et-Nevis	Iran, Rép. islamique d'		
Namibie	Sainte-Lucie	Maldives		
Niger	Suriname	Népal		
Nigeria	Trinité-et-Tobago	Pakistan		
Ouganda	Uruguay	Sri Lanka		
Rép. centrafricaine	Venezuela			
Rwanda				
Sao Tomé-et-Principe				
Sénégal				
Seychelles				
Sierra Leone				
Swaziland				
Tanzanie, Rép.-Unie de				
Tchad				
Togo				
Zambie				
Zimbabwe				

INDEX DES INDICATEURS

Indicateur	Tableau(x) des indicateurs	Indicateur	Tableau(x) des indicateurs
A		Consommation	
Accidents de la route, morts et blessés	27	privée, en % du PIB	14
Agriculture, en % du PIB	14	publique, en % du PIB	14
Aide alimentaire en céréales	23	Consommation alimentaire	23
Aide publique au développement reçue, total	18	Contraception, utilisation de moyens de	19
en % du PNB	18	Conventions sur les droits des travailleurs, signature	A2.2
par habitant	18	et ratification	
Aide publique au développement versée, total	17	Crimes et délits, total déclaré	26
aux pays les moins avancés	17		
en % du budget du gouvernement central	17	<hr/>	
en % du PNB	17	D	
multilatérale, en % du PIB	17	Décès dus à des catastrophes, total	27
par habitant du pays donateur	17	catastrophe la plus grave	27
par les ONG, en % du PNB	17	Déchets dangereux, production	22
part versée par les ONG	17	Déforestation, taux annuel	21
Alimentation, indice des prix	11	Délits liés à la toxicomanie, total déclaré	26
Alphabétisation des adultes, taux	1, 11, 32	Dépenses militaires, en % du PIB	16
femmes	2, 28	Dépenses publiques de santé, en % du PIB	16
femmes en % du taux masculin	28	Dettes extérieures, total	18
femmes et hommes	28	en % du PIB	18
femmes, indice	2	Dettes souveraines à long terme, note	15
Alphabétisation des jeunes adultes, taux	11	Dioxyde de carbone, émissions totales	21
Analphabétisme des adultes, taux	4	par habitant	21
Anémie, femmes enceintes atteintes d'	10	part du total mondial	21
Apport calorique journalier par habitant	23, 32	Dioxyde de soufre, émissions par habitant	21
Apport lipidique journalier par habitant, total	23	Divorces	27
variation	23		
Apport protéique journalier par habitant, total	23	<hr/>	
variation	23	E	
Armes classiques, exportations, total	16	Eau potable, population n'ayant pas accès à l'	4, 32
part	16	Elections, dates des dernières	25
Armes classiques, importations, total	16	membres élus ou nommés	25
en indice	16	participation aux dernières élections	25
		Electricité, consommation totale	20
<hr/>		en indice	20
C		par habitant	20
Calories, apport journalier par habitant	23, 32	Emploi, temps partiel involontaire	24
Catastrophes, nombre total de décès	27	temps partiel, femmes et hommes	24
catastrophe la plus grave	27	Energie, consommation commerciale totale	20
Chômage de longue durée, total	5	par habitant	20
femmes et hommes	24	unités de PIB produites par kg	20
Chômage, taux, total	24	Energie, importations nettes	20
chez les jeunes, femmes et hommes	29	Enfants atteignant la 5 ^e année d'école	11
en indice	14	Enseignement, dépenses publiques, en % du PNB	11, 16
femmes et hommes	29	en % des dépenses publiques totales	11
Chômeurs	24	maternelle, primaire et secondaire	11
Cigarettes, consommation moyenne annuelle par adulte		supérieur	11
en indice	10	Espérance de vie à la naissance	1, 9, 32
Coefficient de dépendance	19	populations féminine et masculine	2
Combustible irradié, production	22	Excédent/déficit des dépenses publiques, en % du PIB	14
Combustibles traditionnels, consommation	20	Exportations de biens et services, en % du PIB	15
Condamnations de mineurs	26		

INDEX DES INDICATEURS

Indicateur	Tableau(x) des indicateurs	Indicateur	Tableau(x) des indicateurs
F, G, H		L, M, N	
Fécondité, indice synthétique	19, 32	Insuffisance pondérale des moins de 5 ans	4
Femmes enceintes anémiées	10	Insuffisance pondérale néonatale, enfants souffrant d'	10
Femmes, fonctions d'encadrement supérieur et de direction	3	Internet, ordinateurs reliés à	12
Femmes, participation à la vie politique		Investissement intérieur brut, en % du PIB	14
à tous les niveaux	31	Investissement, flux nets d'investissement direct étranger	15
date d'accession des femmes au parlement		flux net d'investissement de portefeuille	15
par élection ou nomination	31		
date d'obtention du droit de candidature par les femmes	31	L, M, N	
date d'obtention du droit de vote par les femmes	31	Lipides, apport journalier par habitant, total	23
femmes parlementaires	3	variation	23
ministres et équivalents	31	Médecins	10
secrétaires d'État et autres	31	Micro-ordinateurs	12
Femmes, taux d'activité économique	29	Mineurs, condamnations	26
en % du taux masculin	29	Mortalité des enfants de moins de 5 ans, taux	9, 32
en indice	29	Mortalité infantile, taux	9, 32
Fonctions d'encadrement et techniques, femmes	3	Mortalité maternelle, taux officiel	9
Forces armées, effectif total	16	Naissances chez les femmes de moins de 20 ans	27
en indice	16	Niveau d'instruction, indicateur	1
Gouvernement central, dépenses, en % du PIB	14		
recettes fiscales, en % du PIB	14	O, P	
Homicides, nombre déclaré à l'échelle nationale	26	Ordures ménagères, production	22
dans l'agglomération la plus peuplée	26	Paludisme, cas	10
		Papier, d'imprimerie et d'écriture, consommation	21
I		Partis politiques représentés, à la chambre basse ou unique	25
Illettrisme, taux	5	à la chambre haute ou au sénat	25
Importations alimentaires	23	Pauvreté, monétaire	
Importations de biens et services, en % du PIB	15	population en deçà du seuil de pauvreté monétaire	
Indicateur d'espérance de vie	1	à 1 dollar par jour (en PPA de 1993)	5
Indicateur de la participation des femmes (IPF)	3, 6	population en deçà du seuil de pauvreté	
classement	6	monétaire à 14,40 dollars par jour (en PPA de 1985)	4
en % de la valeur régionale la plus élevée	3	population en deçà du seuil de pauvreté monétaire	
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH), en %		à 4 dollars par jour (en PPA de 1990)	5
de la valeur régionale la plus faible	6	population en deçà du seuil de pauvreté monétaire	
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-1)	4, 6	à 50 % du revenu médian	5
classement	4	population en deçà du seuil de pauvreté monétaire	
Indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2)	5, 6	national	4
classement	5	Personnes déplacées	27
Indicateur du développement humain (IDH)	1, 6	PIB, indice	1
en % de la valeur régionale la plus élevée	6	PIB, total	14
évolution	8	par habitant	8
tendances	7	par habitant, en PPA	8
Indicateur sexospécifique du développement		par habitant, en PPA, femmes	1
humain (ISDH)	2, 6	par habitant, en PPA, femmes et hommes	3
classement	6	par habitant, maximum et minimum	2
en % de la valeur régionale la plus élevée	3	PNB, total	13, 32
Industrie, en % du PIB	14	croissance annuelle	13
Infirmières	10	croissance annuelle par habitant	13, 32
Inflation, moyenne annuelle	13	par habitant	13
Instruments internationaux de protection		Population carcérale	26
des droits de l'homme, signature et ratification	A2.1	Population, totale	19, 32

INDEX DES INDICATEURS

Indicateur	Tableau(x) des indicateurs	Indicateur	Tableau(x) des indicateurs
âgée de 65 ans et plus	19	supérieur, femmes, en indice	28
taux de croissance annuel	19	supérieur, femmes, total	28
urbaine	19	supérieur, sciences	11
Prélèvements annuels d'eau douce	21	supérieur, sciences, femmes	28
par habitant	21	Service de la dette, total	18
Prestations chômage, dépenses publiques consacrées aux	24	Services, en % du PIB	14
en % du PIB	24	Services de santé, population privée d'accès aux	4
Prêts, bancaires et autres crédits aux échanges, nets	15	Services de traitement des ordures ménagères,	
Production alimentaire, indice	23	population bénéficiant de	22
Protéines, apport journalier par habitant, total	23	Services publics d'assainissement, population ayant accès	22
variation	23	aux population privée d'accès aux	4
<hr/>		Suicides, femmes et hommes	27
R		Survie	
Recettes fiscales	14	probabilité de décéder avant 40 ans	4
Recyclage des déchets, en % de la consommation		probabilité de décéder avant 60 ans	5, 9
apparente, verre	22	<hr/>	
papier et carton	22	T	
Réfugiés, par pays d'asile	27	Téléphone, possesseurs de téléphones mobiles	12
par pays d'origine	27, 32	lignes téléphoniques d'abonnés	12
Ressources en eau intérieures renouvelables par habitant	21	téléphones publics	12
Revenu ou consommation, répartition, 20 %		Téléviseurs	12
les plus pauvres	4, 5	Thérapies par réhydratation orale, taux d'utilisation	10
20 % les plus riches	4, 5	Tourisme, voyages internationaux, total	12
rapport entre les 20 % les plus riches et les 20 %		en indice	12
les plus pauvres	4, 5	Travail	
<hr/>		charge de travail, femmes et hommes	30
S		charge de travail, femmes en % des hommes	30
Scolarisation, taux		emploi du temps, activités marchandes	
brut combiné (primaire, secondaire, supérieur)	1	et non marchandes	30
brut combiné (primaire, secondaire, supérieur),		emploi du temps, activités marchandes	
masculin et féminin	2	et non marchandes, femmes et hommes	30
primaire, par groupe d'âge (corrigé)	11	Travail féminin non rémunéré	29
primaire, par groupe d'âge (corrigé), filles	28	Tuberculose, cas	10
primaire, par groupe d'âge (corrigé), filles en %		<hr/>	
des garçons	28	V, Z	
primaire, par groupe d'âge (corrigé), filles, en indice	28	Vaccination contre la rougeole	10
secondaire, par groupe d'âge (corrigé)	11	contre la tuberculose	10
secondaire, par groupe d'âge (corrigé), filles	28	VIH/sida, personnes infectées ou atteintes, total	10
secondaire, par groupe d'âge (corrigé), filles en %		en % de la population adulte	10
des garçons	28	Viols déclarés	26
secondaire, par groupe d'âge (corrigé), filles, en indice	28	Zones protégées, principales	22
supérieur, femmes en % des hommes	28		

Afrique subsaharienne

Afrique du Sud, 1998
 Angola, 1997, 1998, 1999
 Bénin, 1997, 1998, 1999
 Botswana, 1993, 1997
 Burkina Faso, 1997, 1998
 Burundi, 1997, 1999
 Cameroun, 1992, 1993, 1996, 1998
 Cap-Vert, 1997, 1998
 Comores, 1997
 Côte d'Ivoire, 1997
 Éthiopie, 1997, 1998
 Gabon, 1998, 1999
 Gambie, 1997
 Ghana, 1997, 1999
 Guinée équatoriale, 1996, 1997
 Guinée, 1997
 Guinée-Bissau, 1997
 Kenya, 1999
 Lesotho, 1998
 Libéria, 1997
 Madagascar, 1997, 1999
 Malawi, 1997, 1998
 Mali, 1995, 1997, 1998, 1999
 Maurice, 1998
 Mauritanie, 1996, 1997
 Mozambique, 1998
 Namibie, 1996, 1997, 1998
 Niger, 1997, 1998
 Nigeria, 1996, 1998
 Ouganda, 1996, 1998
 Rép. centrafricaine, 1996
 Sao-Tomé-et-Principe, 1998
 Sénégal, 1998
 Sierra Leone, 1996
 Swaziland, 1997, 1998
 Tanzanie, Rép.-Unie de, 1997
 Tchad, 1997
 Togo, 1995, 1997
 Zambie, 1997, 1998
 Zimbabwe, 1998

Amérique latine et Caraïbes

Argentine, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Argentine, Buenos Aires, 1996, 1997, 1998, 1999
 Belize, 1997, 1998
 Bolivie, 1998, 2000
 Bolivie, Cochabamba, 1995
 Bolivie, La Paz, 1995
 Bolivie, Santa Cruz, 1995
 Brésil, 1996

Chili, 1996, 1998, 2000
 Colombie, 1998, 1999
 Costa Rica, 1995, 1996, 1997, 1998
 Cuba, 1996, 1999
 El Salvador, 1997, 1999
 Équateur, 1999
 Guatemala, 1998, 1999
 Guyana, 1996
 Honduras, 1998, 1999
 Nicaragua, 1997
 Paraguay, 1995, 1996
 Pérou, 1997
 Rép. dominicaine, 1997, 1999
 Uruguay, 1999
 Venezuela, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999

Asie et Pacifique

Bangladesh, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998
 Cambodge, 1997, 1998, 1999
 Chine, 1997, 1999
 Inde, Karnataka, 1999
 Inde, Madhya Pradesh, 1995, 1998
 Indonésie, 1997
 Iran, Rép. islamique d', 1999
 Maldives, 1999
 Mongolie, 1997, 2000
 Myanmar, 1998
 Népal, 1998, 1999
 Pakistan, 1992
 Papouasie-Nouvelle-Guinée, 1999
 Philippines, 1994, 1997, 2000
 Rép. dém. pop. lao, 1998
 Samoa-Occidentale, 1998
 Sri Lanka, 1998
 Thaïlande, 1999
 Tuvalu, 1999
 Vanuatu, 1996

Europe et CEI

Albanie, 1995, 1996, 1997, 1998
 Arménie, 1995, 1996, 1997, 1998
 Azerbaïdjan, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Bélarus, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Bosnie-Herzégovine, 1998, 1999
 Bulgarie, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Bulgarie, Sofia, 1997
 Croatie, 1997, 1998
 Estonie, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Géorgie, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Hongrie, 1995, 1996, 1998

Kazakhstan, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Kirghizistan, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Lettonie, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Lituanie, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Macédoine, ARYM, 1997, 1998
 Malte, 1996
 Moldova, Rép. de, 1995, 1996, 1997, 1998
 Ouzbékistan, 1995, 1996, 1997, 1998
 Pologne, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 République tchèque, 1996, 1997, 1998
 Roumanie, 1995, 1996, 1997, 1998
 Russie, Féd. de, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Sainte-Hélène, 1999
 Slovaquie, 1995, 1997, 1998
 Slovénie, 1998
 Tadjikistan, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Turkménistan, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999
 Turquie, 1995, 1996, 1997, 1998
 Ukraine, 1995, 1996, 1997, 1998
 Yougoslavie, 1996, 1997

Pays arabes

Algérie, 1998, 1999
 Bahreïn, 1998
 Égypte, 1994, 1995, 1996, 1997-98
 Émirats arabes unis, 1998
 Iraq, 1995
 Koweït, 1997, 1999
 Liban, 1997, 1998, 1999
 Maroc, 1997, 1999
 Rép. arabe syrienne, 1999
 Somalie, 1998
 Soudan, 1998
 Territoires palestiniens occupés, 1997
 Tunisie, 1999
 Yémen, 1998

Rapports régionaux

Afrique, 1995
 Amérique centrale, 1999
 Asie du Sud, 1997, 1998, 1999
 Communauté pour le développement de l'Afrique australe, 1998
 Europe et CEI, 1995, 1996, 1999
 Îles du Pacifique, 1994, 1999

Situation au 31 mars 2000.

Source : Bureau du Rapport mondial sur le développement humain.

Pour obtenir le texte complet d'un certain nombre de documents de base utilisés pour rédiger les *Rapports mondiaux sur le développement humain* de 1990 à 2000, vous pouvez consulter le site Internet suivant : <http://www.undp.org/hdro>

La version CD-ROM de l'édition 2000 contient, notamment, l'intégralité du *Rapport mondial sur le développement humain 2000 : Droits de l'homme et développement humain*, une base de données statistiques pour l'élaboration de tableaux personnalisés et de graphiques en couleur, ainsi qu'une bibliographie détaillée. Elle est disponible en anglais, français et espagnol.

Le CD-ROM Dix ans de *Rapports mondiaux sur le développement humain, 1990-1999* rassemble notamment, sur un support pratique et interactif, les *Rapports mondiaux sur le développement humain de 1990 à 1999*, l'ensemble des données statistiques pour 1999 et une partie références comportant les principaux termes, méthodes et outils. Il existe en anglais uniquement.

Ce précieux matériel peut être obtenu aux adresses suivantes :

United Nations Publications
Room DC2-853
Dept. D099
New York, NY 10017,
Etats-Unis

Téléphone : 00 1 (800) 253 9646
Adresse électronique : publications@un.org
<http://www.un.org/Publications>

ou

United Nations Publications
Section de vente et marketing
CH-1211, Genève 10, Suisse

Téléphone : 00 41 22 91 917 2614
Adresse électronique : unpubli@unog.ch

Journal of Human Development

Cette nouvelle revue semestrielle présente des travaux originaux et innovants, qui analysent le concept, les méthodes de mesure et les politiques du développement humain, aux niveaux mondial, national et local. En permettant l'échange d'idées entre décideurs, universitaires, ONG et professionnels du développement, elle vise à dynamiser les activités de recherche et l'élaboration de concepts et d'outils de mesure dans ce domaine.

Disponible aux adresses suivantes

Taylor & Francis Ltd.
Rankine Road
Basingstoke
Hants, RG24 8PR
Royaume-Uni
Téléphone : 00 44 (0) 1256 813000
Télécopie : 00 44 (0) 1256 330245
Adresse électronique : orders@tandf.co.uk
<http://tandf.co.uk>

ou

Taylor & Francis Ltd.
47 Runway Road, Suite G
Levittown, PA 19057-4700
Etats-Unis
Téléphone : 00 1 800 821 5329
Télécopie : 00 1 215 269 0363

Thèmes des *Rapports mondiaux sur le développement humain*

1990	Définition et mesure du développement
1991	Financement du développement humain
1992	Aspects mondiaux du développement humain
1993	Participation populaire au développement humain
1994	Nouvelles dimensions de la sécurité humaine
1995	Egalité sociologique entre les sexes et développement humain
1996	Croissance économique et développement humain
1997	Le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté
1998	Modes de consommation et développement humain
1999	La mondialisation à visage humain
2000	Droits de l'homme et développement humain

Les droits de l'homme et le développement humain ont en commun de vouloir garantir la liberté, le bien-être et la dignité de tous les êtres humains. Pendant la guerre froide, les préoccupations des promoteurs des droits et de ceux du développement ne se rejoignaient pas. Elles convergent aujourd'hui, ce qui permet de tirer profit des stratégies et des acquis respectifs de chaque domaine pour donner un nouvel élan au combat pour les libertés. Le *Rapport mondial sur le développement humain* décrit la façon dont les droits de l'homme sont constitutifs du développement, ainsi que l'apport du développement à la réalisation des droits de l'homme. Il montre comment les droits de l'homme intègrent au processus de développement humain deux principes essentiels : la justice sociale et l'obligation de rendre de compte.

Les progrès des droits de l'homme auront été l'une des grandes réussites du XX^e siècle. Cependant, il subsiste de graves violations des droits, qu'elles soient voyantes ou passées sous silence. Ce rapport offre une réflexion prospective sur les initiatives à prendre en matière de droits de l'homme au XXI^e siècle et propose des approches inédites et audacieuses de la gouvernance politique et économique, au service de la justice sociale. Il appelle à un renforcement de la coopération internationale, en particulier pour aider les individus et les pays désavantagés, et pour combattre la montée des inégalités dans le monde. Ces approches consistent à :

- Promouvoir la démocratie intégratrice, forme de gouvernement la plus propice à la réalisation de tous les droits de l'homme, par la protection des minorités, la séparation des pouvoirs et la transparence.
- Envisager l'éradication de la pauvreté non seulement comme un objectif du développement, mais aussi comme un enjeu majeur pour les droits de l'homme.
- Elargir l'obligation de rendre compte, qui jusqu'ici s'applique essentiellement à l'Etat, aux autres acteurs, notamment aux entreprises, aux institutions financières internationales et aux organisations multilatérales.
- Utiliser les statistiques pour créer une culture de la responsabilité, afin de réaliser les droits de l'homme, de vaincre l'incrédulité et de faire évoluer les comportements et les politiques.

La concrétisation de tous les droits, pour tous et dans tous les pays, passe par la mobilisation des principales parties prenantes, dans chaque société. Après avoir montré que les droits de l'homme constituent une aspiration commune à l'ensemble de l'humanité, ce rapport conclut qu'au XXI^e siècle, on ne pourra progresser qu'en s'attaquant à des intérêts économiques et politiques profondément enracinés.

Le Rapport mondial sur le développement humain 2000 est le fruit de la collaboration d'éminents économistes et de spécialistes reconnus du développement, parmi lesquels Philip Alston, Sudhir Anand, Abdullahi A. An-Na'im, Radhika Coosmaraswamy, Meghnad Desai, Cees Flinterman, Savitri Goonesekere, Vitit Mutarbhorn, Makau Mutua, Joseph Oloka-Onyango et Amartya Sen. Ces travaux ont été dirigés par Richard Jolly, conseiller spécial de l'Administrateur du PNUD, et par Sakiko Fukuda-Parr, directrice du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*.



ISBN 2-8041-3472-5



9 782804 134723



PNUD2000
M402